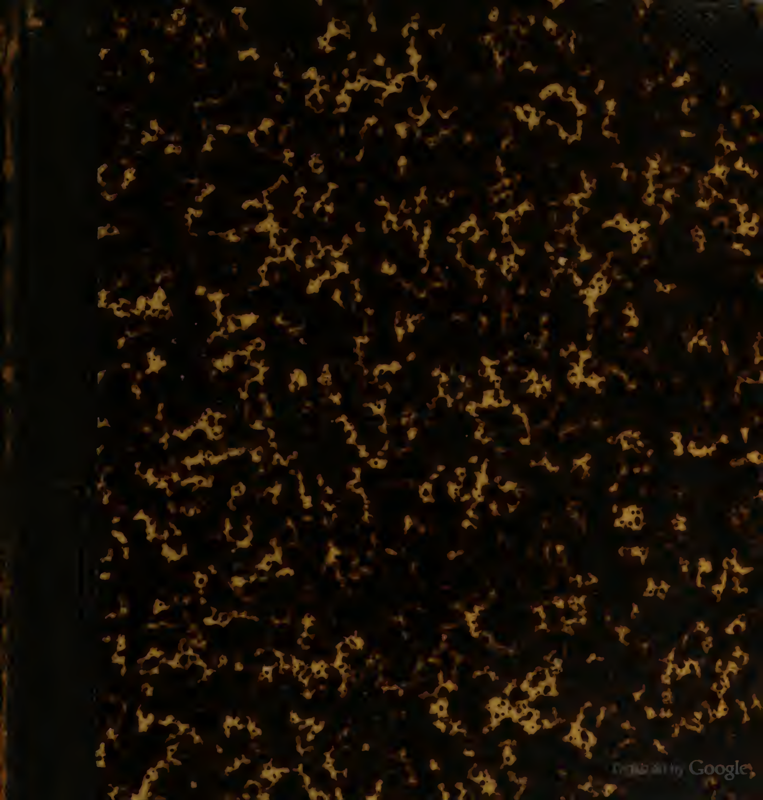



UNIVERSITY OF IOWA
3 1858 029 666 249

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, v. 57, pt. 4

PUBLIÉS

PAR ORDRE DU ROI

ET PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PREMIÈRE SÉRIE

HISTOIRE POLITIQUE

NÉGOCIATIONS

RELATIVES

A LA SUCCESSION D'ESPAGNE

SOUS LOUIS XIV

OU

CORRESPONDANCES, MÉMOIRES, ET ACTES DIPLOMATIQUES

CONCERNANT LES PRÉTENTIONS ET L'AVÉNEMENT

DE LA MAISON DE BOURBON AU TRONE D'ESPAGNE

ACCOMPAGNÉS D'UN TEXTE HISTORIQUE ET PRÉCÉDÉS D'UNE INTRODUCTION

François Auguste Marie Alexis

PAR M. MIGNET

MEMBRE DE L'INSTITUT, CONSEILLER D'ÉTAT

GARDE DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME IV



PARIS

IMPRIMERIE ROYALE

M DCCC XLII

NÉGOCIATIONS

RELATIVES

A LA SUCCESSION D'ESPAGNE

SOUS LOUIS XIV.

NÉGOCIATIONS

RELATIVES

A LA SUCCESSION D'ESPAGNE

SOUS LOUIS XIV.

CINQUIÈME PARTIE.

SECTION PREMIÈRE.

Invasion de la Hollande par Louis XIV au printemps de 1672. — Consternation des États-Généraux. — Propositions faites à Louis XIV pour obtenir la paix; conditions qu'il exige. — Révolution qui renverse le parti des frères de Witt, et qui élève le prince d'Orange au stathoudérat. — Traité d'Heeswyk par lequel, le 16 juillet 1672, Louis XIV et Charles II renouvellent et resserrent leur alliance offensive. — Mort de Jean et de Corneille de Witt. — Dispositions hostiles de l'Europe contre Louis XIV. — Traité conclu le 23 juin, à Berlin, entre l'empereur et l'électeur de Brandebourg, pour secourir les Hollandais. — Traité conclu le 25 juillet, à La Haye, entre l'empereur et les États-Généraux. — Négociations inutiles de Louis XIV avec le grand électeur Frédéric-Guillaume et l'empereur Léopold pour empêcher l'exécution de ces traités. — Guerre transportée dans l'empire. — Marche et succès du maréchal de Turenne, qui déjoue les desseins des confédérés, envahit les états du grand électeur, et le force à demander la paix. — Traité de Vossem par lequel le grand électeur s'oblige, le 6 juin 1673, à garder la neutralité entre la France et les Provinces-Unies.

Après la déclaration de guerre, Louis XIV partit de Saint-Germain, le 28 avril 1672, pour entrer en campagne. Il se

rendit à Charleroi, où il arriva le 5 mai. L'armée qu'il avait réunie sur la Sambre et dans les Ardennes était composée d'environ cent dix mille hommes. Elle était bien équipée, et munie, ce qui ne s'était pas vu encore, des batteries de campagne et de siége nécessaires pour cette grande expédition [1]. D'immenses approvisionnements l'attendaient sur la Meuse et sur le Rhin [2], et elle devait être commandée par les plus habiles capitaines du siècle.

Le duc de Luxembourg, à la tête d'un corps, fut détaché pour se rendre auprès de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Münster, et prendre le commandement de leurs troupes auxiliaires [3]. Le prince de Condé forma l'avant-garde avec trente mille hommes. Le reste de l'armée, s'élevant à quatre-vingt mille hommes, placé sous les ordres immédiats du roi, eut le duc d'Orléans pour généralissime et le vicomte de Turenne pour général réel [4].

On pouvait attaquer les Provinces-Unies par deux côtés : par la Meuse ou par le Rhin. Le prince de Condé proposa de prendre d'abord Maëstricht, qui appartenait à l'électeur de Cologne, évêque de Liége, mais qu'occupaient les troupes des États-Généraux des Provinces-Unies, afin d'assurer les derrières de l'armée et de tenir les Espagnols en échec. Le vi-

[1] « Louis XIV entra en campagne, dit Napoléon dans l'examen des campagnes de Turenne, avec plus de cent mille hommes, les trois quarts en infanterie, ayant un équipage de siége et de campagne; cela forme une nouvelle ère de l'art militaire. » (*Mémoires de Napoléon*, tome V, page 128.) — Turenne avait présidé lui-même à tous les préparatifs de la campagne. (*Œuvres de Louis XIV*, tome III, page 115.)

[2] Voir le premier état du maréchal de Turenne, intitulé, *Vivres et munitions pour la Meuse et le Rhin*, dans les Œuvres de Louis XIV, tome III, pages 116-117.

[3] Lettres de Louis XIV à l'électeur de Cologne et à l'évêque de Münster. (*Œuvres*, tome III, page 131-132.)

[4] *Œuvres de Louis XIV*, tome III, pages 124-126. — *Histoire du vicomte de Turenne*, par Ramsay, t. I, pag. 441-442 (édition in-4°; Paris, 1735).

comte de Turenne ne partagea point cette opinion. Maëstricht était une ville très-forte : sa garnison, à laquelle s'était réuni un corps espagnol, s'élevait à douze mille hommes. Il était à craindre qu'elle ne résistât longtemps, et que les lentes opérations d'un siége ne permissent aux Hollandais de préparer une défense plus vigoureuse et n'empêchassent la grande armée d'invasion d'exécuter son entreprise. Turenne fut d'avis de s'emparer de Maseyck, située sur la Meuse, à quelques lieues en dessous de Maëstricht; de laisser dans cette place un corps d'observation destiné à bloquer Maëstricht et à contenir les Pays-Bas espagnols, et de marcher ensuite vers le Rhin pour tourner les Provinces-Unies et les attaquer au cœur même de leur puissance.

Cette opinion prévalut. Turenne se présenta avec vingt mille hommes devant Maseyck, qu'il investit le 14 mai, qui se rendit le 15, dont il fit relever les fortifications et où il laissa une garnison considérable sous les ordres du comte de Chamilly[1]. Après cette opération préliminaire, Louis XIV, à la tête de son armée, longea la Meuse, qu'il passa le 17 mai à Visé, entre Liége et Maëstricht, et se dirigea du côté du Rhin à travers le duché de Juliers. Il campa à Nuys le 31, et il resta sur la rive gauche du Rhin avec Turenne, tandis que Condé se porta sur la rive droite par la ville de Kaiserswerth[2]. Ces deux places appartenaient à l'électeur de Cologne, qui les avait mises à la disposition du roi pour faciliter ses approvisionnements et son passage.

L'armée française était arrivée à la vue des places que les

[1] *Histoire du vicomte de Turenne*, t. I, pages 442-443. — *Mémoires de Napoléon*, tome V, pages 123-124. — *Œuvres de Louis XIV*, tome III, page 126.

[2] *Œuvres de Louis XIV*, tome III, page 183. — *Histoire de Turenne*, tome I, pages 444-445.

États-Généraux occupaient sur les bords du Rhin et qui leur servaient de barrière. Orsoy, Rhinberg, Bürick, sur la rive gauche; Wesel, Rées, Emmerich, sur la rive droite, défendaient l'entrée de leur pays du côté de la Gueldre et du côté de l'Allemagne. L'ordre fut donné d'attaquer en même temps les quatre premières de ces places. Le même jour le prince de Condé, Louis XIV, le duc d'Orléans et le vicomte de Turenne, mirent le siége devant Wesel, Orsoy, Rhinberg et Bürick[1].

Pendant que le danger s'approchait de leur frontière, qu'avaient fait les États-Généraux pour repousser une aussi formidable invasion? Depuis vingt-quatre ans que la guerre d'indépendance contre les Espagnols était terminée, et depuis vingt et un ans que le parti militaire du stathoudérat avait succombé à la suite de la paix, l'armée de terre avait été extrêmement négligée. L'oligarchie bourgeoise, qui s'était rendue maîtresse du pouvoir et des affaires, avait donné ses principaux soins à l'armée de mer, sur laquelle reposaient le commerce et la vraie grandeur de la république. Il en était résulté que les Provinces-Unies avaient conservé leur supériorité maritime, et avaient perdu tout esprit militaire. Elles n'avaient point d'habiles généraux; les officiers, choisis parmi les parents des bourgmestres qui gouvernaient les villes, n'avaient jamais servi. « Leur cavalerie était composée, dit Gourville, de bourgeois qui ne sortaient jamais de leurs maisons[2], » et leur infanterie ne valait guère mieux. Elle était inexpérimentée, peu nombreuse, et depuis deux ans que les Provinces-Unies

[1] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du camp de Metz, le 31 mai 1672. (*Œuvres*, tome III, page 183. — *Histoire du vicomte de Turenne*, t. I, pages 445-446.)

[2] *Mémoires de Gourville*, page 406, dans le LII[e] volume de la Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France de Petitot.

étaient menacées d'une agression, elles n'avaient su prendre aucune précaution pour y résister.

Le grand-pensionnaire Jean de Witt, qui gouvernait toujours la république, avait proposé à l'assemblée des États-Généraux des mesures vigoureuses. Après avoir mis tous ses soins à éviter la guerre, voyant qu'il fallait s'y résoudre, il avait voulu lever une armée considérable, prévenir l'ennemi au lieu de l'attendre, détruire ses magasins sur le Rhin, et rendre ses opérations plus difficiles et son attaque plus incertaine, en lui enlevant d'avance les ressources qu'il avait préparées de si longue main[1]. Ce plan, digne d'un homme prévoyant et résolu comme le grand-pensionnaire, qui avait pour habitude d'écarter d'abord le danger par la prudence, et de le surmonter ensuite par l'énergie, ne convenait pas à une assemblée dont la timidité et les espérances avaient ralenti jusqu'au bout les déterminations. Elle avait beaucoup délibéré sur la défense du territoire, mais elle n'y avait pas suffisamment pourvu. L'argent à dépenser, la responsabilité à prendre, le désaccord du parti orangiste et du parti républicain, dont l'un n'était pas encore devenu tout à fait le maître, et dont l'autre n'avait pas cessé de l'être entièrement, avaient retardé les plus urgentes mesures. Les levées n'avaient pas été assez promptes et assez nombreuses; les munitions avaient été préparées en si petite quantité, que la poudre manqua vers le milieu de la campagne[2]; l'on avait négligé de réparer et de munir les places qui faisaient la force et la sûreté des Provinces-Unies.

Cependant, à l'approche du danger, les États-Généraux y-

[1] Cerisier, *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, tome VII, page 240 (édition d'Utrecht; 1781, in-12).

[2] Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, page 210 (édition de La Haye; 1726, grand in-folio).

mirent des garnisons, en espérant que ces places, dont la plupart avaient soutenu de très-longs siéges, arrêteraient les premiers efforts de Louis XIV, suspendraient sa marche et donneraient à plusieurs princes de l'Europe la pensée et le temps de les secourir. Ils envoyèrent aussi, avec une petite armée de vingt-cinq mille hommes, le prince d'Orange derrière les lignes de l'Yssel, par où l'on supposait que Louis XIV tenterait de pénétrer en Hollande[1].

Avant de partir, le jeune prince d'Orange ouvrit vainement le sage avis d'abandonner les places les plus faibles pour se concentrer dans celles que leur position et leur force rendaient plus nécessaires à garder et plus faciles à défendre. M. de Witt ne se rendit pas à cette opinion. Il pensa qu'en les défendant toutes on retarderait plus longtemps les progrès de Louis XIV[2].

Mais quels ne furent pas son étonnement et son trouble lorsqu'il sut qu'en quatre jours, du 3 au 7 juin, les places d'Orsoy, de Rhinberg, de Bürick et de Wesel, étaient tombées entre les mains de Louis XIV et de ses généraux[3]! Ce succès si prompt et si extraordinaire jeta le découragement dans les autres garnisons, et répandit une alarme universelle dans les Provinces-Unies.

En apprenant que cette première barrière avait été si facilement franchie, Jean de Witt prévit la désastreuse influence qu'aurait la reddition de ces places avancées sur le sort des autres, et, tout consterné, il s'écria : « La république

[1] Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, pages 58-66 (manuscrit n° XXVI, au dépôt des affaires étrangères). M. de Wicquefort était ami des de Witt, a eu entre les mains les registres des délibérations des États-Généraux, et avait longtemps correspondu avec M. de Lionne.

[2] Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, pages 198, 211 et 216.

[3] *Histoire de Turenne*, t. I, p. 445-446. — *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 185-186.

est perdue[1]! » Maîtresse de Wesel, l'armée française passa tout entière le Rhin le 9 juin[2]. Par cet habile mouvement elle évitait de forcer le Wahal qui, large, profond et garni de forteresses sur tout son cours, depuis le Rhin jusqu'à la Meuse, couvrait les Provinces-Unies du côté de la Gueldre orientale. Elle pouvait descendre par la rive droite du Rhin jusqu'au-dessous du Wahal, repasser alors sur la rive gauche, entrer dans le Betuwe[3], et marcher en Hollande. C'est ce qu'elle fit. Mais il fallait auparavant qu'elle assurât sa ligne d'opérations en prenant Rées et Emmerich, situées après Wesel. Ces deux places capitulèrent aussitôt qu'elles furent investies. La première se rendit à Turenne, la seconde à Condé, et l'armée arriva le 11 juin sur le bas Rhin, en face de Tolhuys, là même où elle devait s'ouvrir un passage vers le centre des Provinces-Unies.

Le Rhin était fort bas en cet endroit, à cause de la sécheresse de la saison et parce que le Wahal lui avait déjà enlevé une grande partie de ses eaux. Pendant que le prince de Condé faisait construire un pont de bateaux pour le passage de l'armée, on lui montra plusieurs points du fleuve qui étaient presque entièrement guéables. Il résolut de ne pas attendre que le pont fût achevé, et de lancer la cavalerie sur l'autre bord, afin qu'elle s'en emparât sans retard. Louis XIV en fut aussitôt averti. Voulant être témoin du passage, il laissa son corps d'armée à Rées et accourut avec six mille chevaux. Le matin du 12 juin, deux batteries furent disposées sur la rive droite pour protéger la cavalerie, dont le premier corps, composé de deux mille hommes et commandé par le comte de

[1] Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, page 216.

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 193.

[3] La fameuse île des Bataves, formée par le Wahal, le Rhin et le Leck.

Guiche, se jeta dans le fleuve et le traversa, moitié à gué, moitié à la nage.

Cette entrée du territoire hollandais devait être d'abord défendue par le comte de Montbas, qui l'avait abandonnée. Le prince d'Orange, toujours campé derrière l'Yssel, qui se détache du Rhin un peu plus bas que Tolhuys, pour se rendre, en décrivant une courbe, dans le Zuyderzée, avait alors ordonné au général Würtz de se porter sur la rive gauche du Rhin, avec plusieurs régiments d'infanterie et quelques escadrons de cavalerie. Le général hollandais essaya vainement de s'opposer à l'impétuosité française. Il s'avança jusque dans le fleuve pour arrêter les premiers escadrons. Il fit sur eux une décharge qui leur tua quelques hommes et jeta un peu de confusion dans les rangs; mais, ramené bientôt sur le rivage par cette vaillante noblesse qui combattait sous les yeux du roi, il fut entraîné dans la fuite précipitée des siens, et toute la cavalerie française passa. L'infanterie hollandaise s'était retranchée entre des arbres, dans une position favorable; mais, n'y étant plus soutenue par sa cavalerie dispersée, elle y restait immobile.

Le prince de Condé s'était jeté dans un bateau avec son fils, le duc d'Enghien, et son neveu, le duc de Longueville, pendant que la cavalerie traversait le fleuve. Arrivé sur le bord, il s'avança vers les régiments hollandais, pendant que le comte de Guiche les enveloppait par derrière. Il leur cria de mettre bas les armes et qu'on leur ferait quartier. Mais le duc d'Enghien et le duc de Longueville, emportés par le feu de la jeunesse et aussi par les chaleurs non encore dissipées d'un repas de nuit, attaquèrent brusquement les Hollandais, qui firent sur eux une décharge meurtrière. Le duc de Longueville et le marquis de Guitry furent tués, et le prince de

Condé lui-même fut blessé au poignet. Malgré sa blessure et la douleur qu'il ressentit en voyant tomber à côté de lui son imprudent neveu, le prince de Condé fondit sur les Hollandais, les battit, les dispersa, leur tua ou prit beaucoup de monde, et ne s'arrêta qu'après avoir nettoyé tout le rivage. La cavalerie française occupa en bon ordre les bords méridionaux du fleuve, que toute l'armée traversa ensuite sur un pont de bateaux[1].

Tel fut le passage du Rhin qu'on célébra comme un exploit des plus difficiles et des plus glorieux. Mais, s'il était moins héroïque qu'on ne le crut alors[2], il eut toute la valeur d'une grande victoire. Il rompit le plan de défense du prince d'Orange, qui aurait dû se porter à Tolhuys avec toutes ses forces, au lieu de se maintenir derrière l'Yssel, où il aurait toujours eu le temps de se rendre si Louis XIV avait tenté d'en forcer les lignes. Ce jeune général, n'ayant pas su ou pas pu empêcher l'armée française de pénétrer sur le territoire de la république, et craignant d'être tourné, abandonna alors la position qu'il occupait, renforça les garnisons de plusieurs places, et alla se poster à Rhenen avec treize mille hommes que joignirent quelques troupes auxiliaires du comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols, pour couvrir les provinces d'Utrecht et de Hollande[3]. Malgré le péril de la situation, il n'était pas

[1] Lettre de Louis XIV à la reine, du camp de Tolhuys, le 12 juin 1672, dans laquelle il raconte le passage du Rhin. (*Œuvres*, tome III, pages 195-198.) — *Histoire de Turenne*, t. I, pages 449-452. — Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, pages 219-220.—Leclerc, *Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas*, t. III, page 274, colonne 2, et page 275, col. 6 (édition d'Amsterdam : 1728, grand in-folio.)

[2] « Le passage du Rhin est une opération militaire du quatrième ordre, puisque dans cet endroit le fleuve est guéable, appauvri par le Wahal, et n'était d'ailleurs défendu que par une poignée d'hommes. » (*Mémoires de Napoléon*, tome V, page 129, sur les campagnes de Turenne.)

[3] Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, pages 76-82. — Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, page 225. — Leclerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. III, page 275, col. 2.

abattu; mais tout le monde n'avait pas son opiniâtre fermeté. Aussi la nouvelle du passage du Rhin et de l'entrée des Français dans le riche Betuwe plongea lés Hollandais dans une terreur profonde.

Louis XIV devait profiter de cette consternation qui lui livrait le reste de la république, pour se porter rapidement en avant sans laisser aucun relâche à un ennemi déconcerté et effrayé. Il tint conseil avant que le prince de Condé, dont le corps d'armée fut réuni à celui de Turenne, se retirât pour se faire guérir de sa blessure, qui sauva peut-être les Provinces-Unies de leur ruine totale [1]. L'audace entreprenante de cet impétueux capitaine était plus de saison que la circonspection savante et les procédés réguliers de Turenne. Quoi qu'il en soit, ils proposèrent l'un et l'autre de démanteler la plupart des places, de ne mettre garnison que dans les plus importantes, pour assurer les opérations de l'armée, et de marcher avec la plus grande partie des troupes vers le cœur du pays. Condé, toujours inspiré par son hardi génie, alla même plus loin. Il fut d'avis d'envoyer six mille hommes de cavalerie pour s'emparer d'Amsterdam, qui, dans ce moment d'effroi, ne résisterait pas [2]. Mais les conseils de Louvois l'emportèrent sur l'opinion de ces deux grands capitaines. Croyant que les Provinces-Unies ne pouvaient plus échapper à leur perte, et qu'aucun prince n'oserait les secourir, ce ministre inconsidéré persuada à Louis XIV de garder toutes les villes, de démembrer l'armée

[1] C'est l'avis de Gourville. « M. le prince, dit-il, ayant été blessé au passage de Tolhuys, bien des gens ont prétendu que cet accident fut en partie cause de ce que l'on n'acheva pas la conquête. » (*Mémoires de Gourville*, page 540, volume LII de la collection Petitot.)

[2] « L'épouvante fut si grande, dit Gourville, que les juifs d'Amsterdam me firent dire qu'ils donneraient deux millions à M. le prince s'il voulait sauver leur quartier. » (*Mémoires de Gourville*, page 540, volume LII de la collection Petitot.)

en y mettant des garnisons, et de ralentir ainsi l'invasion au lieu de la précipiter[1].

On s'attacha dès lors à prendre des places qui ne tinrent pas vingt-quatre heures après la tranchée ouverte, ou qui d'elles-mêmes vinrent offrir les clefs de leurs portes. Turenne s'empara de la tour abandonnée de Tolhuys, si inaccessible, vu son assiette, que quatre soldats y avaient autrefois repoussé une armée espagnole; d'Huissen, d'Isselwoert, qui mettaient à découvert le pays de Betuwe; d'Arnheim, capitale de la Gueldre; du fort de Knotzembourg, qui battait Nimègue; du fort de Schenck, qui avait deux mille hommes de garnison, et n'était tombé, dans les guerres précédentes, au pouvoir de l'habile Frédéric-Henri de Nassau qu'après sept mois de siége. Il investit Nimègue, et il envoya son neveu, le comte de Lorges, occuper Thiel, Buuren, Kuilenbourg, les forts de Saint-André et de Voorne jusqu'auprès de Bommel et de Gorcum. En même temps que Turenne se rendait maître de tout le Betuwe, Louis XIV, qui avait suivi le cours du Rhin et longé l'Yssel, prenait Doësbourg et Zutphen sur ce dernier cours d'eau et s'emparait du reste de la Gueldre[2].

Cependant on n'avait pas entièrement négligé de marcher en avant. Le 18 juin le comte d'Estrades, qui connaissait

[1] « Le prince de Condé et le maréchal de Turenne avaient conseillé au roi, immédiatement après le passage du Rhin, de ne rendre aucun prisonnier (on en fit en quelques jours vingt mille), de les envoyer travailler au canal du Languedoc, de raser la plupart des places fortes que l'on prendrait, et de ne garder que celles qui seraient nécessaires pour la conservation des conquêtes. Le roi paraissait goûter leur conseil; mais Louvois, qui était d'un autre sentiment, fit délivrer tous les prisonniers pour une rançon médiocre, et conserver toutes les places fortifiées. Ainsi l'armée française fut presque épuisée par plus de cinquante garnisons. » (*Histoire de Turenne*, tome I, page 462.)

[2] *Histoire de Turenne*, t. I, p. 453-458. — *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 199-216. — Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, pages 225-236.

parfaitement la Hollande, où il avait résidé tant d'années comme ambassadeur, écrivit de Wesel à Louis XIV de s'emparer immédiatement d'Utrecht : « Par la prise de cette ville, lui dit-il, votre majesté réduira la Hollande à tout ce qu'elle voudra, en ne perdant pas de temps et en envoyant un corps de troupes pour se saisir de Muiden, où sont les écluses, et d'où ce corps pourra pousser jusqu'aux portes d'Amsterdam sans rien craindre, et l'obliger même à traiter [1]. » Par suite de ce conseil, Louis XIV donna l'ordre au marquis de Rochefort de pénétrer sur le territoire hollandais avec quatre mille chevaux, qui se réduisirent malheureusement à dix-huit cents [2]. Malgré cette insuffisance de forces, sa marche fut si rapide et rencontra si peu de résistance de la part des populations troublées et des villes décidées à se rendre, qu'il s'avança sans obstacle jusqu'au Zuyderzée. Il prit Rhenen, d'où le prince d'Orange s'était replié sur Utrecht, Wageningen, Amersford, Naarden, et ses coureurs entrèrent même dans Muiden [3]. Cette place était la clef des écluses, dont les eaux devenaient la seule défense de la république, et ses canons battaient les vaisseaux dans la rade d'Amsterdam. Le marquis de Rochefort envoya dans Muiden un détachement qui aurait été assez fort pour s'y maintenir, mais le prince d'Orange venait d'y faire pénétrer une nombreuse garnison [4]. Obligé de se replier, après avoir laissé quelques troupes dans les villes qu'il avait traversées, le marquis de Rochefort revint sur Utrecht, que le prince d'Orange avait évacué le 17 juin, et, y ayant été joint le 22 par un renfort de deux mille deux cents

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.
[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 217.
[3] *Histoire de Turenne*, tome I, page 459. — Cerisier, *Histoire générale des Provinces-Unies*, tome VII, page 251.
[4] *Œuvres de Louis XIV*, tome III, page 217. — Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, page 236.

chevaux, il occupa cette ville le 23, et se porta vers le sud jusqu'à Montfoort et Woerden, dont il se rendit maître.

Tandis que Louis XIV, Turenne et le marquis de Rochefort s'emparaient des provinces de Gueldre, d'Utrecht, et entamaient la province de Hollande, les troupes combinées du duc de Luxembourg, de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Münster avaient envahi le pays d'Over-Yssel. Elles avaient pris Grol, Deventer, Kampen, Zwoll, Groningue et presque toutes les places considérables de cette contrée [1]. La république des Provinces-Unies, déjà dépouillée de la moitié septentrionale de son territoire, paraissait perdue. Le prince d'Orange avait été rappelé en toute hâte par les États-Généraux pour couvrir, avec sa petite armée, la province de Hollande, où siégeait le gouvernement, où se conservait le dernier espoir de l'indépendance, et qui tremblait à l'approche de l'invasion. Il divisa ses troupes en cinq corps pour occuper les passages principaux qui conduisaient dans l'intérieur de la Hollande. Réparant la faute qu'on avait faite de ne pas garder les écluses, faute dont les Français avaient si mal profité, il avait envoyé un de ces corps à Muiden, sous le prince Maurice de Nassau, qui s'y fortifia. Il en plaça un autre, commandé par le comte de Hoorne, à Niewersluys, sur le Vecht, en dessous d'Utrecht. Il posta le troisième, sous le marquis de Louvigny, à Schoonhoven, sur le Leck, et le quatrième, sous le général Würtz, à Gorcum, sur le Wahal. Lui-même, à la tête du dernier, il s'établit un peu plus en arrière, dans la position centrale de Bodegrave, qui couvrait La Haye, et d'où il pouvait se porter sur les autres points [2].

[1] Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, page 117. — *Histoire de Turenne*, tome I, page 458. — Cerisier, *Histoire générale des Provinces-Unies*, tome VII page 252.

[2] *Histoire de Turenne*, t. I, p. 459 —

Malgré cette disposition habile, le prince d'Orange n'aurait pas pu, avec des troupes faibles et découragées, résister à l'armée française qui s'avançait, si, recourant à un remède extrême, on n'avait pas opposé la mer à l'invasion. Dans le péril où se trouvait la république, on appela à sa défense les flots de l'Océan contre lesquels on luttait avec tant de patience et d'industrie depuis plusieurs siècles, et on leur livra le riche territoire qu'on avait conquis sur eux. Les bourgeois d'Amsterdam ouvrirent les écluses de Muiden, et la mer envahit leurs jardins et couvrit leurs belles prairies. Ce patriotique exemple fut imité plus tard par les autres villes qui pouvaient se placer derrière ce redoutable abri. Entourées par l'inondation, elles s'élevèrent du milieu des eaux comme des îles, et les vaisseaux vinrent majestueusement se ranger autour d'Amsterdam [1].

Heureusement pour la république, la guerre de mer lui avait été plus favorable que la guerre de terre. Elle avait équipé de bonne heure une flotte capable de tenir tête aux deux flottes combinées de l'Angleterre et de la France. Elle en avait confié le commandement au glorieux ami des frères de Witt, à Ruyter, sous lequel avaient été placés les deux lieutenants-amiraux hollandais Van Nès et Van Gend, et le lieutenant-amiral zélandais Bankert. Les États-Généraux avaient envoyé sur la flotte, comme leur représentant chargé de leurs pleins pouvoirs, Corneille de Witt, qui s'était récemment illustré par l'exploit de Chatham. Ruyter, ayant soixante et douze vaisseaux de guerre et environ soixante et dix frégates, yachts ou brûlots [2], marcha à la rencontre de la flotte en-

Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, pages 234-235.

[1] Basnage, *Annales*, etc. t. II, p. 237.

[2] Boismêlé, *Histoire générale de la marine française*, tome II, page 504 (édition de Paris; 1742, in-4°). — Basnage, *An-*

nemie avec le dessein de la combattre partout où il la rencontrerait. Il l'aperçut, en vue de la baie de Southwold, entre Harwich et Yarmouth, le 7 juin au matin. Elle était composée de quatre-vingt-trois vaisseaux de guerre, et d'environ soixante-six frégates, flûtes, galiotes ou brûlots [1]. Comme elle ne désirait pas moins de combattre, elle se rangea promptement en bataille. Le duc d'York, monté sur *le Prince*, occupa le centre avec l'escadre rouge, le comte d'Estrées se plaça à sa droite avec l'escadre blanche, et le comte de Sandwich à sa gauche avec l'escadre bleue.

Ruyter plaça Bankert, avec l'escadre de Zélande, en face du comte d'Estrées et de l'escadre française. Il opposa l'intrépide Van Gend au comte de Sandwich, et il se chargea avec Van Nès d'attaquer le centre des Anglais. Dès qu'il eut donné le signal, il marcha droit sur le vaisseau amiral, qui portait le duc d'York. Il dit à son pilote en le lui montrant, *Voilà notre homme!* et celui-ci, comprenant sa belliqueuse volonté, lui répondit tout aussi simplement en ôtant son bonnet : *Monsieur, vous allez le rencontrer* [2]. Il dirigea en même temps *les Sept Provinces*, que montait Ruyter, sur le vaisseau du duc d'York, dont il essuya la bordée, mais qu'il foudroya d'une manière terrible. La lutte fut acharnée de part et d'autre. Mais le vaisseau anglais se trouvant bientôt désemparé, le duc descendit dans une barque par la fenêtre de sa chambre, tra-

nales des Provinces-Unies, tome II, page 205.

[1] Boismêlé, *Histoire générale de la marine française*, tome II, page 505. — Le duc d'York, dans ses mémoires, s'en donne moins. — *Vie de Jacques II, d'après les mémoires écrits de sa propre main*, par le révérend J. S. Clarke, traduction de Jean Cohen. Paris, 1819, in-8°, tome I, pages 235-236. — Lingard, *Histoire d'Angleterre*, volume XII, page 310 (traduction de M. le baron Roujoux. Paris, 1829, in-8°), suit l'indication des mémoires de Jacques II.

[2] Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, page 206.

versa à la rame le feu de l'ennemi, et transporta le pavillon royal sur *le Saint-Michel*. Ce vaisseau fut encore tellement battu avant la fin de la journée, que le duc d'York se vit contraint de passer avec son pavillon sur *le Londres*, où il continua le combat, qui fut au centre une sanglante mêlée.

La bataille fut moins animée à l'aile droite, où le comte d'Estrées s'éloigna vers le sud suivi par l'amiral Bankert qui le canonna; mais elle fut tout aussi acharnée à l'aile gauche. L'amiral Van Gend fondit sur l'escadre bleue, la perça, et ne fut arrêté dans son attaque impétueuse que par un boulet qui l'emporta. Son escadre, après un moment d'hésitation, se battit avec le même courage, et le comte de Sandwich, forcé de quitter son vaisseau en flammes, fut submergé dans son canot. La lutte dura, vaisseau contre vaisseau, avec un acharnement incroyable, depuis sept heures du matin jusqu'au coucher du soleil, sans qu'aucune des deux flottes quittât le champ de bataille. On déploya de part et d'autre une opiniâtreté et une valeur héroïques. Le courage que montra Corneille de Witt ne fut pas le moins digne d'admiration. Malade, mais s'élevant au-dessus des infirmités du corps par la fermeté de l'âme, il se fit porter sur le tillac de Ruyter. Là, ce représentant de la souveraineté des États-Généraux, après avoir exhorté les matelots et les soldats à bien remplir leur devoir, s'assit sur un fauteuil, comme un magistrat sur son siége, entouré de ses gardes marines, la hallebarde à la main, et il resta tout le jour sous le feu de l'ennemi. Trois de ses gardes furent tués auprès de lui, il les fit jeter à la mer, et, tout enveloppé de fumée, il demeura calme et immobile sur le pont jusqu'à la fin de la bataille [1].

[1] Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, pages 93-99. — Basnage, *Annales*, tome II, pages 206-208. — *Vie de Jacques II*, t. I, pages 240-247. — Lin-

Des deux côtés on s'attribua la victoire. Les pertes furent à peu près égales. Cependant les Hollandais avaient un peu moins souffert, et Ruyter, s'étant préparé dans la nuit à une nouvelle bataille, s'avança vers la flotte anglaise, qui ne parut pas disposée à l'accepter. Elle se retira, et les Hollandais, qui avaient beaucoup de vaisseaux en mauvais état, firent voile vers les côtes de Zélande. Outre la gloire d'avoir résisté aux flottes de deux grandes nations, les Hollandais eurent les résultats pour eux, puisqu'ils empêchèrent les alliés d'effectuer une descente dans la Zélande qui, d'après le traité d'alliance, avait été cédée à l'Angleterre. Ruyter avait mis les côtes de la république à l'abri d'une insulte et avait empêché l'invasion maritime qui, se joignant à l'invasion territoriale, aurait rendu infaillible la ruine des Provinces-Unies.

Malgré cette grande consolation au milieu de ses désastres, et quoique l'inondation eût ralenti sur quelques points la marche des troupes françaises, la république restait dans la situation la plus périlleuse. La consternation régnait partout. Jean de Witt s'était laissé atteindre par le découragement public. En apprenant l'entrée de l'armée française dans le Betuwe, il s'était rendu auprès de M. Gaspard Fagel, ancien pensionnaire de Haarlem et partisan zélé du prince d'Orange, quoique Jean de Witt l'eût fait nommer, en 1670, greffier des États-Généraux [1]. Il lui avait dit avec abattement qu'il ne voyait aucun moyen de garantir la république du danger qui la menaçait, puisque les commandants des places les plus fortes les livraient lâchement et sans les défendre. M. Gaspard

gard, tome XII, pages 311-313. — Lettre imprimée de H. Saville, écrite le 16 juin à bord du *Prince*, contenant le récit de la bataille. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

[1] Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, pages 123-124. — Cerisier, *Histoire générale des Provinces-Unies*, t. VII, page 265.

Fagel, qu'un caractère indomptable empêcha jusqu'au bout de désespérer, chercha à le consoler et à le ranimer. Il lui répondit que c'était dans l'orage qu'il fallait tenir ferme au gouvernail, que la république avait été réduite à de plus grandes extrémités du temps de Philippe II, plus puissant que Louis XIV, et que Dieu, qui l'avait délivrée de la tyrannie de l'un, la préserverait de l'esclavage de l'autre[1].

Mais ces vagues espérances parurent bientôt chimériques à M. de Witt. Accablé par la rapidité de la conquête, et voyant la faiblesse de sa patrie, il essaya de sauver ce qui restait d'elle par des négociations. Il proposa d'envoyer une députation à Louis XIV, se flattant peut-être que ce prince serait ramené à des sentiments de compassion et de générosité envers d'anciens alliés par le succès même de son entreprise et par cette sorte de magnanimité qu'inspire quelquefois l'amour de la gloire. Cette résolution fut adoptée malgré M. Van der Hoole, qui présidait les États-Généraux, et M. Gaspard Fagel, qui refusa de la signer. La députation fut composée de M. de Groot, conseiller de Rotterdam, ami de M. de Witt et naguère ambassadeur en France, du baron de Gend, ex-gouverneur du prince d'Orange, de M. Guillaume de Nassau d'Odyk, son représentant dans les États comme premier noble de Zélande, et de M. Eeck. Les États-Généraux envoyèrent en même temps en Angleterre M. de Halewyn, conseiller de la cour provinciale de Hollande, et M. de Dykweld l'un des chefs du parti républicain[2], pour y joindre leur ancien ambassadeur M. Boreel, qui n'en était pas encore parti, et pour essayer de fléchir Charles II. La première députation

[1] Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, page 238.

[2] Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, pages 251-252.

partit le 16 juin de La Haye pour le camp de Louis XIV, à qui elle devait remettre la lettre suivante :

Lettre des États-Généraux à Louis XIV. La Haye, 15 juin 1672.

Sire,

Nous avons ci-devant tâché de pénétrer l'intention de votre majesté, et de savoir d'elle le sujet de mécontentement qu'elle prenait de nous, pour lui donner toute la satisfaction qu'elle pouvait désirer de nous; mais voyant que, nonobstant ces offres, elle n'a pas laissé d'approcher des frontières, et ensuite de porter ses armes jusque dans les provinces de cet état, nous avons bien voulu dépêcher encore vers elle, en qualité de nos députés extraordinaires, les sieurs de Gend, de Groot, d'Odyk et Eeck, députés en notre assemblée de la part des provinces de Gueldre, de Hollande, de Zélande et de Groningue, non-seulement pour réitérer les mêmes offres à votre majesté, mais aussi pour la supplier de vouloir s'ouvrir à nosdits députés des conditions auxquelles il lui plairait nous donner la paix, et renouveler, à l'égard de cet état, la bienveillance dont elle et les rois ses prédécesseurs l'ont honoré; ils les recevront avec le respect que nous devons à un si grand monarque; et nous ne doutons pas qu'elle n'y trouve sa satisfaction; nous espérons que votre majesté les écoutera favorablement, et la supplions de leur donner toute la créance qu'elle pourrait donner à des personnes qui, pour être tirées du corps de notre assemblée, sont parfaitement instruites de l'intention que nous avons à demeurer à jamais,

Sire, de Votre Majesté,

Bien humbles serviteurs,

Les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Signé DE WREEDE.

Par ordonnance d'iceux,

J. SPRONSSEN [1].

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.

Les députés des États-Généraux, auxquels le maréchal de Turenne avait accordé un sauf-conduit et une escorte, arrivèrent le 22 juin au château de Keppel, près de Doësbourg, où se trouvait alors Louis XIV[1]. Ils furent reçus le lendemain par MM. de Louvois et de Pomponne. M. de Louvois leur demanda quelles offres ils apportaient au roi. Les députés lui répondirent que les États auraient cru manquer au respect qu'ils devaient au roi s'ils lui avaient fait offrir des conditions au lieu de les recevoir de lui. M. de Louvois, après avoir pris les ordres de Louis XIV, leur répliqua sèchement qu'on n'entrerait point en conférence avec eux à moins qu'ils n'eussent un plein pouvoir de traiter et de conclure. Il leur insinua cependant que, le roi étant maître par la conquête des pays qu'il occupait déjà et devant bientôt l'être de ceux qu'il s'apprêtait à envahir, c'était à eux à voir ce qu'ils lui donneraient en échange, sans oublier de satisfaire ses alliés et de le dédommager lui-même des frais de la guerre[2]. Sur cette déclaration, qui éloignait l'espoir de la paix sans suspendre la marche de la conquête, M. de Groot retourna en toute hâte à La Haye, pour demander des instructions précises et des ordres définitifs.

Pendant que les députés étaient au camp de Louis XIV, la haine populaire avait éclaté contre les frères de Witt, et avait commencé la révolution intérieure qui devait bientôt arracher à ces deux grands citoyens le pouvoir et la vie. Le parti du prince d'Orange, grossi de tous ceux qu'effrayaient ou qu'exaltaient les revers de la république, ne se contentait plus de la charge de capitaine et amiral général, récemment conférée à son jeune chef. Considérant cet héritier des Nassau comme

[1] Lettre de Louis XIV à M. Colbert de Croissy, son ambassadeur à Londres, du 23 juin 1672. (*Corresp. d'Angl.* vol. CIII.)

[2] *Ibid.*

seul capable de relever les courages et de sauver la république, il voulait le placer au même rang que ses ancêtres, et rétablir en sa faveur le stathoudérat, que le parti contraire avait fait abolir cinq années auparavant[1]. Le grand-pensionnaire étant un obstacle à ce dessein, on résolut de se défaire de lui. Les calomnies les plus odieuses furent répandues pour le perdre. Les ministres calvinistes, presque tous attachés à la maison d'Orange, et dont les plus violents étaient, à La Haye Simon Simonides et Thaddæus de Landman, à Dordrecht Henri Dibbets, à Rotterdam Jacob Borstius et Jean Ursinus, à Haarlem Samuel Gruterus[2], le dénoncèrent en chaire comme le complice de l'invasion. Ce républicain zélé, qui avait un si grand attachement pour sa patrie, et qui ne l'avait exposée qu'en cherchant à la rendre indépendante de son trop redoutable voisin, fut accusé de la livrer à Louis XIV par trahison. Cet homme intègre et désintéressé, qui depuis dix-neuf ans négligeait ses propres affaires pour celles de l'état, qui, ne recevant que trois mille livres[3] par an de la république, avait naguère refusé cent mille livres que la province de Hollande lui offrait en récompense de ses services[4], fut accusé de concussion. On prétendit qu'il avait détourné l'argent des dépenses secrètes, et l'avait envoyé à Venise, pour aller vivre dans cette ville après la conquête des Provinces-Unies[5]. On le rendit l'objet de l'aversion populaire. L'aveugle multitude qui l'avait longtemps admiré, et qui lui avait attribué avec reconnaissance la prospérité et la grandeur dont avait joui et où s'était élevée la république sous son habile admi-

[1] Par l'édit perpétuel du 5 août 1667.

[2] Cerisier, *Histoire générale, etc.* t. VII, pages 327-331.

[3] Jusqu'en 1668. A cette époque, il en eut quatre mille.

[4] Basnage, *Annales, etc.* t. II, p. 295. — Cerisier, *Histoire générale*, tome VII, pages 359-360.

[5] Basnage, *Annales, etc.* t. II, p. 295

nistration, le détesta autant qu'elle l'avait respecté. Jugeant les intentions par les résultats, elle lui imputa tous les malheurs publics, et, comme dans les moments de désastre elle a besoin de sacrifier quelqu'un, ses cruels emportements se tournèrent contre lui et contre son frère.

Quelques fanatiques s'en firent les sanguinaires instruments. Le 21 juin au soir, pendant que le grand-pensionnaire travaillait dans la salle des États, où il était resté le dernier pour y terminer, en ministre diligent, et selon son habitude, toutes les affaires du jour, quatre hommes l'attendirent à sa sortie pour le tuer. Il quitta la salle des États vers minuit, précédé d'un de ses serviteurs qui portait un flambeau, et suivi d'un autre qui était chargé de ses papiers. Lorsqu'il fut arrivé dans un lieu écarté, non loin de sa maison, les meurtriers fondirent sur lui, l'épée à la main. Tandis que deux d'entre eux éteignaient le flambeau et s'emparaient des papiers, les deux autres le frappèrent et le renversèrent. Il essaya de se relever et de se défendre; mais, accablé sous leurs coups, il tomba de nouveau, et les meurtriers, croyant l'avoir tué, prirent la fuite. Il avait reçu quatre blessures à la tête, au cou, à l'épaule, entre les côtes, sans avoir été toutefois mortellement atteint. Il eut la force de se relever et de regagner seul sa maison [1].

Le même jour, à la même heure, quatre inconnus firent à Dordrecht une tentative semblable contre son frère. Toujours malade, Corneille de Witt, après la bataille de Solbaie [2] et l'arrivée de la flotte en Zélande, avait obtenu des États la permission de se retirer chez lui. En récompense de son héroïque

[1] Basnage, *Annales, etc.* tome II, p. 291-294. — Leclerc, *Histoire des Provinces-Unies*, tome III, pages 288-289.

[2] Nom donné à la bataille livrée dans la baie de Southwold.

dévouement, il avait trouvé à son retour les diffamations de la calomnie et les fureurs de la haine. On avait répandu dans Dordrecht le bruit qu'il n'avait pas voulu combattre la flotte ennemie, et, comme une douloureuse fluxion rhumatismale tenait l'un de ses bras immobile, on prétendait qu'il avait été blessé à la suite d'une violente contestation avec Ruyter, et que le second jour il avait empêché de continuer la bataille [1]. Le peuple égaré avait pillé la maison de son vieux père, après en avoir enfoncé les portes à coups de hache. Il s'était ensuite transporté à l'hôtel de ville en poussant des cris de mort contre Corneille de Witt, avait mis en pièces le tableau où il était représenté appuyé sur un canon pendant la glorieuse expédition de Chatham, et avait détaché la tête de son portrait pour la pendre au gibet de la ville [2]. Ces violences qui avaient éclaté à son retour ne s'arrêtèrent point là. Le 21, vers minuit, quatre assassins essayèrent de forcer sa maison pour lui faire subir le sort qu'à la même heure éprouvait son frère; mais la garde bourgeoise accourut et les mit en fuite [3].

Le lendemain du jour où il avait été si grièvement blessé, le grand-pensionnaire écrivit aux États une lettre calme et simple dans laquelle il leur annonçait l'attaque dont il avait été l'objet, et leur exprimait l'espoir que ses blessures ne seraient pas dangereuses. Il la terminait en ces termes : « J'ai sujet de remercier Dieu de ce que cette rencontre ne m'a pas

[1] Lettre de Jean de Witt à Ruyter, dans l'Histoire de la vie et de la mort de Corneille et de Jean de Witt, tome II, page 497 (édit. d'Utrecht; 1709, in-12). — Basnage, *Annales, etc.* tome II, pag. 283-284.

[2] Basnage, *Annales, etc.* tome II, page 283. — Leclerc, *Histoire, etc.* t. III, page 289, col. 2. — Cerisier, *Histoire générale*, tome VIII, page 353-354. — Samson, *Histoire de Guillaume III*, tome II, pages 261-262 (édition de La Haye; 1703, in-12).

[3] Basnage, *Annales, etc.* tome II, page 298. — Cerisier, *Histoire générale*, tome VII, page 358. — Samson, *Histoire de Guillaume III*, tome II, page 262.

été plus fatale; mais comme je ne suis pourtant pas en état de faire les fonctions de ma charge auprès de vos nobles et grandes puissances, je les supplie très-humblement de vouloir m'en dispenser jusqu'à ce que je sois en meilleur état. Je prie Dieu qu'il veuille bénir extraordinairement votre illustre gouvernement dans ces temps dangereux[1]. »

Les États, composés surtout de ses amis, n'apprirent point cet attentat sans trouble et sans indignation. L'un des meurtriers, nommé Jacques Vander Graef, fils d'un conseiller à la cour de Hollande, fut arrêté; il avoua tout et dit qu'il avait cru servir sa patrie en la délivrant de celui qui la trahissait. La cour de Hollande le condamna à perdre la tête. Le peuple demanda sa grâce à grands cris, et M. de Witt fut supplié par ses propres amis de la solliciter lui-même, afin de désarmer sa colère. Mais dans son austère rigidité il s'y refusa, en disant qu'il fallait laisser à la justice un libre cours, et ne pas compromettre davantage la sécurité publique par l'impunité des coupables. « Le peuple, ajoutait-il, me hait sans raison, et je ne veux pas regagner son affection par une démarche dont tous les bons citoyens auraient sujet de se plaindre[2]. » Vander Graef mourut avec courage, et les ennemis de Jean de Witt firent de lui un martyr. Ses trois complices s'étaient réfugiés à l'armée du prince d'Orange, où ils trouvèrent un asile sûr, malgré les recherches des États, qui les désignèrent au prince et lui écrivirent : « Nous prenons cette affaire fort à cœur, et nous avons résolu de faire voir notre ressentiment aux auteurs d'un crime commis sur la personne de notre premier ministre[3]. »

[1] Basnage, *Annales, etc.* tome II, pages 291-292.

[2] Samson, *Histoire de Guillaume III*, tome II, page 258-259. — Basnage, *Annales*, tome II, page 293. — Cerisier, *Histoire générale, etc.* tome VII, page 356.

[3] *Histoire de Corneille et de Jean de Witt*, tome II, page 435. — Basnage,

Il s'était à peine écoulé quatre jours depuis l'attentat commis contre le grand-pensionnaire, lorsque M. de Groot reparut à La Haye. Il y trouva les esprits agités par cet événement et surtout par l'effroi de l'invasion dont les progrès paraissaient irrésistibles. On y apprenait d'un moment à l'autre la prise des villes les plus considérables et les plus rapprochées, et l'on y était dans la dernière consternation. M. de Groot rendit d'abord compte de sa mission aux États de Hollande, qui s'assemblèrent le 25. Il demanda les pleins pouvoirs nécessaires pour que la négociation ne restât point infructueuse. La délibération fut. extrêmement animée. M. de Groot conseilla de se soumettre aux circonstances, puisque l'on ne pouvait pas les dominer. Il proposa de céder à Louis XIV Maëstricht et quelques-unes des places que les États-Généraux avaient conquises sur les Espagnols dans le Brabant et la Flandre, et qu'on appelait *pays de la généralité*, en payant de plus une somme d'argent pour les frais de la guerre. Il soutint que c'était le seul moyen de conserver la *liberté*, la *religion*, et la *souveraineté* des Provinces-Unies; mais il dit qu'on devait se hâter, parce que le roi de France étendait chaque jour ses conquêtes et avait le dessein de rester dans le pays jusqu'à l'hiver, pour réduire Amsterdam à la faveur des glaces; « après quoi, ajouta-t-il, il fallait s'attendre à une entière soumission et à un dur esclavage [1]. »

Tout le corps de la noblesse partagea l'opinion de M. de Groot et fut d'avis d'un prompt accommodement. Les députés des villes furent plus divisés. Dans la Hollande méridionale, ceux de Dordrecht, de Leyde, de Delft, de Gorcum, de Schoonhoven, se prononcèrent sans hésiter pour les pleins pouvoirs. Il y en

tome II, page 294. — Cerisier, *Histoire générale, etc.* tome VII, page 357.

[1] Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, page 134.

eut même qui, dans l'empressement de leurs craintes, dirent que, pendant qu'ils délibéraient sur les moyens de conserver leur liberté, ils s'exposaient à la perdre. Ceux de Rotterdam, de Gouda, de Schiedam, de Brielle, alléguèrent qu'ils n'avaient pas d'ordre, mais promirent de se rendre à ce qui aurait été résolu par l'assemblée. Dans la Hollande septentrionale, les députés de Haarlem, d'Edam, de Monnikendam, de Purmerend, de Medenblik se rangèrent aux sentiments de la noblesse. Ceux d'Enkhuizen et de Hoorn s'abstinrent d'émettre un avis, faute d'y être autorisés; mais les députés d'Amsterdam, qu'appuyèrent ceux d'Alkmaar, s'élevèrent contre le parti pusillanime qu'on semblait sur le point de prendre. Enhardis par la sécurité que les eaux de la mer donnaient à leur ville inondée, ils déclarèrent qu'ils avaient toujours été pour la fermeté des résolutions, et qu'ils ne sauraient souscrire à un accommodement sur lequel on ne pourrait pas même s'entendre, car il faudrait acheter la paix des deux rois aux plus dures et aux plus ruineuses conditions. Ils opinèrent pour une résistance courageuse et opiniâtre.

Comme on était loin de l'unanimité nécessaire à une décision, les députés de la noblesse pressèrent ceux des villes de se mettre d'accord et les rendirent responsables des malheurs qu'entraîneraient leurs divisions et leurs retards. Alors les députés de Dordrecht, de Haarlem, de Delft, de Leyde, dirent à ceux d'Amsterdam qu'ils seraient de leur avis si Amsterdam était toute la Hollande, ou si toute la Hollande était comme Amsterdam; puis ils les supplièrent de considérer le danger qui menaçait les autres villes, de songer qu'après qu'elles auraient succombé, la leur ne pourrait pas subsister toute seule, et de ne pas laisser échapper l'occasion qui restait encore de sauver la religion et la souveraineté des Provinces-Unies.

Mais ils restèrent inflexibles, et l'on décida de donner vingt-quatre heures aux députés qui avaient besoin d'aller consulter leurs villes, et de se réunir le lendemain 26 juin dans la nuit.

Le lendemain on s'assembla à dix heures du soir; mais les députés d'Amsterdam et de cinq villes de la Hollande septentrionale, défendue contre l'invasion par le Zuyderzée, ne parurent point. Malgré leur absence, les États de la province de Hollande décidèrent, à l'unanimité des députés présents, qu'on donnerait des pleins pouvoirs pour traiter. Cette résolution fut alors portée à l'assemblée des États-Généraux des sept provinces, où elle rencontra de nouvelles difficultés. Les députés de Zélande, dont la province était couverte du côté de la mer par la flotte, du côté de la terre par la Hollande, qui devait être entièrement subjuguée avant que l'armée française approchât de leur frontière, s'opposèrent à un accommodement et conseillèrent la résistance. Les députés d'Utrecht et d'Over-Yssel, dont les provinces étaient alors en partie occupées, refusèrent d'émettre un avis. De leur côté, les députés de Frise s'abstinrent d'opiner, faute d'autorisation. Ceux de Groningue étaient absents, et il n'y eut pour les pleins pouvoirs que ceux de Gueldre, dont le territoire avait été déjà conquis. Dans cet embarras, la Hollande, qui était la principale, la plus puissante, la plus étendue, la plus riche des provinces, et en quelque sorte l'âme de la république, dont elle dirigeait les conseils et supportait presque toutes les charges, n'hésita point à passer outre. Elle décida, au nom des États-Généraux, l'expédition des pleins pouvoirs [1]. Le greffier Gaspard Fagel s'était élevé contre cette résolution, qui blessait ses sentiments

[1] Toute cette importante délibération est détaillée dans l'Histoire inédite de Wicquefort, au livre XX, depuis la page 129 jusqu'à la page 139. — Voir aussi Basnage,

et qui n'avait pas été prise selon les formes. Il refusa donc de signer les pleins pouvoirs, et, lorsque M. de Groot vint les demander, il lui dit en les lui remettant : « Vous pouvez bien aller vendre votre patrie, mais vous aurez de la peine à mettre l'acquéreur en possession. » — « Il vaut mieux, répondit M. de Groot, en sauver une partie que la perdre toute. » — « C'est en vain, lui répliqua M. Fagel, que vous songez à sauver vos terres; on les labourera pour y semer du sel, afin que votre postérité ne puisse en jouir qu'à la quatrième génération [1]. » M. de Groot partit avec les pleins pouvoirs signés par un greffier provisoire et conçus de la manière la plus illimitée. En voici le texte :

Pleins pouvoirs des Etats-Généraux. La Haye, 26 juin 1672.

Les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas à tous, etc. Savoir faisons, qu'ayant jugé à propos pour le bien de cet état de députer vers le roi très-chrétien, et ayant une parfaite connaissance de la suffisance, capacité, fidélité, zèle et affection des sieurs de Gend, de Groot, d'Odyk et Eeck, nous leur avons donné et donnons par ces présentes, signées du président de cette assemblée et contre-signées par notre greffier, à tous ensemble, ou à quelques-uns, ou à quelqu'un d'eux, en l'absence par maladie ou autre empêchement des autres, plein pouvoir pour, de notre part et en notre nom, négocier, traiter et conclure avec ladite majesté ou avec ceux de son conseil, qu'il lui plaira commettre pour cet effet, ce qu'ils jugeront nécessaire pour le service et le bien de cet état, leur donnant pour cet effet, et à chacun d'eux, pleine autorité et puissance, promettant de tenir pour bon, ferme et stable, ce qui sera par eux tous, ou par

Annales, *etc.* tome II, pages 241-245. — Cerisier, *Histoire générale des Provinces-Unies*, tome VII, pages 282-284, qui cite Wagenaar (dont l'histoire est en hollandais), tome XIX, page 54 et suiv. — Leclerc, *Histoire des Provinces-Unies*, pages 280-281.

[1] Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, page 139.

quelqu'un d'entre eux, ainsi négocié, traité et conclu, et d'en faire expédier nos lettres d'agrément et de ratification en bonne et due forme.

Fait dans notre assemblée, sous notre grand sceau, à La Haye, le 26 juin 1672.

Signé WASSENAER.

Par ordonnance desdits seigneurs États-Généraux,

Loco graphiarii. Signé J. SPRONSSEN[1].

M. de Groot partit le 27 juin pour retourner près du roi. Il passa par le quartier du prince d'Orange à Bodegrave, et ce prince, auquel il montra son plein pouvoir, se laissant cette fois entraîner à la faiblesse générale, demanda aux États-Généraux l'autorisation de négocier dans son intérêt particulier, et de solliciter une sauvegarde pour ses terres, principalement pour sa seigneurie et sa ville de Grave[2]. M. de Groot rejoignit à Rhenen MM. de Gend et d'Odyk, car M. Eeck, désavoué par les états de Groningue, dont il était le député, s'était retiré à Amsterdam. Le 29 juin ils présentèrent leur plein pouvoir aux deux ministres de Louis XIV. La négociation fut aussitôt entamée. Les députés hollandais demandèrent pour leur pays la conservation de son système politique, de sa religion, de sa souveraineté, et ils offrirent au roi de France la cession de Maëstricht avec ses dépendances, six millions de livres pour les frais de la guerre, et même quelques places de la généralité[3].

[1] Basnage, *Annales*, etc. tome II, page 245.

[2] Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, page 140. — Voir aussi Basnage, *Annales*, etc. tome II, pages 245-246.

[3] Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, page 142.

M. de Louvois reçut ces offres avec beaucoup de hauteur. Il demanda dédaigneusement si Maëstricht, que les États-Généraux auraient cédé pour ne point s'exposer à la guerre, leur paraissait une compensation suffisante des trois provinces que le roi avait déjà conquises, et des prétentions qu'il avait sur les autres. Les députés abattus offrirent alors toutes les villes de la généralité en Brabant et en Flandre, et dix millions [1]. Cette offre devait être acceptée sur-le-champ. Elle donnait à Louis XIV tout le pays qui séparait les Provinces-Unies des Pays-Bas espagnols, depuis la Meuse jusqu'aux bouches de l'Escaut; elle lui donnait Maëstricht, Venlo, Stevenswerd, Bois-le-Duc, Ravenstein, Breda, Steenbergen, Berg-op-Zoom, Hulst, l'Écluse, etc. elle plaçait la France victorieuse entre la république dépouillée des Provinces-Unies et le territoire isolé des Espagnols; elle lui permettait de faire trembler toujours l'une pour sa liberté, et de rendre désormais impuissants les efforts de l'autre pour le maintien de son existence; par là elle annulait la Hollande et amenait inévitablement l'incorporation prochaine de toute la Flandre espagnole à la monarchie française. Le but poursuivi par les longues et habiles négociations des quatre années précédentes se trouvait atteint. La politique profonde et nationale qui se proposait d'étendre la France au nord et d'éloigner de ce côté sa frontière, trop rapprochée de sa capitale, était enfin réalisée. M. de Lionne n'aurait pas hésité un instant à accepter ces magnifiques conditions, de peur que les Hollandais, revenus de leur terreur ou inspirés par le désespoir, ne les retirassent. Mais ce continuateur des grands desseins d'Henri IV, de Richelieu et de Mazarin, n'existait plus [2]. L'héritier imparfait de sa pensée et

[1] Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, page 142.

[2] Il était mort neuf mois auparavant, le 1er septembre 1671.

de son autorité, M. de Pomponne, conseilla au roi de ne pas les refuser[1]. Ce fut en vain : il ne put pas balancer auprès de lui l'ascendant désastreux de Louvois. Cet homme sans mesure et sans habileté qui, malgré l'avis de Turenne et Condé, avait fait commettre la faute militaire de disséminer l'armée et de ralentir l'invasion, fit alors commettre, malgré l'avis du ministre des affaires étrangères, la faute politique de mépriser d'aussi belles offres, et de compromettre cette fois, non plus le moyen, mais le résultat même de l'invasion.

Louis XIV, que sa volonté absolue dans les apparences n'empêchait pas d'être accessible à l'influence d'autrui, privé des sages et tout-puissants conseils de Lionne, était tombé sous l'empire du présomptueux Louvois. Il se laissa persuader par lui que les Provinces-Unies étaient perdues sans remède et qu'elles se résigneraient à tout. Il exigea dès lors :

1° Tout le pays de la généralité qui lui était offert, c'est-à-dire toutes les possessions des Hollandais dans la Flandre et dans le Brabant, sauf l'Écluse et l'île de Cadsand;

2° La cession de Nimègue et de ses dépendances; des forts de Knotzembourg, de Schenck; de toute la partie de la Gueldre située sur la rive gauche du Rhin; de l'île de Bommel, formée par la Meuse et le Wahal; de celle de Woorne, des châteaux ou forts de Saint-André, de Crèvecœur et de Lowestein, ce qui portait la frontière de France jusqu'à la ligne du Rhin et du Wahal;

3° La ville de Delfzyl avec vingt paroisses, la ville de Grave, la ville et le comté de Meurs, avec charge de la part

[1] « Pomponne jugea que le roi ferait bien d'accepter ces offres ; mais les sentiments violents et passionnés de Louvois l'emportaient et le firent charger de conditions qui ne pouvaient pas être plus dures après la conquête entière. » (Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, page 143.)

des États d'indemniser le prince d'Orange, qui en était le souverain;

4° La renonciation à tenir garnison dans toutes les places de l'empire occupées par ses troupes, et l'abandon de leurs prétentions en sa faveur.

Il offrait comme alternative territoriale de garder toutes les conquêtes qu'il avait faites, à condition que, pour le dédommager de celles qu'il pourrait faire encore, et lier à la frontière de France la province d'Utrecht, celle de Gueldre et le comté de Zutphen, les États-Généraux lui céderaient de plus les villes de Maëstricht et de Wyk, de Dalhem, de Fauquemont, de Rolduc dans le pays d'outre-Meuse, la ville et la mairie de Bois-le-Duc, et le fort de Crèvecœur;

5° La liberté pour tous les Français de voyager dans les Provinces-Unies sans être visités ni soumis à des droits de passage;

6° La suppression de tous les édits sur le commerce portés depuis 1662;

7° L'exercice public du culte catholique dans les Sept Provinces, un traitement convenable fait par chaque état aux curés ou aux prêtres qui desserviraient les églises, et le rétablissement des anciennes commanderies de Malte;

8° Vingt-quatre millions de livres pour les frais de la guerre;

9° Enfin l'envoi d'une ambassade solennelle qui lui présenterait tous les ans une médaille d'or par laquelle la république, en signe d'humilité et de reconnaissance, déclarerait tenir de lui la conservation de la liberté que les rois ses prédécesseurs l'avaient aidée à acquérir [1].

[1] Dépêche de Louis XIV à M. Colbert, du camp de Zeist, le 1er juillet 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.) — Cette lettre contient le récit de la négociation et les conditions exigées des Hollandais. — Voir aussi Basnage, *Annales*, tome II, pag. 246 à 248.

Louis XIV exigeait de plus que les États-Généraux renonçassent, en faveur de l'électeur de Cologne, à leurs prétentions sur la ville de Rhinberg; en faveur de l'évêque de Münster, à la seigneurie de Borkelo, à celles de Grol, de Breewort et de Lichtenvoorde, et qu'ils satisfissent surtout le roi d'Angleterre [1]. C'était pour ce dernier prince qu'il avait demandé la ville de Delfzyl avec vingt paroisses, afin de les lui donner en échange de l'Écluse et de l'île de Cadsand, où il ne désirait pas établir la puissance anglaise. Sentant combien il serait avantageux pour lui d'isoler la Hollande des Pays-Bas espagnols en se plaçant entre eux par l'acquisition du pays de la généralité, il écrivait : « Il m'importe, en séparant deux puissances qui me sont légitimement suspectes, de ne pas les réunir en quelque sorte, selon les accidents qui pourraient arriver à l'avenir, par une troisième que j'établirais en terre ferme [2]. »

Ces conditions accablantes et humiliantes consternèrent les plénipotentiaires hollandais. Ils représentèrent tout ce qu'elles avaient d'excessif, et firent observer que la république ne pouvait pas accorder celles qui entamaient le territoire des Sept Provinces sans se démembrer, celles qui touchaient au commerce sans se ruiner, celles qui concernaient la religion sans se perdre par le renversement de la base fondamentale sur laquelle reposait leur état, et enfin consentir à la députation et à la médaille sans se déshonorer [3]. M. de Pomponne était d'avis d'adoucir ces conditions, mais M. de Louvois insista pour qu'on les maintînt, en disant « qu'il connaissait la

[1] Dépêche de Louis XIV à M. Colbert, du 1er juillet 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

[2] Dépêche de Louis XIV à M. Colbert, du 23 juin 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

[3] Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, p. 146.

timidité des Hollandais, qui croiraient avoir gagné tout ce qu'on ne leur ôterait pas [1]. » Les plénipotentiaires hollandais n'osèrent pas conclure. Ils demandèrent et ils obtinrent de Louis XIV cinq jours avant de rien décider, et M. de Groot retourna précipitamment à La Haye afin d'instruire les États de ces dures exigences et leur laisser le choix dangereux de s'y soumettre ou de les rejeter. M. de Gend resta seul auprès de Louis XIV, M. d'Odyk ayant accompagné M. de Groot et s'étant ensuite retiré de la négociation lorsqu'il apprit qu'elle était désapprouvée par la Zélande.

Arrivé à La Haye, M. de Groot communiqua les tristes propositions dont il était chargé aux États de Hollande. Il leur dit d'examiner avec la plus sérieuse attention, sans trouble et sans colère, s'ils étaient en mesure de se défendre contre un ennemi qui avait déjà pénétré jusqu'au milieu de leur pays, et d'entreprendre, dans ce cas, une résistance désespérée. Mais il les engagea, s'ils ne croyaient pas le pouvoir, à continuer la négociation en décidant, ou d'y comprendre les trois provinces envahies, ou de la réduire aux quatre provinces qui ne l'étaient pas encore, ou enfin de traiter pour la Hollande seule qui, séparée des autres, obtiendrait plus aisément de meilleures conditions. Il parut incliner à ne pas rompre la négociation. Mais cette fois l'indignation ranima les courages, et, méprisant les conseils d'une honteuse prudence, on aima mieux périr en se défendant qu'en se soumettant. Toutefois, quelques villes opinèrent encore pour les résolutions pusillanimes. De ce nombre furent Leyde, Dordrecht, Delft et Hoorn. Elles dirent qu'il n'y avait aucun espoir d'arracher à l'ennemi ce qu'il avait conquis, et de conserver contre lui ce qui restait à la république; qu'on ne pouvait se maintenir dans aucune des cinq

[1] Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, page 147.

positions occupées par les faibles troupes des Provinces-Unies; qu'il suffisait à l'armée française d'en forcer une seule pour que toute la Hollande méridionale fût perdue; qu'il fallait donc négocier, et, à la rigueur, traiter uniquement pour la Hollande, si l'on ne voulait pas bientôt demeurer sans patrie.

Cet avis, que la faiblesse dont il devait pénétrer les âmes rendait au fond moins prudent qu'une résolution téméraire, mais capable, en étant généreuse, d'exalter les courages jusqu'à l'héroïsme, fut combattu par ceux mêmes qui avaient naguère conseillé l'accommodement. Les députés de la noblesse déclarèrent qu'on ne saurait accepter des conditions aussi dures et aussi déshonorantes; qu'à traiter, il ne fallait céder que Maëstricht et Clèves, et comprendre les Sept Provinces dans la négociation. Haarlem, qui avait été très-animée pour la négociation, opina pour la rupture. Enfin M. Hop, pensionnaire d'Amsterdam, représenta que cette négociation avait été entamée sans le consentement des autres provinces, malgré la protestation de la Zélande, et contre l'avis de la principale ville de Hollande; qu'elle mécontentait leurs alliés les Espagnols, qu'elle empêchait les princes de l'Europe alarmés de la grandeur excessive de la France, et disposés dès lors à ne pas souffrir qu'elle se rendît maîtresse des Provinces-Unies, de marcher à leur secours; qu'on ne devait pas s'effrayer des conquêtes de Louis XIV, qui en était déjà embarrassé parce qu'il fallait y mettre de fortes garnisons, et qui dès lors n'avait plus les moyens d'en faire beaucoup de nouvelles. Il conclut qu'il fallait rompre la négociation et se défendre jusqu'au bout avec la dernière vigueur. Ce généreux sentiment prévalut, et tous les membres de l'assemblée jurèrent de sacrifier leurs biens et leurs vies pour la défense du territoire et le salut de la patrie[1].

[1] Basnage, *Annales, etc.* tome II, pages 249 251.

Tel fut l'effet des propositions révoltantes remises par M. de Louvois. Elles provoquèrent une résolution désespérée, que contribua à faire prendre aussi une révolution populaire qui venait de s'accomplir. Cette révolution devait accompagner et servir le projet d'une résistance nationale. Le parti du stathoudérat, qui avait déjà fait de si grands progrès, fut plus indigné encore que le parti républicain des conditions honteuses auxquelles il fallait traiter avec Louis XIV. Dans les dangereuses extrémités où l'état se trouvait réduit, il regarda le prince d'Orange comme seul capable de conjurer sa perte. Il crut donc le moment venu d'abattre ce parti de Lowestein qui se montrait faible après avoir été imprévoyant, et dont la puissance chancelante ne pouvait pas être soutenue par les frères de Witt, puisque l'un, le ruard (bailli) de Putten, était malade à Dordrecht, et que l'autre, le grand-pensionnaire, était retenu au lit par ses blessures. Résolu de rétablir le stathoudérat, et n'espérant pas y faire consentir les membres des États, qui naguère en avaient juré l'abolition par l'édit perpétuel, ce parti eut recours aux violences populaires pour les y contraindre. Il commença donc cette révolution par des soulèvements dans les villes où les régences étaient contraires au stathoudérat, mais où le peuple, les ministres protestants et les milices bourgeoises, lui étaient extrêmement favorables.

La ville de Veere, dont le prince d'Orange était marquis, donna le signal en Zélande. Celle de Dordrecht, patrie des de Witt et depuis longtemps à la tête des régences républicaines, la suivit de près en Hollande et imprima au mouvement révolutionnaire un caractère plus sérieux. Le peuple insurgé arbora sur les tours de la ville deux drapeaux, l'un orange, l'autre blanc, en plaçant le premier au-dessus du

second avec ces mots : *Orange dessus, Witt dessous*[1]. Il contraignit en même temps la régence épouvantée d'envoyer une députation au prince d'Orange, de l'appeler du camp de Bodegrave dans la ville, et, quand il y fut, de le proclamer stathouder. Les magistrats de Dordrecht, sous le coup des menaces du peuple, renoncèrent les premiers à l'édit perpétuel, dispensèrent le prince d'Orange lui-même du serment qu'il avait prêté de ne jamais accepter le stathoudérat, et l'investirent du titre et du pouvoir qu'avaient possédés ses ancêtres. Le prince ne se contenta point de cette dispense civile et il réclama une dispense religieuse. Deux ministres protestants le délièrent de son serment dans toutes les formes, et son ambition rassurée se donna alors un libre cours[2].

Tous les magistrats signèrent la révocation de l'édit perpétuel, qui fut portée à Corneille de Witt pour qu'il y donnât son adhésion. Mais le ruard de Putten, toujours malade et toujours courageux, répondit qu'on ne lui ferait pas violer le serment qu'il avait prêté aux États, et dont personne n'avait le droit de le dispenser. Le peuple grondait autour de sa maison, et les députés représentèrent au ruard qu'il y avait tout à craindre pour lui s'il ne cédait pas; mais il leur répondit qu'il avait naguère entendu siffler les boulets à ses oreilles, et qu'il ne redoutait point les cris d'un peuple qui, apres tout, n'avait que le pouvoir de le tuer. Il demeura inflexible. Sa femme, accourue auprès de lui avec ses enfants, le conjura alors en pleurant de ne pas se perdre par un refus inutile. Le ruard résista d'abord à ses supplications et à ses larmes; mais, enfin, se laissant toucher par elles, il signa

[1] *Witte* en hollandais signifie *blanc*.

[2] Histoire inédite de Wicquefort, livre XXI, pag. 13-19. — Basnage, *Annales, etc.* tome II, pages 284-285. — Cerisier, *Histoire générale, etc.* tome VII, pages 328-332.

l'acte de révocation, en ajoutant à son nom les lettres V. C. (*vi coactus*), que le peuple, instruit par un ministre de leur signification, le força encore d'effacer [1]. Une fois la révolution commencée dans les villes, elle ne s'arrêta plus. Elle éclata à Rotterdam, à Gouda, à Haarlem, à Delft, à Amsterdam, et enfin à La Haye, où le peuple obligea les États de Hollande à la sanctionner [2].

Ce fut dans la nuit du 1er au 2 juillet que fut adoptée cette grande résolution par l'assemblée des États. Chacun était décidé à la prendre, mais personne n'osait la proposer. L'édit perpétuel, que tous les membres des États avaient juré de ne pas enfreindre, ne leur interdisait pas seulement de rétablir le stathoudérat, mais les obligeait à ne jamais proposer la révocation de cette nouvelle loi fondamentale de la république. Chez ces hommes honnêtes et religieux, les scrupules de la conscience balançaient le sentiment de la crainte et la puissance de la nécessité. Enfin le député de Rotterdam demanda la permission de reprendre son serment avant d'entretenir l'assemblée d'une chose que chacun comprenait, et qu'il ne pouvait nommer sans parjure. Plusieurs députés réclamèrent une explication plus claire; mais aucun d'eux ne se souciait de la donner, lorsque le député de Leyde s'écria hardiment qu'il s'agissait, comme tout le monde le voyait bien, de révoquer l'édit perpétuel. L'aveu une fois fait, la délibération marcha rapidement. Les députés s'accordèrent une dispense mutuelle du serment qu'ils avaient prêté cinq années aupara-

[1] Samson, *Histoire de Guillaume III*, tome II, pages 273-274. — *Histoire de Corneille et de Jean de Witt*, tome II, pages 448-449. — Cerisier, *Histoire générale, etc.* tome VII, pages 333-334. — Basnage, *Annales, etc.* t. II, p. 285-286.

[2] Histoire inédite de Wicquefort, livre XXI, page 21. — Cerisier, *Histoire générale, etc.* tome VII, pages 335-340. — Basnage, *Annales, etc.* tome II, pages 286-287.

vant, et, le lendemain, l'édit perpétuel du 5 août 1667, qui abolissait le stathoudérat, fut aboli lui-même [1].

Quatre jours après, toutes les villes ayant été consultées et s'étant prononcées légitimement, les États de Hollande et de West-Frise proclamèrent, à quatre heures du matin, *Guillaume-Henri d'Orange, stathouder, capitaine général et amiral de leur province* [2]. La province de Zélande imita cet exemple, et, le 8 juillet, les États-Généraux ayant confirmé cette haute dignité au prince d'Orange, il vint le 10 à La Haye prêter serment comme stathouder [3]. En le nommant, la république sacrifia en partie la liberté de ses institutions à l'indépendance de son territoire, et chercha son salut, ainsi que le font tous les peuples libres lors des grandes crises, dans l'unité de commandement et la dictature militaire.

L'élévation du prince d'Orange excita un grand enthousiasme dans les provinces qui n'étaient pas encore envahies. On se persuada, sous l'empire des vieux et des patriotiques souvenirs, que le descendant de Guillaume et de Maurice d'Orange, qui avaient fondé et défendu la république contre les armes espagnoles, saurait la délivrer de l'invasion française. On crut que l'électeur de Brandebourg, son parent, qui s'était engagé, par le traité de Cologne sur la Sprée, conclu le 26 avril 1672, à secourir les Provinces-Unies avec une armée de vingt mille hommes, n'hésiterait plus à faire marcher ses troupes. On s'attendit à ce que l'empereur Léopold, pressé par la reine d'Espagne et par l'électeur de Brandebourg de ne pas laisser succomber une république dont

[1] Samson, *Histoire de Guillaume III*, t. II, p. 275-276. — Basnage, *Annales*, tome II, page 288. — Cerisier, *Histoire générale, etc.* tome VII, pages 341-345.

[2] Histoire inédite de Wicquefort, livre XXI, pages 25-26.

[3] Histoire inédite de Wicquefort, livre XXI, pages 27-34; et Basnage, *Annales*, tome II, page 289.

la ruine entraînerait la perte des Pays-Bas et porterait la frontière de la France jusqu'à la Westphalie, romprait avec Louis XIV pour prévenir un aussi grand bouleversement territorial[1]. On espéra surtout que le stathoudérat conféré au prince d'Orange comblerait les vœux du roi d'Angleterre, son oncle, et le détacherait de l'alliance française. Cette dernière espérance n'était pas sans quelque fondement. On connaissait, dans les Provinces-Unies, l'extrême mécontentement qu'avait fait éprouver en Angleterre l'union de Charles II avec Louis XIV pour écraser une république protestante. L'opinion publique s'y était universellement déclarée contre une guerre dont les succès étaient aussi menaçants pour la religion et pour la liberté de la Grande-Bretagne que pour l'indépendance des Provinces-Unies. Aussi, par un instinct prévoyant, s'était-on élevé de toutes parts contre les projets sinistres qu'on supposait à Charles II en le voyant allié au chef du catholicisme et de la monarchie absolue en Europe. M. Colbert de Croissy, ambassadeur de Louis XIV à Londres, écrivait à sa cour : « On aura beaucoup de peine à contenir les malintentionnés dans le devoir, car il est certain que la déclaration que le roi d'Angleterre a fait publier pour la liberté de conscience, les indices ou plutôt les preuves manifestes que le duc d'York a données de sa conversion et les soupçons qu'on a aussi de celle du roi, ont si fort irrité contre le gouvernement toutes les autres religions, qu'on ne voit que libelles et qu'écrits séditieux. Le comte d'Arlington m'en a fait voir un qui fait connaître au vrai les desseins du roi d'Angleterre et

[1] C'est ce qui arriva. L'empereur Léopold conclut à Berlin avec l'électeur de Brandebourg, le 29 juin, un traité ratifié le 13 juillet pour protéger l'empire, et à La Haye, avec les États-Généraux, le 25 juillet, un traité ratifié un mois après, et par lequel il s'engagea à secourir les Provinces-Unies.

tend à remuer les protestants et les presbytériens contre l'ennemi commun, qu'il dit être le pape, le roi d'Angleterre et ses ministres [1]. »

Ces sentiments avaient acquis encore plus de vivacité par les victoires de Louis XIV. L'envie s'était ajoutée à la crainte. « L'heureux succès des glorieuses entreprises de votre majesté, écrivait M. Colbert à Louis XIV, excite beaucoup la jalousie chez ses voisins. Aussi n'omet-on rien, principalement au lieu où je suis, pour en interrompre le cours. L'ambassadeur d'Espagne y fait tout ce qu'il peut tant par lui-même que par les partisans du roi son maître, et il n'a pas de peine à attirer dans ses sentiments et le peuple et les principaux de cette cour, qui ne cessent de blâmer le roi, le duc d'York et les principaux ministres, et de crier qu'il est de l'intérêt de l'Angleterre de s'opposer plutôt que de concourir à la grandeur de votre majesté [2]. »

Le peuple, la cour, et, parmi les ministres mêmes, le duc de Buckingham, naguère si zélé pour l'alliance française, montraient les appréhensions les plus grandes des progrès de Louis XIV. Charles II, dont la volonté était cependant si mobile, conservait seul toute la fermeté de ses précédentes résolutions. Loin de s'alarmer des conquêtes de Louis XIV, il en témoignait de la joie [3], et il disait à M. Colbert « que, malgré les intrigues de sa cour et l'animosité de son peuple contre l'union qu'il avait faite avec le roi très-chrétien, lui et son frère étaient inébranlables, et qu'ils se mettraient en état de maintenir cette union envers et contre tous [4]. »

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 5 juin 1672. (*Corr. d'Angl.* v. CIII.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 20 juin 1672. (*Corr. d'Angl.* v. CIII.)

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 16 juin 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

[4] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV,

Ce fut au milieu de cette agitation des esprits que les députés hollandais débarquèrent en Angleterre. M. Boreel, l'ancien ambassadeur des Provinces-Unies, qui n'était pas encore parti de Londres, avait vainement demandé pour eux des passe-ports à Charles II. Ce prince lui avait répondu qu'il ne voulait rien entendre que de concert avec Louis XIV. En apprenant l'arrivée de MM. d'Halewyn et de Dykweld sur les côtes de la Grande-Bretagne, il les avait menacés de les faire enfermer à la Tour pour être venus dans son royaume sans avoir obtenu des passe-ports. Ils avaient noblement répondu qu'ils étaient prêts à s'y rendre pourvu qu'ils y trouvassent des commissaires chargés de négocier la paix avec eux. Charles II craignant, s'ils approchaient de Londres, que le peuple ne se livrât à de dangereuses démonstrations, les fit conduire au château de Hampton-court, où, gardés étroitement, ils ne purent communiquer avec personne [1].

Pendant que Charles II agissait avec cette sincérité et cette vigueur, Louis XIV, qui ne voulait lui donner aucun sujet de défiance et aucun prétexte d'abandon, l'avait fait prévenir avec la plus grande diligence de toutes les démarches et de toutes les propositions des États-Généraux. Ne se bornant point à les communiquer à l'ambassadeur anglais Godolphin, qui le suivit pendant toute cette campagne, il les avait transmises à M. Colbert pour qu'il en instruisît directement Charles II. Après lui avoir exposé les offres des États-Généraux et ses demandes pour lui et pour ses alliés, il ajoutait : « J'ai voulu vous faire savoir, sans perdre de temps, l'état de l'affaire pour que vous appreniez au roi d'Angleterre que, non-seule-

du 16 juin 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

[1] Lettre des députés hollandais au greffier Gaspard Fagel, datée de Hampton-court, le 20 juillet 1672, dans Basnage, *Annales, etc.* tome II, p. 452-453.

ment je n'ai point voulu admettre une négociation de paix sans savoir son sentiment, mais même sans y faire la même mention de ses intérêts que des miens. Je ne doute pas qu'il n'en ait usé de la même manière à mon égard, puisque j'ai appris qu'en même temps que les États avaient envoyé vers moi ils avaient fait passer une semblable députation en Angleterre [1]. »

Afin de prendre part aux négociations sérieuses entamées au camp de Louis XIV, Charles II résolut d'y envoyer lord Halifax, membre de son conseil privé, que devaient suivre bientôt le duc de Buckingham et le comte d'Arlington, ses deux principaux ministres. Malgré cette résolution, le duc de Buckingham engagea, avant de partir, une négociation détournée avec les députés hollandais, par l'entremise de leur secrétaire nommé Kingscot. Il aurait voulu conclure une paix séparée, mais les députés n'avaient pas les pouvoirs nécessaires pour accorder les conditions qu'il exigeait d'eux. Charles II désavoua cette négociation, assurant à M. Colbert qu'il en avait fait honte au duc de Buckingham. Il ne songea « qu'à continuer la guerre en amusant, dit M. Colbert, le public d'une espérance de paix pour empêcher qu'il ne se formât de ligue en faveur des Hollandais [2]. »

Devancés par lord Halifax, qui se rendit directement au camp de Louis XIV, le duc de Buckingham et le comte d'Arlington s'embarquèrent, au commencement de juillet, pour aller négocier sur le continent. Ils avaient les pleins pouvoirs de Charles II, qui leur donna l'ordre d'agir d'un parfait ac-

[1] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du camp de Doësbourg, le 22 juin 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, volume CIII.)

[2] Dépêche de M. Colbert au marquis de Pomponne, du 27 juin 1672. (*Correspondanc d'Angleterre*, vol. CIII)

cord avec les commissaires du roi de France. Les plénipotentiaires britanniques voulurent passer par la Hollande, afin de proposer des avantages particuliers au prince d'Orange et le décider à un prompt accommodement. Ils arrivèrent à La Haye le 5 juillet, au moment où les villes et les États lui décernaient le titre de stathouder. Le peuple, de plus en plus rassuré sur les dispositions du roi d'Angleterre par cette élévation de son neveu, accueillit ses ambassadeurs comme des envoyés de paix et des protecteurs de la république. Le duc de Buckingham et le comte d'Arlington traversèrent La Haye au milieu des plus touchantes acclamations, et les témoignages d'un peuple qui mettait en eux son espoir durent les remplir de trouble et de regret. Aussi le duc de Buckingham, qui n'aurait pas voulu la ruine des Provinces-Unies et qui aimait mieux tromper que déplaire, ayant rendu visite à la princesse douairière d'Orange, lui dit pour la rassurer « qu'ils étaient bons Hollandais. — Il suffirait, lui répondit-elle, que vous fussiez bons Anglais[1]. » Ils allèrent ensuite au camp de Bodegrave, où ils eurent de longues conférences avec le prince d'Orange. Celui-ci, qui avait reçu des États le pouvoir de traiter, n'offrit pour le roi de France que Maëstricht et les places du Rhin. Le duc de Buckingham parut donner d'abord au prince d'Orange des espérances que le comte d'Arlington mit tous ses soins et toute son honnêteté à lui enlever. Mais à la fin le duc de Buckingham lui-même, faisant céder ses sentiments particuliers aux ordres qu'il avait reçus, le pressa d'accepter les conditions des deux rois; et, comme le prince s'obstinait, il lui dit : « Les glaces de l'hiver feront bientôt tomber ce que les inondations de l'été ont conservé. Ne voyez-vous pas que la république est

[1] Basnage, *Annales, etc.* tome II, page 225. — Cerisier, *Histoire générale, etc.* tome VII, pages 305-306.

perdue? — Je sais un sûr moyen de ne pas le voir, répondit le prince d'Orange, c'est de périr dans le dernier retranchement[1]. »

N'ayant pu obtenir du stathouder aucunes concessions satisfaisantes, les plénipotentiaires anglais se rendirent auprès de Louis XIV, qu'ils trouvèrent au camp de Zeist, à deux lieues d'Utrecht, avec lord Halifax et le duc de Monmouth. Les propositions du prince d'Orange ne pouvaient pas convenir au roi victorieux qui avait refusé celles de M. de Groot et qui persistait avec opiniâtreté dans les siennes. Louis XIV, s'appuyant sur les traités conclus, n'eut pas de peine à faire souscrire les ambassadeurs britanniques aux conditions qu'il avait exigées, en ajoutant toutes celles qui pouvaient convenir à leur maître touchant l'honneur du pavillon, le droit de pêche, la possession des côtes de Zélande, et même le gouvernement absolu du reste de la république pour son neveu, le prince d'Orange.

On résolut alors de faire une dernière tentative pour séduire l'ambition de ce jeune prince. Les ambassadeurs anglais envoyèrent MM. Sylvius, Seymour, Jermyn, neveu du comte de Saint-Albans, du camp de Zeist au camp de Bodegrave, pour lui offrir la souveraineté héréditaire de sa patrie. Le prince d'Orange répondit froidement qu'on lui faisait cette proposition vingt-quatre heures trop tard, puisqu'il venait de prêter serment aux États en qualité de stathouder. M. Sylvius, lui ayant rappelé avec une hardiesse blessante qu'il avait aussi juré de ne jamais accepter l'offre du stathoudérat, et qu'ayant enfreint le premier serment il lui était bien permis de manquer au second, le prince fut profondément irrité; mais il se contint, et il répliqua avec calme que les États qui avaient

[1] Cerisier, tome VII, page 307.

eu le pouvoir de faire l'édit perpétuel avaient eu le droit de le révoquer, et que, dégagé par eux de son serment, il avait pu accepter d'eux le stathoudérat sans aucun scrupule [1]. Il ajouta qu'ayant l'honneur d'être sorti du sang royal d'Angleterre, le roi de la Grande-Bretagne aurait grand sujet de le désavouer pour son parent s'il renonçait ainsi à sa réputation et à sa conscience, et il finit en disant qu'il s'embarquerait pour Batavia plutôt que de signer la ruine de la république et de recevoir la souveraineté des mains de ses ennemis [2].

Il n'y avait plus rien à attendre de la volonté froide et inflexible du nouveau chef de la république. Les deux rois confirmèrent alors leurs anciens engagements par un traité que signèrent, le 16 juillet, au camp d'Heeswyk, près de Bois-le-Duc, les ambassadeurs de Charles II et les deux ministres de Louis XIV, MM. de Pomponne et de Louvois. On s'obligea des deux côtés à ne faire ni paix ni trêve avec les États-Généraux sans y consentir de part et d'autre, à se communiquer les propositions qu'on recevrait mutuellement, et à ne traiter jamais qu'aux conditions remises à M. de Groot pour la France, et aux conditions suivantes pour l'Angleterre [3] :

1° L'abaissement du pavillon des flottes entières des Provinces-Unies, qui seraient tenues d'abattre leur mât de hune devant un seul navire anglais, dans toute la mer britannique jusqu'aux côtes de Hollande;

2° La liberté accordée aux Anglais demeurés dans la colonie de Surinam d'en sortir pendant une année entière avec tous leurs biens;

3° Le bannissement du territoire de la république de tous

[1] Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, pages 117-167.

[2] Basnage, *Annales*, t. II, p. 255-256.

[3] Ce traité est au dépôt des affaires étrangères.

les réfugiés anglais qui avaient été déclarés coupables du crime de lèse-majesté, ou qui avaient écrit des libelles séditieux contre le roi, ou qui avaient conspiré contre lui;

4° Un million de livres sterling pour les frais de la guerre, dont quatre cent mille payables au mois d'octobre et le reste par annuités de cent mille livres sterling;

5° Une redevance annuelle de dix mille livres sterling pour la pêche du hareng sur les côtes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande;

6° La souveraineté de ce qui resterait des Provinces-Unies, après la part qui en serait détachée pour les deux rois et leurs alliés, en faveur du prince d'Orange, ou tout au moins la perpétuité du stathoudérat dans sa famille;

7° Un traité de commerce qui réglerait avantageusement les rapports des négociants anglais dans les Indes;

8° Enfin la remise de l'Écluse, des îles de Walcheren, de Cadsand, de Gorée, de Woorne, pour servir de garantie à l'exécution des conditions précédentes [1].

Louis XIV s'applaudit beaucoup d'avoir lié étroitement le roi d'Angleterre, et de s'être assuré qu'il ne négocierait pas séparément. Il exprima sa satisfaction par de riches présents diplomatiques aux signataires du traité [2], et il écrivit à Charles II : « La justice et la fermeté réciproques avec les-

[1] Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, p. 257. — Cerisier, *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, tome VII, pages 309-318. — Corps diplomatique de du Mont, tome VII, 1re partie, page 206.

[2] « Il donna au duc de Buckingham une boîte à portrait enrichie de diamants d'une valeur de vingt-huit mille livres tournois; au comte d'Arlington, une boîte semblable de douze mille neuf cents livres, avec une bague d'un diamant de trente-six mille livres; au duc de Monmouth, une bague d'un diamant de dix-sept mille cinq cents livres; à lord Halifax, une boîte à portrait enrichie de diamants, de dix mille cinq cent quarante livres. » (Registre des présents diplomatiques, au dépôt des affaires étrangères.)

quelles nous avons formé notre alliance ont servi d'un solide fondement à la guerre que nous nous sommes obligés d'entreprendre. La fidélité avec laquelle nous la maintenons contribuera principalement à continuer les heureux succès de cette même guerre, ou à la terminer par une paix honorable. Les ambassadeurs extraordinaires de votre majesté, qui nous ont été également recommandables par leur rang, leur mérite et la juste confiance que votre majesté a en eux, lui témoigneront qu'ils ont trouvé en nous les mêmes sentiments qu'ils étaient chargés de nous faire connaître de sa part; qu'ils nous ont vu au milieu des progrès si grands et si heureux dont il a plu à Dieu de bénir nos armes, toujours prêt à en arrêter le cours lorsque nous le pourrons faire à des conditions sûres, équitables et glorieuses, et toujours dans la constante résolution de n'admettre aucune proposition de nos ennemis, sans la communiquer en même temps à votre majesté, et sans faire un seul intérêt de nos intérêts communs [1]. »

En même temps les ambassadeurs britanniques envoyèrent au prince d'Orange, par M. Sylvius, les conditions auxquelles les deux rois consentaient à la paix avec les États-Généraux, et le traité d'étroite union qu'ils venaient de conclure entre l'Angleterre et la France. Afin de lui ôter l'espérance qu'il pouvait fonder encore sur leur désaccord, ils lui écrivirent : « Votre altesse ne trouvera pas mauvais qu'ayant remarqué ce que les députés de MM. les États, envoyés aux deux rois, ont fait pour leur donner de la jalousie l'un contre l'autre, comme si leur intention était de trouver leur compte à part, nous lui envoyons aussi la copie de l'acte que nous venons de faire avec MM. les commissaires de sa majesté très-chrétienne, par

[1] Lettre de Louis XIV à Charles II, du camp de Boxtel, du 17 juillet 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

lequel les États verront ce qui en est, et les mesures qu'ils auront à garder à l'avenir dans leur désir de faire la paix [1]. » Ils le prièrent en même temps de leur renvoyer dans dix jours la réponse des États aux propositions des deux rois [2].

En recevant communication des demandes des deux rois, dont la sollicitude pour lui semblait même destinée à le compromettre vis-à-vis des États, le stathouder se montra fort indigné. Il se rendit sur-le-champ à La Haye, pour les faire connaître aux États-Généraux, qui partagèrent ses sentiments [3], et qui, le 21 juillet, à sept heures du soir, les rejetèrent en ces termes : « Ayant été délibéré sur les conditions de paix proposées par le seigneur roi de France et par le seigneur roi d'Angleterre, après avoir pris le très-prudent avis de son altesse, il a été trouvé bon et arrêté de déclarer par les présentes que, bien que leurs hautes puissances fussent très-aises de voir la paix rétablie entre lesdits seigneurs rois de France et de la Grande-Bretagne et cet état, néanmoins les conditions dont il vient d'être parlé sont si dures et si insupportables, que leurs hautes puissances ne se pourront jamais résoudre à les accepter, mais qu'elles se trouvent forcées de défendre cet état et ses habitants de tout leur pouvoir, et d'attendre le succès qu'il plaira à Dieu de leur donner [4]. » Pour toute réponse aux propositions des deux rois, le prince d'Orange envoya cette déclaration des États [5].

[1] Lettre du duc de Buckingham et du comte d'Arlington au prince d'Orange, du camp de Boxtel, du 17 juillet 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Samson, *Histoire de Guillaume III*, tome II, page 311.

[4] Extrait des registres des résolutions des hauts et puissants seigneurs des États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. Signé par le greffier, M. Gaspard Fagel.

[5] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 11 août 1672. — « Il n'a pas seulement daigné, dit-il, donner des réponses aux conditions sous lesquelles votre ma-

Après avoir signé le traité d'Heeswyk, les ambassadeurs anglais, ne se bornant point à unir les forces de leur pays avec celles de la France contre la république aux abois, cherchèrent à détacher le seul et faible allié qui l'eût encore secourue. Ils prirent congé de Louis XIV et se rendirent à Anvers. Là ils virent le comte de Monterey et lui représentèrent le danger auquel il exposait les Pays-Bas espagnols en assistant les Hollandais; ils le menacèrent de la guerre s'il continuait à les défendre, et ils l'engagèrent même à s'emparer, pour le compte de son roi, des places où ses troupes avaient été admises comme auxiliaires. L'honneur castillan se révolta à cette odieuse ouverture, et le fils de don Louis de Haro répondit avec une fierté indignée : « Que la postérité ne reprocherait jamais au roi catholique d'avoir trahi des amis qu'il avait promis de secourir, ni à la nation espagnole d'avoir suivi un aussi détestable conseil [1]. »

Cependant le stathouder n'avait pas encore perdu tout espoir de détacher l'Angleterre de la France. Il essaya d'empêcher Charles II de ratifier le traité d'Heeswyk en lui offrant toutes les satisfactions qu'il pouvait désirer. Lorsque M. Sylvius retourna en Angleterre, il le chargea de proposer à son roi le salut du pavillon tel qu'il l'exigeait, la propriété de l'île de Surinam, une subvention annuelle de cent mille livres tournois pour la pêche du hareng, quatre millions pour les frais de la guerre, et la cession de l'Écluse comme garantie et jusqu'à l'accomplissement des autres conditions, s'il consentait à faire une paix séparée avec les Provinces-Unies [2]. Mais

jesté et le roi d'Angleterre voulaient bien lui accorder la paix; mais il a envoyé un extrait du registre des délibérations des États-Généraux, par lequel il traite les conditions de *dures* et d'*insupportables*. » (*Correspondance d'Angleterre*, volume CIII.)

[1] Histoire inédite de Wicquefort, livre XX, page 178.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV,

Charles II, fidèle à ses animosités contre la Hollande et à l'alliance française, rejeta ces offres et ratifia le traité d'Heeswyk. Il ordonna aux députés hollandais qui étaient encore à Hampton-court et qu'il avait gardés comme otages de M. Sylvius, de sortir de son royaume, et il dit à M. Colbert « qu'il voyait bien que l'insolence de cette république n'était pas encore abattue, et qu'il ne fallait plus songer qu'à la réduire par terre et par mer à la dernière extrémité [1]. »

Il ne restait plus qu'à combattre. Le prince d'Orange fit afficher sur toutes les places publiques de la Hollande les conditions déshonorantes proposées par les deux rois, et la république retrouva dans le désespoir le courage que lui avait fait perdre la rapidité de ses désastres. On ouvrit toutes les écluses, on brisa les digues, on inonda tout ce qui pouvait être inondé encore, et l'on s'apprêta bravement à se défendre [2]. Cette détermination était d'autant plus hardie, au moment où elle fut prise, que les troupes de terre étaient peu nombreuses et peu résolues, que le prince d'Orange manquait même de boulets et n'avait que soixante quintaux de poudre.

Heureusement la république venait d'échapper, par l'assistance inattendue de la mer, à une descente qui aurait achevé de la perdre. Ruyter, n'ayant que quarante-sept vaisseaux imparfaitement équipés et approvisionnés, douze frégates et une vingtaine de brûlots, avait reçu l'ordre de ne pas attaquer les flottes combinées d'Angleterre et de France qui, après s'être ravitaillées, s'avançaient, fortes de cent soixante voiles, pour opérer le débarquement qu'avait empêché la ba-

du 8 août 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

[1] Même dépêche.

[2] Histoire inédite de Wicquefort, livre XXI, page 31.

taille de Solbaie. L'amiral hollandais devait surveiller leurs mouvements, et il se posta à Gorée. Après avoir paru à la vue de Scheveningen, village voisin de La Haye, les deux flottes combinées, au lieu de se porter sur la Zélande, que couvrait Ruyter, se dirigèrent vers le Texel, dans l'intention de débarquer leurs troupes sur les côtes de la Hollande septentrionale et de combiner les opérations de l'armée navale avec celles de l'armée de terre. Le 14 juillet elles attendirent le flux de la marée pour entrer dans le Texel; mais un vent de nord-ouest qui venait de souffler avec force avait refoulé et amoncelé les eaux dans la mer fermée du Zuyderzée, en sorte que ce jour-là, ce qui ne se voyait jamais à une pareille époque de l'année, le reflux dura douze heures au lieu de six et les empêcha de pénétrer dans le Zuyderzée. Ce mouvement extraordinaire des eaux annonçait la tempête. Elle se déchaîna le lendemain avec violence, dura plusieurs jours, dispersa les deux flottes, qui, battues par les vents, perdirent plusieurs vaisseaux de guerre et de charge, renoncèrent à leur entreprise, et rentrèrent dans les ports d'Angleterre[1] sans avoir même pu surprendre les navires hollandais qui arrivaient chargés des richesses des Indes orientales, et qui trouvèrent un refuge à l'embouchure de l'Ems[2].

Mais ce qui contribua plus encore que la tempête à sauver la république fut le ralentissement des opérations militaires causé par l'affaiblissement de l'armée d'invasion. On éprouva alors les fâcheuses conséquences de la faute qu'avait conseillée M. de Louvois en faisant décider qu'on garderait un si grand nombre de places. L'armée, « épuisée par plus de cinquante

[1] Basnage, *Annales, etc.* tome II, pages 262-263. — Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. XII, page 328.

[2] *Vie de Jacques II*, t. I, p. 250-251.

garnisons[1], » fut hors d'état de rien entreprendre de sérieux. Turenne, qui était entré dans Nimègue le 9 juillet, s'empara encore le 19 de Crèvecœur, et le 22 de Bommel[2]; mais ce fut le terme de ses conquêtes. Il est vrai qu'après la prise de ces deux dernières places on menaça la Hollande sur une ligne continue depuis la mer jusqu'à la Meuse, par Naarden sur le Zuyderzée, Woerden sur le vieux Rhin, Bommel sur le Wahal, et Crèvecœur sur la Meuse. Placée dans ces positions avancées, l'armée eut l'ordre de ne plus rien entreprendre[3], et elle attendit l'hiver, pour pénétrer, à l'aide des glaces, jusqu'au centre de la Hollande. Louis XIV partit le 26 juillet du camp de Boxtel, traversa les Pays-Bas espagnols avec une forte escorte de cavalerie, et se rendit à Saint-Germain, où il arriva le 1er août au soir. Il avait nommé le maréchal de Turenne gouverneur de la province d'Utrecht, et l'avait laissé comme généralissime de ses troupes[4].

Pendant que tout cela se passait, la haine contre les frères de Witt ne se calmait point, malgré les blessures de l'un et la maladie de l'autre. Le grand-pensionnaire, que son intégrité aurait dû mettre au-dessus de tout soupçon, et qui, pendant deux années consécutives, avait pressé vainement les États-Généraux de pourvoir à la défense de la république, accusé, dans des libelles, de concussion et de trahison, se crut obligé de se justifier devant les États. « Quoique j'aie toujours été du sentiment, leur écrivit-il, qu'on ne pouvait mieux détruire ces sortes de calomnies qu'en les méprisant et en faisant voir qu'on n'y est pas sensible, cependant, comme il y a cette fois

[1] *Histoire de Turenne*, t. I, p. 462.

[2] *Œuvres de Louis XIV*, tome III, page 135.

[3] « Je ne veux plus qu'on fasse rien. » (Agenda de Louis XIV, *Œuvres*, t. III, page 235.)

[4] *Œuvres de Louis XIV*, tome III, pages 250-251.

une accusation positive d'avoir détourné les deniers consacrés aux dépenses secrètes, j'ai jugé à propos, n'étant pas en état de paraître en personne dans l'assemblée de vos nobles et grandes puissances, à cause de mes blessures, de les informer sincèrement par les présentes de la vérité du fait [1]. » Il n'eut pas de peine à se justifier, car il prouva que vu, comme il le disait, « le naturel méfiant de la nation » il n'avait voulu se charger du maniement d'aucuns deniers publics. Dans la noble générosité de son âme, espérant que le stathouder, qui se disait encore son ami affectionné, lui rendrait publiquement justice, comme il n'eût pas manqué de le faire envers lui, il invoqua son témoignage; mais le prince d'Orange ne répondit à sa lettre que dix jours après l'avoir reçue. Calculant, dans cette tardive réponse, toutes ses paroles avec l'habileté froide d'un ambitieux, il laissa le grand-pensionnaire sous le poids de tous les reproches qui le rendaient l'objet de la défiance et de l'animosité populaires. Il dit qu'il n'avait aucune connaissance du fait de détournement d'argent, à l'égard duquel le grand-pensionnaire ne pouvait pas invoquer de meilleur témoignage que celui des députés des États. Quant à l'insuffisance des préparatifs pour la défense de la république, il répondit que, « distrait par tant d'affaires, dans ces temps malheureux, il ne lui avait pas été possible de s'engager dans la recherche des choses passées, et de savoir ce qui manquait à l'armée et à qui en était la faute. C'est pourquoi, ajouta-t-il avec des éloges qui dans le moment semblaient ironiques, vous trouverez bien mieux la justification que vous attendez de moi dans les actions de prudence que vous avez faites [2]. »

[1] Son mémoire aux États est dans Basnage (*Annales des Provinces-Unies*, t. II, pages 295-296), et dans l'Histoire de Corneille et de Jean de Witt, t. II, p. 457-463.

[2] Basnage, *Annales*, *etc.* tome II, pages 195-197.

De son côté, Ruyter, instruit des accusations dont Corneille de Witt avait été l'objet pendant la dernière campagne navale, le justifia publiquement dans une lettre qu'il écrivit aux États de Hollande : « Je me trouve obligé, leur dit-il, pour mon propre honneur et pour la défense de la vérité et de la justice, de déclarer, dans la sincérité de mon cœur, à vos nobles et grandes puissances, que le ruard de Putten, en qualité de député et de commissaire de la flotte, a vécu avec moi dans une union vraiment fraternelle et dans une amitié cordiale, sans qu'il y ait jamais eu entre nous la moindre mésintelligence; qu'il a toujours marqué une grande ardeur d'en venir aux mains avec les ennemis, et qu'il n'a jamais moins fait paraître d'animosité à l'égard des Français que des Anglais; que ce fut lui qui, au conseil de guerre, proposa d'attaquer l'ennemi, et qu'il appuya sa proposition de raisons si fortes, que la résolution en fut prise unanimement; qu'il fit voir pendant la bataille une fermeté extraordinaire, et se montra disposé le lendemain à recommencer le combat, que n'accepta point la flotte ennemie [1]. » Ce noble personnage suppliait les États « de désabuser ceux qui étaient prévenus d'une fausse opinion sur ce sujet. » Mais, loin de servir le ruard, il se compromit lui-même auprès d'un peuple passionné, qui ne voulait pas être éclairé sur les hommes qu'il détestait.

Les fougueux partisans du stathouder nourrissaient contre le grand-pensionnaire et contre le ruard des ressentiments implacables. Ces ressentiments, provoqués par les souvenirs du passé, étaient entretenus par la défiance de l'avenir. M. de Witt, bien que discrédité, conservait encore la position supérieure qui faisait de lui le premier personnage civil de la ré-

[1] Cette lettre est du 4 août. Elle est en entier dans Basnage (*Annales, etc.* t. II, pages 301-302), et dans l'Histoire de C. et de J. de Witt, t. II, p. 501-505.

publique. Ses amis, dont le zèle était alors refroidi par la frayeur, dominaient toujours dans l'assemblée des États, et occupaient les régences des villes. On craignait, dans le parti du stathouder, que les vicissitudes des événements et l'inconstance du peuple, si fréquente dans les pays libres, ne le relevassent après l'avoir abattu. On redoutait tout au moins, entre le prince d'Orange et lui, un arrangement qui aurait mis l'inexpérience du stathouder à la merci de l'habileté du grand-pensionnaire, et qui aurait privé ses amis des emplois politiques dans lesquels cette réconciliation aurait maintenu ses adversaires.

Le prince d'Orange avait offert en effet à M. de Witt, s'il voulait s'unir à lui, de lui conserver son ancienne autorité et de se conduire par ses conseils. Mais M. de Witt, outre la difficulté qu'il devait trouver à devenir le second dans l'état après avoir été si longtemps le premier, avait compris tous les obstacles qui s'opposaient à une semblable union. Il avait répondu avec un grand bon sens et une noble honnêteté : « Les peuples me haïssent sans que je leur en aie donné aucun sujet. Ces sortes de haines sont ordinairement les plus violentes. Son altesse ne retirerait donc pas de mes services tout l'avantage qu'elle en pourrait attendre. Tout ce qui passerait par mes mains serait suspect, et, quelque précaution que je prisse, on me rendrait toujours responsable des mauvais succès. Je souhaite de tout mon cœur que les desseins du prince réussissent pour le bien de l'état, mais il a besoin d'une autre personne que moi pour le seconder. Quant à l'offre de me conserver le même crédit sous le stathoudérat, c'est la chose du monde la moins capable de m'éblouir. Je n'en ai jamais désiré que pour être mieux en état de rendre service à ma patrie; c'est là l'unique but que je me suis toujours proposé,

et je ne souhaite rien pour mon avantage particulier. Je serais indigne de la confiance que mes maîtres ont eue en moi, si je continuais de les servir par un principe si lâche et si indigne d'un honnête homme [1]. »

Il refusa donc, et il résolut même de se démettre de sa charge de grand-pensionnaire. Le 4 août, se trouvant à peu près guéri de ses blessures, dont la plus profonde n'était pas toutefois entièrement fermée, encore faible et pâle, il se rendit au sein des États pour accomplir cette grande résolution, et leur dit :

« Très-nobles et très-puissants seigneurs, il y a eu dix-neuf ans le 30 du mois passé que j'ai servi dans votre assemblée en qualité de pensionnaire de Hollande et de West-Frise. Pendant ce temps-là l'état a été exposé à de grandes guerres et à d'autres calamités qui, par le secours de Dieu, par la sagesse de vos nobles et grandes puissances, comme aussi par leur courage et leur conduite, ont été heureusement terminées ou surmontées. Vos nobles et grandes puissances savent très-bien avec quel zèle et avec quelle étude je me suis appliqué depuis plusieurs années à détourner les occasions de mésintelligence et de rupture que nous avons maintenant avec les puissants ennemis de cet état. Elles n'ignorent pas combien de fois j'ai pris la liberté de leur représenter les malheurs qui pourraient arriver si l'on n'apportait pas sérieusement et de bonne heure les remèdes nécessaires au mal dont nous étions menacés; mais Dieu, dans les décrets de sa sainte bien qu'incompréhensible providence, a permis que les affaires aient empiré et que l'on en soit venu à cette guerre funeste, quoique l'état en général et la province de Hollande

[1] Samson, *Histoire de Guillaume III*, tome II, pages 285-286. — *Histoire de Corneille et de Jean de Witt*, tome II, pages 470-472.

en particulier aient eu assez de temps pour s'y préparer et se pourvoir de toutes les choses nécessaires à une vigoureuse défense. »

Il en appela alors aux registres de l'assemblée et aux souvenirs de ses membres pour attester la diligente sollicitude avec laquelle il avait si souvent proposé de prendre toutes les mesures que réclamait le salut de la république, et, après avoir signalé l'injuste défiance du peuple qui lui attribuait les malheurs publics, quoiqu'il fût, disait-il, « un simple serviteur de l'état exécutant les ordres de ses maîtres, » il ajouta : « On se déchaîne si furieusement contre moi, que je ne puis juger autre chose, en bonne conscience, sinon que mes services seraient désormais préjudiciables à l'état, puisqu'il suffirait que j'eusse été employé à mettre par écrit les résolutions de vos grandes et nobles puissances pour les rendre désagréables au peuple, qui ne les exécuterait pas avec autant de promptitude qu'il le faudrait pour le bien et l'utilité de la patrie. C'est pourquoi j'ai cru que ce serait faire une chose très-avantageuse à l'état que de supplier vos nobles et grandes puissances, comme je les en supplie très-humblement, qu'il leur plût d'avoir la bonté de me dispenser de l'exercice de ma charge [1]. »

Sa démission fut acceptée, quoique le collége des nobles et les députés de plusieurs villes ne voulussent pas d'abord y consentir, et on l'appela, selon son désir, à siéger dans le grand conseil [2]; mais sa renonciation au pouvoir ne désarma point ses ennemis. De plus cruelles épreuves lui étaient encore réservées. Ceux qui voulaient la ruine des de Witt, ayant

[1] *Histoire de Corneille et de Jean de Witt*, tome II, p. 473-480. — Samson, *Histoire de Guillaume III*, tome II, pages 379-383. — Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, pages 308-309.

[2] Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, page 309.

essayé vainement d'y parvenir à l'aide de l'assassinat, recoururent à un moyen plus odieux encore pour la consommer.

Un chirurgien-barbier, nommé Tichelaar, que Corneille de Witt, en sa qualité de ruard de Putten, avait fait condamner pour crime, l'accusa d'avoir comploté la mort du prince d'Orange. Afin de donner quelque fondement à une accusation aussi invraisemblable, il s'était présenté chez le ruard, avait demandé à lui parler en secret, et avait offert de s'ouvrir à lui sur une affaire importante. Le ruard, connaissant la perversité audacieuse de cet homme, avait évité le piége qui lui était tendu, et avait dit à Tichelaar : « Si vous avez quelque chose d'utile à me découvrir, je suis prêt à vous entendre et à vous seconder; mais, si c'est une mauvaise affaire, n'en parlez pas, car je la dénoncerais tout de suite à la régence ou à la justice [1]. » Tichelaar l'avait alors quitté, et s'étant rendu auprès de M. d'Albrantsweert, maître d'hôtel du prince d'Orange, de M. de Zuylestein, son oncle naturel, il avait accusé Corneille de Witt d'avoir voulu le corrompre pour qu'il tuât le stathouder. La cour de Hollande, saisie de cette accusation, envoya à Dordrecht son procureur fiscal pour arrêter Corneille de Witt et le conduire dans les prisons de La Haye. Comme les citoyens de Dordrecht ne relevaient que du tribunal de la ville, il fallut soustraire par surprise le ruard à sa juridiction naturelle. Le dimanche 24 juillet, à midi, pendant que les magistrats et la plupart des habitants étaient au temple, le procureur fiscal descendit chez Corneille de Witt, qui le suivit sans résistance et fut transporté à La Haye. Les magistrats de Dordrecht envoyèrent des députés pour le réclamer et se plaindre de la violation de leurs

[1] Lettre de Jean de Witt à Ruyter. (Basnage, *Annales*, *etc.* t. II, p. 299-300.)

priviléges; mais la cour de justice de Hollande ne fit point droit à leur requête.

Après avoir reçu la déposition du dénonciateur, qui, conformément à la loi, demeura prisonnier, elle interrogea l'accusé, qui repoussa avec une indignation hautaine le soupçon d'un crime aussi abominable et aussi éloigné de lui. Il ajouta que, s'il avait pu imaginer un semblable dessein, il avait un bras pour l'exécuter, sans avoir besoin de celui de Tichelaar. Il n'y avait, à l'appui de l'accusation, ni preuves, ni témoins, ni vraisemblance, et il était impossible d'admettre qu'un personnage honnête et prudent comme le ruard eût pu concevoir l'idée d'un si grand attentat, et surtout n'eût pas craint, dans un entretien inattendu, d'en faire la confidence et d'en proposer l'exécution à un homme noté d'infamie et qui était son ennemi. C'est ce que ne manquèrent pas de soutenir le père, le frère, la femme, les amis du prisonnier. Ils protestèrent contre la procédure inique qui mettait la dénonciation d'un repris de justice en balance avec la parole d'un des premiers citoyens de la république. Mais la cour de Hollande, réduite alors à trois juges, les autres étant absents ou s'étant récusés, placée sous l'influence de la haine ou de la frayeur, persista dans ses poursuites. A défaut de preuves, elle espéra forcer Corneille de Witt à se reconnaître lui-même coupable, et elle décida qu'il serait soumis à la question préparatoire.

Le 18 du mois d'août, le geôlier vint lui annoncer qu'il avait ordre de ne rien lui donner à manger. Le lendemain il fut conduit dans la salle de la question. L'exécuteur, après lui avoir demandé pardon, lui fit ôter presque tous ses vêtements et serra d'abord fortement ses pieds entre deux planches appelées les *brodequins*. Les juges n'étaient point encore arrivés, dans la crainte sans doute de se trouver en face du ruard

avant qu'il fût vaincu par la douleur. Cette première épreuve de la torture irrita vivement Corneille de Witt, qui menaça le bourreau de le frapper. « Vous vous plaignez déjà! lui dit celui-ci, ce n'est rien encore : vous feriez mieux d'avouer. » En même temps, lui ayant attaché un poids de cinquante livres à chaque orteil avec une ficelle pleine de nœuds, il lui tourna les bras en arrière, l'enleva jusqu'à ce que les deux poulies auxquelles il était suspendu se fussent rencontrées, et l'agita d'une manière terrible. Les juges entrèrent dans ce moment et lui dirent : « Confessez votre crime. » Le ruard, rassemblant toutes ses forces, s'écria : « Quand on me couperait par morceaux, on ne me fera pas avouer une chose à laquelle je n'ai jamais pensé. » On l'étendit alors sur une table, et, pendant qu'il citait ses juges devant le tribunal de Dieu, on lui serra la tête entre quatre chevilles de fer; mais cet homme d'un invincible courage s'éleva jusqu'au bout, par l'énergie de la volonté et le besoin de ne pas trahir son innocence, au-dessus des angoisses et des accablements de la douleur. Au plus fort de la torture, bravant ses juges anéantis, il se mit à réciter fièrement les vers d'Horace :

Justum et tenacem propositi virum,
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solida [1].

L'héroïque patient sortit vainqueur de la lutte. Ses juges, qui n'avaient pu le convaincre, ni par les faits ni par ses

[1] Histoire inédite de Wicquefort, livre XXI, pages 53-58. — Basnage, *Annales, etc.* tome II, p. 301-305. — Cerisier, *Histoire générale des Provinces-Unies*, tome VII, pages 383-388. — *Histoire de Corneille et de Jean de Witt*, tome II, pages 512-513.

aveux, auraient dû proclamer son innocence. Mais, n'osant pas commettre un excès d'injustice en le punissant de mort, et ne voulant pas, dans l'aveuglement de leur passion ou le trouble de leur frayeur, l'acquitter entièrement, ils le déclarèrent « déchu de toutes ses charges et dignités, et banni à perpétuité de la province de Hollande et de West-Frise. » Cette sentence livrait aux fureurs du peuple le ruard, que les juges ne justifiaient pas assez s'ils le trouvaient innocent et ne punissaient pas assez s'ils le trouvaient coupable. Ce peuple, de plus en plus égaré dans sa haine, et craignant que sa victime ne lui échappât, exerçait depuis le 16 août une surveillance active sur la prison, et il avait menacé tous ceux qui demeuraient dans le voisinage de démolir leurs maisons si le prisonnier s'évadait par leur connivence.

Le matin du 20 août, après que la sentence eut été communiquée au ruard et avant qu'il pût sortir, les ennemis des de Witt, voulant frapper les deux frères du même coup, eurent recours à une perfidie pour attirer le grand-pensionnaire dans la prison. Sur leur invitation, le geôlier envoya successivement l'un de ses aides et sa servante annoncer à Jean de Witt que son frère allait être mis en liberté, mais qu'il désirait auparavant le voir et l'entretenir. La fille du grand-pensionnaire, qui était tendrement aimée de lui et qu'agitaient de funestes pressentiments, le conjura de ne pas sortir. L'un de ses amis chercha à l'en détourner aussi en lui faisant craindre un piége; mais ni les conseils de cet ami clairvoyant, ni les prières de sa fille, qui embrassait ses genoux en pleurant, n'eurent le pouvoir de l'arrêter. La vive affection qui l'unissait à son frère et le mépris qu'il avait eu toute sa vie pour le danger, l'emportèrent sur la prudence; et, après avoir reçu de ses enfants un tendre et dernier em-

brassement, il partit. Il se rendit à la prison, qui n'était pas éloignée de sa demeure, à pied, suivi de deux secrétaires et d'un serviteur, après avoir ordonné qu'on lui envoyât son carrosse pour le reprendre et pour ramener le ruard, que la torture avait mis hors d'état de marcher.

En arrivant à la prison, il la trouva gardée par deux cavaliers et deux bourgeois sous les armes. Dès que le ruard le vit entrer dans sa chambre, il s'écria : « Ah! mon frère, que venez-vous faire ici? — Quoi! lui dit Jean de Witt, ne m'avez-vous pas envoyé chercher? — Non, répondit le ruard. — Alors, reprit avec calme Jean de Witt, nous sommes perdus. » Les deux frères réunis s'entretinrent de ce qui leur restait à faire. Jean de Witt envoya l'un de ses secrétaires chercher copie de la sentence de bannissement contre laquelle le ruard, ne voulant pas adhérer à sa condamnation, s'était déjà pourvu devant le grand conseil. En attendant son retour, que le peuple empêcha, Jean de Witt pressa son frère de se désister d'un appel qui suspendait sa délivrance, compromettait sa vie et ne laissait aucun espoir de faire éclater son innocence à des yeux fermés par la passion. Corneille de Witt persista dans sa dangereuse résolution, et le procureur fiscal vint lui signifier qu'il avait lui-même soumis la sentence à la révision du grand conseil.

Pendant que les deux frères délibéraient ainsi, Tichelaar, rendu à la liberté, ameutait contre eux le peuple de La Haye. Par le conseil de ceux qui étaient décidés à les perdre, il parcourut les rues en criant que le ruard allait être délivré; que, s'il n'avait pas avoué son crime, c'est qu'il n'avait subi qu'un simulacre de torture; que les juges, malgré leur partialité envers lui, l'avaient trouvé tellement coupable, qu'ils n'avaient pas osé l'absoudre. Il ajoutait que les deux frères étaient en-

semble dans la prison, et qu'il fallait se débarrasser enfin de ces deux ennemis du prince d'Orange au moment où ils en sortiraient. Le peuple soulevé par Tichelaar poussa le cri *aux armes! aux armes!* et se porta avec fureur autour de la prison. Il y trouva le carrosse de Jean de Witt, qu'il renvoya en proférant des vociférations contre le *traître* qu'on voulait ramener en triomphe.

Jean de Witt, alarmé de ce tumulte, essaya s'il serait encore temps pour lui de se retirer. Il se fit ouvrir la porte de la prison; mais les bourgeois qui la gardaient lui barrèrent le passage, et le peuple, en le voyant, cria : « Tirez sur lui! tirez sur lui! » La porte fut aussitôt refermée, et Jean de Witt, devenu prisonnier à son tour, retourna auprès de son frère.

L'émotion populaire gagna toute la ville, et le nombre des furieux s'augmentait d'un moment à l'autre. Les états de Hollande, qui étaient assemblés ce jour-là pour nommer un successeur au grand-pensionnaire, avertis de ce tumulte, délibérèrent sur les moyens de l'arrêter. Ils écrivirent au prince d'Orange, qui était au camp devant Alfen, pour lui demander des troupes qu'il n'envoya point. Ils chargèrent en même temps les conseillers-députés de veiller au maintien du repos public et à la sûreté des frères de Witt. Les conseillers-députés prescrivirent au comte de Tilly de se porter vers la prison avec les trois compagnies de cavalerie qui formaient la garnison de La Haye, et de contenir les séditieux. Ils donnèrent malheureusement le même ordre aux six compagnies bourgeoises, qui étaient animées des mêmes sentiments de haine et de cruauté que le peuple, et dont la présence devait augmenter le désordre et le danger. Celles-ci occupèrent les diverses avenues de la prison, et l'une d'elles se rangea devant la porte, tandis que le comte de Tilly, à la tête de ses cava-

liers, se porta sur la place, en face d'elle, la sépara des autres compagnies, et les tint toutes en échec par sa courageuse contenance. Il ordonna à sa troupe d'avoir toujours l'arme haute, sans tirer un seul coup, à moins qu'elle ne fût attaquée par les bourgeois. Ces derniers, de leur côté, tinrent les mousquets posés sur la fourchette, prêts à faire feu. La cavalerie régulière et la milice bourgeoise, dont l'une voulait sauver les frères de Witt, et dont l'autre voulait les égorger, demeurèrent en présence pendant quatre heures, toujours prêtes à en venir aux mains, la première menacée, la seconde excitée par la foule bruyante des assassins qui s'agitaient et se pressaient autour d'elles.

La cruauté du peuple devenait plus grande de moment en moment. Craignant de perdre sa proie, il voulut s'assurer que les deux frères étaient toujours dans la prison. Vers onze heures et vers midi, des officiers et quelques bourgeois, suivis d'une trentaine de mutins, montèrent auprès d'eux et constatèrent qu'ils restaient à leur merci. Jean de Witt leur parla de l'innocence de son frère et de la sienne avec une douceur persuasive qui les ébranla. A une heure le procureur fiscal, Jean Ruisch, vint mettre auprès des prisonniers une garde de quelques bourgeois pour veiller à la sûreté du pensionnaire et du ruard, en les engageant à prendre patience jusqu'à ce que le tumulte fût apaisé. Les deux frères invitèrent les bourgeois à se mettre à table avec eux, après quoi le ruard, que la torture avait brisé, se jeta sur son lit en robe de chambre, tandis que le grand-pensionnaire, assis près de lui, prit la Bible, et lui en lut quelques chapitres.

Cependant la foule devenait de plus en plus impatiente. Sa fureur se tournait contre la troupe qui l'empêchait d'assouvir ses ressentiments. Les bourgeois eux-mêmes s'excitaient les

uns les autres à tirer sur le comte de Tilly, dans l'espoir que ses soldats se disperseraient s'il était tué. Le comte, qui voyait une lutte sanglante près de s'engager, sortit des rangs, s'avança seul sur le front de la compagnie bourgeoise, et dit à ses officiers : « Messieurs, si vous voulez remplir la ville de carnage, vous n'avez qu'à tirer les premiers; mais vous pourrez bien vous en repentir. » Les bourgeois, contenus par cette fermeté, répondirent que ce n'était pas leur intention, et l'engagèrent à se retirer avec sa troupe. Mais il refusa de le faire, et les bourgeois, voyant qu'ils ne pouvaient pas l'y contraindre en l'intimidant, eurent recours à un autre moyen.

Quelques-uns d'entre eux se rendirent auprès des conseillers-députés pour leur demander de rappeler la cavalerie. Ils n'en trouvèrent que deux restés à leur poste[1] dans ce moment de trouble et de péril. Pendant qu'ils les pressaient d'éloigner les uniques défenseurs des de Witt, on vint annoncer que les matelots et les paysans des villages voisins marchaient sur La Haye pour la piller. Ce bruit servit leurs desseins, et les conseillers-députés, craignant de s'exposer eux-mêmes à la rage du peuple, firent donner à M. de Tilly l'ordre verbal de se porter avec sa troupe aux ponts-levis de la ville pour en empêcher l'entrée. Le comte de Tilly, fidèle à son devoir jusqu'au bout, ne voulut pas quitter le poste qu'il occupait sans un ordre écrit. Cet ordre fatal fut signé. Quand il le reçut, il dit : « J'obéirai, mais les deux frères sont perdus. »

Cet ordre fut en effet leur arrêt de mort. Dès que la cavalerie eut quitté, vers quatre heures, sa position, les compagnies bourgeoises qu'elle avait tenues éloignées de la prison, s'avancèrent, ivres de bière, d'eau-de-vie, et avides de sang.

[1] MM. d'Asperen et de Boschveld, avec le secrétaire des États, M. Van Beaumont.

La compagnie du drapeau bleu, plus ardente que les autres, déboucha la première et se plaça devant la porte de la prison, après en avoir écarté de vive force la compagnie du drapeau rouge, qui l'avait gardée jusqu'alors et qui était un peu plus modérée. Elle avait à sa tête l'échevin Van Bankhem, qui l'excitait hautement au meurtre des deux prisonniers. Trouvant la porte fermée, elle fit contre elle une décharge de mousqueterie qui la perça sans l'abattre; alors un orfèvre nommé Verhoef, qui s'était fait remarquer depuis le matin parmi les plus emportés, alla prendre dans le voisinage un marteau et une hache pour la forcer. La porte, brisée en partie, commençait à céder sous les coups de ces furieux, quand le geôlier effrayé l'ouvrit et leur livra passage. Les assassins montèrent en foule l'escalier et se précipitèrent dans la chambre des prisonniers. Le ruard, en robe de chambre, était toujours étendu sur son lit, et son frère, en manteau de velours, était assis auprès de lui, lisant la sainte Écriture. Verhoef, courant au lit du ruard, en tira les rideaux avec violence et cria : « Traître, prépare-toi, tu vas mourir. » Corneille de Witt se releva, les mains jointes et dans l'attitude d'un homme priant Dieu. Au même moment, l'un de ceux qui venaient d'entrer lança contre lui un coup de crosse de fusil qui brisa les colonnes du lit et qui ne l'atteignit point. Son frère, ayant voulu intercéder pour lui, reçut à la tête une blessure qui le couvrit de sang. Malgré les efforts des bourgeois à la garde desquels ils avaient été confiés et qui s'étaient laissé toucher par leur malheur et leur courage, ils furent entraînés hors de la chambre. Sur le haut de l'escalier ils s'embrassèrent, et, tandis que le ruard descendait lentement, appuyé sur son frère, il fut frappé par derrière avec tant de violence, qu'il roula tous les degrés jusqu'à la porte. La troupe féroce dé-

boucha ainsi dans la rue, poussant devant elle ses deux victimes, le ruard tout meurtri, Jean de Witt la tête nue et le visage ensanglanté.

Ceux qui les attendaient au dehors les accueillirent par des cris féroces. Ils voulaient les traîner jusqu'à l'échafaud, qui n'était pas éloigné, mais leur rage n'eut pas le temps d'attendre. Dès que le ruard sortit de la prison, il fut terrassé par deux coups de crosse que lui portèrent un boucher et un marchand de vin; il reçut aussitôt une balle dans les reins, et la foule sanguinaire se jeta sur lui pour l'achever. Dans le même instant, Jean de Witt partageait le sort de son frère. Un notaire, nommé Van Zoelen, lui porta le premier un coup de pique dans le visage. Quoique aveuglé par le sang, Jean de Witt essaya de fuir; mais les bourgeois impitoyables serrèrent leurs rangs et le traquèrent comme une bête fauve. L'un d'eux tira sur lui, et, son mousquet n'ayant pas fait feu, il l'abattit d'un coup de crosse. Jean de Witt qui, dans ces moments extrêmes, n'avait rien perdu de la fermeté de son esprit et de la constance de son âme, blessé, meurtri, mourant, se releva sur ses genoux, tendit les mains vers le ciel, et ouvrit la bouche pour prier Dieu, quand un de ses assassins le renversa sur le dos, lui mit le pied sur la gorge, et lui tira un coup de pistolet dans la tête en criant : « Voilà l'édit perpétuel à terre ! »

Après les avoir massacrés, ce peuple féroce se livra aux derniers excès contre leurs cadavres. Il les dépouilla entièrement, les traîna à travers les rues jusqu'à l'échafaud, et là, en présence d'un pasteur protestant, le sombre et violent Simon Simonides, qui assistait à ces horribles scènes et qui les encourageait, il les suspendit par les pieds avec des mèches de mousquet à défaut de cordes, dos à dos, la tête en bas, les mutila d'une manière révoltante, et ne les abandonna qu'après

avoir assouvi sur eux toute sa rage [1]. La triste famille des de Witt, les ayant fait enlever pendant la nuit pour leur donner la sépulture, eut beaucoup de peine à les reconnaître, tant ils étaient défigurés. Leur malheureux père, qui avait été le chef de la faction de Lowestein, et qui avait élevé dans l'amour d'une liberté austère ces deux fils, la joie et la gloire de sa vieillesse, se démit de sa charge à la cour des comptes [2], pour ne rien devoir à une république aussi ingrate, et aller pleurer en sûreté la mort cruelle de ses fils auxquels il survécut peu de temps.

Ainsi périrent ces deux hommes d'un mérite supérieur et d'une haute vertu. Ils étaient dans toute la force de l'âge, Jean de Witt ayant à peine atteint sa quarante-septième année, et le ruard sa quarante-neuvième. Doués l'un et l'autre d'un esprit élevé, d'une âme ferme, d'un rare désintéressement et d'un inflexible courage, ils aimaient par-dessus tout leur patrie. Corneille de Witt avait quelque chose d'altier dans sa simplicité, de dur dans son énergie; mais il portait le dévouement à ses devoirs jusqu'au sacrifice de lui-même, la patience dans les maux jusqu'au mépris de la douleur, et il avait une intrépidité héroïque. Jean de Witt mettait plus de souplesse dans sa force et d'aménité dans sa vertu. Sobre, simple, intègre, infatigable au travail, il avait, dit un des contemporains qui l'ont le mieux connu, « beaucoup de soin de sa santé et peu de sa vie [3], » ce qui lui donnait le moyen de suffire à tous ses devoirs et la hardiesse de ne rien craindre. Savant du premier ordre et politique profond, il s'entretenait avec

[1] *Histoire de Corneille et de Jean de Witt*, tome II, pag. 516 à 529. — Basnage, *Annales, etc.* tome II, pag. 311 à 316. — Cerisier, *Histoire générale, etc.* tome VII, pag. 391 à 413.

[2] Basnage, *Annales, etc.* t. II, page 317.

[3] Mot de sir W. Temple sur le grand-pensionnaire, qu'il avait intimement connu et avec lequel il avait conclu plusieurs négociations importantes.

Huyghens des plus difficiles problèmes des mathématiques [1], avec Spinosa des plus hautes questions de la métaphysique, et il luttait en Europe d'habileté avec Lionne et d'influence avec Louis XIV. Il connaissait à merveille les divers intérêts des États, qu'il maniait adroitement; il savait traiter avec les hommes, sur lesquels il exerçait l'ascendant d'une raison puissante, d'une sincérité habile, d'une modération soutenue, d'une gravité honnête. Ferme dans ses résolutions sans être jamais blessant dans ses manières ou emporté dans ses paroles, réfléchi, mais insinuant, il avait toujours sur les autres l'avantage que donnent des avis mûrement médités et des desseins conçus avec prudence. Grâce à ses soins diligents, sa patrie, parvenue au plus haut degré de prospérité et de grandeur, avait été longtemps l'arbitre des négociations et la dominatrice des mers. Chef modeste, mais obéi, d'une république de provinces et de villes, il concentrait entre ses mains les ressorts compliqués de tant de pouvoirs et de volontés sans en laisser voir l'imperfection et la diversité. Cet homme habile ne s'était perdu en quelque sorte que par trop de prévoyance et de patriotisme, et il avait ruiné ses desseins en voulant mieux en assurer la longue durée. Au lieu de rester l'allié de Louis XIV, dont il ne pouvait pas contenir l'ambition, puisqu'il ne disposait que d'un pays faible et ne ralliait contre lui que des princes sans accord et sans résolution, il avait essayé d'arrêter ses envahissements et de limiter sa grandeur. Il n'avait pas vu qu'il s'exposait aux ressentiments d'un ennemi inexorable, sans se procurer des alliés sûrs. Il n'avait pas suffisamment compris qu'il précipitait sa patrie dans un péril prochain pour la préserver d'un danger éloigné; que, si elle n'était pas brisée par le choc de la redoutable puissance

[1] Entre autres ouvrages, il a laissé : *Elementa linearum curvarum*. Leyde.

qui allait fondre sur elle, il périrait infailliblement lui-même avec son parti, et que le stathoudérat, institution des temps de crainte et de guerre, s'élèverait de nouveau sur les ruines de ses propres établissements. C'est ce qui arriva d'une manière si fatale et si cruelle. Ce citoyen pur et grand, et son frère, non moins admirable que lui, rendus responsables des revers publics, tombèrent victimes de l'ingratitude d'un peuple qu'ils avaient sagement gouverné ou glorieusement défendu.

Les États de Hollande indignés écrivirent au prince d'Orange pour lui donner avis de « cet horrible attentat, qui méritait, lui disaient-ils, d'être détesté de tout le monde comme ils le détestaient eux-mêmes [1]. » Ils l'invitèrent en même temps à se rendre à La Haye pour y arrêter le cours de si sanglants désordres. Le soir du massacre, au moment où le prince se mettait à table, quelques-uns de ses amis accoururent lui annoncer cette nouvelle, qu'ils supposaient devoir être agréable à son ambition. En l'apprenant, il pâlit et parut s'indigner du meurtre du grand-pensionnaire, dont il fit l'éloge [2]. Le lendemain il se rendit à La Haye; il fut sollicité par les membres des États de punir les exécuteurs du massacre et requis par les bourgeois en corps d'empêcher les poursuites contre eux. Trouvant qu'il faudrait sévir contre trop de cou-

[1] Résolution des États de Hollande, du 20 août 1672.

[2] Voici ce que dit Gourville à ce sujet: « Je commençai par faire convenir le prince d'Orange de ce que je lui avais dit, que difficilement M. de Witt pourrait compatir avec lui; mais qu'il devait prendre patience et avoir en vue de profiter des occasions qui pourraient se présenter; et que le bruit du monde était, qu'en ayant trouvé une, il s'en était servi. Il me répondit qu'il pouvait m'assurer en toute vérité qu'il n'avait donné aucun ordre pour le faire tuer...... mais qu'ayant appris sa mort sans y avoir contribué, il n'avait pas laissé de s'en sentir un peu soulagé. » (*Mémoires de Gourville*, page 481 du tome LII de la collection Petitot.)

pables; qu'il compromettrait sa récente autorité s'il en faisait usage contre une insurrection accomplie, et qu'il refroidirait les partisans du stathoudérat s'il sacrifiait ceux d'entre eux qui s'étaient laissé emporter à une exaltation sanguinaire, il dit que la sévérité n'était pas de saison et il fit amnistier les auteurs de ce grand crime.

Le peuple une fois déchaîné ne s'arrêta point là. Tous les amis des de Witt furent menacés du même sort qu'eux. A Amsterdam, la maison de Ruyter fut à peine sauvée du pillage, et le prince d'Orange se vit obligé de lui donner une sauvegarde publique; à Bois-le-Duc, on accusa le bailli, M. Fockaws, d'avoir voulu, comme le ruard, attenter à la vie du stathouder; à Rotterdam, le bourgmestre Vander Aa ne se déroba à la fureur du peuple que par la fuite. M. de Groot, qu'on aurait certainement tué si on avait pu le saisir, se sauva heureusement d'abord à Anvers et plus tard à Liége. Les républicains zélés qui avaient jusqu'alors pris part aux affaires tombèrent dans la consternation et restèrent quelque temps sous la terreur de l'assassinat.

Les meurtriers des de Witt ne demeurèrent pas seulement impunis, ils furent récompensés. Van Baukhem devint bailli de La Haye, et le chef des meurtriers obtint la première magistrature dans la ville où siégeaient les États-Généraux. Tichelaar fut nommé substitut du bailliage de Putten et reçut une pension de la république. Borrebagh, un des quatre assassins qui s'étaient jetés sur le grand-pensionnaire le 20 juin, fut rétabli dans le bureau de poste qu'il occupait avant son crime et son évasion [1].

Les amis de l'ordre, de la justice, de la liberté, gémirent

[1] Cerisier, tome VII, pag. 417-424. — Basnage, tome II, pag. 317-330. — Samson, tome II, pag. 421-426.

et tremblèrent. La réaction fut complète contre eux. Après avoir menacé des vengeances populaires ceux qui marquaient le plus dans le parti vaincu, on les dépossédа de leurs charges. Le prince d'Orange, qui avait été investi du pouvoir militaire lorsqu'on l'avait créé stathouder et qu'on lui avait accordé la nomination des officiers de terre et de mer, obtint alors le pouvoir civil et fut autorisé à déposer les magistrats des villes qui ne se démettraient pas eux-mêmes. Secondé par M. Gaspard Fagel, qui avait été nommé le 20 août grand-pensionnaire de Hollande et de West-Frise sur sa désignation, il mit des soutiens ardents du stathoudérat partout où se trouvaient des amis de Jean de Witt. Il devint un véritable dictateur de la république.

Heureusement les Provinces-Unies, en l'investissant d'une aussi grande autorité, trouvèrent en lui un homme supérieur dont les qualités n'étaient pas au-dessous de leurs périls. Jean de Witt l'avait fait élever avec soin, afin qu'il pût servir dignement sa patrie, si les événements ou la faveur populaire le donnaient un jour pour chef à la république. Quoique à peine âgé de vingt-deux ans, il était instruit, froid, réfléchi, pénétrant, et avait une maturité de jugement qui précédait en lui l'expérience. Il possédait le courage, l'ambition et l'opiniâtreté de ses ancêtres. Profondément dissimulé, d'une patience à toute épreuve, incapable de fatigue et de découragement, il n'avait besoin ni d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. Successeur de Guillaume et de Maurice de Nassau, qui avaient fondé l'indépendance des Provinces-Unies contre l'Espagne, il devait maintenant la rétablir contre la France. Il accepta cette noble et difficile tâche avec résolution.

Pendant que ces révolutions s'accomplissaient en Hollande, que se passait-il en Europe et de quel œil les diverses puis-

sances voyaient-elles les succès prodigieux de Louis XIV et la ruine imminente de la république des Provinces-Unies? A l'approche de l'invasion française et dans le moment de leur plus grande détresse, les États-Généraux avaient invoqué les secours de tous les princes qui leur étaient unis par des alliances ou qui devaient craindre la conquête de leur territoire. Outre l'assistance qu'ils avaient obtenue de l'Espagne en vertu du traité du 17 décembre 1671, l'électeur de Brandebourg leur avait promis la sienne par le traité de Cologne sur la Sprée, du 26 avril 1672. Mais ce prince, sentant qu'il était trop faible pour se hasarder tout seul contre Louis XIV, avait conçu le dessein de former avec l'empereur, le roi de Danemarck, les ducs de Lunebourg, le landgrave de Hesse, et tous les princes allemands qu'alarmait l'ambition de Louis XIV, une ligue assez puissante pour contenir la France et pour le mettre lui-même à l'abri de ses ressentiments. Il fallait que l'empereur encourageât la formation de cette ligue en y entrant le premier, et qu'il provoquât les armements des autres par les siens. C'est dans l'intention et avec l'espérance d'amener ce résultat, que le grand électeur avait envoyé à Vienne son beau-frère, le prince Jean-Georges d'Anhalt.

Il paraissait d'autant moins facile de faire adhérer la cour impériale à une pareille ligue, qu'elle s'était engagée de la manière la plus formelle, par le traité du 1er novembre 1671, à garder la neutralité entre la France et la Hollande. Outre cet engagement, l'empereur éprouvait un éloignement naturel pour les Hollandais, qui avaient acquis leur indépendance par l'insurrection et qu'on regardait toujours à Vienne comme des rebelles contre la maison d'Autriche. Il paraissait voir sans déplaisir la guerre qui devait les châtier par la main même dont le puissant appui avait tant contribué à les élever. D'ailleurs

le cabinet impérial croyait que cette guerre serait de « longue durée, qu'elle prendrait au moins vingt-cinq ou trente années, consumerait les meilleurs moyens de la France, et que pendant ce temps la maison d'Autriche pourrait se fortifier et se rétablir[1]. » Toutefois il n'avait pas appris sans inquiétude[2] le traité récent que la Suède venait de conclure avec la France et qui semblait menacer l'empire du retour des luttes terminées par la paix de Münster, dont ce traité avait pour but apparent la stricte observation[3].

L'arrivée à Vienne du prince d'Anhalt avait agité bien plus vivement la cour impériale. Le beau-frère du grand électeur y était venu au moment même où les troupes françaises pénétraient dans le duché de Clèves et s'emparaient des places du Rhin. Il avait fait considérer à l'empereur les dangers de son inaction. Il l'avait pressé de ne pas souffrir que l'électeur de Cologne et l'évêque de Münster entreprissent des guerres au mépris des constitutions de l'empire et de sa propre autorité, et que les troupes françaises violassent le territoire germanique et missent garnison dans les villes allemandes. Enfin il l'avait conjuré de songer assez à sa réputation et à la sûreté de l'Allemagne pour entrer dans la ligue qui se préparait contre la France[4]. Il était secondé par l'ambassadeur d'Espagne, qui présentait le passage de l'armée de Louis XIV à travers les Pays-Bas comme une infraction au traité des Pyrénées[5], et par

[1] Dépêches du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 5 mai et du 30 juin 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLII.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 12 mai 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLII.)

[3] Voir part. IV, sect. II, du présent volume.

[4] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 14 septembre 1672. (*Correspondance d'Autriche*, volume XLIII.)

[5] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 5 mai 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLII.)

le résident de Hollande, qui offrait un subside annuel pour l'armement de six mille chevaux et de six mille hommes de pied[1].

La cour de Vienne, que son extrême faiblesse et ses perpétuelles incertitudes mettaient hors d'état de rien refuser à personne et portaient à s'engager envers tout le monde, fut très-émue des reproches et des instances du prince d'Anhalt. Voici ce qu'écrivit à ce sujet le chevalier de Gremonville :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 13 juin 1672.

On délibère ici depuis dix jours avec autant d'ostentation que d'empressement, puisqu'il ne s'en est pas passé un seul, que celui de la Pentecôte, qu'il n'y ait eu le matin une conférence ou conseil en présence de l'empereur, et l'après-dînée chez le prince Lobkowitz, qui fait beaucoup plus le malade qu'il ne l'est.

Mais enfin on résolut, le 6 du courant, sur le prétexte de confirmer la tranquillité dans l'empire, d'y faire avancer un corps de quatre régiments d'infanterie et autant de cavalerie, qui ferait en tout quinze mille hommes, non pas tant sur les instances et pressantes sollicitations de M. le prince d'Anhalt, qu'au sujet des griefs dont on m'a fait des plaintes et que je rapporterai ensuite ; il y a eu de grandes contestations dans cette délibération, tant en la substance qu'en la manière, les plus passionnés voulant que cette union de forces s'occupe à obliger MM. l'électeur de Cologne et l'évêque de Münster de faire sortir de leur état les troupes étrangères et se poste en lieu où elle puisse empêcher toute sorte de nouveautés dans l'empire; les autres, plus modérés ou plus raisonnables, auraient voulu seulement que chacun, pour sa quote-portion, tînt ses troupes prêtes aux frontières, et particulièrement l'empereur les siennes vers Égra, puisqu'on ne tarderait guère à se pouvoir avancer s'il en était besoin; mais il est constant, sire, qu'après avoir résisté quelques jours à vouloir s'engager à rien, il se laissa à la fin séduire à la persuasion d'une forte cabale composée de tout le reste des conseillers

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 12 mai 1672 (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLII.)

d'état, et je peux dire animée du désir universel de cette cour, hors du prince Lobkowitz, de M. le chancelier et du comte de Montecuculli, laquelle a pour guides le comte de Schwartzemberg et le vice-chancelier de l'empire, de sorte que sa majesté impériale se servit du père Emmeric pour l'aider à gagner le prince Lobkowitz, auquel il écrivit un billet en lui marquant précisément qu'il croyait nécessaire pour sa réputation, la sûreté de l'empire et la sienne particulièrement, de prendre quelque résolution. Mais comme la chose devint publique et que ledit prince crut que tout le blâme tomberait sur lui si elle ne se délibérait pas, il consentit à joindre un corps de quinze mille hommes à l'union qui se propose, se réservant pourtant de la manière qu'il doit être employé. Ce sont les termes où l'on en est, pendant que le secret dessein de la cabale va à prétendre de laisser consommer dans le cours de cette campagne les armées de votre majesté, soit par le fer et les maladies causées par les fatigues et le renouvellement de la guerre, pendant qu'on se préparera à faire tout d'un coup une si puissante union de forces qu'elle puisse obliger votre majesté, non-seulement à quitter tous les postes et adhérences dans l'Allemagne, mais encore d'accepter la paix avec les Hollandais par une médiation forcée, prétendant pour cela que les Espagnols se ménageront en donnant seulement quelques secours auxdits Hollandais dans leurs besoins plus importants, et ceux-ci se tenant, tant en mer qu'en terre, sur la meilleure défensive, et ne hasardant rien, s'il se peut, pendant que du côté de l'Allemagne on travaillerait à mettre soixante mille hommes sur pied pour commencer à marcher dans le mois d'août, et prétendre d'être en état de forcer votre majesté à ce que j'ai rapporté ci-dessus, ou de prendre les quartiers d'hiver sur les états de tous les princes qui ne se trouveraient point dans ladite union, spécifiant ceux de Bavière, de Cologne et de Münster. Voilà, sire, tout ce que l'on médite, sans faire peu ou point de réflexion au mal qui en peut arriver [1].

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XLII.

Le chevalier de Gremonville ajoutait, dans une lettre adressée à M. de Pomponne :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville au marquis de Pomponne. Vienne, 13 juin 1672.

Vous savez mieux que moi que les Allemands sont naturellement glorieux et méfiants; on se reposait ici, après le traité que j'ai signé, que le roi ne penserait plus à l'Allemagne; on se plaint vivement qu'au lieu de tourner ses coups contre les Hollandais, sa majesté commence à tirer le canon pour réduire les plus anciennes places dépendantes de l'empire et de l'église, sans en avoir fait dire le moindre mot, ce qui sert à nos envieux pour persuader que nous n'avons que du mépris pour l'empereur et à vouloir causer des affronts à sa dignité et autorité impériale, car c'est là comme on en parle; mais je ne doute pas que vous ne m'aidiez promptement de bons lénitifs pour pouvoir modérer cette grande chaleur qui les excite, et qui me semble ne devoir pas être négligée, si sa majesté veut entièrement demeurer libre dans l'exécution de ses beaux desseins contre la Hollande[1].

Malgré toutes les raisons que le cabinet impérial semblait avoir de ne pas entrer dans les vues belliqueuses du grand électeur, il s'y laissa entraîner à la suite des longues délibérations dont le chevalier de Gremonville rendait compte à sa cour. L'empereur décida d'armer et de s'unir étroitement au grand électeur pour veiller à la sûreté de l'empire. Le comte de Montecuculli fut chargé d'annoncer au prince d'Anhalt cette résolution, que le chevalier de Gremonville connut à moitié et transmit immédiatement à Louis XIV[2]. Le prince d'Anhalt retourna très-satisfait à Berlin[3]. Là il conclut tranquillement, hors de la surveillance incommode du chevalier de Gremon-

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XLII.

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 16 juin 1672. (*Correspondance d'Autriche*, volume XLII.)

[3] Même dépêche.

ville, avec le baron de Goessen, ministre d'Autriche auprès de Frédéric-Guillaume, un traité d'alliance défensive entre l'empereur et le grand électeur. Par ce traité, signé le 23 juin, l'empereur Léopold et l'électeur Frédéric-Guillaume renouvelaient tous les anciens traités qui les unissaient entre eux, garantissaient ceux d'Oliva, de Clèves, des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle et la transaction passée entre l'électeur et la ville de Cologne; s'engageaient à maintenir la paix de Westphalie et la paix intérieure de l'empire, à combattre tous ceux, quels qu'ils fussent, qui y porteraient atteinte, et à tenir des armées prêtes dans ce but; à faire entrer dans cette alliance, qui durerait au moins dix ans, tous les princes dont l'adhésion était désirable, l'empereur devant inviter à y prendre part ceux qui obéissaient à son influence, et l'électeur y procurer la prompte accession du Danemarck et des maisons de Brunswick et de Hesse-Cassel. Par les articles secrets, l'empereur et l'électeur de Brandebourg s'obligeaient à réunir sans délai chacun douze mille hommes avec tous les équipages nécessaires pour entrer en campagne, et à maintenir le *statu quo* religieux et politique dans l'empire[1].

Ce traité, dont le but apparent était de protéger l'Allemagne, avait pour objet réel d'opérer une diversion en faveur des Hollandais. Il violait ouvertement le traité de novembre 1671, par lequel l'empereur Léopold avait promis à Louis XIV de rester neutre. Il s'agissait de le ratifier après l'avoir conclu. C'est pour obtenir promptement cette ratification que le prince d'Anhalt revint à Vienne, où il arriva le soir du 9 juillet[2].

[1] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, Ire partie, p. 201, et *Correspondance d'Autriche*, vol. XLIV.

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 12 juillet 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLII.)

Depuis son premier voyage, la cour impériale avait appris coup sur coup les succès rapides et complétement inattendus de Louis XIV, la prise des villes du Rhin, le passage surprenant de ce grand fleuve, l'invasion de la Hollande, dont les places ne se défendaient pas et qui paraissait exposée à périr dans une seule campagne. Elle en avait été frappée de stupeur[1]. Don Emmanuel de Lira écrivait que « le roi de France avait soumis la Hollande en moins de jours que les États-Généraux n'avaient employé d'années à établir l'union de leurs provinces[2]. » Le prince Lobkowitz n'osait plus se montrer; le chancelier Hocher restait muet de consternation; le comte de Schwartzemberg s'écriait « qu'il fallait aller au-devant du torrent qui menaçait l'Allemagne et lui opposer une digue[3], » et l'ambassadeur d'Espagne disait tout haut dans l'antichambre de l'empereur « que, si l'on ne faisait pas promptement un grand effort, il croyait voir le siége devant Vienne avant trois mois, à moins que l'on n'envoyât offrir à Louis XIV d'être roi des Romains[4]. »

L'empereur avait été saisi par la terreur universelle. Le chevalier de Gremonville, enivré du triomphe des armes françaises, avait su cependant contenir sa joie. Il avait mis toute son application à détourner la cour de Vienne des résolutions extrêmes qu'il la croyait sur le point de prendre, et dont il avait soigneusement instruit Louis XIV. Celui-ci l'avait chargé, par une lettre écrite d'Arnheim, le 25 juin, de dire à l'empereur Léopold qu'il se proposait d'observer fidèlement les traités de Westphalie, qu'il respecterait le territoire de l'empire sur lequel il avait été contraint de prendre pas-

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 30 juin 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLII.)

[2] Même dépêche.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

sage, et n'occuperait que momentanément les places allemandes, dont il avait été obligé de s'emparer parce qu'elles avaient des garnisons hollandaises.

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Au camp près d'Arnheim. 25 juin 1672.

La lettre que je vous envoie, lui écrivait-il, vous servira de créance lorsque vous la rendrez à l'empereur pour lui expliquer la conduite que j'ai tenue depuis que j'ai commencé la guerre contre les États; mais, parce que je serais fâché qu'il pût attribuer cette communication à quelque réflexion que je fisse sur les nouvelles que vous m'avez données, je désire que vous attribuiez seulement à un effet de la bonne correspondance que je suis bien aise de garder avec l'empereur la part que je lui donne par vous du passage que j'ai été nécessité de prendre sur quelques terres de l'empire, pour y attaquer les Hollandais.

Comme les garnisons que j'ai laissées à Tongres et à Maseyck avaient causé la première rumeur qui s'était excitée à Vienne, et que même on y supposait des lettres de plaintes de l'électeur de Cologne, comme si je retenais ces places contre son consentement, je veux bien vous dire que l'usage que j'en dois faire, pour son utilité autant que pour la mienne particulière durant cette guerre, est appuyé sur un traité que nous avons signé ensemble, et que, bien loin que ces places fassent contre son gré l'incommodité de son pays, elles en font la sûreté à sa propre satisfaction. Vous voyez que cette première supposition ne vous sera pas difficile à détruire. Au cas que l'on vous en ait fait bientôt après une semblable, en m'attribuant peut-être de retenir Rhinberg contre sa volonté, vous pouvez faire connaître non-seulement que je n'y exerce aucune autorité que celle de la garnison telle que l'avaient les Hollandais, mais que, pour donner un grand témoignage du peu d'avantage que je prétends tirer des places de mes alliés, j'ai pris la résolution de remettre au sieur électeur de Cologne toute l'assistance que j'aurais pu tirer de la ville de Nuys, à cette heure que le recouvrement de Rhinberg la fait devenir moins nécessaire.

Quant aux places de l'électeur de Brandebourg, sur lesquelles on affectera sans doute des sujets de plaintes, ne les laissez jamais considérer comme des points que j'aurais occupés sur un prince de l'empire, lorsque je m'en suis rendu maître sur mes ennemis. J'ai pris soin de faire informer toute l'Allemagne des offres que j'avais fait faire à Berlin; ou ledit sieur électeur a voulu attribuer aux Hollandais un droit de garnison dans ces places, par la longue possession qu'ils y avaient exercée, ou il les en a voulu favoriser contre moi. En l'un et l'autre cas, on ne peut douter que je ne les possède aujourd'hui à un titre légitime, puisque si les Hollandais y en avaient un, j'y suis entré en leur place, et que j'ai eu justice de m'en saisir sur l'électeur même, s'il les faisait servir contre moi, et mes ennemis. Mais quelque droit que j'y aie, je n'y exerce que celui que j'ai pris sur les Hollandais, et en attendant ce que je dois attendre de l'électeur de Brandebourg, je ne touche, en façon quelconque, à son autorité dans ses états, et j'ai fait rejeter même les propositions que les habitants du pays de Clèves avaient faites de se mettre à contribution. Du reste, le peu que je me suis arrêté sur le Rhin, après en avoir chassé les Hollandais, ne justifiera que trop combien mes desseins sont peu tournés vers l'empire, et combien ils se portent tous contre mes ennemis déclarés.

Je ne veux pas croire que ni l'empereur, ni aucun prince d'Allemagne veuillent devenir de ce nombre, et violent les premiers les traités de Westphalie et la paix de l'empire, lorsque j'ai plus à cœur de l'affermir; que si toutefois vous découvriez que les conseils dont vous m'avez donné avis eussent quelque suite, vous n'en ferez pas seulement connaître à l'empereur et à ses ministres le peu légitime fondement, mais vous leur ferez aussi envisager à quel juste péril s'exposeraient ceux qui s'attireraient une rupture avec moi, et qui me mettraient en état de rallier dans l'empire même et hors de l'empire toutes les puissances que la garantie du traité de Münster engagerait à ma défense.

Je puis dire que ma considération seule, surtout dans l'état

auquel je me trouve présentement, serait capable d'arrêter de semblables desseins. Ce que je veux de vous toutefois est que vous fassiez connaître à l'empereur combien je désire d'entretenir fidèlement toutes les mesures que nous avons ensemble, et le péril qui serait attaché au sujet que j'aurais de juger qu'il en voulût user autrement. C'est ce que vous pourrez insinuer de même à ses ministres, particulièrement au prince Lobkowitz et au chancelier Hocher, afin qu'ils ne fassent pas d'une guerre particulière de la Hollande un trouble qui pourrait envelopper tout l'empire.

Vous leur pourrez représenter de quel mauvais effet pourrait être le ralliement dont on parle pour le mois d'août, et aussi bien que les troupes que l'on voudrait joindre à l'électeur de Brandebourg et aux autres princes de la ligue qu'ils agitent; mais faites-le de manière que vous les touchiez beaucoup plus par la considération de leur intérêt que par le mien, tant cette médiation armée qu'ils proposent serait peu capable de me faire quitter les armes, et tant elle serait propre pour rallumer la guerre dans leur pays.

Ce n'est pas que, lorsque vous vous acquitterez des ordres que je vous donne, il ne soit peut-être inutile de parler des secours que l'empire pourrait donner à la Hollande. Selon ce que j'ai droit de me promettre des succès qui ont suivi mes armes jusqu'à cette heure et de ceux qui semblent se préparer encore à les accompagner, je dois croire que la Hollande sera plus tôt en état de recevoir la loi que je lui voudrai donner que des secours du dehors, et que l'état auquel je l'aurai réduite fera fort changer les sentiments de hasarder de se brouiller avec moi pour l'intérêt d'une république abattue. J'attends, par le retour du sieur de Groot, un des députés des États qui m'avaient été envoyés pour savoir de moi à quelles conditions je voudrais leur donner la paix, quelles seront celles qu'ils auront à m'offrir, puisque les progrès que mes armes font chaque jour me mettent en état de leur imposer presque celles que je voudrais, mais sur lesquelles toutefois je voudrais bien

écouter autant ma propre générosité que ce que je puis par l'autorité et les justes droits de la victoire[1].

Comme il importait extrêmement à Louis XIV de maintenir l'empereur dans la neutralité qu'il avait promise, il lui avait adressé en même temps la lettre suivante, destinée à le rassurer sur l'observation des traités de Westphalie et d'Aix-la-Chapelle.

Lettre de Louis XIV à l'empereur Léopold. Près d'Arnheim, 25 juin 1672.

Très-haut, très-excellent et très-puissant prince, notre très-cher et très-amé bon frère et cousin; la même amitié qui nous porte à entretenir une étroite correspondance avec votre majesté dans tout ce qui peut regarder les affaires générales, nous ayant convié à lui donner part de la guerre que nous nous trouvions engagé de déclarer aux États-Généraux avant que nous l'eussions entreprise, nous oblige aujourd'hui à l'informer des succès qui ont suivi l'obligation où nous nous sommes trouvé de l'entreprendre; nous le faisons d'autant plus volontiers que, demeurant toujours ferme dans le dessein de conserver le repos de l'empire et les traités de Westphalie, qui font le fondement de nos liaisons, nous sommes bien aise de faire connaître à votre majesté que, lors même que nos armes se trouvent plus proches des frontières de l'Allemagne, nous n'avons rien plus à cœur que d'en conserver la tranquillité : nous les en avons détournées aussitôt que nous nous sommes assuré des places que les Hollandais y occupaient, et tous nos efforts ont été portés contre les Provinces-Unies. Nous ne doutons point que votre majesté n'apprenne avec plaisir, par le commandeur de Gremonville, les progrès dont ils ont été accompagnés, et que vous ne l'écoutiez avec même satisfaction lorsqu'il vous portera les témoignages de notre amitié; il assurera de même votre majesté de notre affection, pour l'affermissement de nos liaisons, qui s'étendent non-seulement à nos intérêts communs, mais à ceux de tout l'empire, dont nous con-

[1] *Correspondance d'Autriche*, volume XLII.

tribuerons, de notre part, à rendre toujours le repos plus ferme et plus durable; et nous remettant du surplus à ce que nous chargeons ledit commandeur de dire sur ce sujet à votre majesté, nous ne ferons la présente plus longue. Nous prions Dieu, très-haut, très-excellent et très-puissant prince, notre très-cher et très-amé bon frère et cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Écrit au camp, près d'Arnheim, le 25e jour de juin 1672.

Votre bon frère et cousin,

Signé LOUIS[1].

Le chevalier de Gremonville, immédiatement après avoir reçu ces deux dépêches, s'était rendu à l'audience de l'empereur, auquel il avait remis la lettre que lui écrivait Louis XIV. Il lui avait parlé conformément aux ordres qui lui avaient été donnés, et lui avait fait envisager le hasard où les princes qui sollicitaient des armements allaient mettre la tranquillité de l'empire, que voulait conserver le roi son maître, s'ils faisaient la moindre démarche qui l'obligeât à les prévenir. L'empereur, maître de ses impressions et renouvelant au chevalier de Gremonville les assurances de bonne amitié qu'il lui avait constamment données, lui avait dit qu'il persistait dans le dessein de continuer les liaisons étroites qui l'unissaient au roi très-chrétien, et qu'il ferait examiner l'affaire « des places occupées dépendantes de l'empire, avec l'espoir qu'on trouverait quelque tempérament convenable[2]. » Du reste, avait écrit le chevalier de Gremonville à Louis XIV, « l'empereur me témoigna avoir eu grand plaisir d'apprendre que votre majesté avançât si heureusement ses desseins, m'ayant paru qu'il cherchât de montrer assez de gaieté et

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XLII.

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 7 juillet 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLII.)

non pas d'être dans cet abattement où les ministres étrangers l'ont remarqué avoir été depuis la grande nouvelle de l'entrée de votre majesté dans le cœur du pays hollandais [1]. »

Malgré les assurances données au chevalier de Gremonville, l'empereur accorda sans hésiter au prince d'Anhalt la ratification du traité de Berlin. Cette ratification fut donnée le 13 juillet [2], et le lendemain le prince d'Anhalt [3], après être convenu de tout, retourna auprès du grand électeur. Frédéric-Guillaume avait envoyé des courriers aux Hollandais, pour les prévenir qu'ils seraient bientôt efficacement secourus, et les avait invités à ne pas se soumettre aux conditions qui leur étaient proposées par le roi de France, parce qu'avant la fin d'août une armée de soixante et dix mille hommes irait délivrer leur territoire de l'invasion [4].

Mais la cour impériale poussa la duplicité plus loin. Le baron de l'Isola conclut, le 25 juillet, à La Haye, entre l'empereur et les États-Généraux, un traité qui ne laissait plus aucune incertitude sur les projets ultérieurs de l'alliance austro-brandebourgeoise, et qui ne la réduisait pas à la simple protection du territoire germanique. Par ce traité, les troupes de l'empereur et du grand électeur devaient se rendre sur la frontière de Hollande, s'y réunir à une armée des États forte de vingt mille hommes, et défendre les Provinces-Unies. La république devait payer à l'empereur deux cent mille rixdales, lorsque ses troupes auraient opéré leur jonction avec celles de l'électeur de Brandebourg, et de plus lui fournir un

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 7 juillet 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLII.)

[2] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, Ire partie, p. 202.

[3] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 17 juillet 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLII.)

[4] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 28 juillet 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLII.)

subside mensuel de quarante-cinq mille rixdales s'il portait son armée à vingt-quatre mille hommes au lieu de douze mille, subside qui serait proportionnellement moindre si les troupes impériales ne s'élevaient pas jusqu'à ce nombre. Le traité de La Haye, conclu pour dix ans, interdisait aux États-Généraux de négocier avec Louis XIV sans l'empereur et sans l'électeur jusqu'à la fin de la guerre [1]. Quoiqu'il ne fût pas encore sanctionné par l'empereur, il indiquait de la part du cabinet de Vienne, qui avait promis de le ratifier dans un mois, des intentions contraires à ses engagements avec la France, et il devait puissamment encourager la résistance des Provinces-Unies.

Le chancelier Hocher fit part au chevalier de Gremonville de la convention signée avec l'électeur de Brandebourg comme d'un acte purement défensif [2]. Déjà, sur les bruits qui lui étaient parvenus de tous les côtés touchant les dispositions hostiles de l'électeur de Brandebourg et ses engagements avec les Hollandais, Louis XIV n'avait pas voulu rester plus longtemps dans l'incertitude; il avait envoyé le comte de La Vauguyon auprès de Frédéric-Guillaume, pour le sommer « de s'expliquer clairement sur l'état dans lequel il désirait demeurer avec lui [3]. » Le comte de La Vauguyon ne devait lui faire aucune des offres avantageuses qui lui avaient été précédemment proposées, et dont le moment semblait passé à l'altier conquérant [4]. Voici à quoi se bornaient ces instructions impératives :

[1] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, Iʳᵉ partie, p. 208.

[2] Dépêches du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 12 et du 17 juillet 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

[3] Instructions de Louis XIV au comte de La Vauguyon, du camp de Rhinberg, le 7 juin 1672. (*Correspondance de Brandebourg*, vol. VIII.)

[4] *Ibid.*

Extrait des instructions de Louis XIV au comte de La Vauguyon

Au camp de Rhinberg, 7 juin 1672.

Soit qu'il ait à traiter avec ledit sieur électeur même, soit qu'il soit remis à des commissaires, il s'expliquera que, bien que les bruits qui sont répandus si publiquement dans le monde, et particulièrement dans l'empire, dussent faire croire à sa majesté que ledit sieur électeur voudrait entrer dans des intérêts ou ménager lui-même des liaisons contraires à ceux de sa majesté, sadite majesté a bien voulu donner à l'amitié qu'elle a pour ce prince de ne point ajouter foi à ces avis qu'elle ne fût instruite par lui-même de ses sentiments; que c'est pour ce sujet qu'elle a bien voulu lui dépêcher ledit sieur comte de La Vauguyon, et qu'elle l'a chargé de lui demander une déclaration précise de ce que sa majesté doit attendre de lui dans la conjoncture présente, soit qu'il lui veuille donner une assurance réelle et positive de demeurer neutre, soit qu'elle doive ajouter quelque foi à l'opinion publique, qui le veut faire regarder comme uni aux ennemis de sa majesté. Bien que ledit sieur comte de La Vauguyon puisse témoigner que sa majesté ne se promette rien de tel d'un prince qu'elle a si fort obligé à être de ses amis, il le fera toutefois de manière qu'il ne diminue rien de l'indifférence avec laquelle ledit sieur électeur doit croire que sa majesté regardera le parti qu'il pourrait prendre.

Après que ledit sieur de La Vauguyon se sera ouvert de cette sorte, il attendra la réponse qui lui sera rendue; soit que l'on lui veuille excuser les négociations qui ont été faites avec les États à la cour de Berlin et à La Haye, soit qu'on l'assure que l'électeur est dans le sentiment de s'engager à une neutralité avec sa majesté et à renoncer à toutes liaisons qui auraient pu lui déplaire, il se chargera seulement d'en porter la réponse à sa majesté; il ne recevra ni ne rejettera aucune justification qui lui pourrait être faite des raisons qui peuvent avoir porté l'électeur à écouter les propositions des États, sous prétexte du traité défensif qu'ils ont ensemble. Il n'entrera de même en aucune discussion des motifs que ce prince aurait eus de rechercher des liaisons réciproques avec des princes de l'empire pour la sûreté commune de leurs états, et surtout il évitera

de se laisser ramener aux offres et aux propositions qui ont été faites par le comte de Saint-Géran, et auxquelles peut-être on pourrait à cette heure être bien aise de revenir à Berlin. Les succès des armes du roi ont trop changé la face des affaires de ce qu'elle était alors. Et sans que ledit comte de La Vauguyon laisse aucune espérance de l'agrément que sa majesté pourrait donner aux propositions qui lui pourraient être faites, et sans aussi qu'il réponde avec menaces ou avec des marques de mécontentement aux sentiments favorables dont on pourrait se déclarer pour les Hollandais et contraires à sa majesté, il se renfermera, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, au seul ordre qu'il a de rapporter à sa majesté ce que ledit sieur électeur lui aura dit de ses sentiments sur l'explication qu'elle l'avait chargé de lui demander. Que si l'on lui fait des plaintes ou remontrances sur l'occupation des places du duché de Clèves par les armes de sa majesté, il représentera fortement que sa majesté s'en étant rendue maîtresse avec justice sur les Hollandais, ledit sieur électeur ne peut trouver étrange qu'elle y exerce la même autorité qu'il y souffrait à une puissance étrangère dans l'empire, ou ennemie déclarée de sa majesté.

Ce qu'il pourra répandre dans ces conférences comme favorable à l'empire et comme fortement imprimé dans l'esprit de sa majesté est la résolution ferme où elle est de maintenir inviolable la paix d'Allemagne et les traités de Westphalie; mais en même temps qu'il s'expliquera du dessein de sa majesté de satisfaire aux obligations qu'elle a contractées par lesdits traités, il fera entendre qu'elle ne prétend pas moins que l'on satisfasse à toutes celles dont l'empire en général, et chaque prince en particulier, lui sont redevables. Pour cela, comme le sieur comte de La Vauguyon est instruit que le traité de Münster oblige l'empereur, les électeurs et tous princes de l'empire à ne pouvoir donner aucuns secours, directement ni indirectement, aux ennemis de sa majesté, il fera connaître que sa majesté ne regardera pas seulement comme infracteur du même traité tout prince qui assisterait les États-Généraux dans la guerre qu'elle

a contre eux, mais qu'elle se promettrait encore la garantie de toutes les parties qui ont eu part à la paix de Westphalie et que l'on appelle du mot de *compaciscentes* en Allemagne. Ce sera assez pour faire entendre à Berlin que sa majesté aurait recours et se promettrait l'assistance de la Suède avec laquelle il est public que sa majesté vient de conclure un traité, et nulle autre vue ne peut être plus embarrassante dans la cour de Brandebourg.

Aussitôt que le sieur comte de La Vauguyon aura reçu la dernière réponse que l'on aura voulu lui faire sur ses demandes, il partira pour en venir rendre compte à sa majesté; mais, dans le peu de temps qu'il sera à Berlin, il s'appliquera à pénétrer, autant qu'il pourra, quelles sont en effet les liaisons de l'électeur et ses desseins [1].

Mais l'électeur, qui s'était engagé depuis le 26 avril à secourir les Hollandais et qui ne voulait pas en convenir encore, amusa M. de La Vauguyon. Il le fit partir avec des espérances vagues et promit d'envoyer M. Crockow à Louis XIV pour lui expliquer ses véritables sentiments. M. Crockow n'ayant pas paru, et l'électeur réunissant ses troupes entre Halberstadt et Lippstadt, Louis XIV renvoya le 24 juillet le comte de La Vauguyon à Berlin, avec ordre de dire à l'électeur « qu'après que sa majesté avait assez confirmé par sa conduite les assurances qu'elle avait données à tout l'empire que les États-Généraux étaient le seul objet de ses armes, puisqu'elle n'avait touché l'Allemagne qu'autant qu'il avait été nécessaire pour chasser les Hollandais des places qu'ils y avaient occupées, et toutes ses armées se trouvant aujourd'hui renfermées dans les Provinces-Unies, elle ne pouvait regarder les armements qui se formaient sur ces frontières que comme favorables aux États-Généraux, puisqu'ils ne pouvaient être prétextés par la sûreté de l'empire;

[1] *Correspondance de Brandebourg*, vol. VIII.

que sa majesté, ayant déjà tenté diverses voies pour tirer de lui une déclaration expresse de neutralité, voulait lui faire connaître une dernière fois que, ne pouvant plus attribuer son silence qu'à un dessein formé de lui nuire ou aux princes ses alliés, elle ne saurait plus souffrir qu'il assemblât une armée dans leur voisinage, à moins qu'il ne donnât à sa majesté de telles assurances, et pour elle et pour lesdits princes, qu'elle en demeurât pleinement satisfaite[1]. »

Le comte de La Vauguyon arriva le 3 août à Berlin. Deux jours après il eut audience dudit électeur, qui le reçut au lit, où il était retenu par la goutte. Il exécuta froidement ses ordres et pressa Frédéric-Guillaume de donner à son maître les explications catégoriques qu'il lui demandait. Le grand électeur ne reçut pas ces sommations impérieuses sans en être courroucé, et M. de La Vauguyon écrivit à M. de Pomponne :

Extrait d'une dépêche du comte de La Vauguyon au marquis de Pomponne. Berlin, 7 août 1672.

M. l'électeur me répondit, avec un peu d'émotion et de chaleur (que j'ignorai ou être causée par son mal ou par le discours que je lui venais de tenir), qu'il ne s'attendait pas que sa majesté lui dût faire un si mauvais traitement que de faire démolir ses villes et chasser sa garnison d'Emmerich et de Gennep; que cela l'avait obligé d'en écrire à M. de Turenne, et à ne pas envoyer M. Crockow, comme il m'avait dit d'en assurer le roi; qu'à son égard on ne devait pas trouver étrange qu'il augmentât ses places de garnisons, étant obligé de le faire pour la conservation de ses états et de l'empire. Je n'entrai dans toutes ses plaintes qu'autant qu'il m'était permis; mais je lui dis, comme en passant, selon mon instruction, qu'il avait pu savoir par les propositions de paix que les ambassadeurs d'Angleterre ont faites au prince d'Orange, que sa majesté a pu en quelque cas se porter d'elle-même à remettre après la paix les places dont elle a

[1] Instructions supplémentaires de Louis XIV au comte de La Vauguyon, au camp de Boxtel. (*Correspondance de Brandebourg*, vol. VIII.)

chassé les Hollandais dans l'empire aux princes à qui elles appartiennent de droit; et pour répondre aux justes raisons qu'il me représenta avoir de remplir ses places, j'ajoutai qu'il y avait différence de garnir ses places pour leur sûreté ou de former un corps d'armée au milieu des alliés de sa majesté, et même proche de ses frontières; que les démarches et les engagements dans lesquels il était entré avec les Hollandais, les propositions qu'il avait faites à plusieurs princes de l'empire, et le mémoire présenté au roi de Suède par Brand, son envoyé, passaient les véritables précautions qu'un prince doit apporter quand il ne songe qu'à conserver ses états; qu'enfin, tout ce que je venais de lui déclarer des intentions de sa majesté lui devait suffire pour s'assurer de la conservation de l'empire, et que, s'il voulait persuader n'avoir aucun mauvais dessein, il devait donner une réponse claire et positive sur laquelle le roi et ses alliés pussent compter sûrement. Il finit là-dessus l'audience, sans me répondre autre chose, sinon qu'il assemblerait son conseil pour décider de toutes mes propositions; je le quittai en lui disant que je souhaitais, pour l'amour de lui, que les réponses fussent agréables au roi, puisque la chose du monde qui lui pouvait être la plus avantageuse était de conserver l'honneur de ses bonnes grâces, l'exemple récent montrant assez combien il est périlleux d'attirer sa colère. Je le trouvai fort radouci en me retirant, et moi, dans le même état pour mon caractère, m'en tenant toujours à demander la réponse positive [1].

Deux jours après, les ministres du grand électeur, le prince d'Anhalt, le baron de Schwerin et le chancelier de Poméranie dirent au comte de La Vauguyon qu'on ne pouvait pas lui donner une réponse positive avant de l'avoir communiquée à l'empereur, sur les pas duquel on voulait seulement marcher, et qu'en attendant, son altesse électorale,

[1] *Correspondance de Brandebourg*, vol. VIII.

dont le pays était ruiné, ne pouvait trop se précautionner contre l'électeur de Cologne, qui affectait des prétentions sur Lippstadt [1].

Mais Louis XIV ne se paya point de ces défaites et de ces délais. Il voulut se mettre en règle du côté de l'empire, rassurer tous les princes allemands sur ses desseins ultérieurs, et ôter à l'électeur de Brandebourg et à l'empereur, qui invitaient ces princes à armer pour la sûreté commune, le prétexte qu'ils tiraient de l'occupation des places du duché de Clèves. Il ordonna dès lors à M. de Gravel, son ministre auprès de la diète de Ratisbonne, de prévenir officiellement cette assemblée qu'il n'avait aucune intention de garder ces places, qu'il les remettrait à leurs légitimes possesseurs après la conclusion de la paix avec la Hollande, et qu'il observerait inviolablement la paix de Münster [2]. Il chargea le chevalier de Gremonville et le comte de La Vauguyon de faire la même communication à l'empereur et à l'électeur de Brandebourg [3]. Il ajouta que si, après ces assurances, on persistait à armer et l'on se rapprochait des états de l'évêque de Münster et de l'électeur de Cologne, il considérerait cet armement et ces mouvements de troupes comme des actes de diversion en faveur de ses ennemis, d'agression contre ses alliés, et qu'il enverrait au secours de ceux-ci M. de Turenne, avec une puissante armée au delà du Rhin. Il soutint en même temps que dans ce cas ils seraient les véritables agresseurs, et qu'ils auraient à se reprocher d'avoir attiré la guerre sur le territoire de l'empire [4].

Mais ces considérations ne pouvaient rien contre des partis

[1] *Correspondance de Brandebourg*, v. VIII.

[2] Lettre de Louis XIV à M. de Gravel, du 8 août 1672. (*Correspondance d'Allemagne*, vol. CCLXXXI.)

[3] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 8 août 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

[4] *Ibid.*

pris et des traités signés. L'électeur de Brandebourg continua à concentrer ses troupes entre Lippstadt et Halberstadt, et l'empereur à réunir les siennes à Égra, sur l'extrême frontière de la Bohême, sous les ordres du comte de Montécuculli. Le 25 août Frédéric-Guillaume partit de Postdam pour aller prendre le commandement de son armée, qui était forte de vingt-cinq mille hommes, et quatre jours après, le comte de Montécuculli se mit lui-même en marche pour opérer sa jonction avec le grand électeur[1]. Louis XIV ne se laissa point surprendre; il avait connu le traité conclu à La Haye entre l'empereur et les États-Généraux[2]; il prit hardiment son parti. Ne voulant pas laisser écraser ses alliés, l'évêque de Münster et l'électeur de Cologne, ni souffrir que les troupes brandebourgeoises et autrichiennes s'avançassent victorieuses vers la Hollande, il prescrivit à Turenne de se porter au delà du Rhin avec un corps d'armée. Il adressa en même temps un mémoire à M. de Gravel et à tous ses envoyés auprès des divers princes, pour faire connaître à la diète de Ratisbonne, ou à chaque prince en particulier, les motifs de cette résolution.

Extrait du mémoire de Louis XIV à M. de Gravel. Saint-Germain, 26 août 1672.

Sa majesté apprend que, contre ce qu'elle devrait si justement attendre, il semble qu'il s'élève quelques mouvements en Allemagne, et que les troupes que l'électeur de Brandebourg et d'autres puissances font avancer vers la Westphalie soient destinées contre sa majesté ou contre ses alliés.

Après avoir satisfait à tout ce qui dépendait d'elle pour affermir le repos de l'Allemagne, elle a jugé de sa prudence et de sa grandeur tout ensemble de pourvoir, par des moyens plus forts, à ce qui est de ses intérêts et de ceux des princes qui sont unis dans une même

[1] *Histoire de Turenne*, tome I, p. 470.

[2] Dépêches du chevalier de Gremonville à Louis XIV, des 13 août et 2 septembre 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

querelle avec elle, et de ceux encore qui, étant dans son alliance et sous la même sûreté des traités de Westphalie, seraient exposés aux troubles que ledit électeur de Brandebourg tâche d'exciter en Allemagne.

C'est dans cette vue que, pour couvrir en même temps les états de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Münster, aussi bien que des autres princes voisins et de ceux qui s'étendent le long du Rhin, sa majesté a pris la résolution de faire passer au delà de cette rivière, sous le vicomte de Turenne, une armée considérable avec ordre de se tenir dans le voisinage des états de l'électeur de Brandebourg, et dans la seule vue de s'opposer à ce qu'il voudrait entreprendre ou contre sa majesté, ou contre ses alliés, même pour dissiper l'armée qu'il assemble dans ce voisinage.

C'est ce que sa majesté veut que ses ministres au dehors fassent connaître non-seulement aux princes auprès desquels ils sont employés, mais qu'ils déclarent encore, pour donner une plus grande preuve de la peine avec laquelle sa majesté porte ses armes dans l'empire, lorsqu'elle souhaiterait davantage que le repos n'en fût point troublé, qu'aussitôt que l'électeur de Brandebourg et les princes qui se joindraient à lui retireraient leurs troupes de la Westphalie pour les faire repasser dans leurs états qui seraient plus éloignés du Rhin, elle voudra bien aussi faire repasser son armée en deçà de cette rivière, pour ne l'occuper, ainsi qu'elle a fait jusqu'à cette heure, que contre les seuls Hollandais.

Sa majesté se promet desdits princes auxquels ses ministres feront connaître ses intentions, qu'ils ne recevront pas le prétexte qui pourrait être allégué par ledit électeur de Brandebourg, de la rétention de ses places du duché de Clèves, puisque les assurances si publiques que sa majesté a pris soin d'en faire donner à tout l'empire ont été des preuves assez fortes que sa majesté, ayant été en droit de les retirer des mains de ses ennemis durant la guerre, ne conserve aucune pensée de les retenir après la paix; mais sa majesté désire que ses ministres déclarent que, dans les médiations qui lui

pourraient être offertes pour la paix avec les États-Généraux, elle ne pourrait accepter celle d'aucun prince qui serait entré dans un armement si légitimement suspect à sa majesté.

Les susdits ministres auront un grand champ de toucher les princes auxquels sa majesté leur ordonne de parler, autant par leur propre intérêt que par celui de tout l'empire; ils ne leur représenteront pas seulement le péril de toute l'Allemagne, ils leur exposeront encore celui qui menacerait leurs propres états dans une guerre qui deviendrait générale, et travailleront en cette sorte à les engager avec le roi, qui désire de conserver la paix et la tranquillité de l'Allemagne contre ceux qui se mettent en état de la troubler[1].

Les princes allemands étaient dans l'attente et dans la crainte. Ils voyaient avec inquiétude, et même avec effroi, la grandeur menaçante de Louis XIV. L'opinion allemande, qui avait été si longtemps favorable à la France et contraire à l'Autriche, était alors devenue favorable à l'Autriche et hostile à la France. Elle n'osa cependant pas provoquer encore un armement général contre Louis XIV. Les mesures promptes que ce prince adopta empêchèrent les électeurs de Trèves, de Mayence, le Palatin et tous ceux qui étaient à la portée de ses armes de s'unir à l'empereur. En effet, il envoya en Westphalie Turenne avec une armée peu considérable, il est vrai, puisqu'elle ne s'éleva pas au delà de seize mille hommes, mais commandée par le général le plus capable d'en tirer un grand parti. Quelque temps après il fit partir le prince de Condé pour l'Alsace avec dix-sept mille hommes, afin qu'il défendît le haut Rhin, tandis que Turenne couvrirait le bas Rhin. Le duc de Duras, qui avait remplacé le comte de Chamilly, resta sur la Meuse avec un corps de réserve, et le duc de Luxem-

[1] *Correspondance d'Allemagne*, vol. CCXCI.

bourg, posté à Utrecht, garda les provinces récemment conquises avec le reste de l'armée qu'avaient affaiblie de trop nombreuses garnisons et que Louis XIV recruta par de nouvelles levées[1].

Tout en prenant les mesures militaires les plus propres à déjouer par la force les plans de l'électeur de Brandebourg et de l'empereur, Louis XIV n'oubliait rien pour décider ces princes à y renoncer par la voie des négociations. Le comte de La Vauguyon eut avec Frédéric-Guillaume un entretien animé à Postdam avant son départ pour l'armée. Il continua à le presser vivement de donner à son maître la satisfaction qu'il lui demandait et il le menaça de ses armes s'il la refusait. Voici ce qu'il écrivit à ce sujet à M. de Pomponne :

Extrait d'une dépêche de M. de La Vauguyon au marquis de Pomponne. D'Halberstadt, 2 sept 1672.

M. l'électeur, qui n'avait point son conseil en ce lieu, s'excusa de me répondre sur ce que je lui venais de proposer, et me promit de le faire aussitôt qu'il serait arrivé à Halberstadt, où se devait rendre son conseil : là-dessus il se leva, et en se promenant avec moi dans son cabinet, il me dit d'un air un peu courroucé, que véritablement il avait lieu d'être surpris de la manière dont le roi le traitait ; qu'il trouvait assez rude qu'après avoir pris ses villes, démoli ses places, fait sauter ses châteaux, et généralement avoir fait de ses villes des villages, sa majesté voulût encore l'empêcher d'avoir des troupes dans ses états ; qu'il ne jugeait que trop bien par là que le roi lui voulait faire la guerre et qu'il me prenait moi-même à témoin s'il n'avait pas sujet de se plaindre, quoiqu'il ne l'eût pas encore fait, ce qu'il pourrait néanmoins à l'avenir.

Je lui répondis qu'informé comme j'étais de la conduite peu agréable qu'il avait tenue envers sa majesté, il ne gagnerait pas sa cause à me faire son juge ; que je savais très-bien qu'il n'avait jamais voulu ré-

[1] *Histoire de Turenne*, tome I, page 462. — *Œuvres de Louis XIV*, tome III, page 303.

pondre positivement sur la neutralité qu'on lui avait proposée tant de fois, ni accepter les grands avantages que le roi lui avait offerts avant que de commencer la guerre contre les Hollandais. Il me dit qu'il y avait assez répondu, ayant déclaré plus d'une fois à M. de Saint-Géran que le roi le voulait ruiner et ses enfants; que nonobstant cela, s'il n'avait toujours eu dessein de se conserver les bonnes grâces du roi, il aurait pu prêter secours aux Hollandais et leur donner six mille hommes sans s'incommoder. Je lui répliquai que je doutais qu'il l'eût pu faire sans s'incommoder, mais que les intrigues qu'il avait pratiquées dans l'empire contre les intérêts de sa majesté faisaient assez juger que, s'il eût osé leur donner des troupes, il n'y aurait pas manqué, quoique l'événement ait fait voir que cela ne leur aurait guère servi, et qu'enfin sa majesté n'était que trop disculpée à son égard. Il ajouta que le roi de Suède trouvait même étrange qu'on souffrît dans l'empire l'armement de l'évêque de Cologne et de Münster, ce qui donnait à connaître que sa majesté ne devait pas faire un grand fond sur celui qu'il en prétendait. Sur cela je m'élevai fortement et lui fis bien entendre que le roi de Suède connaissait trop bien la puissance du roi et son mérite personnel pour lui manquer en la moindre chose, mais qu'il n'y avait que ceux qui seraient assez téméraires d'entreprendre ou de soulever quelqu'un contre ses intérêts en cette conjoncture qui attireraient dans la suite la risée de tout le monde.

En même temps il se retourna et me regarda en face d'un air tout enflé; puis, s'étant remis à se promener quelques pas, il me dit qu'il faisait bien chaud dans ce cabinet et me demanda si je voulais venir dans la salle, où, après s'être un peu rafraîchi, il dit au comte de Dohna de me faire voir les beautés de sa maison, lequel me conduisit dans une espèce de ménagerie; j'y trouvai l'agrément proportionné à tout le reste.

Le comte de La Vauguyon se rendit de Postdam à Hal-

[1] *Correspondance de Brandebourg*, vol. VIII.

berstadt, où il arriva deux jours avant l'électeur. Là il eut une conférence avec le prince d'Anhalt et le baron de Schwerin, qui lui dirent, de la part de Frédéric-Guillaume, « que l'invasion du duché de Clèves et l'occupation de ses places avaient obligé son altesse électorale à prendre des précautions pour la sûreté de l'empire; qu'elle renoncerait à ses armements aussitôt que le roi aurait mis les choses dans leur premier état; que la restitution de ses places à la paix générale serait bien tardive, et que le roi, qui lui avait causé des pertes irréparables en les démolissant, devait les rendre dès à présent; qu'il ne pouvait pas ignorer, du reste, que ce serait rompre le traité de Westphalie que d'entrer avec ses troupes dans l'empire [1]. » M. de La Vauguyon fit justement observer à sa cour que de semblables paroles annonçaient que toutes les mesures étaient prises pour entrer en campagne, et il la prévint de plus que l'infanterie brandebourgeoise marchait du côté de Minden [2].

Quelques jours après, les ministres de l'électeur communiquèrent à M. de La Vauguyon la réponse définitive de leur maître.

Extrait d'une dépêche de M. de La Vauguyon au marquis de Pomponne.
Lamspring, 23 sept. 1672.

Ils me firent, écrivit M. de La Vauguyon à M. de Pomponne, entendre que son altesse électorale ayant bien examiné sa conduite depuis que la guerre s'est allumée aux Pays-Bas et dans les confins de l'empire, elle n'y a rien pu trouver qui fût contre les lois fondamentales, et surtout contre la paix de Münster; c'est pourquoi elle avait été bien surprise d'apprendre la proposition ou plutôt la déclaration que je lui avais faite ces jours passés au nom de sa majesté; après que son altesse électorale a tant de fois déclaré qu'en

[1] Dépêche du comte de La Vauguyon à M. de Pomponne, d'Halberstadt, le 2 septembre 1672. (*Correspondance de Brandebourg*, vol. VIII.)

[2] *Ibid.*

considération que la susdite guerre s'est faite et même commencée dans les terres de l'empire, et de la situation de ses états dans le cercle de Westphalie, ni sa majesté impériale, ni son altesse électorale ne pourraient pas se dispenser d'armer, et de s'approcher des pays qui avaient besoin de protection, et que, n'ayant jamais rien tant désiré que de pouvoir continuer dans une bonne amitié avec le roi, elle n'aurait jamais pu croire qu'on la voulût menacer d'une puissante armée qu'on lui voulait envoyer au devant. Sa majesté ayant tant de fois fait des assurances à l'assemblée de l'empire, et en tant de cours de princes, qu'elle ne cherchait que la conservation de la liberté et de la paix de l'Allemagne, son altesse avait tout sujet d'être étonnée de la proposition que je lui avais faite, qui ne tend qu'à l'extrême destruction de la liberté commune des princes et au renversement de la paix; et trouvant toutes ses actions justes et conformes au droit qui appartient aux princes d'Allemagne, elle n'hésite point de les soumettre à leur jugement; se promettant cependant que sa majesté ne voudra pas (outre ce qui s'est déjà fait au pays de Clèves) avancer plus avant en ses terres, ni la menacer de ses forces. Si néanmoins le roi persistait en ce dessein (ce que son altesse ne se peut persuader, ayant bien meilleure opinion de la justice de ses intentions), sadite altesse proteste de son innocence, et que sa majesté ne pourra jamais se justifier d'avoir fait la guerre dans l'empire à un prince qui n'a point d'autre visée que la protection de ses sujets et la conservation de la paix, à laquelle sa majesté ayant tant de part, elle espère qu'elle ne la voudra pas renverser, ni l'empêcher de faire ce à quoi son devoir l'oblige, et dont un prince n'est responsable à qui que ce soit; que si, au reste, son altesse électorale trouve des occasions de témoigner la passion qu'elle a pour le service de sa majesté, elle se peut assurer qu'elle n'y veut céder à personne, et qu'elle embrassera toutes les occasions qui s'en présenteront [1].

[1] *Correspondance de Brandebourg*, vol. VIII.

L'armée brandebourgeoise s'était mise en mouvement, mais sa marche était très-lente; elle ne faisait qu'une lieue ou une lieue et demie par jour [1], en attendant sans doute que l'armée autrichienne se fût réunie à elle. Celle-ci s'avançait plus lentement encore, commandée par le duc de Bournonville et le comte de Montécuculli. Sans avoir fait changer de résolution au cabinet de Vienne, Louis XIV était parvenu à l'intimider. Le chevalier de Gremonville l'avait parfaitement secondé par l'activité de ses démarches, l'adresse et la hardiesse de ses paroles. Il avait représenté à l'empereur et à ses ministres les dangereuses conséquences des mesures auxquelles ils avaient consenti; il avait dit, surtout au prince Lobkowitz, qui y avait adhéré à contre-cœur, que l'électeur de Brandebourg, « qu'il tenait pour le plus fin renard de l'empire, » entraînerait l'empereur dans une guerre terrible [2]. Le prince Lobkowitz « lui jura que, s'il avait vu les instructions du comte de Montécuculli, il jugerait lui-même que la marche des troupes n'était qu'une simple apparence, et que si l'électeur voulait faire quelque nouveauté, on le laisserait agir tout seul [3]. »

Mais la crainte devint plus vive lorsque le chevalier de Gremonville fut chargé par Louis XIV de dire à l'empereur « que les mouvements de ses troupes et des troupes de l'électeur de Brandebourg l'obligeraient d'aller, avec une puissante armée, au-devant de tout ce qui serait capable de s'ébranler contre lui et ses alliés, et de porter la guerre à regret en Allemagne, et qu'il se promettait d'être assisté par la Suède et par tous les

[1] Dépêche du comte de La Vauguyon à M. de Pomponne, du 23 septembre 1672. (*Correspondance de Brandebourg*, volume VIII.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 28 juillet 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

[3] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 4 août 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

princes qui affectionneraient le repos de l'empire[1]. Elle fut à son comble quand il reçut un peu plus tard l'ordre d'annoncer que M. de Turenne passait en Allemagne avec une puissante armée[2]. L'empereur répondit au chevalier de Gremonville qu'il avait été obligé d'armer dans l'intérêt de l'empire, mais que son intention était d'observer religieusement les traités qui l'unissaient au roi très-chrétien[3]. Le prince Lobkowitz, qui s'opposait à la ratification du traité de La Haye avec les Hollandais[4], assura d'abord au chevalier de Gremonville que les troupes autrichiennes ne franchiraient pas la frontière de la Bohême, lui demanda ensuite la permission de les laisser pénétrer jusqu'à cinquante lieues sur le territoire de l'empire, de peur que l'électeur de Brandebourg n'agît « comme un cheval échappé[5]. » Mais le chevalier de Gremonville menaça, fit entrevoir la guerre, montra en perspective les Turcs envahissant la Pologne et l'Autriche. Il réclama la promesse écrite de ne pas employer les troupes autrichiennes contre le roi ou ses alliés[6]. On lui remit une lettre de l'empereur à Louis XIV, lettre qui renouvelait d'une manière vague les assurances d'amitié et de paix[7]; mais il ne s'en contenta point, et le prince Lobkowitz lui reprocha, avec un visage sérieux qui ne lui était pas ordinaire, de ne pas être satisfait d'une réponse vraiment suffisante, en ajoutant « qu'ils n'étaient pas des écoliers à être regentés; qu'il voulait leur lier trop étroite-

[1] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 8 août 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

[2] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 28 août 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

[3] *Ibid.*

[4] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 2 septembre 1672. (*Correspondance d'Autriche*, volume XLIII.)

[5] Même dépêche.

[6] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 14 septembre 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

[7] Lettre de l'empereur Léopold à Louis XIV, du 5 septembre 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

ment les mains, et empêcher l'empereur d'exercer son autorité et ses obligations envers l'empire. » Le chevalier de Gremonville lui répondit, avec la même gravité, « que M. de Turenne était un grand capitaine, qui les traiterait en braves et habiles gens, et non en écoliers; que du reste, l'empereur pouvait exercer son autorité dans l'empire, ce que le roi son maître verrait avec plaisir, pourvu que ses alliés ne fussent point molestés, et que les traités de Westphalie fussent observés, ce qui ne serait pas si l'on se mêlait de secourir les Hollandais. » Alors le prince Lobkowitz, fidèle à son caractère, l'interrompit en lui disant « puisque nous nous trouvons seuls entre quatre murs, il faut nous expliquer à cœur ouvert [1]. » Il l'assura que l'empereur et son cabinet avaient empêché l'électeur, au commencement de la guerre, de se déclarer en faveur des Hollandais; que sa majesté impériale ne s'était pas imaginé que le roi très-chrétien occuperait tout d'abord les places de l'électeur; que cet incident n'avait pas permis à l'empereur de repousser les instances du prince d'Anhalt, et l'avait obligé de consentir à une union destinée à maintenir les prérogatives de l'empire. Le prince Lobkowitz lui protesta que l'empereur ne consentirait jamais à la *démangeaison* que l'électeur et les princes de Brunswick avaient, depuis longtemps, d'envahir quelques évêchés catholiques, et surtout le pays de Münster avec l'évêché d'Hildesheim « auxquels ils faisaient l'amour depuis tant d'années [2]. » Le chevalier de Gremonville, en rendant compte de cette conversation, ajouta :

Le prince Lobkowitz, m'ayant pris la main, me jura avec mille

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville.

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 14 septembre 1672. (*Correspondance d'Autriche*, volume XLIII.)

[2] Même dépêche.



à Louis XIV. Vienne, 14 sept. 1672.

serments que tous les alliés de votre majesté ne recevraient pas le moindre préjudice, ce qu'il me protestait en sa spécialité, et que, sur les insinuations que j'avais faites des secrets desseins de l'électeur de Brandebourg, il avait pour cela procuré que la cavalerie impériale s'avançât promptement pour se joindre aux troupes de l'électeur pour le retenir, d'autant que le comte de Montécuculli avait les ordres de ne plus le quitter et de commencer à lui demander ce qu'il prétendait faire, puis que, s'il continuait dans toutes ses intentions contre Cologne et Münster, il dût lui faire considérer s'ils avaient des forces pour l'entreprendre contre l'opposition que la France y ferait, puis que, quand même ils gagneraient un combat, si pour cela même ils pouvaient reprendre des places; et dans le commencement de l'hiver qu'on ne pourrait faire de siéges, en ce que l'empereur ne pouvait pas permettre qu'il pût venir et prendre quartier dans les états de Cologne et Münster, quand de leur part ils offraient, comme il n'en doutait point, de rentrer dans leurs convenances sans enfreindre leurs obligations envers votre majesté; outre que les Turcs dans la Pologne les obligeaient réciproquement à leur sûreté, afin, dit-il, de commencer à faire comprendre à l'électeur qu'il devait beaucoup plus espérer aux déclarations volontaires et très-honnêtes de votre majesté de lui restituer ses places. Mais quand je lui objectai qu'il avait renouvelé ses traités avec les Hollandais et reçu trois cent mille écus, il me dit que nous les lui laisserions manger, pourvu qu'il en demeurât là, en me répondant que l'électeur ne ferait quoi que ce soit au monde sans l'avis et l'assistance de l'empereur, qui ne la lui accorderait pas. L'ayant pressé de me donner sur cela un écrit de sa majesté impériale, ou au moins de lui, prince Lobkowitz, en sa spécialité, l'ayant cajolé que votre majesté s'y confierait entièrement, ce fut alors qu'il me protesta aimer mieux perdre tout son bien et sa fortune que de manquer de parole envers votre majesté, laquelle il suppliait de le compatir dans ces sortes de démarches dont elle pourrait tirer avantage contre les Hollandais, m'ayant allégué déjà plusieurs fois la raison pourquoi il ne pouvait pas donner par

écrit cette déclaration que je demandais, ayant scrupule qu'on lui pût un jour reprocher qu'ils eussent trompé l'électeur et tous ceux qui avaient part à l'union; mais qu'il lui semblait que votre majesté pouvait se confier entièrement à tous nos traités, à la lettre de l'empereur et à la parole que le chancelier m'avait donnée en me la rendant, outre que sa majesté impériale me le reconfirmerait de sa propre bouche, si je l'en voulais rechercher, m'ayant expliqué qu'il m'avait tant de fois averti qu'ils feraient des apparences qui ne me devaient point inquiéter sur le fondement de notre secrète intelligence que l'empereur n'altérerait jamais, et que, par conséquent, votre majesté n'avait qu'à achever de prendre Maëstricht, puisque toutes ses troupes étaient en ce quartier-là et ses places sur le Rhin bien gardées. Elle pourrait faire dire à ses alliés, sur l'assurance que l'empereur lui donnait qu'ils ne seraient point molestés, qu'ils dussent se tenir sur leurs gardes, mais qu'ils n'appréhendassent rien, car elle les secourrait de toutes ses forces si l'électeur de Brandebourg pensait seulement à courir sus, croyant, dit-il, qu'il était de la plus grande gloire de votre majesté que le seul bruit de ses armes suffit pour assurer ses alliés, sans pourtant leur communiquer en aucune manière les intentions que l'empereur fait donner à votre majesté, en ce que ce serait ruiner le mystère de cette nouvelle intelligence, qui n'était proprement sue et dirigée que de l'empereur et de lui, le comte Lamberg et le chancelier Hocher n'ayant le secret que superficiellement, et le comte de Schwartzemberg que par soupçon que de certaines démarches lui pourraient causer; me conjurant pour la satisfaction et quiétude de l'empereur et la sienne particulière, que ce secret fût soigneusement caché, non-seulement aux princes alliés de votre majesté, mais encore aux électeurs de Mayence et de Bavière, et surtout à MM. les princes de Wurtemberg, lesquels voudraient, dit-il, sans doute, brouiller la même intelligence pour se rendre nécessaires[1].

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.

Le prince Lobkowitz conjurait en même temps le chevalier de Gremonville d'empêcher que le roi son maître fît passer le Rhin à M. de Turenne, parce que l'apparition de l'armée française sur le territoire de l'empire pourrait amener une guerre qu'il serait impossible d'éteindre[1]. Mais Louis XIV ne régla point sa conduite d'après les confidences du prince Lobkowitz[2]; il ne se reposa point sur les intentions, quelles qu'elles fussent, d'un cabinet faible et incertain, qui ne savait ni refuser, ni suivre aucun engagement, et qui, après avoir manqué à la neutralité promise à la France, se proposait de manquer aux obligations contractées envers l'électeur de Brandebourg, c'est-à-dire de tromper par pusillanimité tout le monde. Il persista à envoyer le maréchal de Turenne au delà du Rhin; mais il lui donna l'ordre de surveiller les mouvements des troupes brandebourgeoises et impériales, et de ne les attaquer qu'en cas d'agression de leur part, si elles entraient dans le pays de Münster, ou dans l'évêché d'Hildesheim ou dans la Westphalie. Il lui prescrivait surtout de les empêcher de prendre position sur le Rhin et de passer ce fleuve[3]. Afin de détourner l'empire d'un armement général, que ses adversaires sollicitaient auprès de la diète de Ratisbonne, il alla plus loin à l'égard des places du duché de Clèves qu'il ne l'avait fait encore. Il ne se borna point à en promettre la restitution à la paix, il offrit de les déposer entre les mains de l'électeur de Bavière, à condition que l'électeur de Brandebourg se retirerait au delà du Weser. Il espéra attirer par ce moyen, dans une ligue destinée à assu-

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 14 septembre 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

[2] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 16 septembre 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

[3] Lettre de Louis XIV au maréchal de Turenne, du 12 septembre 1672. (*Œuvres de Louis XIV*, tome III, p. 253-254.)

rer le repos de l'Allemagne, les princes les plus intéressés à empêcher qu'on commençât la guerre et qu'on prît des quartiers sur leur territoire. Il transmit ses intentions au chevalier de Gremonville[1], et il envoya en toute diligence le duc de Vitry à l'électeur de Bavière, le marquis de Vaubrun à l'électeur de Mayence et au duc de Wurtemberg, le marquis de Dangeau aux électeurs de Trèves et du Palatinat, pour les leur communiquer, tandis que M. de Verjus s'y conformerait auprès de l'électeur de Cologne, de la maison de Brunswick et de l'évêque de Münster[2]. Il chargea M. de Gravel de les faire connaître d'une manière encore plus précise aux députés de la diète de Ratisbonne :

Extrait des instructions de Louis XIV à M. de Gravel. Saint-Germain 22 sept. 1672.

Dans cette conjoncture d'affaires, écrivait-il à ce dernier, si importante aujourd'hui pour l'Allemagne, le roi, dont toutes les pensées ont toujours été d'en conserver le repos, n'a pu apprendre la marche des troupes de l'empereur qui se doivent joindre à celles de l'électeur de Brandebourg sans se mettre en état de procurer plus véritablement à l'empire la même sûreté pour laquelle ces princes témoignent en apparence de prendre les armes.

C'est ce que sa majesté a fait déjà par elle-même en faisant avancer ses armées pour couvrir ses alliés, et c'est à quoi elle désire que ledit sieur de Gravel dispose les esprits des députés des princes de l'empire assemblés à Ratisbonne.

Soit que ces troupes marchent au secours des Hollandais, soit qu'elles attaquent l'électeur de Cologne et l'évêque de Münster, ainsi que le bruit en est public, soit que, dans la difficulté de subsister dans les terres de Brandebourg, elles prennent des quartiers de force chez les autres princes de l'empire, les traités de paix de Westphalie sont également blessés.

[1] Lettres de Louis XIV au chevalier de Gremonville, des 16 et 27 septembre 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

[2] *Ibid.*

L'obligation que l'empereur et l'empire y ont contractée de ne pouvoir secourir les ennemis de la France ne peut subsister avec les assistances qui seraient données aux Hollandais, et la paix serait également violée, soit que l'électeur de Cologne et l'évêque de Münster fussent attaqués, soit que les troupes de l'empereur logeassent chez les princes de l'empire contre leur gré.

Pour aller au-devant de ces maux, le roi juge qu'il est de la prudence de concerter sans perdre de temps tous les moyens de s'opposer par la raison et par les armes contre les entreprises qui se forment contre la tranquillité publique.

Pour cela, en même temps que sa majesté s'est déclarée si expressément de ses intentions sur les places du duché de Clèves, et qu'elle s'explique encore que les armées qu'elle a au delà du Rhin repousseront seulement l'agression qui serait faite par celles de l'empereur et de l'électeur de Brandebourg, ou à sa majesté même, ou à ses alliés, et n'attaqueront point les provinces, sa majesté croit que les princes de l'empire bien intentionnés pour son repos doivent faire représenter fortement à Vienne et à Ratisbonne les périlleuses conséquences d'un armement capable d'attirer la guerre dans l'Allemagne;

Qu'ils y doivent remontrer que la paix de Westphalie faisant aujourd'hui la première loi et la plus importante de l'empire, on ne doit point y donner atteinte en l'intéressant dans la querelle des Hollandais, soit en leur envoyant des secours, soit en attaquant les électeurs de Cologne et l'évêque de Münster;

Qu'en l'un et l'autre cas la France se trouverait obligée de porter la guerre en Allemagne, et en droit de demander la garantie de l'empire contre les princes qui, en donnant assistance à ses ennemis, auraient contrevenu directement aux traités de Westphalie ;

Que ce fondement a été celui du traité qu'elle a conclu cette année avec la Suède, et qui a été communiqué par cette couronne dans tout l'empire; que cette couronne se joignant à la France comme garante de la même paix de Westphalie et intéressée à son

observation, ce serait allumer une guerre qu'il importe si fort à l'empire de prévenir;

Qu'enfin, l'intérêt général et particulier de l'Allemagne n'est point de hasarder la tranquillité dont elle jouit pour l'intérêt de la Hollande, lorsque le roi, s'expliquant comme il continue de faire sur les places du duché de Clèves, ne fait que trop connaître combien son intention est éloignée de vouloir retenir rien de ce qu'il y a occupé.

Mais, parce que sa majesté veut bien apporter toutes les facilités qui dépendent d'elle pour le repos de l'Allemagne et ne peut trop faire voir la sincérité de ses intentions touchant les places du duché de Clèves, comme elle juge que cet article sera celui que M. l'électeur de Brandebourg fera valoir davantage, et qu'il voudrait peut-être faire douter de l'exécution, quoique inviolable, de la parole de sa majesté pour les remettre après la paix, sa majesté veût bien, en cas que quelques princes de l'empire témoignassent désirer que sa majesté, pour le bien du repos de l'empire, voulût donner quelque assurance plus précise sur ce sujet, que ledit sieur de Gravel témoigne que le roi serait prêt d'accepter les expédients qui s'accorderaient ensemble, avec sa propre sûreté et celle dudit empire.

Outre celui qui a été déjà rendu public, de s'obliger généralement de remettre les places après la paix, il y en a deux auxquels sa majesté pourrait donner les mains.

Le premier serait que, M. l'électeur de Brandebourg s'obligeant présentement de ne donner aucun secours directement ou indirectement aux Hollandais, et de ne faire aucun tort aux alliés de sa majesté, sadite majesté s'obligerait, en ce cas, à tout l'empire, de remettre lesdites places audit électeur, après la paix conclue avec la Hollande, et consentirait que tout l'empire lui demeurât garant de cette parole de sa majesté.

L'autre serait que, pour donner une plus grande marque de la sincérité de sa majesté, elle consentirait, moyennant les mêmes obligations dudit électeur, que ces places fussent consignées présente-

ment entre les mains d'un prince de l'empire dont on conviendrait, même de l'électeur de Bavière, pour être remises par lui entre celles dudit électeur de Brandebourg, aussitôt après la conclusion de la paix.

Et pourvu que ledit électeur voulût présentement renoncer à toutes ligues, traités, associations qu'il pourrait avoir directement ou indirectement contre sa majesté et ses alliés ou en faveur des Hollandais, sa majesté voudrait bien obliger lesdits Hollandais, par la paix qu'elle conclurait avec eux, à lui payer un million de livres.

Le roi ne s'explique de ces pensées audit sieur de Gravel que pour le mettre en état de donner des marques plus sincères des intentions de sa majesté; il ne s'expliquera pas aussi de ces tempéraments dans lesquels sa majesté veut bien entrer, qu'après qu'il lui aura rendu compte de l'effet qu'auront produit les offres de remettre les places après la paix; il pourra seulement, en témoignant que sa majesté n'exclurait aucune des propositions raisonnables qui pourraient être faites sur ce sujet, laisser espérer qu'elle pourrait entendre à de semblables expédients, qui pourraient lever tous les scrupules de ses sincères intentions touchant lesdites places.

Encore qu'il ait été dit ci-dessus, dans la présente instruction, que le roi n'attaquera point le premier les troupes de M. l'électeur de Brandebourg, ou celles qui lui seraient jointes tant qu'il se contiendrait dans les pays dudit électeur, et n'entreront point dans ceux des alliés de sa majesté, ledit sieur de Gravel s'expliquera toutefois que si ledit électeur s'approchait tellement du Rhin et des places que les armes de sa majesté y occupent, bien qu'en des lieux qui seraient en effet dans les états dudit sieur électeur, mais qui pourraient donner une jalousie trop raisonnable et telle que la justice et les lois de la guerre ne le pourraient permettre, alors sa majesté regarderait ledit sieur électeur de Brandebourg comme agresseur, et nul prince tant soit peu équitable ne pourrait douter qu'il n'eût donné le premier l'occasion à une rupture, en ce qu'il aurait voulu

occuper des postes trop capables d'incommoder les armées de sa majesté, et dans lesquels nulle raison ne pouvait permettre qu'on le souffrît[1].

Conformément aux ordres qu'il avait reçus, le maréchal de Turenne avait passé le Rhin le 10 septembre, et s'était présenté avec toutes ses troupes en vue d'Essen, pour entrer dans le pays de la Marck qui appartenait à l'électeur de Brandebourg. Celui-ci avait opéré le 12, dans l'évêché d'Hildesheim, la jonction de son armée, forte de vingt-cinq mille hommes, avec l'armée impériale, qui se composait d'environ douze mille fantassins et quatre mille cavaliers[2]. Les forces des alliés étaient beaucoup plus considérables que celles de Turenne, même unies aux troupes de l'évêque de Münster et de l'électeur de Cologne. Elles s'avancèrent dans la Thuringe, avec l'intention de s'ouvrir un passage à travers le Palatinat jusqu'au Rhin, pour traverser ce fleuve à Coblentz[3]. Afin de s'opposer à leur marche et de leur fermer le passage, Turenne remonta le Rhin, à travers le duché de Berg, jusqu'à Nassau sur la Lahn, et les empêcha d'avancer. Les deux armées se replièrent devant lui et se retirèrent à Friedberg, où elles restèrent pendant près d'un mois dans l'inaction[4]. Cette inaction venait en grande partie des ordres envoyés aux généraux autrichiens par le cabinet de Vienne.

En effet, dès que la nouvelle de la jonction des troupes impériales et brandebourgeoises était parvenue à la cour d'Autriche, et qu'elle avait appris également la présence du maréchal de Turenne au delà du Rhin, la crainte l'avait saisie, et elle était tombée plus que jamais dans ses incerti-

[1] *Correspond. d'Allemagne*, vol. CCXCI.
[2] *Histoire de Turenne*, p. 469.
[3] *Histoire de Turenne*, p. 470.
[4] *Ibid.*

tudes. Il avait été tenu un conseil qui avait duré depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures après midi. En sortant de ce conseil, le chancelier Hocher ayant aperçu le chevalier de Gremonville dans l'antichambre de l'empereur, lui avait dit avec effusion : *Che bisognava fare la pace*[1]. Dans un dîner auquel l'ambassadeur de France avait assisté ce jour-là chez le prince Lobkowitz, tous les ministres de l'empereur l'avaient accablé de civilités, et avaient bu au maintien de la bonne amitié entre leurs deux souverains[2]. Le prince Lobkowitz, quelques jours après, lui avait dit de ne craindre aucune rupture, en ajoutant que « l'électeur de Brandebourg faisait le fanfaron, prétendait être l'arbitre des affaires, et qu'il fallait le forcer à demander son accommodement en menaçant de le combattre[3]. » Il lui avait confié que les efforts des Espagnols et de ses envieux étaient grands contre lui, prince Lobkowitz, auprès de l'empereur; mais qu'il avait pris les devants avec ce prince, « lequel lui avait promis de le maintenir, pourvu qu'il sortît de cette affaire avec réputation, sans causer aucun préjudice au roi très-chrétien, qui pouvait agir selon toutes ses convenances, sans s'inquiéter d'aucune diversion de la part de sa majesté[4]. »

L'empereur voulait éviter à la fois de compromettre *sa réputation* et d'amener une rupture, ce qui était bien difficile dans la position où il s'était placé. En effet, s'il craignait pour la rupture, il s'arrêtait dans ses démonstrations en exposant sa dignité, et s'il s'inquiétait alors pour sa dignité, il consentait à des mesures qui l'engageaient plus avant dans la rup-

[1] « Qu'il était nécessaire de faire la paix. » Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 26 septembre 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 2 octobre 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

[4] *Ibid.*

ture. Il suivait ainsi alternativement les conseils du parti espagnol, qui le poussait à la guerre, ou ceux du parti français, qui lui persuadait d'être fidèle à l'alliance de Louis XIV et de conserver la paix. Après que le prince Lobkowitz eut obtenu de Léopold qu'on suspendît la marche des troupes sur le Rhin, dans la crainte d'une collision irremédiable, ses adversaires trouvèrent l'occasion d'arracher à ce faible prince une résolution en sens contraire et bien plus décisive.

Cette occasion leur fut fournie par la marche que Turenne avait faite à travers l'empire, pour s'opposer aux mouvements des troupes alliées, si elles s'avançaient sur le Rhin. Ils dirent à l'empereur qu'il ne pouvait pas tolérer une telle violation des traités de Westphalie, et un tel mépris de son autorité. Aussi, le chancelier Hocher eut-il l'ordre de s'expliquer catégoriquement à ce sujet avec le chevalier de Gremonville : il se plaignit vivement à lui des hostilités exercées par l'armée française dans le pays de Hesse; il dit qu'en prenant ainsi passage sur l'empire, en s'emparant de ses places, en ravageant son territoire, en s'y promenant et en menaçant d'y établir ses quartiers, on manquait aux traités de Westphalie et aux conventions conclues avec l'empereur, qu'on forçait tous les princes à s'armer, et qu'on alarmait le monde entier[1]; il demanda en même temps l'évacuation du territoire impérial, et le dépôt immédiat des places occupées. Le chevalier de Gremonville écrivit à sa cour qu'il considérait ce langage comme une déclaration d'hostilités [2]. Il ne se trompait pas, car, quelques jours après, l'empereur ratifia (17 octobre) [3] le traité de La Haye, conclu depuis trois mois, et

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 6 octobre 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

[2] Même dépêche.

[3] Du Mont, *Corps diplomatique*, tome VII, Ire partie, page 210

auquel les représentations du prince Lobkowitz avaient empêché jusque-là de donner une adhésion définitive. Ainsi, l'occupation des places du duché de Clèves avait amené l'alliance purement allemande de l'empereur avec l'électeur de Brandebourg, et la présence armée du maréchal de Turenne sur la rive droite du Rhin amena une alliance bien autrement grave entre l'empereur et la république des Provinces-Unies.

Le chevalier de Gremonville, sentant le danger de la position, adressa, trois jours après la ratification du traité de La Haye, qu'il ne connaissait pas encore, la lettre suivante à l'empereur :

Lettre du chevalier de Gremonville à l'empereur Léopold. Vienne, 20 oct. 1672.

Sire, les obligations infinies que je me reconnais envers votre majesté, et tout ce qui concourt d'ailleurs à mon zèle, m'engagent à n'épargner ni soins ni paroles pour maintenir a bonne correspondance, la sincère amitié et l'accord d'intention, que le roi mon maître n'a cessé de souhaiter et de cultiver avec confiance auprès de votre majesté, et que j'ai toujours tâché, pour ma part, de procurer par tous les efforts dont je suis capable; mais, voyant le voisinage des armées rendre chaque jour plus imminente la chance d'incidents qui pourraient troubler gravement cette bonne intelligence, je me permets, par ces lignes respectueuses, de mettre de nouveau et très-humblement aux pieds de votre majesté, les assurances que j'ai tant de fois données de vive voix, soit à elle, soit à ses ministres, afin qu'en cas de malheur elles demeurent en témoignage perpétuel de l'accomplissement de mon devoir, persuadé d'ailleurs que je n'ai négligé aucune des obligations que ce devoir m'imposait pour prévenir de pareils résultats, et pour conserver intacts les heureux rapports dont la durée a déjà été si longue.

Je me vois d'autant plus forcé, pour ainsi dire, de le faire, qu'il me semble démêler parmi les plus secrètes intentions de vos ma-

jestés celle de demeurer dans le même état de confiance réciproque, confiance incompatible avec toute espèce de différends et de ruptures, et qui est même entièrement unanime dans les buts principaux qu'elle se propose, ce qui m'excite à signaler tous les moyens d'écarter le petit nombre de difficultés qui, à mon sens, en empêchent l'effet; car, votre majesté assurant d'une part qu'elle ne veut autre chose que préserver l'empire de tout dommage, sans prendre la défense des ennemis du roi mon maître, et le roi mon maître ayant, de son côté, fait déclarer à plusieurs reprises qu'il ne voulait ni léser ledit empire, ni y susciter aucune innovation, il ne saurait être difficile de s'entendre sur la marche à suivre, si votre majesté daignait me faire donner quelques éclaircissements sur ses intentions impériales.

Il est constant que le roi très-chrétien n'a pas fait un seul pas dans cette guerre qu'il ne l'ait confidentiellement annoncé à votre majesté, qui n'y a jamais exprimé son opposition; aussi, ne vois-je pas que les ombrages qu'on a conçus puissent maintenant se rapporter à autre chose qu'aux circonstances survenues depuis, c'est-à-dire à l'entrée de l'armée française dans l'empire, aux dommages causés par les troupes de cette armée, et qu'on a si fort exagérés, enfin, à l'occupation de certaines places. J'ai déjà plusieurs fois répondu de vive voix sur ces trois points; qu'il me soit donc permis de rappeler seulement aujourd'hui que, quant au premier des trois, l'armée du roi mon maître n'est entrée dans l'empire qu'après que sa majesté s'y est vue contrainte par les règles d'une guerre loyale et par l'approche des troupes impériales. Elle ne s'y serait point résolue si votre majesté eût bien voulu, comme je l'en priais, elle ou messieurs ses ministres, déclarer quelle était son intention dans ce mouvement, en se servant de paroles précises et non de termes généraux susceptibles de diverses interprétations, et qui, rapprochés de l'alliance faite avec les princes dont les intérêts et les obligations sont tout autres que ceux de votre majesté, ne pouvaient pas permettre à M. de Turenne de ne pas faire ce qui était convenable;

or, si le motif de la marche de son armée a été tout entier le résultat d'une nécessité absolue, il s'en suit manifestement, ce que je déclare ici, qu'il se retirera immédiatement et en diligence au delà du Rhin dès qu'il aura pu s'entendre avec votre majesté sur le reste.

Quant au second grief, c'est-à-dire les prétendus ravages commis par les troupes du roi, bien que je pusse ne les regarder que comme de pures suppositions à l'aide desquelles on se donne le plaisir d'attiser le feu, je ne laisse pas de supplier très-humblement votre majesté de daigner ordonner qu'on me remette par écrit le relevé des plaintes et réclamations qui y sont relatives, afin que je puisse procurer les indemnités convenables. Je remarquerai en même temps qu'on passe sous silence les dévastations et même les violences extrêmes commises par l'armée de Brandebourg, laquelle ne respecte pas, même encore à l'heure qu'il est, les choses les plus saintes.

Quant aux places appartenant à l'empire, particulièrement celles du duché de Clèves, quoique le roi mon maître puisse à bon droit prétendre qu'il n'est tenu à rien sur cet article envers l'électeur de Brandebourg, tant à cause de sa partialité pour les Hollandais que parce qu'elles ont été prises sur ces derniers, qui sont les ennemis du roi, néanmoins sa majesté demeurant invariable dans sa détermination tant de fois déclarée de ne pas les retenir, je renouvelle en son nom l'offre de les restituer après la paix, avec les garanties et sûretés que la haute prudence et prévoyance de votre majesté croira devoir demander. Si pourtant, malgré tout cela, votre majesté ne se trouvait pas encore aussi complétement assurée qu'il lui conviendrait, je dois la supplier de daigner me le faire savoir par le moindre mot, car, si c'était là toute la difficulté, je me flatterais de pouvoir ménager un expédient propre à lui complaire et à lui donner satisfaction; enfin, si tous les efforts de mon zèle demeuraient sans effet, je supplierais au moins la bonté infinie de votre majesté de me savoir gré de mes intentions sincères et d'agréer tous les hommages

que je lui dois d'ailleurs. Je ne cesserai de me mettre à ses pieds, avec le respect le plus humble.

Signé Le Chevalier DE GREMONVILLE [1].

Il en écrivit une dans le même sens au chancelier Hocher, mais en des termes plus hauts. Il la finissait en disant :

Extrait d'une lettre du chevalier de Gremonville au chancelier Hocher. Vienne, 24 oct. 1672.

Le roi mon maître, qui n'aspire sincèrement et ne travaille qu'à la tranquillité de l'empire, fera entendre aux princes dudit empire, en particulier et en général, ce qu'il s'est proposé depuis plus de trois mois, et voudra concerter avec eux ce qui sera le plus propre à assurer cette tranquillité, au moment où la chrétienté gémit sous les attaques formidables du Turc, et où, dans l'empire même, on fomente des jalousies qui peuvent allumer un feu inextinguible, le tout pour les passions et intérêts particuliers de l'électeur de Brandebourg. Dans cet état, toutefois, je me console en pensant que toutes les personnes équitables et désintéressées ne pourront qu'admirer et louer le procédé si sage, si généreux et si juste du roi mon maître, et je ne laisse pas d'espérer que la prudence de votre excellence s'emploiera, comme elle m'en a dernièrement annoncé l'intention, à essayer d'arranger les choses en la façon juste et convenable que j'ai indiquée, afin de pouvoir maintenir l'étroite union établie entre les majestés sacrées des rois nos maîtres. Je prie votre excellence d'agréer confidentiellement ces remontrances que je lui adresse, et qui proviennent d'un véritable zèle [2].

Mais il n'était plus temps, et le chancelier Hocher lui répondit sèchement au nom de son maître :

Lettre du chancelier Hocher au chevalier

Illustrissime seigneur, j'ai reçu la lettre que votre excellence m'a

[1] Traduite de l'italien. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

[2] *Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.

de Gremonville. Vienne, 24 oct. 1672.

adressée dernièrement, et je l'ai mise, comme je le devais, sous les yeux de sa majesté impériale, laquelle, ayant reçu elle-même de votre excellence une lettre particulière, a daigné m'ordonner d'y répondre ainsi qu'il suit, savoir : qu'il a déjà été plusieurs fois exprimé par moi à votre excellence que sa susdite majesté attachait le plus grand prix, ce qui est véritable, à la paix et à la tranquillité publique, et qu'en retour elle souhaitait que sa majesté très-chrétienne observât la paix de Westphalie, qu'elle ne fît éprouver ni dommages, ni molestations à aucun des états ou sujets de l'empire, et n'empêchât pas la garantie et le maintien de la paix de Clèves. Si on eût eu de justes égards pour ces demandes, l'armée du roi très-chrétien ne serait pas entrée dans l'empire sans l'assentiment de l'empereur; elle n'aurait pas fait essuyer des pertes aux états ou sujets dudit empire; elle n'aurait pas saisi les places de l'électeur de Brandebourg, occupé militairement, fortifié ou démantelé des postes dépendants de l'empire; enfin, on n'eût pas fait entendre des paroles menaçantes pour le cas où les troupes impériales se mettraient en mouvement, afin de protéger l'empire et de faire respecter le traité de Clèves. Tout se borne donc aujourd'hui à ce que, si votre excellence veut offrir une satisfaction sur les points qui précèdent et sur d'autres griefs déjà exprimés de vive voix, elle doit le déclarer d'une manière claire et précise et faire connaître ses instructions, si elle en a, afin que sur le tout sa majesté impériale puisse informer ses alliés, et se mettre en mesure de connaître leurs intentions. Les dispositions pacifiques de sadite majesté sont d'ailleurs attestées surabondamment par deux lettres qu'elle a adressées à sa majesté très-chrétienne, et qui ont été remises à votre excellence. C'est tout ce que j'ai voulu lui dire par les présentes, et je demeure son très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé HOCHER[1].

Après cette réponse hautaine et menaçante, l'ambassadeur

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.

de France refusa fièrement de conférer sur ce point avec les ministres de l'empereur, malgré les efforts du nonce apostolique, qui essaya vainement de s'entremettre. Il reçut de son souverain l'ordre de se tenir sur la réserve et d'attendre. Louis XIV lui envoya seulement pouvoir de signer, au besoin, un traité qui engageât l'empereur à n'assister en rien les Hollandais, et le roi à déposer les places du duché de Clèves entre les mains de l'électeur de Bavière. Comme il se refusait à tout autre engagement, et que l'empereur ne voulait pas prendre celui auquel il désirait le soumettre, la guerre s'ouvrit sans déclaration et sans rupture.

La détermination que venait d'adopter le cabinet impérial donnait pour alliés aux Provinces-Unies le roi d'Espagne, l'électeur de Brandebourg, l'empereur d'Allemagne, qui allaient exécuter une puissante diversion en leur faveur.

L'armée alliée, qui s'était précédemment avancée en Westphalie, où elle avait trouvé entre elle et les Provinces-Unies le maréchal de Turenne, qu'il aurait fallu battre pour pénétrer en Hollande et joindre le prince d'Orange, se mit en mouvement au milieu d'octobre. Elle traversa la Franconie, et se dirigea vers le Rhin pour le passer dans les électorats de Trèves ou de Mayence, et se rendre sur la Meuse. L'électeur de Brandebourg fit prévenir le prince d'Orange de se porter de ce côté avec la plus grande partie de ses forces pour s'unir à lui, et forcer l'évacuation des Provinces-Unies en coupant la ligne d'opérations des troupes françaises, qui seraient menacées sur leurs derrières. Si ce plan avait réussi, les succès précédemment obtenus étaient annulés, et la république des Provinces-Unies aurait été délivrée de l'invasion. Dès lors le maréchal de Turenne devait à tout prix empêcher l'armée impériale de passer le Rhin et d'opérer sa jonction avec l'armée

hollandaise. C'est ce qu'il entreprit avec une habileté consommée.

Lorsque le grand électeur, auquel s'était réuni le duc de Lorraine, établit son quartier à Giessen et se rapprocha du Rhin, Turenne repassa ce fleuve à Andernach, et il en garda la rive gauche en étendant son armée dans l'électorat de Trèves, dont l'archevêque était secrètement favorable aux alliés, et qu'il mit à contribution. L'armée impériale essaya vainement de passer le Rhin du côté de Coblentz. Elle se porta, non moins inutilement, vers Mayence, dont l'électeur, décidé par crainte à garder la neutralité, refusa de lui livrer le pont de sa capitale. Remontant davantage encore le Rhin, elle se dirigea à marches forcées du côté de Strasbourg, avec l'espoir que les bourgeois de cette ville impériale, qui n'aimait pas les Français, lui accorderaient le passage. Mais le prince de Condé qui gardait le haut Rhin, averti par le maréchal de Turenne, envoya quelques barques chargées d'artifices sous le pont de Strasbourg, et le fit sauter.

L'armée impériale revint alors sur ses pas et parvint, le 23 novembre, à franchir le Rhin sur un pont de bateaux, vis-à-vis de Weissenau, à une portée de canon de Mayence. Elle entra dans l'électorat de Trèves et se proposa de traverser ensuite le pays de Liége pour aller se réunir au prince d'Orange; mais l'infatigable et le prévoyant Turenne déjoua encore son plan. Il la devança en se portant jusqu'à Wittlich et à Prüm, sur les confins du Luxembourg, et lui ferma le passage. Déjà affaiblie par les maladies et la fatigue de marches qui duraient depuis près de deux mois, elle ne put pas demeurer dans l'électorat ruiné de Trèves, où tout lui aurait manqué, et elle se décida à opérer sa retraite et à repasser le Rhin. Après avoir ravagé dans ses marches et contre-mar-

ches les pays de Trèves, de Mayence, du Palatinat, dont les électeurs adressèrent leurs plaintes à Vienne et à Ratisbonne, elle passa vers le milieu de décembre sur le territoire de Darmstadt, et se disposa à aller prendre ses quartiers d'hiver dans les états de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Münster. Le maréchal de Turenne, qui l'avait si habilement tenue en échec pendant près de trois mois; qui, par ses savantes manœuvres, l'avait empêchée d'abord de se jeter en Westphalie pour y accabler les alliés de la France, puis de passer le Rhin, en dernier lieu d'arriver jusqu'à la Meuse; qui l'avait enfin forcée de reprendre le chemin de l'Allemagne, la suivit dans sa retraite malgré la rigueur de l'hiver, pour s'opposer à ses nouveaux desseins, et couvrir le territoire menacé de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Münster.

Pendant que l'armée austro-brandebourgeoise avait essayé de s'ouvrir un passage jusqu'aux Provinces-Unies, le prince d'Orange, aidé par cette puissante diversion, tentait coup sur coup plusieurs entreprises. Afin de délivrer la ville d'Amsterdam du voisinage de la garnison française qui occupait Naarden sur le Zuyderzée, il avait essayé de se rendre maître de cette ville; mais la vigilance du duc de Luxembourg, qui y avait jeté du renfort, ne le lui avait pas permis. Il s'était alors porté avec douze mille hommes devant Woërden, pour l'enlever de vive force. Le duc de Luxembourg ne l'avait pas laissé s'établir devant cette place. Parti d'Utrecht avec quelques milliers d'hommes, il s'était rendu, à travers l'inondation et par des digues très-périlleuses à franchir parce qu'elles étaient faciles à garder, jusqu'aux lignes du prince d'Orange; il les avait impétueusement attaquées, intrépidement forcées, et avait contraint le stathouder à lever le siége avec perte. N'ayant pas pu entamer les conquêtes des Français sur le territoire de

la république, le prince d'Orange, que ses revers ne décourageaient pas, conçut un projet beaucoup plus hardi que les deux précédents. Son armée s'étant renforcée par des levées qu'on lui amena d'Allemagne et de Suisse, et par les prisonniers hollandais que M. de Louvois avait délivrés moyennant rançon, il se dirigea vers la Meuse pour se joindre aux troupes impériales au moment où elles venaient de passer le Rhin. Après avoir laissé suffisamment de monde aux avant-postes hollandais, il se mit en route avec vingt-cinq mille hommes, auxquels se réunirent dix mille Espagnols commandés par le comte de Marsin, et força le duc de Duras de passer précipitamment la Meuse. Mais lorsque l'armée austro-brandebourgeoise se fut retirée, il se proposa d'investir Charleroi sur la Sambre, et, en s'emparant de cette ville, qui était la porte par laquelle la France communiquait avec ses garnisons de la Meuse et du Rhin, de lui couper toute relation avec ses conquêtes, et d'isoler celles-ci, que les armées impériales venaient attaquer par leurs derrières. Il menaça d'abord Tongres, dans laquelle se jeta l'intrépide comte du Montal, qui avait reçu l'ordre d'entrer dans la première place en péril, et le 15 décembre il vint mettre le siége devant Charleroi.

La nouvelle de cette audacieuse entreprise jeta le trouble dans la cour de Saint-Germain. Le roi, pour lequel la conservation de Charleroi était de la dernière importance, quitta Saint-Germain, se rendit à Compiègne, fit partir les troupes de sa maison, ordonna aux garnisons de Flandre de se concentrer, rappela le prince de Condé sur la Sarre, et envoya Louvois prendre, avec une diligence proportionnée au danger, toutes les mesures nécessaires pour réunir une armée, à la tête de laquelle il se proposait de délivrer la place assiégée s'il en était temps. Heureusement Montal, désespéré d'avoir été

trompé, avait pris avec lui cent quatre-vingts cavaliers d'élite auxquels il avait donné l'écharpe rouge des Espagnols, et moitié par adresse, moitié de vive force, avait hardiment traversé les lignes des assiégeants, et était entré le 18 dans la place. Sa présence, son habileté, son courage, avaient ranimé la garnison. Le feu de la place, les sorties de Montal, la gelée qui devint très-forte, et la négligence des Espagnols qui n'avaient pas envoyé tous les équipages de siége comme ils l'avaient promis, contraignirent encore le prince d'Orange de renoncer à prendre Charleroi. Il décampa le 22, mais, avant de retourner en Hollande, il fit démolir les fortifications de Binch.

La retraite de l'armée impériale et les échecs du prince d'Orange devant les trois places qu'il avait voulu prendre inspirèrent aux confédérés un mécontentement mutuel. Voici comment on racontait leurs projets et leurs plaintes dans une lettre écrite de Bruxelles à lord Arlington :

Extrait d'une lettre de M... au comte d'Arlington. Bruxelles, 19 janvier 1673

Milord, je crois qu'il faut que sa majesté sache qu'aussitôt que M. le comte de Marsin fut arrivé à Maëstricht, M. le prince d'Orange lui dit qu'il avait été arrêté entre son oncle de Brandebourg et lui de faire joindre les deux armées vers la Moselle : sur quoi Marsin lui répondit qu'il fallait pour cela marcher tout aussitôt au duc de Duras pour le chasser hors du chemin, ce qui fut exécuté; et ainsi l'on marcha jusqu'au point de Linnich sur la rivière de Roer, d'où l'on n'était pas à deux journées de l'armée impériale; mais Montécuculli ne put jamais être persuadé en aucune manière, nonobstant les instances que lui fit M. de Brandebourg, et quoique le duc de Lorraine le priât de ne le point considérer comme duc de Lorraine, mais comme leur guide qui entreprenait de les faire rencontrer avec le prince d'Orange dans un jour et demi.

Le prince, trouvant que Montécuculli lui manquait en cette oc-

casion, voulait attaquer Tongres; mais le comte de Monterey désira qu'on allât assiéger Charleroi, disant que s'il en arrivait du mauvais succès, cela tomberait sur lui et sur Marsin. J'apprends que Monterey a accusé Marsin dans les dépêches qu'il a écrites à la reine, parce qu'il prétend qu'il devait se loger dès la première nuit dans la contrescarpe, et donner ensuite un assaut à la place, quoi qu'il en pût arriver. Marsin répond à cela qu'il ne l'a pas pu, l'infanterie et toutes les autres choses nécessaires que M. de Monterey avait promises n'étant point arrivées lorsqu'il vint devant la place, n'étant même venues qu'après que le mauvais temps eut rendu le dessein impraticable. Cette affaire, milord, n'est pas encore bien éclaircie, cette cour observant un grand silence et personne n'osant en dire un seul mot. Mais je connais les sentiments intérieurs du comte de Monterey par le moyen du duc de Villa-Hermosa, à qui seul il se découvre, et je suis aussi confident de toutes les pensées de Marsin. Le dessein de la jonction du duc d'Orange, du duc de Lorraine, et des impérialistes vers la Moselle, était de renfermer M. de Turenne aussi bien que M. de Duras du côté de Bonn, Cologne et autres lieux circonvoisins, pendant qu'ils se saisiraient d'Aremberg, Stavelot, Blankenheim et Bibrich, qui est une place dans le Luxembourg appartenant au roi d'Espagne, et pourtant enfermée dans le territoire de Trèves; de fortifier tous ces postes, et se rendre maître de tout le pays entre Maëstricht et Trèves, obligeant par là M. de Turenne de périr dans ses quartiers, et exposant toute la France à leurs courses, le prince de Condé n'ayant par derrière eux, à Thionville, que quatre mille hommes, qui ne leur pouvaient pas faire grand mal. Ils comptaient que les deux armées pouvaient monter ensemble à vingt-huit ou trente mille chevaux et vingt mille hommes de pied, et ils avaient résolu d'envoyer huit mille chevaux au pillage, et brûler les faubourgs de Paris, et ils croyaient obliger ainsi le roi de faire la paix à telles conditions qu'ils eussent voulu.

Le prince d'Orange s'est beaucoup emporté contre Montécuculli, qui n'a jamais répondu autre chose si ce n'est qu'il voulait suivre

les règles de la guerre et les lois du traité; ils disent qu'au moins ils auraient dû prendre leurs quartiers d'hiver dans l'Alsace, la Lorraine, le pays messin et aux environs de Strasbourg, et ils attribuent tout ce qui est arrivé de mal à la corruption de quelques ministres de l'empereur. Marsin peste aussi publiquement contre les impériaux, et dit que ce ne sont que des faquins. Les impériaux se sont retirés en quartier d'hiver avec trente-sept mille hommes d'aussi belles troupes qu'on en puisse voir; le comte de Chalar, qui vient de ce quartier-là, me l'a ainsi juré le lendemain qu'il est retourné, et les lettres du duc de Bournonville assurent la même chose. Le dessein dont j'ai parlé ci-dessus pourrait bien encore être exécuté l'année prochaine, et vous pouvez, milord, en donner avis au roi de France si vous le jugez à propos. Nous sommes ici possédés de la plus grande ignorance du monde du pouvoir de la France, et on ne doute point qu'on ne la puisse obliger à une paix désavantageuse. Le prince de Bade me pria hier d'avertir M. le comte de Marsin qu'il ne fait pas bien de pester comme il fait contre les impériaux, principalement en présence des députés des États, et même qu'il ne devrait pas le faire quand même il en aurait sujet, m'assurant au surplus qu'il me ferait voir en peu de jours par écrit que les impériaux n'avaient pu faire davantage que ce qu'ils avaient fait, et que Montécuculli ne devait pas aussi agir d'autre manière au lieu où il était, le traité entre les États et l'empereur n'étant point ratifié en ce temps-là, et l'échange n'ayant été fait que quelque quinze jours après; qu'il n'avait pas encore reçu les deux cent mille écus, quoique le prince d'Orange eût signé des rescriptions pour cela, parce que les dernières courses des Français avaient mis tous les marchands de Hollande en telle appréhension, que personne ne voulait avancer d'argent, comme quelques-uns avaient promis au baron de l'Isola de le faire sur la signature de ce prince.

Ainsi rien n'avait réussi aux confédérés. Les impériaux n'étaient pas parvenus à joindre le prince d'Orange, et le prince

d'Orange, plus entreprenant qu'heureux, n'avait pu ni surprendre les villes occupées par les Français dans les Provinces-Unies, ni couper la ligne de communication de leurs garnisons avec la France. Au moment où les impériaux repassaient le Rhin et où le stathouder échouait devant Charleroi, le duc de Luxembourg faillit, à l'aide des glaces, porter le dernier coup à la république des Provinces-Unies et compléter l'invasion de son territoire qu'avait arrêtée la rupture des digues. La gelée s'étant prononcée, ce général, plein d'audace et d'habileté, attendit que la glace devînt assez forte pour porter les chevaux, et le 26 décembre, l'ayant trouvée assez solide, il partit avec cinq mille hommes d'élite pour se porter jusqu'à La Haye, siége du gouvernement des Provinces-Unies, et forcer les États à se soumettre ou à se disperser. Ce mouvement jeta la terreur dans la Hollande, qui, dégarnie de troupes dans le moment, était gravement exposée. Heureusement le dégel sauva de nouveau la république, que l'inondation avait, six mois auparavant, préservée de la ruine. Il se déclara le lendemain du jour où le duc de Luxembourg s'était mis en marche. Malgré ce contre-temps qui déconcertait son expédition et pouvait le mettre lui-même en péril, le duc de Luxembourg s'avança jusqu'à Bodegrave et Zwammerdam. Mais le dégel étant devenu de plus en plus prononcé, le général français, contre lequel marchait d'ailleurs le prince d'Orange, se trouva dans des positions très-hasardées sur des digues étroites à travers des canaux ou au milieu des inondations. Il eut besoin de toute sa hardiesse et de toutes ses ressources pour opérer sa retraite, qu'il accomplit heureusement, grâce à l'impéritie ou à la lâcheté de ceux qui auraient pu si facilement lui fermer le chemin vers Utrecht. Le 31 décembre il rentra dans cette ville après une expédition de six jours. « Un dégel si prompt,

dit un historien des Provinces-Unies, fut regardé comme une faveur du ciel pour sauver La Haye et une partie de la Hollande[1]. »

L'invasion, qui avait été poussée si avant pendant l'été, et qu'on devait terminer durant l'hiver à l'aide des glaces, resta donc inachevée. Les éléments, qui avaient déjà protégé la république, la secoururent de nouveau. D'ailleurs le duc de Luxembourg, eût-il été favorisé par la durée et l'intensité du froid, n'aurait pas pu se rendre maître de toute la Hollande, parce qu'il n'avait pas assez de monde avec lui. L'armée d'invasion, déjà affaiblie par la faute de Louvois, l'avait été bien davantage par la diversion qu'avaient opérée l'empereur et l'électeur de Brandebourg. Cette diversion avait exigé la formation des deux grands corps destinés, sous Turenne et sous Condé, à couvrir la Westphalie et l'Alsace et à défendre le cours du Rhin.

La campagne, jusque-là heureuse pour les Français, sans avoir amené cependant de résultat décisif, n'était pas encore terminée malgré les rigueurs de l'hiver. Il s'agissait de savoir si l'armée impériale, n'ayant pas pu secourir ses propres alliés, ne parviendrait pas à écraser les alliés de la France en Allemagne. C'est dans ce but qu'elle avait repassé le Rhin. L'électeur de Brandebourg, le duc de Lorraine, le duc de Bournonville et le comte de Montécuculli, s'étaient dirigés sur la Westphalie pour y établir leurs quartiers et châtier l'électeur de Cologne et l'évêque de Münster. Ayant craint de mécontenter le landgrave de Hesse-Cassel en traversant ses états, ils avaient été réduits à prendre de longs détours et des chemins difficiles, où ils avaient perdu près de quatre mille chevaux. Arrivés à la fin de décembre sur les frontières

[1] Basnage, tome II, page 355.

de la Westphalie, ils se répandirent sur les possessions des deux évêques dans ce cercle, les ravagèrent, et les auraient contraints eux-mêmes à la soumission, si le maréchal de Turenne n'était pas venu à leur secours. Aussi, tandis que le marquis de Rennel, à la tête des principales forces de Münster et de Cologne, s'opposait aux impériaux, le maréchal s'était porté sur Wesel pour entrer en Westphalie. Il pénétra dans le pays de la Marck et raffermit l'évêque de Münster prêt à abandonner l'alliance du roi pour délivrer ses propres états de l'invasion.

Mais il faillit être arrêté dans sa marche par un ordre de Louis XIV, qui aurait donné l'avantage définitif aux impériaux. Cet ordre était une nouvelle faute de Louvois. Ce ministre, qui ne pouvait supporter les succès de personne et qui nourrissait une absurde jalousie contre les généraux, et surtout contre Turenne, persuada à Louis XIV que, ses armées ayant empêché l'ennemi de pénétrer dans les Pays-Bas, il convenait de leur donner du repos. Il avait fait mettre en quartier d'hiver celles d'Alsace et de Lorraine, et il prescrivit au maréchal de Turenne de repasser le Rhin pour y mettre les siennes. Une retraite aussi intempestive était entièrement contraire aux vues du maréchal, qui avait écrit « qu'il serait contre le service du roi de repasser sitôt le Rhin; que depuis la marche des troupes impériales vers la Westphalie, l'évêque de Münster était fort découragé; que le comte de Montécuculli faisait tous ses efforts pour l'engager dans les intérêts de l'empereur; et que, si l'on n'empêchait pas les armées ennemies de ravager les états de ce prélat, il se mettrait infailliblement sous la protection de l'empire [1]. »

Malgré ces considérations toutes-puissantes, Louvois lui

[1] *Histoire de Turenne*, t. I, p. 474.

avait répondu coup sur coup, le 17 et le 22 janvier, « qu'il était à craindre que le Rhin ne vînt à geler et qu'il ne pût plus le repasser; qu'il risquerait de faire périr son armée dans une saison aussi fâcheuse, pour pousser peut-être l'électeur de Brandebourg dix lieues plus loin; que le roi, ne voulant point que ses troupes tinssent plus longtemps la campagne, lui ordonnait absolument de les mettre en quartier d'hiver, et qu'il s'attendait d'apprendre par le premier courrier qu'elles s'y étaient retirées[1]. » Turenne était trop habile pour compromettre les résultats de la campagne par une obéissance si imprudente. Il continua sa marche, qu'il expliqua directement au roi en lui écrivant par l'entremise de son neveu, le cardinal de Bouillon. Ce prince, qui n'avait besoin que d'être éclairé, laissa Turenne maître de se conduire selon les circonstances « dont il était plus à portée, dit-il, de juger que personne[2]. »

Turenne s'avança contre l'armée impériale. Déjà le marquis de Rennel avait fait lever aux Brandebourgeois le siége de Werl avec quelque perte. Le grand électeur essaya d'empêcher la jonction des troupes françaises avec celles de Münster et de Cologne. Son armée montait encore à vingt mille hommes, et avait trente pièces de canon. Il était d'ailleurs suivi des troupes impériales que commandaient les ducs de Lorraine et de Bournonville, le comte de Montécuculli étant resté malade à Paderborn, d'où il retourna bientôt à Vienne. Il se porta, le 4 février, devant la ville de Soest qu'il assiégea. Mais le 5 Turenne opéra sa jonction, attaqua la ville d'Unna, qui se rendit le lendemain, s'empara de Hamm, de Kamen, d'Altena, s'ap-

[1] *Histoire du vicomte de Turenne*, par Ramsay, tome I, p. 474.

[2] *Histoire de la vie et du règne de Louis XIV*, par Bruzen de la Martinière, tome III, p. 490.

procha de Soest, offrit la bataille à l'armée ennemie, qui la refusa, et lui fit lever le siége de Soest, dans laquelle il entra le 25 février.

Après avoir contraint l'armée ennemie de repasser la Lippe, Turenne ne lui laissa aucun relâche; il la poursuivit, força les passages difficiles qu'elle gardait, s'empara de Ravensberg, d'Herford, de Bielfeld, fit investir Minden et Lippstadt par les troupes de Münster et de Cologne, et débusqua les deux armées de toutes les positions qu'elles occupaient. Il les obligea de quitter la Westphalie, de repasser le Weser avec précipitation et de se réfugier dans l'évêché d'Hildesheim. Devenu plus hardi en vieillissant et ne voulant s'arrêter qu'après avoir atteint son but, Turenne continua à marcher contre elles, se rendit maître, au commencement de mars, d'Hœxter sur le Weser, passa ce fleuve, poursuivit les deux armées dans l'évêché d'Hildesheim et les força de se séparer. Ne pouvant pas se jeter dans le pays de Brunswick, dont les ducs de Brunswick, de Lunebourg-Zell et de Wolfenbüttel défendaient la neutralité à la tête de douze mille hommes, l'armée impériale se retira vers la fin de mars dans la Franconie, et l'armée brandebourgeoise dans la principauté d'Halberstadt. Le grand électeur repassa l'Elbe à Magdebourg et se rendit à Berlin.

Turenne, ayant pleinement exécuté son dessein, empêché les deux armées d'abord de secourir les Provinces-Unies, ensuite d'écraser les alliés de la France, en les battant et les dispersant, revint en Westphalie, et il s'établit à Soest. Il distribua ses troupes dans le comté de la Marck et dans tout le pays qui appartenait au grand électeur, où il les laissa vivre à discrétion pour les refaire après de si longues marches et de si dures fatigues. En même temps M. de Verjus, resserrant

l'alliance de Louis XIV avec l'électeur de Cologne, concluait le 5 avril, à Soest, un nouveau traité par lequel l'électeur s'engageait derechef à pousser la guerre aussi activement qu'il le pourrait, non-seulement contre les États-Généraux, mais contre tous ceux qui attaqueraient le roi. Il livrait passage aux troupes françaises, et promettait de joindre à elles trois mille chevaux et huit cents dragons qu'il entretiendrait. Il devait leur donner des quartiers d'hiver dans les places de Westphalie et d'Over-Yssel. Il renonçait aux dédommagements stipulés par le traité précédent, et devait recevoir cent mille livres comptant, seize mille écus de subsides mensuels, outre les anciens, et de plus vingt mille écus comptant pour l'indemniser de l'occupation de Liége, dont il ne retirait plus rien. Louis XIV s'engageait à ne retenir aucune des places qu'il avait conquises au delà du Rhin, et il garantissait à l'électeur et à l'évêque de Münster la province d'Over-Yssel ainsi que les lieux qui devaient leur revenir d'après le traité de neutralité. Il restait libre de conserver dans les provinces d'Utrecht et de Gueldre toutes les places qui lui conviendraient[1]. Ce traité obligeait encore plus étroitement l'électeur de Cologne à combattre l'électeur de Brandebourg.

Mais Frédéric-Guillaume était vaincu et humilié; ses plans avaient entièrement échoué; il n'avait plus qu'une armée à moitié détruite; il voyait ses villes prises, ses pays occupés, ravagés; il se décida dès lors à demander la paix par l'entremise du duc de Neubourg, avec lequel Louis XIV avait fait peu de temps auparavant un traité de neutralité. Il obtint des conditions fort avantageuses. Louis XIV désirait vivement le ramener dans son alliance. Par un traité préliminaire, conclu

[1] Traité de ligue entre le roi et l'électeur de Cologne, du 5 avril 1672. — Au dépôt des affaires étrangères.

le 10 avril, à Saint-Germain, entre le marquis de Pomponne, du côté de la France, et M. Stratmann, du côté de Brandebourg[1], le passé fut mis en oubli, et l'électeur s'obligea à vivre en bonne amitié avec le roi de France, le roi d'Angleterre, l'électeur de Cologne et l'évêque de Münster; à ne donner désormais aucune assistance aux États-Généraux, à retirer de leurs villes ses garnisons, à tenir son armée au delà du Weser, se réservant toutefois la liberté de défendre l'empire s'il était attaqué, mais sans considérer comme une agression l'envoi des troupes françaises en Allemagne pour résister à tout prince qui se déclarerait contre le roi très-chrétien ou assisterait ses ennemis contrairement au traité de Münster. De son côté, Louis XIV promettait de ne rien retenir de ce que ses armes avaient conquis dans l'empire, s'engageait à rendre tout ce qu'il avait pris sur le grand électeur dans le duché de Clèves, la principauté de Minden, les comtés de la Marck et de Ravensberg, sauf les places de Wesel, de Rées et le fort de la Lippe qu'il lui restituerait après la paix faite avec les États-Généraux. Toutefois, dans ces trois places mêmes, il devait immédiatement lui redonner les droits de la souveraineté, et faire cesser partout ailleurs les contributions de guerre à partir du 10 avril.

Louis XIV avait envoyé M. Stratmann, auquel s'était joint M. de Verjus, auprès de l'électeur pour lui faire accepter et ratifier ce traité. L'électeur y consentit. Frédéric-Guillaume renvoya M. Stratmann avec son secrétaire d'état Meinders, chargé de ses pleins pouvoirs pour conclure. Ils trouvèrent Louis XIV au camp de Vossem, non loin de Maëstricht, et le secrétaire d'état Meinders signa, le 6 juin, avec M. de Pomponne, un traité définitif conforme au traité du 10 avril.

[1] Au dépôt des affaires étrangères.

Outre les conditions publiques, ce traité en avait de secrètes plus avantageuses encore pour l'électeur. Ces conditions, qui prouvent l'importance que Louis XIV mettait à le gagner et à le satisfaire, étaient comprises dans le traité patent du 10 avril; et, sur le désir de l'électeur, elles furent insérées dans les articles secrets du traité du 6 juin, le premier ayant été ainsi annulé dans sa forme. Voici ces articles secrets :

1.

Parce que divers princes de l'empire, chez qui l'armée dudit sieur électeur et celle qui lui était jointe ont logé, se sont déjà plaints à la diète de Ratisbonne ou ailleurs de la ruine de leurs états, qu'ils prétendraient leur être réparée par son altesse électorale, sa majesté promet, en ce cas, de s'entremettre et s'employer par toutes sortes d'offices pour empêcher que ledit électeur ne soit inquiété à cette occasion, et pour faire que tout ce qui est arrivé durant ces derniers mouvements soit oublié, pour le repos et la pacification de l'empire.

Articles secrets du traité de paix entre Louis XIV et l'électeur de Brandebourg. Vossem, 6 juin 1673.

2.

Sa majesté, pour donner plus de marques audit sieur électeur de l'affection qu'elle a eue ci-devant pour lui et qu'elle conservera à l'avenir, veut bien lui promettre qu'elle appuiera les prétentions que ledit électeur a contre lesdits États-Généraux, et s'opposera à celles que lesdits États-Généraux pourraient avoir contre lui; qu'elle contribuera aussi, par les offices les plus efficaces, dans le traité de paix, pour lui faire payer les subsides dont ils lui demeurent redevables jusqu'à présent.

3.

Comme aussi sa majesté s'engage de nouveau de maintenir ledit électeur dans tous les droits qu'il possède présentement, ou qui pour-

raient lui appartenir à l'avenir par droit de succession ou héritage, tant dans l'empire, conformément aux traités de Westphalie, que dehors.

4.

Sa majesté, pour marquer davantage sa bonne volonté pour ledit sieur électeur de Brandebourg, veut bien lui accorder une somme de huit cent mille livres, dont elle lui fera payer celle de trois cent mille livres aussitôt après l'échange des ratifications du susdit traité, et durant cinq années consécutives celle de cent mille livres, que sa majesté lui fera payer par chaque an, de six mois en six mois, dont le premier payement, de cinquante mille livres, écherra au 1er juillet 1674, et continuera en cette sorte de six mois en six mois, jusqu'à l'entier payement de cinq cent mille livres.

5.

Il a été pareillement convenu de fournir et échanger de part et d'autre les ratifications des susdits articles secrets dans le terme de trois semaines au plus tard.

Fait au camp de Vossem, le 6 juin 1673.

(L. S.) Signé ARNAULD. (L. S.) Signé Fr. MEINDERS [1].

Louis XIV venait d'enlever aux Hollandais leur plus puissant appui. Il avait de plus fait, quatre mois auparavant, avec le duc de Hanovre, un traité d'alliance défensive et offensive par lequel ce prince, moyennant trente mille écus de subsides mensuels, outre les dix mille stipulés par le traité précédent de neutralité, s'engageait à réunir une armée de dix mille hommes, dont la moitié de la levée serait payée par le roi et qui serait employée dans les cercles de Saxe et de Westphalie

[1] Au dépôt des affaires étrangères.

contre tous ceux qui y troubleraient la paix de l'empire [1]. Disposant de toute cette partie de l'Allemagne d'où pouvaient venir des secours aux Provinces-Unies, Louis XIV semblait maintenant devoir soumettre cette république aux conditions qu'il voudrait lui imposer. Ses desseins contre elle paraissaient sur le point de s'accomplir. Réduite à l'assistance indécise de l'Autriche, aux secours impuissants de l'Espagne, elle ne pouvait pas demeurer plus longtemps ensevelie sous les eaux sans être totalement ruinée, ni affronter les forces considérables rassemblées pour l'attaquer plus vivement. Ce fut sous ces auspices que se réunit à Cologne un congrès où la France et l'Angleterre d'une part, et les États-Généraux de l'autre, allaient négocier la paix sous la médiation de la Suède.

[1] Traité d'alliance entre Louis XIV et le duc de Hanovre, du 10 décembre 1672. — Au dépôt des affaires étrangères.

SECTION II.

Médiation des Suédois offerte à la France, à l'Angleterre et aux Provinces-Unies; son acceptation. — Conférences de Cologne. — Conditions proposées par Louis XIV et par Charles II. — Siége et prise de Maëstricht par les troupes françaises. — Efforts des médiateurs suédois pour modérer les exigences de Louis XIV et de Charles II. — Succès maritimes des Hollandais. — Tentatives des États-Généraux pour décider le roi d'Angleterre à conclure une paix particulière. — Lutte de ce prince avec son parlement, qui le force à abandonner ses projets de catholicisme. — Traités d'alliance offensive du 30 août 1673 entre l'empereur Léopold, la reine d'Espagne, la république des Provinces-Unies et le duc de Lorraine. — Négociations de Louis XIV à Vienne et à Madrid, pour empêcher la conclusion de cette alliance. — Rupture de l'empereur avec Louis XIV, et renvoi du chevalier de Gremonville de Vienne. — Invasion du comte de Monterey sur le territoire français, et déclaration de guerre à l'Espagne. — Désaccord de Charles II et du parlement d'Angleterre sur la guerre de Hollande et l'alliance française. — Puissance du parlement qui, malgré les efforts habiles et persévérants de Louis XIV, avait obligé Charles II à faire la paix avec les Provinces-Unies. — Traité du 9 février 1674 entre le roi d'Angleterre et les États-Généraux. — Offres modérées de Louis XIV à Cologne. — Derniers incidents de la conférence. — Violation du droit des gens et de la neutralité de Cologne par l'arrestation du prince Guillaume de Fürstenberg et la saisie d'une somme d'argent appartenant à Louis XIV exécutées au nom de l'empereur. — Rupture de la conférence et départ des plénipotentiaires français, le 16 avril 1674. — Traités de paix entre l'évêque de Münster, l'électeur de Cologne d'une part; l'empereur et les États-Généraux de l'autre. — Divers traités d'alliance offensive et défensive de l'empereur avec le roi de Danemarck, les princes de Brunswick et de Lunebourg, les électeurs de Trèves, de Mayence, l'électeur palatin. — Déclaration de guerre de l'empire à la France, par la diète de Ratisbonne, le 28 mai 1674. — Évacuation des Provinces-Unies par Louis XIV, qui ne garde que Grave et Maëstricht. — Nouveau caractère de la guerre, qui se poursuit dès lors aux dépens des Espagnols.

Les Suédois avaient été assez embarrassés de leur position pendant le cours de cette longue campagne. Ils avaient des

engagements contradictoires avec la Hollande, qu'ils étaient obligés de secourir si elle était attaquée, et avec la France, dont ils devaient seconder l'agression. Dès le mois de mai 1672 la république des Provinces-Unies avait fait présenter au sénat de Suède un mémoire pour réclamer, aux termes des traités, son assistance contre les rois de France et d'Angleterre[1]. Le sénat s'était contenté d'écrire à Louis XIV pour offrir sa médiation entre lui et les Hollandais[2]. Les rapides succès de l'invasion française avaient inspiré quelque inquiétude aux Suédois; aussi avaient-ils exprimé, au milieu de leurs félicitations, la crainte que ces succès n'allassent trop loin. Ils avaient manifesté le vœu que Louis XIV abaissât les Hollandais sans détruire leur république. Ils considéraient la ruine des Provinces-Unies comme devant entraîner celle du commerce de tout le Nord et laisser les Anglais maîtres uniques de la mer[3]. Sur les instances de la France et afin de n'être pas réduite à envoyer une armée en Allemagne, la régence de Suède avait essayé de détourner l'empereur et l'électeur de Brandebourg de marcher au secours des Hollandais[4]. Elle avait également tenté, d'accord avec l'envoyé de Louis XIV, de former à Ratisbonne une ligue qui maintînt la paix dans l'empire. Enfin, de plus en plus alarmée des progrès croissants de l'invasion française, elle avait nettement déclaré à M. Courtin que la destruction de la Hollande ne saurait convenir à ses intérêts[5].

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 18 mai 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XL.)

[2] Dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV, du 24 mai 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XL.)

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 29 juin 1672. (*Corr. de Suède*, v. XL.)

[4] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 14 septembre 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XL.)

[5] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 12 octobre 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XLI.)

Voulant alors se soustraire à ses engagements, que la France la sommait de remplir, et mettre fin à une guerre dont les suites pouvaient lui être si contraires, la régence de Suède avait envoyé, dès le mois de septembre, le comte de La Gardie en France, le baron de Sparre et M. Ehrenstein en Angleterre et en Hollande pour offrir sa médiation aux parties belligérantes. La France et l'Angleterre l'avaient acceptée, et le comte Tott, le baron de Sparre et M. Ehrenstein avaient été désignés comme médiateurs. Le comte Tott fut reçu avec beaucoup de distinction par Louis XIV, qui lui fit payer une avance de cent mille écus sur le deuxième terme du subside dû à la Suède pour la première année, et lui communiqua ses prétentions[1]. Non-seulement ce prince accepta la médiation suédoise, mais il agréa une suspension d'armes[2] à laquelle les Hollandais ne voulurent pas consentir. Cette suspension d'armes n'aurait rien ôté à la France des avantages qu'elle avait acquis pendant l'été, et elle aurait privé la Hollande de l'assistance des armées impériale et brandebourgeoise qui marchaient alors pour la secourir. De longues difficultés s'élevèrent sur le choix du lieu où se réunirait le congrès. L'Angleterre et la France désignèrent Dunkerque, que refusèrent les États-Généraux, qui proposaient Aix-la-Chapelle, Cologne, Anvers, Osnabrück, Hambourg, Brunswick. Après des discussions qui durèrent tout l'hiver, on convint de part et d'autre de choisir d'abord Aix-la-Chapelle et ensuite Cologne[3]. Comme il y avait dans cette ville un régiment impérial, ce régiment fut rendu troupe neutre. Le marquis de Grana, qui le commandait, quitta Cologne, et les autres officiers prêtèrent serment aux magistrats de la

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 3 décembre 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XLI.)

[2] Même dépêche.

[3] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 268 à 273.

ville. La neutralité de Cologne fut étendue à cinq lieues de circonférence de ses murailles [1].

Les Hollandais, effrayés par le mauvais succès de la campagne d'hiver, par leur échec devant Naarden, Woërden et Charleroi, par la défaite et la soumission de l'électeur de Brandebourg, la retraite de l'armée impériale, l'attitude de nouveau menaçante de la France et de l'Angleterre, proposèrent à leur tour une suspension d'armes qui fut refusée. La guerre dut continuer pendant les négociations de Cologne, où les États-Généraux envoyèrent comme plénipotentiaires MM. de Beverningk et Renswoode pour la province de Hollande, M. d'Odyk pour celle de Zélande, M. de Haren pour celle de Frise, et M. Isbrandsz pour celle de Groningue. Louis XIV nomma, pour le représenter à Cologne, le duc de Chaulnes, M. Courtin, remplacé à Stockholm par le marquis de Feuquières, et M. Barillon; Charles II désigna le comte de Sunderland et MM. Jenkins et Williamson [2].

Le 18 avril Louis XIV donna pour instructions à ses plénipotentiaires:

De limiter la négociation à l'affaire de Hollande et de n'écouter ni les réclamations de l'empire, relativement soit à la restitution de la Lorraine, soit à la condition indépendante des dix villes de la préfecture de Haguenau en Alsace soumises dans ce moment à un arbitrage, soit aux droits des feudataires des trois évêchés de Toul, Metz et Verdun; ni les demandes de l'Espagne, touchant les dépendances des places cédées. Il consentait toutefois à mettre en oubli la conduite passée de l'empereur, pourvu qu'il retirât ses troupes de la ville de Cologne, qui était maintenant d'accord avec son archevêque, à remettre

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 318 à 325 et 342-343.
[2] *Ibid.* page 272.

l'électeur de Brandebourg en possession des places de Clèves, enfin à pardonner à l'Espagne même l'attaque de Charleroi et la démolition de Binch, dont il avait demandé pleine réparation à Madrid;

D'attendre les propositions que feraient les Hollandais ou les médiateurs, sans en faire eux-mêmes; de ne consentir à la paix que moyennant la cession du *pays de la généralité* situé entre la Meuse et l'Escaut; et, si ces conditions paraissaient trop dures, de se réduire à la cession de Maëstricht, de Wyk, de tout ce que les États-Généraux possédaient outre Meuse, comme Grave et ses dépendances, le pays de Kuick, Bois-le-Duc et sa mairie, le fort de Crèvecœur, le fort et l'île de Bommel ou bien la baronie de Breda en échange; le fort de Saint-André, l'île de Woorne, la ville de Nimègue, qu'à la rigueur on pourrait raser, et toute la partie de la Gueldre située à la gauche du Wahal, après toutefois que les forts de Knotzembourg et de Schenck, demeurés sur le territoire des États, auraient été démolis;

De ne pas rejeter le plan conçu par les médiateurs suédois qui, ne croyant pas les Etats-Généraux disposés à lui abandonner le *pays de la généralité*, de peur que les Provinces-Unies ne fussent par là entièrement séparées des Pays-Bas espagnols, proposeraient de remettre les places cédées par les États-Généraux à l'Espagne, qui donnerait en échange des places équivalentes sur la frontière de France, mais d'exiger, avant d'admettre cet échange, qu'on désignât les places qui seraient cédées par les États-Généraux;

De réduire à huit millions et même à six, dans lesquels seraient compris les trois dus depuis 1634 par les États-Généraux à la France, les vingt millions précédemment demandés pour les frais de la guerre et que les Hollandais consentaient à porter alors jusqu'à douze;

D'exiger le marquisat de Berg-op-Zoom pour le comte d'Auvergne, s'il n'entrait point dans le lot du roi;

De réserver les intérêts des alliés de la France; d'appuyer les demandes de l'Angleterre; de seconder les prétentions de l'électeur de Cologne sur une partie du comté de Zutphen ou de la province d'Over-Yssel, celles de l'évêque de Münster sur Borkelo, Lichtenvoorde, Neede, le Westerwold, le fort de Bortang, Lingen, Breewort, Winterswyk, Aalten, Dinkperlo; d'obtenir pour le duc de Neubourg la libre possession de Ravestein et de lui assurer une satisfaction en argent si l'on ne parvenait pas à lui faire accorder partie de la Gueldre; de revendiquer les places de Leer et d'Embden pour le prince d'Ost-Frise; d'employer les offices de la France en faveur de l'électeur de Brandebourg pour qu'il reçût des États l'argent qui lui était dû et les places auxquelles il prétendait; de faire accorder satisfaction au Danemarck, pour sa sentence arbitrale de 1660, et d'appuyer les réclamations de la Suède au sujet du traité d'Elbing; de comprendre le Portugal dans le traité comme allié de la France pour les affaires de la Cochinchine déjà réglées par le traité de 1669, et de rédiger l'article relatif aux alliés de la France comme l'avait été celui de Münster, ce qui donnait à Louis XIV un droit de garantie et de protectorat à leur égard;

Enfin, de réclamer le libre exercice de la religion catholique dans les sept Provinces-Unies, et le maintien des avantages que cette religion avait reçus de lui dans les trois provinces conquises [1].

De son côté, l'Angleterre demandait :

Entière satisfaction sur le pavillon ;

[1] Instructions de Louis XIV à ses plénipotentiaires à Cologne. (*Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 282 à 316.)

Une redevance annuelle de dix mille livres sterling pour la pêche du hareng dans les mers d'Angleterre, et de deux mille livres sterling pour la même pêche aux mers d'Écosse ;

Un règlement avantageux pour le commerce aux Indes orientales ;

Un million de livres sterling pour les frais de la guerre, ou au moins six cent mille livres, dont le tiers comptant et le reste par annuités de cinquante mille livres ;

Le rétablissement du stathoudérat héréditaire dans la famille du prince d'Orange ;

La remise de Flessingue et de Ramekens comme garantie des engagements qui seraient pris, ou bien la cession de Helvoetsluys, Gorée et la Brille[1].

Quoique Louis XIV eût un peu réduit ses exigences, et qu'il ne demandât même pas entièrement ce que les négociateurs hollandais s'étaient résignés à lui offrir à la fin de juin 1672, au moment où leur patrie était à moitié conquise, ses prétentions restaient beaucoup trop hautes, et elles étaient devenues inadmissibles depuis l'élévation du prince d'Orange au stathoudérat. D'ailleurs la république des Provinces-Unies ne pouvait pas admettre de pareilles conditions, sons peine d'adhérer à sa propre ruine. Les intérêts à régler étaient trop contraires, trop nombreux et trop ardents pour que ces conférences ne fussent pas prématurées. Il fallait, pour arriver à un accommodement, une guerre plus longue et une épreuve plus décisive des forces respectives.

Les pourparlers de la négociation ne commencèrent que le 18 juin. Le 6 les plénipotentiaires de France étaient entrés les premiers dans Cologne, où ils avaient été suivis, le 8, par les médiateurs suédois, le comte Tott, le baron de

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 317-318.

Sparre et M. Ehrenstein; le 12, par les plénipotentiaires d'Angleterre et de Hollande, et le 22, par ceux d'Espagne, qui étaient don Emmanuel de Lira et MM. Blondel et d'Oudenhove. L'évêque de Strasbourg et le prince Guillaume de Fürstenberg vinrent, peu de temps après, y représenter l'électeur de Cologne et l'évêque de Münster[1]. Les conférences ne s'engagèrent avec régularité que le 27, dans le couvent des Carmes, où tous les membres du congrès s'établirent pour être plus rapprochés les uns des autres et communiquer aisément entre eux[2].

Les plénipotentiaires hollandais exprimèrent le désir de connaître la cause pour laquelle le roi de France avait déclaré la guerre aux Provinces-Unies, et demandèrent à quelles conditions il voulait conclure la paix, s'excusant de faire eux-mêmes les premières propositions, de peur de s'exposer au sort des frères de Witt. Les ambassadeurs de France répondirent, d'une manière plus assurée que satisfaisante, que les Hollandais devaient savoir gré au roi leur maître de son silence. Ils prétendirent que, s'il avait publié tous les motifs qu'il avait de leur déclarer la guerre, il n'aurait peut-être pas pu de longtemps consentir à la paix. Ils ajoutèrent qu'ils avaient ordre d'entendre les propositions des Hollandais et non de leur en faire, et que tout ce qu'ils pouvaient offrir, c'était de laisser les choses dans l'état où la guerre les avait placées[3].

Les Hollandais ne voulant faire aucune ouverture, et les Français offrant de maintenir un *statu quo* inacceptable, les médiateurs suédois s'entremirent avec toute l'ardeur d'un zèle très-intéressé. Leur jeune roi, Charles XI, venait depuis peu d'être déclaré majeur. Il restait fidèle à l'alliance fran-

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 323 à 330 et 343 à 345, et Basnage, *Annales*, t. II, p. 453.

[2] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, p. 349, 350.

[3] *Ibid.* pages 341, 342.

çaise[1], mais il ne consentait pas plus que la régence suédoise à laisser écraser la république des Provinces-Unies. Aussi le comte Tott déclara que la paix ne pourrait pas se rétablir sur le pied proposé, et se montra surtout fort mécontent des prétentions de l'Angleterre. D'accord avec les autres médiateurs suédois, il annonça que le roi son maître ne souffrirait jamais que les Anglais possédassent des places en Zélande ou en Hollande, parce qu'elles leur donneraient la domination absolue de la mer, et ruineraient entièrement la Hollande, à l'existence de laquelle la Suède se trouvait intéressée par la foi des traités et les liens du commerce[2].

Le comte Tott se rendit au commencement de juillet auprès de Louis XIV, pour lui demander instamment de rabattre quelque chose des conditions qu'il avait confiées à la Suède[3]. Il trouva ce prince dans son camp devant Maëstricht. Louis XIV avait tout préparé pendant l'hiver pour faire le siége de cette forte place. Tandis qu'il se mettait en marche avec vingt mille hommes de pied et douze mille chevaux, au printemps de 1673, pour aller l'attaquer, il avait envoyé en Hollande le prince de Condé, dont les opérations furent nulles à cause du peu de forces laissées à sa disposition et des obstacles de l'inondation. Il avait en même temps donné ordre au maréchal de Turenne, qui avait toute sa confiance, de se porter avec son armée rafraîchie vers Fulde et la Wettéravie, pour s'opposer aux desseins de l'empereur, lequel réunissait trente mille hommes en Bohême. Ne voulant pas paraître toujours placé sous la tutelle militaire des grands généraux qui avaient jusque-là commandé à côté de lui, il se présenta seul devant Maëstricht.

[1] Dépêche de M. Rousseau au marquis de Pomponne, du 4 février 1673. (*Correspondance de Suède*, vol. XLI.)

[2] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, page 345.

[3] *Ibid.* page 352.

Mais il avait avec lui Vauban, et la présence d'un homme de guerre aussi incomparable pour l'attaque et pour la fortification des places suffisait pour dérober à Louis XIV la gloire militaire à laquelle il aspirait. Il fit investir, du 5 au 6 juin, la ville de Maëstricht sur la rive gauche, et le faubourg de Wyk, sur la rive droite de la Meuse. Ces deux places avaient une garnison d'environ huit mille hommes, commandée par un gouverneur intrépide et expérimenté (Fariaux), qui avait soutenu cinq ou six siéges. Le roi parut devant Maëstricht le 10, fit ouvrir la tranchée du 17 au 18, prendre d'assaut la contrescarpe le 24, battre et attaquer ensuite le corps de la place, et, après un siége conduit par Vauban avec une savante régularité et une vigueur irrésistible, força la garnison, qui s'était vaillamment défendue et avait essuyé de grandes pertes, à battre la chamade et à capituler le 30 juin [1]. Elle sortit le 2 juillet de Maëstricht et de Wyk, où Louis XIV chercha, par des travaux habilement entendus, à assurer sa domination, et où le comte Tott le trouva dans toute l'ivresse du triomphe.

Le médiateur suédois eut le 3 juillet une longue conférence avec M. de Pomponne. Il demanda que le roi de France réduisît ses exigences; qu'il n'insistât point sur la cession des places de Lillo, de Berg-op-Zoom, de Willemstad, de Steenbergen, qui commandaient l'Escaut et dominaient la Hollande; qu'il désignât les places espagnoles propres à être échangées contre les places hollandaises qui lui seraient abandonnées; qu'il consentît enfin à une suspension d'armes. M. de Pomponne, après avoir pris les ordres de Louis XIV, lui répondit que le roi ne pouvait renoncer à aucune de ses demandes, et que sans l'agrément du roi d'Angleterre il ne saurait accorder une

[1] *Œuvres de Louis XIV*, tome III, pages 303 à 391.

suspension d'armes; qu'il consentirait volontiers à l'échange proposé, mais qu'avant de savoir ce qu'il pourrait demander aux Espagnols il avait besoin de connaître ce que voudraient lui remettre les Hollandais. Le comte Tott vit le lendemain Louis XIV, qui lui confirma ce que M. de Pomponne lui avait dit en son nom [1]. Il repartit pour Cologne, où il fut de retour le 7 juillet, et où, pendant son absence, ses collègues, MM. de Sparre et Ehrenstein, avaient fait aux plénipotentiaires français des propositions si différentes des leurs, que ceux-ci les avaient hautement repoussées [2].

On était fort loin de s'entendre; le désaccord était complet sur tous les points. Il l'était sur les cessions territoriales et sur les sommes d'argent exigées par Louis XIV, auxquelles les États-Généraux ne voulaient pas se résigner. Il l'était sur la question du commerce, que la France voulait régler après la conclusion de la paix et que les Hollandais entendaient régler avant, parce que, le commerce étant pour eux d'un intérêt vital, ils craignaient qu'on n'employât plus tard la voie des armes pour leur imposer à cet égard des conditions ruineuses. Il l'était encore plus sur le libre exercice de la religion catholique. Les plénipotentiaires hollandais déclarèrent qu'une semblable tolérance renverserait les fondements mêmes de leur état, et que la république des Provinces-Unies, plutôt que d'y consentir, aimerait mieux livrer dix places et s'engager dans une guerre perpétuelle. Il l'était enfin sur les demandes des alliés, puisque les États repoussaient celles de l'Angleterre et plus encore celles de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Münster, qui réclamaient toutes les places du Rhin, de l'Yssel et la province entière d'Over-Yssel.

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 352 à 354

[2] *Ibid.* page 344.

Après une discussion dans laquelle les plénipotentiaires français maintinrent leurs prétentions et soutinrent leurs alliés, les médiateurs suédois déclarèrent que l'Angleterre, qui avait empêché la Suède d'occuper les deux bords du Sund, ne devait, par suite du même principe, posséder aucun port sur les côtes de Hollande et de Zélande, et qu'ils étaient prêts à lui faire accorder toutes les autres satisfactions qu'elle demandait. Quant à la France, ils dirent qu'ils croiraient avoir obtenu pour elle des avantages suffisants s'ils décidaient les États à lui abandonner Maëstricht, Grave, Bois-le-Duc, Breda, le fort de Crèvecœur et le comté de Meurs [1]. Mais ces concessions, dont Louis XIV n'avait aucun dessein de se contenter, ne pouvaient pas même être arrachées aux États-Généraux. En effet, le parti de la paix dans les Provinces-Unies tremblait devant le parti de la guerre. Il aurait bien voulu se rapprocher de Louis XIV, et s'entendre avec lui pour reprendre la supériorité qu'il avait perdue depuis la mort des frères de Witt. Voici quelles étaient vers cette époque sa position et ses vues :

Extrait d'une lettre d'Amsterdam, du 26 août 1673.

Il y a, écrivait-on d'Amsterdam, deux partis en Hollande, celui du prince d'Orange et celui de l'ancien gouvernement. Présentement celui du prince d'Orange domine partout, mais particulièrement dans les provinces de Zélande, Frise et Groningue. Dans la province de Hollande il peut beaucoup au sein des petites villes; mais il est moins puissant dans les grandes, telles qu'Amsterdam et Rotterdam, ainsi que dans les villes de la Nord-Hollande. Le parti opprimé n'est pas à mépriser, puisqu'il se compose de tous les amis de feu MM. de Witt, de presque toutes les personnes qui depuis plus de vingt ans ont occupé les principales charges de l'état, des provinces ou des villes, des esprits du pays les plus pacifiques, et de ceux qui ont

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 355 à 367.

toujours conservé quelque inclination pour la France plutôt que pour la maison d'Autriche. Ce parti peut se relever de sa chute et de son abaissement s'il a quelque espérance d'être appuyé par le roi; il ne demanderait pas que cet appui de sa majesté précédât les services par lesquels il prétend mériter sa protection, mais seulement que sa majesté voulût bien donner, sous forme purement verbale, à une personne en qui de part et d'autre on pourrait avoir confiance, la promesse d'appuyer et de favoriser le parti, si de son côté il exécute les promesses qu'il aura faites. — Ce qu'il promet de faire pour le roi serait de conclure un traité de paix sans l'inclusion des Espagnols; d'accorder ce traité à des conditions telles que sa majesté aurait lieu d'en être contente, et même de concerter ces conditions avec elle; de lui conserver l'entrée nécessaire dans les Provinces-Unies pour y pouvoir passer, selon les occurrences, au secours de ses amis, et, après la paix faite, de reprendre les anciennes liaisons que les États-Généraux ont eues avec la France contre l'Espagne.

Ce que ce parti demande, c'est qu'en ce cas le roi lui donne sa parole de l'appuyer et favoriser plutôt que celui du prince d'Orange, et que, quand le roi verra le parti en état de lui faire donner satisfaction, ou mieux encore au moment même où cette satisfaction lui aura été donnée, sa majesté propose que tout ce qui a été fait et innové dans le gouvernement au préjudice des particuliers et des charges et offices qu'ils possédaient lorsque la guerre a commencé, soit regardé comme non avenu et remis en l'état où toutes choses se trouvaient lors de l'ouverture de la guerre. Les gens de ce parti croient que sa majesté peut faire cette proposition avec bienséance, en alléguant qu'elle souhaite de favoriser quelques particuliers, ses serviteurs, auxquels la guerre a été préjudiciable. Ils se font fort de faire passer cet article avantageux pour eux-mêmes, si une fois ils ont assez de crédit pour faire passer ceux qui ne seront avantageux qu'au roi. Sa majesté pourrait d'ailleurs ne le proposer qu'après qu'ils lui auraient donné satisfaction en ce qui la toucherait. Ils se disent assurés de pouvoir faire accorder ce point par les provinces;

mais ils ajoutent que pour beaucoup de raisons faciles à deviner, la proposition n'en doit pas venir de leur part. Le but de cet article est la diminution de l'autorité du prince d'Orange, dont ils veulent bien pour capitaine général et pour amiral, ainsi que l'ont été ses prédécesseurs, mais qu'ils refusent pour stathouder, charge qui avait été abolie et qu'il avait juré de n'accepter jamais. Ils pourraient bien même condescendre à souffrir qu'il fût stathouder avec de plus grands appointements que n'en avaient ses pères, mais ils voudraient retrancher de cette charge le pouvoir de nommer aux magistratures.

Ils sont persuadés que, s'ils étaient une fois assurés de la parole du roi sur ces points, leur parti abattu reprendrait cœur et s'accroîtrait, et même qu'en ce cas M. Valkenier, tout-puissant à Amsterdam, se joindrait à eux avec sa faction. Ils croient que M. Van Beuninghen leur reviendrait aussi; ils assurent qu'il y a déjà plusieurs symptômes de ces retours et que quelques mesures sont déjà prises pour commencer. Ils prétendent que, s'ils avaient la parole du roi sur sa protection, ce qu'ils tiendraient secret entre les chefs de leur parti, et si, d'un autre côté, ils pouvaient dire aux peuples, « Ordonnez à vos plénipotentiaires d'offrir telles et telles choses à la France et à ses alliés, et soyez sûrs que dans ce cas elle consentira à vous donner la paix, » il leur sera facile d'amener les grandes villes de Hollande à conclure, malgré le prince d'Orange, qui déjà commence à y être soupçonné de vouloir traverser ou retarder un accommodement, pour son intérêt particulier. Amsterdam et les autres grandes villes de Hollande souhaitant la paix, selon eux, elles y entraîneraient facilement les villes du second ordre, tant pour le poids qu'elles mettraient dans la balance, que parce qu'en fermant leur comptoir elles mettraient tout le reste hors d'état de soutenir la guerre, et une fois la Hollande se refusant à continuer la dépense, les trois autres provinces seraient, bon gré mal gré, obligées de se conformer à sa volonté. Ainsi, malgré les intrigues de l'Espagne et les attachements que le prince d'Orange a pris avec les Espagnols,

qui l'obsèdent et le possèdent et qui le poussent à des délais et à des chicanes sur la satisfaction à donner au roi, ils feraient, disent-ils, un bon traité de paix, reprendraient avec la France les anciennes liaisons dont les États se sont si bien trouvés par le passé, et, regardant le roi comme le restaurateur de leur parti, qui est celui de leur république, ils ne chercheraient qu'à complaire à sa majesté [1].

Mais le moment où ce parti pourrait se relever de sa chute profonde et reprendre quelque influence sur les destinées de la république était encore bien éloigné. Les résolutions des États-Généraux dépendaient alors uniquement du prince d'Orange; or celui-ci ne pouvait pas souscrire à la perte des places dont les médiateurs suédois demandaient la cession à Louis XIV, et dont plusieurs lui appartenaient [2]. Il pouvait encore moins consentir à compromettre son autorité naissante par la fin trop prompte de la guerre.

Les plénipotentiaires hollandais, auxquels les médiateurs suédois firent part des prétentions de la France et de leurs propres vues, comprirent toute l'inutilité de la négociation. Sous le prétexte d'aller demander de nouveaux ordres aux États-Généraux, MM. de Beverningk et de Haren partirent le 14 pour La Haye, où les accompagna don Emmanuel de Lira. Ils laissèrent MM. d'Odyk et Isbrandsz à Cologne [3], où la négociation fut, malgré les pourparlers fort inutiles qui continuèrent, réellement suspendue durant un mois.

Pendant ce temps les Hollandais firent encore une tentative à Londres pour détacher Charles II de l'alliance française. Dans ce but, don Bernardo de Salinas se rendit auprès du roi d'Angleterre, de la part du comte de Monterey, et avec des

[1] *Correspondance de Hollande*, vol CXIX.

[2] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, p. 367.

[3] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, p. 368.

lettres du prince d'Orange. Il devait inviter Charles II à conclure une paix particulière avec les États-Généraux. Mais, toujours fidèle à ses engagements, le roi d'Angleterre découragea tout à fait don Bernardo de Salinas, et lui dit qu'il ne ferait jamais de paix que d'accord avec le roi de France[1].

La position de Charles II devenait cependant de plus en plus grave. Son autorité commençait à être compromise en Angleterre. De ses deux projets, le rétablissement du catholicisme et la ruine de la Hollande, il avait été déjà contraint d'abandonner le premier, et le moment n'était pas loin où il serait obligé de renoncer au second. Les craintes qu'il avait conçues sur les dispositions du parlement l'avaient conduit à l'ajourner du mois d'octobre 1672 au mois de février 1673. Il avait nommé l'audacieux Clifford lord trésorier, ce qui avait vivement mécontenté le comte d'Arlington, qui aspirait à la possession de cette grande charge, et il avait remplacé le trop scrupuleux garde des sceaux Bridgman par l'entreprenant Ashley, qu'il avait fait comte de Shaftesbury et chancelier[2]. Ces deux ministres lui avaient paru capables de conduire, selon ses intentions, tournées en ce moment à la fermeté, ses finances et son parlement. Lorsque celui-ci se rassembla, en février, plusieurs des régiments que commandait le comte de Schomberg, pour opérer bientôt une descente en Hollande, étaient à Londres. Le 5 février le roi ouvrit la session, la couronne sur la tête et couvert du manteau royal. Il demanda un subside pour continuer la guerre contre les Hollandais, et, s'expliquant sur l'acte de tolérance religieuse qu'il avait donné, le 25 mars 1672, de sa propre autorité, en faveur des non-conformistes, et qui agitait tout le parti protestant, il dit « qu'il prendrait

[1] Dépêche de M. Colbert à M. de Pomponne, du 20 juillet, et à Louis XIV, du 24 juillet 1673. (*Corr. d'Angl.* vol. CVII.)

[2] Lingard, tome XII, page 320.

en fort mauvaise part la moindre contradiction qu'il recevrait sur ce qu'il avait fait, et qu'il se séparerait, dans ce cas, de son parlement[1]. »

Le nouveau chancelier insista plus fortement encore que ne l'avait fait le roi sur la guerre de Hollande. Il s'attacha à exciter l'orgueil et l'intérêt anglais contre cette république rivale, et dit : « Nous sommes les seuls qui, comme les uniques concurrents des Hollandais en trafic et en forces de mer, les avons empêchés de parvenir à une domination aussi étendue que le fut autrefois celle des Romains. Ils se confient tellement en leurs forces, ils ont une si haute opinion de leur puissance, et sont possédés d'une ambition si démesurée, que, malgré le triste état où ils sont réduits et le danger auquel ils sont exposés, ils ont fièrement rejeté un traité de paix et refusé une suspension d'armes qu'on leur offrait. Ils ont fait paraître leur orgueil et leur haine contre nous, avant leur dernière guerre; mais nous ne pouvions pas alors si bien faire nos alliances que nous les avons faites depuis. Jugez vous-mêmes si nous ne devons pas, à quelque prix que ce soit, et au risque de tout ce qui pourra en arriver, ruiner ce gouvernement. *Delenda est Carthago,* il faut détruire Carthage. Cette guerre est votre guerre; elle est juste; le roi l'a entreprise pour vos intérêts, et il attend de vous un secours suffisant pour la soutenir. Jusqu'à présent il l'a faite à ses propres frais, n'ayant pas voulu vous importuner ni charger le royaume jusqu'à ce que la nécessité inévitable l'y contraignît. Sa majesté m'a commandé de vous dire que, si vous ne la secourez pas au plus tôt d'une somme considérable, elle ne pourra s'en servir dans cette pressante occasion. Les États-Généraux n'auraient jamais méprisé le roi, ou refusé de lui donner satis-

[1] Discours de Charles II dans Rapin Thoyras, tome X, page 312.

faction; ils n'auraient jamais commencé cette guerre, et ne l'auraient point continuée jusqu'à aujourd'hui, s'ils n'avaient cru que sa majesté était dans une si grande disette d'argent, qu'elle était obligée de souffrir toutes sortes d'affronts avec patience[1]. »

Le parlement accorda un million deux cent soixante mille livres sterling sans aucune hésitation[2]. Quoique cette guerre ne lui convînt pas, il y avait quelque chose qui lui convenait encore moins et qui lui inspirait une défiance plus profonde, c'était la tolérance religieuse regardée comme un acheminement au catholicisme. Ne voulant pas entreprendre deux luttes en même temps, et résister sur deux points à la volonté royale, le parlement condescendit aux demandes de Charles II pour la guerre de Hollande, et s'éleva contre sa déclaration « d'indulgence pour les consciences délicates[3]. »

L'alliance avec Louis XIV, le projet de ruiner une république protestante, le catholicisme du duc d'York, la concession de la tolérance aux sectaires pour en faire jouir les catholiques, parurent des preuves évidentes d'une conspiration contre la religion réformée, et l'on s'en alarma d'autant plus que le roi s'arrogeait le pouvoir de dispenser des lois. Les non-conformistes protestants renoncèrent eux-mêmes aux avantages d'une tolérance illimitée, pour ne pas préparer le triomphe du catholicisme, et beaucoup d'entre eux se réunirent, dans l'intérêt de la foi commune, aux anglicans. Aussi la chambre basse, après une discussion fort animée, décida, à une majorité de cent soixante-huit voix contre cent seize, « que les lois pénales en matières ecclésiastiques ne pouvaient être suspendues que par un acte de parlement. »

[1] Discours du lord chancelier dans Rapin Thoyras, tome X, pages 312-313.

[2] Lingard, tome XII, page 326.

[3] Le même, tome XII, pages 327-328.

Cette résolution fut portée au roi dans une adresse. Charles II essaya d'abord de maintenir le droit qu'il s'était arrogé, tout en disant qu'il était prêt à recevoir les conseils du parlement, et à adopter un bill qui serait destiné, comme sa déclaration, à soulager les dissidents. Mais la chambre des communes lui fit une seconde adresse pour l'obliger à s'expliquer plus catégoriquement, c'est-à-dire à se désister de sa déclaration. Charles II parut d'abord très-irrité de cette insistance, et se montra disposé à casser le parlement plutôt qu'à lui céder. Il se plaignit à la chambre des lords des empiétements de la chambre des communes[1]; mais, dans cette occasion comme dans toutes les autres, sa fermeté ne fut pas de longue durée.

La dissolution du parlement entraînait la renonciation au subside voté et de véritables dangers civils. Charles II, qui n'aimait pas la lutte, et auquel M. Colbert, par l'ordre de Louis XIV, représenta tous les inconvénients qu'aurait une rupture avec le parlement, céda, et le 17 mars au soir il annula sa déclaration en présence de ses ministres[2]. Le lendemain il promit aux lords et aux communes « que ce qui avait été fait concernant la suspension des lois pénales ne pourrait servir d'exemple ni tirer à conséquence pour l'avenir[3]. »

Ce ne fut pas tout. Le parti protestant poussa plus loin sa victoire; il fit passer un bill qui obligea, sous peine d'être exclu de toutes les charges civiles et militaires, de prêter serment d'*allégeance* et de *suprématie*, c'est-à-dire de reconnaître le roi comme souverain seigneur temporel et chef de l'église dans ses états; de communier selon le rite anglican, et de se

[1] Lingard, tome XII, pages 329-339, d'après les journaux de la chambre des communes et de la chambre des lords.

[2] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 13 mars, et dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 20 mars 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVI.)

[3] Réponse de Charles II au parlement, du 18 mars. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVI.) — Lingard, t. XII, p. 332.

déclarer contre la transsubstantiation[1]. Ce *test* ou *épreuve*, auquel tous les citoyens furent soumis, compléta la mesure précédente, et mit hors du droit politique et civil, en Angleterre, les catholiques, qui tombèrent dans une condition plus dure qu'auparavant. Le duc d'York, n'ayant pas voulu prêter le serment, se démit de toutes ses charges, et lord Clifford, préférant aussi sa nouvelle croyance à son ambition, renonça au bâton de trésorier[2].

Le plan de Charles II pour rétablir le catholicisme était renversé. Il était probable que le parlement, enhardi par sa victoire, s'opposerait, dans la session suivante, aux projets du roi contre la Hollande, s'il ne les réalisait pas entièrement pendant la campagne de 1673. Celle de 1672 n'avait eu aucun résultat, par suite de la bataille indécise de Solbaie, en juin, et des tempêtes du Texel, en juillet. Charles II fit alors les derniers efforts pour accomplir ses desseins pendant la seule année qui lui restait. Il réunit à Yarmouth, sous le commandement du comte de Schomberg, une armée de descente composée d'environ huit mille hommes. Mais il fallait battre la flotte hollandaise pour jeter cette armée en Hollande ou en Zélande[3].

Au moment où Louis XIV marchait sur Maëstricht, les flottes combinées d'Angleterre et de France, ayant quatre-vingt-dix vaisseaux de ligne et d'autres navires de moindre dimension, s'avancèrent vers les Provinces-Unies. Le prince Robert, ayant sous lui le comte d'Estrées, avait remplacé comme amiral général le duc d'York, auquel le nouveau serment du *test* qu'il avait refusé de prêter[4] n'avait pas permis de prendre son ancien commandement. La flotte hollandaise

[1] Lingard, tome XII, page 334.

[2] *Vie de Jacques II*, t. I, p. 254-255.

[3] Lingard, tome XII, pages 346-347. — Basnage, *Annales*, tome II, page 411.

[4] Lingard, tome XII, page 347. — *Vie de Jacques II*, tome I, page 355.

marcha à leur rencontre; elle se composait d'environ cent voiles et elle était sous les ordres suprêmes de Ruyter, auquel le prince d'Orange avait adjoint Tromp, après avoir réconcilié ces deux grands hommes de mer. Le prince d'Orange, plein de confiance dans l'habileté et la valeur de Ruyter, lui avait mis entre les mains le salut de la république et lui avait écrit « qu'il n'y aurait point de postes plus dangereux pour les lâches que les ports de Hollande. » Ruyter, animé d'un généreux espoir, avait engagé cette lutte inégale en disant : « Plus notre flotte est faible et plus j'espère la victoire, par la confiance que j'ai au bras du Tout-Puissant. » Il se présenta à l'ennemi, qui fut surpris de sa hardiesse et qu'il put joindre le 7 juin. La bataille dura depuis midi jusqu'à la nuit. Tromp, qui était à l'avant-garde, changea quatre fois de vaisseau et aurait succombé si Ruyter, vainqueur sur un autre point, ne l'avait pas secouru. La nuit sépara seule les combattants, qui s'attribuèrent des deux côtés la victoire, comme dans les actions indécises.

Sept jours après, le 14 juin, la bataille recommença. Les Hollandais, ayant radoubé ou remplacé dans leurs ports les vaisseaux qui avaient été maltraités, reprirent la mer et allèrent attaquer la flotte anglaise, qu'ils rencontrèrent à quatre heures du soir. L'engagement dura encore jusqu'à la nuit. Les Hollandais eurent un peu d'avantage, puisqu'ils gardèrent le champ de bataille et que les Anglais, manquant de vivres et ayant beaucoup de blessés, firent le lendemain voile vers la Tamise; mais ces deux combats ne terminèrent point la campagne. Les flottes combinées d'Angleterre et de France, après s'être réparées et avoir pris avec elles l'armée de débarquement de Schomberg, s'avancèrent vers les côtes des Provinces-Unies. Ruyter, chargé de protéger sa patrie dans cette dernière rencontre, qui devait être décisive, reçut les plus touchantes et

les plus solennelles recommandations des États-Généraux, qui confièrent à son courage et à sa prudence la conduite de cette grande affaire. « Si notre armée navale était battue, lui écrivaient-ils, nous, notre postérité et peut-être tous les chrétiens réformés, serions exposés au péril de rentrer sous la tyrannie papale, odieuse en elle-même et détestée par nos ancêtres. Nous serions obligés de subir le joug d'une domination étrangère et nous retomberions dans l'état le plus malheureux où l'on puisse être pour le corps et pour l'âme. » Ruyter les remercia de leur confiance, en son nom, au nom de ses officiers, de ses soldats, de ses matelots, et leur répondit « qu'ils tâcheraient tous de prouver par leurs actions qu'ils étaient de fidèles serviteurs de l'état, véritablement zélés pour le service de leur patrie, et disposés à maintenir sa liberté [1]. »

Ce grand homme, digne d'être dépositaire de l'existence de sa patrie, sauva, pour la quatrième fois, la république du côté de la mer. Les flottes anglaise et française passèrent en vue des côtes hollandaises dans les premiers jours d'août; Ruyter les empêcha d'opérer le débarquement et de s'emparer de la flotte des Indes qui arrivait dans ce moment. Enfin, le 21 août, il engagea avec elles une troisième bataille qui dura depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit. Pendant toute cette journée les églises de la côte, d'où l'on entendait le bruit du canon, furent remplies d'une population émue qui attendait en priant, et dans la plus extrême anxiété, l'issue d'un combat d'où dépendait le salut de la république [2]. Enfin, à sept heures du soir, le prince Robert, dont la flotte avait été percée plusieurs fois et fort maltraitée, donna le signal de la retraite. Il ramena l'armée de débarquement à Yarmouth et les Anglais,

[1] Basnage, tome II, pages 412 à 420.
[2] Le même, tome II, page 423.

dit un historien, « perdirent l'envie de faire la descente sur les côtes de Hollande[1]. »

Après avoir été aussi heureusement délivrés du plus grand péril qu'ils pussent alors courir, les États-Généraux et le prince d'Orange remercièrent Ruyter « de sa prudence, de son courage, de sa sagesse, de sa valeur, de sa bonne conduite par laquelle il avait plu à Dieu de donner la victoire à l'état[2]. » Ces succès rassurants, la vaine tentative que le prince de Condé fit successivement sur Muiden et sur Bois-le-Duc, dont l'inondation et le petit nombre de ses troupes ne lui permirent pas de se rendre maître, et qui arrêtèrent ainsi les progrès de l'armée française par terre, comme l'habileté de Ruyter avait empêché l'invasion anglaise par mer; la pensée que le roi d'Angleterre serait bientôt forcé par son parlement de conclure la paix avec eux; l'espoir d'une alliance plus étroite et tout à fait offensive avec l'empereur et le roi d'Espagne, n'avaient pas disposé les États-Généraux à accueillir favorablement les propositions que MM. de Beverningk et de Haren avaient apportées de Cologne et avaient soumises à leurs délibérations.

Aussi les États-Généraux avaient pris, même avant la bataille du 21 août, des déterminations dans lesquelles cet événement décisif les confirma encore davantage. Ils avaient renvoyé à Cologne MM. de Beverningk et de Haren avec des conditions bien différentes de celles qu'on voulait leur imposer. Les deux plénipotentiaires hollandais, de retour à la conférence le 14 août, après un mois d'absence, offrirent, pour obtenir la paix du roi de France, la ville de Maëstricht, le comté de Zutphen et la ville de Hulst avec les forts qui en dépendaient, tout en exigeant que Louis XIV les abandonnât au roi d'Es-

[1] *Histoire de la Hollande*, par de La Neuville (Baillet), livre XV, chap. VI.
[2] Basnage, tome II, page 423.

pagne, en échange de quelques places qui lui seraient cédées du côté de l'Artois. Leur réponse aux demandes de l'Angleterre et des autres alliés de la France fut moins accommodante encore au fond et tout à fait hautaine dans la forme. Ils dirent que les États-Généraux satisferaient le roi de la Grande-Bretagne au sujet du pavillon, conformément au traité de Breda et de la manière qui lui serait le plus agréable; mais ils ajoutèrent fièrement qu'ils ne donneraient rien pour la confirmation du droit de pêche, dont ils étaient en possession depuis deux cents ans, en vertu d'un traité passé entre l'Angleterre et la maison de Bourgogne; qu'ils avaient pleinement exécuté le traité de Breda à l'égard de Surinam; que, loin de payer les frais de la guerre aux Anglais, qui les avaient attaqués sans motifs, ils avaient à les réclamer d'eux pour les avoir obligés de se défendre; que le roi d'Angleterre n'avait aucun besoin de s'entremettre entre les États-Généraux et le prince d'Orange, dont l'étroite union rendait superflue toute intervention étrangère; qu'ils n'accorderaient aucune place aux Anglais comme garantie de l'observation du traité qui serait conclu, puisque ce serait plutôt aux États-Généraux à chercher des sûretés contre eux, qui avaient rompu quatre traités. Leurs offres pour l'électeur de Cologne et l'évêque de Münster furent moindres encore. Ils proposèrent seulement de restituer Rhinberg au premier, et dirent qu'ils ne céderaient rien au second, de peur qu'après avoir enfreint deux traités il ne fût tenté d'en rompre encore un troisième [1].

Lorsque le 15 août les médiateurs suédois communiquèrent ces propositions des États aux ambassadeurs de France et d'Angleterre, ils les trouvèrent extrêmement surpris de la hauteur du langage et de l'exiguïté des offres. Les ambassadeurs de

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 462-463, et pages 471 à 473.

France répondirent que ces offres étaient tellement au-dessous de ce que le roi prétendait pour *sa satisfaction*, qu'ils ne sauraient les accepter; et quant à l'échange, pour lequel d'ailleurs don Emmanuel de Lira n'avait aucun pouvoir, ils persistèrent à dire qu'avant d'en parler il fallait convenir des places que céderaient les États-Généraux [1].

Les médiateurs mirent tout en œuvre auprès des plénipotentiaires hollandais pour qu'ils accordassent davantage, et auprès des plénipotentiaires français, ainsi que des plénipotentiaires alliés, pour qu'ils modérassent un peu leurs prétentions. Ils menacèrent les premiers d'intervenir militairement contre eux s'ils ne faisaient pas plus de concessions, et ils conjurèrent les seconds de s'ouvrir entièrement à eux et de les charger de conditions plus raisonnables, afin que, si les États-Généraux les refusaient, leur maître, qui était prêt à passer en Poméranie avec seize mille hommes, pût s'engager sans légèreté et sans regret dans une guerre aussi dangereuse pour lui, aussi étrangère et même aussi contraire à ses intérêts [2].

Après plusieurs jours de pourparlers, les ambassadeurs d'Angleterre commencèrent à céder; ils en avaient reçu l'ordre de leur roi. Charles II était déjà pressé dans sa propre cour de se réconcilier avec les Hollandais, et il craignait avec raison que le parlement ne le forçât bientôt à terminer la guerre, comme il l'avait contraint de renoncer à la tolérance religieuse. Il voulait tout au moins prouver qu'il avait offert des conditions raisonnables, et que, si la paix n'était pas faite, il fallait en rejeter la faute sur les Hollandais, qui ne les avaient pas acceptées. Il écrivit donc à ses plénipotentiaires de ne plus exiger les places maritimes qu'il avait demandées. En même

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 473-474.
[2] *Ibid.* pages 474 à 476.

temps que ceux-ci communiquaient les nouvelles dispositions de leur maître aux plénipotentiaires de France, M. Colbert en instruisait Louis XIV, en lui faisant connaître la situation de plus en plus difficile où se trouvait placé le roi de la Grande-Bretagne, qui l'engageait à se désister de quelques-unes de ses exigences afin de faciliter la paix [1].

Louis XIV condescendit au vœu de la Suède et de l'Angleterre : il crut avoir beaucoup fait en réduisant ses prétentions à Maëstricht et aux quartiers d'outre-mer, à Grave, au pays de Kuick et à ses dépendances; à Bois-le-Duc, ses forts et sa mairie; au fort de Crèvecœur avec une heure de pays alentour; à l'île et au fort de Saint-André; à l'île de Woorne; à la ville et à la baronie de Breda; à toute la partie de la Gueldre comprise entre le Wahal et la Meuse, à l'exception de Nimègue, qui resterait aux Hollandais avec une demi-heure de pays alentour; enfin à la ville et au comté de Meurs. Il ne se départait en rien des conditions relatives au commerce, à la religion, aux frais de la guerre et aux satisfactions de ses alliés [2].

Ces nouvelles propositions, quoique un peu différentes des précédentes, puisque Louis XIV ne revendiquait plus Lillo, Berg-op-Zoom, Villemstad, Steenbergen, n'étaient toutefois pas assez modérées. Elles arrivèrent le 19 à Cologne et furent communiquées le 20 aux plénipotentiaires anglais et aux médiateurs suédois, qui doutèrent également de leur efficacité. Les médiateurs déclarèrent que la paix était impossible si le roi insistait pour avoir Breda et Bois-le-Duc, pour rentrer dans

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 475 à 477; et dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 10 août 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVI.)

[2] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 481-482; et lettre de Louis XIV à Colbert, du 18 août 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVII.)

les frais de la guerre, et surtout pour rétablir le culte catholique dans les Provinces-Unies[1].

La bataille navale du 21 août ne devait pas disposer les États-Généraux à de plus grandes condescendances. Aussi le 24 au soir le comte Tott vint-il dire aux plénipotentiaires français qu'il avait trouvé les plénipotentiaires hollandais si fiers, qu'il n'avait pas cru devoir leur communiquer les nouvelles propositions du roi. Il ajouta que les Provinces-Unies ne pouvant souffrir à aucun prix que la France s'établît sur leurs frontières, il fallait uniquement songer à un échange; que M. de Beverningk offrait de faire céder par les Espagnols Cambrai, Saint-Omer et Aire, et que lui comte Tott croirait le roi satisfait si l'on parvenait à obtenir de plus pour lui Ypres et le fort de Link. Mais les ambassadeurs français refusèrent, comme précédemment, de négocier l'échange avant d'avoir fixé ce qui devait en être l'objet[2].

On était extrêmement loin de s'entendre, et la négociation était sur le point d'être rompue. Le comte Tott multiplia ses démarches et ses efforts pour amener les parties à des termes qui les rapprochassent. Il vit et pressa M. de Beverningk, qui lui dit que les États-Généraux ne céderaient jamais, ni au roi de France, ni à l'Espagne, Breda et Bois-le-Duc; que tout ce qu'on pourrait faire serait de donner Maëstricht, le pays d'outre-Meuse, Grave, le pays de Kuick, et une partie de la mairie de Bois-le-Duc, sans faire mention de Hulst et du comté de Zutphen; que le prince d'Orange, chaque jour plus puissant, et tout à fait contraire à un arrangement, se montrait fort irrité de la confiscation de la principauté d'Orange ordonnée par le roi, et que, si l'on ne faisait pas immédiatement la paix, les

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 482 à 487.
[2] *Ibid.* pages 489 à 493.

États-Généraux ne seraient plus maîtres de la conclure sans la participation des nouveaux alliés avec lesquels ils allaient prendre des engagements [1].

En effet, avant de contracter avec l'empereur, le roi d'Espagne et le duc de Lorraine une alliance défensive et offensive qui était déjà à peu près convenue, les États-Généraux prescrivirent à leurs plénipotentiaires à Cologne de demander l'ultimatum de la France, de l'Angleterre et de leurs alliés. M. de Beverningk s'acquitta le 1er septembre des ordres qu'il avait reçus de ses maîtres. D'accord avec ses collègues, il signifia, le 4 septembre, aux médiateurs suédois que le 15 ils ne pourraient plus traiter que du consentement de l'empereur et du roi catholique. M. de Beverningk, qui appartenait à la haute bourgeoisie républicaine, quoiqu'il se fût rallié dans la dernière révolution au prince d'Orange, conjura le comte Tott, les larmes aux yeux, d'obtenir quelque adoucissement sur les conditions proposées, et protesta qu'il hasarderait sa vie pour sauver son pays de la ruine dans laquelle voulait le précipiter le parti de la guerre, si l'on consentait à lui en donner les moyens [2].

Les médiateurs suédois s'adressèrent alors aux plénipotentiaires français et anglais. Les premiers persistèrent dans leurs précédentes demandes territoriales; mais ils offrirent de convenir *à l'amiable* du règlement pour le commerce après la publication de la paix, de réduire à six les huit millions pour les frais de la guerre, et de se relâcher même sur la clause du rétablissement de la religion catholique dans les Provinces-Unies. Les seconds n'avaient rien à céder de plus. M. de Beverningk déclara alors sous serment aux médiateurs que les

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 497 à 499.

[2] *Ibid.* pages 520 à 527.

États ne céderaient jamais Bois-le-Duc, Breda et Crèvecœur, et que, si le roi de France persistait à les demander, la paix était impossible [1].

Les médiateurs, embarrassés de ces désaccords insurmontables, et non moins effrayés d'une rupture de la négociation qui obligerait la Suède à intervenir comme partie belligérante, firent encore un effort auprès des Hollandais et de Louis XIV. Ils écrivirent, le 10 septembre, aux ambassadeurs des États-Généraux pour les engager à supplier les États, plutôt que d'exposer leur pays et le reste de la chrétienté aux hasards d'une longue et sanglante guerre, de céder Maëstricht, Grave, Hulst, le Sas de Gand, la moitié de la mairie de Bois-le-Duc, et une somme d'argent au roi d'Espagne, qui remettrait un équivalent territorial au roi de France; de donner à l'Angleterre l'île de Surinam, de lui payer six cent mille livres sterling, de se charger des sommes dues par la Grande-Bretagne au prince d'Orange, et de lui accorder les satisfactions qu'elle réclamait touchant le pavillon et le commerce. Ils promirent d'employer tous leurs offices pour faire désister les deux rois de leurs autres prétentions. Ils écrivirent en même temps à Louis XIV, pour le conjurer, au nom de leur maître, de renoncer, dans l'intérêt de la paix, aux villes et forts de Saint-André, de Woorne, et à la partie de la Gueldre située entre le Wahal et la Meuse [2].

Louis XIV se décida enfin à désigner l'équivalent qu'il consentait à recevoir de l'Espagne en échange de ce qui serait cédé par les Hollandais. Il chargea ses ambassadeurs de demander que les Hollandais lui donnassent Maëstricht avec ses dépendances, et lui fissent remettre de plus par les Espagnols

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 527 à 532.

[2] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 533 à 535.

Aire, Saint-Omer, Cambrai et le Cambrésis, les châtellenies d'Ypres, de Cassel, de Bailleul, en exigeant qu'on rasât le fort de Link et la ville de Condé. Il proposa, suivant que les Espagnols ou les Hollandais l'aimeraient mieux, de prendre, à la place des châtellenies d'Ypres, de Cassel et de Bailleul, ou la Franche-Comté, ou le Luxembourg, ou bien la ville de Grave, le pays de Kuick et la moitié de la mairie de Bois-le-Duc. Enfin, si l'on ne voulait pas lui donner Maëstricht, il demandait en échange le comté de Namur et Mons. Il se relâcha sur le commerce et la religion, et réduisit les huit millions à six[1].

Ces conditions étaient bien autrement acceptables que celles qui avaient été jusque-là offertes par Louis XIV, et bien inférieures à celles qu'il avait refusées en juin 1672. Néanmoins elles n'étaient pas encore descendues au niveau des exigences hollandaises; elles étaient à la fois trop élevées et trop tardives. En effet la situation était changée, et la négociation allait se compliquer par l'intervention de nouveaux acteurs. Les Hollandais, rassurés du côté de la mer par les trois batailles navales qu'ils avaient livrées en juin et en août, venaient de conclure une alliance offensive avec l'empereur, le roi d'Espagne et le duc de Lorraine. Il est nécessaire de reprendre de plus haut ce grave événement, qui transporta bientôt le théâtre de la guerre sur un autre territoire que celui des Provinces-Unies, retarda la paix de plusieurs années, et la fit conclure en dernier lieu, non plus aux dépens des Hollandais, mais des Espagnols.

La régence d'Espagne avait compris toute la portée de l'invasion des Provinces-Unies. Elle ne mettait pas en doute *l'impossibilité de conserver les Pays-Bas*, si la Hollande était con-

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 536 à 539.

quise par la France, et elle était disposée, dans ce cas, à les céder moyennant un échange [1]. Aussi avait-elle vu avec effroi les progrès de Louis XIV en juin 1672. Outre les secours qu'elle avait donnés aux Hollandais, elle avait accordé quatre cent mille écus à l'empereur pour qu'il joignît ses troupes à celles de l'électeur de Brandebourg et qu'il opérât une diversion en leur faveur. Les négociations de M. de Groot l'avaient extrêmement alarmée; leur rupture lui avait inspiré une joie très-vive et avait ranimé sa confiance. Tout l'orgueil espagnol avait reparu, à mesure que les projets de Louis XIV avaient rencontré des obstacles dans l'inondation de la Hollande et dans les résolutions belliqueuses de l'électeur de Brandebourg et de l'empereur Léopold. Les sentiments hostiles contre les Français éclataient par des meurtres, et M. de Villars faisait connaître ainsi sa situation à Madrid.

Extrait d'une lettre du marquis de Villars au marquis de Pomponne. Madrid, 17 août 1672.

Nous sommes ici dans une guerre perpétuelle; la haine que les Espagnols ont pour les Français et les Portugais les oblige d'entreprendre souvent contre nos domestiques; nous sommes voisins avec les Portugais et nos maisons en bonne intelligence. Les Espagnols m'ont assassiné quelques valets. J'ai ordonné à mes gens de vivre paisiblement et de bien se défendre; j'ai la conscience plus tendre que ces Portugais. L'ambassadeur a trente laquais, les meilleurs soldats qu'il ait pu trouver à Lisbonne, armés de toute sorte d'armes, et quand les Espagnols ont tué ou fait quelque insulte à sa famille, il envoie en parti douze ou quinze valets avec ordre de tuer cinq ou six Espagnols, suivant l'injure qu'on lui a faite : cela est obéi sans y manquer, et ces ordres se donnent très-fréquemment. Quelquefois même, pour me témoigner leur bonne volonté, si mes gens ont eu quelques rencontres avec des inconnus, ils font la même chose et me rendent

[1] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 20 juillet 1672. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.)

compte, ou à mes gens, qu'ils ont tué deux ou quatre Espagnols pour l'amour de moi. Ainsi, bien que l'on pût éviter ce désordre, de mon côté j'y contribue; mais il est aussi familier d'assassiner ici que de se désaltérer lorsqu'on a soif, et il n'y a jamais de châtiment [1].

Le commerce français était exposé aux plus sanglantes avanies dans les ports d'Espagne. A Cadix, par ordre du duc de Veraguas, un navire français de Saint-Malo, nommé *le Catalan*, avait été canonné, pillé, et son capitaine avait été noyé avec dix-neuf hommes de son équipage, sans qu'on pût obtenir de réparation [2]. Loin d'admettre les griefs de la France, les Espagnols s'étaient plaints de la marche de ses troupes dans le Limbourg et des dégâts qu'ils leur imputaient d'avoir commis [3]. Vers la fin de l'année 1672, voulant seconder les mouvements militaires de l'empereur et de l'électeur de Brandebourg, ils avaient envoyé le duc de Sessa, bientôt remplacé par le duc de Saint-Germain [4], avec quelques troupes en Catalogne. Le comte de Monterey, ne se bornant plus à être l'auxiliaire des Hollandais dans la défense de leur territoire, s'était hasardé à prendre l'offensive en suivant le prince d'Orange devant Charleroi et devant Binch. En apprenant cette infraction aux traités, Louis XIV en avait demandé réparation avant même la levée du siége de Charleroi, et il avait écrit au marquis de Villars :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au marquis de Villars. Saint-Germain, 20 déc. 1672.

Je reçus hier la nouvelle que les troupes d'Espagne, jointes à celles du prince d'Orange, avaient mis le siége devant Charleroi, et j'ai pu voir avec une surprise d'autant plus juste une contravention si ma-

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.

[2] Dépêche du consul de France à Cadix au marquis de Villars, du 16 octobre 1672, et dépêches du marquis de Villars à Louis XIV, des 19 et 30 octobre 1672. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.)

[3] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 30 octobre 1672. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.)

[4] Dépêche du marquis de Villars au marquis de Pomponne, du 23 novembre 1672. (*Corresp. d'Espagne*, vol. LXI.)

nifeste aux traités des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle, que je les ai plus religieusement observés. Depuis que je me suis trouvé obligé de commencer la guerre contre les États-Généraux, le gouverneur des Pays-Bas pour le roi catholique s'est déclaré ouvertement en leur faveur, j'ai vu des garnisons espagnoles dans les plus considérables de leurs places, et toutes les troupes de Flandre sont passées publiquement au secours de mes ennemis. Quelque mauvaise volonté que ces assistances puissent marquer contre moi, j'ai bien voulu les regarder comme permises tant que j'ai pu les croire conformes à l'esprit des traités, et je n'ai point voulu me plaindre des armes d'Espagne tant qu'elles se sont renfermées, selon ce même esprit, dans les bornes de simples armes auxiliaires. Ma religion même a été telle pour l'observation des traités de paix, que je l'ai préférée au juste ressentiment que j'avais pu concevoir de l'entrée du comte de Marsin, joint au prince d'Orange, dans les états du prince de Liége mon allié, et de l'attaque du château de Tongres, qui était défendu par mes armes. Mais aujourd'hui qu'en portant celles d'Espagne contre une place qui m'a été cédée par le traité d'Aix-la-Chapelle, le gouvernement des Pays-Bas ne craint pas de blesser à la vue de toute l'Europe la paix que j'ai avec le roi son maître, je me trouve en état de ne plus dissimuler une infraction manifeste et de faire valoir la foi des traités qu'il a si publiquement violés. Mais parce que, dans la bonne intelligence que j'ai toujours eu soin d'entretenir avec la reine catholique, je suis encore bien aise de continuer à justifier devant tout le monde quelle a toujours été et quelle est encore la justice de mes intentions, je désire que vous puissiez tirer une connaissance précise des sentiments de la reine d'Espagne dans cette rencontre. Pour cela, je veux que vous preniez une audience de cette princesse; que vous lui exposiez, d'un côté, l'article du traité des Pyrénées que je vous envoie confirmé par celui d'Aix-la-Chapelle; que vous lui fassiez voir, de l'autre, les troupes d'Espagne attachées au siége d'une de mes places; que vous lui fassiez connaître que, si cet article a autorisé les secours qu'elle a pu

donner à mes ennemis dans leur pays, il lui a ôté toute liberté de les leur continuer lorsqu'ils entreraient dans mes terres, et qu'autant que je me suis tenu étroitement dans les règles qui m'étaient prescrites par les traités, autant le comte de Monterey les a violées, ou de son chef ou par les ordres de la reine, en faisant voir les drapeaux d'Espagne dans mes états. Sans mêler aucune plainte dans cette simple exposition de ce qui s'est passé à l'égard des traités de la part de la France et de l'Espagne, témoignez seulement à cette princesse l'ordre que je vous ai donné de savoir ses intentions sur la conduite du comte de Monterey, et laissez-lui le soin ou de me satisfaire en la réparant, ou de m'ouvrir le chemin à la satisfaction légitime que je m'en pourrai faire moi-même, et dont les suites, toutes grandes et toutes justes qu'elles pourraient être, auraient sans doute l'approbation de toute l'Europe.

Surtout pressez la réponse que vous aurez demandée à la reine catholique, autant sur ce que vous lui aurez dit dans votre audience que sur le mémoire que vous pourrez faire donner, selon la coutume qui s'observe en cette cour, au marquis de La Fuente, votre commissaire, ou tel autre du conseil que vous jugeriez : j'ai voulu vous envoyer ledit mémoire tout dressé, ainsi vous n'aurez qu'à le faire remettre dans la forme ordinaire et le donner en votre nom.

Vous aurez aussi à donner communication de toute cette affaire à l'ambassadeur d'Angleterre, et, comme il avait déjà les ordres du roi son maître pour agir conjointement avec vous sur tout ce qui pouvait regarder nos liaisons communes contre la Hollande, vous lui ferez connaître qu'il peut encore faire voir en cette rencontre la nouvelle obligation du roi son maître de me garantir le traité d'Aix-la-Chapelle et des Pyrénées contre une infraction si manifeste. Il peut prévenir avec toute sûreté les ordres qu'il en recevra et assurément plus particuliers du roi son maître, à qui je donne part de cette affaire[1].

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LXI

Dès que le marquis de Villars reçut la lettre de Louis XIV, il demanda audience à la reine d'Espagne et lui présenta[1] le mémoire suivant qui y était annexé, et dont il remit une copie au marquis de La Fuente.

Mémoire remis par le marquis de Villars à la reine d'Espagne.

Le marquis de Villars, ambassadeur extraordinaire de France, représente, par ordre du roi son maître, à votre majesté, que les troupes d'Espagne, jointes à celles du prince d'Orange, ont mis le siége devant Charleroi, ce qui est une contravention manifeste du troisième article des traités de paix des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle, rien n'étant plus opposé au maintien desdits traités que ce qui se fait en Flandre par ordre du comte de Monterey. Le susdit article, qui règle l'usage des armes auxiliaires que la France et l'Espagne peuvent employer en faveur de leurs alliés, les renferme tellement dans le pays desdits alliés, qu'il leur ôte toute liberté d'agir avec eux dans les terres de l'une ou de l'autre de ces deux couronnes.

La sincérité avec laquelle le roi son maître s'attache à l'observation de sa parole et de ses traités l'a retenu étroitement dans les bornes dudit article depuis qu'il s'est vu obligé de déclarer la guerre à la Hollande, quelque assistance publique que l'Espagne ait donnée à ses ennemis, soit en défendant leurs places, soit en attaquant celles que les armes de France occupaient, soit en portant la guerre dans les pays des alliés de sa majesté, qui a préféré la conservation des traités à l'avantage qu'elle aurait trouvé à repousser ces assistances ou à s'en ressentir; mais si elle a bien voulu dissimuler, pour le bien de la paix, des secours si déclarés pour les États-Généraux, et laisser agir le comte de Monterey dans toute la liberté qu'il pouvait prétendre lui être acquise par les traités, elle ne peut plus regarder que comme une infraction manifeste de la paix les armes qu'il a jointes à celles desdits États pour l'attaque d'une de ses places.

Le roi son maître aurait sujet de croire qu'une telle contraven-

[1] Dépêche du marquis de Villars à M. de Pomponne, du 4 janvier 1673. (*Correspondance d'Espagne*, volume LXII.)

tion à l'amitié et à la bonne intelligence qu'il a toujours pris soin d'entretenir avec votre majesté n'aurait point été autorisée de ses ordres; mais pour en avoir une connaissance plus assurée, ledit marquis de Villars a eu ordre de demander, au nom du roi son maître, à votre majesté quelles ont été ses intentions sur ce sujet, afin que sa majesté règle ses résolutions sur la réponse qu'il se promet que votre majesté voudra bien ne pas différer à lui faire rendre; mais, quelles que soient celles qu'il se verra obligé de prendre, soit pour continuer, soit pour altérer la bonne intelligence, elles seront accompagnées de tant de justice qu'il n'aura pas moins de droit de s'en promettre un succès heureux que de se tenir assuré de l'approbation générale qu'elles recevront de toute l'Europe.

Signé LE MARQUIS DE VILLARS[1].

M. Godolphin, qui avait reçu du roi Charles II l'ordre de joindre ses plaintes à celles du marquis de Villars, annonça dans un mémoire remis à la reine catholique que, garant du traité d'Aix-la-Chapelle, son souverain serait obligé de secourir la France attaquée, tout comme il aurait secouru l'Espagne si l'agression était venue de la France[2]. La régente d'Espagne avait été assez embarrassée; elle avait attendu, pour répondre aux mémoires des deux cours, l'issue du siége de Charleroi. Enfin, ayant appris que la tentative du prince d'Orange n'avait pas réussi, elle s'était décidée à désavouer le comte de Monterey, et avait cru tout terminer en disant qu'il avait agi sans ordre. Le comte de Pegnaranda avait remis à M. Godolphin, le 18 janvier[3], et le marquis de La Fuente[4] à M. de

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.

[2] Mémoire remis par M. Godolphin à la reine d'Espagne; janvier 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[3] Office du comte de Pegnaranda à M. Godolphin, du 18 janvier 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[4] Dépêche de M. de Villars à Louis XIV, du 20 janvier 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

Villars, le 19, une réponse dans laquelle était désavouée la conduite du comte de Monterey. Le marquis de La Fuente assurait, en outre, que « les ordres antérieurs et itératifs de sa majesté catholique avaient été combinés dans le but de maintenir inviolablement la bonne correspondance avec le roi très-chrétien, et d'exécuter fidèlement les dispositions des traités de paix, sa majesté catholique ayant toujours l'intention et la volonté de rendre inébranlable l'amitié qui unissait les deux couronnes [1]. » Mais Louis XIV, auquel M. de Villars transmit les réponses du cabinet espagnol, ne se contenta point d'un simple désaveu; il écrivit donc à M. de Villars :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au marquis de Villars. Saint-Germain, 12 fév. 1673.

Je suis bien éloigné de croire ce désaveu suffisant, et mon dessein est de m'en servir seulement pour demander à la reine d'Espagne une satisfaction convenable. C'est ce qui fait que je veux que vous témoigniez à ladite reine que j'ai été bien aise de voir, par la réponse qui vous a été remise, qu'elle avait désapprouvé une conduite si contraire aux sentiments qu'elle a toujours fait paraître de vouloir faire religieusement observer la paix que nous avons ensemble; que, plus je me suis assuré de la sincérité de ses intentions sur ce sujet, plus je suis persuadé qu'elle voudra bien en donner une marque publique; qu'ainsi je m'attends au procès et au châtiment qu'elle ordonnera qui soit fait dudit comte, et qui, en cette sorte, convaincra toute l'Europe que son dessein n'a point été de troubler sa tranquillité; que je me promets encore que, pour prouver davantage combien elle a été mal satisfaite de l'entreprise dudit comte, de la ruine qu'il a portée dans quelques-unes de mes terres, de la prise et de la démolition qu'il a fait faire de Binch, elle voudra bien donner ordre aux dépenses nécessaires pour faire rétablir cette place, et pourvoir au dédommagement des pertes et dommages que les troupes d'Espagne ont causés à mes sujets [2].

[1] Dépêche de M. de Villars à Louis XIV, du 20 janvier 1673. (*Corresp. d'Esp.* v. LXII.)

[2] *Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.

Louis XIV avait en même temps fait confisquer en France les biens de tous les Espagnols qui servaient dans les troupes auxiliaires envoyées au secours des Hollandais. Mais la reine d'Espagne, un peu revenue de la crainte que lui avaient d'abord inspirée la tentative sur Charleroi et son mauvais succès; sollicitée de ne pas désavouer le comte de Monterey, par le cardinal d'Aragon, son oncle, le comte d'Ayala, son beau-père, l'amirante de Castille, son allié, tous trois membres du conseil d'état; pressée par l'ambassadeur de Hollande, qui déclara aux membres de la régence qu'un désaveu du comte de Monterey serait l'abandon et la ruine des Provinces-Unies, auxquelles il ne resterait plus qu'à se soumettre aux armes de Louis XIV; irritée des confiscations dont les sujets espagnols venaient d'être l'objet en France, changea de sentiment, et soutint que le siége de Charleroi n'était point une *contravention* aux traités[1]. Aussi la réparation qu'exigeait Louis XIV parut-elle une offense, et le marquis de La Fuente répondit-il, au nom de sa souveraine :

Office du marquis de La Fuente au marquis de Villars. Madrid, mars 1673

Ayant mis dans les royales mains de sa majesté l'office que votre excellence m'avoit passé, pour établir que l'action du comte de Monterey, et les autres désordres commis dans les domaines de sa majesté très-chrétienne par les troupes espagnoles, constituaient une infraction à la paix, par laquelle on était autorisé à demander comme satisfaction que le procès fût fait au comte de Monterey et qu'on le fit punir, sa majesté m'a ordonné de dire à votre excellence que, n'ayant pas accoutumé d'en venir aux démonstrations que vous sollicitez à l'égard de personnes de la condition et de la dignité dudit comte, à moins de faute très-grave; ce dernier n'ayant en rien contrevenu aux ordres formels partout donnés pour l'inviolable obser-

[1] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 1er mars 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

vance des conditions de la paix, que sa majesté est résolue à maintenir constamment, et qu'elle maintiendra en effet tant qu'on ne l'obligera pas au contraire; ledit comte ne s'étant nullement écarté de ce que déclare manifestement l'article 3 du traité des Pyrénées, et l'observation fidèle de ce traité faisant tomber la supposition sur laquelle la demande était fondée, sa majesté juge que sa majesté très-chrétienne se déclarera satisfaite[1].

Mais la cour de France ne s'en tint point là, et Louis XIV fit remettre à la régente un troisième mémoire, dans lequel il persista à considérer le siége de Charleroi et la démolition de Binch comme de véritables infractions au traité des Pyrénées[2]. En même temps le roi d'Angleterre retira à l'Espagne la garantie qu'il lui avait donnée du traité d'Aix-la-Chapelle, par la déclaration suivante accordée aux instances de Louis XIV.

Déclaration de Charles II. Londres, 17 avril 1673.

Charles second, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, France et Irlande, défenseur de la foi, etc. à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Sur ce qui nous a été représenté par l'ambassadeur du roi très-chrétien résidant en notre cour, ainsi que par notre ambassadeur qui réside en celle du roi catholique, que les instances qui y ont été faites pour une juste et entière réparation et satisfaction sur l'attaque de Charleroi, faite par les troupes espagnoles sous le commandement du comte de Monterey, n'ont pas eu l'effet que nous en avions souhaité, et qu'au contraire la reine régente d'Espagne a prétendu que ladite attaque n'est pas une contravention à la paix d'Aix-la-Chapelle; et ledit ambassadeur du roi très-chrétien nous ayant requis de nous expliquer là-dessus comme garant dudit traité de paix : A ces causes, nous nous tenons obligé

[1] Traduit de l'espagnol. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[2] Lettre de Louis XIV au marquis de Villars, et mémoire y annexé, du 9 avril 1673. (*Corresp. d'Espagne*, vol. LXII.)

de déclarer, comme par ces présentes nous déclarons, que l'attaque de Charleroi, ainsi qu'il est dit ci-dessus, a été une infraction manifeste du quatrième article du traité de la paix d'Aix-la-Chapelle, et que, jusqu'à ce que le roi catholique ait donné une pleine réparation et satisfaction pour ladite infraction, nous nous tiendrons déchargé, envers ledit roi, des effets de notre garantie, à laquelle nous étions engagé, seulement en cas que les états de sa majesté catholique fussent attaqués par les armées de France; et nous déclarons en outre que, de quelque manière que s'en puisse ressentir le roi très-chrétien pour en tirer réparation et satisfaction, nous ne le jugerons ni le réputerons en aucune façon être une violation du quatrième article dudit traité d'Aix-la-Chapelle, ni du second article de notre dernier traité de ligue offensive contre les États-Généraux, entre nous et ledit roi très-chrétien, par lequel il s'est derechef obligé à maintenir inviolable la paix avec sa majesté catholique; pour conserver laquelle entre deux couronnes dont l'amitié et alliance nous est si chère, et pour le bien commun de la chrétienté nous continuerons à faire, en toutes occasions, nos derniers efforts. — Écrit à White-Hall, ce 17e jour d'avril 1673.

(L. S.) Signé CHARLES R.

Par le commandement de sa majesté,

Signé ARLINGTON[1].

Conformément à cette déclaration, l'ambassadeur du roi d'Angleterre à Madrid signifia à la reine catholique la détermination de son souverain :

Mémoire remis par M. Godolphin à la reine d'Espagne.

Madame, Guillaume Godolphin, ambassadeur de la Grande-Bretagne, expose qu'ayant porté à la connaissance du roi son maître la déclaration faite par votre majesté qu'il n'a été fait aucune infraction

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CVI.

Madrid, 22 mai 1673. à la paix d'Aix-la-Chapelle, par le fait de ses troupes devant Charleroi, il a reçu ordre de représenter de nouveau que, bien que sa majesté britannique fasse tout le cas et toute l'estime qu'elle doit de son alliance et de son amitié avec votre majesté, elle ne peut pourtant concevoir que ladite attaque de Charleroi et la prise et démolition de Binch soient autre chose qu'une manifeste violation de l'article 4 du traité précité dont elle est garant; en conséquence le susdit ambassadeur déclare que jusqu'à ce que votre majesté donne satisfaction au roi très-chrétien sur cette infraction à la paix, le roi son maitre se regarde comme libre et dégagé de l'obligation de faire éprouver à votre majesté les effets de la garantie dudit traité, puisqu'il ne s'y était engagé que pour le cas où votre majesté serait attaquée[1].

La régence espagnole protesta une dernière fois contre cette interprétation du traité d'Aix-la-Chapelle par l'organe du marquis de La Fuente[2], qui mourut très-peu de temps après[3]. Cette affaire demeura pendante, Louis XIV n'étant pas fâché d'avoir un motif fondé de déclarer la guerre aux Espagnols lorsqu'il le jugerait conforme à ses convenances et utile à ses projets. L'aigreur fut très-grande de part et d'autre et l'on semblait s'apprêter également à une rupture. Louis XIV donna l'ordre aux femmes espagnoles de la reine de quitter la France[4]. Il défendit aux vaisseaux de Brouage de porter en Espagne le sel de sa consommation annuelle, qu'elle dut venir prendre sur ses propres navires[5]. La régence

[1] Traduit de l'espagnol. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[2] Office du marquis de La Fuente au marquis de Villars, du 20 mai 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[3] Le 15 ou le 16 juin. — Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 21 juin 1673. (*Correspond. d'Espagne*, vol. LXII.)

[4] Lettre du marquis de Pomponne au marquis de Villars, du 12 mars 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[5] Lettre du marquis de Pomponne au marquis de Villars, du 9 avril 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

de Madrid se plaignit amèrement de ces procédés, des confiscations exercées en France contre les sujets espagnols qui avaient servi devant Charleroi et Binch[1]. Elle maltraita les commerçants français[2]; elle mit en mer, sous le duc de Veraguas, dix-sept navires, et chargea un banquier, nommé Cortisso, qui reçut en récompense le titre de marquis, de faire remettre cinq cent mille piastres en Allemagne pour l'empereur, et trois cent mille en Flandre pour le comte de Monterey[3].

L'ambassadeur de l'empereur et celui des Provinces-Unies pressaient la reine d'Espagne de ne pas différer plus longtemps la guerre contre la France[4]. Celle-ci promit de donner des secours plus considérables à la Hollande, dût-elle attirer la guerre en Flandre et en perdre la meilleure partie[5]. Le comte de Petting communiqua, par ordre de la cour de Vienne, au conseil d'état d'Espagne, un mémoire dans lequel il soutint que la régence, ne s'étant point déclarée lorsque les troupes confédérées approchaient du Rhin, « avait été cause de leur retraite et de leur mauvais succès[6]. » Il y conviait de nouveau la reine d'Espagne « de se déclarer avant que les Hollandais se vissent obligés à conclure une paix honteuse pour eux et dangereuse pour la Flandre[7]. » L'accommodement

[1] Office remis au marquis de Villars par ordre de la reine d'Espagne, le 23 février 1673, et mémoire donné à Louis XIV par le comte Molina, le 13 mars 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[2] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 19 juillet 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[3] Dépêche du marquis de Villars au marquis de Pomponne, du 1er février 1673. (*Corresp. d'Espagne*, vol. LXII.)

[4] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, le 29 mars 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[5] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 12 avril 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[6] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 26 avril 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[7] *Ibid.*

forcé de l'électeur de Brandebourg et le siége de Maëstricht firent sentir davantage encore à la régence espagnole la nécessité de secourir les Hollandais, de peur qu'ils ne fléchissent sous la mauvaise fortune et qu'ils ne traitassent. Elle engagea les États-Généraux « à ne signer aucun traité jusqu'au mois de septembre, leur assurant qu'à cette époque les troupes de l'empereur, fortifiées de celles de plusieurs autres princes, viendraient se poster sur le Rhin; que l'Espagne fournirait pour ce dessein un million d'or à l'empereur et qu'elle agirait avec toute la chaleur que l'on pourrait désirer d'elle[1]. »

En attendant, elle envoyait à l'empereur deux cent mille écus fournis par la ville de Madrid[2] et deux cent mille autres au comte de Monterey[3]. Pour avoir de l'argent elle se décidait à vendre, en Italie, la survivance de toutes les charges de magistrature, espérant en tirer un million d'or à Naples, cinq cent mille écus en Sicile, deux cent mille en Sardaigne, sept ou huit cent mille dans le Milanais[4].

La prise de Maëstricht irrita les Espagnols au dernier point[5]. On tint en deux jours à Madrid trois conseils extraordinaires[6]: on y résolut d'abord de charger le président de la *hacienda* (des finances) de trouver diligemment un fonds de quatre millions[7]. On aurait rompu sur-le-champ, sans l'opposition du

[1] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 21 juin 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[2] Dépêche du marquis de Villars, au marquis de Pomponne, du 5 juillet 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol LXII.)

[3] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 19 juillet 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[4] Dépêche du marquis de Villars au marquis de Pomponne, du 5 juillet 1673. (*Correspondance d'Espagne*, volume LXII.)

[5] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 19 juillet 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[6] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 19 juillet 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[7] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 2 août 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

comte de Pegnaranda, qui dit « qu'il se résoudrait volontiers à la guerre, pourvu qu'on lui montrât, comme il l'avait demandé tant de fois, de l'argent, des troupes et des chefs capables d'entreprendre quelque chose avec apparence de succès[1]. » Mais on laissa éclater les dispositions les plus ouvertement hostiles; on multiplia les mesures odieuses et attentatoires au droit des gens; on jeta dans un cachot l'avocat ou agent de la nation française à Madrid, nommé Juan de la Borde, sans vouloir le rendre à l'ambassadeur qui le réclamait, ni même lui dire de quoi on l'accusait[2]; on arrêta l'un des valets de pied du marquis de Villars, et l'alcade d'un village voisin de Madrid mit les fers au cou, aux pieds et aux mains de trois de ses domestiques qui étaient allés y chercher du fourrage pour leur maître[3]. Depuis la mort du marquis de la Fuente, on ne nomma point de commissaire pour le remplacer auprès du marquis de Villars, dont toutes les demandes furent repoussées[4]. « Par toutes ces choses, écrivait l'ambassadeur de France à Louis XIV, il semble qu'ils cherchent à irriter votre majesté pour la faire déclarer, et je les vois en humeur de secourir les Hollandais et les Allemands de toutes leurs forces; c'est au moins ainsi que les ministres en parlent eux-mêmes[5]. »

Mais ces démonstrations du cabinet de Madrid ne suffisaient pas au cabinet impérial, qui voulait engager complétement l'Espagne dans la guerre. S'étant décidé à combattre Louis XIV

[1] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 2 août 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[2] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 19 juillet 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[3] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 16 août 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[4] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 19 juillet 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[5] *Ibid.*

dans l'intérêt de l'Allemagne, il croyait que l'Espagne devait, à plus forte raison, le faire dans l'intérêt de la Flandre. Depuis la note hautaine du 24 octobre 1672 [1] et la marche des troupes impériales vers le Rhin, le chevalier de Gremonville, d'après l'ordre même du roi, s'était tenu sur la plus grande réserve à la cour de Vienne. Le prince Lobkowitz, qui penchait autant qu'il l'osait pour les résolutions pacifiques, faisait timidement entendre à l'empereur des avis semblables à ceux que le comte de Pegnaranda donnait avec plus de hardiesse à la reine d'Espagne. Il regrettait amèrement cette guerre sans rupture, et il aurait voulu y mettre un terme. Il avait assuré au chevalier de Gremonville que le comte de Montécuculli n'entreprendrait rien[2]. Et en effet, le général autrichien avait plutôt paralysé que secondé les mouvements de l'armée brandebourgeoise pendant cette campagne. Les ministres de l'empereur avaient fait quelques avances à l'ambassadeur de France vers la fin de l'année 1672, au moment où les troupes confédérées étaient obligées de repasser le Rhin, après avoir échoué dans leur projet de jonction avec le prince d'Orange. Le chevalier de Gremonville les avait froidement accueillies. La cour de Vienne voulait que Louis XIV se dessaisît des places de l'empire, qu'il restituât la Lorraine, et qu'il s'engageât à maintenir dans leur liberté et dans leurs priviléges les dix villes impériales d'Alsace et les vassaux des trois évêchés de Toul, Metz et Verdun. Le chevalier de Gremonville répondit que ses pouvoirs se bornaient à rendre les places de l'empire, en les mettant en dépôt entre les mains de l'électeur de Bavière, et à maintenir la bonne intelligence entre l'empereur et le roi son maître.

Il garda pendant tout l'hiver cette attitude imperturbable.

[1] Voir plus haut, p. 119.

[2] Depêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 28 octobre 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLIII.)

Au printemps, après que les troupes impériales se furent séparées de celles de l'électeur de Brandebourg, que cet électeur eut traité directement, le 10 avril, avec Louis XIV, et que l'empereur eut agréé, le 19 du même mois, les conférences de Cologne, le cabinet de Vienne parut désirer la reprise des négociations abandonnées. Sur l'invitation du prince Lobkowitz, le nonce du pape, dont l'entremise n'avait pas été précédemment heureuse, s'adressa, le 24, au chevalier de Gremonville pour l'engager à les renouer. L'ambassadeur de France y consentit, à condition que le chancelier Hocher lui ferait les premières ouvertures. Mais, malgré l'entremise du nonce et de l'ambassadeur de Venise, durant tout le mois de mai le chancelier Hocher ne lui parla jamais de rien, quoiqu'il le rencontrât fort souvent[1]. Contre l'avis du prince Lobkowitz, le comte de Schwartzemberg avait fait décider par le conseil impérial de former une puissante armée, comme le seul moyen de forcer la France à conclure une paix générale dans l'assemblée de Cologne. L'empereur était tous les jours renfermé avec son premier ministre et avec le comte de Montécuculli, pour la formation d'une armée de trente mille hommes qui se réunissait à Égra. Le prince Lobkowitz cherchait néanmoins à entretenir le chevalier de Gremonville dans sa sécurité; car celui-ci lui ayant dit qu'on assurait que les trente mille hommes devaient se mettre cette fois en campagne deux mois plus tôt, il le regarda fixement et lui répondit : « Si cela s'exécutait ainsi, ils feraient une folie deux mois plus tôt que l'année passée[2]. »

Ces préparatifs militaires obligèrent Louis XIV, au moment où il mettait le siége devant Maëstricht, à prendre des précau-

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 24 mai 1673. (*Correspondance d'Autriche*, volume XLV.)

[2] *Ibid*

tions contre les projets qu'il devait supposer à l'empereur. Il prescrivit donc au maréchal de Turenne de s'avancer en Allemagne pour observer l'armée impériale, et l'empêcher au besoin de marcher sur le Rhin et de le franchir. En même temps, pour rassurer l'Allemagne sur ses intentions et subordonner ses mouvements à ceux de l'empereur, il envoya à M. de Gravel la déclaration suivante, avec ordre de la communiquer à la diète :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. de Gravel. Courtray, 22 mai 1672.

Les déclarations si publiques que j'ai faites dans tout l'empire, que, dans l'obligation où je m'étais trouvé de faire passer mes armes en Allemagne contre les armées qui s'étaient confédérées en faveur des Hollandais, je n'avais aucun dessein d'étendre mes conquêtes dans l'empire, viennent d'être assez confirmées par le traité que j'ai conclu avec l'électeur de Brandebourg, par lequel j'ai bien voulu le remettre dans la possession de ses états. Mais, parce qu'en même temps que j'ai assuré le repos de l'empire du côté de ce prince, je vois qu'il peut être encore troublé par l'empereur, et que j'apprends que ses troupes, qui ont trouvé opposition pour s'établir dans le cercle de Franconie, feraient dessein d'y retourner après avoir été quelque temps en Bohême pour s'avancer ensuite vers le Rhin, la même raison que j'ai eue ci-devant d'aller au-devant des armées confédérées m'oblige à veiller aux mouvements de celles de l'empereur, et à empêcher qu'il ne puisse une seconde fois marcher au secours des Hollandais. C'est ce qui m'a porté à donner ordre au vicomte de Turenne de faire avancer l'armée dont il a le commandement, partie vers l'abbaye de Fulde, partie vers la Wettéravie, à cette heure que, par l'accommodement de l'électeur de Brandebourg, elle n'est plus occupée dans ses états. Mais, parce que dans ces mouvements que je me trouve obligé de faire je désire toujours que l'empire connaisse que je me porte à regret à tenir mes troupes en Allemagne, je désire que vous témoigniez en mon nom à la diète, et les raisons qui m'obligent à me

précautionner contre tout ce que l'empereur pourrait entreprendre en faveur de mes ennemis et l'intention où je suis toujours de retirer mon armée de l'empire, sitôt que ces mêmes raisons seraient cessées. Vous pourrez même faire voir qu'elle aura un ordre particulier de donner assistance aux princes qui en auraient besoin contre les passages et les quartiers que les troupes de l'empereur voudraient prendre chez eux, et qu'enfin mes armes n'avaient pour objet que le bien et la tranquillité publique. Pour cela vous ferez connaître que je demande seulement que l'empereur déclare par écrit qu'il ne donnera point de secours aux États-Généraux contre moi et contre mes alliés, ainsi que je suis en droit de le prétendre par les traités de Westphalie, et qu'il consentira que tout l'empire me demeure garant de sa parole; que je donnerai la mienne en même temps de retirer mon armée de l'empire, et qu'ainsi nous pourrons l'un et l'autre contribuer en peu de temps au repos de l'Allemagne; cette proposition s'accorde de telle sorte avec les intérêts de tous les princes qui ont leurs députés à Ratisbonne, que l'on doit croire qu'elle sera reçue avec applaudissement de la diète, et qu'au moins elle rendra l'empereur seul responsable des désordres dont la guerre pourrait être suivie s'il refusait un moyen si facile de donner la paix.

C'est ce que vous aurez soin de faire connaître à la diète par vos mémoires, et aux députés en particulier par vos discours; l'exemple même de la sincérité avec laquelle je retire mes troupes des états de Brandebourg devra être une grande assurance de la fidélité avec laquelle j'exécuterai ma promesse de les retirer de l'empire, lorsque l'empereur ne me donnera plus de sujet de les y retenir, et, soit qu'il accepte cette proposition, soit qu'il la refuse, j'aurai également justifié à tout l'empire le désir que j'ai de travailler à son repos[1].

Une copie de cette déclaration fut adressée au chevalier de Gremonville pour qu'il parlât à Vienne dans le même sens

[1] *Correspondance d'Allemagne*, vol. CCXCV.

que M. de Gravel à Ratisbonne[1]. Au moment où l'on connut à la cour impériale l'ordre donné au maréchal de Turenne et la déclaration faite à la diète, on décida que l'empereur irait visiter son armée de Bohême. Cette armée devait être commandée par le comte de Montécuculli, et l'on supposait qu'elle pourrait se mettre en mouvement dans les premiers jours de juillet[2]. On espérait que l'électeur de Brandebourg, contraint de traiter avec Louis XIV, s'unirait de nouveau à l'empereur dès qu'il en trouverait l'occasion favorable[3]. L'entrée du maréchal de Turenne dans la vallée du Mein, et la déclaration faite par Louis XIV à la diète, furent considérées comme un attentat et comme un manifeste contre l'empire et son chef; on publia que Louis XIV voulait conquérir l'Allemagne et avait le dessein de se faire empereur[4]. Louis XIV, averti de l'effet dangereux produit par les mesures militaires que la prudence l'avait obligé de prendre, tint à prouver la sincérité de ses intentions à l'égard de l'empire. Afin de faciliter davantage encore l'évacuation du territoire allemand, il offrit à la diète d'en retirer ses troupes, sur la promesse de l'empereur que son armée ne marcherait ni contre lui, ni contre ses alliés, ni en faveur de ses ennemis, ou bien sur l'engagement pris par les princes ayant des députés à la diète, de s'opposer à l'empereur s'il sortait de ses états héréditaires pour pénétrer en Allemagne, et s'il voulait passer le Rhin[5].

[1] Dépêche de M. de Pomponne au chevalier de Gremonville, du 22 mai 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLV.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 1er juin 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLV.)

[3] Dépêches du chevalier de Gremonville à Louis XIV, des 24 mai et 1er juin 1673. (*Correspond. d'Autriche*, vol XLV.)

[4] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 8 juin 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLV.)

[5] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 8 juin 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLV.)

Il terminait en disant : « Je ne puis ouvrir, tant à l'égard de l'empereur qu'à celui de la diète, des moyens plus prompts et plus faciles pour la tranquillité publique; et les esprits tant soit peu équitables jugeront sans doute qu'après que j'ai remis à l'électeur de Brandebourg ce que j'avais occupé de ses états et que j'offre de ne plus demeurer armé dans l'empire, l'empereur pourrait être seul accusé d'en vouloir nourrir le trouble s'il refusait des conditions si équitables [1]. » Enfin il se relâcha jusqu'à se contenter de la garantie que lui donneraient quelques princes de l'empire, de repousser les attaques de l'empereur [2].

Mais l'empereur était loin de vouloir accorder la parole publique ou même secrète que Louis XIV exigeait pour évacuer l'Allemagne. Ses ministres prétendirent qu'une pareille demande était injurieuse pour le chef de l'empire; y condescendre eût été délivrer à la vérité l'Allemagne de la guerre, mais aussi abandonner les Provinces-Unies et même les Pays-Bas espagnols à l'ambition du roi de France, qui aurait pu les écraser et s'en rendre maître tout à son aise. Or le cabinet impérial étant décidé à ne point laisser accabler les Hollandais et à ne pas souffrir que la frontière de la France fût rapprochée de l'Allemagne par des conquêtes trop étendues, l'empereur donna deux audiences au pensionnaire d'Amsterdam, qui avait été envoyé extraordinairement à Vienne; lui promit de secourir les Provinces-Unies si elles ne se hâtaient pas de conclure un arrangement particulier à Cologne, et le fit repartir pour la Hollande le lendemain de sa seconde audience, afin qu'il

[1] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 8 juin 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLV.)

[2] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 19 juin 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLV.)

allât y régler les conditions d'une alliance offensive avec les États-Généraux[1]. Assuré de la coopération militaire du duc de Saxe, comptant, dans un avenir peu éloigné, sur celle de l'électeur de Brandebourg, ayant obtenu de l'électeur de Trèves la cession de Coblentz et d'Ehrenbreitstein pour s'ouvrir un passage dans les Pays-Bas, l'empereur, dont le général comte Montécuculli devait être bientôt à la tête de quarante mille hommes, fit une dernière tentative pour rétablir solidement la paix. Dans ce but il désira rendre cette paix générale en y comprenant non-seulement l'Allemagne, mais l'Espagne, la Lorraine, les villes d'Alsace, les Provinces-Unies de Hollande, et en prescrivant les conditions d'après lesquelles il fallait la conclure.

En effet, lorsque le chevalier de Gremonville prit audience de Léopold pour s'acquitter auprès de lui des ordres de son souverain, relativement à l'entrée des troupes françaises en Allemagne et aux conditions de leur sortie, ce prince lui dit qu'il avait toujours la même passion de maintenir le bon accord avec le roi très-chrétien, mais qu'il était obligé de prendre des *sûretés* et qu'il avait des devoirs à remplir envers sa maison et envers l'empire. Il lui affirma qu'il désirait vivement établir *une paix durable* et le renvoya au chancelier Hocher qui lui ferait connaître ses intentions. Ce ministre revit le chevalier de Gremonville, avec lequel il renoua les négociations depuis longtemps interrompues. Après s'être plaint des dégâts commis par les troupes françaises sur le territoire de l'Allemagne, où le roi agissait autant en maître que dans ses propres états, il lui demanda si Louis XIV avait l'intention et si lui avait le « pouvoir de traiter d'un accommodement

[1] Dépêches du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 30 juin et du 7 juillet 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLV.)

qui donnât le repos universel, et auquel l'empereur apporterait toutes sortes de facilités[1]. » Le chevalier de Gremonville lui ayant répondu que ce *pouvoir* était entre ses mains, la négociation s'engagea et se suivit, avec quelques intermittences à cause des accès de goutte du chancelier Hocher, à la fin de juin et pendant tout le mois de juillet.

Cette fois les conditions exigées par la cour de Vienne étaient catégoriques et impérieuses. Le chancelier Hocher les insinua d'abord et les développa ensuite nettement au chevalier de Gremonville. Il demanda que l'armée française évacuât immédiatement l'Allemagne; que les places appartenant à des princes de l'empire leur fussent rendues, et qu'on accordât des dédommagements à ceux dont le territoire avait été foulé; que la Lorraine fût restituée; que les priviléges des dix villes impériales d'Alsace et des feudataires des trois Évêchés fussent garantis; que l'Espagne fût rassurée sur la stricte observation des traités des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle; que Louis XIV, après avoir humilié les Provinces-Unies, ne cherchât point à les anéantir et ne leur imposât point une paix ruineuse; enfin qu'il y eût un armistice général[2]. De pareilles conditions n'auraient pu être dictées, comme le faisait observer Louis XIV, qu'après plusieurs batailles gagnées; elles étaient inacceptables. Aussi le chevalier de Gremonville, qui avait ordre de borner la négociation aux affaires d'Allemagne, répondit que le territoire de l'empire serait évacué dès que le roi aurait lieu d'être rassuré sur la marche des troupes impériales; que la restitution faite à l'électeur de Brandebourg des places qui lui avaient été enlevées pendant la guerre garantis-

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 15 juin 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol XLV.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 17 juillet 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLV.)

sait l'exactitude avec laquelle les autres seraient rendues à la paix; qu'en fait de dédommagements il fallait des réparations réciproques, et que les princes seraient d'ailleurs satisfaits de ne pas revoir les troupes françaises sur leur territoire; que le roi ne pouvait pas admettre de médiation sur l'affaire de Lorraine, et rendrait de lui-même justice aux princes de cette maison dès qu'ils s'en remettraient à lui; que le différend relatif aux villes d'Alsace était soumis à un arbitrage et serait réglé par cette voie; que les traités des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle avaient été violés par les Espagnols seuls, et que le roi les avait observés au delà de ses obligations, puisqu'il n'avait pas déclaré la gnerre aux Espagnols pour le siége de Charleroi et la démolition de Binch; enfin qu'il avait proposé deux alternatives aux Hollandais, dont l'accommodement se négociait à Cologne, et qu'un armistice général les encouragerait indéfiniment à n'en accepter aucune[1].

Il était tout aussi impossible de s'entendre à Vienne sur de pareilles conditions que de mettre d'accord à Cologne tant d'intérêts contraires. Il n'était pas plus donné à l'intervention menaçante de l'empereur qu'à la médiation zélée et conciliante de la Suède de rétablir la paix générale. Cependant Louis XIV, persuadé qu'on voulait le tromper à Vienne pour le mieux attaquer, chargea le chevalier de Gremonville *d'amuser le tapis* de son côté[2] en prolongeant la discussion sur les conditions acceptables, en renvoyant après l'adoption de celles-ci l'examen des autres, sans laisser croire qu'il les rejetait absolument, en un mot à traîner la négociation en longueur, afin

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 17 juillet 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLV.)

[2] Lettres de Louis XIV au chevalier de Gremonville, des 27 juillet et 12 août 1673. (*Correspond. d'Autriche*, vol. XLV et XLVI.)

de gagner du temps et de retarder la marche et l'attaque des troupes impériales. C'est ce que fit avec sa dextérité accoutumée le chevalier de Gremonville durant tout l'été.

Toutefois, pendant qu'on négociait sans croire d'aucun côté au succès de la négociation, on ne ralentissait pas les préparatifs militaires. Personne ne voulait rompre, mais personne ne voulait être surpris. Aussi Louis XIV, qui avait eu connaissance de l'arrangement au moyen duquel l'électeur de Trèves livrait à l'empereur les passages du Rhin, prit son parti avec beaucoup de résolution, et le jour même de la capitulation de Maëstricht il écrivit au chevalier de Gremonville :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Au camp de Maestricht, 1er juillet 1673.

Je vous écris cette lettre dans le temps qu'après la treizième nuit de tranchée je puis me dire de ce matin maître de Maëstricht. Deux portes en sont consignées entre les mains de mes troupes; les otages des assiégés sont dans mon camp, et je leur ai accordé par grâce, jusqu'après-demain matin, le temps qu'ils m'ont demandé pour se mettre en état de sortir, de disposer leur bagage et le transport de leurs blessés. Je laisse aux nouvelles publiques à vous dire avec quelle extrême vigueur mes troupes ont emporté les dehors des ennemis et les ont réduits en si peu de temps à ne pouvoir plus disputer la place, bien qu'ils y aient encore présentement quatre mille hommes de pied et près de mille chevaux. La vue que j'ai, dans l'expédition de ce courrier que je vous envoie, est de vous mettre en état de faire voir à Vienne, ainsi que je vous ai donné l'ordre de le faire jusqu'à cette heure, que je suis toujours dans le dessein de donner la paix à l'empire, pourvu que l'empereur ait les mêmes sentiments et qu'il veuille me donner les sûretés que vous lui avez demandées en mon nom. Mais par ce que je vois par vos dernières lettres, et par tous les avis qui m'en viennent d'Allemagne, qu'il fait toujours état de sortir bientôt de la Bohême avec une armée de trente mille hommes, et qu'il travaille par ses

ministres, dans toutes les cours de l'empire, même dans l'assemblée du cercle de la basse Saxe, à faire une puissante jonction contre moi, j'ai jugé me devoir mettre en état de m'opposer à tout ce qu'il pourrait entreprendre. C'est dans ce dessein qu'après avoir donné quelques jours aux ordres que je veux laisser à Maëstricht, j'ai pris la résolution de m'avancer avec douze mille hommes de pied et dix mille chevaux sur la Moselle, tandis que je laisserai le soin à mon cousin le prince de Condé, que je fortifie de sept mille chevaux de mon armée, de veiller à la conservation des conquêtes que j'ai faites sur les Hollandais, et que j'assurerai mes places de Flandre par un autre corps du poste que je prendrai sur la Moselle. J'aurai un pont à Andernach et un à Philipsbourg, prêt à me porter où le besoin m'appellerait, soit pour soutenir le vicomte de Turenne contre l'armée qui pourrait s'avancer contre lui, soit pour empêcher que le duc de Lorraine, ainsi que l'on le publie, ne pût tenter un passage en Alsace pour faire une diversion sur les frontières de Lorraine ou de Bourgogne.

Vous pourrez vous expliquer de la résolution que j'ai prise de cette marche et des raisons qui me l'ont fait prendre; mais, parce que les événements ne font rien changer à ma conduite, je trouve bon que vous témoigniez encore à Vienne que je demeure dans les mêmes sentiments que j'ai toujours fait paraître de vouloir la tranquillité de l'empire; que je serai toujours disposé à rentrer dans ma première intelligence avec l'empereur et à retirer mes troupes en deçà du Rhin, avec les mêmes conditions que je vous ai fait connaître ci-devant, et dont j'ai donné l'ordre au sieur de Gravel de s'expliquer dans la diète. Je voudrai bien, en cette sorte, joindre aux sincères intentions que j'ai fait paraître pour la tranquillité de l'Allemagne, ce nouveau témoignage de ma modération, puisque le succès si grand et si considérable de la prise de Maëstricht ne change rien aux facilités que j'ai voulu jusqu'ici contribuer à la paix. Je dois croire que l'empereur et ses ministres se mettront en état de profiter de ces dispositions, dans un temps où je me trouve

libre d'appuyer avec mon armée tout ce que j'aurais commandé au vicomte de Turenne d'exécuter avec celle que j'ai mise sous son commandement. Du reste, je n'ai pas besoin de nouvelles raisons sur les plaintes qui vous seront peut-être faites de cette nouvelle marche de mon armée dans l'empire; vous voyez qu'elles sont les mêmes qui m'ont obligé d'y faire avancer le vicomte de Turenne, et que les moyens sont aussi les mêmes pour redonner la paix et la tranquillité à l'Allemagne[1].

En effet, après avoir pourvu à la conservation de Maëstricht, Louis XIV envoya quelques troupes de plus au maréchal de Turenne, appela en Brabant, pour y faire face aux Espagnols, le prince de Condé, qui laissa le duc de Luxembourg dans les provinces conquises, et fit partir de forts détachements de son armée pour se poster dans l'électorat de Trèves. Il se rendit en Lorraine, où il fortfiia Nancy, et il marcha en avant vers le Rhin, afin de s'assurer de toute la rive gauche de ce fleuve[2]. Il fit avertir l'électeur de Mayence et l'électeur palatin qu'il ne toucherait pas à leur territoire, à moins que l'empereur ne l'y obligeât par ses mouvements. Ces précautions offensives n'étaient pas propres à diminuer les difficultés de la négociation, qui se poursuivit jusqu'au commencement d'août, entre le chancelier Hocher et le chevalier de Gremonville, sans véritable intention de l'avancer ni d'une part ni de l'autre. Le 28 juillet, le pensionnaire d'Amsterdam étant revenu à Vienne, et ayant sans doute assuré que les États-Généraux étaient prêts à prendre avec l'empereur et avec le roi d'Espagne les engagements désirés par le cabinet autrichien, Léopold partit le 4 août pour Égra. Le chevalier de Gremonville en fut sur-

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XLV.

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 396 à 401.

pris : l'habileté avec laquelle il avait conduit la négociation dans les dernières conférences, où sans s'engager il avait donné au chancelier Hocher l'espérance de tout conclure à la satisfaction du cabinet impérial, lui avait fait croire que ce voyage ne serait pas exécuté. Il le regardait comme fort dangereux, et il écrivit à sa cour :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. 7 août 1673.

Le prince Lobkowitz m'ayant demandé si je ne lui ordonnerais rien pour Égra me donna occasion de lui dire que, si le passage du Rubicon avait autrefois décidé de l'empire de Rome, je croyais aussi que cette cavalcade de l'empereur pourrait produire quelque chose d'extraordinaire, m'imaginant que votre majesté pourrait prendre cela pour une déclaration de guerre. Il me repartit, assez haut pour qu'on l'entendît, que l'empereur ne tarderait guère à revenir, et puis ajouta tout bas, en nous écartant un peu, que j'allasse voir le chancelier Hocher, pour lui parler fièrement, et en cette manière que je demandasse une audience à Korneubourg, où l'empereur serait le même soir, puisque avec cela il m'assurait que je pourrais encore empêcher le voyage, et d'obtenir qu'on réduirait par écrit ce que nous avions établi le chancelier Hocher et moi, me cajolant que j'avais fait des merveilles et que votre majesté triompherait en toutes manières; puis me demanda en raillant où était Égra, me montrant le bout de son épée, laquelle, dit-il, y allait faire de grands exploits, en me priant encore une fois de faire comme il me conseillait, mais surtout de ne le pas mentionner.

J'avoue très-respectueusement, sire, que ce procédé me causa de l'embarras, car, si j'avais su que l'empereur eût pu penser à continuer son voyage, j'aurais engagé le chancelier dans notre conférence à le détruire, ou montré de ne vouloir plus rien faire. Je pris donc le parti de lui envoyer demander à le voir; il me fit faire réponse que son prompt départ et tant d'expéditions qu'il avait à signer l'obligeaient à me prier de l'excuser, mais qu'il serait bientôt de retour; de sorte que je me résolus d'écrire un petit billet au grand cham-

bellan pour le prier de me procurer audience, sur le prétexte que je ne savais pas ce que je pourrais devenir après le départ de sa majesté impériale, d'autant plus que M. le chancelier s'en allait aussi, sans m'avoir rien dit sur tout ce qui s'était passé dans notre dernière conférence. Parmi tout cela je ne pus voir que M. le nonce et M. l'ambassadeur de Venise, qui demeurèrent à *la Favorite* jusques au soir.

Je fus reprocher au dernier que le chancelier eût mal satisfait aux paroles qu'il m'avait données de sa part. Il voulut me persuader qu'il n'y avait rien de gâté, le voyage ne s'étant pu rétracter pour sauver les apparences. Mais je lui fis considérer l'hétéroclite procédé dont on usait, et que, pensant au moins avoir un projet par écrit des conditions stipulées, on s'en allait sans même me faire savoir à qui je pourrais m'adresser. J'avançai cela exprès, afin que je pusse dire un jour qu'il n'avait tenu qu'à eux que l'accommodement ne se fût achevé sur les pressantes recherches qu'il m'en avait faites de leur part; sur quoi, il ne me put céler son chagrin qu'on lui eût manqué en cette manière, et que pas un ministre l'eût remercié de son interposition, qu'il n'avait entreprise qu'avec bien des prières qu'ils lui avaient faites, appréhendant ce qui lui est arrivé.

Cependant M. le nonce rit de tout son cœur d'avoir l'ambassadeur de Venise pour camarade, et qu'on en ait si vilainement manqué comme avec lui l'année passée, m'ayant dit en ce rencontre que l'empereur était un innocent, l'impératrice une emportée avec quelque chose de pis, et tous les ministres esclaves de l'ambassadeur d'Espagne.

L'ambassadeur de Venise m'a dit avoir su de très-bonne part que le chancelier Hocher avait supplié l'empereur très-instamment de le faire demeurer ici, puisque sa majesté impériale ne trouvait pas à propos que j'allasse à Égra. Mais l'ambassadeur d'Espagne n'y a jamais voulu consentir, par la peur qu'il a eue que l'on ne fît quelque chose sans lui. Le père Émerick m'a reconfirmé cette même instance du chancelier Hocher, et que quelqu'un, sans me le nommer, qui est encore très-assurément le même ambassadeur d'Espagne, s'était op-

posé à ce qu'on me laissât par écrit le projet, croyant par là rendre le voyage de l'empereur plus glorieux, la paix se faisant quand son armée serait en état de marcher dans l'empire et d'agir; ayant été flatté, dit-il, qu'il remporterait l'éloge qu'on donna à César-Auguste quand il fit fermer le temple de Janus. Je fis examiner audit père Émerick l'intérêt particulier qu'il y avait en tout cela au hasard de la réputation de l'empereur, qui pourrait revenir avec quelque confusion au lieu d'aller chercher un triomphe, ainsi qu'on l'en flattait, celui de l'impératrice douairière étant d'avoir remporté cette résolution, afin de s'en procurer le mariage de madame l'archiduchesse, sa fille, avec le roi d'Espagne, et le gouvernement à vie de l'état de Milan, celui de l'ambassadeur d'Espagne, l'expectative du même gouvernement, et pour se rétablir à Madrid par cette démarche; celui du comte de Montécuculli, pour s'acquérir la dignité de prince et l'honneur d'avoir procuré la paix; car ce sont eux trois qui ont fait résoudre non-seulement le voyage, mais de l'avancer de trois jours[1].

L'empereur emmena avec lui en Bohême le chancelier Hocher, et désigna pour continuer la négociation commencée le comte de Sinzendorf, grand maître de la maison de l'impératrice douairière. Ce nouveau commissaire impérial écrivit le 7 août au chevalier de Gremonville, pour lui donner avis de la mission dont il était chargé, et s'aboucha le 8 avec lui. Le 10 il lui remit un mémoire dans lequel se trouvaient énumérés tous les points exigés par l'empereur comme bases essentielles de la négociation[2]. Enfin, le 15, il reçut d'Égra le projet suivant, qu'il fit communiquer le même jour au chevalier de Gremonville par l'ambassadeur de Venise, qui s'était entremis dans cette négociation :

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XLVI.

[2] Mémoire du comte de Sinzendorf, du 10 août 1673; en italien. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLVI.)

Projet de traité entre Louis XIV et l'empereur Léopold. Vienne, 15 août 1673.

Il convient de diviser le traité pour l'accord universel en trois points :

1° L'empereur et l'empire;

2° Le roi catholique;

3° Les États confédérés de Hollande.

En ce qui touche l'empereur :

1° Le roi très-chrétien rappellera sans délai toutes ses troupes hors du territoire de l'empire, et le contenu des traités de Münster sera désormais pleinement et religieusement observé;

2° De la part de sa majesté très-chrétienne il y aura restitution de toutes les places situées dans l'empire aux mains qui les possédaient avant la rupture avec la Hollande, sauf les droits des tiers et le préjudice de qui que ce soit;

3° On s'entendra pour que le roi très-chrétien compense les dommages causés dans l'empire par des marches continuelles durant la guerre de Hollande;

4° A l'avenir les états de l'empire ne seront plus molestés par des marches, quartiers ou invasions contraires à la teneur de la susdite paix de Münster, sauf certains cas de la convention ci-après;

5° On laissera libre cours à l'arbitrage commencé relativement aux dix villes d'Alsace. On fera en sorte que dans le terme de six mois il en vienne à une conclusion, et on se conformera à ses décisions sans en venir aux armes et sans autre empêchement;

6° Il en sera de même pour le différend relatif aux vassaux des évêchés de Metz, Toul et Verdun;

7° Sa majesté très-chrétienne restituera la Lorraine de la manière qui sera convenue entre l'empereur et elle, dans le délai de trois mois, sauf les droits appartenant à l'empire. Si l'ajustemeut n'était point terminé dans ce délai, la Lorraine sera restituée, sans plus de retard, en l'état où elle se trouvait lors de la dernière dépossession, le duc et ses héritiers devant se contenter de cette restitution, et en remettre le mode à l'arbitrage des électeurs de Mayence et de Bavière, et du duc de Zell.

En ce qui touche le roi catholique :

1° Les points en litige entre les deux couronnes seront ramenés à la paix et au traité d'Aix-la-Chapelle, sans qu'il soit gardé ressentiment ni de l'affaire de Charleroi, ni de tout autre sujet de plaintes ou prétentions de la part de la France. On se contentera que l'empereur entre dans la garantie de la susdite paix, et les difficultés relatives aux dépendances seront remises au jugement d'arbitres choisis du consentement des deux parties, chacune d'elles devant souscrire sans prise d'armes et sans autre violence à la décision arbitrale précitée;

2° On n'ajustera aussi que par arbitrage les réclamations relatives aux dommages que l'Espagne peut vouloir faire compenser par le roi très-chrétien, pour passages, séjours et marches de troupes pendant la présente guerre de Hollande.

En ce qui regarde les États confédérés de Hollande :

1° L'intention de sa majesté impériale étant d'obtenir une paix publique et universelle, sa majesté très-chrétienne promettra de faire le plus tôt possible la paix avec les États confédérés des Provinces-Unies à de justes et raisonnables conditions, et, à cette fin, elle acceptera pour médiateurs la couronne de Suède, l'électeur de Mayence, celui de Bavière et le duc de Zell. Sa majesté très-chrétienne promettra, en outre, de disposer l'Angleterre et ses autres alliés, actuellement en guerre contre lesdits États, à consentir à ladite paix, en cessant aussi pour leur compte toute hostilité; de son côté, sa majesté impériale fera toutes ses diligences dans le même but, déclarant qu'elle n'assistera pas à l'avenir les États, s'ils refusent de raisonnables conditions d'accommodement, de même que, par contre, sadite majesté se réserve de les assister et secourir si on les assujettissait à des conditions trop dures. Sur ce pied, on donnera les mains d'un commun accord à un armistice général;

2° Pour mieux consolider cette paix entre la couronne de France et les États confédérés, sa majesté très-chrétienne consent que, nonobstant toute plainte à ce contraire, l'empereur, le roi catholique,

l'empire, les états généraux et particuliers et tous les princes chrétiens, conjointement ou séparément, s'obligent à garantir ladite paix [1].

Lorsque Louis XIV eut connaissance de ce qui s'était passé à Vienne, du départ du chancelier Hocher, de la désignation du comte de Sinzendorf pour le remplacer, et des conditions qu'on voulait lui imposer, il en inféra qu'*on n'avait aucun véritable dessein de conclure la négociation* [2], et il écrivit au chevalier de Gremonville :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Saint-Dié, 27 août 1673.

Les points que le comte de Sinzendorf vous avait communiqués depuis le départ de l'empereur m'avaient fait connaître que l'on cherchait seulement les moyens de vous amuser; mais le projet de traité qu'il vous a remis, après le retour de son courrier d'Égra, ne m'a que trop fait voir que l'on n'a aucun dessein à Vienne de finir cette affaire avec vous. La demande qui est portée dans le second article, de remettre aux Hollandais les places qu'ils possédaient dans l'empire avant la guerre, le dédommagement des passages et des quartiers de mes troupes en Allemagne, l'article de la Lorraine, le dédommagement des Espagnols, enfin le projet entier, sont toutes conditions que l'empereur pourrait demander à peine après le gain de bien des batailles, et après que ses armes auraient été accompagnées d'autant de succès et d'autant de gloire que les miennes le sont présentement.

Mais, pour combattre la cour de Vienne par ses mêmes armes, et pour lui rendre artifice pour artifice, quelque déraisonnable que soit le traité qu'on vous a proposé, mon intention n'est pas que vous rompiez la négociation. Vous avez vu, par les précédentes instructions que je vous ai données, à quels points précisément je vous avais ordonné de la renfermer ; c'est à quoi vous vous attacherez exactement. Sur tous les autres, dans lesquels vous savez que je ne puis entrer,

[1] Traduit de l'italien. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLVI.)

[2] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 27 août 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLVI.)

vous pourrez détromper les ministres de l'empereur, le nonce et l'ambassadeur de Venise, que j'y puisse donner les mains, mais de manière toutefois que la négociation subsiste toujours en quelque sorte, et qu'il ne paraisse pas que j'aie fermé les ouvertures à la paix, toutes les fois que l'empereur voudrait y entrer à des conditions raisonnables [1].

Mais il devenait même difficile d'opposer *artifice à artifice*, ce à quoi le chevalier de Gremonville était parfaitement propre. Le comte de Sinzendorf, chargé de continuer la négociation, n'avait même pas d'abord les pleins pouvoirs nécessaires pour la conclure, et lorsqu'il les reçut, vers la fin d'août, ils étaient tellement limités qu'il n'avait la faculté de rien accorder au chevalier de Gremonville au delà des termes fixés dans le projet, ni de rien accepter que *ad referendum*. Il se refusa même à l'échange préalable des pleins pouvoirs, tant les siens étaient défectueux, et il exigea le renouvellement de ceux de l'ambassadeur de France [2]. Le chevalier de Gremonville n'en persista pas moins à conférer imperturbablement avec le comte de Sinzendorf, afin de ne pas paraître renoncer à la négociation. Il voulut laisser au cabinet de Vienne le tort de la rompre [3].

Ce cabinet avait pris ses résolutions définitives. Pendant que le comte de Sinzendorf et le chevalier de Gremonville conféraient inutilement à Vienne, échangeaient encore des projets et des contre-projets [4], l'empereur avait fait sortir ses

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XLVI.

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 3 septembre 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLVI.)

[3] *Ibid.*

[4] *Projet de conditions de paix à proposer au roi très-chrétien*, en latin, remis, le 3 septembre, par le comte de Sinzendorf au chevalier de Gremonville. — *Contre-projet de traité entre le roi très-chrétien et l'empereur Léopold*, remis, le 7 septembre, au comte de Sinzendorf par le chevalier de Gremonville. (*Corresp. d'Autriche*, vol. XLVI.)

troupes de Bohême pour pénétrer dans l'empire, et il avait chargé le prince évêque d'Eichstædt de communiquer à la diète de Ratisbonne la déclaration suivante, qui était un exposé de ses desseins et un manifeste contre la France :

Messieurs, l'on ne doute pas que vous ne songiez encore à ce qui vous a été représenté de la part de sa majesté impériale par son principal commissaire, M. le prince d'Eichstædt, toucbant le danger auquel la nation allemande et l'empire est exposé et dont il est menacé toujours de plus en plus par les étrangers, et de ce qu'il vous a fait savoir touchant les conclusions et résultats qui ont été pris là-dessus en cette assemblée ; comme aussi de tout ce qu'il vous a fait dire plusieurs fois et principalement sur les derniers mémoriaux qui ont été donnés en cette diète par le plénipotentiaire de France : comme lesdits états savent de plus, et qu'on ne peut pas aussi nier avec combien de soins et de désirs paternels sadite majesté impériale a toujours tâché depuis qu'elle a pris les rênes de l'état, en suivant l'exemple de feu son père l'empereur Ferdinand III, de très-glorieuse mémoire, de conserver une bonne et ferme paix dans l'empire ; que, se contentant de ce qu'elle a reçu de Dieu par une élection commune et par un juste héritage, elle n'a jamais cherché d'étendre les bornes de ses états d'un pouce ; que, si par hasard quelques différends se sont élevés, elle a fait tout son possible pour les ajuster à l'amiable ; elle souhaiterait aussi que tout le monde eût eu des intentions aussi pacifiques que les siennes, ce qui n'aurait pas réduit à une telle misère et extrémité l'empire et ses voisins, comme ils le sont à présent, et elle n'aurait pas aussi été obligée d'envoyer une bonne partie de ses troupes dans l'empire pour y protéger les fidèles électeurs, princes et états, et pour en repousser toutes sortes d'injustices que l'on exerce à cette heure, en faisant de tous côtés de très-grands apprêts de guerre, et les troupes de l'ennemi étant déjà dans le territoire dudit empire.

Déclaration de l'empereur à la diète de Ratisbonne. 28 août 1673.

Comme sa majesté impériale n'a point eu d'autre raison qui l'ait obligée à prendre une telle résolution que celle de détourner de sa

patrie tous les troubles, toutes les entreprises et tous les efforts de ses ennemis, et d'y conserver inviolablement la tranquillité publique, elle a commandé de faire savoir à cette assemblée, outre ce qui a été déjà ici représenté de sa part, les motifs et les raisons qui l'ont contrainte de faire cette expédition, et premièrement :

1° La couronne de France, même dès le commencement de la guerre contre les Hollandais, a fait entrer, sans le consentement de l'empereur et de l'empire, une grande partie de ses troupes dans les terres dudit empire, d'où elle a attaqué puis après les États-Généraux; qu'elle a occupé par force beaucoup de lieux qui appartenaient audit empire; qu'elle en a fait démolir une partie, et en a fait fortifier d'autres; qu'elle y a passé et repassé selon son bon plaisir, ce qui n'est point du tout permis à ladite couronne de France par les traités de Westphalie, et où, au contraire, il est défendu d'y faire seulement des levées et des revues de troupes sans le consentement de l'empereur.

2° Sans avoir égard à tout cela, il y a même encore aujourd'hui une très-grande partie de troupes françaises dans le territoire de l'empire qui y prennent des quartiers selon qu'il leur plaît, y oppriment beaucoup d'états avec leurs sujets en faisant de furieuses exactions, et font enfin, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, des dommages insupportables, ainsi qu'entre autres ceux de Strasbourg l'ont assez fait voir en cette assemblée par les mémoriaux qu'ils ont présentés touchant leur pont du Rhin, qui a été brûlé.

3° MM. les électeurs, princes et États se souviendront aussi, s'il leur plaît, du mémorial qui a été ici présenté de la part de M. l'électeur de Trèves, le 19 juillet, qui fait assez voir de quelle manière lesdites troupes françaises sont entrées dans ledit archevêché, et qu'outre les dommages qu'elles y ont faits, et qui s'étendent à plusieurs centaines de mille florins, de quelle manière elles y ont vécu, en prenant, pillant tout ce qu'elles ont rencontré, et en menaçant même de brûler et de mettre tout à feu, sans pourtant qu'on leur en ait donné le moindre sujet, ce qui a aussi obligé ledit électeur

d'avoir recours à sa majesté impériale et à tout l'empire, et de les supplier de le vouloir délivrer au plus tôt de ces hostilités, et de lui vouloir accorder un prompt et efficace secours et leur garantie.

4° Il est aussi assez constant et public de quelle manière et combien cruellement l'armée française a agi, il y a quelques mois, dans les Pays-Bas catholiques, non-seulement contre la teneur du traité qui a été fait à Aix-la-Chapelle, mais aussi contre celui de Münster.

5° En conduisant, il y a un an, par et dans l'empire, une très-puissante armée sans le consentement de sa majesté impériale, en y occupant beaucoup de places situées dans le duché de Clèves, à savoir, Wesel, Rées, Orsoy; en y emportant de force Emmerich et Gennep, en fortifiant beaucoup de forteresses dans les états de Cologne et de Liége, en y faisant démolir d'autres, sans vouloir les restituer à ceux auxquels elles appartenaient de droit, et en se contentant de se remettre là-dessus à de certains traités que l'on prétend n'être pas préjudiciables à l'empire.

6° Il n'y a point aussi de raison suffisante qui puisse défendre ce qui a été entrepris de la part de M. l'électeur de Cologne et de M. l'évêque de Münster contre les Hollandais, sans ledit consentement de l'empereur, le dernier des deux ayant osé, même contre la teneur du traité de Clèves, fait en l'an 1666, déclarer la guerre ouvertement auxdits États-Généraux, en méprisant jusqu'aujourd'hui tout ce qui lui a été représenté de la part de l'empereur en différentes occasions, et contre ce qu'il en avait fait espérer; puisqu'il n'est pas permis à aucun état de l'empire, ni même à l'empereur, en vue des traités de Westphalie, de faire une guerre offensive contre aucune puissance étrangère.

7° La couronne de France (sans avoir égard qu'elle avait même promis d'être garante dudit traité de Clèves) n'a point laissé de leur fournir tout le secours et tous les moyens qui leur étaient nécessaires pour poursuivre cette injuste guerre contre les Hollandais; quoiqu'ils aient assez reconnu eux-mêmes qu'ils n'avaient aucune raison qui pût justifier cette procédure, et qu'ils aient aussi jugé très-équi-

table, en vue du traité qui avait été fait avec sa majesté impériale, l'an 1671, le 1er de novembre, qu'elle cherchait toutes les sûretés nécessaires pour garantir ladite paix de Clèves; une des principales conditions en étant que ce qu'ils avaient déclaré touchant les Hollandais n'ôterait rien de la vigueur dudit traité, ni de la garantie, laquelle avait été accordée de la part de l'empereur sur la très-humble prière qu'en avait faite M. l'évêque de Münster.

8° Et comme sa majesté impériale, conjointement avec M. l'électeur de Brandebourg, voulait les obliger à observer lesdits traités de Westphalie et de Clèves, la couronne de France est venue tout aussitôt à leur secours, et a non-seulement empêché l'exécution des justes intentions de sa majesté impériale, mais a encore exercé toute sorte d'injustice et d'hostilité dans les états de M. l'électeur de Brandebourg, tant au delà qu'en deçà du Rhin.

9° Ensuite de quoi l'on a encore osé proposer de la part de ladite couronne de France à sa majesté impériale, et on a voulu l'obliger par les mémoriaux qui ont été présentés de sa part à Ratisbonne dans la diète générale de l'empire, de se déclarer et de lui donner une assurance non-seulement de ne point secourir les Hollandais, mais aussi de ne rien entreprendre contre les alliés de ladite couronne de France, et qu'autant qu'elle n'aurait point obtenu les sûretés qu'elle demandait de la part de l'empereur, elle ne retirerait jamais ses troupes des terres de l'empire. Quoique l'on ne puisse pas prétendre avec raison de sa majesté impériale qu'elle a révoqué sa parole et l'obligation où elle est entrée en se rendant garante, l'an 1666, de ladite paix de Clèves, et qu'elle renonce à une chose qui lui est permise en considération des traités de Westphalie, qui a été même approuvée par sa majesté très-chrétienne dans ledit traité de l'an 1671, et que sa majesté impériale s'est réservée expressément.

10° Elle n'a pas trouvé moins étrange qu'on l'ait menacée qu'en cas qu'elle ne voulût pas se déclarer (ainsi qu'on le demandait) ou qu'elle voulût faire avancer ses troupes au delà d'Égra, que ladite

couronne ferait entrer dans ses terres héréditaires trente mille hommes, et qu'ils étaient déjà en marche à cette fin-là.

11° Il est aussi assez public et connu aux états de l'empire avec combien de soin ladite couronne s'est efforcée avec ses adhérents de détourner plusieurs électeurs, princes et états de sa majesté impériale et de les induire à prendre les armes et à s'opposer conjointement avec toutes leurs forces à leur suprême chef, qui leur a été donné de la main de Dieu.

12° Ainsi que le fait assez voir le vœu qui a été donné de la part de l'évêché d'Hildesheim dans l'assemblée circulaire de la basse Saxe qui s'est tenue à Brunswick, aussi bien que les propositions que le sieur Verjus, envoyé de France, y a faites à plusieurs états, qui font assez connaître les conseils et les grands desseins que l'on avait formés contre sa majesté impériale.

13° La déclaration que l'on a demandée et obtenue de l'Angleterre, comme si la couronne d'Espagne avait rompu la paix d'Aix-la-Chapelle dans l'action de Charleroi (ce qui n'est pourtant point), est une marque assez évidente que la France a résolu d'attaquer derechef cette couronne-là avec le cercle de Bourgogne appartenant à l'empire.

14° L'offre que la France fait de retirer ses troupes de l'empire dès aussitôt que sa majesté impériale se sera déclarée de ne point assister les Hollandais, n'est pas d'une nature que l'on y puisse trouver de la sûreté, que toutes ces contraventions en puissent être réparées, et que l'on en puisse retirer une juste satisfaction; principalement puisque lesdites contraventions se sont faites devant que sa majesté impériale ait fait aucune alliance pour le maintien des traités de Westphalie et de Clèves avec les États-Généraux, outre qu'elle s'est réservé expressément dans le traité de l'an 1671, avec le consentement même de la couronne de France, de s'allier pour la conservation de la paix de Westphalie avec toutes sortes de potentats, de républiques et même avec les états de l'empire, n'étant point du tout défendu à un empereur, ni par la capitulation, ni par

les constitutions de l'empire, de se servir de tous les secours et de tous les moyens par lesquels il puisse maintenir son autorité et délivrer les états de l'empire qui sont opprimés.

C'est pourquoi sa majesté impériale ne doute en aucune façon que MM. les électeurs, princes et états de l'empire, ne reconnaissent non-seulement ses sentiments et son intention pacifique dans son procédé, dans ses actions et dans tout ce qu'il leur fait proposer en cette assemblée touchant le point de la médiation, de l'armistice et de la paix générale; mais qu'ils ne voient aussi assez que l'on ne veut point recevoir de l'autre côté de médiation qui a été approuvée par un *conclusum* de l'empire, que l'on ne veut point accepter les justes conditions qui sont offertes de la part des États-Généraux; et enfin que l'on ne veut plus redonner à la chrétienté une paix qui soit ferme et universelle. Sa majesté impériale se promet de plus qu'ils considéreront bien et comme de sincères compatriotes, le danger et la désolation dont l'empire est menacé; qu'ils joindront toutes leurs forces aux troupes qui sont déjà en marche pour l'en délivrer; qu'ils emploieront tous les conseils et tous les moyens qui pourront dépendre d'eux pour une défense universelle; qu'ils s'uniront tous pour ce sujet-là, et enfin qu'ils exécuteront tout ce qui est compris dans ledit *conclusum* de l'empire, et ce que la conservation du saint-empire, la liberté de la nation allemande et la prospérité de chaque état en particulier requerra. Voici, messieurs, tout ce que M. le principal commissaire, son altesse d'Eichstædt, a cru devoir faire savoir à vos excellences, par un ordre exprès de sa majesté impériale, auxquelles elle demeure cependant toujours très-affectionnée.

Signé à Ratisbonne, le 28 août 1673[1].

Deux jours après la communication de ce manifeste à la diète, des engagements solennels avaient été pris à La Haye entre les États-Généraux, l'empereur Léopold, le roi d'Espagne

[1] *Correspondance d'Allemagne*, vol. CCXCVI.

et le duc de Lorraine. Le 30 août il avait été conclu trois traités qui devaient rendre la guerre plus générale, plus vive, et ajouter des difficultés nouvelles à la conclusion future de la paix. Le premier de ces traités, entre l'empereur et les États-Généraux, fut signé d'un côté par M. de Campricht et de l'autre par MM. Van Beuninghen et Fagel. On y stipula que l'empereur, voulant s'opposer aux hostilités commises dans l'empire par le roi de France, veiller à l'exécution des traités de Westphalie, de Clèves et d'Aix-la-Chapelle, et accélérer la conclusion de la paix, entrerait en campagne avec une armée de trente mille hommes, prête à Égra depuis le 16 août, et fournie de toutes les munitions et de toute l'artillerie nécessaires; marcherait sur le Rhin; recevrait, à partir du 1er août, quarante-cinq mille rixdales par mois des États-Généraux, qui lui compteraient cent mille écus d'avance, et qui porteraient, de leur côté, leur armée jusqu'à vingt mille hommes [1].

Le second traité était conclu entre le roi d'Espagne et les États-Généraux, et fut signé d'un côté par don Emmanuel de Lira, et de l'autre par les mêmes plénipotentiaires hollandais, auxquels furent adjoints MM. Jean de Mauregnault, Isbrandsz Van Viersen et Schako Gockinga. Le renouvellement des précédentes alliances, la promesse de se secourir mutuellement au moyen d'abord de huit mille hommes, et, si la guerre durait, de toutes ses forces; la garantie réciproque des possessions respectives et des différents traités conclus avec les autres princes et états; l'engagement de ne faire ni paix ni trêve que d'un commun accord, étaient spécifiés dans ce traité. Mais, outre ces stipulations générales, il y en avait de plus particulières. L'Espagne promettait d'entrer avec l'empereur en guerre ouverte contre la France, si la paix ne se concluait pas à Cologne, et

[1] Du Mont, *Corps diplomatique*, tome VII, 1re partie, p. 242.

de faire rendre aux États-Généraux toutes les places qui leur avaient été prises pendant cette guerre, tandis que les États-Généraux garantissaient à l'Espagne les possessions que lui assurait le traité d'Aix-la-Chapelle. Ils s'engageaient de plus à rétablir cette puissance dans les limites fixées par le traité des Pyrénées, à moins qu'il n'en fût ordonné autrement pour le bien de la paix, et à lui céder la ville de Maëstricht et le comté de Vroonhoven avec toutes ses dépendances dans le pays d'outre Meuse. Par un article séparé, les États-Généraux consentaient à ce que le roi catholique, avant de déclarer la guerre au roi de la Grande-Bretagne, s'entremît auprès de lui pour lui offrir la paix en leur nom, en le satisfaisant sur l'article du pavillon et en lui accordant la somme de huit cent mille écus [1].

Indépendamment de ces deux traités, dont le premier devait durer dix ans et le second vingt-cinq, l'empereur, le roi d'Espagne et les États-Généraux avaient conclu le même jour, en lui donnant la date du 1er juillet [2], avec le baron de Serinchamps, envoyé du duc de Lorraine, un traité d'alliance offensive par lequel ils s'engageaient à former mutuellement un corps de dix-huit mille hommes, qui serait placé sous le commandement de ce prince; ils s'engageaient en outre à lui fournir des subsides, à ne pas traiter sans sa participation, et à le faire rentrer dans ses états à la paix [3].

Pendant que cette coalition se tramait et se concluait à La Haye, et que le comte de Montécuculli s'avançait à la tête de l'armée impériale vers le haut Palatinat, Louis XIV prenait les mesures les plus propres à déjouer les plans de ses ennemis.

[1] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, 1re partie, page 240.
[2] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 518 et 519.
[3] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, 1re partie, pages 235-236.

Il prescrivait au maréchal de Turenne de se porter au-devant du comte de Montécuculli pour lui fermer le passage vers le Rhin. Il faisait investir, le 26 août, Trèves, dont l'électeur lui était hostile, et qui, vigoureusement attaquée, se rendit bientôt[1]. Il alla lui-même en Alsace pour s'assurer des six villes libres de la préfecture de Haguenau, et fit entrer, le 28 août, ses troupes dans Colmar et dans Schelestatt, les deux principales d'entre elles, dont les fortifications furent rasées[2]. Par son ordre, M. de Louvois écrivit de Brisach à M. de Gravel, d'expliquer à la diète de Ratisbonne la nécessité où il s'était trouvé de prendre, dans l'électorat de Trèves et en Alsace, ces mesures contre « sa propre inclination et pour la sûreté de ses états[3]. » M. de Louvois chargeait M. de Gravel d'empêcher la diète d'adopter quelque *conclusum* favorable à l'empereur, auquel les princes de l'empire devaient attribuer les mouvements militaires qui se passaient sur le territoire allemand. Il termina sa lettre en ces termes :

Tant que sa majesté a pu espérer que l'empereur se laisserait dissuader de sacrifier le repos de l'empire aux intérêts des Hollandais, sa majesté n'a rien voulu faire qui pût causer aucune nouveauté en Allemagne, et s'est contentée, en demeurant en Lorraine, de fortifier assez l'armée de M. de Turenne pour qu'il fût en état de pousser partout l'armée impériale; elle lui a même ordonné de vivre avec une si grande discipline, que les états de l'empire chez lesquels elle serait en fussent le moins incommodés que faire se pourrait; mais sa majesté ayant appris que les ratifications des traités de La Haye ont été échangées à Vienne, auparavant que l'empereur en

Extrait d'une lettre du marquis de Louvois à M. de Gravel. Brisach, 31 août 1673.

[1] Attaquée le 31 août, elle ouvrit ses portes le 8 sept. (*Œuvres de Louis XIV*, tome III, page 399.)

[2] *Œuvres de Louis XIV*, III, 400-401.

[3] Lettre de M. de Louvois à M. de Gravel, du 31 août 1673. (*Correspondance d'Allemagne*, vol. CCXCVI.)

soit parti, et que, pour les exécuter, l'empereur marchait à Égra avec toutes ses troupes, sa majesté n'a pas jugé qu'il fût de sa prudence d'attendre plus longtemps à prévenir ce qu'elle savait des mauvaises intentions de ses ennemis, et, pour cela, elle s'est vue obligée de faire marcher des troupes à Trèves, qui, s'ils l'avaient investie vingt-quatre heures plus tard, y auraient trouvé deux mille hommes que les Espagnols avaient fait partir de Luxembourg pour s'y jeter; et elle a en même temps été obligée de marcher du côté d'Alsace, pour ôter à Colmar et à Schelestatt les moyens d'exécuter le concert que ces deux villes avaient pris avec l'empereur de recevoir garnison du duc de Lorraine. Vous aurez appris par M. de Pomponne ce que sa majesté désire que vous déclariez à la diète à l'égard de ladite ville de Trèves, et vous saurez encore par lui la manière dont sa majesté désire que vous parliez sur Colmar et Schelestatt, desquelles sa majesté a jugé à propos de faire raser les fortifications, afin qu'elles ne fussent plus en état d'être occupées par des forces ennemies, et que sa majesté pût, sans préjudicier au bien de son état, les laisser jouir des priviléges qu'elles prétendent leur appartenir, moyennant quoi sa majesté a mis ses affaires en état que le duc de Lorraine n'oserait entrer en France par la Franche-Comté, et qu'elle est maîtresse de Trèves jusqu'à ce que la paix se fasse, ou que quelque prince de l'empire neutre veuille se charger de le garder. Elle peut, malgré les efforts de tous ses ennemis joints ensemble, soutenir les conquêtes qu'elle a faites sur les Hollandais, et, du moment que l'empereur voudra bien se conformer aux traités de Westphalie, ou les princes de l'empire l'y obliger, sa majesté, faisant sortir ses troupes de Trèves et des autres lieux de l'empire que l'on sera obligé d'occuper par raison de guerre, remettra toujours toutes choses avec plaisir en l'état qu'elles doivent être à cet égard[1].

M. de Gravel agit habilement auprès de la diète de Ratisbonne. Il s'opposa aux résolutions que sollicitait l'empereur

[1] *Correspondance d'Allemagne*, vol. CCXCVI.

dans l'intérêt de l'Allemagne envahie, et que provoquait l'électeur de Trèves par la vivacité de ses plaintes. Appuyé sur la Suède, secondé par les députés des électeurs de Bavière, de Cologne, des ducs de Neubourg et de Hanovre, n'étant contrarié ni par ceux de l'électeur de Brandebourg, qui s'abstenait d'intervenir depuis son dernier traité, ni par ceux de l'électeur palatin et de l'électeur de Mayence, qui ne l'osaient pas, de peur d'attirer, comme l'électeur de Trèves, l'armée française sur leur territoire, M. de Gravel empêcha la diète d'ordonner la jonction des troupes de l'empire à celles de l'empereur. Il écrivit quelque temps après à M. de Pomponne :

Extrait d'une dépêche de M. de Gravel à M. de Pomponne. Ratisbonne, 19 oct. 1673.

Cette prompte jonction est demeurée un point indécis, et les colléges de la diète ont commencé à délibérer sur d'autres matières. Je ne pense pas qu'il se reprenne sitôt, et que, quand bien même on le remettrait sur le tapis, il se fasse là-dessus un *conclusum*, selon l'intention de l'électeur de Trèves et des impériaux, qui poussent ce prince à tenir une conduite, à l'égard de sa majesté, qu'il voit bien lui être désavantageuse, et avoir mis son archevêché dans le fâcheux état où il se trouve[1].

L'empereur venait de conclure son alliance offensive avec les États-Généraux des Provinces-Unies, et ses troupes étaient en marche pour se rendre sur les bords du Rhin. Il cherchait une occasion de rompre tout à fait avec la France et d'entrer ouvertement en guerre. Il la trouva dans un contre-projet de traité envoyé par Louis XIV au chevalier de Gremonville, et où ses impérieuses demandes étaient rejetées[2], ainsi que dans la pré-

[1] *Correspondance d'Allemagne*, volume CCXCVI.

[2] *Contre-projet de traité entre Louis XIV et l'empereur Léopold.* Vienne, 7 septembre 1673. (*Correspondance d'Autriche*, volume XLVI.)

sence du maréchal de Turenne en Franconie, dans l'invasion de l'électorat de Trèves, et dans l'occupation militaire des dix villes d'Alsace. Aussi le 13 septembre adressa-t-il de Kolin en Bohême, au chevalier de Gremonville, une déclaration dans laquelle il rappelait, à son avantage, tout ce qu'il avait tenté pour rétablir la paix en Europe, et qu'il terminait ainsi :

Extrait de la déclaration de l'empereur Léopold au chevalier de Gremonville. Kolin, 13 sept. 1673.

Comme sa majesté impériale a toujours et ouvertement tenu à son désir primitif de ménager une paix solide et universelle; comme, en sus de ce qui précède, la déclaration dernière, contenue dans la lettre de M. l'envoyé en date du 7 de ce mois, et immédiatement transmise à Prague, ne fait preuve d'aucune intention d'en venir à une paix universelle, honorable et solide, ladite déclaration réclamant de sa majesté, dans les affaires de l'empire, des innovations préjudiciables, ce qui démontre surabondamment l'absence de toute disposition à faire une paix juste, durable et générale; comme, pour donner à cette présomption tous les caractères de l'évidence, le roi très-chrétien a porté ses armes au cœur de l'empire, occupe, contrairement aux conditions de la paix de Westphalie, plusieurs postes dudit empire, entre autres Selingenstadt, Aschaffenbourg et la ville de Friedberg; comme il a agi hostilement dans l'électorat de Trèves; comme il oblige aujourd'hui par les mêmes moyens les villes impériales de Colmar et de Schelestatt à recevoir une garnison française et à déposer les armes, d'où il suit très-clairement qu'on a imputé bien à tort au conseiller intime et chancelier aulique, le sieur Jean-Paul baron Hocher, d'avoir transigé avec le sieur chevalier de Gremonville sur chacun des points relatifs à l'affaire de la paix, tandis que la déclaration annexée dudit chevalier ne fait évidemment presque aucune des concessions qui étaient attendues; par tous ces motifs, sa susdite majesté impériale ne doute pas que l'univers chrétien tout entier ne reconnaisse que rien de ce qui pouvait rétablir une concorde véritable, solide et universelle, n'a été omis de sa part; elle manifeste encore une fois au monde son intention pacifique;

elle s'afflige de ce qu'une paix générale, solide et durable n'est pas encore conclue; elle donnera autant qu'il sera en elle, à Cologne, tous ses soins et tous ses efforts à la faire conclure le plus tôt possible, désirant seulement qu'il plaise aussi au roi très-chrétien d'accorder enfin cette paix à l'empire et au monde chrétien, et protestant que, si d'heureux résultats n'ont pas encore été obtenus jusqu'ici, il ne faut pas s'en prendre à elle, dont le vœu le plus cher est que la tranquillité publique soit fondée sur des bases raisonnables, justes et solides. C'est ce qu'elle a daigné ordonner de faire savoir par les présentes à M. l'envoyé pour qu'il n'en ignore; au demeurant elle l'assure de nouveau de sa bienveillance impériale. Donné à Kolin, en Bohême, sous le sceau secret de sa majesté, le treizième jour de septembre 1673 [1].

Le 16 septembre, le comte de Sinzendorf, par l'ordre de l'empereur, transmit cette déclaration au chevalier de Gremonville, et lui envoya ses passe-ports [2]. Le même jour le nonce apostolique et l'ambassadeur de Venise, remplissant un office que le comte de Sinzendorf aurait sans doute trouvé pénible, vinrent prévenir, de sa part, le chevalier de Gremonville qu'il eût à quitter Vienne immédiatement, parce que l'empereur, qui devait y rentrer dans trois jours, ne voulait pas l'y retrouver [3]. Le chevalier leur répondit « que son désir aurait été d'attendre les ordres du roi son maître avant de partir, mais que son souverain lui ayant toujours prescrit d'obéir aux volontés de l'empereur comme aux siennes propres, et sa majesté impériale lui faisant parvenir l'ordre de s'éloigner, il se mettrait volontiers en route pour aller rendre compte au roi qui l'avait

[1] Traduit du latin. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLVI.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 16 septembre 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLVI.)

[3] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 16 septembre 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLVI.)

gardé dans ce poste pendant neuf années consécutives, à cause du zèle qu'il lui avait reconnu pour le maintien de l'ancienne union et de la bonne intelligence entre les deux couronnes[1]. »

Il se rendit en effet à Nussdorf, à une lieue de Vienne, pour y attendre pendant quelques jours ses équipages, et « si personne n'avait rien à prétendre de lui[2]. » Là vinrent le trouver le nonce apostolique, l'ambassadeur de Venise, et le père Emerick, confesseur de l'empereur, qui lui insinuèrent de reprendre la négociation[3]. Le chevalier de Gremonville y consentait, mais l'empereur lui fit donner par le baron Kops, gouverneur de Vienne, l'ordre écrit, que lui porta un lieutenant des gardes, de s'éloigner sur-le-champ[4]. Le chevalier de Gremonville se mit aussitôt en route et se rendit par Lintz, Passau, Ratisbonne, Munich[5] auprès de Louis XIV. Ce prince témoigna toute sa satisfaction à cet habile ministre, qui était commandeur de Malte, et auquel il avait accordé quelque temps auparavant l'abbaye de Lire, en Normandie, de vingt mille livres de rente, pour le récompenser de ses services[6]. Après neuf années des plus difficiles et des plus importantes négociations, pendant lesquelles le chevalier de Gremonville

[1] Lettre du nonce apostolique à M. le comte de Sinzendorf, traduite de l'italien. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLVI.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 23 septembre 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLVI.)

[3] *Ibid.*

[4] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, écrite de Passau, le 7 octobre 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLVI.)

[5] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, écrite de Passau, le 7 octobre 1673, et lettre du chevalier de Gremonville à M. de Pomponne, écrite de Ratisbonne, le 12 octobre 1673. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLVI.)

[6] Le 13 avril 1670 M. de Lionne écrivait à M. de Bonsy, archevêque de Toulouse et ambassadeur en Espagne : « Le roi donna, il y a trois jours, à M. le commandeur de Gremonville, l'abbaye de Lire, située en Normandie, de vingt mille livres de rente. » (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVIII.)

avait déployé une activité si prévoyante, une dextérité si rare, montré tant d'esprit, exercé tant de séduction, déjoué tant d'intrigues, résisté à tant de cabales, conclu de si importants traités, et enfin quitté la place parce qu'il était impossible de s'y maintenir dans des circonstances plus fortes qu'aucune habileté humaine, il disparut entièrement de la scène politique.

La rupture de l'Espagne avec la France suivit de près celle de l'Autriche. Quoique le cabinet de Madrid semblât désapprouver le traité de La Haye [1], et ne parût pas disposé à prendre encore les armes, il fut entraîné à le faire par la pétulance entreprenante du comte de Monterey. Ce jeune gouverneur des Pays-Bas espagnols avait écrit à la reine catholique, en lui envoyant le traité du 30 août, « qu'en peu d'années il remettrait la Flandre dans l'état où elle était trois mois après la paix des Pyrénées [2]. » Agissant selon ce qu'il espérait, et voulant prévenir les hésitations de sa cour, il prit sur lui de commencer la guerre, et il fit une irruption sur le territoire de la France. Louis XIV, qui aimait mieux être attaqué que se rendre agresseur, afin de pouvoir s'agrandir légitimement aux dépens de l'Espagne, n'apprit pas avec déplaisir les incursions hostiles du comte de Monterey. Il prit sur-le-champ son parti, et publia la déclaration de guerre suivante :

Sa majesté ayant été informée que le gouverneur des Pays-Bas espagnols a fait commencer des actes d'hostilité par toute la frontière sur les sujets de sa majesté, le 16e de ce mois, elle a ordonné et ordonne par la présente, signée de sa main, à tous ses sujets, vassaux

Déclaration de guerre de Louis XIV contre l'Espagne. Versailles, 19 oct. 1673.

[1] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 8 octobre 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[2] *Ibid.*



et serviteurs, de courre sus aux Espagnols, tant par mer que par terre, et leur a défendu et défend d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie. Et pour cette fin sa majesté a dès à présent révoqué et révoque toutes permissions, passe-ports, sauvegardes ou sauf-conduits qui pourraient avoir été accordés par elle ou par ses lieutenants généraux et autres officiers, contraires à la présente, et les a déclarés nuls et de nulle valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard. Mande et ordonne sa majesté à M. le comte de Vermandois, amiral de France, aux maréchaux de France, gouverneurs et lieutenants généraux pour sa majesté en ses provinces et armées, maréchaux de camp, colonels, mestres de camp, capitaines, chefs et conducteurs de ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, français et étrangers, et tous autres ses officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la présente ils fassent exécuter, chacun à son égard, dans l'étendue de leurs pouvoirs et juridictions. Car telle est la volonté de sa majesté, laquelle entend que la présente soit publiée et affichée en toutes ses villes, tant maritimes qu'autres, et en tous les ports, havres et autres lieux de son royaume que besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Fait à Versailles, le 19 octobre 1673.

Signé LOUIS.

Signé Le Tellier[1].

Il invita en même temps le comte de Molina, ambassadeur d'Espagne, à partir de France, et il envoya l'ordre de quitter l'Espagne au marquis de Villars, auquel il écrivit :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au marquis de Villars.

Versailles, 22 oct. 1673.

Les desseins dont l'Espagne ne se cachait plus depuis longtemps, et dont ses ministres, ceux de l'empereur et des États-Généraux s'ouvraient publiquement à Cologne, ont enfin éclaté le 16 de ce mois.

[1] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, 1re partie, page 245.

Le comte de Monterey, comme par un concert de toutes les troupes qu'il avait proche de mes frontières, fit faire le même jour des courses en divers lieux de mes états, y fit piller et brûler des villages, et exercer toutes sortes d'hostilités contre mes sujets. J'avais connu depuis longtemps que le dessein de l'Espagne était de faire cette rupture, et que c'était un des principaux articles du traité qu'elle avait conclu avec la Hollande. Il m'aurait été aisé de la prévenir, mais j'ai été bien aise que toute l'Europe connût jusqu'à quel point je portais ma fidélité pour l'observation du traité d'Aix-la-Chapelle. A cette heure que cette couronne l'a violé la première par une guerre ouverte, j'ai fait connaître par une déclaration publique l'obligation dans laquelle j'étais de repousser cette agression par les armes. J'ai fait témoigner en même temps au comte de Molina qu'en l'état auquel le roi son maître avait porté les choses, son séjour était désormais inutile auprès de moi, et que je désirais qu'il se retirât de mes états. Il se prépare à partir aussitôt après qu'il aura pris l'audience de congé qu'il m'a fait prier de lui accorder. La déclaration que je lui ai fait faire vous fait assez juger de l'ordre que j'ai à vous donner. Aussitôt après avoir reçu cette lettre, vous vous disposerez à prendre congé du roi et de la reine catholique. Vous témoignerez à cette princesse que les soins dont je vous avais chargé pour entretenir la bonne intelligence que les traités avaient établie entre nous cessant de pouvoir être d'aucun effet après la guerre qu'elle a fait commencer par le comte de Monterey, je vous avais ordonné de sortir des états du roi son fils pour vous rendre auprès de moi. Vous pourrez y ajouter les témoignages des honnêtetés qui se conservent même au milieu des armes. Je ne vous envoie point de lettre particulière pour elle, parce que je ne veux point me plaindre de la guerre qu'elle m'a déclarée, et que je lui veux laisser tout le soin de connaître le mauvais conseil qu'elle a suivi. Cependant vous vous préparerez à votre départ avec le plus de diligence que vous pourrez[1].

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.

Cette déclaration de guerre surprit la régence d'Espagne. « Les ministres de cette cour, écrivit le marquis de Villars à M. de Pomponne, s'étaient flattés que peut-être le roi dissimulerait les irruptions que le comte de Monterey a faites par des prétextes de représailles, et qu'ainsi ils satisferaient en quelque sorte à leurs alliés, sans que cela leur attirât tout au plus des hostilités de même nature [1]. » Il n'y avait alors dans toute l'Espagne que trois mille hommes de pied et quinze cents chevaux, y compris le régiment des gardes [2]. M. de Villars signifia aussitôt au cabinet espagnol et à la reine catholique l'ordre qu'il avait de se retirer, après avoir assisté, comme ambassadeur, à l'anniversaire de la naissance du roi d'Espagne [3]. Il demanda le 8 novembre son audience de congé qui lui fut donnée le 22. Il fut traité, écrivit-il, avec *toutes sortes d'honnêtetés* [4]; on lui accorda la liberté de don Juan de la Borde, agent de la nation française [5], et il partit de Madrid le 7 décembre, accompagné de don Francesco d'Ayala [6], qui l'escorta jusqu'à Bayonne, où il arriva le 22 décembre. Le jour où le marquis de Villars mit le pied sur le territoire de France, le comte de Molina, qui avait été retenu à la frontière pour servir d'otage à la sûreté de l'ambassadeur de Louis XIV, passa sur le territoire d'Espagne.

La campagne avait été heureusement ouverte par le prince d'Orange, avant même la déclaration de guerre de l'empereur et de l'Espagne. Ce jeune général, dont les revers n'avaient ni

[1] Lettre du marquis de Villars à M. de Pomponne, du 8 novembre 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[2] Lettre du marquis de Villars à M. de Pomponne, du 22 novembre 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[3] Lettre du marquis de Villars à M. de Pomponne, du 8 novembre 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[4] Lettre du marquis de Villars à M. de Pomponne, du 22 novembre 1673. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

ralenti l'activité, ni affaibli le courage, avait à réparer ses échecs précédents. Il crut le moment arrivé. Tandis que Turenne était posté avec l'armée d'Allemagne sur le Mein pour s'opposer à la marche du comte de Montécuculli, qui était parti d'Égra le 28 août, et que le prince de Condé se trouvait placé vers Oudenarde et Ath avec l'armée de Flandre pour menacer et contenir les Espagnols, le prince d'Orange exécuta une entreprise habilement conçue dans les provinces conquises, où le duc de Luxembourg avait été laissé avec très-peu de troupes. Il feignit de se porter vers le Wahal et la Meuse pour attaquer Bommel et Grave, et il attira de ce côté le duc de Luxembourg, qui s'y rendit dans l'intention de fortifier les garnisons de ces deux importantes places. Marchant alors en toute hâte vers le Zuyderzée avec une armée de vingt-cinq mille hommes, il alla, le 8 septembre, investir Naarden, qu'il avait manqué une année auparavant et qui incommodait Amsterdam par son trop grand voisinage. Le 14 la ville se rendit après six jours de siége[1]. Ce succès, joint à celui qu'avait remporté, le 30 décembre 1672, la garnison de Groningue, qui s'était emparée de Coëverden à l'aide des glaces, excita la joie et l'enthousiasme des Hollandais accablés jusque-là par tant de désastres, et encouragea puissamment les efforts de leurs alliés.

Cependant il n'était pas facile à ceux-ci d'opérer leur jonction avec l'armée hollandaise, et de tenter ensemble une entreprise assez considérable pour contraindre Louis XIV à accepter une paix qui humiliât son orgueil et arrêtât son ambition. Le comte de Montécuculli, dont l'armée s'élevait à quarante mille hommes après avoir reçu dans la Franconie les renforts de l'électeur de Saxe et du duc de Lorraine, trouva devant lui le

[1] Basnage, tome II, pages 444 et 445. — Samson, *Histoire de Guillaume III*, tome III, pages 184 à 190.

maréchal de Turenne, qui était maître de tout le cours du Mein. Placé dans cette position, le maréchal était en mesure d'empêcher Montécuculli de se porter, ou vers le haut Rhin, pour envahir l'Alsace dégarnie de troupes, ou vers le bas Rhin, pour se réunir au prince d'Orange. Posté à Aschaffenbourg, il fermait les deux routes à l'armée impériale. Montécuculli, campé à Rothenbourg, n'avançait pas et Turenne marcha sur lui pour lui livrer bataille. Le général autrichien la refusa, et se retira, après avoir eu son arrière-garde un peu maltraitée, derrière des montagnes entre Wurtzbourg et Ochsfurt. Turenne se plaça dans la forte position de la Chartreuse de Tengelhausen, et il tint pendant quinze jours en échec l'armée impériale, qui ne pouvait se diriger ni vers l'électorat de Cologne, ni vers l'Alsace sans lui prêter le flanc.

Mais les habiles manœuvres de ce grand général furent déjouées par la trahison de l'évêque de Wurtzbourg. Ce prince ecclésiastique avait promis d'observer une stricte neutralité et de garder fidèlement le pont qu'il avait sur le Mein. Il se laissa gagner par Montécuculli, lui livra le pont de Wurtzbourg, et le général autrichien put passer le Mein. L'armée impériale descendit cette rivière jusqu'à Mayence, tandis que Turenne la côtoyait sur le bord opposé. Arrivé là, Montécuculli fit construire un pont de bateaux à Weissenau, en dessus de Mayence, comme s'il avait l'intention de se jeter en Alsace. Turenne lui attribua ce dessein, avec d'autant plus de raison que cette province était sans défense, que Louis XIV avait retiré la plus grande partie de ses troupes des pays conquis, où le duc de Luxembourg restait avec quatre mille hommes seulement pour tenir la campagne, et que les Hollandais, unis aux Espagnols, semblaient avoir moins besoin d'être secourus. Il alla donc en toute hâte passer le Rhin à Philipsbourg pour couvrir l'Alsace.

Mais Montécuculli n'avait menacé l'Alsace que pour se rendre sans obstacle sur le bas Rhin. Sa ruse ayant réussi, il déroba sa marche à Turenne, embarqua son infanterie sur le Rhin, la fit descendre à Coblentz et se rendit à travers l'électorat de Trèves devant la ville de Bonn, qui appartenait à l'archevêque de Cologne, et où il joignit le prince d'Orange. Celui-ci, ayant réuni ses troupes aux troupes espagnoles, avait déjà marché vers Bonn avec une armée de vingt-cinq mille hommes. Ils investirent ensemble, le 3 novembre, cette place, qui capitula le 12, après neuf jours de siége.

Turenne, qui s'était laissé tromper par Montécuculli, descendit vainement le Rhin pour secourir la ville assiégée. Il n'était plus temps, et les deux armées entrèrent en quartier d'hiver, celle de Montécuculli dans le Palatinat et l'électorat de Mayence, celle de Turenne dans l'Alsace et la Lorraine[1]. La prise de Naarden et surtout celle de Bonn eurent de grandes conséquences sur les dispositions et la conduite des divers princes de l'Europe, ainsi que sur les conférences de Cologne. Elles ébranlèrent les alliés de Louis XIV, et contribuèrent à détacher de lui le roi de la Grande-Bretagne.

L'alliance de l'Angleterre avec la France devint très-problématique après que les États-Généraux se furent unis à l'empereur, au roi d'Espagne et au duc de Lorraine, et après que les succès obtenus devant Naarden et devant Bonn eurent rendu impossible la conclusion de la paix à Cologne. Le peuple anglais détestait de plus en plus cette guerre, qu'il croyait liée à des projets de changement dans la religion et dans les lois de l'état. Il en supportait le fardeau avec peine et

[1] Voir, pour toute cette campagne, *Histoire de Turenne*, tome I, p. 484 à 494. — *Mémoires de Napoléon*, *Campagnes de Turenne*, tome V, pages 132 à 137. — Basnage, tome II, p. 449 à 452. — Samson, tome III, pages 190 à 204.

en voyait la continuation avec crainte. Charles II avait été moins heureux encore dans la campagne de 1673 que dans celle de 1672.

Il était à croire que le parlement, dont la réunion était fixée à la fin d'octobre, se prononcerait contre l'alliance française, après avoir pris naguère ses précautions contre le catholicisme. Aussi l'approche de cette redoutable assemblée inspirait des terreurs profondes aux ministres de Charles II, qui étaient d'ailleurs fort divisés entre eux. Leur étroite union aurait à peine été suffisante pour conjurer l'orage qui menaçait leurs desseins et leurs personnes; au lieu de s'entendre ils se haïssaient mortellement et agissaient les uns contre les autres.

Le duc de Buckingham et le comte d'Arlington ne songeaient mutuellement qu'à se perdre. Ils étaient dans le parlement à la tête de partis contraires; d'un côté, le comte d'Arlington portait une envie violente à sir Thomas Osborne, créé vicomte Latimer, qui avait remplacé Clifford comme grand trésorier, et qui était une créature du duc de Buckingham. D'un autre côté, le duc de Buckingham, ayant vu rentrer dans le conseil secret le duc d'Ormond, son ennemi, s'éloignait des affaires et nourrissait des desseins hostiles. Le comte de Shaftesbury, voyant augmenter le déchaînement populaire, se tournait, comme il l'avait toujours fait jusqu'alors, vers le parti dominant, et se rapprochait de l'opposition après avoir été le principal promoteur des mesures arbitraires, avoir provoqué la déclaration de tolérance, suspendu les payements de l'échiquier et demandé la ruine de la Hollande. Charles II avait toujours plus de penchant pour le comte d'Arlington que pour ses autres ministres; il estimait peu le duc de Buckingham, et disait à M. Colbert que le chancelier était un *fourbe* à qui

il ne fallait pas se fier [1]. Soit qu'il désespérât de rétablir la concorde dans son cabinet, soit qu'il n'en sentît pas le besoin ou qu'il ne voulût pas s'en donner la peine, c'est avec des ministres désunis, dont la plupart ne lui inspiraient pas de confiance, qu'il se disposa à aborder le parlement.

Ce qui devait exciter encore plus la défiance et l'animosité de cette assemblée, c'était le mariage récemment conclu entre le duc d'York, héritier présomptif de la couronne, et la princesse de Modène. Le duc d'York, qui avait suffisamment fait connaître sa croyance en s'abstenant de communier selon le rite anglican et en renonçant à ses charges plutôt que de prêter le nouveau serment, n'avait voulu épouser qu'une princesse catholique et s'était hâté de l'épouser avant l'ouverture du parlement.

N'ayant pas pu obtenir la princesse d'Inspruck, qui avait préféré l'empereur Léopold devenu veuf de l'infante d'Espagne; ayant refusé la princesse de Neubourg parce qu'elle était trop laide; et n'ayant pas persisté à demander la duchesse d'Aumale, qui appartenait à la maison de Lorraine, alors hostile à la France, il s'était marié, sur l'invitation de Louis XIV, avec la princesse de Modène, qui n'avait que quinze ans et à laquelle ce prince avait donné une dot de quatre cent mille écus [2]. Louis XIV ne l'avait pas seulement dotée, il avait aplani toutes les difficultés qu'opposait à ce mariage la jeune princesse elle-même, qui désirait se faire religieuse. Il avait envoyé le marquis de Dangeau auprès de sa mère à Modène, et il avait obtenu du pape un bref exhortatoire pour la détourner de

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 10 juillet 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVII.)

[2] Lettres de Louis XIV à M. Colbert, du 25 juillet, et de M. Colbert à Louis XIV, du 31 juillet 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVII.)

cette résolution [1]. Le mariage avait été conclu, et le 10 octobre le comte de Peterborough l'avait épousée par procuration du duc d'York. La nouvelle duchesse se mit aussitôt en route, et elle était entre Paris et Calais lorsque s'ouvrit le parlement.

Louis XIV, connaissant par les récits fidèles de M. Colbert les dispositions dangereuses de cette assemblée et les cabales que les Hollandais et les Espagnols se proposaient d'y former contre l'alliance française, aurait voulu que Charles II ne la convoquât point. Il avait écrit de bonne heure à son ambassadeur :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Sainte-Marie-aux-Mines, 17 août 1673.

Comme je sais certainement que dans le même temps que la Hollande se promet beaucoup de l'armement de l'empereur, elle se promet dans peu de temps d'engager l'Espagne dans une rupture, je sais de même, et le roi d'Angleterre le connaît assez, qu'elle ne fonde sur rien tant que sur les cabales qu'elle nourrit en Angleterre et sur l'effet qu'elle s'en promet dans le prochain parlement. Toutes ses mesures tombent si elles ne réussissent pas de ce côté, et c'est pour cela, moins encore par notre intérêt commun que par celui qui est particulier au roi d'Angleterre, que je crois que rien n'importe davantage que de veiller au mal qui peut venir de ce côté; qui gagne du temps en de semblables rencontres gagne souvent tout le succès de l'affaire, parce qu'un peu de retardement est capable de rompre des mesures encore mal établies; mais si cela fut jamais c'est principalement en cette rencontre, puisque, dans l'impuissance où sont les peuples des Provinces-Unies de soutenir plus longtemps les dépenses qui les accablent, ils perdront entièrement cœur s'ils ne voient un prompt effet des espérances dont ceux qui les gouvernent les amusent depuis longtemps.

[1] Lettres de Louis XIV à M. Colbert, des 10 août et 23 septembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVII.)

C'est pour cela que rien ne me paraît d'une plus grande importance que d'éloigner l'assemblée du parlement d'Angleterre, et que le roi de la Grande-Bretagne se mette hors d'état de rien craindre de cette assemblée, et qu'il prive les États-Généraux de l'utilité qu'ils en attendent. Il prit ce parti l'année dernière; il me paraît encore d'une conséquence plus grande qu'il le prenne celle-ci. C'est à quoi je désire que vous vous appliquiez, soit auprès de ce prince, soit auprès de milord Arlington, et sans doute rien ne peut réduire davantage les Hollandais à revenir aux conditions qu'ils ont négligées, que de les désarmer du secours que l'on peut dire que le prince d'Orange et les Hollandais attendent de son parlement. Je sais les raisons qui peuvent y former quelque difficulté, et je comprends que le roi d'Angleterre se trouvera sans argent si le parlement ne lui en donne, mais un retardement de quelques mois peut beaucoup nuire aux Hollandais, et ne lui fait point perdre les assistances qu'il peut attendre de ses sujets; et c'est ce qu'il a déjà éprouvé par l'exemple de l'année passée.

Ce que je souhaite que vous fassiez sur cette affaire en la proposant à ce prince est de l'y porter par son propre intérêt autant que par ceux qui nous sont communs, de pressentir ses sentiments et ceux de milord Arlington, et de les disposer à en prendre qui, selon toutes les raisons, paraissent si fort de son avantage [1].

M. Colbert l'avait tenté, mais n'avait pas réussi; il avait répondu à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 11 sept. 1673.

J'ai fait tout ce qui m'a été possible, conformément aux ordres de votre majesté, pour disposer le roi d'Angleterre à différer de quelques mois l'assemblée de son parlement; mais jusqu'à présent je n'ai pu rien obtenir, ce prince m'ayant dit que ce retardement ne ferait qu'aigrir les esprits de ceux qui composent cette assemblée, et

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CVII.

leur ôter toute la bonne volonté qu'elle peut avoir de le secourir pour continuer la guerre; que d'ailleurs les Hollandais, sachant bien qu'il ne la peut pas soutenir plus longtemps sans les assistances de son parlement, auraient sujet d'attribuer ce retardement à la crainte qu'il aurait de cette assemblée et en voudraient voir l'événement avant que de se résoudre à faire la paix; et que, pour lui, il lui importait extrêmement de savoir au plus tôt quel parti il aurait à prendre, et, s'il fallait continuer la guerre, d'en avoir dans peu de temps les moyens, pour s'y préparer avec plus de diligence que l'année passée. Il m'a ajouté que ses finances étaient tellement épuisées qu'il ne pouvait pas continuer la guerre sans de nouveaux secours et que, pour cette raison, il ne pouvait aussi différer l'assemblée de son parlement; mais que je ne devais pas me mettre en peine, et que, comme j'avais assez reconnu qu'il avait bien tenu la parole qu'il m'avait donnée au commencement de la seconde année de mon ambassade, de faire une étroite union avec votre majesté, quoiqu'il n'y trouvât pour lors aucune disposition, ni dans son royaume, ni dans son conseil, il saurait bien aussi la maintenir et prendre ensuite des liaisons encore plus étroites avec votre majesté. Milord Arlington ne m'a pas paru moins opposé que le roi son maître à l'éloignement de l'assemblée de son parlement [1].

La déclaration de l'empereur Léopold et de la régence d'Espagne en faveur des Hollandais; les exigences nouvelles des États-Généraux, qui se rendaient plus difficiles sur les conditions de la paix et voulaient introduire les ministres du duc de Lorraine dans les conférences de Cologne; l'inutilité, devenue évidente, de cette négociation, avaient accru les embarras et les perplexités de la cour d'Angleterre. Tandis que Charles II témoignait son indignation à M. Colbert de la rup-

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CVII.

ture des Espagnols [1], le comte d'Arlington lui laissait entrevoir la possibilité d'une négociation à part et lui disait hautement que l'Angleterre ne pouvait pas se passer de la paix avec l'Espagne [2]. Ce fut sous ces auspices peu rassurants que le parlement s'ouvrit le 30 octobre.

Tout ce que le roi d'Angleterre avait à craindre de la part de cette assemblée commença à se réaliser. A peine réunie, la chambre des communes présenta une adresse au roi pour demander que le mariage du duc d'York avec la princesse de Modène ne fût point consommé et que l'héritier présomptif de la couronne fût toujours tenu d'épouser une princesse protestante [3]. Charles II se hâta de proroger le parlement pour huit jours afin d'annuler *l'arrêté pris tumultuairement* [4] contre le mariage du duc d'York. Cette délibération des communes avait été vivement approuvée dans toute la ville de Londres, où le lord maire avait eu beaucoup de peine à empêcher qu'on ne fît des feux de joie. On répandit, pendant la prorogation, des écrits où l'on soutenait que les rois seuls avaient le droit de se marier par procureur, et que tout autre mariage ainsi contracté était sujet à ratification, et pouvait être cassé par le parlement s'il était contraire aux lois du royaume [5].

Le 6 novembre Charles II se présenta lui-même au parlement, s'attacha à le rassurer sur le maintien de la religion anglicane et des lois du royaume, et lui exposa les tentatives

[1] Dépêches de M. Colbert à Louis XIV, du 25 septembre et du 23 octobre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVII et CVIII.)

[2] Dépêches de M. Colbert à Louis XIV, du 5 octobre et du 6 novembre 1673. (*Corr. d'Angleterre*, vol. CVII et CVIII.)

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 30 octobre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

[4] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 5 octobre et du 6 novembre 1673. (*Corr. d'Angleterre*, vol. CVII et CVIII.)

[5] *Ibid.*

qu'il avait faites à Cologne pour rétablir la paix. Il ajouta qu'il avait espéré communiquer aux chambres la conclusion du traité, mais que les États-Généraux avaient traité ses ambassadeurs avec un tel mépris, qu'ils semblaient vouloir donner la loi comme des conquérants et non comme un peuple réduit aux plus dures extrémités par ses défaites. Il réclama les sommes nécessaires pour continuer la guerre et recommanda de pourvoir au payement des orfèvres-banquiers dont on avait pris l'argent à l'échiquier et auxquels il était dû deux millions de livres sterling[1]. Quant au mariage du duc d'York, il répondit à la chambre que c'était un acte accompli selon les formes usitées entre les princes et en vertu de ses ordres, et que son honneur l'obligeait à maintenir[2].

La chambre des communes, loin de se montrer satisfaite des assurances données par Charles II, qui n'inspirait aucune confiance, et d'obtempérer à ses demandes, prépara avec défiance et avec fermeté les mesures les plus propres à affermir la religion du pays, à prévenir son asservissement politique, et à rompre l'alliance française qui lui paraissait menacer sa croyance et ses droits. Elle résolut de protester de nouveau contre le mariage du duc d'York; de n'accorder au roi aucun nouveau secours d'argent jusqu'à la fin du payement de la somme d'un million deux cent trente-huit mille sept cent cinquante livres sterling, qui n'expirait qu'en septembre suivant, à moins que l'obstination des Hollandais ne le rendît absolument nécessaire, et qu'on n'eût auparavant rassuré le royaume contre le papisme, remédié aux méchants conseillers et aux autres griefs; de préparer de nouveaux *tests* qui rendraient les catholiques incapables d'exercer aucun emploi civil ou militaire, de siéger au parle-

[1] *Histoire d'Angleterre*, par Rapin Thoyras, tome X, page 333.

[2] *Histoire d'Angleterre*, par Rapin Thoyras, tome X, page 334.

ment et d'approcher de cinq milles de la cour. Elle demanda en même temps qu'un jeûne général fût ordonné comme dans les grands dangers publics, et décida que l'armée de terre, réunie depuis la guerre, était un péril et un fardeau pour la nation[1]. Ces délibérations menaçantes jetèrent la consternation dans la cour de Charles II, et M. Colbert signalait ainsi à Louis XIV les dangers que courait l'alliance française :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 13 nov. 1673.

La chambre des communes a levé le masque et fait connaître ses desseins bien plus tôt que l'on ne s'y attendait. Vendredi dernier, le président ayant proposé de remercier le roi de sa harangue, ainsi qu'on a accoutumé de le faire après l'ouverture du parlement, le sieur William Coventry se leva et parla avec toute sorte d'emportement et d'insolence contre l'alliance de la France, disant qu'elle est pernicieuse à l'Angleterre, qu'elle ne tend à autre fin que d'introduire la religion papiste ; que, quel qu'en puisse être le motif, elle n'a que trop duré, et qu'il ne fallait pas faire éternellement la guerre pour contribuer seulement à la grandeur de votre majesté, sans en pouvoir retirer aucun fruit ; qu'il était assuré que les Hollandais feraient des propositions avantageuses à l'Angleterre. Il conclut qu'il n'était pas d'avis de donner un secours d'argent au roi son maître que premièrement le terme des payements qui lui ont été accordés dans la dernière session ne fût expiré, c'est-à-dire dans le mois de septembre de l'année prochaine, et que préalablement aussi ils n'eussent obtenu une entière satisfaction dudit roi sur tous leurs griefs, et, entre autres, la dissolution du mariage du duc d'York, le licenciement de toutes les troupes nouvellement levées, et toutes les assurances qu'ils désireront tant contre la religion papiste que contre les mauvais conseils et conseillers. Les sieurs Robert Howard, Garouay, milord Cavendish et près de cent autres parlèrent

[1] *Arrêtés de la chambre des communes*, dans la Correspondance d'Angleterre, vol. CVIII. — Rapin Thoyras, tome X, pages 334 et 335.

avec le même emportement, et tout ce que put dire M. Henri de Coventry, secrétaire d'état, qui est aussi de la chambre des communes, et le sieur Finch, procureur général du roi, qui parla avec autant de vigueur que de sagesse et d'éloquence, ne put résister à la pluralité des voix qui allaient à ne donner aucun secours d'argent au roi, pour quelque raison que ce pût être, si ledit sieur William Coventry, méchamment et pour avoir d'autant plus de motif d'achever d'ôter au roi son maître toutes ses prérogatives, n'eût fait revenir les voix à assister ledit roi au cas que l'opiniâtreté des Hollandais à ne pas vouloir la paix les y obligeât, voulant par là donner au parlement toute connaissance de la négociation de la paix, et le rendre juge si les ennemis sont opiniâtres ou non, c'est-à-dire si les conditions qu'ils offrent à l'Angleterre sont assez satisfaisantes pour abandonner la France.

J'ai trouvé, ensuite de ce résultat, milord Arlington dans le dernier abattement, voyant bien que sa ruine est attachée avec l'alliance de la France. Mais il m'a avoué que ni lui ni aucun autre ministre n'osaient dire au roi son maître ce qu'ils pensaient, chacun craignant avec raison que les fidèles conseils qu'il pourrait donner seraient rapportés au parlement par ses ennemis et lui coûteraient la vie. Cela m'a obligé d'aller trouver ledit roi, et, après lui avoir fait connaître l'appréhension de ses ministres et jusqu'où pouvaient aller les desseins perfides des plus puissantes cabales de son parlement fomentées par l'Espagne et par la Hollande, je l'ai prié de prendre ses résolutions de lui-même et obliger ses ministres à les suivre. Je lui ai représenté que, s'il laissait plus longtemps son parlement assemblé, il lui ferait perdre l'affection de tous ses peuples et lui débanderait même les principaux officiers de ses troupes; que, quand il voudrait bien examiner l'état de ses finances, tout épuisées qu'elles sont, elles lui fourniront bien, avec ce que votre majesté lui donne et ce qu'il tire des vaisseaux des Indes, les moyens d'armer au moins quarante vaisseaux, lesquels, avec ceux de votre majesté, pourront garder la Manche et soutenir l'effort des Hollandais; qu'il y a lieu d'espérer

que pendant ce temps-là on pourra réduire les ennemis à faire la paix, et qu'enfin il voyait assez qu'il y allait à présent de son autorité et même de sa couronne de ne pas s'abandonner à la discrétion de son parlement. Il m'a promis qu'il ne le ferait pas aussi, et que je pouvais assurer votre majesté que la mauvaise volonté dudit parlement ne lui ferait pas quitter votre alliance. Il m'a même dit en confidence que son dessein était de le proroger jusqu'à Noël prochain, et de punir le chancelier, les secrétaires Robert Howard, Garouay et tous autres qui l'ont mal servi, par la privation de leurs charges et pensions, et que si ces exemples ne réduisaient pas les autres à leur devoir, il prendrait ensuite d'autres expédients. Il aurait été à souhaiter qu'il eût pu dès aujourd'hui effectuer sa résolution, parce qu'il se serait par là délivré des importunes et puissantes instances que toutes les communes en corps lui doivent faire cette aprèsdînée sur leurs prétendus griefs; mais il faut, pour cette prorogation, que les deux chambres soient assemblées, et celle des pairs ne le peut être aujourd'hui, à cause qu'elle s'est ajournée jusqu'à demain [1].

En effet, le 14 au matin, Charles II se présenta à la chambre des lords et y convoqua la chambre des communes, au moment où celle-ci, prévenue de la prorogation qui l'attendait, avait fermé ses portes, afin de n'être pas interrompue dans ses hardies délibérations par l'huissier à la verge noire, et votait à la hâte que : 1° l'alliance française était un grief; 2° que les mauvais conseillers de la couronne étaient un grief; 3° que le comte de Lauderdale était un grief. Elle se rendit ensuite auprès du roi, qui prorogea le parlement jusqu'au 17 janvier 1674 [2].

[1] *Correspondance d'Angleterre*, v. CVIII.

[2] Dépêche de M. Colbert à M. de Pomponne, du 14 novembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.) — Rapin Thoyras, tome X, page 335. — Lingard, tome XII, pages 351 et 352.

La guerre était ouvertement déclarée entre la cour et le parlement. Il fallait que, dans les deux mois qui allaient s'écouler, Charles II ou trouvât le moyen de se passer de subsides votés par la chambre des communes, ou se décidât à casser ce parlement hostile qui siégeait depuis treize ans, pour essayer s'il trouverait plus de complaisance dans un parlement nouveau, ou enfin se résignât à le satisfaire en signant la paix avec la Hollande, et en lui sacrifiant ses desseins, ses alliés, ses ministres. Il était vraisemblable qu'en cette occasion, comme dans toutes les autres, son caractère l'emporterait sur ses résolutions, et qu'après quelques démonstrations de fermeté il céderait. Le parlement, ayant deviné ses projets de catholicisme et de pouvoir arbitraire, devait, avec cette passion opiniâtre et insurmontable propre à tous les grands corps, lui enlever les moyens de les accomplir en brisant l'alliance française, qui en était l'appui, en dissolvant l'armée, qui pouvait en être l'instrument, en punissant les ministres, qui avaient osé s'en rendre les auteurs.

C'est ce qu'avait craint le comte de Shaftesbury, et ce qui l'avait décidé à changer brusquement de parti afin de ne pas se perdre. Le comte d'Arlington, qui était entré plus avant encore dans le grand complot, puisqu'il connaissait le plan de conversion ignoré du chancelier, fut saisi de la même crainte ; mais, au lieu d'attaquer la cour comme Shaftesbury, il s'attacha à la réconcilier avec le parlement, et il espéra se sauver par ses condescendances envers lui. Après avoir déjà conduit le roi, dans la session précédente, à sacrifier les catholiques à la haine populaire, il lui conseilla dès ce moment d'apaiser la chambre des communes en prenant d'avance les mesures les plus propres à la rassurer sur la religion de l'état, et en concluant une paix séparée avec la Hollande.

Charles II ne partageait pas encore sur ce dernier point les sentiments de son principal ministre, et il conservait un vague espoir de ramener à lui le parlement et de lui arracher des subsides. Il ôta les sceaux au comte de Shaftesbury pour les donner au procureur général sir Heneage Finch[1], et, malgré les terreurs de lord Arlington, il fit venir de France la princesse de Modène, que le duc d'York alla épouser à Douvres. Ces mesures annonçaient des intentions fermes. Toutefois lord Arlington ne dissimula point à M. Colbert que le roi son maître serait bientôt contraint d'abandonner l'alliance française. Cet ambassadeur lui ayant demandé, par l'ordre de Louis XIV, de repousser toute proposition qui serait faite au nom de l'Espagne, reçut de lui la réponse la plus décourageante. Il écrivit à son souverain :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 20 nov. 1673.

La tranquillité dont nous commencions à jouir ici depuis la prorogation du parlement n'a pas été de longue durée, car le soir même milord Arlington m'est venu faire un discours qui me donne beaucoup plus d'appréhension pour les affaires de votre majesté en ce pays que je n'en ai eu de tous les emportements de la chambre des communes. Ce ministre, que j'informai d'abord de ce que votre majesté m'a fait l'honneur de m'écrire par sa dépêche du 11, et surtout des raisons qui doivent empêcher le roi d'Angleterre de recevoir les propositions que l'ambassadeur d'Espagne, ou quelque envoyé de cette couronne, serait chargé de lui faire, après m'avoir écouté paisiblement, me dit qu'il voyait bien que votre majesté ne voyait pas encore le misérable état où le roi d'Angleterre se trouvait à présent réduit; que ce n'était plus la jalousie de la puissance de la France ni l'amitié pour l'Espagne ou pour la Hollande qui animait tout le royaume contre la guerre présente, mais bien la crainte

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 20 novembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

qu'on a de la ruine entière de la religion protestante; qu'il n'y avait plus personne qui ne fût entièrement persuadé que l'alliance avec votre majesté n'avait été contractée que pour établir en Angleterre la religion catholique et un pouvoir arbitraire; que chacun en disait beaucoup de circonstances approchantes de la vérité, et qui avaient rempli tous les esprits de tant de fureur et de rage, qu'il ne restait pas trois hommes, soit à la cour, soit dans les troupes et dans la flotte ou dans les provinces dont ledit roi pût s'assurer; que la dissipation de ses finances ne lui laissait aucun moyen de continuer la guerre sans le secours du parlement, et que, quand même il en pourrait trouver assez d'ailleurs pour armer seulement trente-cinq ou quarante vaisseaux, il ne fallait pas espérer de pouvoir faire la levée des soldats et matelots, ni même d'obliger les officiers à servir, parce que, outre que l'esprit du parlement, ou plutôt le venin, s'est répandu sur tout le peuple, on a inspiré une si grande défiance des Français, qu'il ne serait pas possible de les faire combattre ensemble; qu'enfin la pente à la mutinerie et à la rébellion était générale, et qu'il ne restait plus de meilleur parti au roi son maître, pour sauver son état et même sa couronne, que de faire la paix à quelque prix que ce soit avant le retour de son parlement, et donner ensuite toute sorte de satisfaction à ses peuples sur le fait de la religion.

M. Colbert fit valoir auprès du comte d'Arlington les raisons les plus capables de le maintenir fidèle aux engagements pris. Mais il ne put pas l'ébranler, et le comte d'Arlington le quitta en lui disant : « Vous reconnaîtrez dans peu que j'ai eu raison de vous dire qu'il ne faut pas perdre de temps à faire la paix. » L'ambassadeur de France se rendit ensuite auprès de Charles II.

Je lui représentai, écrivit-il, tout ce que j'avais dit à milord Arlington, et je n'omis rien de tout ce qui le pouvait maintenir dans la bonne résolution qu'il m'a tant de fois témoigné avoir prise de ne

se séparer jamais des intérêts de votre majesté. Je lui dis même qu'il était trop éclairé pour ne pas bien voir qu'on ne voulait le faire manquer à ses promesses et à la bonne foi de ses traités avec la France, que pour attaquer ensuite plus impunément son autorité; que le procédé des membres du parlement ne laissait pas lieu de douter qu'on lui voulait ôter le pouvoir de faire des alliances et des traités de paix et de guerre, de lever des troupes pour la défense de son royaume, et enfin de faire les principales fonctions de la royauté; que quatre ou cinq mois de constance avec un grand ménagement de ses finances le tireraient glorieusement de tout embarras, et qu'il devrait se promettre de l'amitié de votre majesté qu'elle lui rendrait avec usure les marques qu'il vous donnerait de la sienne en cette occasion. Véritablement son honnêteté lui a fait dire qu'il ne changerait pas, mais il m'a fait entendre en même temps qu'il lui était absolument impossible de continuer la guerre, et il a rejeté comme impraticables toutes les facilités que je lui en ai fait voir. Enfin il m'a paru tellement rempli de l'appréhension que milord Arlington et d'autres ministres lui ont donnée d'une révolte générale dans son royaume et d'une désobéissance à ses ordres et commandements de tous les officiers de ses troupes, de sa flotte et même de sa maison, qu'il m'a donné beaucoup de sujet de craindre qu'il ne fût déjà disposé à accepter les premières propositions de paix qu'on lui fera. Il m'a, néanmoins, dit en me quittant, qu'il ne s'était pas encore déterminé s'il rassemblerait son parlement, s'il le prorogerait ou s'il le casserait; mais qu'il ferait tout ce qui serait humainement possible, pour ne point donner sujet à votre majesté de se plaindre de lui.

M. Colbert ajoutait :

Il n'est que trop constant, sire, que tout le parlement est persuadé que le roi d'Angleterre ne s'est résolu à faire la guerre aux Hollandais, conjointement avec votre majesté, que pour établir plus facilement le catholicisme en ce pays, et ils ont tellement répandu

cette opinion dans la ville et dans tout le royaume, qu'on en parle comme d'une chose qui ne reçoit point de doute. Je le sais non-seulement de tous ceux de la cour avec qui j'ai quelque commerce, mais aussi de plusieurs membres du parlement, comme de milord Tahan, le chevalier Higgons, M. Waler et beaucoup d'autres des plus raisonnables, qui m'avertissent de ce qui se passe et m'assurent qu'il n'y a plus de raisonnement parmi leurs confrères, que la fureur et la rage les conduit et emporte tous contre l'alliance de France, que tout ce qu'on peut dire pour la soutenir ne fait que les irriter, et qu'infailliblement, s'ils se rassemblent, ils forceront le roi à s'en retirer. La fermeté du roi et de ses ministres pourrait remédier à ce désordre, mais le plus grand mal est dans le remède, car ce prince est dans le dernier abattement, et ce qu'il a d'honnêteté et de bonne foi, même de prévoyance des dangers à venir, est si puissamment combattu par l'appréhension qu'on lui donne du péril présent, qu'il n'y a pas d'apparence qu'il y résiste longtemps. Le milord Arlington tâche de sauver sa fortune par une entière complaisance aux volontés du parlement, et je n'ai que trop d'indices que, pour perdre le feu milord Clifford, il donna connaissance au duc d'Ormond et au chancelier, et par eux au parlement, du premier dessein, qu'il m'a avoué lui-même n'avoir jamais approuvé dans l'âme, et ne s'y est rendu que pour éviter sa perte. J'ai même sujet d'ajouter quelquefois à l'avis qui m'a été donné par Saint-Évremont, que ce ministre a travaillé avec le chancelier au nouveau serment, sachant bien que ledit milord Clifford ne le pourrait faire, et qu'enfin, tant par des motifs de vengeance que par un attachement aux intérêts du prince d'Orange et par de trop grands égards pour l'Espagne et trop d'appréhension du parlement, il a poussé et pousse encore le roi son maître dans un précipice dont il lui sera très-difficile de sortir. Toutes ces faiblesses auraient été retenues par les marques continuelles que votre majesté lui a données de son estime et de sa confiance, tant par elle-même que par moi, par l'application que j'ai apportée à le ménager, en témoignant en toute rencontre une grande partialité

pour ses intérêts et une grande déférence pour ses conseils; d'ailleurs, par l'opposition que j'ai faite, tant de moi-même auprès du roi son maître, que des ducs de Lauderdale et de Buckingham, aux choses qu'il appuyait contre les intérêts de votre majesté et la crainte même qu'il a eue de perdre les bonnes grâces dudit roi. Mais, à présent qu'il est persuadé que ledit roi son maître n'aura pas le pouvoir de maintenir ses ministres, et qu'il m'a dit lui-même, en m'exagérant le mauvais état des affaires du gouvernement, que ce prince a tellement perdu l'estime de ses sujets que tout ce qu'il dit n'est ni cru ni craint, il me semble qu'il ne faut guère compter dorénavant sur son affection au service du roi son maître, ni, par conséquent, sur toutes les autres considérations qui l'ont retenu. Il est néanmoins d'une nécessité absolue de dissimuler, et de le ménager par toutes les marques possibles de la confiance et de l'estime de votre majesté[1].

M. Colbert se sentait suspect en Angleterre, et l'était réellement, « parce que, disait-il, on a répandu le bruit que ma négociation n'allait pas moins à introduire la religion papiste qu'à faire la guerre aux Hollandais. » Les ministres craignaient ses visites, et ils évitaient ses entretiens[2]. Il ne voyait plus le duc de Buckingham, il n'avait pas pu voir encore le nouveau grand trésorier[3]; de plus, de fréquentes incommodités l'empêchaient d'aller à White-Hall aussi souvent qu'il l'aurait voulu. Il sollicita dès lors vivement son congé, et il écrivit à M. de Pomponne :

Je vous avoue, monsieur, comme si j'étais devant Dieu, qu'il est du service de sa majesté d'envoyer ici un autre ambassadeur qui ne

Extrait d'une dépêche de M. Colbert au marquis de Pomponne. Londres, 20 nov. 1673.

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume CVIII.

[2] Dépêche de M. Colbert à M. de Pomponne, du 20 novembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

[3] *Ibid.*

puisse pas être soupçonné d'avoir aucune part à d'autre dessein qu'à celui de la guerre et de la paix, et que si elle en remettait le soin à M. de Ruvigny, outre qu'il a toutes les qualités qu'il faut pour s'en bien acquitter, sa religion et sa parenté, qui est fort dans les intérêts du parlement, lui feraient trouver des facilités qu'aucun autre ne pourrait avoir. Je ne vous dis pas cela, monsieur, pour m'épargner le déplaisir de voir la ruine des affaires du roi en ce pays avant mon départ, car, avant que je puisse partir, elles seront tout à fait rassurées ou entièrement désespérées; mais je vous dis, en conscience et homme d'honneur, mon sentiment[1].

Louis XIV avait déjà prévenu ses désirs. Il venait de lui adjoindre le marquis de Ruvigny, qui était calviniste, mandataire des églises réformées de France auprès de lui, parent des Russels, dont la famille était fort accréditée et jouissait d'une considération étendue en Angleterre. Le marquis de Ruvigny était alors en route; voici à quelle occasion Louis XIV l'avait fait partir pour Londres. Dans le mois d'octobre, le duc de Buckingham, entraîné de plus en plus par sa haine contre lord Arlington, et par sa défiance envers M. Colbert qu'il voyait d'étroite intelligence avec son rival, avait envoyé auprès de Louis XIV un Français nommé le marquis de Sessac, pour lui proposer de faire maintenir l'alliance française dans le parlement malgré le comte d'Arlington, qu'il assurait y être contraire. Il promettait le concours de son zèle, l'appui de ses amis, proposait de gagner les députés moyennant une somme d'argent que le marquis de Sessac offrait d'avancer, sans exiger qu'on le remboursât si l'on ne réussissait point, et demandait l'envoi d'une personne de confiance, parce qu'il ne voulait pas s'ouvrir de ce projet à M. Colbert.

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.

Louis XIV ne rejeta pas l'espérance de conserver par le moyen du parlement une alliance qu'il voyait chanceler par la faiblesse de la cour. Il choisit le marquis de Ruvigny pour aller complimenter le roi d'Angleterre et le duc d'York, à l'occasion du mariage de ce dernier. Il le chargea de voir le duc de Buckingham, d'entendre ses confidences, d'examiner les moyens qu'il devait employer pour la réussite de son plan; de tout confier à M. Colbert sans que le duc de Buckingham s'en doutât; d'examiner, de concert avec lui, s'il fallait agir à l'insu du roi d'Angleterre, au risque de lui fournir un prétexte naturel de se séparer de la France, ou s'ouvrir à lui, au risque de s'exposer au mécontentement et à l'hostilité du duc de Buckingham; de se décider avec la prudence la plus réfléchie, et, s'ils étaient l'un et l'autre dans l'embarras à cet égard, de recourir à lui pour recevoir ses derniers ordres. Ces instructions furent seulement communiquées au marquis de Ruvigny, qui dut les lire et se « les imprimer dans la mémoire[1] » sans les emporter, pour ne les exposer à aucune chance d'être découvertes.

Dès son arrivée à Londres, le marquis de Ruvigny fit part de sa mission à M. Colbert, qui se montra fort reconnaissant de cette marque de confiance, et qui s'entendit pleinement avec lui. Les offres du duc de Buckingham avaient moins d'importance qu'on ne l'avait cru d'abord, et M. Colbert écrivit :

La bonne foi du duc de Buckingham et de milord Arlington nous étant également suspecte, nous ne jugeons pas qu'il se faille entièrement abandonner à l'un et négliger l'autre, d'autant plus que, Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV Londres, 27 nov. 1673.

[1] Instructions de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 4 novembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

quand ils concourraient tous deux avec leurs amis au maintien de l'alliance de France, nous doutons qu'il leur fût possible de faire revenir la pluralité des voix de la chambre basse de leur emportement contre la France, et nous croyons qu'ils auront beaucoup de peine à porter le roi leur maître à casser ou à ajourner son parlement, l'humeur de ce prince étant bien contraire à ces résolutions hardies, et se laissant facilement aller à la ruine de son autorité, sous l'espérance de tirer quelque argent et continuer une vie très-douce et sans embarras. Le duc de Buckingham et ses amis nous font connaître que le seul moyen de maintenir l'alliance de France est de faire casser le parlement, et le duc nous paraît aujourd'hui fort bien traité du roi son maître. Mais comme ce prince m'a dit lui-même autrefois, en me témoignant son mécontentement contre ledit duc, qu'il ne lui faisait bon visage que pour achever de lui ôter tout crédit dans le parlement et tous les moyens de faire du mal; que d'ailleurs il a été depuis peu informé des discours injurieux à sa personne que ce ministre a tenus, j'ai sujet de me défier de cette faveur apparente et de l'inquiétude que milord Arlington affecte d'en témoigner. Celui-ci, s'accommodant au génie du roi son maître, ou plutôt au sien propre et à ses intérêts, me dit qu'il faut que ledit roi examine tout ce qu'il peut faire pour continuer la guerre cette campagne sans le secours de son parlement, et qu'il prenne ses mesures pour le pouvoir réajourner; mais qu'il ne s'en déclare qu'à la dernière extrémité et que cependant il n'omette rien pour gagner les plus accrédités des communes. Il est même persuadé qu'il a ramené le chancelier à son devoir, et que ce ministre est résolu de regagner les bonnes grâces du roi son maître en travaillant à sa satisfaction conjointement avec tous ses amis. Il m'a aussi prié de porter M. de Ruvigny à voir ledit chancelier, et il espère qu'après que le roi son maître aura fait publier les édits auxquels on travaille contre les catholiques, les cabales du parlement deviendront plus traitables sur le sujet de l'alliance de France. Mais il soutient toujours qu'il serait à souhaiter qu'on pût avoir les propositions que le marquis d'El Fresno avait ordre de faire

pendant la session du parlement, et qu'on pourrait s'en servir fort utilement pour détromper toutes les personnes raisonnables de ce corps de l'opinion qu'on leur a donnée, qu'elles sont fort avantageuses à l'Angleterre.

Le parti qui lui est opposé, et beaucoup d'autres qui sont bien sensés, me disent que quand même les intentions de milord Arlington seraient bonnes, on ne doit pas croire que celles de ses amis le soient; que leur plan est de faire voir dans ce parlement, aussitôt qu'il sera assemblé, qu'on donnera un secours d'argent au roi, afin d'amuser ce prince sous cette espérance; qu'ensuite ils demanderont que les assemblées ne puissent être interrompues par cassation, prorogation ou réajournement pendant un temps certain; qu'ils voudront aussi que M. le duc d'York soit éloigné de la personne et des conseils du roi son frère, et qu'il consente au mariage de sa fille aînée avec le prince d'Orange; que pour lors on fera connaître les conditions que la Hollande propose à l'Angleterre; que Fonseca[1], qui est parti il y a huit jours pour aller en Hollande, les doit rapporter, et qu'il ne faut pas douter que les États-Généraux ne les rendent assez spécieuses pour plaire au peuple et au parlement, qui d'ailleurs n'est pas si passionné pour la grandeur de l'état que pour la rupture de l'alliance de France, qu'il considère comme le seul appui de la catholicité; et cela est si vraisemblable, qu'il est de la prudence d'y chercher dès à présent les remèdes nécessaires; et celui que M. de Sessac a proposé de la part de M. de Buckingham est désavoué par ce duc même, en ce qui regarde la demande d'argent. Et d'ailleurs il me paraît sujet à bien des inconvénients; car, premièrement, il est certain que ce duc n'a presque plus d'amis dans ce parlement. Comme des cinq cents voix dont la chambre basse est composée il n'y en a peut-être pas dix qui soient favorables audit duc; que même le président de cette chambre, qu'il croit le plus dans ses intérêts, est, de l'aveu même de bons amis, le plus contraire à l'alliance de France;

[1] Consul d'Espagne à Londres.

et qu'enfin, il n'y a pas quatre personnes dans toute cette assemblée qui ne croient que l'unique moyen de maintenir la religion protestante est de faire une paix séparée avec la Hollande et de traverser en toute chose les desseins de votre majesté; que même on n'y acquiert du crédit que par l'animosité qu'on témoigne contre la France; il ne faut pas espérer qu'avec deux cent mille écus on puisse regagner un nombre de voix suffisant pour obliger ce grand corps à prendre les résolutions que sa raison seule devrait lui inspirer[1].

Dans cette situation, le duc de Buckingham voulant la dissolution de ce corps sans espoir de l'obtenir, le comte d'Arlington désirant le satisfaire aux dépens de l'alliance française, M. Colbert crut que le meilleur parti était de gagner encore une année par son ajournement jusqu'en octobre 1674 et d'accorder au roi d'Angleterre une assistance d'argent sous forme de prêt[2]. Il demanda à Louis XIV des ordres, d'autant plus urgents que Charles II faisait préparer par le grand trésorier deux mémoires, l'un de ses dépenses pour l'armement et l'entretien de la flotte, et l'autre de ses revenus, afin de prouver l'impossibilité où il était de mettre en mer l'année suivante sans le secours du parlement, et de s'adresser à son parlement sans péril pour son alliance[3]. « Toutes les démarches qu'on fait ici, écrivait-il, tendent à chercher plutôt des prétextes de nous quitter que les moyens de continuer la guerre[4]. »

Louis XIV ne se dissimulait pas que l'Angleterre était près de lui échapper. Pour soutenir Charles II contre ses propres

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume CVIII.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 27 novembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

[3] Dépêche de M. Colbert à M. de Pomponne, du 30 novembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

[4] *Ibid.*

craintes et contre les faiblesses de son principal ministre, il lui avait fait donner d'inutiles conseils de vigueur, et avait promis de l'assister dans le rétablissement de son autorité après la guerre [1]. Afin de le détourner d'une paix séparée avec la Hollande, il chargea M. Colbert de lui offrir encore des vaisseaux ou de l'argent, en le pressant toutefois de ne pas écouter les propositions que devait lui faire l'ambassadeur d'Espagne.

Mais il aurait fallu des offres extraordinaires pour tenter Charles II. Il refusa l'adjonction de dix vaisseaux de plus, parce qu'ils auraient accru la jalousie de ses sujets contre l'extension de la marine française, sans faciliter l'armement de sa propre flotte. Il dit à M. Colbert que ses revenus de l'année 1674 étaient consommés d'avance et qu'il aurait besoin d'un million quatre cent mille livres sterling pour la campagne suivante, dans laquelle il ne saurait s'engager si le parlement ne lui en fournissait pas les moyens.

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 7 déc. 1673.

Il me montra, écrivit M. Colbert, l'état du grand trésorier et des commissaires de la marine comme une preuve de cette impossibilité. Je lui répondis que je voyais bien que l'obstination était grande, même jusque dans son conseil, à vouloir rompre l'alliance qu'il a avec votre majesté. Comme on le croyait avec raison incapable de manquer à la bonne foi des traités et de faire une bassesse indigne non-seulement d'un aussi grand roi que lui, mais d'un simple gentilhomme et de tout homme d'honneur, on voulait en couvrir la honte par une impuissance de faire autrement; que s'il voulait entrer dans le détail, il reconnaîtrait la vérité de ce que je lui disais; que quand même chaque homme, ainsi que ses officiers le prétendaient, reviendrait à quatre livres sterling par mois, compris les

[1] Dépêche de Louis XIV à M. Colbert, du 23 novembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

remplacements, radoubs et consommation de vaisseaux et de toutes les choses qui s'usent pendant la campagne, l'armement de cinquante vaisseaux de guerre à raison de quatre cents hommes sur chaque vaisseau, le faible compensant le fort, ne reviendrait qu'à quatre mille livres sterling par mois, et qu'au lieu de dix mois qu'ils mettent, il savait lui-même que l'année dernière et la présente ils n'ont pas été entretenus plus de six à sept mois; que, pour les brûlots, les frégates et autres bâtiments qui sont à la suite de l'armée, on pouvait compter au plus jusqu'à deux mille hommes, qui feraient huit mille livres sterling par mois; et que, comme le plus fort payement, qui est celui de la solde des équipages, ne se fait qu'au désarmement des vaisseaux, c'est-à-dire au mois de novembre, il ne le fallait pas compter, puisque pour lors il pourrait assembler son parlement pour l'obliger à lui donner les moyens de faire ce payement, ou prendre les autres mesures qu'il jugerait à propos. Mais qu'apparemment, s'il pouvait mettre une bonne armée en mer, la campagne ne serait pas achevée qu'il sortirait par une bonne paix de toute sorte d'embarras.

Il me répliqua avec un peu d'aigreur que ceux qu'il avait employés à faire ce mémoire étaient gens fidèles, affectionnés à son service et fort intelligents; que d'ailleurs il s'y connaissait assez pour ne pas se laisser tromper; que quand même sa flotte ne tiendrait la mer que quatre mois, il ne pourrait pas se dispenser d'en payer au moins huit, qui est le temps auquel il avait réduit ce mémoire, et qu'ayant retranché tout ce qui le pouvait être, il montait encore à douze cent mille livres sterling; que ses finances étaient tellement épuisées qu'il ne pouvait pas seulement armer vingt vaisseaux, et que, pour me contenter, il voulait assembler le grand trésorier et tous ceux qui ont travaillé audit mémoire pour l'examiner de nouveau avec moi [1].

M. Colbert demanda l'autorisation de lui offrir jusqu'à cent

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.

mille livres sterling pour qu'il pût proroger son parlement s'il se montrait hostile, et M. de Ruvigny, croyant avoir ramené le comte de Shaftesbury à l'alliance française, désira que dix mille livres sterling fussent mises à la disposition de ce chef de parti, pour qu'il s'en servît dans le parlement [1]. Louis XIV accorda tout sans en rien espérer [2]. Il donna même à Mlle de Querouelle, maîtresse de Charles II, récemment nommée duchesse de Portsmouth, la terre d'Aubigny, en Berry, que la mort du dernier duc de Richemont, de la maison de Stuart, avait fait retourner à la couronne de France, et qui, depuis six mois, était l'objet d'une négociation entre les deux cours [3]. Malgré ces concessions et ces complaisances, il comptait peu sur la fidélité chancelante de Charles II, et il se flattait encore moins de rendre le parlement favorable au maintien d'une union impopulaire. Cependant il chargea ses ambassadeurs de faire bonne contenance, et d'agir comme s'ils pouvaient réussir encore. Il écrivit à M. Colbert :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 20 déc. 1673.

Le parti est déjà pris de manquer à mon alliance, et de traiter à des conditions peu honorables avec la Hollande.

Quelque juste que soit le mécontentement que je dois avoir d'une semblable conduite, comme il serait inutile de le témoigner, je ne juge pas à propos que vous en fassiez des plaintes, ni au roi d'Angleterre, ni à ses ministres. Je désire seulement que vous continuiez à leur faire connaître que je suis toujours persuadé qu'avec quelques efforts que ce roi peut faire par lui-même, et l'augmentation du subside que je vous ai permis de lui accorder, il peut armer un tel nombre de vaisseaux que nous pourrons ensemble tenir la mer

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 7 décembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

[2] Dépêche de Louis XIV à M. Colbert, du 13 décembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

[3] Lettres patentes de décembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

contre nos ennemis; que cette campagne est décisive pour une paix glorieuse; que je prépare des armées par terre plus fortes encore que celles que j'ai eues ces années dernières, et que si nous nous soutenons à la mer avec la même réputation que nous avons fait jusqu'à cette heure, la Hollande épuisée par ses longues dépenses, l'Espagne attaquée et pressée dans les Pays-Bas, reviendront même à rechercher des conditions de paix, que la seule espérance de désunir l'Angleterre d'avec la France leur a fait différer jusqu'à cette heure. Il me paraît même que celles que les États ont offertes au roi de la Grande-Bretagne ne sont guère proportionnées à celles qu'il en a attendues jusqu'à cette heure, et que ce n'est qu'en montrant de la fermeté qu'il les peut attendre plus proportionnées à sa gloire et à ses premières demandes [1].

Toutefois, comme il croyait à un accommodement entre l'Angleterre et la Hollande, par l'entremise de l'Espagne, il prit sagement ses précautions, et chargea M. Colbert d'obtenir tout au moins de Charles II la promesse qu'en traitant il stipulerait une suspension d'armes pour lui.

Il ne se trompait pas sur les dispositions du cabinet anglais. Le comte d'Arlington dit à M. Colbert qu'il dépendait de Louis XIV de les tirer d'embarras, en restituant au duc de Lorraine ses états et aux Hollandais leurs places, qu'il ne paraissait pas avoir l'intention de garder [2]; et lorsque l'ambassadeur de France proposa à Charles II le prêt d'un million de livres tournois, « ce prince, écrivit M. Colbert, en parut aussi peu touché que si je ne lui offrais rien [3]. » Il m'a même dit, ajoutait-il, « qu'il voyait bien qu'il n'y avait pas d'autre

[1] *Correspondance d'Angleterre*, v. CVIII.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 21 décembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

[3] Dépêche de M. Colbert à M. de Pomponne, du 21 décembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

ressource pour lui que de s'adresser à son parlement, et il m'a déclaré nettement que quand même il en obtiendrait les secours qu'il désire, il les recevrait si tard qu'il ne pourrait pas armer sa flotte cette campagne, et qu'il serait nécessité de demeurer sur la défensive, comme il fit la dernière année de guerre qu'il eut avec les Hollandais, lorsqu'ils vinrent brûler ses vaisseaux à Chatham.» Il demanda le 20 décembre à M. Colbert à quelles conditions le roi son maître voudrait traiter avec les Hollandais, et le même jour il donna audience à l'ambassadeur d'Espagne, qui lui remit des propositions secrètes de la part des Hollandais. Ceux-ci lui offraient la satisfaction qu'il désirait sur le pavillon, et huit cent mille écus[2]. Le comte d'Arlington prévint M. Colbert de ces offres et de la réponse que le cabinet anglais avait cru devoir y faire[3]. M. Colbert se hâta de donner connaissance à Louis XIV de cet entretien en ces termes :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 25 déc. 1673.

Milord Arlington m'a dit que le roi son maître, voyant bien que le dessein des Espagnols n'est que de le brouiller avec son parlement, et de se servir du refus qu'il pourrait faire de recevoir aucune proposition de paix ailleurs qu'à Cologne pour persuader le peuple de Londres qu'il veut continuer la guerre et demeurer perpétuellement attaché aux intérêts de la France, avait cru, dans l'extrémité fâcheuse où il se trouve réduit, devoir trouver un tempérament qui ne donne aucune prise sur lui à ses ennemis et qui soit capable de porter son parlement à le secourir dans la présente guerre; que pour cela il avait, par ordre dudit roi son maître, dressé une réponse qu'il me ferait voir, par laquelle ledit roi té-

[1] Dépêche de M. Colbert à M. de Pomponne, du 21 décembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 25 décembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

moigne être obligé à la reine d'Espagne des soins qu'elle a pris de porter enfin les Hollandais à lui faire des propositions de paix, à quoi on ne les avait pu faire résoudre jusqu'à présent; qu'il accepte l'offre qu'ils lui font d'une entière satisfaction touchant le pavillon; qu'il se contente enfin de la somme de huit cent mille écus, dont il veut bien faire un présent au prince d'Orange, son neveu, et qu'il espère que la reine d'Espagne, continuant à donner des marques de son zèle pour le bien de la paix, lui fera encore obtenir trois autres conditions des Hollandais : premièrement, qu'ils empêcheront à l'avenir tous et un chacun de leurs sujets de pêcher dans les côtes et rivages d'Angleterre, sans prendre des permissions et passe-ports dudit roi, ainsi que les sujets de votre majesté et du roi catholique ont accoutumé de faire; secondement, qu'il sera fait un bon règlement pour le commerce des Indes orientales; et troisièmement, qu'il sera permis à tous les sujets du roi de la Grande-Bretagne qui sont demeurés à Surinam d'en partir et d'emporter avec eux tous leurs biens et effets, pour passer en tels autres endroits qu'il leur plaira. Et que tous ces articles seraient renvoyés à Cologne pour y être proposés par les médiateurs et couchés par écrit par les plénipotentiaires d'Angleterre; que tout le reste de la réponse ne contient que des assurances du désir qu'a le roi d'Angleterre d'entretenir une bonne correspondance avec le roi catholique, ainsi qu'il en a déjà donné des preuves dans le traité de Portugal et dans celui d'Aix-la-Chapelle.

Je témoignai audit milord la surprise où j'étais d'une résolution aussi contraire aux traités, à l'honneur et à la réputation du roi son maître, à son propre intérêt et à celui de tout son royaume. Je lui représentai que cette réponse faciliterait l'arrangement séparé avec l'Angleterre à un point que je ne doutais pas que l'ambassadeur d'Espagne n'en rapportât le traité à l'ouverture du parlement en la manière qu'on témoigne par cet écrit le désirer, et que le roi ne fût forcé par ce corps d'y donner les mains. Il me dit que cela pourrait bien arriver; qu'il m'avouait même que cette réponse était d'au-

tant plus infâme (ce sont ses termes), qu'elle ne faisait aucune mention des alliés; mais qu'il ne prenait ce parti que pour éviter encore de plus grands désordres, où il voyait bien qu'on allait tomber si on ne faisait voir au parlement par une démarche si honteuse que le roi son maître n'a point pris des liaisons si étroites avec votre majesté que ses peuples l'appréhendent. Je lui dis que, pour éviter un mal à venir et fort incertain, il en faisait un plus grand et irréparable; que cet écrit donnerait plus de joie à nos ennemis que le gain d'une bataille, et nous pourrait faire perdre l'alliance de la Suède et de tous les princes d'Allemagne; que, quelque malintentionné que pût être le parlement contre l'alliance de France, peut-être que les plus déraisonnables se désabuseraient de leur erreur et reconnaîtraient qu'il n'est pas de l'intérêt de l'Angleterre d'abandonner à la Hollande l'empire de ces mers-ci; que la neutralité même coûterait au roi son maître plus qu'une guerre généreuse, puisque, ses voisins étant armés, il serait toujours obligé d'entretenir vingt-cinq ou trente vaisseaux, et que ce que votre majesté lui offre tant en subsides qu'en prêt serait plus que suffisant pour le supplément de sa flotte; qu'il savait aussi bien que moi combien de raisons pouvaient obliger le roi son maître à préférer ce second parti au premier; qu'en tout cas, si le parlement ne s'y rendait point, il ne pourrait pas exiger du roi son maître de plus grandes facilités pour un accommodement séparé que celles qu'on y apporte dès à présent.

Il me dit qu'il voyait bien que je n'étais pas autant informé que lui du mauvais état de leurs affaires; que la fermeté du roi son maître pour l'alliance de France devait demeurer dans son cœur, et que, pour peu d'éclat qu'elle fît, elle ne servirait qu'à rendre le parlement plus opiniâtre non-seulement à la rompre, mais aussi à faire des ligues avec vos ennemis; que si les finances du roi son maître étaient en bonnes mains, et qu'un grand trésorier fît voir quelque possibilité de continuer la guerre sans le secours du parlement, il préférerait ce parti-là à tout autre; mais que je savais bien, comme il est vrai aussi, que ce trésorier a dit à plusieurs personnes qu'il

rompait ou l'alliance de France ou le bâton de sa charge ; que pour y réussir il ne donne aucun argent pour la marine et que l'on néglige le radoub des vaisseaux au point que, quand même le parlement donnerait au roi son maître tous les secours d'argent qu'il pourrait désirer, il lui serait impossible de mettre une flotte en mer cette campagne, en sorte que, quelque chose qui arrive, il sera au pouvoir des Hollandais de venir faire des descentes dans tel endroit de l'Angleterre que bon leur semblera ; que pour se précautionner contre toutes leurs insultes le roi son maître serait obligé d'armer la milice, qui, étant déjà prévenue des méchants bruits que le parlement a répandus dans tout le royaume, et se voyant les armes à la main, se portera, selon toutes les apparences, à des séditions et des révoltes auxquelles il sera impossible de remédier [1].

Malgré les vives observations de M. Colbert et du marquis de Ruvigny, on résolut dans le conseil britannique de remettre une réponse écrite aux propositions présentées par l'ambassadeur d'Espagne, et d'entamer ainsi une négociation séparée avec la Hollande. On promit toutefois de la faire échouer en insistant sur les trois conditions de plus qu'on exigeait des Hollandais et auxquelles, disait-on, ils ne souscriraient certainement pas [2]. Quoique Louis XIV dût s'attendre à cette négociation, il en éprouva de la surprise et du mécontentement.

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 3 janv. 1674.

Il est fort étonnant, écrivit-il à M. Colbert, que j'apprenne presque en même temps que l'ambassadeur d'Espagne ait donné des propositions d'une paix particulière avec la Hollande, que l'on y ait répondu par écrit, et que l'on ne vous en ait communiqué le dessein que lorsque la résolution en a été prise, sans attendre que vous eussiez pu m'en rendre compte. Tout ce qui vous a été dit par milord Arlington ne

[1] *Correspondance d'Angleterre*, v. CVIII.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 25 décembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

peut que cacher ou une mauvaise foi ou une faiblesse qui m'est également préjudiciable. Enfin je vois aujourd'hui l'Espagne, lorsque je suis en guerre ouverte avec elle, devenue médiatrice à Londres entre l'Angleterre et les États sans aucune considération de mes intérêts, et en état de conclure un traité séparé, selon que les Hollandais voudront se rendre faciles sur les conditions[1].

Cependant Louis XIV invitait son ambassadeur à dissimuler son mécontentement au roi d'Angleterre, à lui donner les mêmes assurances de son amitié pour essayer de le retenir et à lui dire que « sans approuver sa résolution il compatissait au mauvais état de ses affaires qui la lui faisait prendre[2]. »

Il ne restait plus à Louis XIV d'espoir que dans le parlement. Charles II, afin de rassurer les chambres contre le danger du catholicisme, avait cru devoir prendre lui-même des mesures capables de dissiper leurs défiances. Il avait défendu, pendant le mois de décembre, aux papistes ou à ceux qui étaient suspectés de l'être, d'entrer dans le palais, de se présenter devant lui, de se promener dans le parc, de faire des visites à Saint-James, et il avait prescrit aux juges d'exécuter à leur égard les lois pénales dans toute leur rigueur[3]. Ces actes de sévérité religieuse avaient un peu calmé les esprits, et les chefs du parlement paraissaient s'adoucir et reprendre des sentiments meilleurs envers la France. M. de Ruvigny, qui avait des liaisons étroites avec la plupart d'entre eux, n'avait rien négligé pour dissiper leurs soupçons. Il voyait assidûment le duc de Buckingham et le duc d'Ormond, le comte d'Arlington et le grand trésorier, qui avaient dans cette assemblée des partis différents, et il croyait avoir conquis l'ap-

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume CVIII. — [2] *Ibid.* — [3] Lingard, tome XII, page 355.

pui du comte de Shaftesbury, devenu d'autant plus influent qu'il était récemment disgracié[1].

Extrait d'une lettre de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 21 déc. 1673.

Nous faisons toutes nos diligences, écrivait M. Colbert à Louis XIV, pour gagner les principaux membres du parlement, en faisant connaître sous main, tant par Leighton que par d'autres voies indirectes, que l'alliance que votre majesté a faite avec le roi d'Angleterre n'a aucun autre objet dans la guerre présente qu'une bonne paix; que le roi d'Angleterre n'a aucun dessein de changer le gouvernement, et que votre majesté est bien éloignée de lui donner de semblables conseils. Nous avons même jugé à propos de leur insinuer que, bien loin de vouloir diminuer le pouvoir du parlement, on tâche de porter le roi d'Angleterre à leur laisser l'entière direction de l'emploi des fonds qu'ils accorderont, et que nous voulons agir de concert avec toute la nation pour réduire nos ennemis communs à une bonne paix. On fait même espérer à M. de Ruvigny le concours d'une puissante faction dans le parlement pour maintenir l'alliance de France; et il croit que milord d'Ogle, fils du duc de Newcastle; milord Berkeley, et quelques autres personnes de qualité, travaillent à la former. Milord Berkeley, qui a été jusqu'à présent le plus grand ennemi de la France, a promis aussi chez le duc de Buckingham audit sieur de Ruvigny qu'il ferait tout son possible pour le service de votre majesté[2].

Le comte d'Arlington se servait utilement de son beau-frère M. Carr[3] pour mieux disposer cette assemblée, et les progrès faits à cet égard[4] semblaient si considérables que M. Colbert écrivit à Louis XIV:

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 7 décembre 1673. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.)

[2] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 1er janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 1er janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

Le comte de Bristol, qui est tous les jours visité par les principaux de la cour et du parlement, me dit hier qu'il y en a beaucoup qui reconnaissent maintenant que l'alliance de France est avantageuse à l'Angleterre, dans l'état où sont aujourd'hui les affaires de l'Europe, et que même je trouverais le parlement beaucoup plus favorable à la France qu'à la maison d'Autriche, si on leur pouvait ôter l'opinion, fausse ou véritable, qu'il y a un traité secret entre votre majesté et le roi d'Angleterre, par lequel elle est obligée de l'assister de ses forces pour établir la religion catholique et un pouvoir arbitraire dans ses états[1].

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 1er janv. 1671.

Ce fut pour rassurer tout à fait le parlement à cet égard que le duc de Buckingham imagina le projet suivant. Comme il haïssait mortellement le comte d'Arlington, et qu'il voulait le perdre, il n'avait pas voulu assister au conseil dans lequel on avait résolu de répondre aux propositions de l'ambassadeur d'Espagne. Il s'était entendu avec le grand trésorier, ennemi tout aussi déclaré du comte d'Arlington, et lui avait persuadé de défendre l'alliance française, à laquelle il s'était montré jusque-là contraire, et qu'abandonnait leur rival. D'un accord commun ils avaient pensé que le meilleur moyen de dissiper les craintes conçues par le parlement était de lui communiquer le traité de Londres du 31 décembre 1670 et de lui montrer que l'alliance n'était pas un complot contre les droits et contre la religion de l'Angleterre. Le duc de Buckingham avait envoyé de nouveau le marquis de Sessac auprès de Louis XIV, pour lui en demander l'autorisation. Il s'était ouvert aussi à M. de Ruvigny, en exigeant que M. Colbert, dont il suspectait l'intelligence avec lord Arlington, ignorât tout, et fût même rappelé.

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CVIII.

M. de Ruvigny, en donnant avis de ce plan à Louis XIV, lui disait :

Extrait d'une dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV. Londres, 1er janv. 1674.

Le duc de Buckingham a forcé son naturel, et il travaille nuit et jour avec une grande application, persuadé que l'exécution de ce dessein est le seul moyen qui vous reste de maintenir l'Angleterre dans vos intérêts. Il a déjà gagné à votre majesté des personnes de poids, ses émissaires assurant que la ville de Londres dit tout hautement que, si vous n'agissiez pas contre la religion et la liberté d'Angleterre, il n'y aurait rien de plus avantageux pour elle que votre alliance. Depuis trois jours ledit duc de Buckingham, le grand trésorier et moi avons agité cette matière à fond. Enfin, après beaucoup de discours, la conclusion de cet entretien fut que ces deux seigneurs conseilleraient au roi leur maître, après lui avoir demandé le secret pour toute personne, de remettre à son parlement le traité qu'il a fait avec votre majesté, à condition que ce corps conservera l'honneur et la réputation de sa majesté. Ces messieurs croient avoir assez de raisons pour persuader leur maître là-dessus, dont voici la principale : c'est qu'ils l'assureront de bien savoir qu'en suivant leurs conseils le parlement lui donnera toute la satisfaction qu'il peut désirer sur son alliance avec votre majesté; que s'il en arrive autrement il aura raison de le casser; que, par ce moyen, il fera connaître facilement à toute l'Angleterre la droiture de ses intentions et l'humeur séditieuse de ce parlement qu'il voulait revêtir d'un de ses plus grands droits, et que, par cette conduite, il se mettra dans un état beaucoup moins mauvais que celui où il se trouve présentement[1].

Le marquis de Sessac remplit sa mission auprès de Louis XIV. Ce prince ne repoussa point un plan qui devenait sa seule espérance. Il accorda à M. Colbert, qui désirait vivement quitter l'Angleterre, où son catholicisme et la suspicion dont il était

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.

l'objet rendaient sa présence plus nuisible qu'utile, l'autorisation de revenir en France [1], et il envoya au marquis de Ruvigny les pouvoirs nécessaires pour le représenter à Londres [2]. Au moment où ces pouvoirs arrivèrent en Angleterre, le duc de Buckingham et le grand trésorier avaient déjà fait connaître leur plan à Charles II et le lui avaient fait agréer [3]. M. Colbert, que M. de Ruvigny tenait au courant de tout et qui avait d'abord trouvé qu'il était dangereux et honteux au roi d'Angleterre de soumettre l'examen d'un traité au parlement, sans être même assuré de la complaisance de celui-ci [4], convint qu'il ne restait rien autre chose à faire dans l'intérêt de la France [5]. Il écrivit à Louis XIV : « Nous avons jugé, M. de Ruvigny et moi, qu'il ne fallait pas perdre de temps à donner une entière satisfaction à M. le duc de Buckingham et à tous ses amis, puisque, outre qu'ils vous promettent positivement des choses très-avantageuses d'ailleurs, les rapports qu'on nous fait de ce qui se dit à la Bourse parmi les marchands, et ce que nous apprenons en cette cour, nous font voir qu'on ne peut plus rétablir les affaires de votre majesté en ce pays que par l'expédient qu'on vous propose [6]. »

M. Colbert prit congé du roi d'Angleterre le 11 janvier, pour retourner quelques jours après en France [7]. Il fit agréer facilement son départ à ce prince et au comte d'Arlington, en

[1] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 5 janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[2] Pouvoir donné par Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 5 janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 8 janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[4] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 7 janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[5] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 11 janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

leur disant « que, les ennemis de l'alliance des deux rois assurant qu'il y avait un traité secret concernant la religion et prétendant qu'il était chargé de maintenir ces liaisons odieuses au peuple, il était nécessaire qu'il fît cesser cette crainte par sa retraite [1]. » Charles II lui donna avant qu'il partît une quittance générale de toutes les sommes qu'il avait reçues de Louis XIV, depuis le traité du 31 décembre 1670, et qui s'élevaient à huit millions de livres tournois [2]. Le comte d'Arlington ne parut soupçonner en aucune façon la véritable cause du départ de M. Colbert [3], et Louis XIV eut d'autant moins de scrupule de s'entendre avec le duc de Buckingham contre le comte d'Arlington, que ce ministre sollicita de lui l'autorisation de conclure une paix séparée lorsque le roi son maître y serait forcé par le parlement [4].

L'époque fixée pour la réunion de ce grand et redoutable corps approchait. Le roi d'Angleterre, qui était entré dans les vues du duc de Buckingham et du lord trésorier et qui leur avait promis le secret, sentait chanceler sa résolution à mesure que s'avançait le moment de l'exécuter. Le 13 janvier, quatre jours avant l'ouverture du parlement, il voulut mettre le plan convenu en délibération dans son conseil [5]. M. de Ruvigny parvint à l'en détourner.

Extrait d'une dépêche du marquis de Ruvigny au marquis de Pomponne. Londres, 15 janv. 1674.

Hier, écrivit-il à M. de Pomponne, le roi d'Angleterre, après m'avoir mené dans sa chambre, me fit connaître qu'il était fort em-

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 11 janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[2] Quittance générale de Charles II. — Bibliothèque royale, papiers Colbert, c. 2, pièce 6.

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 11 janvier 1674. (*Corr. d'Angl.* v. CXI.)

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 11 janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[5] Dépêche de M. de Ruvigny à M. de Pomponne, du 15 janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

barrassé de la manière qu'il avait à s'y prendre ; qu'il ne voyait pas qu'il pût garder ce secret plus longtemps, parce qu'il fallait que son garde des sceaux se préparât à parler conformément à ce qu'il dirait à son parlement, et qu'il croyait être plus à propos de s'ouvrir à tous ses ministres plutôt qu'à son garde des sceaux en particulier, pour qui il n'avait pas tant de confiance que pour les autres. Il me demanda ensuite ce que j'en pensais. Je lui répondis que son embarras venait de son extrême bonté, qui ne lui permettait pas d'avoir des sentiments cachés pour les personnes de son conseil ; mais que, s'il voulait faire ses réflexions, il verrait que la pensée du duc de Buckingham, qu'il avait approuvée, était le seul moyen de se réconcilier avec son parlement, et de lui redonner la confiance qui s'était perdue par les fausses impressions de catholicité et de gouvernement arbitraire ; que les propositions bonnes et secrètes surprenaient toujours les grandes assemblées où les gens de bien se laissaient facilement conduire par la raison, et où les malintentionnés, n'ayant pas prévu ce que l'on avait à dire, n'étaient pas préparés à y répondre ; que cette conduite lui serait glorieuse, puisqu'il ferait voir à son parlement qu'il était le seul auteur de cette proposition qui était si avantageuse à ce corps et si pleine de confiance, laquelle il n'avait pas voulu communiquer à ses ministres, parce qu'étant divisés entre eux par leurs animosités particulières, ils n'auraient pas manqué de se partager dans leurs opinions ; que son garde des sceaux était naturellement éloquent ; qu'il aurait assez de temps pour se préparer à faire un long discours s'il l'avertissait seulement deux heures avant la séance du parlement ; que si pourtant sa majesté n'était pas satisfaite de mes raisons, et qu'elle eût résolu d'en parler à son conseil, je la supplierais très-humblement de ne me pas nommer, parce qu'elle me commettrait avec M. le duc d'York et avec M. d'Arlington, qui trouveraient étrange, avec raison, que je ne leur eusse rien dit d'une affaire si capitale, ne sachant pas que sa majesté m'eût recommandé le secret.

Enfin ce roi, après y avoir pensé, m'assura qu'il n'en parlerait

à personne, et qu'il persistait dans sa première résolution de garder le secret, et de faire après-demain dans son parlement la proposition que j'ai écrite au roi il y a huit jours, sans dire un mot des mutuelles assurances de conserver l'alliance, qui pourraient être préjudiciables si on les faisait savoir à cette assemblée, trop délicate sur ce sujet. Mais ce qu'on voit depuis quelque temps fait espérer que cette conduite, si peu attendue jusqu'ici, pourra produire de bons effets; s'il en arrive autrement, on ne sera pas surpris, puisque les choses paraissent si désespérées, qu'il n'y a presque personne qui ne soit persuadé de la rupture de l'alliance et d'une paix séparée [1].

Mais Charles II fut de nouveau sur le point d'abandonner son dessein. Voici comment on parvint à l'y ramener encore, et quel en fut le premier effet sur les chambres assemblées :

Extrait d'une dépêche du marquis de Ruvigny au marquis de Pomponne. Londres, 18 janv. 1674.

Ma dépêche du 15 de ce mois vous a fait savoir que le roi d'Angleterre avait repris la résolution, qu'il avait changée, de parler à son parlement dans les termes que j'ai souvent mandés à sa majesté. Celle-ci vous apprendra qu'il y a eu encore du changement, et qu'il a fallu faire jouer de nouveaux ressorts pour fortifier un esprit qui s'affaiblissait à tous moments, et qui assurément n'eût pas exécuté ce qu'il avait promis, pour peu qu'il eût été abandonné. Ce nouveau changement, qui parut avant-hier, obligea le grand trésorier de communiquer ce dessein au garde des sceaux, qui lui est redevable de tout ce qu'il a, lequel, après l'avoir examiné, n'y trouva rien à redire, sinon que sa majesté très-chrétienne n'en avait pas eu connaissance. Le trésorier lui repartit qu'il saurait de moi les sentiments de mon maître, et qu'il ne doutait pas que je lui donnasse là-dessus toute la satisfaction qu'on pouvait désirer. Aussitôt qu'il

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.

m'eut fait savoir cette conversation, je m'en allai chez le garde des sceaux, lequel, après notre entretien, ne fit plus de difficulté sur cette affaire, qu'il trouva si fort à son gré qu'il me dit par plusieurs fois que c'était le seul moyen de rétablir la confiance qui était perdue dans le parlement, et de conserver l'union entre la France et l'Angleterre; qu'il n'en voyait pas d'autre, et qu'il irait en parler au roi son maître, incontinent après son dîner. C'est ce qu'il fit avant-hier avec succès; car sur cet entretien le roi d'Angleterre prit sa résolution de former le discours qu'il ferait le lendemain, et convint avec son garde des sceaux des points de la harangue de ce seigneur. Après quoi il fit assembler son conseil, qui était composé du roi, du duc d'York, du duc de Buckingham, du duc d'Ormond, du grand trésorier, du garde des sceaux, du comte d'Arlington et de Coventry, secrétaire d'état. Sa majesté déclara à ces messieurs la proposition qu'il voulait faire au parlement; elle fut approuvée de tous, excepté de M. d'Arlington et du duc d'Ormond, qui y fut le plus contraire. Le parlement s'assembla hier, où le roi fut écouté avec une grande attention, et son discours fut reçu avec des applaudissements qui n'avaient pas été vus depuis longtemps. Le garde des sceaux parla ensuite avec une telle éloquence qu'il en fut admiré de toute l'assemblée[1].

Dans son discours, conçu avec beaucoup d'adresse et prononcé avec une confiance affectée, Charles II annonça à son parlement que les Hollandais lui avaient fait des ouvertures de paix avec le dessein de l'amuser et sans aucune intention de la conclure; qu'ils comptaient le brouiller avec son parlement, et mettaient tout leur espoir dans cette désunion; que les chambres tromperaient une pareille attente; que le seul moyen d'obtenir une bonne paix était d'avoir une bonne flotte, et qu'on ne pouvait pas équiper une bonne flotte sans argent;

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.

qu'il leur demandait donc un secours suffisant, prompt et surtout cordial. Parlant alors de l'alliance française, il ajouta qu'on avait répandu le bruit d'articles extraordinaires, secrets, et d'une dangereuse conséquence, contenus dans les traités qui stipulaient cette alliance, mais qu'il était prêt, si on voulait nommer un comité pour les examiner, à les lui communiquer sans aucune réserve[1].

Le garde des sceaux, sir Heneage Finch, parla dans le même sens avec une habileté éloquente, fit valoir la confiance extrême que montrait le roi par l'offre d'une communication aussi inusitée, insista sur les mesures qu'il avait prises pour l'exécution des lois et le maintien de la religion anglicane, et dit que, la guerre contre la Hollande étant juste et nécessaire, il fallait la poursuivre vigoureusement afin de se procurer une paix honorable[2].

Ces deux discours ne furent point sans effet sur l'assemblée; mais des efforts aussi tardifs ne pouvaient pas changer les dispositions arrêtées du parlement, dont l'incurable défiance résista aux mesures prises contre les catholiques et à l'offre de communication des traités. La chambre des communes s'ajourna au 22, « au grand regret, écrivit M. de Ruvigny, des serviteurs de sa majesté, qui pouvaient espérer d'un si bon commencement une suite avantageuse pour ses intérêts, si ces messieurs n'eussent pas donné cette intermission aux affaires. Il y a apparence que la faction contraire a pris ce temps-là pour cabaler et pour affermir les gens qui pouvaient être ébranlés par les harangues[3]. »

En effet le parti parlementaire, auquel le comte de Shaftes-

[1] Lingard, tome XII, page 356. — Rapin Thoyras, tome X, page 336.

[2] Lingard et Rapin Thoyras, *ibid.*

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 18 janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

bury donna le signal dans la chambre des lords, en disant « qu'il était averti qu'il y avait aux environs de Londres plus de seize mille catholiques en résolution de faire un coup de désespoir[1], » s'abandonna à ses passions opiniâtres contre les catholiques et à ses animosités contre les ministres. La chambre des communes pria le roi, par des adresses successives, d'ordonner un jeûne public pour la conservation « de l'église de l'État contre les manœuvres cachées et destructives des *récusants papistes;* » d'éloigner de dix milles de Londres, pendant la session du parlement, tous les papistes qui n'étaient pas possesseurs de maisons, et de consigner, sur les registres des cours de justice, les noms de tous les papistes qui possédaient des maisons à cinq milles à la ronde; de prescrire aux milices de Londres, de Westminster, de Middlesex, et à celles des provinces, d'être assemblées, les premières une heure, les secondes un jour après avoir été averties, pour dissiper toute réunion séditieuse de papistes[2].

Ces mesures, qui laissaient supposer un formidable complot ou faisaient craindre un grand danger, étaient propres à répandre une terreur profonde. Elles furent accompagnées d'autres mesures pour ruiner le cabinet, dont on suspectait les desseins. La chambre des communes demanda une enquête contre les conseillers *enclins au papisme* ou *dangereux*, qui avaient consenti à la déclaration d'*indulgence*, conclu l'alliance avec la France, provoqué la guerre contre la Hollande, suspendu le payement des créanciers publics, réuni une armée sans l'autorisation du parlement, donné le commandement de cette armée à un étranger, négocié le ma-

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 21 janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[2] Lingard, tome XII, p. 356 et 357. — Rapin Thoyras, tome X, pages 336 à 338.

riage du duc d'York avec une princesse catholique, et prorogé récemment les chambres[1].

Les projets du fameux ministère de la cabale étaient renversés. Des cinq membres de ce cabinet, lord Clifford venait de mourir, après avoir quitté la charge de grand trésorier pour cause de catholicisme; le comte de Shaftesbury s'était fait disgracier pour ses menées populaires; le duc de Lauderdale avait été déjà dénoncé par la chambre des communes, et le duc de Buckingham ainsi que le comte d'Arlington allaient être réduits à se défendre devant elle.

La chambre des lords fit prêter à ses membres le serment de fidélité avec déclaration que le pape ne pouvait pas dispenser de ce serment, ni déposer et excommunier les rois. Le duc d'York sortit de la chambre[2], moins pour y refuser son adhésion, qu'il donna quelques jours après, que pour protester, en vertu de son rang, contre de pareilles épreuves. Mais la chambre des communes alla plus loin; elle supplia d'abord le roi d'éloigner pour toujours de sa présence et de ses conseils le duc de Lauderdale, qu'elle accusa d'avoir levé une armée en Écosse pour établir le pouvoir arbitraire en Angleterre et d'avoir soutenu qu'on devait obéir aux édits du roi à l'égal des lois[3]. Elle mit ensuite et successivement en cause le duc de Buckingham, déjà poursuivi dans la chambre haute pour ses liaisons avec lady Schrewsbury, et le comte d'Arlington, leur imputant tous les faits qu'elle voulait condamner comme des actes de trahison envers le pays. Le duc de Buckingham alla se justifier devant elle pendant deux

[1] Lingard, tome XII, p. 357 et 358. — Rapin Thoyras, tome X, pages 337 à 339.

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 25 janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[3] Lingard, tome XII, page 360.

jours, et le fit d'une manière soumise et populaire[1]. Il soutint toutefois l'utilité de l'alliance française, rejeta la plupart des mesures mises à sa charge sur lord Clifford et sur le comte d'Arlington, et il dit, en faisant allusion au roi et au duc d'York, « qu'un homme pouvait courre le lièvre avec une meute de chiens courants, mais non avec une couple de homards[2]. » La chambre vota cependant qu'il serait éloigné des conseils de la couronne; mais elle lui laissa la faculté de vendre les emplois qu'il tenait par patente[3]. Le comte d'Arlington, accusé à son tour d'avoir favorisé le papisme, détourné l'argent du trésor royal à son profit, et trahi la confiance du roi par ses pernicieux conseils, se défendit pendant cinq jours avec vigueur et habileté. Une majorité de trente voix sur quatre cents, formée par les amis du duc d'Ormond, les partisans de l'Espagne et de la Hollande, rejeta la proposition de le traiter comme le duc de Lauderdale. La chambre décida seulement la formation d'un comité qui rechercherait les articles sur lesquels on pourrait, à l'aide de preuves, porter contre lui une accusation fondée[4].

Pendant que la chambre des communes jetait ainsi l'épouvante dans la cour de Charles II, M. de Ruvigny écrivait: « Toutes les affaires demeurent en suspens jusqu'à ce que ces messieurs aient réglé celles de White-Hall, et qu'il leur plaise de se mêler des étrangères[5]. » Mais Charles II n'attendit pas qu'ils s'en mêlassent; il alla au-devant de leurs désirs, devenus

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 25 janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[2] Lingard, tome XII, page 363.

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 25 janvier 1674 (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[4] Dépêches du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, des 25, 29 janvier et 1er février 1674. — Lingard, t. XII, page 363, dit que la majorité fut de quarante voix.

[5] Depêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 29 janvier 1674 (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

irrésistibles, et il comprit qu'il devait faire la paix sans retard, pour qu'elle ne lui fût pas imposée. Le comte d'Arlington, « que les cabales des Espagnols et des Hollandais, jointes à celles de la cour et du duc d'Ormond dans la chambre des communes[1], » avaient préservé du sort subi par les ducs de Lauderdale et de Buckingham, dit à M. de Ruvigny « que le roi son maître devait, sans perdre de temps, penser à tout ce qui devait faciliter la paix[2]. » L'ambassadeur d'Espagne ayant présenté à Charles II, au nom des États-Généraux, une lettre qui contenait leurs propositions de paix, le comte d'Arlington ajouta qu'on serait forcé de les accepter, quoique Charles II assurât M. de Ruvigny qu'elles n'étaient pas satisfaisantes. Il demanda de nouveau que Louis XIV donnât son consentement à cette négociation séparée, pour mettre à couvert l'honneur du roi d'Angleterre[3].

Le 2 février, sans en prévenir l'ambassadeur de France, Charles II prit la résolution, qu'il exécuta le lendemain, de soumettre au parlement les propositions des États et la lettre de l'ambassadeur d'Espagne. Voici ce que M. de Ruvigny écrivit à ce sujet :

Extrait d'une dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV. Londres, 5 fév. 1674.

Le roi d'Angleterre s'étant rendu en la chambre des lords le 3 de ce mois, et ayant mandé la chambre basse, ce qu'il leur dit fut, en propres termes, qu'au retour de leur séance il leur avait fait entendre, comme il croyait avoir lieu de le faire, que jusqu'alors les États-Généraux des Provinces-Unies ne lui avaient fait aucune proposition qui parût tendre à conclure, mais seulement à amuser; mais que, pour éviter ce reproche, ils venaient de lui faire rendre

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 29 janvier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 1er février 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[3] *Ibid.*

une lettre par les mains de l'ambassadeur d'Espagne, et lui offraient des propositions de paix par des articles formels, dressés pour cela en des termes plus honnêtes qu'ils n'avaient fait auparavant; que c'était sur cela qu'il leur demandait leur avis, parce que, s'ils trouvaient ces propositions telles qu'elles pussent être acceptées, leur sentiment serait d'un grand poids sur son esprit, et que si, au contraire, ils les trouvaient défectueuses, il espérait qu'ils lui donneraient non-seulement leur avis, mais leur assistance pour obtenir des conditions plus avantageuses, et qu'enfin il ne doutait pas que, dans toute cette affaire, ils n'eussent soin de son honneur et de l'honneur et du bien de la nation, qui s'y trouvent si fort intéressés. Ce discours fut applaudi des membres de la chambre basse, comme ils ont accoutumé de faire quand ils veulent marquer qu'ils sont contents de ce que le roi d'Angleterre leur dit.

Tout le monde a regardé ce dernier discours du roi d'Angleterre comme s'il laissait le parlement dans la nécessité d'examiner les propositions des Hollandais, sans se mettre en peine du traité avec la France, jusque-là que ceux de la cour et du parlement qui me parlent plus franchement m'ont fait une espèce de compliment de condoléance, et la plupart ont cru que le traité avec les États-Généraux était déjà arrêté, et qu'il serait conclu sur les avis du parlement dans moins de trois jours. Tout cela m'ayant rempli l'esprit de douleur, je fus me plaindre le jour même, tant au roi d'Angleterre qu'au comte d'Arlington, qui est le seul du conseil avec qui l'on traite, de la manière dont on avait fait ce pas, sans concert et sans parler des intérêts de votre majesté. Le roi d'Angleterre me parut assez embarrassé et voulut que je crusse qu'il ne pouvait faire que ce qu'il avait fait, craignant qu'autrement la chambre basse n'eût continué à prendre cette affaire comme un grief, et qu'ainsi tout n'eût été perdu ici pour lui-même aussi bien que pour votre majesté, voulant bien que j'entendisse que la paix de cet état avec les États-Généraux était inévitable. M. d'Arlington m'en parla au même sens, mais plus ouvertement, voulant que je prisse pa-

tience et que j'entrasse dans des sentiments de compassion de l'état où ils se trouvaient[1].

M. de Ruvigny remit un mémoire au roi contre cette négociation, et tourna tous ses efforts du côté du parlement pour qu'il empêchât le roi de traiter sans la France[2]. Ses démarches et son habileté obtinrent qu'on parlât de Louis XIV comme d'un grand roi et non comme d'un ennemi de la religion et du gouvernement de l'Angleterre[3], et qu'on s'exprimât *honnêtement* sur la France[4]. « On a été surpris de voir, écrivit-il à Louis XIV, que votre majesté a dans ce parlement plus de partisans que l'on ne croyait[5]. » Mais ce retour aux convenances envers un puissant souverain et un grand pays était produit par la confiance même qu'on avait dans une paix prochaine. Après une délibération dans laquelle les uns étaient d'avis de renvoyer l'affaire tout entière au roi sans s'expliquer, et les autres voulaient au contraire lui conseiller de s'entendre avec la Hollande sans la France, la chambre des communes décida, le 6 février, d'exprimer au roi le désir « qu'il traitât avec les États pour parvenir à une paix prompte[6]. » La chambre des lords, qui, sur la demande du duc de Buckingham, réclama et obtint communication du mémoire de M. de Ruvigny, prit le lendemain une résolution semblable à celle de la chambre des communes[7].

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 5 février 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 8 février 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 8 février 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[5] Dépêche du marquis de Ruvigny, à Louis XIV, du 8 février 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[6] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 8 février 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[7] *Ibid.*

En même temps qu'il recevait les propositions des Hollandais et qu'il les soumettait au parlement avec l'intention d'y accéder, Charles II en faisait prévenir Louis XIV par sir William Lockart, son ambassadeur. Il chargeait celui-ci de témoigner à Louis XIV « combien il était affligé d'être contraint de céder à la nécessité de ses affaires et à la violence que lui faisait la chambre basse, et que rien ne serait capable de l'en consoler que si le roi voulait bien lui faire connaître qu'il compatissait à sa situation, et que cette conduite involontaire ne diminuait rien de son amitié pour lui [1]. » Il lui écrivit ensuite de sa main pour lui exprimer lui-même « son extrême douleur, et lui demander de le plaindre plutôt que de l'accuser d'un consentement qui lui avait été arraché [2]. » Louis XIV, qui ne voulait pas blesser Charles II par des reproches inutiles, et qui tenait surtout à tirer, autant qu'il le pourrait, parti de ses sentiments d'affection et de reconnaissance, pour l'empêcher de passer de l'abandon à l'inimitié, lui répondit la lettre suivante :

Lettre de Louis XIV à Charles II. Versailles, 14 fév. 1674.

Monsieur mon frère, je connais de telle sorte non-seulement votre amitié pour moi, mais aussi votre fidélité pour vos promesses et pour notre alliance, que je ne puis que je ne compatisse à la peine que vous souffrez, et à la nécessité où vous vous trouvez de faire sans moi une paix qui nous devait être commune. Je vous en plains au lieu de m'en plaindre; et comme je vois par votre lettre que vous avez cédé seulement à l'impuissance de soutenir plus longtemps la guerre, lorsque votre parlement vous en refusait les moyens, sans que votre affection pour moi ait été diminuée, assurez-vous que la mienne sera toujours la même pour vous, et que, dans toutes les

[1] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 11 février 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[2] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 14 fevrier 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

occasions qui regarderont vos avantages et votre gloire, vous éprouverez combien est solide le fondement que vous devez faire sur mon amitié. J'attends de la vôtre que, lorsque, contre votre inclination, vous ne pourrez appuyer mes armes contre des ennemis qui cessent d'être les vôtres, vous contribuerez avec plaisir, dans toutes les rencontres qui se présenteront dans la suite de cette affaire, à me donner des marques de votre affection, que je me promettrai toujours sincère et véritable pour mes intérêts. J'ai chargé le sieur Lockart, votre ambassadeur, lorsqu'il m'a rendu votre lettre, de vous faire connaître encore plus particulièrement mes sentiments, qui seront tels en tout temps que vous les pouvez désirer de mon estime et de mon amitié pour vous.

Signé LOUIS [1].

Il fit prier en même temps Charles II, par M. de Ruvigny, de lui ménager une suspension d'armes par mer [2], de lui laisser le corps de troupes anglaises qui servait dans son armée, et de se joindre aux Suédois comme médiateur [3]. Charles II parut fort touché de la générosité de Louis XIV, qui consentait à le dégager lui-même de ses obligations et qui lui conservait toujours son amitié. « On ne peut guère montrer plus de joie que ce prince n'en a fait paraître sur tout ce que je lui ai dit des sentiments de votre majesté [4]. » Il promit de ne point rappeler le corps auxiliaire anglais malgré les instances des Hollandais ou du parlement, et de laisser ses plénipotentiaires à Cologne dans l'intérêt de la France [5]. Quant à la suspension d'armes sur mer, on ne pouvait pas l'espérer des Hollandais.

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 520.

[2] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 11 février 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 19 février 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[4] Même dépêche

[5] *Ibid.*

Mis ainsi à son aise, Charles II se hâta de conclure la paix avec les Provinces-Unies. Il avait eu d'abord le projet d'envoyer sir W. Temple à La Haye, mais le marquis d'El Fresno, ambassadeur d'Espagne, ayant reçu les pleins pouvoirs des États-Généraux, le traité fut signé le 19 février à Londres. Les États-Généraux accordèrent les honneurs du pavillon tels que les réclamait le roi d'Angleterre, depuis le cap Finistère jusqu'à Van Staten en Norwège; la faculté aux colons anglais de quitter Surinam avec leurs biens et leurs esclaves, et une somme de huit cent mille écus. Il fut convenu que toutes les questions soulevées par les deux compagnies des Indes orientales seraient soumises à des arbitres réunis à Londres, et que celles qui ne seraient pas décidées dans trois mois seraient jugées par la régente d'Espagne [1]. On ne dit rien de la pêche du hareng, pour laquelle les Hollandais étaient déterminés à ne payer aucun droit, et l'on n'eut besoin de rien stipuler en faveur du prince d'Orange, auquel les États-Généraux venaient d'accorder l'hérédité du stathoudérat pour ses enfants, en récompense de la prise de Naarden et de Bonn. Mais, par un article secret qu'exigea l'ambassadeur d'Espagne et qui annonçait les défiances qu'on conservait contre Charles II, les deux pays s'obligeaient à ne pas secourir directement ou indirectement leurs ennemis respectifs, ni de troupes, ni d'argent, ni de vaisseaux, ni de munitions, ni de conseils [2]. M. de Ruvigny eut avec Charles II, au sujet de cet article, une conversation qu'il manda à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV.

Le traité entre l'Angleterre et la Hollande fut signé le soir du 19, chez le comte d'Arlington, mais ce ministre ne m'envoya pas la copie

[1] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, 1re partie, pages 253 à 255.
[2] *Ibid.*

Londres, 22 fév. 1674.

comme il me l'avait fait espérer. Je fus chez le roi d'Angleterre pour savoir comme tout s'était passé. Je le trouvai dans la chambre de la reine, où était aussi le marquis d'El Fresno. Ce prince vint à moi et me dit avec indignation qu'il venait de faire une chose honteuse; que les Espagnols l'y avaient forcé et qu'il ne leur pardonnerait jamais. Je lui demandai ce que ce pouvait être. Il me dit qu'en signant on lui avait fait passer un article qui était tiré du traité de Breda, mais dont on n'avait jamais parlé dans la négociation; que l'ambassadeur d'Espagne avait voulu absolument qu'on le mît dans celui-ci, et avait déclaré qu'il avait ordre de ne pas signer le traité si l'on ne signait point cet article-là. Je lui demandai encore si cela regardait les troupes anglaises qui sont au service de votre majesté; il me dit que non, qu'on ne lui en avait dit mot, et me laissa sur cela, pour joindre la reine, sans s'expliquer davantage cette fois-là. Je fus d'abord chez M. d'Arlington, pour tâcher de m'éclaircir sur l'heure, mais je ne pus le rencontrer. J'étais dans la plus grande peine du monde, parce que, d'un côté, il semblait que ce ne pouvait être que quelque article de liaison étroite, qui ôtât à ce prince la liberté d'assister votre majesté, et que, d'autre côté, je savais qu'il n'y avait rien de tel dans le traité de Breda, mais seulement des articles contre les sujets rebelles, croyant néanmoins dès lors qu'on aurait étendu l'article des rebelles aux ennemis. Le lendemain, étant retourné au roi d'Angleterre, il me dit qu'en effet c'était un article pour « n'assister point les ennemis les uns des autres. » Je lui représentai qu'il n'y avait rien de tel dans le traité de Breda, mais seulement contre les rebelles. Il me dit que cela était dans celui de 1662, auquel celui de Breda se rapportait; voulant néanmoins faire entendre qu'il ne se tiendrait point lié par cet article. Je fus me plaindre au comte d'Arlington de ce qu'ils étaient convenus de cet article, contre ce qu'ils m'avaient toujours dit, qu'il n'y aurait que la confirmation du traité de Breda, et les articles que le roi d'Angleterre avait communiqués au parlement, qui étaient le pied sur lequel les Hollandais avaient demandé la paix, et le pied sur lequel

le parlement l'avait conseillée. Il me dit que lorsqu'on avait été sur le point de signer le traité, l'ambassadeur d'Espagne avait tiré cet article de sa poche, et avait protesté avec la dernière fermeté qu'il avait ordre de ne signer pas le traité s'ils ne signaient aussi l'article, et qu'en l'état où ils étaient il n'était pas en leur pouvoir de reculer. Il ajouta que cela ne regardait pas les troupes anglaises qui sont déjà en France, mais que cela pourrait faire obstacle pour les recrues. Je me plaignis, mais inutilement[1].

Le 21 février Charles II se rendit au parlement pour annoncer aux deux chambres, « qu'il avait fait une paix prompte avec la Hollande comme ils l'en avaient prié, honorable, et, comme il l'espérait, durable[2]. » Il annonça en même temps qu'il avait renvoyé les régiments irlandais dans leur île, et il demanda de l'argent pour construire de grands vaisseaux, et ne pas laisser l'Angleterre au-dessous des autres nations. Les communes l'applaudirent sur les deux premiers points, restèrent silencieuses sur le dernier, et, comme elles continuèrent à s'occuper de leurs griefs, à préparer de nouvelles exclusions contre les catholiques et le duc d'York, à s'enquérir des mesures prises en Écosse, de l'état de l'Irlande, à menacer les ministres, le 4 mars Charles II prorogea de nouveau le parlement jusqu'au 20 novembre, ce qui causa une grande surprise[3], et le laissa plus pauvre, mais plus indépendant. Il promit de conserver à Louis XIV le corps auxiliaire anglais, et il lui offrit sa médiation[4].

Mais cette offre était pour le moment inutile. La conférence de Cologne allait se dissoudre après un an de vains pourparlers.

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 22 février 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 8 mars 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

[4] Lettre de Charles II à Louis XIV, du 4 mars 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXI.)

Les dernières demandes de Louis XIV avaient été, comme nous l'avons vu, plus acceptables que les précédentes. Mais les Hollandais s'étaient refusés à les admettre, et le 30 septembre Louis XIV, qui avait eu connaissance des traités du 30 août conclus entre les Provinces-Unies, l'Autriche, l'Espagne et le duc de Lorraine, diminua encore ses prétentions. Il les réduisit à Aire, Saint-Omer, Cambrai, Ypres et leurs dépendances, ainsi qu'aux châtellenies de Bailleul et de Cassel. Il renonça à Maëstricht, qui serait rasé, aux quartiers d'outre-Meuse et au comté de Meurs, qui seraient cédés à un prince de l'empire[1].

Ces offres modérées vinrent trop tard. La situation était entièrement changée et les alliances récentes l'avaient compliquée au dernier point. M. de Beverningk annonça au comte Tott que les ratifications étaient échangées entre les États-Généraux et leurs nouveaux alliés, et que la Suède devait proposer sa médiation à toutes les parties, afin de préparer une paix générale, et faire surtout donner des passe-ports aux députés du duc de Lorraine. Les plénipotentiaires hollandais répondirent ensuite aux médiateurs suédois sur les dernières offres de Louis XIV, que si elles avaient été faites trois semaines auparavant, la paix serait alors conclue, mais que dorénavant ils ne pouvaient plus traiter que d'accord avec leurs alliés, et que si l'on ne donnait pas des passe-ports aux envoyés de Lorraine, ils seraient obligés de se retirer eux-mêmes de Cologne[1].

Les médiateurs, effrayés de la rupture imminente de la conférence, et voulant à tout prix l'éviter, offrirent aux plénipotentiaires hollandais de leur faire céder Maëstricht et tout le pays d'outre-Meuse. Ils adressèrent cette proposition aux plé-

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 541 à 546.

[2] *Ibid.* pages 543 à 548.

nipotentiaires français en leur insinuant d'accorder les passeports. Ceux-ci en témoignèrent leur mécontentement, firent un refus péremptoire et attendirent[1]. Le baron de l'Isola, qui s'était rendu vers la fin d'août à Cologne comme plénipotentiaire de l'empereur et dans l'intention de s'opposer à un rapprochement, insista auprès des médiateurs suédois pour l'obtention des passe-ports et dit nettement qu'il fallait une paix générale ou la guerre[2]. Enfin le 9 octobre les États-Généraux se déclarèrent officiellement. Dans une lettre remise par les plénipotentiaires hollandais aux médiateurs suédois, ils dirent qu'ils n'avaient pas pu accepter l'ultimatum des deux rois, qui les avaient attaqués sans raison légitime, et qu'ils se trouvaient obligés de remettre la conclusion de cette affaire à la protection divine et à la justice de leur cause. Ils demandèrent d'ailleurs qu'on admît leurs nouveaux alliés dans la négociation et qu'on donnât avant tout des passe-ports aux plénipotentiaires du duc de Lorraine. Dès ce moment les plénipotentiaires hollandais annoncèrent qu'ils ne pouvaient plus rien écouter[3].

Louis XIV refusa ces nouvelles exigences. Il persista dans l'exclusion du duc de Lorraine de la conférence; il prescrivit à ses ambassadeurs de borner l'intervention de l'empire aux affaires qui intéresseraient l'Allemagne, et de n'accepter aucune ouverture sur les dix villes d'Alsace et sur les feudataires des trois Évêchés[4]. Cette situation s'aggrava chaque jour davantage depuis le mois de novembre jusqu'au mois de février. Les médiateurs suédois s'entremirent avec la plus grande acti-

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 549-553.

[2] *Ibid.* pages 554-555.

[3] *Ibid.* pages 556-557. — Samson, *Histoire de Guillaume III*, tome III, page 224.

[4] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 560-561.

vité pour la changer, mais ce fut en vain. Ils proposèrent inutilement une suspension d'armes aux Hollandais, que leur succès devant Coëverden, Naarden et Bonn portèrent d'autant moins à l'accepter, que l'évêque de Münster avait déjà abandonné plusieurs de leurs places au delà de l'Yssel et que Louis XIV avait ordonné l'évacuation de la plus grande partie de leur territoire. Ce prince, qui avait des projets sur les possessions espagnoles depuis la déclaration de guerre du comte de Monterey, et qui ne pouvait pas laisser ses troupes enfermées entre l'armée hollandaise et l'armée impériale, avait retiré les garnisons de Woërden, de Crèvecœur, Bommel, Utrecht, Elbourg, Kampen et de plusieurs autres places. Le duc de Luxembourg, chargé de cette évacuation, avait ramené en Flandre dix mille hommes de pied et six mille chevaux. Mais si Louis XIV avait abandonné la ligne du Wahal, il conservait toujours celles du Rhin et de la Meuse par les places fortes qu'il y occupait encore [1].

Les médiateurs suédois, ne réussissant pas dans la proposition d'une trêve auprès des Hollandais, essayèrent de changer les résolutions de Louis XIV sur l'affaire de Lorraine. Comme il était urgent de s'assurer de la Suède, M. Courtin écrivait à M. de Louvois avec autant de raison que de courage :

Extrait d'une lettre de M. Courtin à M. de Louvois. Cologne, 1 nov. 1673.

Je prendrai la liberté de vous dire que rien ne me paraît si important que de gagner la Suède, sans laquelle vous ne pouvez, à mon avis, attendre aucune diversion du côté de l'Allemagne.

Le meilleur moyen pour y parvenir, c'est de lui faire connaître qu'on se met tellement à la raison du côté de la paix, qu'elle ne puisse pas s'empêcher d'avouer que ce sont les Hollandais qui ne la veulent point, et par là qu'elle ne puisse pas aussi avec honneur se dispenser d'exécuter ce qu'elle nous a promis.

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 606-607; et *Œuvres de Louis XIV*, tome III, pag. 442.

Si vous voulez que je continue à vous parler en homme de bien, je vous dirai que je comprends les raisons pour lesquelles le roi ne doit pas accorder de passe-ports aux députés de M. de Lorraine. Sa majesté est fondée en exemple pour s'arrêter à cette formalité. Mais je ne vois pas qu'on puisse soutenir à la vue de toute la chrétienté, à moins de s'en attirer le blâme universel, que le roi veuille retenir la Lorraine par une usurpation à laquelle même, comme vous savez, on n'a pu donner de couleur quand on l'a faite.

Ainsi, monsieur, je ne voudrais pas proposer au roi de rendre cet état par l'entremise de l'empereur; mais je prévois aussi que jamais sa majesté ne viendra à bout de faire agir la Suède, à moins qu'elle ne convienne que le différend touchant la restitution de ce duché ne soit terminé, ou par la voie d'une amiable composition, ou par celle d'un arbitrage, ainsi qu'il est porté par le traité de Münster, dans lequel la France ne souffrit point que le duc de Lorraine entrât comme partie.

Permettez-moi, monsieur, d'ajouter encore sur ce point que la conduite du roi a paru depuis quelque temps si pleine de hauteur et d'autorité même, à l'égard des étrangers, qu'il est absolument nécessaire, si le roi veut avoir des amis, qu'elle justifie pleinement ses intentions; autrement il arrivera que non-seulement la Suède et les princes de l'empire alliés de sa majesté ne prendront point de part en cette guerre, mais même que l'Angleterre, qui est déjà lasse de la soutenir, et qui n'y voit plus rien à gagner dans la suite, ou s'accommodera sans le roi, ou le réduira, pour ne pas demeurer sans alliés dans une affaire difficile et dangereuse, à modérer considérablement sa satisfaction[1].

Louis XIV consentit à ce que l'électeur de Bavière, les ducs de Neubourg et de Hanovre, et l'électeur de Brandebourg, avec lesquels la Suède voulait former un tiers-parti en Allemagne,

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.

envoyassent des députés à Cologne pour y conférer avec les médiateurs suédois sur les moyens de rétablir la paix générale. Il consentit également à ce que l'affaire de Lorraine fût soumise à un arbitrage, mais après la paix [1]. Cette concession parut insuffisante aux médiateurs suédois, qui insistèrent à leur tour pour que Louis XIV promît la restitution de la Lorraine et accordât des passe-ports [2].

Les plénipotentiaires des Provinces-Unies, qu'enhardissaient les succès du prince d'Orange et l'évacuation de leur territoire, crurent que Louis XIV, pressé sur le Rhin par les impériaux, sur la Meuse par les Espagnols, serait bientôt réduit à sortir des places qu'il conservait encore sur ces deux fleuves. Ils réclamèrent opiniâtrément les passe-ports pour les envoyés du duc de Lorraine, et, en cas de refus, annoncèrent leur propre départ en janvier 1674. M. de Beverningk dit, en effet, au commencement de ce mois, que, le roi ne répondant pas à leur note du 9 octobre et refusant les passe-ports demandés, il n'y avait plus qu'à s'en retourner chez soi [3].

Cette dissolution de la conférence, à laquelle conduisait inévitablement l'impossibilité de s'entendre, fut violemment amenée par deux actes de la plus odieuse gravité. Lorsque l'électeur de Cologne, qui résidait dans la ville de Bonn, avait appris que, vers la fin d'octobre, cette ville allait être assiégée, il en était sorti pour se rendre à Cologne. Il s'était enfermé dans l'abbaye écartée de Saint-Pantaléon, en déclarant qu'il ne voulait voir personne. L'empereur lui proposait un traité avantageux qu'il était disposé à accepter, ce dont le détournèrent, quoique avec peine, les plénipotentiaires de France et d'An-

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 596 à 598 et 624, sur le projet de tiers-parti.

[2] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 611-612.

[3] *Ibid.* pages 620-628.

gleterre [1]. Comme il était entièrement ruiné, Louis XIV lui envoya douze mille écus pour sa subsistance [2]. Après la prise de toutes les places de son électorat, à l'exception de Rhinberg, Kaiserswerth et Nuys, où se trouvaient des garnisons françaises, le malheureux électeur fit consulter les médiateurs suédois par le prince Guillaume de Fürstenberg, chanoine de son chapitre et son principal conseiller, pour savoir si, dans le triste état où il se trouvait, il ne lui était pas permis de s'accommoder avec l'empereur. Les médiateurs lui répondirent qu'ils ne pouvaient donner de conseil à aucune des parties [3]; et comme le prince Guillaume de Fürstenberg était dans les intérêts de la France, il fit prévenir Louis XIV, afin qu'il le fortifiât dans ses dispositions chancelantes. Louis XIV lui écrivit. Il envoya sa lettre à MM. Courtin et Barillon, qui ne purent pas pénétrer jusqu'à l'électeur. Ce prince désigna deux de ses conseillers pour la recevoir et s'entretenir avec eux (24 novembre). Cette lettre et les efforts du prince Guillaume décidèrent l'électeur à ne pas se séparer de Louis XIV et à attendre [4].

Mais les impériaux, qui avaient été sur le point de le détacher de l'alliance française, ne renoncèrent point à leur projet. Comme l'électeur était extrêmement faible, ils attribuèrent sa fidélité à l'influence du prince Guillaume de Fürstenberg, qu'ils songèrent dès lors à éloigner de lui. Quoique le prince Guillaume fût plénipotentiaire de l'électeur à la conférence de Cologne, et que ses pouvoirs, soigneusement examinés, eussent été trouvés réguliers [5], quoiqu'il fût placé, dans cette ville neutre, sous la sauvegarde de son titre et de

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, page 573.
[2] *Ibid.* page 574.
[3] *Ibid.* page 580.
[4] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 600-606.
[5] *Ibid.* pages 646-647.

la foi publique, les impériaux résolurent de l'enlever violemment. Le 14 février le marquis Obizzi, major général du vieux régiment de Grana, l'attaqua avec dix ou douze officiers, pendant qu'il se rendait auprès de l'électeur. Le prince Guillaume, qui était dans son carrosse avec son écuyer, son secrétaire et l'un de ses gentilshommes, et que suivaient cinq laquais et deux heiduques, fut défendu par les siens. Le marquis Obizzi fut blessé, mais sa troupe, ayant mis hors de combat la suite du prince Guillaume, l'enleva et le conduisit d'abord à Bonn et ensuite à Vienne[1].

Cet attentat contre le droit des gens excita une indignation universelle. Les médiateurs se plaignirent et demandèrent réparation. Les plénipotentiaires français déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus rien entendre[2], et Louis XIV leur ordonna de suspendre toute négociation, en restant toutefois à Cologne, jusqu'à ce qu'on sût si l'empereur accorderait une satisfaction proportionnée à un pareil affront[3]. Mais l'ambassadeur de Suède à Vienne, Pufendorf, demanda en vain l'élargissement du prince Guillaume. Le chancelier Hocher déclara que l'enlèvement s'était fait par l'ordre de l'empereur. Il fut répondu, au nom de Léopold, que le prince Guillaume n'avait pas de pleins pouvoirs, et que, en eût-il, la présence de l'électeur à Cologne les avait fait cesser; qu'il n'était plus dès lors le délégué de l'électeur, mais simplement l'un de ses domestiques, et que l'empereur avait pu et dû le faire arrêter pour le punir de ses manœuvres contre l'empire, dont il était sujet[4].

Cette singulière interprétation du droit des gens fut accom-

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 648, 649 et 670.

[2] *Ibid.* pages 651-653.

[3] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 659-660.

[4] *Ibid.* pages 678-682.

pagnée d'un autre acte de violence. Le 1er mars les soldats du régiment de Grana arrêtèrent, sous la porte de Cologne, une charrette chargée de quatre tonneaux d'argent de la valeur de quarante-huit mille écus, que le commissaire des guerres Bréant envoyait à la garnison française de Nuys, et que le comte de Chamilly attendait avec une forte escorte sur la partie du territoire électoral où cessait la neutralité. Le baron de Kielmansegge, qui commandait le régiment de Grana, fit décharger l'argent chez lui et renvoya la charrette aux plénipotentiaires français[1]. Ceux-ci se plaignirent vivement, et menacèrent les bourgmestres de Cologne de les rendre responsables d'une aussi odieuse spoliation s'ils ne faisaient pas respecter la neutralité de leur ville. Mais les bourgmestres étaient dans une impuissance absolue à cet égard. Le baron de Kielmansegge, qu'ils pressèrent de restituer les quarante-huit mille écus, répondit qu'il ne le pouvait pas sans la permission du baron de l'Isola, et le baron de l'Isola, que les médiateurs suédois invitèrent à les faire rendre, sous peine de voir la Suède joindre ses armes à celles de la France, leur dit avec audace que l'empereur ne pouvait plus souffrir que le roi changeât la ville de Cologne en place d'armes, et s'en servît pour soutenir ses autres places, qu'il ne saurait plus garder sans cela[2].

Ces deux actes étaient une vraie déclaration de guerre contre la conférence de Cologne. Ils rompirent violemment des négociations depuis plusieurs mois suspendues. Louis XIV ordonna à ses plénipotentiaires de se retirer, en annonçant aux médiateurs qu'ils ne pouvaient pas demeurer plus longtemps dans une ville où la foi publique et le droit des gens étaient

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 665-667.

[2] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 688-689.

impunément violés tous les jours[1]. Le 27 mars il leur envoya un mémoire dans lequel il mit la rupture sur le compte de l'empereur[2]. Ce mémoire fut répandu dans toute l'Europe[3], et le 16 avril les ambassadeurs de France quittèrent Cologne, qu'abandonnèrent successivement les autres plénipotentiaires, et, en dernier lieu, les médiateurs[4].

Les Hollandais et leur opiniâtre protecteur l'Isola n'en triomphaient pas moins. Non-seulement la reine d'Espagne et l'empereur s'étaient déclarés pour eux; non-seulement le roi d'Angleterre avait été contraint de faire une paix séparée; non-seulement ils avaient rompu les conférences de Cologne sans rien céder au roi, qui avait refusé d'eux, vingt et un mois auparavant, tout le pays *de la généralité*, mais ils obligèrent l'évêque de Münster et l'électeur de Cologne, restés à leur merci par l'éloignement des troupes françaises, de renoncer à l'alliance de Louis XIV.

L'empereur, dès le commencement de l'année 1674, avait décidé l'évêque de Münster à se réconcilier avec lui et à abandonner Louis XIV, par un traité qui resta quelque temps secret[5]. A cette époque, après avoir conclu, le 4 avril, un traité avec l'électeur palatin, qui s'obligea à joindre ses troupes aux troupes impériales[6], il en conclut un, le 22 avril, avec l'évêque de Münster, qui s'engagea à devenir son fidèle allié, et promit de défendre les décisions prises à la diète de Ratisbonne en faveur des états opprimés de l'empire. Le même jour l'évêque de Münster fit sa paix avec les Provinces-Unies, et, après en avoir longtemps débattu les conditions, se vit réduit à leur

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, page 694.

[2] *Ibid.* page 694-696.

[3] *Ibid.* page 697.

[4] *Ibid.* page 708.

[5] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 709-710.

[6] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, 1re partie, p. 255.

restituer tout ce qu'il leur avait pris dans la dernière guerre, notamment les villes et les châteaux de Lingen, Lichtenvoorde, et Borkelo[1]. Le 11 mai l'électeur de Cologne, auquel Louis XIV, après avoir essayé de le maintenir dans son alliance, avait permis de traiter, à condition qu'il laisserait ses trois meilleurs régiments dans l'armée française, termina son arrangement particulier avec les Provinces-Unies. Il leur restitua toutes les places et tous les territoires dont il s'était emparé sur elles, et les Provinces-Unies renoncèrent en sa faveur à toutes leurs prétentions sur Rhinberg et ses dépendances[2].

Mais l'influence de l'empereur, qui redevint plus puissant en Allemagne que ses prédécesseurs, ne s'arrêta point là. Dans la crainte de l'intervention militaire des Suédois sur le territoire de l'empire, il avait renouvelé à Copenhague, le 26 janvier 1674, toutes les conventions qui le liaient au Danemarck, avait stipulé, par les articles patents, un secours mutuel de six mille hommes d'infanterie et de trois mille chevaux, et il était convenu, par les articles secrets, que le roi de Danemarck agirait conjointement avec les trente mille impériaux qui étaient sous les armes, et les vingt mille hommes promis par les Hollandais[3]. Le 24 avril il convint avec les ducs Georges-Guillaume et Rodolphe-Auguste de Brunswick et de Lunebourg, que, moyennant un subside qui leur serait payé par les États-Généraux et par l'Espagne, ils armeraient huit mille hommes d'infanterie et cinq mille de cavalerie, dont ils se serviraient pour défendre la ville de Brême, pour attaquer l'ennemi, quel

[1] Du Mont, *Corps diplomatique*, tome VII, 1re partie, p. 259.
[2] *Ibid.* p. 262.
[3] *Ibid.* p. 251.

qu'il fût, et pour assister sa majesté impériale[1]. Le 1er juillet il renouvela avec l'électeur de Brandebourg l'alliance qu'avaient rompue les échecs de la première campagne et le traité de Vossem[2]. Le 10 du même mois une nouvelle alliance fut contractée entre l'empereur, le roi d'Espagne, les États-Généraux, d'une part; et de l'autre, le roi de Danemarck, dont l'empereur avait fait agréer les services par ses deux principaux alliés, et qui s'engagea à maintenir sur pied une armée de quinze mille hommes moyennant un subside de quatorze mille écus par mois, que devaient lui payer le roi d'Espagne et les Provinces-Unies[3]. Outre cette confédération avec les princes du nord de l'Allemagne, Léopold avait conclu, le 10 mars, à Vienne, une alliance offensive et défensive avec les électeurs de Mayence, de Trèves et l'électeur palatin[4]. Enfin, le 28 mai, malgré les efforts de M. de Gravel, qui fut obligé de quitter Ratisbonne, il entraîna la diète à déclarer solennellement la guerre à Louis XIV au nom de l'empire[5]. L'Allemagne presque tout entière, à l'exception de l'électeur de Bavière et du duc de Hanovre, échappa au roi de France ou se prononça contre lui.

Louis XIV, qui avait de nouveaux projets pour la campagne prochaine, après avoir fait évacuer, en novembre 1673, par le duc de Luxembourg, une partie des pays conquis en 1672, ordonna au maréchal de Bellefonds de retirer, vers la fin d'avril et dans les premiers jours de mai 1674, ses garnisons

[1] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, 1re partie, page 261. Cette convention particulière du 24 avril devint un traité de confédération, d'assistance et de défense, le 20 juin, entre l'empereur, le roi d'Espagne, les Provinces-Unies et les ducs de Brunswick. (Du Mont, *ibid.* page 263.)

[2] Du Mont, *Corps dipl.* t. VII, p. 267.

[3] *Ibid.* page 269.

[4] *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire et du droit public de l'Allemagne*, par M. Pfeffel, tome II, page 387; éd. in-4°. Paris, 1776.

[5] *Ibid.*

de Nimègue, de Zutphen, d'Arnhem, du fort de Schenck, de Wesel, de Rees, d'Emmerich, d'Orsoy, de Bürick, de Rhinberg, de Nuys et de Kaiserswerth. Le maréchal de Bellefonds ramena cette petite armée en Flandre; les troupes françaises n'occupèrent plus que Grave et Maëstricht sur la Meuse[1].

L'entreprise de Hollande, depuis longtemps manquée, fut alors définitivement abandonnée. Louis XIV, qui avait réuni tant d'alliés et dirigé tant de forces contre cette petite république abandonnée de tout le monde, n'avait pas conduit la guerre avec la même habileté que les négociations qui l'avaient précédée. Il avait commis plusieurs fautes :

1° En négligeant de marcher sur Amsterdam après le passage du Rhin, ou tout au moins après celui de l'Yssel;

2° En dispersant son armée dans des garnisons pendant la campagne de 1672, au lieu de la concentrer et de poursuivre l'invasion jusqu'à ce qu'il l'eût achevée;

3° En refusant les conditions magnifiques qui lui avaient été offertes à la fin de juin 1672, et qui, en le rendant maître du pays *de la généralité*, lui livraient infailliblement les Pays-Bas espagnols;

4° En ne laissant que quelques milliers d'hommes à la disposition du duc de Luxembourg dans l'hiver de 1672, ce qui n'aurait pas permis à ce général de profiter de la gelée si elle avait duré, et d'achever l'invasion avec les six mille hommes qu'il conduisit jusqu'à Bodegrave et Zwammerdam;

5° En employant au siége de Maëstricht, au printemps de 1673, une armée de quarante mille hommes, au lieu de la partager entre Turenne et Condé, afin que l'un attaquât les

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, page 715. — *Œuvres de Louis XIV*, tome III, pages 480 à 492.

impériaux, l'autre les Hollandais, compromettant ainsi, pour une entreprise secondaire, son but principal, qui était de presser les Hollandais au point de les forcer à se soumettre.

Mais, quelles qu'eussent été les fautes qui avaient fait échouer cette expédition préparée de si longue main, avec un ressentiment si inexorable, une habileté si calculée, et des forces si considérables, Louis XIV devait alors y renoncer complétement pour tourner ses vues et ses armes d'un autre côté. Les Hollandais avaient un chef résolu, intrépide, opiniâtre, en faveur duquel ils venaient de rendre le stathoudérat héréditaire, et qui aspirait à la main de la princesse Marie, fille du duc d'York. Ils avaient de puissants auxiliaires; ils s'étaient aguerris et disciplinés. Louis XIV n'avait plus un seul allié, à l'exception de la Suède, qui devait rester encore quelque temps indécise. Réduit à ses seules forces, il se releva alors très-habilement de ses fautes par la promptitude et l'énergie de ses résolutions. Ne pouvant plus agir aussi loin de sa frontière que dans les campagnes précédentes, il porta ses vues et ses armes dans son voisinage, et puisqu'il ne lui était plus permis de s'étendre aux dépens des Hollandais, il songea à le faire aux dépens des Espagnols. En se déclarant ses ennemis, les Espagnols avaient fourni en effet un prétexte à ses attaques, offert une proie plus rapprochée et plus facile à son ambition. C'est pour fondre sur eux avec vigueur et avec succès qu'il évacua toutes ses conquêtes, à l'exception de Grave et de Maëstricht. Dès lors la guerre cessa d'être hollandaise pour devenir espagnole.

SECTION III.

Nouveau plan de Louis XIV. — Conquête de la Franche-Comté au printemps de 1674. — Victoire de Seneffe, remportée en Flandre par le prince de Condé sur le prince d'Orange. — Belle campagne et victoires successives du maréchal de Turenne en Alsace. — Premier et inutile essai d'une négociation séparée avec les Provinces-Unies par l'entremise du prince d'Orange et par celle du roi d'Angleterre. — Continuation de la gnerre; efforts pour empêcher l'Angleterre de s'unir aux confédérés. — Négociations avec la Suède, qni se décide, après de longues hésitations et moyennant une augmentation de subside, à intervenir en faveur de la France, conformément au traité de Stockholm. — Ouverture de la campagne de 1675. — Succès des armées françaises. — Grandes et henreuses manœuvres de Turenne; sa mort. — Espoir des confédérés, qui remportent des avantages en Alsace contre la France, en Poméranie contre la Suède, et qui comptent sur l'union prochaine de l'Angleterre. — Lutte de Charles II avec son parlement, qu'il proroge en dernier lieu jusqu'au mois de février 1677, moyennant une somme de cent mille livres sterling. — Traité secret de concert, du 26 février 1676, signé par Charles II et Louis XIV seuls, qui s'engagent à ne contracter aucune alliance sans y consentir mutuellement. — Désignation de Nimègue pour les conférences de la paix. — Instructions des ambassadeurs de Louis XIV dans cette ville, où ils arrivent les premiers, le 13 juin 1676. — Succès des armes et des flottes françaises en Sicile. — Prise de Bouchain, de Condé, d'Aire, du fort de Link, par l'armée de Louis XIV. — Siége de Maëstricht par le prince d'Orange; levée de ce siége. — Second essai d'une négociation secrète avec le prince d'Orange, auquel Louis XIV fait offrir, par le maréchal d'Estrades, la ville de Maëstricht et le duché de Limbourg en souveraineté s'il veut consentir à une paix séparée. — Arrivée lente et successive des divers plénipotentiaires européens au congrès de Nimègue, qui ne devient complet qu'en août 1677. — Préliminaires de la négociation; prétentions réciproques consignées dans les notes du 5 mars 1677. — Campagne de 1677; prise de Valenciennes et de Cambrai par Louis XIV; défaite du prince d'Orange à Cassel et prise de Saint-Omer par le duc d'Orléans. — Siége de Charleroi par le prince d'Orange;

levée de ce siége. — Belle campagne du maréchal de Créqui en Lorraine et en Alsace contre l'armée impériale, qu'il force à la retraite. — Prise de Fribourg en Brisgau par le maréchal de Créqui, et de Saint-Ghislain, en Flandre, par le maréchal d'Humières. — Nouvel essai d'une négociation séparée avec les Provinces-Unies, tenté à Nimègue, où les demandes des Hollandais touchant la *barrière* et le commerce ne sont pas acceptées par Louis XIV. — Départ du prince d'Orange pour l'Angleterre.

Après la campagne de 1673, dont l'issue n'avait pas été favorable, Louis XIV, abandonné par ses alliés, ne se découragea point. « La plupart des princes de l'Europe, dit-il, s'étaient ligués contre moi : de mes alliés, ils étaient devenus mes ennemis, et ils voulaient tous agir de concert pour traverser mes desseins et empêcher qu'ils ne réussissent. Tant d'ennemis puissants m'obligèrent à prendre plus garde à moi, et à penser à ce que je devais faire pour soutenir la réputation de mes armes, l'avantage de l'état et ma gloire personnelle..... J'avais mes troupes divisées en Allemagne, en Hollande, en Flandre, sur mes frontières et peu dans mon royaume. Mes ennemis étaient postés de manière qu'ils pouvaient traverser les retraites et les jonctions que je voudrais faire et empêcher ce que chaque partie séparée pourrait entreprendre. Il fallait pourtant me mettre en un autre état, et gagner sur eux l'avantage qu'ils avaient sur moi. Cela n'était pas aisé, mais ma diligence empêcha qu'il n'arrivât aucun accident dans la suite..... Il me fallait résoudre à perdre quasi toutes mes conquêtes éloignées, et à penser à en faire dans les endroits par où je pourrais attaquer et me défendre[1]. »

Son nouveau projet était simple et bien entendu. Après avoir retiré ses troupes des Provinces-Unies et des bords du bas Rhin, il dirigea tous ses efforts contre la monarchie es-

[1] *Œuvres de Louis XIV*, tome III, pages 453-455.

pagnole. Turenne était venu le trouver à Saint-Germain dans les premiers jours de 1674. Ce grand capitaine, que Montécuculli avait trompé un moment en opérant sa jonction avec le prince d'Orange, se plaignit à Louis XIV de M. de Louvois qui, par inimitié ou par négligence, n'avait pas placé quatre ou cinq mille hommes dans Bonn, ce qui aurait *sauvé* cette ville, *et par là toutes les affaires*[1]. Louis XIV témoigna à Turenne la plus haute affection et une confiance absolue. Il prescrivit à Louvois, qui l'avait contrarié par jalousie dans toute cette campagne, de lui faire des excuses et de se réconcilier avec lui. Louvois se soumit. « Nous sommes entrés, écrivit Turenne à Louis XIV, dans de grands détails avec beaucoup d'honnêteté et de dissimulation de sa part[2]. » Voulant mettre le roi en garde contre les manœuvres auxquelles ce ministre tout-puissant pourrait se livrer contre lui pendant son absence, il ajouta : « Je ferai savoir à votre majesté les pas que M. de Louvois continuera à faire pour entrer dans les sentiments de son père (M. Le Tellier), lequel n'a jamais pardonné; et cela joint avec la hauteur et l'ambition du fils, votre majesté peut bien juger du danger où est un homme éloigné, et quel est le précipice qu'il voit à chaque pas devant soi, puisque, étant près, il a remarqué quantité de petits endroits qui ne l'assurent que trop de cette vérité-là[3]. » Louis XIV chargea Turenne de défendre la ligne du haut Rhin et de couvrir l'Alsace contre les troupes impériales, tandis que lui envahirait en personne la Franche-Comté, que le prince de Condé agirait en Flandre avec une forte armée, et que le comte de Schomberg attaquerait les Espagnols du côté du Roussillon.

[1] Lettre de Turenne à Louis XIV. Versailles, janvier 1674. (*Œuvres de Louis XIV*, tome III, page 424.)

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 424.

[3] *Ibid.*

La campagne s'ouvrit de fort bonne heure en Franche-Comté. Cette province avait été mise en état de défense par la régence de Madrid depuis 1668. Dès le mois de février le duc de Navailles, qui commandait en Bourgogne, y avait pénétré, avait passé l'Oignon, et s'était emparé de Pesmes, de Marnay, de Gray, de Vesoul et de Lons-le-Saulnier. Ayant calmé avec de l'argent et des promesses les alarmes des Suisses, qui redoutaient, par la conquête de cette province, le voisinage de ses armes et de sa puissance, Louis XIV se transporta lui-même en Franche-Comté, dans le mois d'avril. Il fit investir le 25 Besançon, devant lequel il arriva le 2 mai, et dont il se rendit maître le 15 après huit jours de tranchée ouverte. La citadelle capitula le 22. Dole, investie le 26, attaquée le 28 dans les formes, fut obligée d'ouvrir ses portes le 7 juin. Dans le reste de ce mois, Ornans, le château de Scey, Château-Vieux, Pontarlier, tombèrent au pouvoir du duc de Luxembourg, tandis que le duc de la Feuillade s'empara de Salins et de quelques lieux très-forts.

En vain le duc de Lorraine avait-il essayé de traverser cette conquête et de se rendre avec un corps d'armée en Franche-Comté. Turenne, arrivé à Saverne dès le commencement d'avril, s'était porté au delà du Rhin, où il avait occupé le camp d'Haesingen, près de Bâle, et, par l'habileté de ses manœuvres, il avait empêché le duc de Lorraine d'exécuter son entreprise. Aussi, en moins de trois mois, cette importante province, qui devait compléter vers le nord-est la frontière de la France, en la portant jusqu'au Jura, fut entièrement soumise[1]. Louis XIV renvoya à l'armée de Flandre le duc d'Enghien et le duc de Luxembourg, qui l'avaient aidé à s'en rendre maître, et il prit

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 445 à 447, et 473 à 478. — Bruzen de la Martinière, *Histoire de Louis XIV*, t. III, p. 530 à 535.

lui-même la route de Fontainebleau, le 19 juin, en laissant pour gouverneur de la province qu'il venait d'acquérir le duc de Duras, qui en acheva la conquête par la prise des châteaux de Joux et de Sainte-Anne, placés sur des rochers inaccessibles[1].

Cette campagne, ouverte sous d'aussi brillants auspices, fut glorieusement conduite en Flandre et en Alsace par le prince de Condé et par le maréchal de Turenne. C'était sur ces deux points que devaient se produire les plus grands efforts des ennemis. L'empereur, comme nous l'avons vu, avait attiré dans son parti le landgrave de Hesse, l'électeur palatin, l'électeur de Trèves, les ducs de Brunswick et de Luneboug[2], et fait déclarer par la diète de Ratisbonne que cette guerre était une guerre d'empire; il était même parvenu à gagner l'évêque de Münster, et à rallier à lui de nouveau les troupes de l'électeur de Brandebourg, après que ce dernier prince eut reçu de Louis XIV les places de Rees, de Wesel, d'Emmerich, de Gennep, etc. Louis XIV avait dès lors à se défendre sur la Sambre et la Meuse, et sur le Rhin, contre les forces réunies et supérieures des Hollandais, des Espagnols, des Allemands, des Autrichiens, dont le projet était de forcer ces deux lignes pour pénétrer par le nord en Champagne et en Picardie, par l'est en Alsace. Il fallait que Condé et Turenne déjouassent ce plan par leur habileté et par leurs victoires.

Le prince d'Orange et le général autrichien comte de Souches, à la tête d'une armée de soixante mille Hollandais, Espagnols et impériaux, marchèrent contre le prince de Condé, posté avec moins de quarante mille hommes entre

[1] *Œuvres de Louis XIV*, tome III, page 478.
[2] Du Mont, *Corps diplomatique*, tome VII, 1re partie, page 264

Charleroi et Fontaine-l'Évêque. Ils ne purent pas le contraindre à accepter la bataille, et, lorsqu'ils décampèrent pour se rendre entre Charleroi et Binch, ils furent attaqués par ce valeureux capitaine, qui battit leur arrière-garde à Seneffe, dans un premier combat, la poussa avec son impétuosité irrésistible jusqu'au village de Saint-Nicolas-au-Bois, où il remporta un second avantage sur le prince d'Orange, qu'il força à se réfugier sur la hauteur de Fay. Cette position était d'un accès très-difficile, et l'armée ennemie tout entière s'y réunit et s'y fortifia. Le prince de Condé, entraîné par son ardeur, eut l'imprudence de l'y poursuivre et de l'attaquer une troisième fois. Mais la position était si formidable qu'il ne put pas l'enlever, malgré toute sa bravoure. Il compromit par là le succès de ses deux actions précédentes et rendit moins incontestable cette sanglante bataille de Seneffe, où furent laissés vingt-cinq mille morts[1]. Toutefois, depuis ce moment, les entreprises des alliés furent déconcertées. Ils mirent le siége devant Oudenarde, et le prince de Condé les obligea de le lever précipitamment le 21 septembre[2]. Peu d'accord, entre eux, ils se séparèrent avec confusion à la fin de la campagne, sans avoir obtenu, de ce côté, d'autre avantage que la prise de Dinant, de Huy, et l'occupation de Grave. Cette dernière ville, reste des conquêtes de 1672, était le poste le plus avancé des Français vers la Hollande, et Louis XIV y avait enfermé les otages hollandais. Après trois mois d'un siége vaillamment soutenu, la garnison capitula le 26 octobre, par ordre de Louis XIV, qui avait eu soin d'en tirer les otages, pour les transporter à Maëstricht, et elle en sortit avec tous les honneurs

[1] La Martinière, *Histoire de Louis XIV*, tome III, pages 536 à 540. — Basnage, tome II, pages 523 à 525.

[2] La Martinière, tome III, pages 541 et 542. — Basnage, tome II, pages 528-529.

de la guerre, emmenant même avec elle vingt-quatre pièces de canon aux armes de France.

Les succès sur le Rhin avaient été encore plus glorieux et plus multipliés. Le maréchal de Turenne, après avoir empêché le duc de Lorraine de secourir la Franche-Comté, était rentré en Alsace. Il résolut, avec beaucoup d'habileté et de décision, de combattre le comte Caprara et le duc de Lorraine réunis, avant qu'ils fussent joints par le duc de Bournonville, qui venait d'Égra avec des renforts. Quoiqu'il n'eût que dix mille hommes environ, il passa hardiment le Rhin à Philisbourg et marcha, à travers le Palatinat, contre les impériaux qui, dans le moment, n'avaient pas plus de troupes que lui. Il les rencontra le 16 juin à Sinzheim, entre le Rhin et le Necker, les attaqua avec la dernière vigueur dans une position très-forte, les battit et les jeta au delà du Necker[1].

Par cette victoire et la retraite des impériaux, Turenne resta maître du Palatinat sur les deux rives du Rhin et y fit vivre dans l'abondance ses troupes, qui s'élevèrent à seize mille hommes, à l'aide d'un puissant renfort qu'il alla recevoir à Neustadt. Pendant les mois de juillet et d'août il força l'armée des impériaux à se rendre et à se tenir derrière le Mein, quoique le duc de Bournonville se fût réuni à elle avec les forces qu'il amenait d'Égra.

Les troupes françaises vécurent à discrétion dans le Palatinat qu'elles ravagèrent, et dont un grand nombre de villages furent cruellement pillés et incendiés. Le duc de Bournonville et le comte Caprara, dont les troupes combinées ne montaient pas à plus de quatorze mille hommes, attendirent, pour se

[1] *Histoire du vicomte de Turenne*, t. I, p. 499 à 509. — *Œuvres de Louis XIV*, tome III, page 448 — *Mémoires de Napoléon à Sainte-Hélène*, tome V, pages 138-139 et 149.

mettre en mouvement, les contingents de l'empire qui devaient les renforcer. Ils les reçurent dans le mois d'août, ce qui porta leur armée, qui avait séjourné un mois entre Mayence et Francfort, à trente-cinq ou quarante mille hommes, et la rendit presque deux fois plus forte que celle de Turenne. Ils résolurent alors d'agir, passèrent, le 1er septembre, le Rhin à Mayence, le remontèrent jusqu'à Spire et campèrent entre cette ville et Philisbourg, menaçant d'envahir l'Alsace.

Cette invasion imminente parut formidable à la cour de Versailles et la troubla profondément. Timide dans les moments difficiles, Louvois, que guidait peut-être un sentiment de jalousie et d'animosité contre Turenne, le blâma de ne s'être pas opposé à la marche des ennemis, et voulut humilier sa trop grande renommée en lui prescrivant de battre en retraite. Il sembla craindre pour la Lorraine, et il fit ordonner à Turenne par Louis XIV de se replier sur cette province afin de la couvrir en se plaçant derrière les Vosges. Le sage mais hardi Turenne, qui n'avait pas voulu dans l'hiver de 1672-1673 suspendre sa marche victorieuse à travers les états du grand-électeur, se refusa également cette fois à exécuter des ordres dont le résultat aurait été de livrer une grande province aux ennemis avant qu'ils eussent rien fait pour la conquérir. Il n'avait pas voulu renoncer, dans un cas, aux fruits de sa propre victoire, il ne voulut pas, dans l'autre, se déclarer vaincu sans l'avoir été, et abandonner la frontière aux impériaux sans la défendre. Il écrivit au roi : « Les ennemis, quelque grand nombre de troupes qu'ils aient, ne sauraient, dans la saison où nous sommes, penser à aucune autre entreprise qu'à celle de me faire sortir de la province où je suis, n'ayant ni vivres, ni moyens pour passer en Lorraine que je ne sois chassé de l'Alsace. Si je m'en allais de moi-même, comme votre majesté me l'ordonne, je ferais ce

qu'ils auront peut-être de la peine à me faire faire. Quand on a un nombre raisonnable de troupes, on ne quitte pas un pays, encore que l'ennemi en ait beaucoup davantage. Je suis persuadé qu'il vaudrait mieux pour le service de votre majesté que je perdisse une bataille que d'abandonner l'Alsace et de repasser les montagnes. Si je le fais, Philisbourg et Brisach seront bientôt obligés de se rendre; les impériaux s'empareront de tout le pays, depuis Mayence jusqu'à Bâle, et transporteront peut-être la guerre d'abord en Franche-Comté, de là en Lorraine, et viendront ravager la Champagne. Je connais la force des troupes impériales, les généraux qui les commandent, le pays où je suis; je prends tout sur moi, et je me charge des événements[1]. »

Louis XIV ne pouvait répondre à d'aussi puissantes raisons et à une assurance aussi persuasive que par une confiance sans réserve. Il donna donc à Turenne l'entière liberté d'agir comme il l'entendrait. Turenne mit d'abord Philisbourg à l'abri de toute attaque, en augmentant ses fortifications et sa garnison. Les impériaux, n'osant pas pénétrer du côté de Spire dans la basse Alsace, dont Turenne défendait l'entrée avec vingt mille hommes, repassèrent sur la rive droite du Rhin, et le remontèrent jusqu'à la hauteur de Strasbourg, dont ils avaient décidé les magistrats à violer la neutralité promise et à leur accorder passage. Le pont de cette ville leur fut livré, et ses portes leur furent ouvertes peu d'heures avant que Turenne, qui suivait leurs mouvements de la rive gauche du Rhin et qui avait surpris leur dessein, n'y arrivât et ne s'en rendit maître.

Les impériaux avaient pénétré dans l'Alsace, dont ils occupaient la capitale. Ils y étaient avec quarante mille hommes,

[1] *Histoire du vicomte de Turenne*, tome I, pages 517-518.

auxquels Turenne ne pouvait en opposer que vingt-deux mille. Ils avaient pour eux les vœux des habitants récemment détachés de l'empire, et qui n'avaient pas eu le temps et n'éprouvaient pas le désir de devenir Français. La position de Turenne était d'autant plus mauvaise, que l'électeur de Brandebourg s'avançait avec vingt-cinq mille hommes pour se réunir au duc de Bournonville, et qu'une fois cette jonction opérée, l'armée impériale devenait beaucoup trop forte. Dans cette conjoncture difficile, Turenne prit résolument son parti. La prévoyance le rendit audacieux. Devenu plus hardi en vieillissant, la vigueur et la maturité du jugement faisaient disparaître en lui les anciennes hésitations du caractère. Quoique très-inférieur en forces, il ne voulut pas attendre de le devenir davantage, et le 4 octobre il attaqua à Enzheim l'armée impériale campée un peu au-dessus de Strasbourg, entre l'Ill et la Bruch. Il la battit et la força, après avoir laissé trois mille morts, beaucoup de blessés et d'étendards sur le champ de bataille, de se mettre à couvert derrière l'Ill et sous le canon de Strasbourg.

Mais cette victoire n'avait rien de décisif. Elle donna à Turenne l'honneur des armes, sans lui procurer d'autre avantage que de maintenir le courage et la confiance de ses troupes. Dix jours après, l'électeur de Brandebourg opéra sa jonction avec le duc de Bournonville, le duc de Lorraine et le comte Caprara. L'armée des confédérés, s'élevant à près de soixante mille hommes et environ trois fois plus considérable que celle de Turenne, se remit en mouvement et reprit l'offensive. Elle avait le dessein de chasser les Français de l'Alsace, d'occuper ensuite la Lorraine et la Franche-Comté, et de s'avancer sur Paris à travers la Champagne. La cour de Versailles fut extrêmement alarmée, et Louis XIV ordonna à l'arrière-ban du

royaume qu'il avait fait lever peu de temps auparavant, et aux troupes de Flandre, d'aller joindre le maréchal, dans l'habileté duquel reposait alors le salut de la France entamée et qu'on croyait hors d'état de pouvoir garder sa position.

Mais l'opiniâtre et tranquille Turenne ne quitta point l'Alsace. S'éloignant un peu de Strasbourg, il se retira lentement et sans aucune perte derrière la Zorn, au camp de Diettviller, dans les montagnes, entre Saverne et Haguenau, qu'il couvrit habilement et dont il empêcha l'accès aux soixante mille confédérés. Malgré leur supériorité numérique, ces troupes, commandées par quatre chefs dont les intérêts n'étaient pas les mêmes et qui s'accordaient difficilement, n'osèrent ni l'attaquer dans son camp, ni mettre le siége devant Philisbourg, ou Haguenau, ou Saverne. Turenne fortifia ces deux dernières places et couvrit pendant plus d'un mois toute la basse Alsace. Les confédérés, ne pouvant pas pénétrer dans la partie inférieure de cette province, se répandirent dans la partie haute, où ils établirent leurs quartiers.

C'est alors que Turenne conçut un projet plein de génie et d'audace. Sa victoire de Sinzheim contre Caprara et le duc de Lorraine avait été annulée par l'arrivée du duc de Bournonville et des contingents de l'empire; sa victoire d'Enzheim contre le duc de Bournonville, le duc de Lorraine et Caprara avait été rendue inutile, à son tour, par la jonction du grand-électeur. Pour s'assurer les résultats de la campagne et faire repasser le Rhin aux confédérés, il fallait remporter une troisième victoire contre le grand-électeur, le duc de Bournonville, le duc de Lorraine et Caprara: Turenne l'entreprit. Mais, comme les confédérés étaient beaucoup trop forts pour qu'il pût les attaquer de front, voici comment il s'y prit.

Il avait reçu six mille chevaux de l'arrière-ban, que lui avait

amenés le maréchal de Créqui; trente-cinq escadrons et huit bataillons, qui s'étaient rendus auprès de lui sous les ordres du marquis de Genlis et du marquis de Montauban. Le comte de Saulx était en marche pour le joindre avec vingt-quatre escadrons et dix bataillons. Turenne ordonna à ce dernier ainsi qu'à La Feuillée et à Sourdis, qui conduisaient d'autres renforts, de demeurer dans la Lorraine allemande. Alors, à la grande surprise de tout le monde, après avoir laissé dans Haguenau et dans Saverne les troupes nécessaires pour garder ces deux villes et les défendre, le 29 novembre il fit défiler lui-même toute son armée à travers les Vosges pour rentrer en Lorraine. Il s'établit à Lixheim, non loin de Sarrebourg. On ne comprit pas comment Turenne, qui avait refusé d'évacuer l'Alsace quand il en avait reçu l'ordre, l'abandonnait au moment où l'on comptait qu'il pourrait s'y maintenir, et pourquoi, lorsqu'il était devenu plus fort, il opérait volontairement une retraite à laquelle il n'avait pas voulu se résigner lorsqu'il était plus faible. On le blâma ouvertement à la cour, et Louvois fit remarquer cette faute apparente à Louis XIV, qui conservait une juste et grande confiance en un général aussi consommé.

Sa retraite cachait, en effet, des desseins profonds et hardis. Il avait écrit à M. Le Tellier « que feignant de ne pouvoir plus résister aux ennemis depuis la jonction de l'électeur de Brandebourg, il allait toujours reculer devant eux; que, pour leur donner même plus de confiance, il se retirerait en Lorraine, après quoi ils ne manqueraient pas de s'étendre dans toute l'Alsace; qu'alors il tomberait sur leurs quartiers par un endroit où assurément ils ne soupçonneraient pas qu'on dût les venir surprendre, et qu'il les obligerait peut-être à repasser le Rhin et à aller hiverner chez eux[1]. »

[1] *Histoire du vicomte de Turenne,* tome I, page 554-555.

Ce qu'il avait prévu arriva. Aussitôt qu'il se fut porté sur le revers occidental de la branche des Vosges qui sépare la Lorraine de l'Alsace, les confédérés se répandirent dans les diverses parties de cette dernière province. Lorsqu'ils s'y furent dispersés et établis avec sécurité, Turenne trouva que le moment d'agir était venu. Il longea le pied des Vosges du nord au sud, pour aller prendre l'Alsace à revers. Il divisa son armée en forts détachements commandés par des officiers sûrs et expérimentés; sans leur confier son projet, il leur assigna Béfort pour rendez-vous commun, en indiquant à chacun la route par laquelle il devait s'y rendre. Cette marche dérobée, à travers « des montagnes couvertes de neiges, des torrents débordés et des chemins presque impraticables, » s'exécuta avec autant de précision que Turenne en avait mis à la régler. Après trois semaines de marche, le 27 décembre, il déboucha sur Béfort, toutes ses troupes étant arrivées fidèlement au rendez-vous, avec quarante mille hommes.

Les ennemis épouvantés abandonnèrent précipitamment et avec confusion leurs quartiers rapprochés de Béfort et se replièrent sur Altkirch et Colmar; Turenne les poursuivit. Il battit à Mulhouse un corps d'impériaux, qu'il rejeta sur la droite, du côté de Bâle, l'empêchant ainsi de rejoindre le gros de l'armée confédérée; il fit prisonnier tout un régiment d'infanterie à Brunstatt, et il marcha contre le grand-électeur, qui concentrait ses troupes sous Colmar. Le 5 janvier il le trouva dans une position très-forte, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, dont la gauche s'appuyait sur Colmar et sur l'Ill, la droite sur la montagne et la ville de Turkheim, et qui avait son front couvert par la rivière de Fecht. Il n'hésita pas à l'y attaquer, en ayant pour lui l'audace de sa marche, la confiance et la solidité de ses

troupes, son génie militaire et l'étonnement de ses ennemis ébranlés.

La bataille commença une heure avant le soleil couché, Turenne voulant, par une habile prévoyance, laisser à cette grande armée le désir et le moyen de battre en retraite. Il engagea l'action avec beaucoup de vigueur, et à la nuit il avait battu l'ennemi, auquel il avait enlevé Turkheim, et qui décampa dans un assez grand désordre. Le lendemain Turenne poursuivit les confédérés, qui se replièrent sur Strasbourg, où ils repassèrent le Rhin en évacuant toute l'Alsace[1]. Cette campagne, la plus habile et la plus profonde de la vie militaire de Turenne, le plaça au-dessus de tous les autres grands capitaines. Par sa constance, par sa hardiesse, par trois victoires remportées sur Montécuculli, Bournonville et le grand-électeur, dont il avait contenu ou désorganisé les armées, il avait facilité la conquête de la Franche-Comté, consolidé les possessions de Flandre, sauvé l'Alsace et la Lorraine et empêché une invasion en France.

Aussi rien n'égala l'enthousiasme dont il devint l'objet. Après qu'il eut mis ses troupes en quartiers d'hiver et laissé le commandement de l'Alsace au marquis de Vaubrun, il se rendit à Saint-Germain. Louis XIV lui avait écrit : « Je désire que vous reveniez près de moi, où j'ai bien de l'impatience de vous voir pour vous témoigner de vive voix la satisfaction que me donnent les services considérables et importants que vous m'avez rendus pendant toute la campagne, et la dernière victoire que vous venez de remporter sur mes ennemis[2]. » Sur

[1] Voir, pour toute cette campagne, *Histoire du vicomte de Turenne*, tome I, pages 497 à 555. — *Œuvres de Louis XIV*, tome III, pages 450, 451 et 452. — *Mémoires de Napoléon à Sainte-Hélène, campagnes de Turenne*, tome V, pages 138 à 154.

[2] Lettre de Louis XIV au vicomte de Turenne, du 13 janvier 1675. — *Œuvres de Louis XIV*, tome III, pages 531 à 532.

toute la route, les populations que Turenne avait sauvées des ravages d'une invasion accouraient au-devant de lui, émues d'admiration et de reconnaissance. Louis XIV le combla de tous les témoignages de la plus vive satisfaction; il l'embrassa publiquement et prescrivit à Louvois de lui faire de nouvelles excuses et de lui demander son amitié. A la cour, Turenne fut l'objet d'un empressement et de louanges qui faisaient ressortir sa rare modestie. Il était embarrassé de sa gloire. « Tout le monde, dit Pelisson, a trouvé qu'il était un peu plus honteux qu'il n'avait accoutumé de l'être[1]. »

La campagne de 1674 avait été brillante et heureuse sur tous les points. Louis XIV n'avait essuyé aucun revers maritime, ce qui pouvait compter comme un avantage. Il n'avait pas eu la prétention de tenir la mer contre les Hollandais, et n'avait songé qu'à mettre ses colonies et ses côtes à l'abri de leurs attaques. Aussi Ruyter avait-il vainement essayé de se rendre maître de la Martinique, où il avait été repoussé; de son côté, Tromp, après avoir fait deux descentes infructueuses à Belle-Ile et à Noirmoutiers, avait tout aussi inutilement longé le littoral du Poitou, de la Bretagne, de la Normandie, dans l'espoir d'y provoquer un soulèvement et d'y opérer une descente. Sur la frontière seule de Roussillon, qui avait été un peu négligée parce que l'attaque des Espagnols ne semblait pas devoir y être dangereuse, et où le comte de Schomberg était arrivé tard et avec peu de forces, on avait essuyé quelques désavantages. Les Espagnols avaient pénétré sur le territoire de la France, mais ils avaient été bientôt obligés d'en retirer leurs troupes pour les transporter en Sicile, où Messine s'était révoltée et devait opérer une puissante diversion en faveur de Louis XIV.

[1] Lettre de Pelisson, *Œuvres de Louis XIV*, tome III, page 479.

Malgré les succès de la campagne de 1674, le roi de France avait essayé de renouer les négociations. Il avait agréé la médiation du roi d'Angleterre, qui l'avait fait accepter également par les États-Généraux des Provinces-Unies[1]. Mais la mauvaise issue des conférences de Cologne avait prouvé à Louis XIV qu'il ne lui était pas possible de satisfaire tous les membres de cette coalition, qu'il fallait les diviser, et qu'au lieu d'une négociation générale, dans laquelle il aurait du désavantage, il lui convenait d'entamer des négociations séparées. Dès lors il visa de bonne heure à séparer entre eux les confédérés. Dans cette pensée, ses propositions ne devaient s'adresser ni à l'empereur ni à l'Espagne. L'empereur aurait exigé la restitution de la Lorraine, le rétablissement des dix villes de la préfecture de Haguenau dans leur indépendance, une sorte de protectorat impérial en faveur des feudataires des trois évêchés, et, de plus, il aspirait à la conquête de l'Alsace.. L'Espagne aurait revendiqué non-seulement la Franche-Comté, que Louis XIV n'avait pas l'intention de rendre, mais tout ce qu'elle avait perdu dans la campagne de 1667 et par le traité d'Aix-la-Chapelle. Louis XIV, qui espérait s'étendre encore aux dépens de cette dernière puissance, ne songea donc point à traiter séparément avec la maison d'Autriche. Les Provinces-Unies seules n'avaient plus d'intérêt à une guerre dont elles cessaient d'être l'objet et dont elles continuaient à supporter presque exclusivement les charges. Quoiqu'il fût difficile de leur faire abandonner les alliés qui les avaient secourues dans leur détresse, et enfreindre les devoirs de la plus simple loyauté et de la plus stricte reconnaissance, Louis XIV le tenta.

Il savait que les Hollandais étaient accablés par la guerre,

[1] Lettre des États-Généraux des Provinces-Unies au roi d'Angleterre, du 15 novembre 1674.

qu'ils éprouvaient le besoin de réparer les désastres d'une invasion qui, pendant un an et demi, avait livré la moitié de leur pays aux ravages et aux exactions des armées ennemies, et plongé l'autre moitié sous les flots de la mer. Il croyait leur intérêt fort en état de modérer leur reconnaissance. D'ailleurs il n'ignorait pas que le parti républicain commençait à se montrer de nouveau et qu'il était extrêmement disposé à la paix. Si ce parti ne faisait pas prévaloir son sentiment et même ne l'avouait pas encore ouvertement, c'est qu'il craignait toujours le parti belliqueux et violent du stathoudérat. Au moment où les conférences de Cologne s'étaient rompues, le comte Tott avait déjà proposé à M. de Beverningk de conclure une paix particulière entre la France et les États-Généraux à des conditions avantageuses pour ces derniers. M. de Beverningk lui avait répondu « que ce qu'il lui proposait pouvait conduire les États à une paix qui leur serait très-utile, mais qu'outre qu'elle ne serait pas honnête, il devait lui dire franchement, pour ne pas faire l'homme de bien, qu'il mettrait sa tête au hasard s'il faisait à présent cette ouverture; qu'il ne croyait pas même qu'il y eût en Hollande une personne qui l'osât, sans s'exposer au même péril; que tous les Hollandais étaient comme des gens qui sortaient de l'abîme d'où ils croyaient que la maison d'Autriche venait de les retirer; que le prince d'Orange était plus que personne dans ce même sentiment; qu'ainsi, pour ne point le tromper, il lui déclarait nettement que cette ouverture n'irait pas plus loin. » M. de Beverningk avait cependant ajouté que si les États-Généraux parvenaient à s'entendre avec le roi de France sur les différends qu'ils avaient ensemble, ils parleraient si haut qu'ils forceraient à la paix leurs alliés, avec lesquels ils étaient fort peu engagés[1].

[1] *Négociations de Cologne*, manuscrit du dépôt, pages 674 et 675.

La crainte arrêtant seule le parti républicain dans l'expression de ses vœux pacifiques, Louis XIV, qui avait tout lieu de compter sur l'appui de ce parti, essaya de gagner à ses projets le prince d'Orange, de qui tout dépendait alors dans les Provinces-Unies, en flattant sa vanité et en encourageant son ambition. Il se servit, dans cette vue, de moyens détournés qui ne l'exposassent point à des refus directs. Le comte d'Estrades, son ancien ambassadeur auprès des États-Généraux, était alors gouverneur de Maëstricht. Il conservait beaucoup d'amis dans les Provinces-Unies et il y était fort considéré. Ce fut lui que Louis XIV employa dans cette occasion. Le comte d'Estrades, qui était déjà en relation avec M. Van den Bosch, ancien commis de M. de Witt, et député d'Amsterdam aux États-Généraux, entra en correspondance avec M. de Launoy, serviteur du prince d'Orange et placé dans son intimité; les premières réponses qu'il en reçut sur les dispositions du stathouder n'annoncèrent rien de favorable.

Lettre de M. de Launoy au comte d'Estrades.

La Haye, 30 avril 1674.

Son altesse mon maître est fort persuadée que l'on a été bien fâché en France de la ruine de la cabale de Lowestein, qui était toute pour la France et contre son altesse.

Mon maître a été forcé de se jeter dans la ligue où il est à présent engagé avec l'empire, l'Espagne et le duc de Lorraine; et comme il y a un article du traité de ne faire point de paix que les choses ne soient remises au même état où elles étaient à la paix des Pyrénées, je vois les affaires de la paix bien éloignées, l'humeur de son altesse et son inclination étant de tenir exactement la parole qu'il a donnée par le traité, et ne voyant pas une plus grande sûreté pour lui et pour les États-Généraux que de se tenir ferme dans la ligue qu'il a faite[1].

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.

M. de Launoy annonçait de plus que le prince d'Orange était aigri par les discours qu'avaient tenus sur lui les principaux officiers français, en évacuant Utrecht, et par la persuasion où il était que le roi faisait peu d'estime de sa personne. Il énumérait en même temps les formidables préparatifs des confédérés pour la campagne qui allait s'ouvrir, et ne laissait aucune espérance de paix. Malgré cette réponse, Louis XIV insista, et M. de Louvois écrivit au comte d'Estrades.

Extrait d'une lettre du marquis de Louvois au comte d'Estrades.

Au camp devant Dole, 29 mai 1674.

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 19 de ce mois. Le roi trouve bon que vous envoyiez encore cinq cents écus à l'homme que vous savez, outre les premiers cinq cents écus portés par ma dernière, et que vous répondiez à celle qu'il vous a écrite le 10 de ce mois beaucoup d'honnêtetés de votre part pour M. le prince d'Orange, lui témoignant un grand désir de pouvoir contribuer à rétablir la paix entre la France et les États-Généraux par la connaissance que vous avez des grands avantages que M. le prince d'Orange en peut retirer, et ce que vous appréhendez pour lui des mauvais succès qu'il est impossible qu'il n'ait en Flandre; que vous êtes persuadé que le roi ne ferait pas de difficulté de faire négocier la paix avec les États-Généraux en Angleterre, mais que vous souhaiteriez, à la considération de M. le prince d'Orange, qu'il n'y eût point de médiateur entre lui et le roi, afin que sa majesté pût lui savoir gré de ce qui se négocierait avec les États-Généraux, et, en même temps, prendre avec lui des mesures pour le maintien de son autorité qu'il est impossible que les États ne cherchent à diminuer dès qu'ils seront en paix; que vous croyez que M. le prince d'Orange a trop d'esprit pour ajouter foi aux contes que les gens qui lui prennent de l'argent pour le maintenir dans les intérêts des Espagnols lui peuvent faire de l'aversion et du mépris que sa majesté a pour lui, puisque vous êtes bien informé que, de toutes les histoires

que l'on publie en Hollande sur cela, il n'y en a pas une qui soit véritable[1].

La correspondance continua, et, après les premiers succès de la campagne et la conquête entière de la Franche-Comté, M. de Louvois avait écrit au comte d'Estrades pour qu'il fît sonder de nouveau le prince d'Orange. Il le chargeait de lui insinuer « qu'il ne doutait point qu'à la fin de cette campagne les États-Généraux ne voulussent la paix, et pour l'intérêt de leur commerce, et pour réprimer l'autorité que M. le prince d'Orange avait sur eux; que si cette paix se faisait sans que M. le prince d'Orange eût pris aucune mesure avec le roi, il serait bien difficile que le roi, persuadé de l'aversion de M. le prince d'Orange pour les intérêts de la France, n'appuyât les intérêts de ceux qui lui seraient contraires[2]. » Au même moment le comte d'Estrades recevait de M. de Launoy la lettre suivante, qui annonçait de la part du prince d'Orange le parti pris de combattre le prince de Condé dans les plaines de Charleroi.

Extrait d'une lettre de M. de Launoy au comte d'Estrades. La Haye, 23 juillet 1674.

J'ai reçu votre lettre à part et je l'ai fait voir à son altesse mon maître. Il m'a répondu, après avoir lu deux fois tout ce que vous m'écrivez, que les lettres n'ont point de réplique; qu'il n'est pas d'humeur à découvrir ses sentiments par écrit; qu'il comprend fort bien qu'il faut attendre un autre temps pour s'ouvrir sur beaucoup de choses, ce qui ne peut se faire que par une personne de confiance; que vous étiez le seul à qui il s'ouvrirait de toutes ses pensées, et que pour le présent il ne songeait qu'à acquérir de la réputation; qu'il croyait être sur le point de le faire dans une conjoncture où toutes les armées s'étaient jointes; que, s'il lui arrive du malheur, il aura la satisfaction d'avoir fait ce qu'un homme de bien et d'honneur doit, et

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.

[2] Lettre du marquis de Louvois au comte d'Estrades, du 22 juillet 1674. (*Corresp. de Hollande*, vol. XCII.)

qu'il ne peut qu'acquérir beaucoup de réputation, ayant à combattre contre un aussi grand capitaine comme M. le prince de Condé. Je vous dis tout ce qu'il m'a répondu, sans rien ajouter. C'est avec regret que je vois les affaires réduites à l'extrémité. Son altesse mon maître ne désire rien tant que de donner bataille. Il a bien fallu des allées et des venues pour porter les alliés à prendre ce parti. Son altesse doit partir le 26 pour aller à Charleroi, où il y a de grandes plaines, estimant lui être plus avantageux de combattre en lieu découvert, à cause du grand corps de cavalerie qui est dans nos armées, qui se monte à trente mille chevaux.

Si les Espagnols n'avaient son altesse mon maître pour eux, ils seraient perdus; on n'a jamais vu de si pauvres gens. C'est avec bien du regret que je vois mon maître engagé avec eux[1].

Après la perte de la bataille de Seneffe, M. de Launoy écrivit :

Lettre de M. de Launoy au comte d'Estrades. La Haye, 14 août 1674.

Vous apprendrez par d'autres voies les pertes que nous avons faites par l'infidélité des Espagnols : son altesse mon maître a fait l'arrière-garde. Les Espagnols ont promis de les joindre, en cas qu'ils fussent attaqués. Bien éloignés de tenir leur parole, il a fallu que son altesse mon maître ait payé de sa personne pour faire retirer un régiment d'Espagnols d'une ravine, parce qu'il se voulait rendre, et y a mis à sa place un de nos régiments, qui a soutenu l'attaque plus d'une heure et demie.

M. le prince de Condé a attaqué notre arrière-garde avec bien de la vigueur. Son altesse mon maître s'est trouvée plusieurs fois en grand péril. Il y a eu plusieurs officiers blessés à ses côtés. Owerkerck, son premier écuyer, a eu un coup de mousquet à la tête ; il a été pris assez longtemps par vos gens, et s'est sauvé heureusement. Nous avons perdu six bataillons d'infanterie dont il ne reste personne. Tout le bagage de mon maître et celui de son armée a été

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.

pris et pillé sans qu'il en reste rien. En mon particulier, je perds tous mes papiers et mes chiffres, et quinze cents pistoles que j'avais dans les coffres de son altesse. Me voilà réduit à une grande misère. Les Espagnols ne laisseront pas de publier leur victoire; ils le doivent faire de n'avoir rien perdu.

J'ai fait souvenir son altesse de tout ce que vous m'avez écrit. Il est outré au dernier point contre cette maudite race. Notre perte est si proche, que je ne sais pas quelle résolution on prendra. Nous marchons vers Mons, manquant de toutes choses, et l'épouvante est grande. Je vous prie de vous servir à l'avenir du nouveau chiffre que je vous ai envoyé, le premier ayant été pris parmi mes papiers[1].

Louis XIV crut l'occasion de traiter devenue plus favorable après la victoire de Seneffe, et M. de Louvois chargea le comte d'Estrades de faire parvenir au prince d'Orange les offres les plus avantageuses.

Lettre du marquis de Louvois au comte d'Estrades. Versailles, 19 août 1674.

Tous les jours nous apprenons que la perte des ennemis au combat de Seneffe a été plus grande, et la victoire de M. le prince plus considérable. La plus grande partie de la perte des ennemis est tombée sur M. le prince d'Orange, non-seulement parce qu'il a eu plus de douze mille hommes pris, tués ou blessés, et qu'avant le combat il lui en avait déserté plus de trois mille; mais encore parce que l'équipage de tout le reste a été pris ou brûlé, et il est impossible que la nouvelle n'en cause une grande altération en Hollande, et qu'elle n'augmente considérablement quand ils apprendront qu'il faut faire un nouveau fonds, tant pour le rétablissement de leurs troupes que pour leur entretenement durant le reste de la campagne.

Le roi ne voudrait pas que M. le prince d'Orange, recevant mal ce que sa majesté lui ferait dire, l'allât prôner parmi les gens de son parti; mais si vous croyez que votre ami fût capable de lui dire que

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CXII.

le roi, dans la joie qu'il a eue de l'avantage de ses armes, eût souhaité que la perte ne fût pas tombée sur M. le prince d'Orange, par l'appréhension où il est que cela ne lui porte préjudice auprès des peuples, sa majesté trouverait bon que vous le mandassiez à votre ami, et qu'en même temps vous prissiez occasion de lui représenter qu'il n'est guère juste que M. le prince d'Orange continue à risquer l'établissement de sa maison pour satisfaire à la manie qu'ont les Espagnols de ne pas vouloir que la paix se fasse autrement que sur le pied du traité des Pyrénées; et à cette occasion vous lui pourrez repéter tout ce que je vous ai déjà marqué du risque que court le prince d'Orange si, s'opiniâtrant à soutenir le parti des Espagnols, la paix se fait sans qu'il ait pris aucunes mesures avec sa majesté; que, si les États-Généraux, dans le même temps qu'il paraissait que leur armée jointe à celle des confédérés était supérieure en Flandre, s'expliquaient que la paix leur était nécessaire, et qu'ils la voulaient faire cet hiver, M. le prince d'Orange peut bien connaître que ce qui vient d'arriver va encore accroître leur désir, et leur donner la hardiesse de parler avec encore plus de liberté sur ce sujet; que s'il entrait présentement en négociation avec le roi, sa majesté mettrait parmi les conditions toutes celles qui peuvent être les plus avantageuses pour le maintien de son autorité et la faire passer à sa postérité après lui. Que l'on sait bien que les principaux d'Hollande aimeraient mieux abandonner deux places au roi que de passer ces conditions; mais que, sa majesté faisant d'ailleurs les conditions de l'État bonnes, pas un n'oserait contredire, et qu'au lieu que la grandeur de M. le prince d'Orange paraît présentement dans un état violent et appuyée sur des choses qui apparemment ne sauraient durer, elles trouveraient un appui solide dans l'amitié de sa majesté. Qu'il n'est point question pour cela d'abandonner ses alliés ni de manquer aux traités qu'il a avec eux, puisque, sa majesté faisant un traité avec les États-Généraux, le prince d'Orange consentirait à passer un article qui remettrait les affaires d'Allemagne aux traités de Westphalie, et les différends qui peuvent rester pour son exécution à d'amiables

compositions. Qu'à l'égard des Espagnols on remettrait toutes choses sur le pied du traité d'Aix-la-Chapelle, à la réserve de ce en quoi le sort des armes l'a altéré; c'est-à-dire, hors la Franche-Comté qui demeurerait au roi, tout serait au même état qu'au susdit traité d'Aix-la-Chapelle.

Servez-vous de tout ceci suivant votre prudence, et essayez sur toutes choses à porter votre ami à engager son maître à vous envoyer quelqu'un de confiance par le moyen duquel vous puissiez comprendre si effectivement il n'y a rien à faire avec M. le prince d'Orange, afin que, si cela est, sa majesté puisse prendre des mesures avec le parti qui lui est contraire[1].

Le comte d'Estrades écrivit à M. de Launoy conformément aux instructions qui lui étaient données. M. de Launoy, avant de recevoir la lettre du comte d'Estrades, lui avait mandé : « Je vois mon maître tout à fait porté à continuer la guerre. Il est persuadé que sa gloire et son avantage se rencontreront plus à continuer la guerre et à soutenir ses alliés qu'à faire une paix où il restera oisif peut-être toute sa vie[2]. » Il avait ajouté que, pour remonter le moral de ses troupes, il avait fait couper la tête au major de ses gardes, qui avait quitté trop tôt le poste où il l'avait mis, et poursuivi devant des conseils de guerre d'autres officiers qui n'avaient pas fait leur devoir[3]; que le rhingrave et le comte de Waldeck lui persuadaient de poursuivre la guerre, pour rester à la tête des armées impériales et espagnoles et devenir le prince le plus considérable de l'Europe, et que des conseils indirects ne pouvaient pas balancer l'effet de pareilles séductions[4]. Cependant, lorsqu'il

[1] *Correspondance de Hollande*, v. CXII.

[2] Lettre de M. de Launoy au comte d'Estrades, du 23 août 1674. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCII.)

[3] Même dépêche.

[4] Lettre de M. de Launoy au comte d'Estrades, du 29 août 1674. (*Correspondance de Hollande*, vol. XII.)

reçut la dernière lettre du comte d'Estrades, M. de Launoy s'empressa de la communiquer au prince d'Orange, et comme elle contenait une proposition formelle de négocier, le prince ne parut pas éloigné d'y consentir. M. de Launoy écrivit :

Lettre de M. de Launoy au comte d'Estrades. La Haye, 1er sept. 1674.

Le soir je dis à son altesse que j'avais reçu une de vos lettres, qui témoignait bien de l'attention pour sa personne. Il voulut que je lui lusse, et il me dit : Je suis bien persuadé que M. le comte d'Estrades m'aime, et qu'il ne me conseillerait pas de faire quelque chose contre mon honneur; mais les affaires sont présentement bien engagées pour demeurer sans rien faire. Je ne laisserai pas d'écrire à M. le pensionnaire Fagel, de lui envoyer quelqu'un à Maëstricht, de ma part, pour voir comment nous pourrions entamer cette négociation; à quoi je n'entendrai pas que nos alliés ne soient satisfaits.

Voilà ce qu'il m'a dit, et, dès le soir, j'ai dépêché un courrier audit sieur Fagel, pour vous envoyer le sieur Pesters, greffier et pensionnaire des États d'Utrecht. Assurez-vous que je ferai de ma part tout ce que je pourrai pour faire réussir une si grande affaire[1].

En effet, le prince d'Orange choisit le jour même M. Pesters, pour négocier indirectement avec le comte d'Estrades. Il lui donna les instructions suivantes, et l'adressa à M. Gaspard Fagel, qui devait en prévenir les États-Généraux et l'expédier ensuite pour Maëstricht.

Instructions de M. le prince d'Orange au sieur Pesters. 1er sept. 1674.

Le sieur Pesters partira aussitôt que M. Fagel le lui dira, pour aller trouver M. le comte d'Estrades à Maëstricht.

Après lui avoir témoigné combien je suis sensible à ses marques d'amitié, ledit Pesters entrera comme de lui-même en conversation sur les conditions de paix. On lui proposera peut-être de me séparer des Espagnols et des traités que j'ai faits avec mes alliés; mais il ré-

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.

pondra que rien au monde ne peut m'obliger à manquer à ma parole ni aux traités que j'ai faits.

Il tâchera ensuite de faire parler ledit sieur comte d'Estrades avant que de s'ouvrir; et ensuite il lui dira que, les États-Généraux et moi ayant été attaqués par la France sans sujet, et ensuite l'empereur et l'empire lui-même, il est raisonnable que dans un accommodement chacun des offensés trouve son dédommagement.

Dira-t-on que je puisse le faire avec honneur, parce que, à l'égard des Espagnols, ils ont manqué les premiers aux traités, n'ayant pas ratifié ce qui regarde l'Angleterre? Mais cela n'est pas assez fort, m'étant lié d'une manière à ne pouvoir faire la paix que tout ne soit remis sur le pied du traité des Pyrénées.

Quant à la Lorraine, si le duc a manqué de maintenir la Franche-Comté, il a pourtant, comme il en était convenu, fourni six mille hommes. Mais l'empereur devant fournir six mille hommes de pied et quatre mille chevaux, les États-Généraux et moi quatre mille hommes de pied et mille chevaux, et y ayant tous manqué, le duc de Lorraine n'est pas en faute.

Pour ce qui est des Espagnols, comme je suis obligé et les États-Généraux aussi, par un traité, de ne point faire de paix que les choses ne soient sur le pied du traité des Pyrénées, je ne vois pas qu'elle se puisse faire qu'on ne donne satisfaction auxdits Espagnols, ce qui se pourrait en rendant la Franche-Comté, en donnant Ath et Charleroi ou en les échangeant avec Saint-Omer et Aire, pour ôter l'ombrage que les États-Généraux et les princes voisins ont de la trop grande puissance du roi.

Que, ne trouvant pas jour de nous accommoder présentement avec honneur, il faut, par toutes sortes de moyens, maintenir cette ligue pour servir de barrière contre les entreprises de la France sur nos états.

A l'égard des places que le roi nous retient, il en faut demander la restitution, pour les raisons susdites.

Pour Grave, je n'en suis pas en peine, étant assuré de le re-

prendre à la fin de la campagne; mais pour Maëstricht, je suis embarrassé, attendu que, par le traité fait avec les Espagnols, nous sommes obligés de le leur rendre, soit qu'il soit pris par la force des armes, ou qu'il soit rendu par un traité de paix.

Je trouve à propos qu'on propose une cessation d'actes d'hostilités par mer et une liberté de commerce, pour deux raisons : l'une, que je trouve que ce serait un moyen de rapprocher les esprits de nos peuples de l'ancienne liaison qu'ils avaient avec la France, dont ils sont à présent fort éloignés; et l'autre, que, le traité de commerce se faisant à La Haye, on pourrait mieux traiter l'affaire générale si les conditions s'en pouvaient ajuster.

En cas qu'il y ait des apparences à la paix, il faudrait éviter qu'elle se traitât en Angleterre, en proposant des lieux plus commodes, comme Breda et La Haye.

Je prévois une difficulté à la cessation d'armes par mer, qui sera l'intérêt de la Zélande, qui a gagné en deux ans vingt millions à la piraterie; mais je ferais en sorte d'engager les principaux armateurs pour y faire consentir les autres[1].

On n'était pas près de s'accorder, puisque Louis XIV demandait au prince d'Orange d'abandonner le duc de Lorraine et de lui laisser la Franche-Comté, tandis que le prince d'Orange se considérait comme lié envers le duc de Lorraine, et comme obligé de négocier pour l'Espagne, sur les bases du traité, non d'Aix-la-Chapelle, mais des Pyrénées. Il se réduisait toutefois à prendre pour base le traité d'Aix-la-Chapelle, en exigeant que Louis XIV abandonnât ses nouvelles conquêtes, et échangeât Charleroi et Ath, qui serraient de près Bruxelles, et en faisaient presque une ville *frontière*, avec Aire et Saint-Omer. M. Pesters arriva à Maëstricht vers le milieu de septembre. Il eut avec le comte d'Estrades des conférences dans lesquelles

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.

chacun d'eux se montra fidèle à ses instructions, et ils ne purent pas s'entendre[1]. Ils le purent d'autant moins qu'outre les points importants sur lesquels ils étaient en dissidence, le prince d'Orange demandait la restitution de Maëstricht, que Louis XIV avait l'intention de garder[2].

Pendant que cette négociation se poursuivait dans les Pays-Bas, une négociation analogue s'était engagée à Londres entre Louis XIV et le stathouder, par l'entremise du roi d'Angleterre. Le prince d'Orange, naguère placé à la tête d'une armée de soixante mille hommes, qui se vantait « d'aller traiter les dames à Versailles et d'hiverner en France[3], » espérait en outre que Charles II serait forcé par son parlement de s'unir à la coalition. Cette assemblée ayant déjà contraint le roi son oncle d'abandonner Louis XIV, le prince d'Orange se flattait qu'elle l'obligerait bientôt à se déclarer contre lui : il entretenait dans ce but des liaisons secrètes et particulières avec les chefs de l'opposition, par l'entremise de son secrétaire, nommé Dumoulin, qui était Français d'origine, d'un Hollandais nommé Frymans et de Guillaume Howard, député de Winchelsea[4]. Ceux-ci lui persuadaient « qu'il était l'idole de l'Angleterre et qu'il y était plus maître que le roi son oncle[5]. » Il avait des rapports indirects, mais étroits, avec Shaftesbury et Halifax[6], et il comptait forcer son oncle à quitter le rôle de

[1] Lettre du comte d'Estrades au marquis de Louvois, du 23 septembre 1674. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCII.)

[2] Lettre du comte d'Estrades au marquis de Louvois, du 5 mars 1675. — Lettre du prince d'Orange à M. Pesters, du 5 mars 1675. — Lettre du marquis de Louvois au comte d'Estrades, du 29 mars 1675. (*Corresp. de Hollande*, vol. XCIV.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 1er octobre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[4] Lingard, tome XII, p. 376 et 377.

[5] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 6 septembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[6] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 19 novembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

médiateur pour celui d'ennemi. Il ne reculait même pas devant le projet de lui déclarer la guerre, s'il s'y refusait, afin que son peuple se soulevât et l'y contraignît[1].

Aussi s'était-il montré d'abord très-opposé à toute tentative de négociation. Lorsqu'il avait refusé par M. de Launoy les premières ouvertures du comte d'Estrades, il n'avait pas mieux accueilli les essais de rapprochement hasardés par sir W. Temple. Cet ancien négociateur de la triple alliance et de la paix d'Aix-la-Chapelle avait été nommé ambassadeur d'Angleterre auprès des États-Généraux, en même temps que MM. Van Beuninghen, de Reede et d'Odyk, avaient été envoyés par les Provinces-Unies auprès du roi de la Grande-Bretagne. Il avait eu pour instructions d'offrir aux États-Généraux la médiation du roi d'Angleterre, d'obtenir d'eux qu'ils invitassent le prince d'Orange à n'être pas contraire à la paix[2], et de négocier celle-ci sur les bases des traités de Westphalie pour l'empire, et d'Aix-la-Chapelle pour l'Espagne. Avant de se rendre à La Haye, il avait vu l'ambassadeur de France, s'était entretenu avec lui de sa mission, et lui avait dit que pour rétablir un accord solide il était nécessaire d'apporter quelque changement à l'arrangement territorial de 1668. Selon lui, et sa pensée était conforme à celle de son gouvernement, « la Flandre n'étant plus une province, mais une frontière, il fallait que le roi très-chrétien gardât la Franche-Comté et donnât en échange les places de Charleroi, Ath et Oudenarde, qui tenaient Bruxelles comme investie[3]. »

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 19 novembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[2] Instructions à sir W. Temple, du 10 juin 1674.—Mémoires sur W. Temple, tome II, page 405. — Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 25 juin 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 25 juin 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

Arrivé à La Haye, sir W. Temple avait rempli sa mission; les États-Généraux s'étaient montrés disposés à recevoir la médiation du roi d'Angleterre, tout en disant que par bienséance ils étaient obligés de consulter leurs alliés [1]. Malgré le désir ardent qui les poussait à conclure la paix, comme ils dépendaient alors du prince d'Orange, sir W. Temple s'était mis en route pour aller conférer avec ce prince. Il s'était transporté à Bruxelles et il avait demandé au comte de Monterey une escorte qui l'accompagnât jusqu'au camp du stathouder. Le gouverneur des Pays-Bas espagnols, que ses sentiments et ses instructions rendaient contraire à la paix, la lui avait refusée [2]; on était alors à la fin de juillet. Temple avait écrit au prince d'Orange; mais le stathouder, qui conservait beaucoup de préventions contre lui à cause de son ancienne et étroite liaison avec Jean de Witt [3], et qui s'apprêtait d'ailleurs à livrer la bataille de Seneffe, lui avait fait répondre qu'il n'avait pas le temps de lire sa lettre. Temple lui ayant demandé un rendez-vous et une escorte, il avait répliqué « que ce serait pour une autre fois; qu'il avait présentement d'autres choses à faire et de grands desseins à exécuter [4]. » Charles II et le duc d'York avaient été extrêmement blessés de ce procédé, qu'ils regardaient comme une injure.

Après que ses *grands desseins* eurent échoué à Seneffe et devant Oudenarde, le prince d'Orange changea de sentiment et de langage. La désunion s'était introduite parmi les confédérés. Le stathouder ressentait une haine très-vive contre

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 25 juillet 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 30 juillet 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[4] *Ibid.*

le comte de Monterey, auquel il attribuait ses revers, et qui avait dit de lui, quelque temps auparavant, que, malgré leur alliance, « il le tenait toujours pour un traître, fils et petit-fils de traître, et descendu d'une famille qui avait toujours trahi ses maîtres [1]. » Le prince d'Orange ne pouvait plus supporter le comte de Monterey, et tandis que, du côté des confédérés, on accusait le stathouder d'incapacité, du côté des Hollandais on prétendait que le comte de Souches ne savait plus ce qu'il faisait, que le général Sporck était un brutal sans jugement et sans conduite, et que la cavalerie allemande s'était mal battue à Seneffe [2]. » D'ailleurs tout le peuple des Provinces-Unies demandait la paix avec véhémence [3].

C'est dans cette situation que le prince d'Orange s'était tourné vers le roi d'Angleterre. Louis XIV, désireux de renouer sa négociation avec lui, avait autorisé Charles II à lui faire de sa part des ouvertures d'une paix séparée, à promettre des *conditions favorables* aux États-Généraux et des *avantages solides* au prince d'Orange, dont il seconderait les desseins et la grandeur [4]. Par suite de cette communication, Charles II avait chargé M. d'Odyk d'assurer à son neveu la continuation de ses sentiments affectueux, et celui-ci avait répondu le 10 septembre : « Votre lettre m'a donné beaucoup de joie en m'apprenant que le roi mon oncle me conserve toujours son amitié. Faites votre possible pour le conserver dans les sentiments qu'il m'a toujours témoignés. Je ne désire rien de sa majesté, si ce n'est

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 4 juin 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 6 septembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, volume CXIII.)

[3] *Ibid.*

[4] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 25 août 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

qu'elle nous procure une bonne paix pour nos alliés et pour nous[1]. »

Le prince d'Orange s'était empressé d'envoyer en Angleterre Sylvius, dans lequel il avait beaucoup de confiance, qui était arrivé le 21 septembre, et qu'il avait chargé « de redemander au roi son oncle ses bonnes grâces, s'il avait été assez malheureux pour les avoir perdues, en l'assurant qu'ayant été jusqu'alors pour la continuation de la guerre, afin de rétablir sa réputation et son autorité, il avait maintenant tourné toutes ses pensées du côté de la paix; qu'il s'y trouvait obligé par la complaisance qu'il devait avoir pour la Hollande et par l'incompatibilité qu'il y avait entre lui et les Espagnols; mais qu'il fallait chercher les moyens de mettre la Flandre dans un état qui l'empêchât d'être emportée tout d'un coup, comme il serait possible à la France de le faire, si cette province demeurait toujours exposée ainsi qu'elle l'était[2]. » La paix générale ne paraissant pas possible dans le moment au prince d'Orange, il s'en remettait au roi d'Angleterre pour la conclusion d'une paix particulière, dont les conditions seraient la restitution aux États-Généraux des villes que Louis XIV occupait encore, l'échange de Charleroi, d'Ath et d'Oudenarde avec les Espagnols, et des promesses pour le duc de Lorraine[3]. Sylvius était en même temps chargé d'annoncer de sa part au roi d'Angleterre « qu'il avait toutes les envies du monde de venir à Londres après la fin de la campagne pour conférer avec lui sur les moyens d'établir une bonne paix[4]. »

Cette dernière ouverture découvrait les véritables intentions

[1] Cette lettre est dans la dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 17 septembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 24 septembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

du prince d'Orange. La paix était le but apparent de son voyage, mais, comme elle semblait encore fort éloignée, il se proposait de contraindre Charles II à prendre part à la guerre contre Louis XIV. Il s'était ménagé dans le parlement, dont la réunion devait être prochaine, une dangereuse influence par ses intrigues secrètes et les cabales ouvertes des ambassadeurs hollandais. Ceux-ci, arrivés à Londres au commencement du mois de juin[1], n'avaient pas caché le dessein qu'ils avaient d'associer l'Angleterre à leur cause. Ils l'avaient d'abord proposé au cabinet anglais, à la tête duquel se trouvait alors le grand trésorier, comte de Danby. Charles II, après avoir prorogé le parlement jusqu'au 20 novembre, avait renvoyé de son ministère le duc de Buckingham, éloigné de Londres le comte de Shaftesbury, obligé le comte d'Arlington à vendre sa charge de secrétaire d'état à M. Williamson[2], en lui donnant toutefois auprès de sa personne la charge de lord chambellan. Des cinq ministres de la *Cabale*, il n'avait gardé dans son conseil que le duc de Lauderdale, dont il connaissait la complaisance infinie et l'entier dévouement.

Les ambassadeurs hollandais, en s'adressant aux ministres de Charles II, leur avaient dit « que le roi d'Angleterre devait faire une déclaration contre la France, comme le seul bon moyen de la réduire à la raison et de se réconcilier son parlement, qui reconnaîtrait par là qu'il n'y avait aucun concert entre les deux rois pour attaquer la religion et le gouvernement d'Angleterre[3]. » Lorsqu'ils avaient vu Charles II lui-même, ils

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 7 juin 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[2] Il la lui avait vendue six mille livres sterling. (Lingard, tome XII, p. 379.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 11 juin 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

l'avaient pressé vivement de s'opposer par la guerre à la conquête imminente de la Flandre. Mais ce prince, qui, seul avec son frère le duc d'York, restait fermement attaché à Louis XIV, leur avait répondu « qu'ils devaient s'appliquer à la paix et ne pas s'attendre qu'il fût capable de se tourner contre la France, qui avait si bien agi avec lui et qu'il avait si honteusement abandonnée[1]. » Dans une autre occasion, il avait ajouté devant eux « que depuis sept ans il avait beaucoup plus fait pour la Flandre que pour la France; qu'il n'avait rencontré cependant que de l'ingratitude du côté de l'Espagne, tandis que le roi très-chrétien l'avait obligé en tant de rencontres, même au delà de ses obligations, qu'il *serait un grand coquin* s'il était jamais capable de l'oublier et s'il ne lui en était pas redevable toute sa vie[2]. »

Désespérant d'entraîner le roi dans leurs projets, les ambassadeurs de Hollande s'étaient jetés du côté du parlement. « Depuis qu'ils sont ici, écrivait M. de Ruvigny, ils font voir qu'ils espèrent beaucoup plus du parlement que de sa majesté britannique; ils ne voient que des gens du parlement qui ne sont pas moins républicains que ces messieurs[3]. » C'était pour les aider de sa présence et se rendre maître des résolutions du cabinet anglais au moyen du parlement, que le prince d'Orange avait conçu son projet de voyage à Londres. M. de Ruvigny en fut extrêmement alarmé, et il dit à Charles II « que son service et celui du roi son maître s'opposaient formellement à ce voyage et qu'il ne devait y consentir qu'après la paix[4]. » Il exposa en même temps au duc d'York toutes les

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 21 juin 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 6 août 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, volume CXII.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 11 juin 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à

raisons qui devaient le rendre personnellement contraire à un dessein aussi dangereux pour lui[1]. Louis XIV fit demander expressément à Charles II de s'y opposer[2], et ce prince, qui avait découvert les menées factieuses que son neveu entretenait dans le royaume et dans le parlement par l'entremise de Dumoulin et d'Howard, se rendit sans peine à ce vœu. Il dit à M. de Ruvigny « qu'il ne voulait pas que le prince d'Orange vînt en Angleterre, « ayant des preuves convaincantes de ses malheureux desseins » par ceux qui s'étaient chargés de les conduire dans le parlement[3]. »

Mais Charles II fit plus, il déconcerta les espérances que les Hollandais avaient fondées sur le parlement lui-même. Ce grand corps semblait le maître de la situation, et il était à croire qu'une fois assemblé, il entraînerait le roi à combattre Louis XIV, comme il l'avait précédemment contraint à l'abandonner. Hostiles à la France dont ils voyaient avec peine la grandeur, ses membres accusaient Louis XIV « d'aller droit à la monarchie de l'Europe[4]. » Aussi M. de Ruvigny avait-il écrit : « Si le parlement s'assemble, il fera de la cour tout ce qu'il voudra[5]. » Louis XIV, extrêmement intéressé à empêcher ou à retarder sa convocation, avait supplié Charles II de prendre ce parti, « qu'il regarderait comme un témoignage de l'affection du roi d'Angleterre pour lui, puisque, si ceux qui avaient été opposés dans le dernier parlement à l'alliance

Louis XIV, du 24 septembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[1] *Ibid.*

[2] Lettre du marquis de Pomponne à M. de Ruvigny, du 3 novembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 12 novembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 7 juin 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[5] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 4 juin 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

de la France et de l'Angleterre étaient capables de porter plus loin leur mauvaise volonté, ils ne le pourraient faire que lorsque ce même parlement serait assemblé [1]. » Il ajoutait : « Ainsi son intérêt et le mien se trouvent unis ensemble à en différer la convocation [2]. »

Charles II désirait vivement satisfaire Louis XIV, en se débarrassant lui-même de la surveillance incommode et des exigences redoutables des deux chambres. Aussi malgré ses ministres, dont la plupart étaient contraires à cette mesure, parce que, après trois prorogations consécutives, ils trouvaient difficile d'en hasarder une quatrième; malgré les désirs des gens de sa cour, qui espéraient du parlement un secours pécuniaire dont ils devaient avoir leur part [3], Charles II s'y décida. Il ne fit confidence de sa résolution qu'à M. de Ruvigny, auquel il annonça « qu'il prorogerait le parlement jusqu'au mois d'avril 1675, afin qu'il n'y eût rien à craindre de lui s'il était encore en humeur de continuer ses mauvais desseins contre la France [4]. » Il pria M. de Ruvigny de garder secrète sa résolution, dans laquelle l'entretint et le confirma Louis XIV [5], et lui défendit d'en parler à ses ministres et au duc d'York. Il se chargea de le leur apprendre lui-même quand il en serait temps [6]. En effet, lorsque approcha le terme des quarante jours, avant lesquels il était nécessaire de publier la prorogation, il assembla son conseil privé, et lui annonça nettement « que des

[1] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 26 juin 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 30 juillet 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 9 juillet 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[5] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 25 août 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[6] Dépêches du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 30 août et du 6 septembre 1674. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXIII.)

raisons essentielles l'obligeaient de proroger encore son parlement, et qu'il ne voulait pas qu'aucune personne se mêlât de lui donner avis sur une matière qu'il avait bien digérée [1]. » Une déclaration si expresse et si peu attendue surprit tous les membres du conseil privé, dont la plupart demeurèrent dans un profond silence [2].

La prorogation du parlement, que Charles II regarda *comme un coup de maître* [3], fut publiée le 3 octobre. Elle confondit les espérances des ambassadeurs hollandais et rendit le prince d'Orange plus froid dans la poursuite des négociations qu'il avait engagées à Maëstricht et à Londres, et qui n'avaient rien de sérieux encore. D'ailleurs, la prise de la ville de Grave, dont il s'était rendu maître le 26 octobre, avait affaibli l'impression produite sur lui par la défaite de Seneffe et par la levée du siége d'Oudenarde. Aussi modéra-t-il [4] l'empressement pacifique des États-Généraux, qui avaient levé l'interdiction mise sur l'entrée des vins et des eaux-de-vie de France [5], et dont les ambassadeurs à Londres proposaient à M. de Ruvigny le rétablissement du commerce et une suspension d'armes sur mer [6]. Louis XIV adhérait bien à la suspension d'armes, sauf à s'occuper ensuite du rétablissement du commerce [7]. Il ne se souciait pas en effet de redonner aux Hollandais le commerce qui était tombé entre les mains des Anglais, de peur qu'il ne leur procurât le moyen de continuer la

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 1er octobre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 1er novembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[5] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 27 septembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[6] Dépêches du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, des 27 septembre et 15 octobre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[7] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 24 octobre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

guerre avec avantage. Le prince d'Orange voulait au contraire que les relations commerciales fussent réglées avant toutes choses. L'accord n'était pas plus facile sur les conditions territoriales de la paix. Louis XIV n'entendait la conclure avec les Hollandais que moyennant la cession de Maëstricht, une somme d'argent, et même une partie du pays *de la généralité;* avec l'empereur et les princes de l'empire, que sur le pied des traités de Westphalie, en écartant l'affaire de Lorraine; avec l'Espagne, que d'après l'arrangement d'Aix-la-Chapelle, en ajoutant toutefois à ses acquisitions de 1668 la Franche-Comté, dont il venait de se rendre maître [1]. Le prince d'Orange, au contraire, écrivait au roi d'Angleterre, après un long silence, que l'Espagne exigeait pour traiter le retour aux conditions de la paix des Pyrénées, et déclarait que la Flandre ne pouvait pas rester dans l'état où l'avait mise la paix d'Aix-la-Chapelle [2].

La froideur du prince d'Orange et ses intrigues en Angleterre inspirèrent quelques inquiétudes à Charles II [3], quoiqu'il les traitât avec une indulgence affectueuse, en les mettant sur le compte de l'inexpérience et des mauvais conseils. Il se décida à envoyer auprès de lui les comtes d'Arlington et d'Ossory, accompagnés de M. d'Odyk, afin de se plaindre de ses menées, de le disposer à la paix, de le ramener à des sentiments plus rassurants pour ses oncles [4], et de l'unir à eux plus étroitement encore en lui offrant d'épouser la princesse d'York. Cette dernière pensée était déjà ancienne, quoique la princesse Marie n'eût encore que douze ans.

[1] Lettres de Louis XIV au marquis de Ruvigny, des 5 mai, 25 août et 3 octobre 1674. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 8 octobre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, volume CXIII.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 12 novembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[4] *Ibid.*

Charles II en avait parlé à son frère avant même la guerre de Hollande, mais il n'avait pas trouvé le duc d'York favorable à un mariage dont il pressentait les dangers futurs. Après le rétablissement de la paix et dès le printemps de 1674 (en avril), il avait entretenu de nouveau le duc d'York de ce projet, que lord Arlington, le duc d'Ormond, le grand trésorier Danby et le garde des sceaux Finch, avaient entièrement approuvé [1]. Le duc d'York, qui ne désespérait pas de donner sa fille au dauphin, tandis que Louis XIV voulait la faire épouser par le prince de Conti [2], assura à M. de Ruvigny qu'il se défendrait tant qu'il pourrait contre la volonté de son frère, et que le jeune âge de sa fille lui permettrait de gagner du temps. L'ambassadeur de Louis XIV, pour l'affermir dans ses répugnances, lui dit ces remarquables paroles : « Que de fortes raisons l'obligeaient à craindre comme la mort la conclusion de ce mariage; qu'il devait regarder le prince d'Orange comme l'idole de l'Angleterre, et qu'un tel gendre serait infailliblement sa ruine [3]. »

Mais six mois après, lorsque Charles II se décida à envoyer les comtes d'Arlington et d'Ossory vers son neveu, il pressa de nouveau le duc d'York et lui dit « que pour gagner le prince d'Orange il fallait se servir de tous les moyens qu'on avait en mains; que le plus sensible pour ce prince serait la proposition de le marier avec la princesse Marie sa fille, et que pour cet effet il lui demandait son consentement [4]. » Malgré sa juste répugnance, le duc d'York, qui faisait profession d'être le premier

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 23 avril 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[2] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 5 mai 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 23 avril 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 19 novembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

et le plus obéissant sujet de son frère, n'avait pas cru pouvoir le lui refuser. Il en prévint avec douleur M. de Ruvigny, auquel Charles II n'avait pas confié cette partie de la mission donnée aux comtes d'Arlington et d'Ossory [1]. Charles II, en annonçant ce voyage à l'ambassadeur de France, l'avait assuré que les deux lords « partiraient de Londres (avec M. d'Odyk) sans aucun titre et sans instructions par écrit; qu'ils seraient seulement chargés de deux choses : l'une, d'obliger le prince d'Orange à leur faire une confession générale, puisqu'ils seraient munis de preuves assez fortes pour le convaincre de sa conduite envers le roi son oncle; et l'autre, de lui faire prendre de vrais sentiments pour la paix, à moins de quoi ils auraient ordre de revenir sans perdre de temps [2]. »

M. de Ruvigny, qui se défiait beaucoup de ce voyage, dont Louis XIV s'alarma extrêmement de son côté, avait demandé à Charles II d'ajouter trois choses aux instructions verbales des comtes d'Arlington et d'Ossory : 1° de faire savoir au prince d'Orange qu'il ne voulait pas qu'il vînt en Angleterre avant la conclusion et la ratification de la paix entre la France, les États-Généraux et leurs alliés; 2° d'entendre toutes les conditions qu'on leur communiquerait pour la paix, et de n'en proposer aucune, afin de ne pas engager leur maître à les soutenir; 3° de ne pas se laisser abuser par des paroles inutiles, et de partir aussitôt qu'ils verraient le prince d'Orange balancer à donner au roi son oncle toute la satisfaction qu'il désirait de lui [3].

Les comtes d'Arlington et d'Ossory partirent de Londres le

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 19 novembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 12 novembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 15 novembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

27 novembre [1]. Ils trouvèrent le prince d'Orange fort dégoûté des Espagnols, mais disposé à la paix seulement si Louis XIV leur rendait la Franche-Comté, abandonnait Maëstricht après en avoir rasé les fortifications, et voulait échanger Charleroi, Ath et Oudenarde, pour Aire et Saint-Omer [2]. Le comte d'Arlington lui avait répondu qu'il fallait gagner des batailles pour imposer de pareilles conditions [3]. Comme ce prince ne pouvait nier ses intrigues en Angleterre, puisque des instructions, écrites de la main de son secrétaire Dumoulin, avaient été trouvées sur un Écossais qui avait été mis à la Tour et qui avait tout confessé, le prince avoua « qu'il s'était servi de tous les moyens pour obliger le roi son oncle à faire la paix avec la Hollande, mais il ajouta qu'une fois la paix conclue il avait abandonné toutes les intelligences qu'il avait en Angleterre [4]. » Le comte d'Arlington l'ayant pressé de « lui découvrir les personnes du parlement avec lesquelles il avait eu des intelligences, le prince d'Orange avait répondu qu'il avouait y avoir beaucoup d'amis, mais que, ne voulant plus s'en servir, il aurait mauvaise grâce à les nommer et qu'il croyait le roi son oncle trop généreux pour trouver mauvais qu'il ne fût pas assez lâche pour trahir des gens qui s'étaient fiés à lui [5]. » Quant au mariage avec la princesse Marie, le prince d'Orange ne l'agréa point pour le moment. D'une part, la duchesse d'York était grosse et pouvait avoir un fils; de l'autre, ses partisans en Angleterre lui écrivaient de se défier de cette proposition,

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 29 novembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 13 décembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 17 janvier 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, volume CXV)

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 13 décembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[5] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 17 janvier 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

comme d'un piége tendu pour lui faire perdre sa popularité en paraissant l'associer aux projets du roi et du duc d'York contre la religion protestante et les libertés publiques[1]. Il subordonnait en outre ce mariage au voyage à Londres que réclamait l'intérêt de ses propres desseins. Aussi le comte d'Ossory écrivit au duc d'York, « que le prince avait reçu cette proposition avec grande joie, et qu'il l'avait chargé d'assurer le roi et le duc d'York ses oncles, de sa reconnaissance pour le grand honneur qu'ils voulaient lui procurer; mais qu'il n'avait pas résolu de le recevoir avant de s'être présenté lui-même devant la princesse, pour savoir d'elle si sa personne ne lui serait pas désagréable; qu'il n'aurait pas perdu de temps pour aller à Londres si la princesse n'était encore fort jeune et s'il n'avait des affaires qui le retenaient encore à La Haye; qu'il ne manquerait pas de prendre son moment pour passer en Angleterre, sitôt qu'il le jugerait à propos, pour la conclusion d'une affaire qui lui était si avantageuse[2]. » Le duc d'York et Charles II furent très-choqués de cette réponse : le premier n'avait écrit qu'une simple lettre de compliment au prince d'Orange, vis-à-vis duquel le comte d'Ossory s'était tant avancé et sur un point si délicat; et le second prétendait ne l'avoir chargé que d'exprimer au prince d'Orange son désir de le marier avec sa nièce, si la paix était faite par son moyen et s'il lui révélait toutes ses pratiques en Angleterre[3].

Les comtes d'Arlington et d'Ossory étaient partis de La Haye sans avoir rien obtenu. Ils avaient trouvé le pensionnaire Fagel passionné pour la paix[4]. Il leur avait dit « que les États

[1] Lingard, tome XII, p. 380 et 381.

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 20 décembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[3] Même dépêche.

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 13 décembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

ne faisaient plus la guerre pour eux, mais seulement pour leurs alliés, et qu'ils seraient bien aises d'avoir bientôt une occasion d'obliger l'Espagne à la paix[1]. » Il avait cependant décidé le comte d'Arlington, qui s'était étroitement rapproché du prince d'Orange dans ce voyage, et qui avait épousé ses intérêts, de porter à Londres le projet d'un traité défensif entre les Provinces-Unies et l'Angleterre. M. de Ruvigny l'ayant su, s'en était montré inquiet; mais Charles II l'avait rassuré en lui disant que lord Arlington avait eu tort d'accepter ce projet de traité défensif, quoiqu'il ne fût question de le conclure qu'après la paix[2].

Vers cette époque, le prince d'Orange, dont l'ambition était extrême, convoita cette souveraineté des Provinces-Unies que les rois d'Angleterre et de France lui avaient proposée en 1672. Quelque étendu que fût son pouvoir, il ne s'en contentait point. Les circonstances extraordinaires dans lesquelles son pays s'était trouvé placé lui avaient fait accorder le droit exorbitant, et en quelque sorte royal, de nommer les magistrats des villes, dans une république dont la constitution reposait sur la souveraineté même des villes. On l'investit du droit plus excessif encore de régler comme il l'entendrait le gouvernement des provinces de Gueldre et d'Utrecht, lorsqu'elles furent évacuées par les troupes françaises. Leur conquête semblait les avoir détachées de l'union. Le prince d'Orange crut cette occasion favorable pour obtenir la souveraineté à laquelle il aspirait. Sur l'insinuation de ses émissaires et de ses partisans, la Gueldre donna le signal. Les États de cette province assemblés décernèrent au stathouder le pouvoir souve-

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 17 janvier 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol CXV.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 21 janvier 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

rain et le nommèrent duc de Gueldre. Le comté de Zutphen fit de même. Le prince d'Orange consulta alors les autres provinces pour savoir s'il devait accepter ces nouveaux titres et séparer ainsi une province de l'ancienne union. Il avait l'espoir non-seulement qu'elles lui donneraient le conseil désiré par son ambition, mais qu'elles suivraient elles-mêmes bientôt l'exemple de la province de Gueldre. Celle d'Utrecht y était toute disposée; mais il n'en fut pas ainsi de celles de Hollande et de Zélande, qui manifestèrent une vive opposition et s'alarmèrent pour leur propre indépendance. Les matelots de Zélande s'ameutèrent, et dirent « qu'ils ne le souffriraient jamais, de peur que, leur province imitant celle de Gueldre, ils ne fussent traités par un souverain comme leurs semblables l'étaient en Angleterre[1]. »

M. Van den Bosch, que le prince d'Orange avait envoyé en Zélande, celle des sept provinces qui s'était jusqu'alors montrée la plus affectionnée pour lui, écrivit à M. d'Estrades: « J'ai remarqué tant de répugnance et d'aversion, dans tous les magistrats et principaux, de ce titre de souverain, que j'ai cru être obligé de partir pour avertir son altesse et lui rendre compte de tout ce que j'ai appris[2]. » Ces dispositions de la Zélande, et celles de la Hollande, dont il était également instruit, décidèrent le prince d'Orange. Il eut la sagesse de renoncer à la souveraineté qu'il avait ambitionnée et qui lui était offerte. « Je l'ai trouvé à Leyde, ajouta M. Van den Bosch, et il me dit que la Hollande y avait au moins autant d'aversion que la Zélande; mais qu'il repartirait le lendemain pour venir en Gueldre remercier MM. les États de cette province de l'offre

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 25 février 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[2] Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades, du 18 février 1675. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIV.)

qu'ils lui font de lui donner la souveraineté et le duché de Gueldre, ce qu'il refusait, ne voulant être que leur stathouder[1]. »

Mais cette ambitieuse tentative nuisit beaucoup au prince d'Orange auprès de ses défiants concitoyens. « J'ai entretenu, écrivit M. de Ruvigny à sa cour, un homme d'Amsterdam, fort entendu dans les affaires de Hollande, qui m'a dit que le peuple de ce pays détestait présentement M. le prince d'Orange, qu'il adorait avant les marques qu'il venait de donner de son ambition, et que les États avaient repris sur ce prince le pouvoir qu'il avait sur eux par le moyen de ce peuple[2]. » Le stathouder n'en restait pas moins très-puissant. Il avait mis un terme aux négociations indirectes qu'il poursuivait à Maëstricht avec le comte d'Estrades par l'entremise de M. Pesters. On n'avait pu convenir dans cette conférence ni d'un arrangement territorial, ni d'un arrangement commercial. Le prince d'Orange et M. Fagel avaient insisté sur ce dernier point, en disant « que c'était l'expédient pour regagner l'esprit des peuples de Hollande[3]. » Mais M. de Louvois n'avait pas répondu favorablement, et avait écrit « que le roi était informé que tout le monde y souhaitait également la paix, et que, si M. le prince d'Orange et M. Fagel étaient du même avis, elle serait bientôt conclue[4]. » Le prince d'Orange avait renoncé à cette négociation séparée, et quelques jours après, le 26 mars, sur le rapport de M. Fagel, les États-Généraux avaient pris la résolution de négocier la paix sur les bases des traités de

[1] Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades, du 18 février 1675. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIV.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 2 mars 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[3] Lettre du marquis de Louvois au comte d'Estrades, du 9 mars 1675. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIV.)

[4] *Actes et mémoires des négociations de la paix de Nimègue*, tom. I, pag. 17 à 20; 2e édition. Amsterdam et La Haye, 1680, 4 forts volumes in-12.

Westphalie et des Pyrénées, en demandant la restitution de la Lorraine à son duc, de la Franche-Comté et de la Flandre française à l'Espagne, de Maëstricht et du pays d'outre-Meuse aux Provinces-Unies qui, selon les engagements qu'elles en avaient pris, les remettraient à l'Espagne.

Cependant l'époque où le parlement devait se réunir approchait de nouveau, et comme le prince d'Orange ainsi que ses alliés comptaient toujours beaucoup sur cette assemblée, M. de Ruvigny recommença à demander sa dissolution [1]. Le roi d'Angleterre en conféra avec le duc d'York, le duc de Lauderdale et le grand trésorier [2] : celui-ci se montra tout à fait contraire à cette mesure. Il vint trouver M. de Ruvigny et lui représenta « que le roi son maître ne pouvait casser son parlement sans mettre sa couronne en péril, et que la prorogation même en était dangereuse ; que la marine était négligée faute d'argent, et qu'on était contraint de tenir cette assemblée pour remédier, par son moyen, aux nécessités pressantes de l'état et à la mauvaise humeur des peuples, qui commençaient déjà à murmurer [3]. » L'entretien du grand trésorier dura deux heures, et M. de Ruvigny crut pouvoir en conclure que le roi d'Angleterre désirait l'offre d'une assistance pécuniaire. Déjà six mois auparavant le duc d'York avait indirectement sollicité un prêt de quatre ou cinq cent mille livres sterling pour son frère [4]. Ce prince, qui souhaitait la dissolution d'un parlement si hostile à son égard, dit alors ouvertement à M. de Ruvigny « que son frère le casserait entièrement si le roi de France lui prêtait quatre ou cinq millions, et que c'était

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 21 janvier 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 27 janvier 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, volume CXV.)

[3] *Ibid.*

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 13 aoùt 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

le moyen de gagner à cette mesure le grand trésorier, qui sans cela ne pourrait pas s'empêcher d'opiner pour la tenue de cette assemblée, dont il espérait un grand secours[1]. » M. de Ruvigny défendit l'argent de son maître en alléguant les dépenses considérables qu'il avait déjà faites et qu'il était obligé de faire encore pour soutenir la guerre contre une grande partie de l'Europe. Il ajouta que, réduit à emprunter plus qu'en état de prêter, il accorderait après la paix au roi de la Grande Bretagne tout ce qu'il pouvait attendre de son amitié. Mais le duc d'York répliqua « que la paix dépendait absolument de la cassation du parlement; que le roi de France avait besoin sans doute de ses finances pour soutenir une grande guerre, mais qu'elles ne sauraient être, à son avis, mieux employées qu'à la destruction d'un puissant ennemi qui soutenait tous les autres[2]. »

En communiquant ces diverses ouvertures à Louis XIV, M. de Ruvigny lui dit que, s'il lui permettait d'offrir au roi d'Angleterre la somme de cent mille livres sterling payable en quatre termes, à dater de la dissolution ou tout au moins de la prorogation du parlement pour une année, il croyait que ce prince s'en contenterait[3]. Louis XIV, qui craignait la réunion du parlement à l'ouverture même de la campagne, adhéra à la proposition de M. de Ruvigny, pourvu que le parlement fût cassé ou prorogé pendant deux ans, dix-huit mois, ou tout au moins une année. « Autant, lui écrivait-il, je serais incapable d'aller jusqu'à une somme de quatre ou cinq millions, autant je trouve bon, selon votre avis, d'employer cent mille livres sterling à ce sujet[4]. »

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 27 janvier 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[2] Même dépêche

[3] *Ibid.*

[4] Lettres de Louis XIV au marquis de

Mais cette somme, qui formait un peu plus de douze cent mille livres tournois, ne fut point acceptée. Charles II était rassuré sur les dispositions des deux chambres. Le grand trésorier, qui avait pris son point d'appui dans le parti épiscopal, le plus puissant de l'Angleterre, qui avait décidé le roi à publier six nouveaux édits contre les catholiques et les non-conformistes, afin d'enlever aux inécontents tout prétexte religieux [1], qui s'était ménagé enfin, par la corruption, de nombreux partisans dans cette assemblée, espérait la conduire d'autant plus facilement que les divers chefs de parti se montraient plus favorables à la couronne qu'ils ne l'avaient été depuis longtemps [2]. Il avait décidé Charles II à réunir les chambres, et converti le duc d'York et le duc de Lauderdale à cette opinion [3]. Aussi, lorsque M. de Ruvigny entretint à ce sujet Charles II, il le trouva tout à fait résolu. Ce prince refusa l'offre d'argent qui lui était faite, en disant qu'il n'en manquait pas maintenant, les douanes lui rapportant cent cinquante mille livres sterling de plus, à cause de l'accroissement du commerce, qui se faisait tout par les Anglais depuis la guerre; « qu'il n'assemblerait donc pas son parlement pour lui en demander, mais pour obéir à une bonne politique et pour ne pas outrer tout à fait ce grand corps en différant plus longtemps de le réunir [4]. » Afin de rassurer M. de Ruvigny, il ajouta « que le parlement anglais ferait moins de mal qu'il ne le croyait; que d'ailleurs rien au monde ne pourrait l'engager contre les intérêts du roi de France; et que si ce grand corps ne rentrait pas dans son devoir et prétendait ou s'assurer des

Ruvigny, des 9 et 16 février 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 7 février 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 18 février 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

termes fixes pour sa convocation, ou s'ingérer dans les traités d'alliance, ou dicter les conditions de la paix, ou parler contre le duc d'York, ou attaquer ses ministres, alors il n'hésiterait pas à le casser [1]. » Cet entretien dura trois heures : rien de ce que lui dit l'ambassadeur de Louis XIV n'ébranla Charles II [2] : ce prince avait pris son parti.

Louis XIV, n'ayant pas pu empêcher la convocation prochaine du parlement, n'oublia rien pour se le rendre moins défavorable. Il savait que les espérances conçues par Charles II étaient en contradiction avec celles qu'on fondait à La Haye, à Vienne, à Madrid sur cette assemblée [3]; il chargea donc son habile ambassadeur d'y déjouer les cabales de ses ennemis et de lui acquérir des partisans. « Il sera, lui écrivit-il, de votre industrie et de votre zèle pour mon service d'agir parmi les membres du parlement, de gagner ceux que vous y croirez plus considérables ou plus opposés à mes intérêts, et de confirmer ceux que vous croyez bien intentionnés. Pour y réussir plus aisément, je vous donne le pouvoir de le faire par des promesses et des gratifications d'argent dont je vous laisserai le soin d'user selon votre prudence [4]. » Il le chargea en même temps d'obtenir du roi la promesse écrite qu'il casserait son parlement s'il était mal intentionné [5]. M. de Ruvigny lui répondit qu'il exécuterait ses ordres; qu'il raffermirait le roi d'Angleterre dans le dessein de dissoudre le parlement si le parlement voulait imposer les conditions de la paix, ou s'il

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 8 février 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 25 février 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 21 février 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[4] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 27 février 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[5] *Ibid.*

demandait qu'on s'alliât aux ennemis de la France; enfin qu'il s'attacherait à gagner les principaux du parlement. « Mais, ajouta-t-il, il faut de l'argent, le temps presse, et les gens de ce pays sont tellement intéressés qu'ils ne se laisseront gagner que par des effets sensibles. Les ennemis de la France ont fait distribuer de temps en temps des sommes considérables, mais il faut espérer que les nouveaux présents seront capables de faire changer de sentiments à des personnes qui suivraient leur intérêt préférablement à toute autre chose[1]. »

L'approche du parlement causait une grande agitation. Tous les étrangers se remuaient beaucoup et s'apprêtaient à agir sur cette assemblée. La faction espagnole voulait par son moyen entraîner le gouvernement anglais dans la guerre; la faction hollandaise désirait au contraire se servir d'elle pour dicter les conditions de la paix[2]. Les États-Généraux avaient donné de l'argent à M. Gentz, résident de Danemarck, pour qu'il tînt une grande table. Van Beuninghen avait pris une maison dans le voisinage de Westminster, « afin d'y recueillir plus facilement les plus factieux pour les persuader par ses discours, ses présents et sa bonne chère[3]. » D'un moment à l'autre devait arriver don Pedro Ronquillo, l'ambassadeur de la reine catholique, et en attendant, Fonseca, juif espagnol et consul de son pays à Londres, tenait des propos si audacieux, « qu'il devrait être mis en prison, disait M. de Ruvigny, si on lui faisait justice[4]. »

Louis XIV n'hésita point à se servir contre les adversaires de sa politique en Angleterre des mêmes armes qu'ils y em-

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 2 ou 4 mars 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 11 mars 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[4] *Ibid.*

ployaient contre lui. « Comme je vois, écrivit-il à son ambassadeur, que les ministres de Hollande et d'Espagne préparent toutes sortes de moyens pour cabaler dans le parlement d'Angleterre, j'ai jugé à propos de vous faire remettre une somme de cent mille livres, dont je ne vous prescris pas l'usage particulier. Je laisse à votre prudence et à votre fidélité de vous en servir comme vous le jugerez à propos pour le bien de mon service, soit pour gagner dans cette assemblée ceux qui seraient contraires à mes intérêts, soit pour échauffer ceux qui seraient bien intentionnés; enfin, pour y combattre mes ennemis et pour m'y acquérir des partisans. Je trouve bon encore, pour vous mettre en état d'attirer par votre dépense et par votre table plus de monde chez vous et de ceux qui auraient crédit dans le parlement, de vous donner un extraordinaire de mille écus par mois pendant le temps que durera cette assemblée[1]. »

Avant que se réunît ce parlement, but de tant d'intrigues croisées, objet de tant d'espérances contraires, et de qui semblaient dépendre le sort des alliances et la marche des événements postérieurs en Europe, la campagne de 1675 s'était déjà ouverte. Louis XIV, après une longue négociation, avait décidé, non sans peine, les Suédois à remplir leurs engagements envers lui. Il ne pouvait pas lutter seul contre l'Autriche, l'Espagne, la Hollande, le Brandebourg, le duc de Lorraine, l'électeur de Trèves, l'évêque de Münster, les ducs de Brünswick et de Zell, le landgrave de Hesse. Dans cette résistance à presque toute l'Europe, il suffisait d'une bataille perdue pour compromettre ses conquêtes et pour attirer la guerre en France. Aussi pressa-t-il vivement le roi de Suède de paraître en Allemagne, comme il s'y était obligé, avec

[1] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 20 mars 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

une armée de seize mille hommes, et d'occuper ainsi dans le nord de l'empire une partie des princes qui l'avaient attaqué en Alsace et qui se proposaient de marcher de nouveau contre cette province. Il eut les plus grandes difficultés à vaincre pour décider les Suédois à exécuter les conventions qui leur imposaient le devoir de le secourir.

Les Suédois s'étaient faits médiateurs à Cologne pour éviter d'intervenir dans la guerre et pour recevoir les subsides de la France sans être tenus de lui accorder leur assistance militaire. Lorsque M. Courtin, qui n'avait rien pu obtenir d'eux à cet égard, fut nommé l'un des plénipotentiaires de Louis XIV à la conférence de Cologne, le marquis de Feuquières le remplaça à Stockholm dans les commencements de 1673. Le nouvel ambassadeur pressa vainement la cour de Suède d'agir avec les seize mille hommes qui, d'après le traité du 14 avril 1672, devaient se mettre en mouvement lorsque l'empereur et l'électeur de Brandebourg armèrent en faveur des Hollandais. Elle s'y reconnut obligée, et elle promit d'intervenir avec vingt-deux mille hommes sans les garnisons, si on lui accordait deux cent mille écus d'avance pour faire des levées. Les deux cent mille écus lui ayant été accordés, elle trouva un nouveau prétexte dans le traité conclu avec le duc de Hanovre, et prétendit sans fondement que Louis XIV semblait y avoir pris Brême sous sa protection contre les Suédois[1]. Quand l'électeur de Brandebourg, battu par le maréchal de Turenne et poursuivi jusqu'au cœur de ses états, eut été contraint de mettre bas les armes et de signer le traité de Vossem, la Suède soutint que sa coopération devenait moins nécessaire[2]. Sommée de marcher contre l'em-

[1] Dépêche du marquis de Feuquières à Louis XIV, du 12 avril 1673. (*Correspondance de Suède*, vol. XLII.)

[2] Dépêche du marquis de Feuquières au marquis de Pomponne, du 7 juin 1673. (*Correspondance de Suède*, vol. XLII.)

pereur, elle prétendit que les hostilités de ce prince avaient été provoquées par les manœuvres de Turenne sur le Rhin[1].

Elle opposa ainsi constamment pendant toute l'année 1673 des prétextes et des délais aux instances de Louis XIV. La déclaration formelle de guerre de l'empereur et de l'Espagne à la fin de 1673 ne produisit pas un effet plus décisif. Après que l'Angleterre se fut détachée de la France, que la conférence de Cologne eut été rompue, que l'électeur de Cologne se fut soumis, que l'évêque de Münster se fut tourné contre son ancien allié, que les hostilités du Danemarck parurent imminentes, les obligations de la Suède devinrent plus impérieuses, mais ses incertitudes s'accrurent avec les dangers que devait lui susciter leur accomplissement[2].

Louis XIV comprit qu'il ne parviendrait à l'entraîner qu'à force d'argent. Par le traité de Stockholm il s'était engagé à lui payer quatre cent mille écus de subsides ordinaires, plus deux cent mille écus « quand l'action serait commencée. » Il consentit « à augmenter de quatre cent mille écus par an le subside qu'il lui accordait, laissant au marquis de Feuquières le soin de juger s'il ne vaudrait pas mieux n'en annoncer que la moitié, et employer l'autre à gagner les personnages propres à faire réussir ce dessein[3]. » Il consentit, en outre, « à laisser durer le subside jusqu'à la fin de la guerre, et si la paix était faite avant l'expiration du traité, à payer encore à la Suède, pendant trois années, un subside de trois cent mille écus par an[4]. »

Le marquis de Feuquières se contenta d'offrir deux cent

[1] Dépêche du marquis de Feuquières à Louis XIV, du 19 juin 1673. (*Correspondance de Suède*, vol. XLII.)

[2] *Correspondance de Suède*, vol. LXIII et LXVI.

[3] Lettre de Louis XIV au marquis de Feuquières, du 16 février 1674. (*Correspondance de Suède*, vol XLVI.)

[4] *Ibid.*

mille écus d'augmentation, ce qui portait le subside de guerre à huit cent mille écus. Les commissaires suédois se récrièrent sur la modicité de cette augmentation, l'abandon de l'Angleterre laissant de fortes sommes disponibles[1]. Enfin en avril 1674, après plusieurs conférences, il fut convenu par écrit que le subside serait porté pour cette année à neuf cent mille écus, dont la Suède toucherait quatre cent cinquante mille en juillet et quatre cent cinquante mille en janvier, et qu'elle enverrait au plus tôt vingt-deux mille hommes en Allemagne[2]. Seulement, comme les promesses des Suédois n'inspiraient pas une extrême confiance, Louis XIV ne voulut leur faire aucun payement avant que le grand connétable fût rendu en Allemagne avec toute l'armée. Ce n'était pas le compte de la cour de Stockholm; elle se livra aux préparatifs de l'expédition, l'annonça comme très-prochaine, laissa passer le premier terme de juillet sans agir, et demanda l'argent avant le départ des troupes. Charles XI fit lui-même les plus vives instances au marquis de Feuquières; il lui avoua, *la rougeur sur le front*, qu'il était aux abois pour trouver de l'argent, et lui annonça que tout était perdu si l'on ne rendait pas le payement immédiat. Mais l'ambassadeur de France resta inflexible et offrit seulement cinquante mille écus lorsque le quart des troupes serait expédié, promettant de remettre le tout au fur et à mesure que partirait le reste de l'armée suédoise[3].

Ces débats pécuniaires durèrent longtemps. Lorsque l'électeur de Brandebourg par son traité d'alliance avec la Hollande,

[1] Mémoire du marquis de Feuquières, du 2 avril 1674, et dépêche du même à Louis XIV, du 4 avril. (*Correspondance de Suède*, vol. XLVI.)

[2] Dépêche du marquis de Feuquières à Louis XIV et mémoire du même aux commissaires de Suède, du 21 avril 1674. (*Correspondance de Suède*, vol. XLVI.)

[3] Dépêches du marquis de Feuquières à Louis XIV, du 4 juillet au 8 août 1674. (*Correspondance de Suède*, vol. XLVII.)

eut joint de nouveau ses troupes à celles de l'empereur et des princes de l'empire, Louis XIV réclama plus vivement encore la coopération des Suédois, auxquels les Hollandais proposaient huit cent mille écus par an[1] pour leur seule neutralité, et qui s'étaient décidés cependant à envoyer une partie de leurs troupes en Allemagne, et n'attendaient plus qu'un vent favorable pour faire partir le reste[2]. Il leur avait déjà avancé deux cent mille écus, il leur en offrit cent mille de plus en avances, pourvu que dans les trois mois ils déclarassent la guerre ou à l'empereur, ou à l'électeur de Brandebourg, ou aux ducs de Zell et de Wolfenbüttel[3]. Les Suédois ne voulurent pas agir contre l'empereur; mais ils consentirent à déclarer par écrit qu'ils agiraient contre l'électeur de Brandebourg et les deux ducs, à condition de toucher le subside dès à présent, cette déclaration étant une hostilité[4]. M. de Feuquières s'y refusa en leur disant qu'une promesse d'hostilité n'était pas une hostilité réelle, et il le leur prouva par similitude en leur rappelant que la Suède ne prenait jamais un subside promis pour un subside payé[5].

Louis XIV ayant consenti à ce que la Suède rompît seulement avec l'électeur de Brandebourg et les ducs de Lunebourg, sans se déclarer contre l'empereur, bien assuré que la guerre avec les premiers entraînerait celle avec le second[6], le marquis de Feuquières et le grand chancelier signèrent, le 27 sep-

[1] Dépêche du marquis de Feuquières à Louis XIV, du 8 août 1674. (*Correspondance de Suède*, vol. XLVII.)

[2] Dépêche du marquis de Feuquières à Louis XIV, du 15 août 1674. (*Correspondance de Suède*, vol. XLVII.)

[3] Lettre de Louis XIV au marquis de Feuquières, du 24 août 1674. (*Correspondance de Suède*, volume XLVII.)

[4] Dépêche du marquis de Feuquières à Louis XIV, du 5 septembre. (*Correspondance de Suède*, vol. XLVII.)

[5] *Ibid.*

[6] Lettre de Louis XIV au marquis de Feuquières, du 17 septembre 1674. (*Correspondance de Suède*, vol. XLVII.)

tembre, un nouvel engagement. Par ce nouvel écrit, il fut déclaré que le roi de Suède avait résolu, en vertu du traité de Stockholm, de faire entrer son armée dans les états de l'électeur de Brandebourg et des ducs de Zell et de Wolfenbüttel, et d'agir hostilement contre eux pour avoir contrevenu aux traités de Westphalie dont les rois de France et de Suède étaient garants, ce qui serait exécuté six semaines après que le connétable, qui allait partir incessamment, serait arrivé en Allemagne. La France devait payer dès lors, par une lettre de change sur Hambourg, cent mille écus, dont quarante mille seraient consacrés à l'artillerie et soixante mille à de nouvelles levées. M. de Feuquières s'y obligea et s'engagea de plus à payer deux cent cinquante mille écus aussitôt que l'armée suédoise serait entrée dans les états des princes ennemis[1]. Une gratification de cent mille livres avait été promise pour ce moment-là au grand chancelier, et le connétable reçut avant de partir un présent de douze mille écus, avec la promesse d'une pension de pareille somme tant que la guerre durerait[2].

Arrivé à la tête de son armée, le connétable Wrangel différa encore d'agir; il voulait porter la guerre en Danemarck et non dans l'empire. Louis XIV, auquel une pareille attaque n'aurait été d'aucun secours, ordonna de n'acquitter les subsides promis que si les armes des Suédois se tournaient contre l'empire. Cette résolution, signifiée à la Suède avec beaucoup de sang-froid, réussit pleinement[3]. La cour de Stockholm, après avoir préparé une ligue avec le duc de Hanovre et

[1] Dépêche du marquis de Feuquières à Louis XIV, du 29 septembre 1674. (*Correspondance de Suède*, vol. XLVII.)

[2] *Ibid.*

[3] Lettre de Louis XIV au marquis de Feuquières, du 7 décembre 1674. (*Correspondance de Suède*, vol. XLVIII.)

l'électeur de Bavière, ordonna au connétable d'entrer immédiatement en action[1]. Dès le 15 janvier 1675 les Suédois parurent sur les terres de l'électeur de Brandebourg, dont les troupes évacuaient dans ce moment l'Alsace. Ils opérèrent dans le Nord une utile diversion en faveur de Louis XIV, qui leur fit compter sur-le-champ le subside convenu, et distribuer, ainsi qu'il l'avait promis pour obtenir l'entrée en campagne, près de cent cinquante mille écus de gratifications[2]. Louis XIV ménagea l'union des deux alliés qui lui restaient encore en Allemagne avec les Suédois. Par un traité signé le 9 mars à Munich, l'électeur de Bavière promit de joindre ses troupes à celles de la Suède pour maintenir les stipulations de la paix de Westphalie, et le duc de Hanovre s'obligea également à se déclarer aussitôt que l'armée suédoise le lui permettrait, en s'emparant d'Elbing ou d'un passage sur l'Elbe[3].

La diversion des Suédois ne fut pas la seule. La révolte de Messine, que la France eut soin d'alimenter en envoyant aux insurgés siciliens des vivres, des munitions et des troupes, sous la conduite du chevalier de Valbelle, du duc de Vivonne et de Duquesne, contraignit les Espagnols à porter leurs principales forces dans cette île. Le comte de Schomberg en profita pour réparer les désavantages de la campagne précédente sur la frontière des Pyrénées orientales, où il s'empara de Figuères, de Bellegarde et d'Ampurias[4]. Mais ce fut la Flandre qui devint surtout le théâtre des opérations de Louis XIV. Après avoir acquis la Franche-Comté dans la

[1] Dépêche du marquis de Feuquières à Louis XIV, du 29 décembre 1674. (*Correspondance de Suède*, vol. XLVIII.)

[2] Dépêche du marquis de Feuquières à Louis XIV, du 23 janvier 1675. (*Correspondance de Suède*, vol. XLVIII.)

[3] Au dépôt des Archives.

[4] La Martinière, t. IV, p. 31 à 33.

campagne précédente, ce prince songea en 1675 à étendre ses conquêtes du côté du Nord. Mieux préparé et plus résolu que ses ennemis, qui étaient livrés au désaccord de leurs intérêts, à l'incertitude de leurs volontés, et qui n'avaient pas les mêmes ressources que lui, la Hollande étant à demi ruinée, l'Espagne totalement épuisée et l'Autriche pauvre, il parvint à les surprendre par la sûreté de ses plans et la promptitude de ses mouvements. Pendant toute la durée de cette guerre, il devança toujours l'ennemi et s'assura chaque année des avantages sur lui. Ici il faut rendre pleine justice aux rares qualités de Louvois. S'il n'était pas un habile politique, s'il était un juge dangereux des opérations militaires, et s'il avait le tort impardonnable de porter envie aux plus grands généraux, c'était un administrateur incomparable. Rien n'égalait son zèle, son application, sa prévoyance dans les préparatifs et dans l'exécution des mesures les plus propres à assurer le succès de la guerre. Organisateur du premier ordre, il avait monté l'administration militaire comme elle ne l'avait été nulle part encore. Il recrutait les troupes, faisait mouvoir les armées, envoyait les équipages d'artillerie, disposait les convois avec une ardeur, une attention, une régularité qui permettaient à Louis XIV d'être toujours prêt, et à ses troupes de ne manquer jamais de rien. C'était sous tous ces rapports un grand ministre.

Grâce à ses soins vigilants et à son activité infatigable, cette année, tout comme en 1674, Louis XIV entra beaucoup plus tôt en campagne que ses ennemis; il parut en Flandre à la tête d'une armée de soixante et dix mille hommes, ayant sous ses ordres le prince de Condé. Dès le mois de mars le comte d'Estrades, gouverneur de Maëstricht, avait gagné le commandant de la citadelle de Liége, le baron de Vierset, avec lequel

traitaient les confédérés, et qui, moins sensible à leurs promesses qu'à l'argent de Louis XIV, y avait introduit deux mille Français le 27 mars[1].

Ce fut après la puissante diversion des Suédois dans le Nord et la prise de Liége par le comte d'Estrades, que s'assembla le parlement d'Angleterre. Charles II en fit l'ouverture le 23 avril. Il dit aux deux chambres qu'il les avait convoquées pour les consulter sur les moyens de maintenir la religion et les libertés du peuple; que, malgré les pernicieux desseins des malintentionnés, qui auraient voulu le brouiller avec son parlement pour le forcer à le dissoudre, il avait mis tous ses soins à entretenir une bonne intelligence avec lui; qu'il avait montré par ses mesures contre le papisme tout son zèle pour la religion protestante et qu'il était prêt à en donner de nouvelles preuves. Il appela leur attention sur l'état de la flotte, qui exigeait un grand secours, nécessaire à la réparation des vieux navires et à la construction de nouveaux, et, après avoir ajouté que la session serait courte, mais qu'il les réunirait l'hiver prochain, il leur recommanda d'être modérés dans leurs actes et dans leur langage, afin de déjouer les espérances de ceux qui voulaient compromettre le succès de cette session par des procédés violents[2].

Charles II comptait beaucoup sur les six édits qui avaient été publiés peu de temps auparavant. Ces édits prescrivaient à tout sujet anglais ayant reçu les ordres religieux à Rome de quitter le royaume dans l'espace de six mois, sous peine de mort; punissaient d'une année de prison et d'une amende de cent marcs d'argent, dont un tiers pour le délateur, tout

[1] *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, p. 3 et 4. — Basnage, tome II, page 604.

[2] Rapin Thoyras, tom. X, p. 348.

sujet des trois royaumes qui assisterait à la messe, soit dans la chapelle de la reine, soit dans celle d'un ambassadeur étranger; condamnaient tout papiste qui entrerait dans le palais de Whitehall ou de Saint-James à être conduit à la Tour s'il était pair, et à être enfermé dans les prisons ordinaires s'il était d'un rang inférieur; enfin recommandaient l'exécution rigoureuse des lois pénales contre les conventicules des non-conformistes[1]. Cette intolérance excessive réunit les plaintes des sectes dissidentes aux justes mécontentements des catholiques sans satisfaire le parti populaire, qui n'avait plus de zèle pour la persécution dès que la cour en prenait l'initiative et en revendiquait le mérite. Aussi les chambres ne se montrèrent pas très-ardentes sur la question religieuse.

Le lendemain de l'ouverture du parlement, les lords remercièrent le roi de toutes les assurances qu'il avait données dans son discours, mais les communes, sensibles seulement aux promesses qu'il avait faites de maintenir la religion et les droits du peuple anglais, parurent peu disposées à accorder l'argent pour la flotte et furent surtout mécontentes de la courte durée fixée d'avance à la session[2]. Elles allèrent jusqu'à songer à se servir d'un vieux statut de Richard II, d'après lequel le parlement ne pouvait pas être séparé avant que ses propositions eussent été réduites en actes[3]. Mais cette tentative, qui aurait rendu les communes permanentes ou souveraines, n'eut pas de suite. Il en fut de même d'une proposition faite par un député nommé Waller et adoptée par la chambre basse, pour marier les princesses d'York à des princes protestants, afin de n'avoir pas sur le trône d'Angleterre des

[1] Lingard, tome XII, pages 385 et 386.

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 25 avril 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[3] *Ibid.*

reines catholiques. La chambre des lords la rejeta à la majorité de plus de soixante voix[1].

Les efforts de l'opposition ne pouvant plus s'exercer en faveur de la religion, à la sûreté de laquelle le gouvernement n'avait que trop bien pourvu, se tournèrent contre les deux principaux ministres de Charles II et contre la France. Un ami de lord Arlington donna le signal dans la chambre des communes. Le député Lyttleton, après avoir vivement attaqué le grand trésorier, demanda le rappel du corps anglais qui servait dans l'armée de Louis XIV, et une adresse au roi pour lui remontrer que l'alliance française était contraire à la religion, au commerce et au bien général du royaume[2]. Les communes, provoquées « par M. Van Beuninghen et les autres ministres des confédérés, qui se trouvaient tous les jours à l'entrée et à la sortie du parlement et qui sollicitaient comme les parties sollicitent leur procès au palais[3], » décidèrent que le roi serait supplié de retirer du continent le corps auxiliaire anglais. Le président, accompagné de deux cents membres, se rendit le 1er mai à Whitehall, pour porter ce vœu au roi, qui répondit que la matière était importante et qu'il l'examinerait[4].

Ce prince promit à M. de Ruvigny de rester inébranlable dans son attachement pour la France. Mais comme Louis XIV venait d'occuper Liége, et que les succès de son entrée en campagne menaçaient le reste de la Flandre et inspiraient de grandes alarmes en Angleterre, M. de Ruvigny le trouva moins ferme que de coutume. En effet, Charles II lui dit « qu'il avait bien de la peine à résister aux désirs violents de

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 29 avril 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 2 mai 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

[4] *Ibid.*

tout son peuple, qui avait une extrême jalousie de la grande puissance du roi très-chrétien sur terre et sur mer, puisqu'il avait des armées invincibles et plus de vaisseaux que l'Angleterre, les États-Généraux en ayant cent trente-quatre, la France quatre-vingt-quatorze et l'Angleterre quatre-vingt-sept[1]. » Il ajouta « qu'il croyait cette fois-ci surmonter les efforts de son parlement; mais que dans la session prochaine il craignait de n'être pas en état de résister aux mouvements de son peuple, qui seraient alors plus violents à cause des nouveaux avantages que le roi de France aurait encore pris sur ses ennemis[2]. »

M. de Ruvigny annonça de plus à Louis XIV que les communes, après avoir décidé que le revenu des douanes, montant à environ trois cent mille livres sterling, serait uniquement consacré à la flotte, discutaient la mise en accusation du duc de Lauderdale et du grand trésorier, et qu'elles s'occuperaient bientôt de la France. Ce prince, voulant raffermir le roi d'Angleterre et lui donner des armes contre ses propres ennemis, se hâta d'écrire :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny.

Au camp de Cateau-Cambresis, 17 mai 1675.

Comme je vois par toutes vos lettres qu'un des plus grands artifices dont mes ennemis se servent contre moi dans le parlement d'Angleterre est d'y représenter la faiblesse des Espagnols aux Pays-Bas, de faire craindre la puissance avec laquelle je me trouve en état de les attaquer, et d'y faire considérer aux Anglais ce qu'ils auraient à appréhender de mon voisinage, si je me trouvais une fois maître de ces provinces, j'ai jugé à propos d'aller au-devant des défiances que de semblables discours pourraient exciter dans l'esprit du roi d'Angleterre, et, en lui confiant par vous le dessein avec lequel je me mets en campagne, lui donner encore plus de force

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 2 mai 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.) — [2] *Ibid.*

pour repousser les instances qui lui seront faites par les Espagnols et par les Hollandais.

Vous pouvez confier à ce prince, et lui faire regarder comme un effet de mon amitié pour lui, la communication que je lui donne de la vue que j'ai dans cette campagne; que mon intention est de prévenir les mêmes entreprises que mes ennemis formèrent l'année passée sur mes frontières, et de les empêcher de se joindre; que pour cela j'ai résolu de faire attaquer les postes de Huy et de Dinant, et de m'avancer ensuite dans le Brabant, voisin de Maëstricht et du pays de Liége, en état de donner de la crainte aux Espagnols et aux Hollandais, et d'agir contre eux selon les occasions qui s'en présenteront, s'ils s'éloignent de la paix à laquelle mon intention est toujours de les obliger, surtout d'empêcher en cette sorte la jonction qu'ils pourraient faire avec leurs alliés d'Allemagne.

Comme les principales places et les plus importantes des Pays-Bas sont fort éloignées de ce quartier, le roi d'Angleterre sera plus en état de guérir la jalousie qui pourrait naître dans son parlement, et d'être lui-même plus satisfait de cette communication qu'il recevra par vous en mon nom.

Mais parce qu'il pourrait arriver qu'il se présenterait des conjonctures si favorables pour l'action de mes armes et que les succès en seraient tels que, le parlement étant encore assemblé, on y pourrait faire craindre que ces nouveaux avantages n'achevassent la conquête des Pays-Bas, à laquelle l'on appréhende si fort que je n'arrive; je veux vous mettre en mains un dernier moyen qui justifie la sincérité de mes intentions pour la tranquillité publique, et qui guérisse non-seulement dans l'esprit du roi d'Angleterre, mais dans celui de ses sujets, la crainte de me voir entièrement maître de ces provinces.

Si donc vous voyez dans la suite de cette campagne que quelque grand événement augmentât de telle sorte les mauvaises dispositions du parlement d'Angleterre, que vous le jugeassiez capable de se joindre à mes ennemis pour le salut de la Flandre et de me

déclarer la guerre, soit que le roi de la Grande-Bretagne travaillât inutilement pour le retenir, soit que ce prince entrât lui-même dans les sentiments de ses peuples, je trouve bon en ce cas, mais dans la dernière extrémité seulement, que vous lui ouvriez l'expédient d'une trêve capable d'arrêter les suites qu'il pourrait craindre. Je ne pourrais admettre cette trêve pour un moindre temps que celui de trois années, ou plus long, selon que le roi d'Angleterre voudrait lui-même le régler[1].

Lorsque cette dépêche arriva à Londres, les communes avaient renouvelé leur adresse pour supplier le roi d'exclure le duc de Lauderdale de ses conseils, de le destituer de ses charges, de l'éloigner de sa personne[2], et elles avaient discuté pendant sept jours avec un vif acharnement l'accusation intentée au grand trésorier. Le comte de Danby, dont la perte était jurée par tous les anciens membres de la cabale, depuis Shaftesbury jusqu'à Arlington, avait été accusé d'avoir abusé de sa charge pour tromper le roi, dissiper le trésor royal et enrichir sa famille, etc. Il sortit triomphant de cette dangereuse épreuve, grâce à son habileté et à ses moyens pécuniaires d'influence. Une majorité de soixante et quinze voix le déchargea de toutes les imputations dont il avait été l'objet[3].

L'opposition, ayant échoué dans cette tentative, avait été plus heureuse en demandant le rappel du corps anglais. Deux jours après la justification du lord trésorier, la chambre des communes avait décidé que le roi serait supplié de rendre une réponse à cet égard, et d'interdire par une proclamation

[1] *Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVI.

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 6 mai 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.) — Lingard, tome XII, page 389.

[3] Dépêches du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, des 6, 9 et 13 mai 1674. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVI.) — Lingard, t. XII, pag. 389 et 390.

à aucune troupe de passer désormais au service de la France[1]. Le 17 mai les communes allèrent en corps à Whitehall porter cette résolution au roi, qui leur dit qu'il leur enverrait le lendemain sa réponse par écrit. En effet, le lendemain il leur répondit « que le dernier traité avec les États-Généraux ne l'obligeait point à rappeler les troupes anglaises, et qu'il ne pourrait le faire sans manquer à son honneur et à sa dignité, et sans compromettre la paix dont jouissait le royaume, et qu'il voulait maintenir[2]. » Il promit en même temps de prohiber, à l'avenir, l'envoi de troupes sur le continent[3]. Des deux demandes des communes, l'une étant accordée, l'autre refusée, la chambre se montra peu satisfaite, se forma en comités, et mit en délibération si l'on remercierait ou non le roi de sa réponse. Après une discussion très-vive, on alla aux voix. Elles furent égales de part et d'autre, et il éclata alors dans la chambre un violent orage qui empêcha de continuer la délibération, qu'on renvoya au 21 mai[4].

C'est sur ces entrefaites que le roi d'Angleterre et le duc d'York avaient reçu la confidence des projets de Louis XIV relativement à la Flandre, confidence dont ils avaient été très-touchés[5]. Le danger imminent de cette province était un des principaux ressorts que les ennemis de la France faisaient jouer dans le parlement[6]. L'égalité des voix, qui avait trompé leurs espérances, n'avait pas été obtenue sans peine, et M. de Ruvigny écrivait à Louis XIV : « Les ennemis de votre ma-

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 16 mai 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 20 mai 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

[3] *Ibid.*

[4] Même dépêche et dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 23 mai 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[5] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 23 mai 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

[6] *Ibid.*

jesté ont été sur le point de gagner leur procès au parlement d'Angleterre, sans la vigilance de vos amis et de vos serviteurs, le bonheur et les secours de votre majesté, qui ont paru si à propos, que ses intérêts n'ont pas été abandonnés ainsi que l'apparence le faisait appréhender. Votre majesté me pardonnera, s'il lui plaît, si je ne m'explique pas en détail, cela serait trop long, et, de plus, il faudrait nommer trop souvent des gens qui ne le désirent pas par modestie[1]. »

Cependant tout n'était pas fini. Charles II, d'après le conseil de ses ministres, et à l'insu de M. de Ruvigny, qui le quittait très-peu dans ces moments décisifs[2], proposa aux communes de retirer les troupes qui étaient allées sur le continent depuis le dernier traité avec les Provinces-Unies, en y laissant toutefois celles qui s'y trouvaient auparavant[3]. Cette transaction ne convint point à la chambre. Aussi, le 21 mai, mit-elle en délibération le rappel complet des troupes anglaises. Grâce aux moyens employés par M. de Ruvigny, le parti favorable à la France l'emporta sur le parti contraire, mais d'une seule voix. Voici comment l'ambassadeur de Louis XIV lui rendit compte de cet événement, en exposant les suites dangereuses qu'aurait eues un résultat différent :

Extrait d'une dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV. Londres, 23 mai 1675.

Il y a trois jours que j'écrivis à M. de Pomponne qu'il s'était élevé une grande émotion dans la chambre basse, sur ce que les voix s'y étant trouvées égales (à l'occasion des troupes qui sont en France), les uns voulaient qu'on les recueillît encore une fois, et

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 23 mai 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 2 mai 1675. « Pour moi, disait-il, je suis toujours le plus près que je puis du roi d'Angleterre. » (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 23 mai 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

les autres ne le voulaient pas, de sorte que, pour apaiser les partis, qui furent prêts d'en venir aux mains, le différend fut remis au lendemain 21 de ce mois. Je fis tout ce qui me fut possible pour persuader au roi d'Angleterre de répondre en maître en cette occasion, et de ne prendre conseil que de lui-même, s'agissant purement de sa prérogative; mais ce prince, qui se défie trop de son sens, a consulté là-dessus ses ministres, qui ont été d'avis de faire proposer aux communes par les secrétaires d'état que, n'étant pas raisonnable de rappeler des troupes que la France avait levées à ses dépens, et que le roi, ne pouvant pas le faire par toutes les raisons qui avaient déjà été représentées, voulait bien, pour contenter la compagnie, faire revenir de France celles qui y étaient passées depuis le dernier traité de paix que l'Angleterre a fait avec la Hollande. Mais cette proposition, qui m'avait été cachée et qui fut faite le 21, n'ayant pas été goûtée de toute l'assemblée, elle se divisa encore en deux partis, lesquels, après avoir contesté un fort long temps, firent prendre les voix avec plus d'ordre que le jour précédent. Les turbulents perdirent seulement d'une voix (173 contre 172), et si ces emportés l'avaient eue pour eux, on ne peut pas dire assurément quelle en aurait été la suite.

Il est certain, sire, que je ne connais ici personne qui ne craigne beaucoup plus le parlement que son maître, ni qui soit hardi pour lui donner un bon conseil, de sorte que si les ennemis de la France eussent été encore reçus à faire de nouvelles instances à sa majesté britannique de rappeler ses sujets, on aurait eu un grand sujet de craindre que les conseils timides n'eussent emporté les bons sentiments de ce prince, et que, le rappel des troupes étant accordé, on n'en fût venu aux dernières extrémités. On disait déjà publiquement qu'on donnerait au roi deux millions de livres sterling s'il voulait déclarer la guerre à la France; on poussait encore les choses plus loin; mais ce qui s'est passé à la chambre basse a un peu calmé cet emportement, et on pourrait croire que dans cette session du parlement on ne parlerait plus des intérêts de la France si la fermeté

du maître était assurée; mais étant sujette à la timidité des conseils, ce qui n'est pas ignoré des malins esprits, il est à craindre que ces gens qui connaissent la faiblesse de la cour ne recommencent à pousser leurs méchants desseins. Mais, sire, le soin que votre majesté a pris d'informer le roi de la Grande-Bretagne de ses premiers desseins de guerre est venu si à propos, que ce prince en est de beaucoup fortifié, de sorte que, de sa part, je puis assurer votre majesté qu'elle fera sa campagne sans recevoir aucun trouble de ce royaume.

Mais, sire, il est presque indubitable que dans la session prochaine du parlement on reprendra le chapitre de la France avec plus de vigueur que jamais, surtout si les événements de la guerre répondent à la valeur et à la puissance de votre majesté. Le roi d'Angleterre en est persuadé, et là-dessus il m'a parlé d'une manière que je vois bien que sa fermeté, dont il a donné tant d'assurances, ne durera pas; et, quittant le seul lien qui tienne encore la France avec l'Angleterre, on peut juger qu'il ne sera pas difficile de le rompre dans un temps où l'on aura plus de sujet de prôner contre l'excès de votre puissance, et où le roi d'Angleterre même sera capable d'en être jaloux. Votre majesté peut régler ses desseins sur ce que j'ai l'honneur de lui mander, et voir ce qui sera bon de faire pour obliger ses ennemis à consentir à la paix, lesquels, à mon opinion, en seront toujours éloignés, quoi que fasse votre majesté, à cause de l'espérance où ils sont que, l'Angleterre ne s'étant pas déclarée présentement contre la France, ainsi qu'ils l'auraient espéré, elle le fera infailliblement dans la prochaine session du parlement [1].

Charles II fit publier, le 31 mai, une proclamation pour rappeler les troupes qui s'étaient rendues en France depuis le dernier traité [2]. Mais cette concession ne satisfit pas les ad-

[1] *Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVI.

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 3 juin 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

versaires de l'alliance française, et le député Thomas Lyttleton déposa une nouvelle proposition, non-seulement pour redemander au roi de retirer toutes les troupes au service de Louis XIV, mais encore pour le supplier de défendre la Flandre, menacée sans cela d'être conquise [1]. Charles II était de plus en butte aux obsessions de don Pedro Ronquillo, ambassadeur d'Espagne, et de M. Van Beuninghen, qui étaient revenus à Whitehall, où ils n'avaient pas mis le pied depuis l'ouverture du parlement. Ne pouvant plus compter sur la chambre, ces ambassadeurs le pressaient de présenter lui-même les conditions de la paix générale, afin de l'engager par là, et de le rendre ensuite d'arbitre ennemi de la France, si Louis XIV n'acceptait pas ses conditions [2]. Charles II vit le piége, et dit à M. de Ruvigny qu'il saurait l'éviter [3]. Mais il lui dit aussi, en laissant apercevoir un peu de défaillance dans sa fermeté, « qu'il était pressé de toutes parts par ses sujets, et qu'il était comme une place assiégée, qui ne peut plus se défendre [4]. »

Cependant il se décida à proroger le parlement, et les deux chambres lui en fournirent l'occasion. Il s'était élevé entre elles une querelle très-vive, et qui fut poussée fort loin. Il était d'usage d'appeler à la chambre des lords des décisions des cours de justice et même de la cour de chancellerie. Dans quelques-uns de ces appels, trois membres des communes se trouvaient intéressés comme défendeurs, et l'un d'eux, nommé Fagg, fut assigné par un médecin nommé Shirley à comparaître devant la chambre des lords. La chambre des com-

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 3 juin 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 6 juin 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI).

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

munes vit dans cette assignation une violation de ses privi-léges; elle fit mettre à la Tour l'appelant et ses avocats, que soutint la chambre des lords. La querelle s'envenima telle-ment entre les deux chambres[1], que Charles II, ayant vaine-ment interposé son autorité pour les mettre d'accord, prit, le 19 juin, le parti de les proroger jusqu'au mois d'octobre[2]. Une aussi courte suspension des chambres inquiéta M. de Ru-vigny. Il s'en plaignit à Charles II, qui lui avait promis de donner à la nouvelle convocation un terme beaucoup plus éloi-gné; mais ce prince lui dit « qu'une prorogation plus longue aurait irrité les esprits et apporté un grand préjudice au bien de ses affaires[3]. » M. de Ruvigny lui répliqua « que le délai était si court, que les confédérés ne perdraient pas l'espérance de faire, dans la session prochaine, ce qu'ils n'avaient pu achever dans celle-ci, et qu'ainsi on les trouverait toujours fort éloignés de la paix[4]. »

La guerre avait continué son cours. Louis XIV, dans le dé-but de la campagne, avait déjoué les plans de ses ennemis, qui avaient l'intention d'occuper l'évêché de Liége pour rendre libre le cours de la Meuse, de reprendre le pays de Trèves pour le restituer à l'électeur dépossédé, d'envahir l'Alsace pour en expulser les Français. Il les devança sur tous ces points. Maître du cours de la Moselle par Trèves, il voulut le devenir entièrement de celui de la Meuse, afin d'empêcher que l'armée impériale ne joignît en Flandre l'armée hispano-hollandaise. Aussi, après que le comte d'Estrades se fut as-suré de Liége par l'occupation de sa citadelle, le maréchal de Créqui s'empara de Givet, de Dinant, et le marquis de Ro-

[1] Lingard, t. XII, pag. 403 à 407.

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 20 juin 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, volume CXVI.)

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

chefort de Huy[1]: de cette manière, les Français possédaient toute la ligne de la Meuse depuis leur frontière jusqu'à Maëstricht.

Ces divers avantages avaient été obtenus avant que les confédérés, dont les opérations étaient toujours extrêmement lentes, fussent entrés en campagne. Louis XIV, qui s'était mis à la tête de l'armée de Flandre, envoya en Alsace Turenne pour couvrir cette province contre les attaques de Montécuculli, auquel l'empereur avait confié le commandement de ses troupes, et il chargea le maréchal de Créqui de se porter sur la Moselle avec une petite armée pour empêcher les ducs de Lorraine et de Lunebourg d'envahir l'électorat de Trèves. Quant à lui, ayant fait investir Limbourg par le marquis de Rochefort, il se proposa, avec l'aide de Condé, d'arrêter le prince d'Orange, qui marchait, à la tête de quarante-cinq mille Hollandais ou Espagnols, au secours de cette importante place située à la droite de la Meuse[2].

Le stathouder avait été prêt trop tard. Peu de temps après la fausse démarche à laquelle l'avait entraîné son ambition et qui avait affaibli sa popularité sans accroître sa puissance, il était tombé malade. Atteint de la petite vérole dans le mois d'avril, sa vie avait été un moment en danger. La crainte de le perdre avait redoublé les dispositions pacifiques de ses partisans eux-mêmes, et M. Fagel avait écrit à M. Pesters : « Nous désirerions très-volontiers savoir ce qui se pourrait faire pour rentrer avec honneur dans les bonnes grâces de sa majesté[3]. » Dès qu'il avait été convalescent, le prince d'Orange avait pré-

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 5. — Basnage, tome II, pages 607-608.

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 6. — Basnage, tome II, page 608.

[3] Lettre de M. Fagel à M. Pesters, du 21 avril 1675. (*Correspond. de Hollande*, vol. XCIV.)

paré ses forces pour s'opposer aux entreprises de Louis XIV. Les nouveaux périls auxquels il allait s'exposer n'avaient pas calmé les alarmes du grand-pensionnaire, qui les exprimait en ces termes à M. Pesters : « Je tremble, mon cher ami, quand je songe que son altesse doit partir le 20 du mois (de mai), qu'il nous laisse sans chef dans un état populaire, que le moindre malheur qui arrivera à sa personne nous perdra tous. Dieu veuille nous donner la paix, étant la seule voie d'affermir cet état et nous aussi [1] ! »

Le prince d'Orange partit en effet pour se mettre à la tête des troupes hollandaises et espagnoles destinées à couvrir la Flandre. Ces dernières avaient été réunies par le duc de Villa-Hermosa, qui avait remplacé le comte de Monterey dans le gouvernement des Pays-Bas et qui s'entendait mieux que son prédécesseur avec le prince d'Orange. A la tête d'une armée considérable, le stathouder s'avança jusqu'à la Meuse : il n'osa cependant pas traverser le siége de Limbourg. Après onze jours, cette ville se rendit à Louis XIV le 21 juin, et le mit en possession du duché de ce nom. Une acquisition aussi importante compléta, pour l'année, les conquêtes de Louis XIV, qui enleva ainsi aux confédérés le moyen de prendre des quartiers dans le Limbourg et aux environs de la Meuse. Vers le milieu de juillet, Louis XIV, après avoir fait raser les murailles de Saint-Tron et de Tirlemont, entre Maëstricht et Bruxelles, laissa le commandement de ses troupes au prince de Condé et prit la route de Versailles, où il arriva le 21 [2].

Pendant qu'il se rendait maître du pays de Liége et du duché de Limbourg, Turenne renouvela les belles opérations de

[1] Lettre de M. Fagel à M. Pesters, du 3 mai 1675. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIV.)

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 7. — Basnage, tome II, page 608.

la campagne précédente. Il trouvait dans Montécuculli un adversaire digne de lui. Le général autrichien avait le projet de porter la guerre en Alsace, et il avait presque décidé la ville de Strasbourg à lui livrer passage, quoiqu'elle eût naguère promis à Turenne de garder à l'avenir une exacte neutralité. L'arrivée subite du maréchal devant ses murailles l'en empêcha. Montécuculli déconcerté descendit vers Philisbourg comme pour l'assiéger, traversa le Rhin à Spire, et, passant sur la rive gauche du fleuve, pénétra dans la basse Alsace. Mais, avec une rare fermeté d'esprit, Turenne négligea ce mouvement, qui semblait menacer la province d'une invasion, et, jetant un pont à Ottenheim, un peu au-dessus de Strasbourg, il passa lui-même sur la rive droite du fleuve. Cette opération hardie força Montécuculli à quitter l'Alsace et à se porter de nouveau de l'autre côté du Rhin pour s'opposer aux mouvements de Turenne, qui commandèrent ainsi les siens. Turenne avait déplacé la guerre et l'avait transportée dans l'Ortuaw.

Pendant six semaines il se fortifia dans cette position, qui couvrait l'Alsace, et ayant Strasbourg derrière lui, il défendit le cours du Rhin sur un espace fort étendu, depuis Ottenheim jusqu'à Willstett, contre les manœuvres habiles de Montécuculli, dont les forces étaient un peu supérieures aux siennes, et qui ne parvint pas à l'entamer. Après avoir obligé le général autrichien à recevoir la guerre sur son propre territoire, après avoir prévu toutes ses combinaisons, annulé toutes ses attaques, et l'avoir tenu en échec durant un mois et demi, Turenne ne voulut pas seulement lui ôter l'espoir de passer en Alsace, il songea à le rejeter derrière les montagnes Noires. Il se mit en mouvement le 15 juillet, parvint à couper la ligne de Montécuculli, l'obligea à quitter la vallée du Rhin, à prendre position à Sasbach, et à se retirer par le

chemin des montagnes. Il allait attaquer le général autrichien en pleine retraite, et couronner son habile campagne par une victoire certaine, lorsque le 26 juillet, au moment où il visitait les avant-postes, et où, malgré sa modeste réserve, il disait, *Je les tiens, et ils ne pourront pas m'échapper,* un boulet perdu vint tuer ce grand homme [1].

Sa mort changea la face des choses. Son armée, qui l'aimait comme un père, fut plongée dans la douleur, et rien n'égala la consternation qui saisit la France entière à cette nouvelle; elle avait perdu son invincible défenseur, et craignit d'être envahie. Ce ne fut pas sans raison. Privée du général sous la conduite duquel elle avait toujours triomphé, l'armée d'Alsace, commandée par le marquis de Vaubrun et le comte de Lorges, qui étaient égaux en grade, et qui ne s'entendaient pas sur les opérations qu'il convenait d'entreprendre, battit en retraite. Elle fut poursuivie par Montécuculli, qui reprit l'offensive, et qui aurait pu l'anéantir, s'il avait été plus prompt et moins circonspect. La retraite se fit avec beaucoup de désordre, et une partie des troupes avait déjà passé le Rhin sous les ordres du marquis de Vaubrun, lorsque Montécuculli attaqua à Altenheim le reste de l'armée, qui était posté assez négligemment derrière la petite rivière de Schutter, et qui attendait son tour de traverser le fleuve. Les soldats de Turenne, sans être en quelque sorte commandés, se défendirent si bien qu'ils donnèrent au marquis de Vaubrun le temps de revenir sur ses pas et de soutenir le choc des impériaux. Ce général fut tué. Mais l'armée garda le champ de bataille, où Montécuculli laissa près de cinq mille morts, et, sous la conduite du comte de Lorges, elle opéra tran-

[1] *Histoire du vicomte de Turenne*, t. I, pages 564 à 565. — *Mémoires de Napoléon*, tome V, pages 155 à 161.

quillement sa retraite sur Schelestatt, dans la haute Alsace[1].

Louis XIV fut, comme tout son royaume, désolé de la grande perte qu'il venait de faire[2]. Il nomma huit maréchaux de France, qu'on appela *la monnaie de Turenne*[3], et qui furent les ducs de Luxembourg, de Duras, de la Feuillade, de Navailles, de Vivonne, les comtes d'Estrades, de Schomberg et le marquis de Rochefort. Il donna sur-le-champ ordre au duc de Duras, gouverneur de la Franche-Comté et placé dans le voisinage de l'Alsace, d'aller se mettre à la tête de l'armée du Rhin, en attendant que le prince de Condé en prît le commandement[4]. Le maréchal de Duras posta cette armée à la gauche de Schelestatt, entre l'Ill et la Giesen, au camp de Chatenois, qu'il fortifia pour couvrir la Lorraine, et où la trouva le prince de Condé à son arrivée.

Montécuculli ne rencontrant plus les insurmontables obstacles que lui avait opposés Turenne, et délivré de la crainte que lui inspirait ce grand capitaine, avait passé le Rhin sur le pont de Strasbourg et s'était jeté sur la basse Alsace. Il était allé mettre le siége devant Haguenau, dont la prise lui aurait assuré la possession de Philisbourg. Mais le prince de Condé marcha contre lui, le força d'abandonner les approches de cette place et de se retirer sous Strasbourg, où il reçut des renforts qui lui permirent de se présenter devant Saverne. Cette entreprise ne réussit pas mieux que la précédente, et Montécuculli se porta du côté de Philisbourg[5], dont il occupa les positions en-

[1] *Histoire de Turenne*, tome I, p. 583-585. — La Martinière, tome IV, pages 21-23.

[2] Lettres de Louis XIV, du 29 juillet, au duc de Duras, et du 30 juillet, au prince de Condé, sur la mort de Turenne. — *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, pages 14-18.

[3] *Ibid.* p. 8.

[4] *Ibid.* pages 14-18.

[5] La Martinière, tome IV, p. 24-26. — Basnage, t. II, pages 622 et 623.

vironnantes, sans doute avec le dessein d'en faire le blocus pendant l'hiver et de s'en emparer au printemps.

Louis XIV fut d'autant plus heureux que la mort de Turenne n'eût pas en Alsace des suites plus désastreuses, que ses armes avaient éprouvé un revers considérable dans l'électorat de Trèves. Seize jours après que l'irréparable perte faite à Sasbach eut ouvert aux impériaux la frontière du haut Rhin, le maréchal de Créqui essuya, le 11 août, une déroute complète à Konz-Saarbrück, au confluent de la Sarre et de la Moselle. Ce général, que ce malheur devait rendre plus tard si circonspect et si habile, s'était posté avec une armée de seize à dix-huit mille hommes dans cette position pour empêcher le siége de Trèves, que venaient attaquer les troupes des ducs de Zell, de Lunebourg et de l'évêque de Münster, jointes à celles du duc de Lorraine. Le maréchal de Créqui s'attendait à leur attaque, et il était convenu avec le gouverneur de Trèves, nommé Vignori, que la garnison de cette ville tomberait sur les derrières des ennemis après qu'ils auraient passé la Sarre pour marcher sur lui, et les placerait ainsi entre deux feux. Ce plan était bien concerté, mais, moitié par imprudence, moitié par un malheureux hasard, il s'exécuta fort mal. Le camp du maréchal de Créqui se trouva dégarni d'une partie de ses troupes allées au fourrage lorsque les ennemis l'attaquèrent. En outre le maréchal se vit privé de la diversion de Vignori, qui fut renversé de cheval et tué au moment où il allait exécuter sa sortie. Aussi essuya-t-il dans cette rencontre une entière défaite, et, tandis que les débris de son armée en désordre se retiraient en Lorraine, il se jeta dans Trèves avec cinq hommes seulement. Désespéré de sa déroute, il défendit cette ville, peu en état de résister, en homme qui ne voulait pas la rendre et qui était décidé à se faire tuer. Après que

tous les ouvrages de la place eurent été pris, sommé le 3 septembre de capituler, il s'y refusa; mais la garnison se révolta contre lui, rendit la place, et le maréchal, s'étant renfermé dans une église pour s'y défendre, fut fait prisonnier[1].

Après la victoire de Konz-Saarbrück et la prise de Trèves, les ducs de Brunswick et de Lorraine auraient pu se porter en Alsace pour s'y joindre à Montécuculli, et forcer le prince de Condé, très-inférieur en forces, à évacuer cette province; heureusement ils ne le firent pas. Les troupes de Luneboug, de Zell, d'Osnabrück, quittèrent l'électorat de Trèves, où resta le duc de Lorraine Charles IV, qui y mourut vers la fin de septembre, laissant son neveu, Charles V, héritier de son titre et de ses prétentions. Elles retournèrent vers le nord de l'Allemagne pour s'opposer au duc de Hanovre, dont elles craignaient la jonction avec les Suédois[2].

Ce retour était d'autant moins nécessaire que le duc de Hanovre s'était décidé à rester neutre, les entreprises des Suédois n'ayant pas répondu à ses espérances. Soit qu'ils eussent perdu leurs vertus militaires durant une longue paix, soit que les divisions du sénat et les habitudes d'hésitation prises sous une régence eussent amolli les volontés, affaibli les desseins, frappé d'incertitude le commandement, les Suédois ne se montrèrent pas dignes de leur ancienne réputation. Après s'être répandus sans obstacles dans la Prusse et le Brandebourg, pendant que les troupes désorganisées du grand-électeur avaient pris leurs quartiers d'hiver en Franconie pour s'y reposer des fatigues de la campagne d'Alsace et s'y rétablir, ils se laissèrent surprendre au commencement de l'été par Frédéric-Guillaume. Arrivé à Magdebourg le 11 juin 1675, sans que

[1] *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, p. 7 et 8. — La Martinière, tome IV, pages 27 à 30. — Basnage, t. II, pag. 609 à 611.

[2] La Martinière, tome IV, page 31.

les Suédois s'en doutassent, ce prince tomba à l'improviste sur leurs quartiers, les enleva dans Rathenau, les battit à Fehrbellin (18), et les rejeta dans le duché de Mecklenbourg[1]. La diète de Ratisbonne les avait déclarés ennemis de l'empire, les troupes de Lunebourg et de Münster se joignirent à celles du grand-électeur, en faveur duquel les Danois avaient également pris les armes. Les Suédois battus en Allemagne le furent aussi dans la Baltique par les flottes combinées des Provinces-Unies et du Danemarck que commandaient l'amiral Tromp et l'amiral Juhl. Ils perdirent le fort de Gatzkow, la ville de Wolgast, l'île de Wollin, Wismar et la plus grande partie des possessions allemaudes qu'ils avaient acquises en Poméranie et dans le duché de Brême pendant la guerre de trente ans et par les traités de Westphalie[2]. Mais une fois engagés dans la lutte, ils la continuèrent, sinon avec avantage, du moins avec persévérance contre tout le nord de l'Allemagne, dont ils détournèrent ainsi les forces du principal théâtre de la guerre, ce qui aida puissamment la France.

Cette campagne, au début de laquelle Louis XIV s'était agrandi sur la frontière par l'acquisition du pays de Liége et du duché de Limbourg, n'avait pas eu pour lui une issue heureuse. La mort de Turenne, l'entrée de Montécuculli en Alsace, la déroute de Konz-Saarbrück, la prise de Trèves, la défaite des Suédois, et l'impuissance où s'étaient trouvés l'électeur de Bavière et le duc de Hanovre de se déclarer en sa faveur par suite des succès de Montécuculli et de Frédéric-Guillaume, avaient relevé les espérances des confédérés et rendu

[1] Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg (Berlin, 1751, in-4°), p. 135 à 142. — Samuelis de Pufendorf, *de Rebus gestis Frederici Wilhelmi*. lib. XIII, § 1, 56. (Berlin, 1695, fol.)

[2] Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg, pages 143 à 145. — Pufendorf, *de Rebus gest.* lib. XIII, § 54, 55 et 56. — La Martinière, t. IV, p. 39. — Basnage, tome II, p. 624 et 625.

peu probable le rétablissement de la paix. Le prince d'Orange écrivait au grand-pensionnaire Fagel : « Vous voyez bien par les événements qu'il a mieux valu ne pas se hâter de faire la paix. J'espère qu'avant que la campagne finisse nous serons encore en état de demander des conditions meilleures que celles que le sieur Pesters avait faites à M. le maréchal d'Estrades [1]. » Comme le grand-pensionnaire inclinait toujours à un arrangement, il lui disait :

Extrait d'une lettre du prince d'Orange à M. Fagel. 10 août 1675.

Je suis de votre avis que la paix serait plus utile et profitable que la guerre; mais aussi, avant de rompre cette grande ligue, il faut en profiter et tirer des conditions qui nous puissent assurer à l'avenir contre cette grande puissance de la France. Vous voyez qu'avec ce grand nombre d'alliés, tout ce que nous pouvons faire est de résister, et que, sans la mort de M. de Turenne, cette grande armée de l'empereur était obligée de repasser dans la Franconie; et en quel état serions-nous, si la paix était faite et nos alliances rompues, et les princes désarmés? Si les conquêtes du roi étaient comme elles le sont, ne serions-nous point exposés à des insultes et à des invasions dans notre pays, comme nous avons été, sans en avoir donné aucun sujet? Il vaut bien mieux risquer étant armés et bien unis; il peut arriver divers accidents par la continuation de la guerre qui nous mettront en sûreté : et par la paix à des conditions que la France a proposées, nous sommes toujours exposés à des périls et dangers que nous ne saurions soutenir seuls. Ne vous laissez pas persuader, comme je vois que vous l'êtes par vos lettres; mais croyez que le plus sûr moyen que nous ayons de parvenir à une bonne et sûre paix est de continuer la guerre avec nos alliés sans nous séparer, et attendre les événements. La France manque d'argent; il y a beaucoup de révoltes dans ses provinces; tout le monde est mal content; ils perdent plusieurs généraux et bons officiers : cela continuant, le roi se trou-

[1] Lettre du prince d'Orange à M. Fagel, du 13 août 1675. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIV.)

vera obligé de nous donner des conditions de paix plus assurées pour nous qu'il n'a fait jusqu'à cette heure. Je vous prie d'aller dans les villes, et insinuez aux bourgmestres ces sentiments, non pas comme venant de moi, mais de vous, et qu'après, eux les insinuent dans l'esprit des peuples, afin qu'ils soient persuadés que c'est le seul moyen d'avoir une paix assurée. Je m'attends que vous me donnerez tout au plus tôt des marques de votre affection en ce rencontre[1].

Louis XIV paraissait en effet peu en état de soutenir longtemps les efforts d'une guerre aussi générale et aussi dispendieuse. Il était obligé d'accabler ses peuples d'impôts. Il y avait eu des révoltes en Bretagne, et des députés de Bordeaux s'étaient rendus secrètement auprès du prince d'Orange, qui les avait reçus à sa maison de plaisance près de La Haye[2]. L'épuisement auquel la France semblait réduite, la perspective de soulèvements prochains dans quelques-unes de ses provinces, les tentatives que Louis XIV renouvelait sans cesse pour avoir la paix, et surtout la réunion prochaine du parlement anglais, disposaient le prince d'Orange et ses alliés à continuer la guerre. Ils espéraient que le parlement, exaspéré par sa prorogation, pousserait cette fois plus loin ses entreprises, et triompherait de la résistance de Charles II, qu'il avait déjà ébranlée dans la session précédente. C'était la crainte du marquis de Ruvigny; aussi n'oubliait-il rien pour assurer la majorité des voix, dans cette assemblée, aux intérêts de Louis XIV. « Depuis la prorogation, écrivait-il à ce prince, j'ai pratiqué quelques-uns des membres les plus considérables de ce royaume, tant par leur suffisance que par le crédit qu'ils ont dans cette assemblée. Ils m'ont fait entendre qu'ils étaient fort aigris contre le dessein que l'on avait pris de persécuter

[1] *Corresp. de Hollande*, vol. XCIV.

[2] Lettre de M. *** au maréchal d'Estrades, du 10 août 1675. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIV.)

les gens à cause de la religion, et qu'ils étaient persuadés que la bonne politique était contraire à cette manière d'agir[1]. » Ils demandèrent à M. de Ruvigny que Louis XIV appuyât la liberté de conscience auprès de Charles II, et lui promirent que les adversaires de la France seraient moins nombreux dans les prochaines sessions. « *Un des grands conducteurs de la plus grande cabale* qui soit en Angleterre doit voir, ajoutait M. de Ruvigny, le duc d'York pour s'entendre avec lui[2]. » Quelque temps après il ajouta, sur les presbytériens et les indépendants, *les membres*, disait-il, *les plus factieux de la chambre basse :*

Ces gens-là commencent à changer de sentiments, soit par la haine qu'ils portent au grand trésorier, qui est l'auteur de leur persécution, soit qu'ils aient perdu l'estime et la considération qu'ils avaient pour le prince d'Orange, soit qu'ils deviennent politiques, connaissant mieux qu'ils n'ont fait que l'union avec la France leur est avantageuse, soit qu'ils sachent bien que le crédit de sa majesté leur est nécessaire pour faire cesser la persécution à leur égard ; tant y a que ces raisons-là, ou d'autres, les ont obligés à me faire savoir que, si sa majesté britannique pouvait être disposée à donner la liberté de conscience, ils lui feraient voir, au prochain parlement, le dessein qu'ils ont de suivre ses pensées, de lui donner de l'argent, et de ne rien proposer contre la France. Il n'y a que six personnes qui, étant l'âme de ce corps, agissent dans cette affaire. Le principal d'entre eux en a entretenu souvent le duc d'York et un autre m'en a parlé avec confiance, m'assurant que le roi d'Angleterre sera content de leur conduite s'il fait cesser la persécution[3].

Extrait d'une dépêche du marquis de Ruvigny au marquis de Pomponne. Windsor, 19 sept. 1675.

La coalition qu'on essayait d'établir entre les non-conformistes, les catholiques et la France, n'était pas le seul moyen

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 22 juillet 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

[2] Même dépêche.

[3] *Correspondance d'Angleterre*, v. CXVI.

employé pour changer les dispositions du parlement. Afin d'agir efficacement sur cette assemblée, Coleman, secrétaire de la duchesse d'York, avait demandé que cent mille écus fussent mis entre les mains du duc son maître [1]. Louis XIV y avait consenti, à la condition que l'argent promis par le duc ne serait donné qu'après la session, que le corps anglais ne serait pas rappelé et qu'il ne serait pris aucune résolution contre la France [2].

Mais l'ambassadeur de Louis XIV n'oubliait rien, d'un autre côté, pour s'assurer de plus en plus du roi d'Angleterre, et, si ses intrigues ne réussissaient pas dans le parlement, pour se débarrasser de cette assemblée. Tous les jours il engageait Charles II à se passer de son parlement et à vivre de ses revenus [3]. Charles II lui répondait que ses revenus ne lui suffisaient pas [4]; et le grand trésorier avait en effet ôté toutes les pensions et suspendu le payement de la milice pour six mois [5]. M. de Ruvigny n'en répétait pas moins qu'il fallait casser le parlement ou le proroger, afin d'enlever tout espoir aux confédérés. Il cherchait à persuader le roi, le grand trésorier, la duchesse de Porstmouth [6], à laquelle Louis XIV envoya de beaux pendants d'oreilles [7], et dont le fils, le duc de Richemond, devint bientôt titulaire de la terre d'Aubigny [8], que Louis XIV

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 8 août 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

[2] Dépêche de M. de Pomponne au marquis de Ruvigny, du 17 août 1675. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVI.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 29 juillet 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

[4] *Ibid.*

[5] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 1er août 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, volume CXVI.)

[6] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 8 août 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

[7] Lettre de M. de Pomponne au marquis de Ruvigny, du 3 août 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

[8] Dépêches de M. de Ruvigny à M. de Pomponne du mois d'octobre, et de M. de Pomponne au marquis de Ruvigny, du 2 novembre 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

avait donnée naguère à mademoiselle de Querouelle. Lorsque le maréchal de Créqui eut été battu à Konz-Saarbrück, que Turenne eut été tué à Sasbach et que Montécuculli fut entré en Alsace, M. de Ruvigny redoubla d'efforts pour décider Charles II, et il réussit. Il convint avec lui d'un arrangement, qu'il soumit en ces termes à l'approbation de son souverain :

Extrait d'une dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV. Windsor, 19 août 1675.

Après plusieurs entretiens que j'ai souvent réitérés sur cette matière, ce prince m'a fait dire, par M. le duc d'York, qu'il était convaincu de mes raisons, et qu'il prolongerait encore son parlement jusqu'en avril si votre majesté voulait l'assister d'une somme d'argent qui fût capable de suppléer à ses nécessités : sur quoi j'ai représenté que les vôtres étaient beaucoup plus grandes que les siennes, puisque vous aviez une si grande guerre à soutenir contre un si grand nombre d'ennemis; mais, que la paix étant faite (ce qui arriverait infailliblement par une longue prorogation du parlement), il trouverait alors en votre majesté un bon ami qui lui donnerait toutes les assistances qui lui seraient nécessaires. M. le duc d'York m'a répondu qu'il avait représenté les mêmes choses au roi son frère, mais qu'étant pressé par une extrême nécessité, il ne pouvait pas en sortir que par un don du parlement ou par un secours de votre majesté, de trois cent mille pistoles (trois millions); et il m'a dit positivement que, n'ayant pas de quoi payer sa milice, il fallait qu'il eût de l'argent à quelque prix que ce fût, et qu'à faute d'un secours présent il ne pouvait pas s'empêcher de tenir son parlement et d'essuyer ses mauvaises humeurs, sans savoir ce qui pourrait en arriver; qu'il était absolument nécessaire que j'informasse au plus tôt votre majesté des affaires du roi son frère, lequel allait tomber assurément dans la dépendance de cette assemblée s'il n'était soutenu par vos assistances.

Je ne répéterai pas à votre majesté tout ce qui s'est dit ensuite de part et d'autre sur cette matière, de peur de faire une trop longue dépêche; j'écrirai seulement la conclusion de cet entretien et le

tour que j'ai cru y devoir donner pour la sûreté et pour la satisfaction de votre majesté. Il m'a semblé que, par cette nouvelle prorogation et par les suivantes, le parlement et les alliés ne perdraient pas l'espérance de tourner, avec le temps, le roi d'Angleterre à se déclarer contre la France, et que, par ce moyen, la paix ne pouvant se faire, votre majesté serait engagée à donner tous les ans à ce prince une somme aussi considérable que celle des trois millions. C'est ce qui m'a obligé de dire à M. le duc d'York que je ne voyais pas que les prorogations pussent finir leurs affaires; que c'était toujours à recommencer; que, par là, on ne savait à quoi s'en tenir ni quel parti on devait prendre; qu'il me semblait qu'il serait beaucoup plus raisonnable et plus assuré, pour le service des deux rois, d'assembler le parlement au mois d'octobre prochain, avec une résolution ferme, constante et inébranlable de le casser entièrement s'il voulait encore entreprendre de faire des remontrances contre la France, et s'il continuait à refuser avec tant d'opiniâtreté, à sa majesté britannique, les secours d'argent qui lui sont si nécessaires; que, si ce corps ne faisait pas ces deux choses, leurs majestés auraient grand sujet d'être satisfaites; mais que, s'il persistait dans ces pernicieux desseins, on verrait clairement qu'on n'en pourrait plus rien attendre de bon, et qu'il n'y aurait plus de parti à prendre que celui de le casser. Que par ce moyen les confédérés, étant dans le désespoir d'avoir l'Angleterre pour eux, pourraient s'appliquer à la paix, et qu'en ce cas-là votre majesté ne manquerait pas d'assister le roi son frère dans tous ses besoins. M. le duc d'York goûta ma proposition et m'obligea d'en parler en sa présence au roi d'Angleterre, ce que je fis hier avec tout le succès que je pouvais désirer, ce prince ayant pleinement approuvé tout ce que je lui ai dit là-dessus, et m'ayant chargé de le faire savoir à votre majesté; de sorte, sire, qu'il est en votre pouvoir de choisir un de ces deux partis : ou que le parlement soit prorogé jusqu'en avril, en donnant au roi d'Angleterre cinq cent mille écus, à quoi ce prince s'est réduit avec beaucoup de discours, car je me suis fort étendu sur vos nécessi-

tés; ou de consentir que le parlement s'assemble dans deux mois, aux conditions ci-dessus proposées, qui sont que le parlement soit cassé ou qu'il donne de l'argent à sa majesté, sans rien proposer contre la France. De cette manière, sire, votre majesté sera en repos à l'égard de cette assemblée, laquelle sera bientôt raisonnable ou cassée. En ce dernier cas, votre majesté assistera le roi d'Angleterre d'une somme de quinze cent mille francs tous les ans; mais, si cet expédient ne plaît pas tant à votre majesté qu'une nouvelle prorogation jusqu'au 23 avril prochain, en ce cas-là, votre majesté fournira à ce prince une pareille somme de cinq cent mille écus en trois payements[1].

Louis XIV lui répondit sur-le-champ:

Extrait d'une lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny. Fontainebleau, 27 août 1675.

J'ai vu, par votre dépêche du 19 de ce mois, l'état auquel vous avez porté les affaires avec le roi d'Angleterre touchant la prolongation ou la cassation de son parlement. Des deux partis sur lesquels vous en étiez demeuré, ou de lui donner cinq cent mille écus payables en trois payements jusques au 27 avril, qui serait le temps auquel il s'obligerait de proroger cette assemblée, ou de lui faire payer cinq cent mille écus par an, en cas qu'il cassât son parlement s'il continuait à agir contre la France, et qu'il ne pût le disposer à lui accorder de l'argent, j'accepte ce dernier comme plus conforme au bien de mon service et même plus avantageux aux intérêts du roi d'Angleterre. Ainsi vous pouvez reprendre avec ce prince et le duc d'York la négociation que vous avez commencée sur ce sujet.

Pour ce qui touche la négociation de la paix, et le peu de succès qu'il vous a témoigné qu'avait eu à La Haye la proposition que le sieur Temple y avait faite d'une trêve à longues années, vous pouvez en prendre occasion de lui faire connaître à quel point mes ennemis sont éloignés de vouloir traiter, puisque, jusques à cette heure, loin

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.

de faire aucunes démarches pour y arriver, ils en ont retardé les préliminaires, et se sont servis d'excuses affectées pour en empêcher l'effet, ou pour accorder des conditions raisonnables[1].

Après avoir reçu cette lettre, M. de Ruvigny travailla à terminer cette affaire, en réduisant même la somme de cinq cent mille écus à cent mille livres sterling[2]. Quelques jours après il annonça la conclusion de l'arrangement en ces termes :

Extrait d'une lettre du marquis de Ruvigny au marquis de Pomponne. Windsor, 9 sept. 1675.

Je puis presque dire que je suis convenu avec le roi d'Angleterre et avec M. le duc d'York de cent mille livres sterling, aux conditions proposées, ayant fait entendre à ces princes que le roi, après avoir examiné l'état de ses finances, avait trouvé que, pour bien exécuter sa parole royale, sa majesté ne pouvait pas s'engager à promettre davantage.

M. de Ruvigny obtint de Charles II qu'il fît défendre de nouveau par sir W. Temple au prince d'Orange de venir en Angleterre s'il en avait le projet[3]. Le parlement se réunit au terme convenu. La négociation pour la *liberté de conscience*, à laquelle Louis XIV avait donné les mains[4], n'avait pas réussi, malgré le vœu du duc d'York. Le grand trésorier, qui s'appuyait sur le parti épiscopal, y avait mis obstacle[5], en faisant espérer à Charles II plus de facilités et de concessions

[1] *Correspond. d'Angleterre*, vol. CXVI.

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 2 septembre 1675. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[3] Dépêches du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, des 10 octobre et 21 novembre 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVI.)

[4] Dépêche du marquis de Pomponne au marquis de Ruvigny, du 25 septembre 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, volume CXVII.)

[5] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 24 octobre 1675. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.)

de la part du parlement s'il continuait à soutenir avec zèle l'église établie. Mais, quoi qu'il arrivât, Louis XIV était rassuré. « De manière ou d'autre, écrivait M. de Pomponne au marquis de Ruvigny, le roi doit être en repos contre un mal que le parlement lui pourrait faire [1]. »

Charles II ouvrit lui-même la session le 23 octobre : il demanda aux chambres, qui voyaient avec jalousie l'extension et la supériorité de la marine française, huit cent mille livres sterling, pour équiper des vaisseaux et pour payer les anticipations qu'il avait été obligé de faire sur ses revenus [2]. Les communes parurent hostiles dès le début. Le parti presbytérien avait offert un million de livres sterling à la cour si elle appuyait la proposition de la liberté de conscience, et si le roi promettait de réduire cette proposition en acte, après que les deux chambres y auraient consenti et que la somme convenue lui aurait été accordée. Mais il avait reçu pour réponse « qu'il fallait commencer par l'argent et finir par la liberté de conscience [3]. » Se croyant refusé ou joué, ce parti voulut montrer ses ressentiments et sa puissance [4] : il se prononça contre les désirs du roi. Le 29 octobre la chambre rejeta, à la majorité de sept voix, la demande d'argent pour acquitter les avances faites par le roi sur ses revenus [5]. Deux jours après elle décida que quatre cent mille livres sterling, prises sur le produit des douanes, seraient consacrées à l'entretien des forces na-

[1] Dépêche de M. de Pomponne au marquis de Ruvigny, du 25 septembre 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, v. CXVII.)

[2] Dépêches du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, des 24 et 31 octobre 1675. (*Corr. d'Angleterre*, vol. CXVII.) — Lingard, tome XII, page 408.

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 31 octobre 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[4] Dépêches du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, des 24 oct. et 21 novembre 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[5] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 31 octobre 1675. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.)

vales [1]. Cependant elle consentit à l'équipement de vingt vaisseaux de plus de premier, de deuxième et de troisième rang, et le 14 novembre elle vota pour leur construction trois cent mille livres sterling, somme à peine à moitié suffisante [2]. Comme le parti du roi demanda encore, quelques jours après, quatre-vingt ou cent mille livres sterling, ce qui fut rejeté à la majorité de vingt-sept voix [3], le 21 novembre le parti contraire à la cour fit décider, après une discussion de dix heures, que le produit total des douanes, affermées à six cent mille livres sterling, serait joint aux trois cent mille livres sterling votées pour la construction des vaisseaux [4]. La défiance contre Charles II allait si loin et se cachait si peu, qu'on avait proposé de ne pas mettre les trois cent mille livres sterling à l'échiquier du roi lorsqu'elles seraient levées, mais de les déposer à la chambre de Londres. Cette proposition blessante n'avait été repoussée que par sept voix [5]. Le 22 les communes portèrent un acte pour « interdire toute levée d'argent en Angleterre sans le consentement du peuple et du parlement, et déclarèrent coupable de trahison quiconque payerait sans y être contraint par la force [6]. »

Charles II avait tout à craindre de l'indisposition croissante des communes, qui, après avoir écarté ses demandes d'argent, ne pouvaient pas manquer d'attaquer ses alliances. Comme la chambre basse avait conçu des soupçons sur la corruption in-

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 31 octobre 1675. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[2] Dépêches du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, des 4 et 14 novembre 1675. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 18 novembre 1675. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 21 novembre 1675. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[5] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 7 novembre 1675. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.

[6] Dépêche du marquis de Ruvigny M. de Pomponne, du 25 novembre 1675. (*Corresp d'Angleterre*, vol. CXVII.)

troduite dans son sein, elle avait arrêté : « Que ses membres seraient obligés à prêter serment que depuis trois ans ils n'avaient reçu ni argent, ni présent, ni pension du roi leur maître, ni d'aucun prince ni ministre étranger, directement ou indirectement, pour donner leur voix et leur faveur dans les séances du parlement[1]. » Il y avait été décidé qu'on déclarerait les papistes incapables de siéger dans l'une ou l'autre chambre, et qu'on présenterait un bill pour rappeler le corps anglais qui servait en France[2]. Louis XIV désirait bien que Charles II renvoyât son parlement, mais il aurait souhaité qu'il le renvoyât pour son propre compte, afin de n'avoir rien à lui payer. M. de Pomponne écrivit à M. de Ruvigny sur ce sujet :

Le roi d'Angleterre devrait séparer une assemblée dont il ne peut plus se promettre aucune satisfaction. Il serait aussi de l'intérêt de sa majesté qu'il le fît au plus tôt, et elle vous donnerait ordre de l'en presser, si l'exécution des promesses que vous avez faites pour une assistance d'argent n'était attachée à la demande que vous en ferez. C'est ce qui fait croire à sa majesté que, sans qu'elle parût l'en solliciter, elle peut attendre qu'il prenne de lui-même cette résolution. En ce cas il n'aura pas droit de demander les sommes que vous lui avez promises, puisqu'il n'aurait pas séparé le parlement aux instances de la France[3].

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne au marquis de Ruvigny. 16 nov. 1675.

Charles II fut en effet bientôt obligé de séparer lui-même le parlement. Le parti contraire à la cour, qui se composait de tous les membres attachés aux ministres disgraciés, depuis Buckingham et Shaftesbury jusqu'à Arlington, des non-conformistes et des députés de la campagne, agissait avec beaucoup

[1] Dépêches du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, des 7 et 21 novembre 1675. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[2] Lingard, tome XII, page 409.

[3] *Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.

d'ensemble, et ne votait qu'après être convenu d'avance de toutes les délibérations à prendre, ce qui lui permettait de l'emporter constamment[1]. Tandis que Louis XIV sollicitait la dissolution du parlement pour que Charles II se passât désormais d'une assemblée aussi incommode, ce parti poursuivait le même dessein, mais dans d'autres vues. Il pensait que la chambre actuelle, composée en grande partie de la noblesse royaliste de la restauration, serait remplacée, après avoir été dissoute, par une chambre presbytérienne, plus zélée pour les libertés publiques que pour la prérogative de la couronne. Afin d'arriver à ce résultat, il ranima la querelle entre les lords et les communes au sujet des appels de chancellerie, bien assuré qu'en provoquant l'incompatibilité des deux chambres on rendrait indispensable leur dissolution.

Cette affaire fut reprise avec plus de vivacité et d'acharnement que dans la session précédente. Le médecin Shirley ayant reproduit son appel contre le député Fagg devant la chambre haute, la chambre basse non-seulement défendit à Fagg de comparaître, mais fit mettre Shirley en prison, et déclara ennemis des communes les avocats qui plaideraient devant les lords et leur soumettraient désormais de pareils appels de chancellerie. Les lords, de leur côté, écrivirent dans leurs registres que les placards affichés à ce sujet par les communes étaient contraires aux lois, prirent sous leur protection les avocats qui plaideraient devant eux, et se disposèrent à mettre en liberté Shirley, que les communes voulaient retenir en prison. Une collision violente et dangereuse allait éclater. Pour la prévenir, Charles II se rendit, le 2 décembre 1675, à la chambre des lords, où il appela la chambre des communes, et

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 21 novembre 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

il prorogea le parlement jusqu'en février 1677, c'est-à-dire pour quinze mois[1], ce qui ne s'était pas encore vu.

Charles II comptait sur les cent mille livres sterling promises par Louis XIV en cas de dissolution. Le duc d'York en fit la demande expresse à M. de Ruvigny quelques jours après la prorogation[2]. Louis XIV aurait bien voulu pouvoir se dispenser de les payer. La longue prorogation du parlement l'avait extrêmement satisfait[3]; il n'en écrivit pas moins au marquis de Ruvigny « que le cas sous lequel cette promesse avait été faite n'avait point donné lieu à la séparation du parlement; que ce cas supposait une cassation entière de cette assemblée pour empêcher les propositions qui s'y pourraient faire contre la France; qu'il ne s'était rien fait de pareil dans cette dernière rencontre; qu'au lieu de casser le parlement, ce qui l'aurait mis lui-même en repos pour longues années, il avait été seulement prorogé pour quelques mois, et que l'intérêt de la France n'avait eu aucune part à la résolution que le roi d'Angleterre s'était vu obligé de prendre[4]. » Il ajoutait : « A regarder la chose selon la justice, il est certain que le roi d'Angleterre n'aurait aucun droit de me demander l'effet de ma promesse; mon intention n'est pas toutefois de lui donner un prétexte de mécontentement en lui faisant quelque difficulté[5]. »

Il invitait M. de Ruvigny, après avoir donné toutes ces raisons au roi d'Angleterre et lui avoir doucement insinué

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 2 décembre 1675. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 9 décembre 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[3] Lettre de M. de Pomponne au marquis de Ruvigny, du 11 décembre 1675. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[4] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 18 décembre 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[5] *Ibid.*

« l'accablement des dépenses dont il se trouvait alors chargé, » de le disposer à modérer cette somme, et de lui offrir deux cent mille écus, non comme l'acquittement d'une obligation, mais comme une marque de son amitié[1]. Cependant, ne voulant pas « que le roi d'Angleterre, par le chagrin qu'il pourrait concevoir d'être trompé dans son espérance, se laissât emporter aux sentiments de sa cour et de son peuple contre la France[2], » il autorisait, à toute extrémité, M. de Ruvigny à accorder les cent mille livres sterling, en éloignant le premier payement le plus qu'il pourrait, et en divisant les autres de mois en mois[3].

M. de Ruvigny ne crut pas devoir marchander ainsi avec le roi d'Angleterre. Ce prince avait considérablement diminué les dépenses de sa maison, et avait exposé ses pressantes nécessités à l'ambassadeur de France, en le chargeant de les faire connaître à Louis XIV, afin qu'il donnât des ordres pour le premier payement des cent mille livres sterling[4]. Aussi M. de Ruvigny répondit à son souverain : « J'ai fait une tentative qui m'a assez mal réussi pour n'avoir pas osé pousser l'affaire plus avant, selon les ordres de votre majesté, de crainte d'attirer une méchante suite ; de sorte qu'il en faudra demeurer là, si l'on ne veut donner des armes aux ennemis de votre majesté, qui sauraient bien se prévaloir d'une pareille conjoncture, qui leur serait très-favorable[5]. » Il donna donc à Charles II l'assurance que les cent mille livres lui seraient payées, et en quatre termes. Louis XIV adhéra à ce qu'avait fait son ambassadeur : « J'ai approuvé, lui écrivit-il, qu'après l'opposition

[1] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 18 décembre 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 9 janvier 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[5] *Ibid.*

que vous avez découverte dans l'esprit du duc d'York et dans celui du roi son frère pour la diminution de la somme de cent mille livres sterling, vous n'ayez pas hasardé une proposition dont vous envisagiez un trop dangereux effet. J'aurai soin de la lui faire payer par quartiers, à la fin de chaque quartier échu. Ainsi le premier payement serait à la fin du mois de mars; je donnerai ordre qu'il soit remis à Londres [1]. »

Une raison de la plus haute gravité avait empêché M. de Ruvigny d'insister sur la diminution de la somme. Après la prorogation du parlement, le grand trésorier avait fait ses derniers efforts pour changer les résolutions de Charles II [2] et décider ce prince à s'unir avec la Hollande. Dans un conseil très-secret, tenu entre le roi d'Angleterre, le duc d'York, le duc de Lauderdale et le comte de Danby, celui-ci proposa de négocier un traité d'alliance avec les États-Généraux pour prévenir Louis XIV, qui ne manquerait pas d'en conclure un semblable avec eux et deviendrait ainsi extrêmement redoutable pour l'Angleterre, en disposant des forces maritimes de deux pays aussi puissants. Charles II répondit au lord trésorier « qu'il avait toutes les obligations du monde au roi très-chrétien, et qu'après l'avoir abandonné il ne voulait pas pousser plus loin l'ingratitude; qu'une pareille conduite, qui serait infailliblement connue, parce qu'on ne pouvait rien traiter de secret avec les États-Généraux, provoquerait les justes ressentiments de la France, dont il désirait, par toutes sortes de raisons, l'étroite amitié, sans laquelle l'Angleterre aurait beaucoup à souffrir [3]. » Il proposa dès lors de prendre des engagements

[1] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 23 janvier 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 26 décembre 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 9 janvier 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

plus étroits avec Louis XIV. Le duc d'York et le duc de Lauderdale ayant fortement appuyé cet avis, le lord trésorier fut obligé de se rendre [1].

M. de Ruvigny, auquel Charles II raconta lui-même cette délibération secrète et son résultat [2], devait aller en France, malgré la rigueur de la saison, son grand âge, ses infirmités, et sans en avoir obtenu l'autorisation, pour traiter directement cette importante affaire, le roi d'Angleterre « ne pouvant pas consentir qu'un secret qui, à son gré, ne pouvait être trop couvert, fût confié à du papier ou à d'autres personnes qu'à lui [3]; » mais une forte indisposition l'empêcha de partir, et il écrivit au roi :

Extrait d'une dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV. Londres, 9 janv. 1676.

Ayant plus d'affection que de force, j'ai été contraint de m'arrêter et d'écrire par mon secrétaire. Voici ce que le roi d'Angleterre m'a chargé de faire savoir à votre majesté : qu'il désire avec passion de se lier étroitement avec vous; qu'en attendant qu'on le fasse par un traité solennel, on peut commencer présentement en secret, par des promesses réciproques, par écrit, qui l'engageront aussi bien que votre majesté à ne faire aucun traité avec quelque état que ce soit sans le consentement de l'un et de l'autre, ni à donner aucune assistance à vos ennemis, ni à vos sujets rebelles; que si votre majesté approuve ce projet, elle me l'enverra par mon secrétaire avec un pouvoir de le signer [4].

Louis XIV entra avec empressement dans l'ouverture qui lui avait éte faite, et il écrivit :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny. Saint-Germain, 23 janv. 1676.

J'ai reçu, par votre secrétaire que vous m'avez dépêché, vos lettres

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 9 janvier 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 2 janvier 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[4] *Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.

du 9 de ce mois. Elles m'ont appris le sujet qui vous avait fait résoudre à passer vous-même en France, et que vos indispositions vous avaient empêché d'en exécuter le dessein. J'ai regardé comme une nouvelle marque et bien précise de l'amitié du roi de la Grande-Bretagne la communication qu'il vous a donnée de ce qui s'était passé entre lui, le duc d'York et ses ministres, touchant la proposition qu'ils avaient agitée de faire présentement une alliance avec les États-Généraux, ou de se réunir plus étroitement avec moi par un nouveau traité.

J'ai vu avec plaisir que l'inclination de ce prince et l'avis du duc d'York et du duc de Lauderdale eussent prévalu contre les sentiments du grand trésorier. J'ai à souhaiter seulement que ce ministre soit en effet entré sincèrement dans l'opinion du roi son maître, parce que, ayant autant de crédit qu'il en a auprès de lui, il m'importe qu'il soit bien persuadé que l'intérêt de l'Angleterre est attaché à une bonne correspondance avec moi.

Pour profiter de la disposition que l'on vous a fait paraître à se lier par un nouveau traité, je vous envoie l'écrit que j'en ai fait dresser, avec le plein pouvoir qui vous met en état de le signer. Vous donnerez ces articles comme un projet qui vient seulement de vous, parce que, peut-être, le roi d'Angleterre et ses ministres voudront y ajouter quelque chose. Je ne vois pas toutefois, selon l'esprit dans lequel le roi de la Grande-Bretagne vous a parlé, qu'il puisse rien désirer au delà de ce qui y est marqué, puisque les points principaux de ne pouvoir donner aide, secours et assistance aux ennemis ou aux sujets rebelles de l'un ou de l'autre, et de ne pouvoir faire de traité avec quelque prince et état que ce puisse être, sans notre mutuelle participation et notre consentement réciproque, y sont marqués précisément. Comme j'observerais ces conditions non-seulement avec sincérité, mais encore avec plaisir, je ne doute point que le roi de la Grande-Bretagne n'en fasse de même de son côté, et, par là, je serai dans un plein repos de toutes les propositions qui pourraient lui être faites de la part de mes ennemis. Aussi lui té-

moignerez-vous que je tirerai de ce traité une grande et nouvelle satisfaction, puisqu'il sera un affermissement bien solide de l'ancienne amitié qui est entre nous[1].

Il adressait en effet à son ambassadeur un plein pouvoir pour signer[2], ainsi qu'un projet de traité[3]. Le grand trésorier demanda des retranchements dans le préambule du traité, et il exigea qu'en s'obligeant de part et d'autre à ne conclure aucun traité avec d'autres puissances on nommât spécialement les États-Généraux, craignant que Louis XIV n'eût déjà pris des engagements avec eux[4]. Il examina longtemps ce projet[5] avec toute la mauvaise volonté d'un ministre qui y était contraire, mais qui n'osait pas s'y opposer, de peur de se perdre, aimant mieux céder au désir de son maître que renoncer à sa confiance. Il ne consentit cependant pas à le signer, et il en détourna le duc de Lauderdale, qui seul, avec lui, avait eu cette confidence. Charles II fut obligé de l'écrire en entier et de le signer de sa propre main, ne trouvant personne qui osât encourir la responsabilité de cet acte. Voici comment M. de Ruvigny racontait cette singulière négociation :

Extrait d'une dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV. Londres, 27 fév. 1676.

Le grand trésorier a été voir le duc de Lauderdale à qui il a représenté le péril qu'il y aurait pour leurs têtes s'ils étaient seuls à délibérer sur le traité et à le signer : de quoi le roi d'Angleterre

[1] *Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.

[2] Pouvoir de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 23 janvier 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[3] Projet de traité entre Charles II et Louis XIV, du 23 janvier 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 10 février 1676. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[5] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 17 février 1676. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.)

étant averti, il les a fait venir dans son cabinet avec M. le duc d'York, où ayant été proposé d'admettre dans ce conseil le grand chancelier et tous les autres ministres, ce prince leur a dit qu'il ne désirait rien au monde plus passionnément qu'une bonne alliance avec votre majesté; qu'étant médiateur, la conjoncture du temps ne lui permettait pas qu'on eût la moindre connaissance qu'il eût conclu et signé un traité avec la France; que la chose ne pourrait pas manquer d'être publique si elle était portée dans son conseil et s'il fallait se servir de son grand sceau; que, pour la tenir bien secrète, il ne désirait pas que ses autres ministres en eussent aucune connaissance; que pour cet effet il ne voulait pas nommer des commissaires ni faire expédier des pouvoirs; qu'il avait résolu de signer le traité de sa main et d'y apposer son cachet en ma présence aussitôt qu'il serait convenu des articles avec moi; qu'il ne doutait pas que votre majesté n'en fît de même, et que, si elle l'assurait par un billet écrit de sa main qu'elle a signé ce traité et qu'elle y a mis son cachet, il le recevrait avec plus de confiance que si un de ses ministres en avait été témoin; qu'eux trois n'avaient qu'à examiner en sa présence le projet que j'avais mis depuis vingt jours entre ses mains, et de lui en dire leurs pensées.

Le grand trésorier l'examina en effet, et il multiplia les objections; mais Charles II, ne consultant alors que le duc de Lauderdale, accepta le projet de Louis XIV avec les deux légers changements convenus. M. de Ruvigny ajouta :

Il avait résolu, pour le plus grand secret, de copier lui-même le projet que je lui avais donné, et de le signer en ma présence; ce qu'il fit hier matin : après quoi il alluma lui-même une bougie et apposa son cachet à côté de son seing, en me disant que ce n'était que le cachet de son chiffre, parce que depuis peu il avait perdu celui de ses armes, qui étaient gravées sur un diamant du roi Jacques son grand-père, que le feu roi étant sur l'échafaud donna à l'évêque

de Londres pour le remettre entre ses mains : il fit ensuite appeler le duc de Lauderdale, qui est le seul en qui il a pris dans cette occasion une confiance entière, pour lui dire qu'étant pressé d'aller à Windsor, il le chargeait de mon écrit, qu'il avait copié mot à mot, et qu'il lui ordonnait de me le voir signer, et de m'engager par écrit, en vertu du pouvoir qu'il a plu à votre majesté de m'envoyer, que dans vingt jours, ou plus tôt si faire se peut, je lui remettrai entre les mains un pareil traité signé de la main de votre majesté, et cacheté du scel de son secret, lui enjoignant expressément qu'il eût soin de lui rendre mon écrit à son retour de Windsor[1].

M. de Ruvigny signa l'engagement au nom de son maître, auquel il dépêcha, pour plus de précautions, son secrétaire avec le traité suivant, tout écrit et signé de la main du roi d'Angleterre :

Traité de concert entre Louis XIV et Charles II. Londres, 16-26 fév. 1676.

Bien que l'alliance si constante et si forte qui a toujours été entre nous Charles II[e], roi de la Grande-Bretagne, etc. et nous Louis XIV[e], roi très-chrétien, etc. ait été appuyée sur le fondement de divers traités qui ont uni étroitement nos couronnes et nos intérêts, mais plus encore par les marques d'une amitié réciproque, les plus capables d'établir une confiance et une correspondance sincères, néanmoins nous croyons ne pouvoir affermir par trop de liens une union qui nous est si chère ; nous croyons devoir confirmer nos précédentes liaisons par les nouvelles que nous pouvons prendre aujourd'hui pour notre commun avantage : c'est pour ce sujet que nous, rois ci-dessus nommés, sommes convenus des articles suivants :

I.



Que tous les articles convenus dans les précédents traités faits entre nous, touchant la bonne paix, union, confraternité, amitié et alliance,

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.

qui est et qui sera toujours entre nous, nos successeurs, nos états et royaumes, comme aussi entre nos sujets, en quelque partie du monde que ce puisse être, demeureront en leur force et vigueur.

2.

Que nous procurerons autant qu'il sera en nous les avantages de l'un et de l'autre, et détournerons tout ce qui pourrait y être contraire.

3.

Que nous n'apprendrons rien qui pût être au préjudice de l'un ou de l'autre et à celui de nos couronnes, sans nous en donner incontinent avis et sans travailler autant qu'il sera en nous à en détourner l'effet.

4.

Que nous ne donnerons assistance directement ni indirectement à aucun des ennemis de l'un ou de l'autre, et ne donnerons et ne souffrirons qu'il soit donné par nos sujets, soit au dehors soit au dedans de nos états, aucune protection, secours ou refuge aux rebelles de l'un ou de l'autre.

5.

Et parce que, dans l'état présent des affaires de l'Enrope, où tant de princes qui y sont intéressés cherchent à s'appuyer par des traités nouveaux de confédération et d'alliance, il ne se peut guère qu'il ne s'y fasse quelque chose qui regarde nos intérêts, nous nous obligeons non-seulement de n'écouter aucune proposition qui puisse être directement ou indirectement contraire à l'un ou à l'autre, mais aussi de ne faire, conclure ni signer aucun traité avec MM. les États-Généraux des Provinces-Unies, ni avec quelque couronne, prince ou état que ce puisse être, que de notre participation et mutuel consentement.

Nous avons approuvé et agréé les articles ci-dessus, les approuvons, agréons, et promettons, en foi et parole de roi, de les entretenir, garder et observer inviolablement, sans y contrevenir, ni souffrir qu'il y soit contrevenu directement ou indirectement en quelque sorte et manière que ce soit. Nous promettons aussi, et nous engageons de bonne foi de ratifier le traité ci-dessus, incontinent après la paix qui doit être traitée à Nimègue[1], ou plus tôt si faire se peut, et de nous envoyer réciproquement l'un à l'autre nos lettres de ratification scellées de notre grand sceau, en bonne et due forme. En témoignage de quoi nous avons signé ce présent traité de notre main royale, et à icelui apposé notre cachet. Fait à Londres, ce 16-26 février 1676.

(L. S.) Signé CHARLES R.[2]

M. de Ruvigny faisait suivre l'envoi de ce traité des observations suivantes :

Sire, votre majesté voit bien, par tout ce qui s'est passé dans cette affaire, que le roi d'Angleterre est comme abandonné de ses ministres, même les plus confidents ; que le grand trésorier, qui a beaucoup plus de peur du parlement que de son maître, et qui est très-contraire aux intérêts de la France, prétendant par là de s'acquérir la faveur du peuple, a formé toutes les difficultés que j'ai mandées, à dessein d'empêcher la conclusion de ce traité, ou du moins d'en retarder l'accomplissement.

Le duc de Lauderdale a soutenu le roi son maître, ayant, sans comparaison, plus de zèle et de respect que ses collègues. M. le duc d'York, qui est tout entier dans les intérêts de votre majesté, ne s'est presque pas mêlé dans ces difficultés, parce qu'il a vu que le roi son frère était assez ferme pour n'avoir pas besoin de ses avis.

[1] Voir un peu plus loin, pag. 386 et suiv. — [2] Au dépôt des affaires étrangères.

Par toutes ces circonstances, sire, votre majesté jugera mieux de l'état de l'Angleterre que par toutes les choses que j'ai représentées dans mes lettres, et l'on aura bien de la peine à s'imaginer qu'un roi soit tellement abandonné de ses sujets que, même parmi ses ministres, il n'en trouve pas un en qui il puisse prendre une entière confiance. Cet exemple, sire, fera bien voir à votre majesté que toute l'Angleterre est contraire au bien de ses intérêts, et qu'il n'y a que le roi de la Grande-Bretagne seul et M. le duc d'York qui les embrassent avec affection ; et par là, sire, votre majesté connaîtra que ce traité est nécessaire pour la sûreté de votre service, puisqu'il vous assure que l'Angleterre ne sera pas contre vous. Il est vrai, sire, que vous n'en tirerez pas tous les secours que l'on pourrait se promettre d'une bonne alliance; mais aussi vos ennemis en auront beaucoup moins que votre majesté, et, de plus, il y avait grand sujet de craindre que le roi d'Angleterre n'eût enfin été entraîné dans les sentiments de son peuple, sans ce nouveau lien qui l'engage plus que jamais dans vos intérêts [1].

Louis XIV adressa sur-le-champ à M. de Ruvigny un traité semblable, signé de sa propre main, pour qu'il le remît au roi d'Angleterre, et écrivit en même temps à ce prince

Lettre de Louis XIV à Charles II. Saint-Germain, 6 mars 1676.

Monsieur mon frère, je reçois, avec toute la sûreté que vous avez désirée, le traité que vous avez confié au marquis de Ruvigny; et je me trouve d'autant plus sensible à ce nouveau lien de l'amitié qui est entre nous, que vous n'avez voulu vous en remettre à personne du soin de le former. J'envoie de la même manière, et j'ai signé de ma main et apposé le cachet de mes armes à un traité semblable, que je charge le marquis de Ruvigny de vous rendre. Il vous dira encore plus particulièrement combien me sont chères les liaisons qui nous unissent, avec combien de plaisir et de fidé-

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.

lité je les observerai toujours, et avec combien de vérité je suis, monsieur mon frère,

Votre bon frère,

Signé LOUIS[1].

Le rétablissement d'une aussi intime liaison était bien propre à rassurer Louis XIV, et la longue prorogation du parlement, venant après quatre autres, devait faire perdre à l'Europe coalisée l'espoir d'entraîner le roi de la Grande-Bretagne à la guerre. Les confédérés en ressentirent beaucoup de découragement. La paix semblait dès lors moins difficile à rétablir. Charles II n'avait pas cessé d'y travailler, quoique fort inutilement. Il avait offert sa médiation, qui n'avait pas été accueillie d'abord avec empressement par les ennemis de Louis XIV. Des difficultés sans nombre s'étaient présentées ensuite pour renouer les négociations et pour en fixer le lieu.

Les États-Généraux, après avoir accepté la médiation du roi d'Angleterre, avaient indiqué les villes de Cologne, Hambourg, Aix-la-Chapelle, Liége, Breda et Londres, pour y négocier la paix[2]. La ville de Londres aurait convenu à Charles II, mais Louis XIV lui fit comprendre tout le péril auquel serait exposée cette négociation au milieu d'un peuple passionné, partial, et en présence même du parlement[3]. Le roi de France ne voulait aucune ville de l'empire[4] à cause des attentats commis naguère à Cologne, et proposa Breda. Les confédérés refusèrent Breda[5] et indiquèrent Hambourg, que rejeta Louis XIV.

[1] *Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.

[2] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 12 juillet 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV, du 12 juillet 1674; et lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 21 juillet 1674. (*Cor. d'Angl.* vol. CXII.)

[4] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 21 juillet 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXII.)

[5] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 24 octobre 1674. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. CXIII.)

Les États-Généraux désignèrent alors Meurs, que Louis XIV n'agréa pas davantage[1]. Charles II ayant proposé d'office Nimègue, Louis XIV l'accepta[2], et peu de temps après les États-Généraux donnèrent leur adhésion au choix de cette ville, malgré le prince d'Orange.

Mais Louis XIV ne voulait pas reprendre les conférences avant que l'empereur eût réparé la double atteinte portée au droit des gens à Cologne, en mettant le prince Guillaume de Fürstenberg en liberté, et en restituant l'argent qu'il avait séquestré. Le second point était plus facile à obtenir que le premier. Le roi d'Angleterre intervint sans succès auprès de la cour de Vienne[3]. L'empereur ne consentit pas même à déposer son prisonnier entre les mains d'un prince neutre jusqu'à la paix. Les négociations n'auraient pas pu être reprises, l'honneur ne permettant pas à Louis XIV d'abandonner le prince Guillaume, et l'empereur, qui ne désirait pas la paix, ne devant point le délivrer. Le roi d'Angleterre imagina alors un moyen qui sauvait la dignité de Louis XIV. Il s'adressa à l'évêque de Strasbourg, frère du prince Guillaume, pour qu'il suppliât lui-même le roi de France d'envoyer ses ambassadeurs à Nimègue, sans exiger la liberté préalable de son frère[4]. L'évêque de Strasbourg entra dans ses sentiments[5], et il fut convenu que « toute l'affaire se conduirait entre l'évêque de Strasbourg et le roi d'Angleterre, sans que Louis XIV

[1] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 9 février 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[2] Lettre de Louis XIV au marquis de Ruvigny, du 16 février 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXV.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 27 septembre 1674. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIII.)

[4] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 26 septembre 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[5] Dépêche de M. de Pomponne au marquis de Ruvigny, du 5 octobre 1675. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

s'en mêlât, à condition cependant qu'on obtiendrait la promesse de la liberté du prince Guillaume après la paix[1]. M. de Pomponne écrivait au marquis de Ruvigny :

Extrait d'une dépêche de M. de Pomponne au marquis de Ruvigny. 12 oct. 1675.

M. de Strasbourg emploiera ses prières et ses efforts pour obtenir du roi que sa majesté se relâche de ce qu'elle a demandé jusqu'à cette heure en faveur de M. le prince Guillaume. Le roi paraîtra se laisser vaincre à ces instances. Ainsi rien ne retardera plus l'ouverture des conférences de Nimègue, et sa majesté semblera n'avoir quitté le dessein de n'y point envoyer que lorsque M. le prince Guillaume serait libre, qu'à la seule prière de MM. de Fürstenberg, qui ont bien voulu sacrifier leur intérêt particulier à un bien si général. Voilà, monsieur, toute la comédie que l'on a résolu de jouer pour lever un obstacle à l'ouverture des conférences qui favorisait trop l'éloignement de l'Espagne pour la paix[2].

Cette comédie fut jouée comme l'on en était convenu. L'évêque de Strasbourg s'adressa au roi médiateur, et celui-ci écrivit à Louis XIV la lettre suivante :

Lettre de Charles II à Louis XIV. Londres, 7 nov. 1675.

Monsieur mon frère, ayant fait disposer M. l'évêque de Strasbourg à vous prier de vous relâcher sur le point de la liberté de M. le prince Guillaume son frère, qui a jusqu'ici malheureusement arrêté la négociation de la paix, j'ai cru être obligé, en qualité de médiateur, de joindre mes instances à celles que ledit évêque vous en va faire, vous suppliant de vouloir bien donner quelque chose, en cette occasion, au bien et au repos de toute l'Europe, qui semble vous le demander par moi, en avançant par l'envoi de vos ambassadeurs une assemblée dont le succès est si ardemment désiré et si nécessaire à toute la chrétienté. Je me remets au reste à ce que le sieur Breget, porteur de la présente, vous

[1] Dépêche de M. de Pomponne au marquis de Ruvigny, du 12 octobre 1675.

[2] *Correspondance d'Angleterre*, volume CXVII.

pourra dire des particularités de cette affaire, et de la passion que nous avons de la voir bien réussir.

Je suis, monsieur mon frère,

Votre bon frère,

Signé CHARLES R.[1]

Louis XIV répondit:

Monsieur mon frère, vous savez quel est toujours le poids de votre entremise auprès de moi, et vous ne pouvez douter que je seconde volontiers le zèle que vous témoignez pour avancer la paix générale; vous en aurez encore une grande preuve lorsque vous apprendrez, par le marquis de Ruvigny, que je veux bien entrer dans le désir que vous m'avez exprimé que je fisse partir mes ambassadeurs pour Nimègue, sans attendre que l'empereur ait remis le prince Guillaume de Fürstenberg entre les mains d'un prince neutre. Votre intérêt a été si uni avec le mien en ce qui s'est passé à Cologne, que personne ne peut mieux connaître que vous combien a été légitime la réparation que j'en ai attendue. Vous n'ignorez pas aussi quel tempérament j'avais voulu admettre touchant la liberté du prince Guillaume, et avec combien de raison j'avais insisté sur ce préliminaire, comme sur la première condition qui devait ouvrir le traité de paix; ce n'est pas que le juste attachement que j'y avais montré n'eût été souvent combattu par mon cousin l'évêque de Strasbourg. Je dois lui rendre ce témoignage que, par un zèle qui ne se peut trop louer, il m'avait prié diverses fois de me relâcher de cette prétention, lorsqu'il y voyait une opposition si constante de la part de l'empereur, et de trouver bon que, sans considérer son intérêt ni celui de son frère, ce prince pût contribuer, aux dépens même de sa liberté, au rétablissement de la tranquillité publique. Ce que j'avais refusé à ses instances réitérées, je veux bien l'accorder au-

Lettre de Louis XIV à Charles II. Saint-Germain, 29 nov. 1675.

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.

jourd'hui, lorsque je les vois appuyées de votre recommandation; outre que je suis bien aise de vous faire paraître ce que peut votre médiation auprès de moi, je veux croire que vous obtiendrez en faveur du prince Guillaume les mêmes conditions que j'avais toujours demandées. Je ne dois pas supposer que l'empereur puisse refuser à vos offices et à ceux des États-Généraux l'assurance qu'il sera remis entre les mains d'un prince neutre jusqu'à la conclusion du traité, et que, quelque éloignement qu'il ait montré jusqu'à cette heure à accorder un tempérament si légitime, il veuille que vous soyez témoin à toute l'Europe des nouveaux obstacles qu'il ferait naître à la paix; c'est sur cette confiance que, pour répondre à votre désir et aux prières de mon cousin l'évêque de Strasbourg, je donne ordre à mes ambassadeurs de se rendre sans perdre de temps à Nimègue; ils y porteront des intentions si sincères et si équitables de ma part, que, si vous en trouvez de semblables dans mes ennemis, votre médiation aura, pour le bien de la chrétienté, tout le succès qu'elle s'en promet il y a longtemps.

Je suis, monsieur mon frère,

Votre bon frère,

Signé LOUIS[1].

Ce prince avait déjà nommé pour ses ambassadeurs à Nimègue le duc de Vitry, M. Colbert de Croissy et le comte d'Avaux. Certain de pouvoir les envoyer bientôt, il leur avait préparé, le 23 octobre 1675, les instructions suivantes, qui indiquaient nettement son projet de détacher les Provinces-Unies de l'Espagne; les princes de l'empire de l'empereur, et les États-Généraux du prince d'Orange, en un mot, d'arriver à ses fins en divisant les confédérés, comme il eut plus tard l'habileté de le faire.

Extrait des instructions

Bien que l'espérance que toute la chrétienté avait conçue des

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.

de Louis XIV à MM. de Vitry [1], Colbert et d'Avaux, ses plénipotentiaires au congrès de Nimègue. Saint-Germain, 23 oct. 1675.

conférences de Cologne eût été malheureusement trompée au commencement de l'année 1674, et qu'après l'attentat commis en la personne du prince Guillaume de Fürstenberg le roi se fût trouvé obligé de rappeler ses ambassadeurs, sa majesté ne perdit point le désir de procurer autant qu'il serait en elle la tranquillité générale : elle en donna bientôt après une forte preuve lorsque, sur les instances du roi de Suède, elle voulut bien admettre un tempérament sur la liberté dudit prince Guillaume, et se contenter qu'il fût remis entre les mains du pape jusqu'à la fin de la guerre; mais elle vient d'en donner une bien plus grande à cette heure, qu'à la recommandation du roi d'Angleterre et à la prière de M. l'évêque de Strasbourg elle consent de faire partir ses ambassadeurs pour Nimègue et qu'elle se repose de cette condition qu'elle avait demandée en faveur du prince Guillaume de Fürstenberg sur l'assurance que le roi d'Angleterre lui a donnée que ses offices et ceux des États-Généraux l'obtiendraient de l'empereur.

C'est sur ce fondement que sa majesté a résolu de ne pas différer davantage une négociation qui peut rendre le repos à tant de peuples. Elle veut bien répondre par cette promptitude à la médiation si attentionnée du roi de la Grande-Bretagne, et faire connaître à toute l'Europe qu'elle a toujours regardé la paix comme le plus grand avantage de la guerre.

Lesdits sieurs plénipotentiaires prendront soin de lier d'abord un commerce étroit avec les ambassadeurs du roi de la Grande-Bretagne. Pourvu qu'ils suivent l'intention du roi leur maître, ils les trouveront bien disposés pour les intérêts de sa majesté : milord Berkeley y a toujours paru affectionné; les sieurs ambassadeurs de sa majesté à Cologne se sont loués de la conduite du sieur Jenkins; on aurait plus de sujet d'appréhender le sieur Temple qui, ayant été employé au traité de la triple alliance, a depuis témoigné quelque affection pour l'Espagne et pour la Hollande; il faut croire tou-

[1] M. le duc de Vitry étant tombé dangereusement malade, le comte d'Estrades fut nommé à sa place.

tefois qu'il suivra ses instructions, et bien que l'on donne cette connaissance aux sieurs ambassadeurs plénipotentiaires, ils auront soin de la lui cacher en lui témoignant plus de confiance.

Lesdits sieurs ambassadeurs auront soin de garder une étroite correspondance avec les plénipotentiaires de Suède, et de leur faire connaître avec quelle affection sa majesté portera en toutes rencontres les intérêts du roi leur maître, et de les assurer que dans toute la négociation il ne les séparera point des siens.

Après avoir fait connaître auxdits sieurs ambassadeurs plénipotentiaires la conduite que sa majesté désire qu'ils gardent dans leur arrivée et dans leurs premières cérémonies à Nimègue, sa majesté veut qu'ils soient instruits de la manière dont ils auront à agir dans la négociation.

Il n'est point besoin de rapporter ici l'état auquel étaient les affaires lorsque les conférences furent rompues à Cologne. Il s'agissait alors particulièrement de l'intérêt des Hollandais. L'empereur et l'Espagne se sont chargés depuis du principal poids de la guerre, et les divers événements que les différents succès des armes ont causés depuis donnent une tout autre face au traité à conclure. Au lieu que la plus grande discussion tombait alors sur les conquêtes que le roi avait faites sur les Hollandais, elle se trouvera à cette heure sur celles que sa majesté a faites sur l'Espagne.

Mais parce que sa majesté ne croirait aucune utilité à instruire présentement ses ambassadeurs des conditions auxquelles elle pourrait faire la paix, parce qu'elles peuvent être augmentées ou diminuées selon les diverses circonstances qui peuvent naître, et qu'il est de la fonction naturelle des médiateurs d'en faire les ouvertures, elle leur ordonne seulement de répondre sur les premières demandes qui leur seraient faites en la manière qu'elle s'est expliquée jusqu'à cette heure avec le roi de la Grande-Bretagne.

Ce prince a voulu savoir d'elle, à diverses fois, à quelles conditions elle voudrait faire la paix; mais, sans entrer dans rien de plus

particulier avec lui, elle lui a témoigné seulement que, lorsqu'elle avait déclaré de concert avec lui une juste guerre à la Hollande, et qu'elle s'était vue attaquée depuis, contre toute justice et contre la foi des traités, par l'empereur et par le roi d'Espagne, elle croirait pouvoir prétendre avec raison que les choses demeurassent en l'état auquel le sort des armes les avait mises.

Elle y avait ajouté seulement que, pour faire connaître à ce prince qu'elle voulait bien seconder ses bonnes intentions pour le repos de l'Europe, elle serait prête d'admettre une suspension d'armes, pourvu toutefois qu'elle ne pût être moindre de trois ou de quatre années; qu'autrement elle serait inutile, puisqu'on serait obligé d'entretenir de part et d'autre, si elle se bornait à un temps plus court, toutes les troupes qui sont aujourd'hui sur pied.

Cette réponse sera celle que lesdits sieurs ambassadeurs de sa majesté pourront faire aux premières demandes des médiateurs. Sa majesté ne doute pas qu'ils ne la regardent comme bien éloignée de ce qui peut faire la conclusion du traité; mais, outre que lesdits sieurs ambassadeurs lui rendront compte des propositions qui leur seront faites, ils auront donné jour à celle d'une suspension d'armes à longues années.

Ils éviteront de faire croire qu'elle fût désirée par sa majesté, et la laisseront envisager seulement comme un effet de la condescendance que le roi avait eue pour les sentiments du roi de la Grande-Bretagne.

Comme les Espagnols n'appréhendent rien tant que de voir finir la guerre par une prompte négociation, il y a toute sorte d'apparence qu'ils éloigneront leurs alliés, autant qu'il sera en eux, d'accepter un parti capable de conduire plus sûrement à la paix. Les États-Généraux et les princes de l'empire, qui se sentent ruinés pour l'intérêt et l'ambition de la maison d'Autriche, ne seront peut-être pas dans les mêmes intentions.

En ce cas, lesdits sieurs ambassadeurs contribueront ce qui sera en eux pour le succès de cette pensée; mais, parce que ce serait y

former un obstacle plutôt que d'y apporter une facilité que de laisser voir la disposition qu'ils auraient à l'admettre, il sera de leur adresse de la cacher, de telle sorte toutefois qu'ils excitent dans les États-Généraux plus de désir de l'obtenir.

Par la connaissance plus particulière qui revient à sa majesté des sentiments de cette république, la durée d'une guerre qui lui est désormais inutile, l'interruption du commerce et l'épuisement des peuples, incapables de fournir dorénavant aux dépenses de l'état, y ont fait naître un ardent désir pour la paix, n'étant plus touchés par leur intérêt particulier; aujourd'hui que Maëstricht seule reste entre les mains de sa majesté, ils paraissent continuer seulement dans le dessein de faire la guerre, par la vue de ce qu'ils doivent à l'Espagne et par la crainte de la trop grande puissance du roi dans leur voisinage, si sa majesté se rendait maîtresse des Pays-Bas.

Pour ce qui regarde ce premier motif de reconnaissance, l'on peut croire qu'il ne serait pas assez fort pour engager des peuples à soutenir une guerre qui leur serait ruineuse, puisque, outre que la multitude n'est guère capable de cette délicatesse d'honnêteté, l'expérience nous a fait connaître qu'elle ne fut pas assez forte à Münster pour retenir les États-Généraux attachés à la France, à qui ils étaient alors beaucoup plus redevables qu'ils ne le sont aujourd'hui à l'Espagne.

Pour ce qui regarde la jalousie du voisinage de la France, comme les conquêtes de sa majesté sur le roi catholique se sont bornées, jusqu'à cette heure, en des lieux séparés de la Flandre, tels que la Franche-Comté, le duché de Limbourg et Messine, ils ne doivent pas concevoir une nouvelle appréhension de ces provinces, qui approchent bien moins la France de leurs frontières que n'aurait déjà fait le traité d'Aix-la-Chapelle.

Ces raisons devraient faire croire que les États-Généraux, lassés de la guerre, ou porteraient les Espagnols à une paix raisonnable, ou seraient capables de faire la leur particulière, s'ils perdaient l'espérance de les y disposer.

Il n'est point nécessaire de dire auxdits sieurs ambassadeurs que rien ne serait tant du service de sa majesté que de voir les États divisés en cette sorte de l'Espagne. C'est pour ce sujet que sa majesté demande toutes leurs insinuations et toute leur adresse auprès des ambassadeurs de cette république. Ils témoigneront agir sincèrement avec eux dans le désir de faire la paix; ils rappelleront dans leurs entretiens l'amitié constante que la France a toujours eue pour leurs provinces depuis leur première union; ils n'attribueront qu'à la conduite de quelques particuliers le juste sujet qui avait excité le ressentiment de sa majesté; ils feront voir que ces altérations dans les alliances des états, comme dans les amitiés particulières, servent souvent à les rendre plus fortes et plus étroites; ils rappelleront le souvenir des intérêts de la France et de leur république, qui ont toujours été les mêmes contre l'Espagne, et qui subsisteront toujours; ils feront voir le roi très-disposé à rendre son affection aux États-Généraux après cette guerre finie, à procurer leur avantage et à favoriser le bien de leur navigation et de leur commerce.

Ils ne toucheront ce dernier point qu'en des termes fort généraux, mais qui seront ceux, toutefois, auxquels les États pourraient être plus sensibles. Ils n'ont rien souhaité davantage qu'un règlement de commerce en suite du traité de 1662. Sa majesté a toujours cru devoir éloigner leur demande, et peut-être croirait-elle encore de son service de ne point changer de sentiment; mais, comme rien n'est si capable de plaire aux États, il peut être avantageux de les mettre en état de se flatter de quelque espérance, sans contribuer toutefois à la leur donner que par des paroles générales et qui n'apportent aucun engagement.

Autant que sa majesté est bien avertie du désir des États-Généraux pour finir la guerre, autant a-t-elle sujet de croire que le prince d'Orange n'est pas dans ce sentiment. L'intérêt des peuples est de se délivrer des contributions par la paix; celui de ce prince est de continuer son crédit et son autorité par la guerre. Ainsi, il sera encore de leur adresse, en cas qu'ils en trouvent l'occasion, de toucher

ce prince par sa propre utilité. Ils ne peuvent s'en déclarer ouvertement aux ambassadeurs, comme ils auront lieu de le faire sur tout le reste; mais, comme ce prince aura apparemment quelqu'un de sa confidence dans cette assemblée, ils chercheront les moyens de lui faire pénétrer les sentiments de sa majesté.

Le sieur d'Odyk, qui doit être un des ambassadeurs des États-Généraux, ainsi qu'il l'a déjà été à Cologne, est tout à fait dans sa confidence et dans la dépendance de ce prince. Comme il est homme assez ouvert, qui fuit la cérémonie et aime la compagnie, il acquerra bientôt avec eux la même familiarité qu'il avait avec les plénipotentiaires de sa majesté à Cologne. Lorsqu'elle sera établie, lesdits sieurs ambassadeurs trouveront naturellement assez de jour pour lui parler favorablement des sentiments de sa majesté pour le prince d'Orange. Outre tout ce qu'on peut dire de sa maison, qui a, durant un si long temps et sous tant de grands personnages, été si confidemment attachée à la France, ils l'assureront de l'estime et de l'amitié particulière de sa majesté pour lui; lui témoigneront que, bien que dans une guerre qui se faisait contre elle, elle a vu avec plaisir que les États-Généraux lui aient remis les charges et le commandement des armées, que la faction de ses ennemis avait voulu lui ôter; qu'elle désire que ces avantages soient toujours continués dans sa maison, et qu'elle contribuera volontiers à ce qui pourra servir à son élévation et à son établissement.

Il suffira que le prince d'Orange se voie assuré par ces paroles générales de la bonne volonté du roi, et que l'assurance qu'il en concevra le mette en état de la mériter.

Selon les succès qu'auront ces premières ouvertures, tant auprès des États-Généraux qu'auprès du prince d'Orange, sa majesté pourra juger, ensuite du compte que lui en rendront lesdits sieurs ambassadeurs, de ce qu'elle pourrait faire de plus pour accoutumer tellement toute la république des États-Généraux au désir de se rapprocher de la France, qu'elle obligeât l'Espagne à la paix ou qu'elle portât la Hollande à se séparer d'elle.

De la même manière qu'il est du service de sa majesté que les États-Généraux, reprenant pour elle leurs premiers sentiments de reconnaissance et d'amitié, se détachent insensiblement de leur liaison avec l'Espagne, il lui importe que les princes de l'empire qui auront leurs ministres à Nimègue confondent avec moins d'ardeur leurs intérêts avec ceux de la maison d'Autriche. Pour cela, lesdits sieurs ambassadeurs pourront insinuer à ces mêmes ministres, lorsqu'ils auront des occasions naturelles de leur parler et de les entretenir, que sa majesté ne s'est point vue sans beaucoup de peine engagée à une guerre qui embrasse aujourd'hui une si grande partie de l'Allemagne; qu'elle n'a jamais rien désiré davantage qu'une exacte et religieuse observation du traité de Münster; qu'elle l'a regardé comme un fondement solide et inébranlable de l'amitié de la France et de l'empire; qu'il n'aurait jamais été altéré si l'empereur n'avait préféré son intérêt et son ambition particulière au repos de la patrie; que sa majesté s'est toujours déclarée que, l'ayant vu violé avec douleur, elle contribuerait avec joie à lui rendre sa première force; et que, n'ayant opposé qu'une juste défense à une injuste agression, elle verrait avec plaisir que l'Allemagne fût redevable une seconde fois à l'observation des traités de Westphalie du rétablissement de son repos.

Sa majesté s'est toujours expliquée en ce sens par divers manifestes qu'elle a fait répandre dans l'empire, particulièrement dans la ville de Ratisbonne. Il sera bon que les ambassadeurs parlent en cette même sorte dans une assemblée qui attirera l'attention de toute l'Europe, et que tant de princes, qui gémissent aujourd'hni sous les quartiers que l'empereur distribue souverainement dans leur pays, connaissent le moyen si facile qui leur est ouvert pour se délivrer de ce poids.

Sa majesté désire d'autant plus que lesdits sieurs ambassadeurs fassent voir la tranquillité de l'empire attachée au rétablissement des traités de Westphalie en général, que l'intérêt de la Suède se trouve joint en cette sorte à celui de sa majesté, et que les ambassadeurs

de cette couronne verront que sa majesté ne les sépare point des siens dans le moyen de donner la paix à l'empire.

Ce sont les vues générales que sa majesté peut avoir aujourd'hui pour la conduite desdits sieurs ambassadeurs dans les premiers temps de leur arrivée à Nimègue. Le compte qu'ils auront lieu de lui rendre des ouvertures qui leur seront faites par les médiateurs des conditions et des demandes du parti contraire mettra sa majesté en état de leur faire connaître particulièrement ses intentions par ses dépêches, qui leur serviront d'une continuelle et exacte instruction [1].

Malgré l'empressement de Louis XIV, les conférences de Nimègue ne s'ouvrirent pas de sitôt. Le 28 décembre 1675 il fit partir de Paris M. Colbert et le comte d'Avaux, qui avaient reçu des passe-ports des États-Généraux[2], et qui arrivèrent à Charleville le 3 janvier 1676. Le duc de Vitry, qui était malade, ne put pas les accompagner et il fut peu de temps après remplacé par le maréchal d'Estrades, que le prince d'Orange et les États-Généraux désiraient vivement voir au nombre des plénipotentiaires. Les ambassadeurs de France attendirent pendant six mois à Charleville les passe-ports qu'ils avaient demandés à l'Espagne et à l'empereur pour se rendre à Nimègue en descendant la Meuse. L'envoi en fut retardé jusqu'au 4 juin par des difficultés relatives à l'expédition des courriers et aux qualités réclamées par le prince Charles V de Lorraine dans le passe-port que la France délivrerait à son plénipotentiaire. Louis XIV ne voulait pas lui accorder le titre de duc et l'appeler *frère*, ce qui eût été le reconnaître comme souverain de la Lorraine, qu'il s'était appropriée par les armes en vertu du traité de 1662[3]. Il se décida cependant, le 2 mai,

[1] *Corresp. d'Angleterre*, vol. CXVII.

[2] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome I, pages 84 et 85.

[3] *Ibid.* pag. 83, 101, 106, 107 et 108.

à le lui donner dans les termes que les confédérés le demandaient[1]. L'empereur envoya le 26 mai un sauf-conduit pour les plénipotentiaires français[2]. MM. Colbert et d'Avaux, l'ayant reçu, s'embarquèrent sur la Meuse le 7 juin, et arrivèrent le 13 à Nimègue[3]. Ils n'y trouvèrent que MM. de Beverningk et de Haren, les deux plénipotentiaires des États-Généraux, et M. Jenkins, le troisième des médiateurs anglais[4]. Les autres médiateurs anglais arrivèrent plus tard à Nimègue, où les plénipotentiaires de l'empereur, de l'Espagne et des princes de l'empire ne se rendirent que vers la fin de l'année 1676, et où les négociations ne s'engagèrent sérieusement que beaucoup plus tard.

Les confédérés voulaient connaître les résultats de la nouvelle campagne. Condé et Montécuculli n'y prirent aucune part. Les infirmités et les années les empêchèrent depuis lors de paraître à la guerre. Ainsi l'année 1675 vit finir la carrière militaire des trois plus grands généraux de l'époque par la mort ou par une retraite volontaire. Les principaux acteurs politiques des temps précédents terminèrent tour à tour leur rôle, et, après que la mort, l'assassinat ou les vicissitudes parlementaires avaient fait disparaître successivement de la scène M. de Lionne, Jean de Witt et le comte d'Arlington, la disgrâce en avait aussi arraché, en 1674, le prince Lobkowitz. Ce dernier représentant du parti français à la cour de Vienne, malgré ses condescendances et ses ruses, n'avait pas pu se soutenir longtemps contre les intrigues et le choc du parti espagnol. Resté suspect depuis le commencement de la guerre,

[1] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, t. I, pages 113 et 114.

[2] *Ibid.* pages 118 et 119.

[3] *Histoire des négociations de la paix de Nimègue*, par M. de Saint-Disdier, pag 1 à 5. (4e édition. La Haye, 1697, 1 vol. in-12.) Ouvrage dédié à M. Colbert de Croissy.

[4] *Ibid.* pages 5 et 6.

il avait été relégué en 1674 dans ses terres de Bohême, et avait subi le sort du prince d'Aversperg. Avec lui succomba entièrement le parti français à Vienne[1].

La campagne de 1676 eut, comme les précédentes, des commencements très-favorables à Louis XIV, qui était toujours prêt avant les confédérés. Dans les mers de Sicile, Duquesne fit éprouver aux Espagnols et aux Hollandais réunis des échecs auxquels ces derniers n'étaient point habitués, et surtout une perte irréparable. Cet habile marin, qui dirigeait sous le duc de Vivonne, nommé vice-roi de Sicile, les opérations navales, avait déjà battu, le 11 février 1675, l'amiral espagnol don Melchior de la Cueva, qui bloquait Messine, et l'avait forcé à la retraite. Le duc de Vivonne, maître de cette ville et de celle d'Agosta, dont il s'était emparé le 11 août, eut à résister, au commencement de 1676, non plus aux Espagnols seuls, mais au redoutable Ruyter, que les États-Généraux avaient envoyé au secours de leurs alliés. Grâce à l'habileté de Duquesne, la mer de Sicile fut d'abord disputée puis enlevée aux Hollandais. Dans une première rencontre des deux flottes, le 8 janvier, à la hauteur des îles Lipari, après huit heures de combat et des pertes égales, la victoire resta incertaine; mais Duquesne parvint à faire entrer dans Messine le convoi qu'il y conduisait. Une seconde bataille se livra le 22 août, dans le golfe de Catane, entre les deux amiraux et les deux escadres, dont l'une avait vingt-neuf et l'autre trente vaisseaux. Dans cette nouvelle bataille, qui resta également indécise et qui dura jusqu'à la nuit, les Hollandais perdirent Ruyter, qui eut la jambe droite fracassée et le pied gauche à moitié emporté par un éclat de mitraille, et qui mourut quelques jours après à Syracuse. La mort de ce grand homme de

[1] Pufendorf, *de Rebus gestis Frederici*, lib. XII, § 51.

mer inspira des regrets et un abattement universels dans les Provinces-Unies. Elle amena bientôt un revers désastreux pour la flotte combinée des Hollandais et des Espagnols. Celle-ci était rentrée dans le port de Palerme, où, le 2 juin, la flotte française, aidée par le vent, vint l'attaquer et l'incendier avec des brûlots. Douze vaisseaux de guerre, six galères, quatre brûlots, sept cents pièces de canon, plus de cinq mille hommes, furent détruits, submergés, et les Français restèrent maîtres de la mer de Sicile[1].

La campagne de terre n'avait pas été moins heureuse. Louis XIV s'avançait dans ses conquêtes de l'est à l'ouest, avec le projet d'étendre la frontière de la France sur une ligne continue depuis le Jura jusqu'à l'Océan. Après avoir pris en 1674 la Franche-Comté; en 1675, Liége, Givet, Dinant, Huy, Limbourg du côté de la Meuse, il porta en 1676 ses armes sur l'Escaut. Il se rendit en Flandre avec une armée considérable. Dès le 17 avril il avait fait investir la place de Condé par le maréchal de Créqui, qui s'était racheté des mains des ducs de Lunebourg moyennant cent mille livres et par le maréchal d'Humières; il arriva lui-même au camp le 21, et Vauban, qui dirigeait le siége, ouvrit la tranchée. Le prince d'Orange s'avança inutilement jusqu'au delà de Mons pour secourir cette place qui, le 26, se rendit à discrétion[2].

Immédiatement après, Louis XIV fit assiéger Bouchain, que le prince d'Orange tenta de délivrer, mais avec tout aussi peu de succès. A la tête de trente-cinq mille hommes, il se porta à Valenciennes et rencontra face à face Louis XIV, qui, pour couvrir Bouchain, lui opposa une armée de quarante-huit

[1] La Martinière, tome IV, p. 43 à 48. — Basnage, tome II, pages 678 à 692.

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, pag. 23 et 24. — Basnage, tome II, pages 273 à 275.

mille hommes. Le prince d'Orange n'essaya point de l'attaquer, et Louis XIV, qui avait une occasion unique de l'écraser sous des forces supérieures, se laissa persuader par ses courtisans de ne pas l'entreprendre de peur d'exposer sa royale personne. Il se contenta de déjouer le plan du prince d'Orange et de s'emparer de Bouchain, qui capitula le 11 mai[1]. La prise de ces deux fortes places qui enfermaient Valenciennes, et qui la mettaient en quelque sorte à sa discrétion pour l'année suivante, parut lui suffire. Il fit vivre quelque temps ses troupes aux dépens du pays ennemi et retourna à Versailles, laissant au maréchal de Schomberg le commandement de l'armée de Flandre[2]. Pendant ce temps le maréchal de Luxembourg défendait l'Alsace contre le nouveau duc de Lorraine, sans avoir pu toutefois empêcher l'armée des impériaux de bloquer Philisbourg, dont le siége dura tout l'été.

Ces mauvais succès avaient accru le découragement et les dispositions pacifiques des Hollandais, dont les finances s'épuisaient de plus en plus, et sur lesquels pesaient toutes les charges de la coalition. Les Espagnols, qui devaient en supporter une partie, ne tenaient aucun de leurs engagements. On les détestait dans les Provinces-Unies, comme des alliés dont la fidélité maladroite et impuissante faisait manquer toutes les entreprises et équivalait à de la trahison. On leur reprochait amèrement la perte de Ruyter. Ils n'avaient pas voulu payer à l'évêque de Münster les subsides qu'ils lui devaient, et le vindicatif Von Galen avait retiré le ministre qu'il avait à La Haye, en disant qu'il ne voulait pas recevoir la loi de l'Espagne et des États-Généraux lorsqu'il pouvait la leur donner.

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 25 à 27. — Basnage, tome II, pages 275 à 278.

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 27 et 28.

On avait *craint* alors *le revers de la casaque de l'évêque*[1], et ce n'était pas sans raison, car il avait offert ses services et ses soldats à Louis XIV, et avait conclu avec lui, le 23 mai, un traité par lequel il s'engageait à employer, le 20 ou 25 juin, quinze mille hommes contre les Hollandais ou en faveur des Suédois, moyennant cent mille écus une fois payés et trente-deux mille écus de subsides mensuels. La seule difficulté qui restait pour l'échange des ratifications consistait dans le payement que l'évêque voulait recevoir sur-le-champ et que Louis XIV voulait retarder jusqu'à son entrée en guerre[2]. La Hollande ne put regagner cet allié exigeant qu'en lui accordant ce qu'il demandait : elle paraissait aux abois. L'amirauté d'Amsterdam avait fait remontrer aux États-Généraux par ses députés que la province de Hollande seule avait pourvu jusqu'alors à l'équipement des flottes envoyées dans la Méditerranée et dans la Baltique, que ses coffres étaient épuisés, ses magasins vides, ses navires usés, l'amirauté endettée, et que, si les autres provinces ne payaient pas leur quote-part, elle ne saurait subvenir aux dépenses du reste de l'année, l'Espagne ne donnant rien de ce qu'elle avait promis de fournir[3]. « Les peuples hollandais, écrivait-on de La Haye, veulent à toute force la paix et sont las de continuer la guerre[4]. »

Le prince d'Orange espéra tirer parti de cette situation pour ses avantages particuliers. Il n'oubliait jamais son ambition. Quelque temps auparavant le maréchal d'Estrades lui ayant représenté[5] tous les dangers de l'alliance espagnole, il

[1] Lettre de La Haye, du 25 février 1676. (*Corresp. de Hollande*, vol. XCV.)

[2] Lettre de M. de Pomponne à M. Colbert, du 3 juin 1676. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCV.)

[3] Lettre de La Haye, du 10 juillet 1676. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCV.)

[4] Lettre de La Haye, du 22 juillet 1676. (*Corresp. de Hollande*, vol. XCV.)

[5] Lettre du maréchal d'Estrades à M. de Launoy, du 18 octobre 1675. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIV.)

lui avait fait répondre qu'il ne pouvait pas rompre une grande ligue qui avait sauvé les Provinces-Unies, dont la sûreté ne se trouverait plus désormais que dans une ligne de places fortes propres à leur servir de *barrière* contre la grande puissance de la France et les entreprises du roi [1]. Il s'était entendu avec les Espagnols pour qu'en compensation des dépenses faites en leur faveur par les Hollandais, dans la Méditerranée et en Flandre, ils renonçassent à Maëstricht, et il négociait avec eux la cession de la ville et du duché de Limbourg, comme payement de l'argent qu'ils lui devaient [2]. Il espérait prendre ces deux places, ce qui aurait relevé sa réputation et augmenté sa puissance. Il paraît même qu'il songeait à s'en faire une souveraineté dans ces quartiers, en y adjoignant, s'il le pouvait, Ruremonde et Venlo [3].

Il se présenta donc le 7 juillet devant Maëstricht, et, après l'avoir investi, il fit ouvrir la tranchée le 19. Mais il rencontra dans le comte Calvo, qui défendait la ville avec une garnison de cinq mille hommes, la résistance la plus habile, la plus courageuse et la plus opiniâtre. Pendant que le prince d'Orange assiégeait cette forte place, le maréchal d'Humières eut ordre d'attaquer Aire pour opérer une diversion. Il l'investit le 19, y ouvrit la tranchée le 23, et le duc de Villa-Hermosa, étant venu pour secourir la place, rencontra le maréchal de Schomberg, qui était accouru de Quiévrain afin de l'en empêcher. Aire se rendit le 31 juillet, et sa prise fut suivie le 9 août de celle du fort de Link. Le maréchal de Schomberg marcha après sur Maëstricht. A son approche, le prince d'O-

[1] Lettre de M. de Launoy au maréchal d'Estrades, du 25 octobre 1675. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIV.)

[2] Lettre de MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux à M. de Pomponne, du 28 juillet 1676. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCV.)

[3] *Ibid.*

range, après avoir essuyé de grandes pertes devant cette ville, où la tranchée était ouverte depuis plus d'un mois, en leva le siége le 27 août[1].

Cet échec du prince d'Orange fut agréable au roi d'Angleterre. Charles II dit à l'ambassadeur de France, en lui parlant de son neveu, « que ce petit monsieur avait besoin d'une correction pour le rendre sage; qu'il ne croyait personne, mais qu'il apprendrait avec le temps qu'il ne fallait pas mépriser ses parents et croire qu'on pût se passer du secours de ses amis[2]. » Malgré ces dispositions toujours favorables du roi d'Angleterre, le mécontentement public s'était accru et le péril s'était aggravé depuis le traité secret de concert du 26 février. Le duc d'York, cédant à l'empire des prêtres catholiques et poussé par l'exaltation de sa foi, avait cessé, depuis quelques mois, d'accompagner son frère à la chapelle royale. Jusque-là il s'était contenté de ne point prendre part à la cène, mais il avait toujours paru aux cérémonies du culte anglican. Il choisit le vendredi saint pour accomplir plus ouvertement sa résolution[3]. Il dit à son frère « que personne en Angleterre ne mettait en doute ses sentiments pour la religion catholique et qu'une plus longue dissimulation serait inutile à ses intérêts et préjudiciable à sa réputation[4]. » Il lui avait en même temps communiqué son projet, auquel ce prince prudent avait eu beaucoup de peine à consentir. L'éclat de son changement religieux avait profondément alarmé l'église anglicane sur son avenir. « Les épiscopaux disent assez hautement, écrivit M. de Ruvigny, qu'ils espéraient toujours le

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 28. — Basnage, tome II, pages 693 à 699.

[2] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 3 septembre 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIX.)

[3] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 2 avril 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVIII.)

[4] *Ibid.*

retour de M. le duc d'York, mais qu'après le pas qu'il a fait depuis six jours, il y avait tout à appréhender de sa conduite[1]. » Cette détermination du duc d'York, qui inspira de l'inquiétude à Louis XIV[2], parut si dangereuse à Charles II, qu'il dit quelque temps après à l'ambassadeur de France « que M. le duc d'York s'était fait une affaire et lui en avait fait une dont ils auraient tous deux bien de la peine à se démêler, mais particulièrement M. le duc d'York, et que, si lui mourait, il ne croyait pas que son frère pût demeurer huit jours en Angleterre[3]. »

Peu de temps après ce grave incident, M. Courtin s'était rendu en Angleterre pour y remplacer M. de Ruvigny, que rappelaient en France ses intérêts, son âge et ses infirmités[4], et qui partit de Londres au commencement de juillet[5]. Doué d'un esprit pénétrant, d'un jugement ferme, sachant servir avec dévouement, parler avec franchise, prévoir avec habileté et agir à propos, le nouvel ambassadeur comprit vite ce qu'exigeait la situation. Louis XIV désirait toujours que le parlement fût dissous ou prorogé lorsque le moment de sa réunion approcherait. M. Courtin pensa qu'il serait difficile d'y décider Charles II; il écrivit à Louis XIV que les affaires du duc d'York et de la France iraient toujours en périclitant en Angleterre; que la nation tout entière craignait le catholicisme de l'un et la puissance de l'autre; que le roi Charles II faiblirait peut-être, et que le seul moyen d'obtenir de lui un nouveau

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 9 avril 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVIII.)

[2] Lettre de M. de Pomponne au marquis de Ruvigny, du 11 avril 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVIII.)

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 12 oct. 1676. (*Corr. d'Ang.* v. CXIX.)

[4] Instructions de Louis XIV à M. Courtin, du 15 avril 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVIII.)

[5] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 9 juillet 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVIII.)

renvoi de son parlement serait de lui donner l'espérance de la paix en lui confiant les conditions auxquelles on voulait la conclure; qu'il fallait la préparer à Londres, parce que la complication des intérêts empêcherait pendant longtemps d'y travailler d'une manière sérieuse à Nimègue[1]. Son avis était dès lors qu'on devait entamer une négociation particulière avec le prince d'Orange, et, après la levée du siége de Maëstricht, il conseillait de profiter de son abattement pour s'adresser directement à lui : « Si à cette occasion, écrivait-il à M. de Pomponne, on pouvait faire parler confidemment au prince d'Orange par quelqu'un qui serait de la connaissance du maréchal d'Estrades, cela avancerait plus la paix que ce qui se traitera à Nimègue par les médiateurs[2]. »

Louis XIV l'essaya. Il venait de perdre sur le territoire de l'empire la forte place de Philisbourg, dont le gouverneur et la garnison, après avoir soutenu valeureusement six mois de blocus ou de siége, capitulèrent, le 8 septembre, par son ordre, et sortirent de la ville avec tous les honneurs de la guerre[3]. Ce succès, le seul qu'eussent obtenu les confédérés pendant la campagne, ne relevait point leurs affaires. Louis XIV espéra que le prince d'Orange, mortifié par son échec devant Maëstricht, se montrerait plus traitable. L'ambition que le stathouder avait eue de s'emparer de cette place et du Limbourg, pour s'en faire une souveraineté, suggérèrent au roi de France la pensée de le gagner, non plus par l'offre vague d'être favorable à son pouvoir et à sa grandeur, mais par des propositions plus positives et plus capables de le

[1] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 6 août 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIX.)

[2] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 7 septembre 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIX.)

[3] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 29.

tenter. Voici son plan, qu'il fit écrire au maréchal d'Estrades par M. de Pomponne :

Extrait d'une lettre du marquis de Pomponne au maréchal d'Estrades.

Versailles, 10 oct. 1676.

Quelque éloignement que M. le prince d'Orange montre pour la paix, il est difficile de croire que ce soit son véritable sentiment, dans le peu de succès qu'il a eu au siége de Maëstricht et dans le mécontentement général que les Espagnols font paraître de sa conduite. La raison voudrait qu'il songeât à trouver sa sûreté, la grandeur et l'établissement de sa maison dans l'alliance de la France, et peut-être, monsieur, se réserve-t-il de s'expliquer plus confidemment à vous sur ses vues particulières.

Sa majesté ne considère aujourd'hui rien de plus utile pour son service que de dégager la Hollande du parti de ses alliés; elle juge que M. le prince d'Orange est seul capable de l'y porter, et que, pour le disposer à agir fortement dans cette affaire, il doit être touché de quelque grand intérêt; c'est pour ce sujet qu'elle veut bien remettre entre vos mains un des moyens les plus puissants de tenter l'ambition de ce prince.

Elle vous permet donc de lui faire connaître, par les voies secrètes que vous avez auprès de lui, qu'en cas qu'il pût disposer les États-Généraux à faire une paix séparée de l'Espagne et à rentrer dans l'amitié de sa majesté, lorsqu'ils lui laisseraient démêler la guerre avec cette couronne, sa majesté voudrait bien remettre en propre à M. le prince d'Orange la ville de Maëstricht, la ville et le duché de Limbourg, pour les posséder en souveraineté, dans laquelle le roi s'obligerait de le maintenir.

Il n'est point besoin de vous dire, monsieur, par quelles insinuations vous le devez conduire à une offre si importante et lui en faire goûter les avantages; il serait même inutile de vous suggérer les raisons par lesquelles ce prince et les États-Généraux peuvent avec honneur se détacher de l'alliance d'Espagne; quoique cette couronne puisse faire valoir ce qu'elle a fait pour eux en déclarant la guerre à la France, l'abandonnement dans lequel elle les laisse

chargés seuls de la conservation de la Flandre, le manquement des payements des subsides qui leur sont communs pour leurs alliés, et le défaut de satisfaire aux sommes qu'elle avait promises pour l'entretien de la flotte que les États ont à Messine, sont toutes raisons pour autoriser le traité qu'ils feraient sans elle lorsqu'ils la voient éloignée de la paix, et dont vous vous pourrez servir avec votre habileté ordinaire, même avec plus de facilité, si, comme le sieur Pesters vous l'a fait espérer, il se rend auprès de vous à Nimègue[1].

Après avoir reçu cette dépêche, le maréchal d'Estrades fit venir à Nimègue M. Pesters, le confident et le négociateur particulier du prince d'Orange[2]. M. Pesters se rendit avec diligence auprès du maréchal d'Estrades, qui, dans un entretien de trois heures, lui exposa les offres de Louis XIV et les raisons en vertu desquelles le prince d'Orange devait les accepter. M. Pesters fut de cet avis; mais il ne dissimula point au maréchal d'Estrades que, quatre jours auparavant, le prince d'Orange avait dit, en présence du grand-pensionnaire Fagel, qu'il ne se séparerait pas de ses alliés dans la négociation de la paix, dont le succès était peu à espérer[3]. En effet, don Emmanuel de Lira déclarait ouvertement que le roi d'Espagne ne ferait point la paix, à moins que Louis XIV ne rendît la Franche-Comté, Ath, Charleroi, Oudenarde, Courtray et toutes les villes qu'il avait prises depuis 1674[4]. L'empereur, de son côté, ne voulait y consentir qu'après que la France et la Suède ne posséderaient plus rien en Allemagne[5]. M. Pesters quitta cependant le maréchal d'Estrades avec un long mémoire

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCVI.

[2] Lettre du maréchal d'Estrades au marquis de Pomponne, du 16 octobre 1676. (*Corresp. de Hollande*, vol. XCVI.)

[3] Lettre du maréchal d'Estrades au marquis de Pomponne, du 23 octobre 1676. (*Corresp. de Hollande*, vol. XCVI.)

[4] *Ibid.*

[5] Lettre de La Haye, du 22 oct. 1676. (*Corresp. de Hollande*, vol. XCVI.)

écrit sous la dictée de celui-ci, en assurant qu'il ne tiendrait pas à lui que les offres du roi ne fussent acceptées [1].

Il se rendit à Honslardyk, maison de plaisance du prince d'Orange, près de La Haye. Après l'avoir entendu, ce prince envoya chercher sur-le-champ M. Fagel, qui resta quarante-huit heures avec lui, et retourna ensuite à La Haye, où le stathouder le suivit bientôt [2]. Quelques jours après M. Pesters revint trouver le maréchal d'Estrades, pour lui rapporter la réponse du prince d'Orange.

Extrait d'une lettre du comte d'Estrades au marquis de Pomponne. Nimègue, 4 nov. 1676.

M. Pesters arriva hier au soir sur les cinq heures, et me dit, de la part de M. le prince d'Orange, qu'il me priait de témoigner au roi la véritable reconnaissance qu'il avait des offres qu'il avait plu à sa majesté de lui faire, dont il tâcherait de se rendre digne par ses respects et très-obéissants services. Mais, comme il croyait que le roi ferait un mauvais jugement de lui, d'abandonner ses alliés pour son avantage particulier, il le suppliait de l'éclaircir sur les conditions sur lesquelles il pourrait travailler à leur satisfaction entre la France et les États-Généraux, pour leur sûreté à l'avenir et pour leur ôter tout l'ombrage de ne tomber plus dans les malheurs où ils se sont vus par la grande puissance du roi; que, si sa majesté se veut ouvrir à lui de ce qu'elle trouvera raisonnable d'offrir, tant pour ce qui concerne la perte que les Suédois ont faite en Allemagne, que pour les places qu'elle voudra céder pour cela, et pour faire une barrière qui mette les États-Généraux en sûreté en cas de changement, soit en faisant des échanges des places les plus avancées pour d'autres plus proches de France, soit en rasant quelques-unes, qui donnent de l'ombrage, afin qu'il puisse travailler avec honneur et utilité à ce grand ouvrage, et reconnaître après cela, lorsqu'il sera libre, les

[1] Lettre du maréchal d'Estrades au marquis de Pomponne, du 23 octobre 1676. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCVI.)

[2] Lettre du maréchal d'Estrades au marquis de Pomponne, du 27 octobre 1676. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCVI.)

bontés que sa majesté témoignera pour sa personne et pour ses intérêts.

Je lui ai répondu que ce que le roi veut donner à M. le prince d'Orange est à condition qu'il se sépare de l'engagement qu'il a avec les Espagnols par un traité particulier, et qu'il laisse agir sa majesté seule contre eux; qu'outre son avantage, il y trouve celui de l'état; que de proposer une barrière pour des ombrages, ce n'est pas répondre à l'obligation que le prince d'Orange témoigne avoir au roi; que la véritable barrière que lui et les États-Généraux peuvent désirer du roi sera son amitié et son alliance; mais que, s'ils en veulent d'autres, ils n'en peuvent trouver de meilleures que les deux places fortes qu'elle offre, qui seront les remparts perpétuels qui empêcheront la France en tout temps d'en approcher quand elle le voudrait; que, pour les intérêts de l'Espagne et de ses alliés, la voie la plus sûre et la plus prompte de les accommoder serait la confiance que le roi prendrait à son altesse, quand il la verrait dégagée d'avec eux et liée par un traité avec sa majesté, après quoi il pourrait s'assurer d'obtenir d'elle plus qu'il ne fera par d'autres[1].

Le maréchal d'Estrades, voyant que le prince d'Orange était arrêté par la crainte d'exposer son honneur en se séparant de ses alliés, et en manquant aux traités qui le liaient à eux, donna à M. Pesters toutes les raisons et cita tous les exemples qui pouvaient le décider à conclure sans scrupule un traité particulier. Il en fit l'objet d'un second mémoire qu'il remit à M. Pesters, en lui exprimant l'espoir que le prince d'Orange y trouverait des motifs de satisfaire les intérêts des États-Généraux et de mettre son honneur à couvert.

Avec cela, dit-il en terminant sa dépêche à M. de Pomponne, nous nous sommes séparés sans que M. Pesters m'ait fait connaître

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCVI.

qu'il pourrait revenir. Il a pu bien croire que je rendrais bon compte de toutes choses à sa majesté, de même que je n'ai pas douté qu'il ne fît encore valoir ma réponse, les nouvelles raisons et l'exemple que je lui ai cité; il pourrait pourtant arriver que ce nouveau mémoire qu'il a emporté le ferait revenir, ou me donner encore de ses nouvelles, et il se pourra faire aussi que non, et je n'ai pas droit de lui rien demander davantage sans de nouveaux ordres, de même que je ne me suis point engagé de lui donner aucune réponse sur ses propositions. Ce qui me paraît de tout cela est que M. le prince d'Orange est ébranlé, et qu'il n'y a que cet entêtement de prétendu point d'honneur et d'engagement, pour sortir duquel il voudrait bien avoir de quoi à proposer aux Espagnols, et ce qui me le fait juger, ce sont ces mots de rasement et d'échange de quelques places qu'il voudrait que le roi lui donnât pouvoir de proposer[1].

En même temps que Louis XIV poursuivait cette négociation secrète et particulière avec le prince d'Orange, par l'entremise du seul maréchal d'Estrades, il avait écrit à tous ses plénipotentiaires que, si les États-Généraux voulaient conclure une paix définitive, il était disposé à des échanges de places qui pussent former barrière en couvrant Gand et Bruxelles, et à un traité de commerce[2]. Ces offres du roi aux Provinces-Unies et au prince d'Orange produisirent un grand effet. Louis XIV s'en aperçut par les changements qui survinrent dans les résolutions des États-Généraux. Les alliés n'avaient point encore de plénipotentiaires à Nimègue. Ils étaient moins disposés à la paix que jamais. L'empereur projetait de faire un grand effort, et de mettre cinquante mille hommes sur pied au lieu de trente mille, sans demander une augmenta-

[1] *Corresp. de Hollande*, vol. XCVI.

[2] Lettre de Louis XIV à ses ambassadeurs à Nimègue, du 22 octobre 1676. (*Corresp. de Hollande*, vol. XCVI.)

tion de subsides[1]. Il avait communiqué ce projet à La Haye, où il avait été froidement accueilli. Au lieu de consentir, ainsi que le proposaient les confédérés, au renouvellement des traités d'alliance, les États-Généraux et le prince d'Orange avaient répondu qu'il fallait auparavant chercher si l'on ne pourrait pas convenir de conditions *honnêtes et raisonnables* pour une paix générale et avaient demandé dans cette vue jusqu'en janvier 1677[2]. M. de Beverningk, de son côté, disait à Nimègue que, si les alliés n'envoyaient pas leurs plénipotentiaires, il traiterait séparément dans l'intérêt de ses maîtres[3]. Les confédérés se montraient très-irrités, et le duc de Villa-Hermosa écrivit au prince d'Orange « que, s'il avait le dessein de s'accommoder séparément avec la France, le roi d'Espagne le ferait de son côté en cédant les Pays-Bas, et que lui et MM. les États-Généraux connaîtraient peu de temps après si le voisinage de la France leur était meilleur que celui de l'Espagne[4]. »

Malgré cette menace, le prince d'Orange sembla continuer à ménager son changement. Les États de Hollande résolurent, sans doute à son instigation, de ne plus donner de subsides aux alliés après le mois de décembre, dans l'impossibilité où ils étaient de trouver un fonds pour subvenir à cette dépense[5]. Ils annoncèrent cette résolution aux États-Généraux, où les députés des autres provinces l'adoptèrent[6]. L'irritation était à son comble contre l'Espagne, qui ne payait pas les sommes

[1] Lettre de La Haye, du 29 oct. 1676. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCVI.)

[2] Lettre du maréchal d'Estrades au marquis de Pomponne, du 24 novembre 1676. (*Corresp. de Hollande*, vol. XCVI.)

[3] Lettre de M. Descarrières au marquis de Pomponne, du 24 novembre 1676. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCVI.)

[4] Lettre du maréchal d'Estrades au marquis de Pomponne, du 24 novembre 1676. (*Correspondance de Hollande*, volume XCVI.)

[5] Lettres de La Haye, des 18 et 25 décembre 1676. (*Corresp. de Hollande*, volume XCVI.)

[6] *Ibid.*

promises pour la guerre [1]; et comme les armateurs d'Ostende s'étaient emparés d'un navire hollandais, les États donnèrent des ordres de représailles pour prendre des navires espagnols, et pour contraindre, de plus, la cour de Madrid à payer deux millions cinq cent mille livres dues depuis longtemps au prince d'Orange [2]. Cependant ces mesures de représailles furent arrêtées dans leur exécution, par la crainte conçue à Amsterdam et sur les côtes de Hollande de voir ruiner tout le commerce des Provinces-Unies en Espagne.

Le prince d'Orange résistait en même temps au chevalier Temple, qui, médiateur partial, employait tous ses efforts pour le détourner de conclure une paix séparée avec la France [3]. Désirant obtenir pour lui les conditions avantageuses offertes par Louis XIV, et sauver en même temps les apparences vis-à-vis de ses alliés, il envoya de nouveau à Nimègue M. Pesters, chargé de s'ouvrir de sa part à M. d'Estrades sur des propositions précises.

Extrait d'une lettre du comte d'Estrades au marquis de Pomponne. Nimègue, 15 janv. 1677.

Le sieur Pesters est, monsieur, arrivé ici ce matin de la part de M. le prince d'Orange, lorsque je l'attendais le moins, qui m'a demandé audience le plus secrètement que faire se pourrait. Je la lui ai donnée, et il m'a dit que son altesse l'avait envoyé me dire qu'il aurait souhaité que le roi lui eût voulu faire l'honneur de lui confier ce qu'il aurait voulu faire pour ses alliés, afin qu'il s'en pût servir pour s'en séparer s'ils n'étaient pas assez raisonnables pour s'y rendre; mais que, puisque sa majesté ne l'avait pas agréable, comme il le jugeait par le long temps qui s'était passé sans avoir reçu réponse de moi sur les insinuations qu'il m'en avait faites, il s'était

[1] Lettre de La Haye, du 29 décembre 1676. (*Corresp. de Hollande*, vol. XCVI.)

[2] Lettres de La Haye, des 29 et 31 décembre 1676. (*Corr. de Hollande*, v. XCVI.)

[3] Lettres du maréchal d'Estrades au marquis de Pomponne, des 1er et 12 janvier 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCVIII.)

résolu pour montrer la passion qu'il avait de plaire au roi, et d'accepter les offres que je lui avais faites de la part de sa majesté, de prendre la liberté de lui faire respectueusement quelques propositions qui pourraient, si elles lui agréaient, le mettre dans le même état non-seulement de se séparer, mais de faire quelque chose davantage qui pourrait peut-être ne lui pas déplaire.

Ces propositions ont été, monsieur, que, si sa majesté voulait lui permettre de pouvoir dire aux Espagnols que, pour le bien de la paix générale, elle pourrait se relâcher de leur rendre Charleroi, Ath, Oudenarde, Bouchain et Condé, en lui cédant Saint-Omer et Aire, quoiqu'elle soit déjà en possession de cette dernière place, et qu'à l'égard de Cambrai, si elle laissait à la passion que le prince d'Orange a de la servir le soin de lui en faire satisfaction, il leur en ferait de telle sorte la proposition et se déclarerait la trouver si raisonnable que, s'ils ne l'acceptaient pas, il leur pourrait dire que, ne les trouvant pas raisonnables, il les priait aussi de ne pas trouver mauvais qu'il s'accommodât avec la France, et que, sur le refus de l'accepter, il le ferait assurément à la satisfaction de sa majesté, et de la manière qu'il lui aurait fait l'honneur de lui faire proposer, en ajoutant même tout ce qui pourrait plaire au roi; que, si sa majesté voulait donner permission d'offrir une chose qu'il sait bien que le Danemarck, l'électeur de Brandebourg, la maison de Brunswick et l'évêque de Münster n'accepteraient jamais, qui est de rendre la Franche-Comté pour remettre la Suède dans tous ses droits et places, tant dans la Poméranie que dans l'archevêché de Brême et autres lieux, cela mettrait en état ledit prince d'Orange de fermer la bouche à tous ses alliés, et lui donnerait lieu de s'en séparer plus aisément s'ils s'en éloignaient.

A tout cela j'ai répondu au sieur Pesters que je rendrais compte au roi de tout ce qu'il venait de me dire, et c'est ce que je fais, monsieur, par celle-ci; et comme M. le prince d'Orange me fait demander sur cela un secret tout particulier, et qu'il m'a fait assurer par ledit sieur Pesters qu'il n'a parlé de cette affaire à qui que ce

soit qu'au pensionnaire Fagel et à lui Pesters, je crois n'en devoir faire nulle part à mes collègues jusqu'à ce que vous m'ayez marqué, monsieur, ce que je dois faire dans cette conjoncture, d'autant plus que ledit Pesters a encore ajouté que M. le prince d'Orange désirait de s'aboucher avec moi, et qu'il me dirait des choses qui ne pouvaient se croire ni se faire dire par d'autres, et qui pourraient aboutir à quelque chose de plus qu'à l'accommodement de son altesse; sur quoi ayant dit que, cette démarche ne se pouvant faire sans éclat, je devais là-dessus attendre les ordres du roi, il m'a répliqué que ce ne serait pas une chose dont je dusse me mettre fort en peine, pourvu que j'en eusse la permission de sa majesté, parce que M. le prince d'Orange pourrait venir à la chasse jusqu'à deux lieues, où j'irais à jour nommé à la promenade, en sorte qu'il paraîtrait que le hasard nous y aurait fait rencontrer. Voilà, monsieur, à peu près tout ce qui s'est passé dans la conversation que j'ai eue avec ledit sieur Pesters, sur laquelle j'attendrai les ordres de sa majesté [1].

Ainsi le prince d'Orange voulait toujours former du côté de la Flandre, et moyennant les échanges depuis longtemps demandés, une barrière rassurante pour les Pays-Bas espagnols et pour les Provinces-Unies, et laisser à Louis XIV la Franche-Comté, puisque celui-ci devait en offrir la restitution à des conditions qui ne permettraient pas aux alliés des Espagnols de l'accepter. De concert avec M. Fagel, il signifia au chevalier Temple « qu'ils ne pouvaient plus soutenir la guerre, qu'il leur fallait la paix, et que, si la France faisait quelques offres raisonnables à l'Espagne, messieurs les États et lui déclareraient aux Espagnols que, s'ils ne les acceptaient pas, ils devaient trouver bon que les États fissent leur traité particulier, parce que la nécessité n'avait point de loi [2]. » Sir W. Temple avait employé

[1] *Corresp. de Hollande*, vol. XCVIII.

[2] Lettre du maréchal d'Estrades au marquis de Pomponne, du 29 janvier 1677. (*Corresp. de Hollande*, vol. XCVIII.)

vainement tous ses efforts pour détourner le prince d'Orange de ce traité séparé [1]. Ce prince s'était rendu le 28 janvier à Dieren, à six lieues de Nimègue, sous le prétexte de s'y livrer pendant quinze jours au divertissement de la chasse, et en réalité pour s'y aboucher plus facilement avec le maréchal d'Estrades, lorsqu'il aurait reçu la réponse de Louis XIV [2]. Voici cette réponse, qui ne se fit pas attendre :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au comte d'Estrades.
Saint-Germain, 30 janv. 1677.

J'ai vu la lettre que vous avez écrite à M. de Pomponne le 15 de ce mois. J'y ai appris avec plaisir ce qui s'était passé dans le voyage que le sieur Pesters avait fait en secret auprès de vous, la manière reconnaissante dont le prince d'Orange avait reçu les offres avantageuses que vous lui aviez faites en mon nom, le désir qu'il avait témoigné de rentrer dans ma première amitié pour lui, le soin qu'il voulait donner ou à faire accepter des conditions raisonnables par les Espagnols, ou à mettre les États-Généraux en état de traiter sans eux, et enfin les propositions sous lesquelles il croirait que je pourrais traiter avec l'Espagne, touchant mes conquêtes aux Pays-Bas.

Pour répondre par ordre à toutes ces choses, soit que le sieur Pesters vous vienne retrouver pour savoir mes intentions, soit que vous voyiez en secret le prince d'Orange, ainsi qu'il vous a témoigné le désirer et que je le crois utile pour mon service, vous aurez soin de faire connaître à ce prince que ma pensée est toujours la même de lui procurer les avantages dont vous vous êtes ouvert; qu'aux états que je serais bien aise de faire tomber entre ses mains j'ajouterais encore avec plaisir l'affermissement de toutes les dignités qu'il possède en Hollande, et que j'emploierais avec joie tout l'appui qu'il peut attendre de ma puissance et de ma protection, pour établir fixe et durable en sa maison l'autorité si grande qu'il a aujourd'hui dans les Provinces-Unies.

[1] Lettre du maréchal d'Estrades au marquis de Pomponne, du 29 janvier 1677. (*Corresp. de Hollande*, vol. XCVIII.)
[2] *Ibid.*

Quels que soient les avantages qu'il peut trouver dans une liaison étroite avec moi, je vois par les propositions qu'il vous a fait faire qu'ils ne suffisent pas seuls pour le porter à un traité séparé, mais qu'il veut, en proposant des conditions raisonnables à l'Espagne, ou porter cette couronne à les accepter, ou justifier les États-Généraux s'ils se séparaient d'elle lorsqu'elle les refuserait. Je vois de même, par la proposition qu'il vous a faite de l'échange de quelques places, qu'il demeure toujours dans ce premier principe des États-Généraux de conserver un tel pays à l'Espagne, qu'il leur serve comme de barrière entre eux et la France, et c'est sur quoi je ne fais pas de difficulté de guérir leurs appréhensions, en leur faisant connaître que je ne m'attache point particulièrement à la conquête de la Flandre.

C'est pour ce sujet que je trouve bon que vous vous expliquiez au sieur Pesters, ou au prince d'Orange même, si vous le voyez, que je ne m'éloignerais pas, pour le bien de la paix et de la sûreté des États-Généraux, de contribuer à l'établissement d'une barrière en Flandre qu'ils désirent si ardemment, mais que, comme la ville d'Aire ne se peut mettre au nombre des places qui me seraient données, puisque j'en suis déjà le maître, et que celles de Saint-Omer et de Cambrai ne suffiraient pas pour me dédommager; que même il serait juste que, comme l'Espagne chercherait en cette sorte la commodité et la sûreté de ses frontières, j'accommodasse et assurasse les miennes, je pourrais avec raison demander quelques autres places dans le voisinage de mes états, qu'après avoir pourvu respectivement en cette manière à la sûreté de nos frontières, comme les places qui me seront remises par l'Espagne n'égaleraient peut-être pas celles que le prince d'Orange me propose d'échanger, je voudrais bien, pour guérir l'inquiétude des États-Généraux et leur faire connaître combien j'affecte peu de m'étendre aux Pays-Bas, en recevoir un équivalent, soit en Catalogne, soit en Sicile, soit au duché de Milan, soit dans les autres états que l'Espagne possède en Italie, soit enfin dans tous les lieux qui appartiennent à cette couronne.

Je crois pourvoir suffisamment en cette sorte à l'appréhension que

les États-Généraux témoignent de mon voisinage, puisque je veux bien assurer également mes frontières et celles de l'Espagne, et accepter, en des lieux fort éloignés de la Hollande, l'équivalent des conquêtes que j'aurais faites dans une guerre qui m'a été déclarée par le roi catholique. Mais, parce qu'il pourrait rester quelque crainte au prince d'Orange que, dans le temps qu'il proposerait ces conditions à l'Espagne et que cette couronne délibérerait de les accepter, mes armes ne fissent de nouveaux progrès en Flandre et n'augmentassent l'inquiétude des États-Généraux, je voudrais bien, pour en arrêter le cours, convenir dès cette heure, et en même temps que je signerais un traité de paix avec la Hollande, d'une suspension d'armes de huit ou dix années, tant avec l'Espagne qu'avec ses alliés, dans toute l'étendue des Pays-Bas, telle qu'elle fut stipulée durant la campagne qui précéda le traité d'Aix-la-Chapelle, et dans laquelle les deux partis s'obligèrent de ne point attaquer de places, bien qu'ils fussent en liberté de se faire la guerre en rase campagne. Par cet expédient, la Hollande n'appréhenderait point que j'étendisse mes conquêtes, et, concluant un traité particulier avec moi, elle serait en état de disposer l'Espagne aux conditions qu'elle aurait trouvées raisonnables.

Que si, dans le cours des huit ou dix années que durerait la suspension, le prince d'Orange et les États-Généraux trouvent l'Espagne tellement opposée à accepter ces conditions, qu'ils ne puissent douter que son intention ne fût de perpétuer la guerre dans leur voisinage, dans l'espérance de les y engager encore, alors je voudrais bien leur ouvrir les mêmes voies qu'ils ont trouvées autrefois capables d'assurer leur tranquillité et leur repos. Ce serait de reprendre les propositions d'un partage, dont les premiers fondements furent jetés en 1635, et qui a été agité quelquefois depuis à La Haye, avec les changements que les événements de la guerre et des traités de paix y auront apportés depuis ce temps.

Par tous ces expédients que je vous ouvre, le prince d'Orange est en état ou de faire la paix de l'Espagne ou de faire, avec toute sorte de raison et de bienséance, un traité séparé pour la Hollande, mais,

dans l'un et dans l'autre cas, de pourvoir également à la sûreté que les États croient trouver en établissant une barrière entre eux et la France.

Il peut dès cette heure, en disposant les États-Généraux à conclure un traité avec moi, et en obligeant l'Espagne à accepter une longue suspension d'armes, mettre en sûreté toutes les places que cette couronne possède aux Pays-Bas, et voir porter en des provinces fort éloignées de la Hollande l'équivalent que l'Espagne serait obligée de me donner pour les places que je lui remettrais en Flandre, au delà de celles qu'elle me céderait.

Que, si même les Etats-Généraux trouvent dans l'Espagne un si grand éloignement pour la paix qu'ils ne pussent douter que son dessein ne fût d'entretenir la guerre dans leur voisinage, alors ils pourraient, par un partage avantageux, établir une sûre et durable alliance avec moi.

C'est en cette manière que je trouve à propos que vous répondiez au prince d'Orange, autant sur ce qui regarde les intérêts de son pays que les siens particuliers, et, comme vous vous en expliquerez avec plus de force en parlant à lui-même, je juge important que vous avanciez autant que vous le pourrez l'entretien qu'il a désiré avec vous.

Il reste à répondre sur la proposition qu'il vous a fait faire que je voulusse offrir la Franche-Comté pour le dédommagement de tout ce que la Suède a perdu en Allemagne. Mais c'est sur quoi je ne désire point que vous entriez. Vous lui pourrez témoigner que non-seulement cette couronne, après les avantages qu'elle vient de remporter sur le Danemarck, est en état de réparer par elle-même les pertes qu'elle a faites, mais qu'ayant été attaquée contre l'obligation et la garantie que tout l'empire doit aux traités de Westphalie, c'est à tout l'empire à lui faire obtenir la réparation qui lui est due; que, comme garant des mêmes traités et allié si particulier de la Suède, j'emploierai toutes mes forces pour lui faire obtenir la justice qui lui est due; mais que, cette affaire étant toute de l'empire, elle ne

peut avoir rien de commun avec celles qui me sont particulières avec l'Espagne; qu'ainsi il me paraît que l'intérêt des États-Généraux est principalement de terminer la guerre aux Pays-Bas, puisque, de la même manière que le feu qui embrase aujourd'hui une partie de l'Europe y a pris naissance, il serait aisé de l'éteindre au dehors lorsque la paix y serait établie.

Comme tout ce qui regarde la paix doit être commun entre vous et les sieurs Colbert et d'Avaux, je désire que vous leur confiiez ce qui vous a été rapporté par le sieur Pesters. Mais comme il est d'une extrême importance que le prince d'Orange soit persuadé que le secret extrême qu'il vous a demandé demeure en vous seul, je leur ordonne bien expressément d'user de telle sorte de la communication que vous leur en donnerez, que leur conduite serve encore à convaincre davantage le sieur Pesters et le prince d'Orange que vous lui gardez fidèlement le secret qu'il a désiré de vous[1].

Dans une seconde dépêche, écrite deux jours après au maréchal d'Estrades, Louis XIV ajoutait, relativement au partage des Pays-Bas, s'il était agréé par le prince d'Orange :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au comte d'Estrades. Saint-Germain, 2 fév. 1677.

Comme la guerre et les traités de paix ont apporté un grand changement au premier projet de 1635, vous pourriez en prendre avec lui un plan tout différent qui convînt à l'état présent des choses, et tel, toutefois, qu'il assurât une frontière forte et considérable à la Hollande. Pour cela, vous pourriez convenir d'une ligne qu'il semble que la nature ait formée par les canaux et par les rivières, pour couvrir ce qui appartiendrait aux États-Généraux du reste des Pays-Bas qui me demeureraient en partage. Elle devrait commencer à Ostende, suivre le canal de Bruges jusques à Gand, prendre ensuite l'Escaut jusques à l'embouchure du Demer, et suivre cette dernière rivière en la remontant jusques à Maëstricht : ce serait joindre en cette sorte la mer à la Meuse, et laisser dans la part des États les

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCVIII.

grandes et puissantes villes qui se trouvent sur ces canaux et sur ces rivières, particulièrement celle d'Anvers, qui est plus importante à la Hollande que toute autre par sa situation, si avantageuse pour le commerce[1].

Après avoir reçu les instructions de Louis XIV, le maréchal d'Estrades écrivit, le 4 février, à M. Pesters pour qu'il se rendît à Dieren et qu'il lui ménageât une entrevue avec le prince d'Orange[2]. Mais, soit réflexion, soit nécessité, le prince d'Orange partit subitement pour La Haye. Il donna pour raison de ce retour précipité dans la capitale des États-Généraux les besoins pressants du duc de Villa-Hermosa, auxquels il était obligé de pourvoir pour la défense commune des Pays-Bas[3]. Le maréchal d'Estrades fut réduit à lui communiquer les propositions du roi par l'entremise de M. Pesters. Mais les prétentions de Louis XIV ne parurent pas admissibles au prince d'Orange. L'embarras que le stathouder aurait éprouvé, vis-à-vis de ses alliés, l'emporta sur son ambition. Le maréchal d'Estrades écrivit à M. de Pomponne :

Extrait d'une lettre du comte d'Estrades au marquis de Pomponne. Nimègue, 29 fév. 1677.

Le sieur Pesters est arrivé de la part du prince d'Orange; il m'a dit que ce prince a tous les sentiments de reconnaissance qu'on peut avoir de toutes les bontés que le roi témoigne avoir pour lui;

Qu'il est très-fâché de ne pouvoir entrer avec honneur dans la réponse que votre majesté a faite à ses propositions;

Qu'il ne pourrait jamais sauver sa réputation d'avoir abandonné l'empereur et les autres princes de l'empire ses alliés; que la condition de leur faire rendre tout ce qu'ils ont pris au roi de Suède, en

[1] *Corresp. de Hollande*, vol. XCVIII.

[2] Lettre du maréchal d'Estrades à Louis XIV, du 5 février 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCVIII.)

[3] Lettres et négociations du comte d'Estrades, tome VIII, p. 96. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCVIII.)

remettant la Franche-Comté, lui semblait raisonnable, d'autant plus que, le refusant, il aurait pu dire dans le monde que c'étaient eux qui empêchaient la conclusion de la paix; que, n'ayant plus d'autres moyens de justifier sa conduite en cas qu'il les abandonnât, il ne pouvait se résoudre à essuyer les reproches qu'il recevrait de ses alliés sur ce sujet. Quant à la suspension d'armes pour la Flandre, la guerre restant ailleurs, cela ne produirait rien de bon, puisque son principal but est d'être entièrement dégagé de cette guerre avec tous ses alliés, pour être, après cela, libre de témoigner au roi le ressentiment qu'il a de toutes ses bontés par un attachement sincère à ses intérêts;

Qu'il a fait pressentir les Espagnols sur Cambrai et qu'ils ont dit qu'ils aiment autant à céder toute la Flandre que cette place; qu'il ne comprend pas comment on pourrait convenir de cet équivalent en Catalogne, Italie et autres lieux appartenant aux Espagnols, ni comment il pourrait s'engager à un traité particulier avec le roi s'ils refusaient ces conditions; que ce serait s'attirer la haine et le mépris de tout le monde, de les voir ruiner ailleurs parce qu'il les aurait abandonnés; qu'il serait toujours prêt à entendre des conditions raisonnables qui lui donnassent moyen de sortir avec honneur d'avec ses alliés, en cas qu'ils les refusassent ou qu'elles produisissent la paix générale.

Je lui ai répondu que M. le prince d'Orange perdait un temps de rentrer dans les bonnes grâces du roi, de procurer le repos aux États-Généraux et à leurs sujets et d'agrandir sa maison, qu'il ne recouvrerait peut-être de sa vie, et que je rendrais compte au roi de sa réponse[1].

Cette négociation particulière ayant été de nouveau rompue, malgré la forte tentation qu'avait éprouvée le prince d'Orange de se procurer, par une paix séparée, la souveraineté de Maëstricht et du Limbourg, la négociation générale n'avait

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCVIII.

pas fait plus de progrès à Nimègue. Tous les plénipotentiaires n'y étaient pas encore réunis, quoique la ville de Nimègue eût été acceptée depuis environ deux ans par toutes les parties belligérantes, et que les ambassadeurs des Provinces-Unies et de France s'y fussent déjà rendus depuis neuf mois. Le chevalier Temple et lord Berkeley, second et premier médiateurs anglais, étaient venus y joindre M. Jenkins, l'un dans le mois de juin, l'autre dans le mois de novembre [1]; le comte d'Oxenstierna et M. Olivencrantz y avaient paru de la part de la Suède [2].

Mais les représentants des puissances confédérées n'arrivaient point, et les ambassadeurs français déclarèrent, vers la fin de septembre, qu'ils quitteraient Nimègue si tous les membres du congrès n'étaient pas réunis dans un mois. Les Hollandais annoncèrent de leur côté que si leurs alliés ne venaient pas négocier la paix générale en novembre, ils négocieraient une paix particulière avec la France. Afin d'exercer une influence plus efficace sur les résolutions de l'empereur, du conseil d'Espagne et de l'électeur de Brandebourg, qui voulaient poursuivre la guerre, ils refusèrent de payer les subsides nécessaires à sa continuation, à moins que la France ne rejetât des propositions raisonnables qui lui seraient faites [3].

Les confédérés ne se hâtèrent point pour cela davantage. Le deuxième ambassadeur du Danemarck, M. Heugh, parut en novembre [4]. Enfin, en décembre arrivèrent MM. de Somnitz et de Blaspiel, plénipotentiaires du grand-électeur [5]. Il n'y avait encore aucun des envoyés des cours de Vienne et de Madrid.

[1] *Histoire des négociations de la paix de Nimègue*, pages 7 et 16.

[2] *Ibid.* page 13.

[3] *Ibid.* page 14.

[4] *Histoire des négociations de la paix de Nimègue*, page 15.

[5] *Ibid.* page 19.

Don Pedro Ronquillo, second ambassadeur d'Espagne, se rendit, mais *incognito*, à Nimègue, vers la fin de décembre, et le comte Kinski, second plénipotentiaire de l'empereur, après s'être tenu longtemps à Cologne, vint prendre part au congrès, le 3 janvier 1677[1]. Cependant les deux ambassades d'Espagne et d'Autriche ne furent complètes que beaucoup plus tard. M. Christin, troisième plénipotentiaire de la cour de Madrid, et don Paolo Spinola Doria, marquis de los Balbases, son premier représentant, ne parurent à Nimègue que le 18 mars et le 4 juin[2]. Il en fut de même du troisième et du premier plénipotentiaire de la cour de Vienne, M. Stratman et le baron de Goes, évêque-prince de Gurk, qui n'arrivèrent au congrès qu'en février et en août 1677[3].

En attendant que la réunion fût complète, on s'occupa des préliminaires de la négociation. Après de longs débats, on fixa l'étendue de la neutralité autour de Nimègue, qui fut portée à une demi-lieue. Plusieurs villages y furent inclus, et se trouvèrent à l'abri des incursions de la garnison française de Maëstricht, qui mettait le pays à contribution. On régla plus tard la police diplomatique de Nimègue, et l'on convint de plusieurs mesures propres à éviter des collisions dangereuses. Ainsi les pages et les laquais ne durent pas avoir d'épées, et, lorsque deux carrosses s'engageaient, par les côtés opposés, dans les rues étroites de Nimègue, celui des deux qui y était entré le dernier devait reculer, sans préjudice des prétentions réciproques. Les difficultés élevées sur le caractère des pleins pouvoirs, la forme et la langue à employer dans la négociation, durèrent longtemps avant d'être aplanies[4].

[1] *Histoire des négociations de la paix de Nimègue*, pages 22 et 23.

[2] *Ibid.* pages 52, 69 et 70.

[3] *Histoire des négociations de la paix de Nimègue*, pages 33 et 87.

[4] *Ibid.* pages 10 à 13 et 49 à 52, etc.

Dès le mois de novembre 1676 les ambassadeurs de France, de Suède, de Hollande, sans attendre ceux des autres puissances, avaient remis leurs pleins pouvoirs aux médiateurs. Sir William Temple, qui ne cachait pas assez son penchant en faveur des confédérés, et qui, selon M. de Ruvigny, « ne faisait pas les fonctions de médiateur, mais agissait comme un partisan des ennemis de la France[1], » fit renvoyer ces pleins pouvoirs à La Haye et à Versailles pour y introduire quelques changements[2]. La médiation du pape, acceptée par les rois de France et d'Espagne ainsi que par l'empereur, avait amené de nouvelles difficultés à cet égard. Comme il y avait deux sortes de médiateurs et de parties, les uns catholiques, les autres protestants, le roi de France ne voulait donner que deux espèces de pleins pouvoirs, les premiers pour traiter avec les catholiques, les seconds pour traiter avec les protestants. Les cinq principaux confédérés exigeaient, au lieu de ces deux pouvoirs généraux, cinq pouvoirs particuliers pour conclure avec chacun d'entre eux. La cour de France comprit que cette forme des pleins pouvoirs était plus favorable à ses projets que la sienne même, puisqu'elle pouvait lui permettre de poursuivre et de conclure des paix séparées, et elle y adhéra. Il fut décidé qu'on négocierait verbalement, et qu'on ne mettrait par écrit que les articles convenus[3].

Le nonce du pape, M. Bevilaqua, n'était pas arrivé à Nimègue, où il ne se rendit que le 1er juin 1677[4]. La médiation appartint uniquement aux Anglais. Des trois médiateurs, lord

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Pomponne, du 30 mai 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVII.)

[2] *Histoire des négociations de la paix de Nimègue*, pages 33 et 34. — La Martinière, tome IV, pages 81 à 83.

[3] *Histoire des négociations de la paix de Nimègue*, pages 33 et 34. — Basnage, tome II, pages 837 et 838.

[4] *Histoire des négociations de la paix de Nimègue*, page 64.

Berkeley et M. Jenkins étaient bien disposés pour la France, mais ils manquèrent d'habileté et d'influence; sir W. Temple, qui favorisait les confédérés, était capable, actif et dirigeait seul la négociation. Il allait sans cesse de Nimègue à La Haye, pour s'entretenir avec le prince d'Orange, s'entendre avec les membres des États-Généraux, empêcher une paix particulière, et il employait toutes sortes d'expédients pour seconder les lenteurs des confédérés. M. de Beverningk lui-même se plaignit de cette mauvaise volonté, et les plénipotentiaires français lui firent aisément comprendre que l'Angleterre verrait avec déplaisir la Hollande unie à la France et le commerce hollandais, objet de la jalousie britannique, redevenu florissant. Cette considération décida les plénipotentiaires hollandais à communiquer immédiatement leurs pouvoirs dans la forme convenue et à admettre les pouvoirs des plénipotentiaires français.

Enfin, tous ces préliminaires étant réglés, le 3 mars 1677 les divers ambassadeurs remirent aux médiateurs leurs propositions de paix, qui furent échangées le 5[1]. L'empereur demandait que la France restituât, à l'empire et à tous les alliés, ce qui avait été pris sur eux et les indemnisât de tous les dommages qu'elle leur avait causés pendant la guerre[2]. L'Espagne réclamait les territoires qu'elle avait perdus depuis 1667, les munitions qui lui avaient été enlevées, la réparation de toutes les places qui avaient été démolies[3]. Le Danemarck exigeait que la France lui remboursât les frais de la guerre, que les traités de Rothschild et de Copenhague avec la Suède fussent annulés, qu'on rétablît les deux royaumes dans l'état où ils se

[1] *Histoire des négociations de la paix de Nimègue*, pages 34 et 35.

[2] Propositions de l'empereur. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, t. II, p. 1-4.)

[3] Propositions de l'Espagne. (*Ibid.* pages 5-11.)

trouvaient avant la guerre de trente ans; qu'on le remît en possession des provinces danoises et norwégiennes, accordées par les derniers traités à la Suède, à laquelle on ôterait aussi toutes ses provinces d'empire; qu'on lui laissât la ville de Wismar et l'île de Rugen et qu'on lui permît, pour sa sûreté future, d'avoir garnison dans toutes les places suédoises qui bordaient sa frontière[1]. Les Provinces-Unies demandaient pour elles la restitution de Maëstricht et ses dépendances, de Dalhem et de Fauquemont, et, pour le prince d'Orange, le rétablissement des fortifications et du château d'Orange, ainsi que des priviléges dont jouissait cette principauté. Elles désiraient, de plus, qu'on insérât dans le traité une renonciation générale et particulière à toutes sortes de prétentions[2]. Enfin l'électeur de Brandebourg et le duc de Lorraine réclamaient, l'un, des indemnités pour les dommages faits dans ses états par les troupes françaises[3]; l'autre, la remise de ses duchés de Lorraine et de Bar, avec dédommagement de tout ce qu'ils avaient souffert[4].

Ces propositions des confédérés étaient bien éloignées de celles de Louis XIV. Le roi de France offrait à l'empire l'exécution des traités de Westphalie; au Danemarck, qui avait violé le traité de Copenhague de 1660, le rétablissement de ce traité et de ceux de Münster et d'Osnabrück; à l'Espagne, qui l'avait attaqué au mépris de la paix d'Aix-la-Chapelle, le *statu quo* territorial tel que le sort des armes l'avait fixé; aux États-Généraux, le retour de son amitié, un traité de commerce, Maëstricht, qui devait être remis à l'Espagne, et qui serait échangé avec une place des Pays-Bas située dans le

[1] Propositions du Danemarck. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome II, pages 11 à 24.)

[2] Propositions des États-Généraux. (*Ibid.* pages 24 à 28.)

[3] Propositions de l'électeur de Brandebourg. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, t. II, pages 24 à 28.)

[4] *Ibid.* pages 65 à 72.

voisinage de la France; au prince d'Orange la principauté de ce nom, mais dans son état actuel, en soutenant de son côté les prétentions du comte d'Auvergne sur Berg-op-Zoom. Il ne répondit point aux propositions du duc de Lorraine, jusqu'à ce que l'empereur eût reconnu l'envoyé de l'évêque de Strasbourg, qui était l'allié de la France, et que l'empereur repoussait du congrès parce qu'il ne voulait voir en lui qu'un sujet de l'empire. Le roi de Suède demandait que les traités de Westphalie fussent rétablis, que les provinces allemandes lui fussent rendues, et que le duc de Holstein-Gottorp fût réintégré dans ses états[1].

Fiers de leur nombre et de leur puissance, les confédérés, consultant plus leurs espérances que les événements passés, proposaient à Louis XIV, jusque-là victorieux, des conditions qu'ils lui auraient à peine imposées s'ils l'avaient vaincu. Ils avaient fait d'immenses préparatifs et projetaient de grands efforts pour la campagne de 1677. L'empereur, auquel la guerre donnait en Allemagne, où il plaçait ses troupes en quartier d'hiver, une autorité plus étendue que celle dont il avait joui précédemment et qu'avaient possédée ses prédécesseurs, mettait sur pied une armée fort considérable. L'électeur de Brandebourg s'était rendu à Wesel, afin d'y régler avec ses alliés le plan de cette campagne et de la rendre décisive. Le prince d'Orange devait assister à cette assemblée, où se trouvèrent le duc de Neubourg, l'ambassadeur de Danemarck, le grand-pensionnaire Fagel, le lieutenant amiral Tromp, les envoyés des électeurs de Cologne, de Trèves, de l'électeur palatin, des princes de Brunswick et de l'évêque de Münster[2].

Les confédérés comptaient cette fois, plus que jamais, sur

[1] Propositions de la France et de la Suède. (*Actes et mémoires de la paix de Nimegue*, tome II, pages 35 à 61.)

[2] Basnage, tome II, page 811.

le parlement d'Angleterre; qui allait se réunir après quinze mois de prorogation, et dont les craintes et les ressentiments étaient parvenus à leur comble. Louis XIV avait fait tout ce qu'il avait pu, d'abord pour éloigner de nouveau la convocation de cette assemblée, ensuite pour se prémunir contre le danger menaçant de ses résolutions. Pendant près d'une année il n'avait cessé de demander au roi d'Angleterre une sixième prorogation. M. Courtin et le duc d'York n'avaient laissé échapper aucune occasion de lui en montrer la nécessité dans l'intérêt de sa prérogative et de ses alliances[1]. Mais Charles II était pressé dans un sens contraire par les instances du lord trésorier, le besoin de faire renouveler l'impôt additionnel sur la bière, dont le terme expirait le 24 juin 1677, l'espoir d'obtenir d'autres subsides de la chambre des communes, et la crainte de soulever le peuple contre son autorité. Il était arrivé à un tel état de pénurie et de discrédit qu'il avait vainement essayé de se faire prêter, au mois de novembre, quatre cent mille livres sterling par les marchands de Londres[2]. Il dit à M. Courtin qu'il devait plus de douze cent mille livres sterling; que la Virginie, qui venait de se révolter, lui ferait perdre plus de quatre-vingt mille livres sterling sur l'impôt du tabac, et l'obligerait à en dépenser plus de cent vingt mille pour ramener cette colonie à la soumission[3]. Louis XIV avait chargé M. Courtin de lui offrir les quatre cent mille écus de l'année précédente, et même une somme plus forte s'il consentait à proroger le parlement jusqu'en 1678[4]. Mais ces offres ne balançaient pas

[1] Dépêches de M. Courtin, surtout des 2, 5, 12 et 18 novembre 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, v. CXIX et CXX.)

[2] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 23 novembre 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXX.)

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 3 décembre 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXX.)

[4] Lettre de Louis XIV a M. Courtin, du 23 décembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXX.)

celles qu'on espérait du parlement, disposé, disait-on, à accorder au roi seize cent mille livres sterling, dans le cas où il voudrait rompre avec la France. Quoique Charles II promît de rester fidèle à ses engagements[1], Louis XIV, qui connaissait les difficultés extrêmes de sa position et la faiblesse de son caractère, eut recours à d'autres moyens pour l'y maintenir. L'union de l'Angleterre à ses ennemis aurait ruiné ses affaires sur le continent et lui aurait enlevé tous les avantages qu'il attendait d'une guerre aussi longue et aussi coûteuse. Il fallait l'empêcher à tout prix.

D'après le sage conseil de M. Courtin, il apaisa, à l'aide d'un traité de navigation, les marchands de Londres et les commerçants d'Angleterre, qui formaient un parti puissant, jusqu'alors fort irrité contre la France. Leur mécontentement provenait des pertes qu'ils avaient essuyées en mer de la part des armateurs français. Comme les Hollandais ne pouvaient pas naviguer sous leur pavillon sans exposer leurs marchandises à être capturées, ils s'entendaient avec les Anglais. Ils prenaient un matelot anglais pour capitaine, tandis que le maître réel du navire faisait fonction de pilote, et ils naviguaient avec passe-port et sous pavillon britanniques[2]. Cette fraude n'avait trompé ni les corsaires français ni le ministre des finances Colbert, et plus de cinquante navires ainsi commandés avaient été saisis et déclarés de bonne prise[3]. Le commerce anglais avait porté les plaintes les plus bruyantes au roi d'Angleterre, en attendant de les adresser au parlement. Charles II en avait parlé avec vivacité à M. Courtin[4], et le secrétaire d'état

[1] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 23 décembre 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXX.)

[2] Lettre de M. de Pomponne à M. Courtin, du 9 sept. 1676. (*Corr. d'Angl.* v. CIX.)

[3] Lettre de M. de Pomponne à M. Courtin, du 9 sept. 1676. (*Corr. d'Angl.* v. CIX.)

[4] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 20 août 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXIX.)

Coventry, que M. Courtin avait beaucoup connu en Suède, lui avait dit « que cette affaire des marchands était d'autant plus périlleuse qu'on ne pouvait pas proroger davantage le parlement, et que la démarche du duc d'York sur la religion avait alarmé tous les peuples, déjà si ennemis de la France; que les marchands remueraient la ville de Londres, et la ville de Londres la chambre des communes; qu'un soulèvement de Londres était à craindre; que le roi d'Angleterre n'avait pas en tout quatre mille hommes de troupes et manquait d'argent pour en lever davantage; que le conseil serait obligé d'accorder des lettres de représailles, et que si le roi, qui était quasi seul de son parti, s'opiniâtrait à un refus, toute l'Angleterre se soulèverait contre lui, et qu'il risquerait après cela de périr comme le roi son père[1]. »

M. Courtin avait instamment conseillé à Louis XIV de terminer cette affaire délicate avant l'ouverture du parlement et d'accorder satisfaction au commerce anglais, pour qu'il fût favorable au maintien de la paix, vers laquelle le portaient tous ses intérêts[2]. Louis XIV, placé sous l'influence fiscale de M. Colbert, n'avait pas cédé sans peine. Après de longs débats, il avait consenti à s'en reposer sur la sollicitude de Charles II, pour la délivrance des passe-ports maritimes, à condition que les navires qui porteraient pavillon britannique seraient tenus d'avoir les deux tiers d'Anglais dans leur équipage[3]. Charles II assura la sincérité future des passeports, qui ne seraient plus signés que dans les cinq principales villes maritimes, pour éviter les anciens abus[4]. Cette

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 14 sept. 1676. (*Corr. d'Ang.* vol. CXIX.)

[2] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 12 octobre 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXX.)

[3] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 28 oct. 1676. (*Corr. d'Ang.* vol. CXX.)

[4] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 5 novembre 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXX.)

concession produisit un heureux effet. Cependant les ennemis de la France répandirent le bruit que la liberté commerciale ne durerait pas[1], et M. Courtin engagea sa cour à la rendre définitive par un traité de navigation qui se négociait à Paris entre M. Montagu et M. de Pomponne. Il dit que c'était le seul moyen d'empêcher l'Angleterre de prendre les armes contre la France[2]. L'article 8 du projet de traité, sur l'admission duquel les Anglais insistaient le plus, portait : « Que les vaisseaux libres affranchiraient la marchandise ennemie qui ne serait pas de contrebande de guerre[3]. » M. Courtin pressait Louis XIV de conclure ce traité, parce qu'on affichait dans toutes les *maisons à café* la liste des vaisseaux français, au nombre de cent soixante-cinq, portant huit mille six cent vingt-huit canons. On y disait de plus et fort haut que si l'on ne s'opposait à une puissance maritime aussi dangereuse, elle ruinerait le commerce anglais[4]. Louis XIV se décida à admettre l'article 8, pourvu que les Anglais, dont le pavillon couvrirait les marchandises ennemies vis-à-vis de lui, couvrissent les marchandises françaises vis-à-vis des ennemis[5]. Cette condition fut acceptée par Charles II[6], le traité qu'il avait conclu en 1664 avec l'Espagne, et les traités de 1648 et de 1650, entre l'Espagne et les Provinces-Unies, stipulant une clause semblable[7]. Louis XIV céda dès lors, et le traité de commerce et

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 26 novembre 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXX.)

[2] *Ibid.*

[3] Lettres de Louis XIV à M. Courtin, des 28 octobre et 30 décembre 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, v. CXX.)

[4] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 28 décembre 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXX.)

[5] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 30 décembre 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXX.)

[6] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 31 décembre 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXX.)

[7] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 13 janvier 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

de navigation[1], en seize articles, fut signé à Paris le 24 février 1677, la veille même de l'ouverture du parlement[2].

Louis XIV ne s'était pas contenté de prévenir les plaintes des marchands anglais, qui ne portèrent en effet aucun grief devant la chambre des communes : il avait envoyé à M. Courtin, *pour son service dans le parlement*, deux cent mille livres « qui, avec des promesses, devaient lui permettre de combattre les artifices de Van Beuninghen et les autres cabales de ses ennemis[3]. » Il lui avait permis, d'accord avec le duc d'York, de s'entendre avec les chefs de l'opposition parlementaire, Shaftesbury, lord Hollis et les non-conformistes, pour s'opposer au grand trésorier si celui-ci se montrait hostile à sa politique, de faire accuser les ministres et de brouiller les deux chambres sur leurs priviléges, afin qu'elles ne pussent rien entreprendre de désavantageux à la France[4]. Il lui donna le pouvoir d'assurer à Charles II le subside de quatre cent mille écus, si, n'obtenant rien de son parlement, il consentait à le casser ou à le proroger[5]. Pendant que Van Beuninghen commençait à cabaler parmi les membres des communes, auxquels il donnait souvent à dîner[6], M. Courtin les pratiquait de son côté[7]; mais il prenait surtout son point d'appui à la cour, où se trouvait sa force : « Je ne puis me fier ici qu'au duc d'York, écrivait M. Courtin à M. de Pomponne, et, selon ce que j'en peux ju-

[1] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 13 janvier 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[2] *Ibid.*

[3] Lettres de Louis XIV à M. Courtin, des 27 janvier et 2 février 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[4] Dépêches de M. Courtin à M. de Pomponne, du 12 novembre, et à Louis XIV, du 30 novembre 1676; et lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 25 novembre 1676. (*Corr. d'Angleterre*, vol. CXX.)

[5] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 27 janvier 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[6] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 28 décembre 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXX.)

[7] *Ibid.*

ger, s'il ne se prend point de résolution contre la France, on le devra principalement à sa fermeté et à ses bonnes intentions. Je ne perds point de vue le roi d'Angleterre son frère, et je suis le plus assidu courtisan qu'il y ait en cette cour. Je vais le matin à Whitehall, et je ne m'en reviens presque tous les jours qu'à onze heures du soir[1]. »

Louis XIV, voulant à la fois rassurer Charles II et lui fournir des armes contre les exigences des confédérés, chargea M. Courtin de lui dire qu'il consentait à la formation de la barrière pour les Provinces-Unies; qu'il céderait ce qui serait jugé nécessaire, à condition qu'en retour on lui accordât les places propres à rendre sa frontière plus commode et plus sûre, et qu'on lui remît des équivalents dans les autres parties du territoire espagnol; qu'il renoncerait à la Sicile pour la Lorraine; que, dans le traité qui serait conclu avec les États-Généraux, il s'engagerait à ne plus faire de nouvelles conquêtes dans les Pays-Bas; enfin, qu'il accepterait une suspension d'armes de dix ans avec les Espagnols et leurs alliés[2]. Charles II reçut avec plaisir ces communications[3]. Ce prince, au moment où le parlement allait s'ouvrir, devait vingt-sept millions trois cent mille livres de France. Son revenu était fort diminué par la révolte de la Virginie et par l'arrangement convenu avec les orfèvres-banquiers de Londres, auxquels il avait promis de payer quatre-vingt-quatre mille livres sterling pour l'intérêt de la somme qu'il leur avait prise et qui s'élevait à un million quatre cent mille livres sterling. Il était dans la plus déplorable situation financière.

[1] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 14 janvier 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[2] Lettres de Louis XIV à M. Courtin, des 2 et 27 février 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 11 fév. 1677. (*Corr. d'Ang.* v. CXXII.)

Ce fut sur ces entrefaites que le parlement s'ouvrit, le 25 février. Charles II lui demanda la continuation de l'impôt sur l'excise voté jusqu'à la Saint-Jean, et les sommes nécessaires pour équiper des vaisseaux et faire face aux autres besoins de l'État. Il offrit en retour de nouvelles garanties politiques et religieuses, et obtint les applaudissements même de ses adversaires. Néanmoins les desseins hostiles de l'opposition contre la cour et le ministère se manifestèrent bientôt. La dernière prorogation avait duré quinze mois, et déjà, avant l'ouverture des chambres, l'on s'était demandé, en se fondant sur un ancien bill, si, par le fait d'une aussi longue prorogation, le parlement n'était pas dissous. Le duc de Buckingham, les comtes de Shaftesbury, de Salisbury et lord Wharton, à la chambre haute, soutinrent l'affirmative; mais leur opinion ayant été blâmée par cinquante-trois voix contre trente, ils furent sommés de se rétracter; et, sur le refus qu'ils en firent, ils furent envoyés tous quatre à la Tour. La liberté ne fut rendue que trois mois après à Buckingham, Salisbury et Wharton, qui consentirent à faire leurs soumissions au roi. Quant à Shaftesbury, qui demanda à comparaître devant la *cour du banc du roi*, et qui ne put obtenir d'être jugé par ce tribunal, lequel se déclara incompétent, il resta quatre mois de plus en prison; et, lorsqu'il en sortit, il fut non-seulement obligé de se soumettre comme ses trois collègues, mais encore de demander pardon à genoux de cette infraction aux privilèges de la chambre[1]. Cet acte arbitraire, auquel n'était pas étranger lord Danby, débarrassa le ministère de ses adversaires les plus redoutables dans la chambre haute, et lui assura le jour suivant la majorité dans la chambre des communes, où l'opposition crut devoir s'abstenir de toute démonstration

[1] Burnet, pages 422-425. Lingard, tome XIII, pages 14-18, 29-30.

imprudente. Néanmoins cette chambre, après s'être vivement occupée de sa longue prorogation, appuya à l'unanimité la double proposition de déclarer criminel de lèse-majesté ceux qui lèveraient de l'argent sur le peuple sans bill du parlement, et les sujets anglais qui entreraient ou qui resteraient au service de la France[1]. Quelques jours après, la chambre des communes se décida à accorder six cent mille livres sterling[2] pour construire trente gros vaisseaux[3]. Cette somme, qui devait être levée en dix-sept mois sur les terres[4], fut votée à la majorité de deux cent une voix contre cent soixante-sept, qui voulaient en accorder seulement quatre cent mille, tandis que le parti de la cour en demandait huit cent mille[5].

Le grand trésorier, afin de rassurer le parti protestant, avait proposé d'établir : 1° que l'héritier présomptif de la couronne ne pût rien changer au gouvernement spirituel sans le parlement; 2° qu'en cas de vacance d'un siége épiscopal, les archevêques et évêques lui présentassent trois candidats, parmi lesquels il serait obligé de choisir le nouveau titulaire, faute de quoi les archevêques et évêques auraient le droit de le nommer eux-mêmes. Ces mesures, auxquelles le duc d'York dut d'abord donner son assentiment pour qu'on ne poussât pas les choses plus loin contre lui, ne furent pas converties en bill, quoique la chambre basse leur eût accordé deux lectures[6].

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 1er mars 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[2] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 4 mars 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 15 mars 1677. (*Corr. d'Ang.* v. CXXII.)

[4] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 15 mars 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[5] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 4 mars 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[6] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 8 mars 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII; et Lingard, tome XIII, page 20.)

Mais ce qui exalta au dernier point les craintes et les animosités du parlement d'Angleterre contre Louis XIV, ce fut l'ouverture de la campagne de 1677. Toujours actif, toujours prêt avant ses ennemis, et sachant qu'il ne les forcerait à la paix qu'en multipliant ses victoires, Louis XIV commença ses opérations dans les Pays-Bas dès le mois de février. Il déconcerta les confédérés par la rapidité de ses succès. Dans la campagne précédente, il avait pris Condé et Bouchain sur l'Escaut; il lui restait à s'emparer, sur le cours de ce fleuve, de Valenciennes, qui était en arrière de Condé, et de Cambrai, qui était en arrière de Bouchain. Dès le 28 février, il fit investir, par le maréchal de Luxembourg et par le comte de Montal, Valenciennes, la plus forte place du pays, que l'inondation protégeait de plusieurs côtés et que défendait une garnison très-nombreuse. Il parut lui-même devant la place le 4 mars, fit ouvrir le 9 la tranchée par Vauban, et le 17, sur l'avis et sous la direction de ce grand homme de guerre, il ordonna d'attaquer les dehors de la place en plein jour, contre tous les usages. L'attaque fut si vive et les ennemis, qui ne s'y attendaient pas, furent tellement surpris et si vigoureusement poussés, que la place fut emportée le même jour, à la grande stupéfaction des confédérés, dont les troupes n'avaient pas même pu marcher à son secours.

Louis XIV ne perdit pas de temps : sur-le-champ il fit investir Cambrai, où il arriva le 22 mars, et, cherchant toujours à étendre ses conquêtes de l'est à l'ouest, pour perfectionner sa frontière sur toute la ligne, il envoya le 21 mars son frère, le duc d'Orléans, assiéger Saint-Omer. Tandis que Louis XIV prenait le 4 avril la ville de Cambrai, et commençait le 5 le siége de la citadelle; tandis que le duc d'Orléans serrait de près Saint-Omer, où la tranchée avait été ouverte le 4, le prince

d'Orange, que l'arrivée subite et les progrès menaçants de Louis XIV dans les Pays-Bas, avaient empêché de se rendre à Wesel auprès de l'électeur de Brandebourg, avait senti la nécessité de troubler les troupes françaises dans leurs audacieuses entreprises. Ayant réuni quarante mille hommes, il s'avança à la tête des Hollandais et des Espagnols pour faire lever le siége de Saint-Omer. Le duc d'Orléans, ayant sous lui les maréchaux d'Humières et de Luxembourg, laissa un corps de son armée devant la ville assiégée et marcha avec le reste, que Louis XIV avait renforcé par l'envoi de huit bataillons, au-devant du prince d'Orange. Il le rencontra le 11 près de Cassel, l'attaqua avec une grande bravoure, lui tua trois mille hommes, lui fit quatre mille prisonniers, lui enleva treize pièces de canon, deux mortiers, soixante et un drapeaux ou étendards, et, après l'avoir mis en pleine déroute, vint continuer le siége de Saint-Omer, qui capitula le 19[1]. La veille la citadelle de Cambrai s'était rendue à Louis XIV. Ainsi avant l'ouverture ordinaire de la campagne, ce prince avait pris aux confédérés trois fortes places et gagné sur eux une importante victoire.

Son entrée dans les Pays-Bas au moment même où le parlement se réunissait, et les brillants succès qu'il y avait obtenus avaient ému et alarmé au dernier point cette assemblée. Dès le siége de Valenciennes, le projet de rappeler les troupes anglaises avait passé à l'unanimité et était régardé comme indispensable pour sauver les Pays-Bas[2]. La chambre des communes avait rédigé dans ce but une adresse[3], qui fut approuvée *tout d'une*

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 103. — La Martinière, tome IV, pages 94 et 95. — Basnage, tome II, pages 807 et 808.

[2] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 4 mars 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 22 mars 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

voix par la chambre des lords [1]. Van Beuninghen et don Bernardo de Salinas, qui ne paraissaient plus à Whitehall [2], se présentèrent successivement à l'audience du roi pour le supplier de se joindre à la ligue, d'empêcher la conquête des Pays-Bas, en lui offrant de souscrire à toutes les conditions qu'il exigerait [3].

Charles II repoussa avec beaucoup de vivacité les offres des ministres de la confédération, auxquels il reprocha d'agiter son peuple [4]. Il promit à M. Courtin de rester ferme : « Il me chargea, écrivit cet ambassadeur à Louis XIV, trois ou quatre fois de suite, d'assurer votre majesté qu'il lui tiendrait constamment la parole qu'il lui avait donnée, en me disant que je ne manquasse pas de vous prier de sa part de ne vous mettre point en peine de tout le bruit qu'on faisait ici, et me répondant qu'il n'en arriverait rien qui pût nuire à vos intérêts [5]. » M. Courtin ajoutait toutefois : « L'emportement est si grand dans toute la nation, que ce que la chambre basse fait est reçu dans la chambre haute aux applaudissements universels, et, si le roi d'Angleterre voulait donner son consentement et le mettre à prix, on lui offrirait au premier mot vingt millions de livres. Il y eut beaucoup de gens dans la chambre basse qui allèrent bien plus avant, et qui dirent avant-hier que, puisqu'ils avaient donné douze cent mille livres sterling pour une guerre contre la Hollande, qui n'était faite que par plaisir, ils donneraient bien volontiers le double pour une guerre que l'Angleterre doit entreprendre par nécessité [6]. »

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 25 mars 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[2] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 18 mars 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 22 mars 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

Le 26 mars, à trois heures, les deux chambres se rendirent à Whitehall, où le roi les reçut dans la salle du Banquet [1]; elles lui lurent l'adresse suivante :

Nous, très-fidèles sujets de votre majesté, chevaliers, citoyens et bourgeois, assemblés en parlement, nous sommes obligés, par l'attachement et la fidélité que nous avons pour votre majesté, et pour répondre en même temps à la confiance qu'ont en nous ceux que nous représentons, de remontrer très-humblement à votre majesté que son peuple est extrêmement fâché et troublé du danger évident dont son royaume est menacé par la puissance et l'agrandissement du roi de France, particulièrement à cause des conquêtes qu'il a déjà faites et de l'apparence qu'il y a qu'il poussera encore plus loin ses armes dans la Flandre. Pour nous acquitter donc de notre devoir, nous voyons qu'il y va de l'intérêt de votre majesté et de la sûreté de votre peuple, et nous supplions respectueusement votre majesté d'y penser sérieusement et de se fortifier par de telles et de si étroites alliances, qu'elles soient capables de secourir les Pays-Bas; et votre majesté calmera par ce moyen la crainte de son peuple [2].

Charles II répondit aux deux chambres « qu'il était de leur sentiment et qu'il ferait, pour la conservation des Pays-Bas appartenant au roi catholique, tout ce qui serait compatible avec le bien, le repos et la sûreté de ses royaumes [3]. » Cette réponse était évasive. L'ambassadeur et le consul d'Espagne, qui avaient reçu de Madrid l'ordre de pousser les choses à toute extrémité contre Charles II, ne manquèrent pas d'y obéir [4]. Charles II ayant appris leurs menées et su que don Bernardo

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 29 mars 1677. (*Corr. d'Ang.* v. CXXII.)

[2] Cette remontrance fut envoyée à Louis XIV, ainsi traduite, dans la dépêche du 22 mars 1677.

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 29 mars 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[4] *Ibid.*

de Salinas et Fonseca répandaient le bruit qu'il avait traité de *coquins* les membres du parlement qui avaient proposé de lui adresser cette remontrance, prit à leur égard une mesure décisive à laquelle les conseils de M. Courtin ne furent pas étrangers [1]. Le 28 mars il envoya vers eux le secrétaire d'état Williamson pour leur reprocher d'avoir abusé du caractère dont ils étaient revêtus en travaillant à soulever ses sujets contre lui, leur enjoindre de sortir de son royaume dans vingt jours, et, jusque-là, de demeurer dans leur maison [2]. Après avoir pris cette mesure, il dit à M. Courtin « que cela ferait un bon effet pour les affaires du roi de France [3], » dont la frontière lui paraissait avoir besoin, pour être assurée, de Valenciennes, de Cambrai, de Saint-Omer, mais dont les conquêtes ne devaient pas être poussées plus loin [4].

La chambre des communes, voyant que sa première remontrance ne produisait aucun effet, s'occupa d'en présenter une seconde. Le 5 avril, à la suite d'une séance qui dura depuis dix heures du matin jusqu'à sept heures du soir [5], elle décida de demander au roi « qu'il lui plût de songer à temps à prévenir les dangers dont ses deux royaumes étaient menacés par le grand pouvoir du roi de France et par les progrès qu'il faisait de jour en jour dans les Pays-Bas; de ne pas tarder à entrer dans des alliances qui portassent remède à cela. » Elle ajouta: « Et s'il arrive par ces alliances que votre majesté se trouve engagée en une guerre avec le roi de France, nous nous confessons obligés et assurons votre majesté, en toute humilité, de

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 29 mars 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXII.)

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 1er avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[5] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 8 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

tout notre cœur, que nous, ses très-fidèles sujets, serons toujours prêts, toutes les fois que votre majesté nous le fera savoir en parlement et de temps en temps, d'assister votre majesté de subsides tels qu'ils pourront, avec l'assistance divine, mettre votre majesté en état de travailler à cette sûreté avec succès[1]. » Cette résolution passa à l'unanimité des voix, et ceux qui prirent la parole dans cette séance dirent, aux applaudissements de la chambre entière, que pour une pareille guerre « les Anglais donneraient tout, jusqu'à leur chemise.[2]. » Cette nouvelle adresse fut portée le 9, dans l'après-midi, à Charles II, qui la reçut des mains de l'orateur des communes sans rien répondre. Il donna le motif de son silence à M. Courtin, qui le transmit en ces termes à Louis XIV : « Sa raison a été fort obligeante. Dans le désir qu'il a de ne rien faire qui puisse nuire à vos intérêts, il a cru que le meilleur parti qu'il pût prendre était celui de ne se point expliquer, pour ne pas donner occasion, par sa réponse, à une nouvelle remontrance[3]. »

Le roi d'Angleterre voulait éluder les demandes de son parlement, dont il ne partageait pas les passions et dont il redoutait les empiétements. Aussi fut-il satisfait d'apprendre que le prince d'Orange eût été battu à Saint-Omer, et il dit à M. Courtin « que cette dernière action était une victoire pour lui[4]. » Le duc d'York et lui, espérant que l'infanterie hollandaise aurait été entièrement ruinée dans cette bataille, ajoutèrent « qu'ils voyaient avec un extrême plaisir que le prince d'Orange eût reçu une si bonne correction qui l'obligeât à la

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 12 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[2] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 8 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 12 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[4] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 15 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

paix[1]. » Van Beuninghen lui-même, qui au fond penchait pour la paix, ne put pas en cacher sa joie à M. Courtin, dans une promenade qu'ils firent ensemble[2].

Charles II, que Louis XIV avait fait remercier de la fermeté de son amitié[3], et qui comptait au moins sur la continuation des quatre cent mille écus de subside comme l'année précédente, était disposé à ajourner le parlement. Il avait obtenu de cette assemblée six cent mille livres sterling pour la flotte ainsi que la prolongation du droit sur l'excise pour trois ans[4]. Il dit à la chambre des communes que l'unique moyen de prévenir les dangers dont ses royaumes pouvaient être menacés était de faire les préparatifs les plus propres à les mettre en sûreté[5]. Il demanda, en conséquence, qu'elle lui accordât une somme considérable pour se livrer à ces préparatifs, et la chambre l'autorisa à emprunter sur le droit d'excise deux cent mille livres sterling[6]. Beaucoup de membres découragés étaient déjà partis, et, le 24 avril, Charles II ajourna le parlement pour six semaines, sans qu'il eût passé aucun acte contre la France[7] et sans que M. Courtin eût dépensé, sur les cent mille écus dont il pouvait disposer *pour le service du roi dans le parlement*, au delà de trente-huit mille livres tournois[8].

Deux jours auparavant, Charles II dit à M. Courtin : « Vous

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 15 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[2] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 15 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[3] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 5 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[4] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 25 mars 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[5] Déclaration de Charles II à son parlement, du 21 avril 1677; et dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 22 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[6] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 26 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[7] *Ibid.*

[8] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 26 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

voyez ce que je souffre. Je me mets mal avec tous mes sujets pour l'amour du roi votre maître. Je suis résolu de tenir la parole que je lui ai donnée; mais je le conjure de me ménager un peu et de faire la paix avant l'hiver[1]. » M. Courtin ajoutait en écrivant à Louis XIV : « Il est constant, sire, que, s'il avait voulu répondre à tout son parlement qu'il était prêt à entrer dans la ligue qui lui fut proposée le lendemain que la chambre basse résolut de faire sa première remontrance, et qu'il eût demandé quinze cent mille livres sterling, c'est-à-dire vingt millions de livres, monnaie de France, cette somme lui aurait été accordée tout d'une voix. Mais il a éludé tout ce qui pouvait l'engager à prendre parti cette année, et il a mis les choses en état qu'il ne peut être obligé, quelque secours qu'on lui donne, à faire autre chose que des préparatifs, qui seraient fort suspects à ceux qui le veulent forcer à rompre avec votre majesté[2]. »

Les espérances des confédérés avaient été de nouveau déçues : don Bernardo de Salinas et Fonseca avaient été obligés de quitter l'Angleterre[3] par l'ordre du roi Charles II, et Van Beuninghen, ayant pressé ce prince d'entrer dans la ligue, avait reçu de lui pour réponse qu'il ne ferait rien de contraire à son rôle de médiateur, et que le roi de France avait, d'ailleurs, montré les dispositions les plus favorables à la paix, soit à Cologne, soit à Nimègue[4]. Louis XIV, voulant l'entretenir dans ces sentiments et rendre sa situation moins difficile, lui écrivit la lettre suivante, pour lui annoncer que les succès

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 22 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêches de M. Courtin à Louis XIV, du 15 avril, et à M. de Pomponne, du 22 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[4] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 22 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

de ses armes ne l'empêchaient pas de désirer la paix, et pour lui proposer une trêve :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à Charles II. Ternucrenne, 23 avril 1677.

Très-haut, très-excellent et très-puissant prince, notre très-cher et très-amé bon frère, cousin et allié : Depuis que vous vous employez avec tant de zèle pour procurer la paix générale, nous n'avons rien oublié de ce qui a été en nous pour faire que la chrétienté fût redevable de son repos à vos soins et à votre médiation; vous avez été témoin des facilités que nous y avons apportées, soit en envoyant nos ambassadeurs à Nimègue aussitôt que, par votre entremise, cette ville a été choisie pour le lieu de l'assemblée, soit en les y faisant demeurer durant tout le temps que les ministres de nos ennemis ont différé de s'y rendre, soit en leur donnant ordre de seconder les démarches de vos ambassadeurs depuis l'ouverture des conférences. Mais, parce que nous ne pouvons trop vous faire connaître combien sincères sont nos intentions pour l'avancement d'un si grand ouvrage, nous voulons bien embrasser tous les moyens qui paraissent les plus capables d'y contribuer, lorsque, par la conquête de trois places importantes, Dieu répand plus visiblement sa bénédiction sur nos armes dans une guerre que l'Espagne nous a déclarée, et qu'il joint à ces grands succès le gain d'une bataille sur l'armée des États-Généraux. Nous ne pouvons mieux répondre à tant de grâces qu'en recherchant les moyens les plus prompts d'arrêter l'effusion du sang chrétien que nous voyons couler avec tant de peine. Ainsi, quelque suite que nous puissions nous promettre de ces avantages, nous croyons ne pouvoir donner une plus grande preuve de notre désir pour la tranquillité générale qu'en regardant une trêve de quelques années comme la voie la plus sûre pour y conduire. Nous vous dirions même que nous remettrions dès cette heure entre vos mains de nous y engager et de l'offrir à nos ennemis, si nous pouvions le faire sans le consentement du roi de Suède ou si nous avions pu être instruit de ses sentiments pour la conclure; mais, comme tout commerce nous est fermé depuis longtemps avec ce prince, et que, par la

liberté qui est refusée à ses ambassadeurs au traité de paix de lui faire passer leurs dépêches et de recevoir ses instructions, nous ignorons quelles peuvent être ses pensées ; ce que nous pouvons est de vous informer de nos dispositions sur une trêve, et d'attendre de votre zèle pour la paix que vous pénétriez les siennes. Toujours sommes-nous bien aise de vous donner ce témoignage que, de quelque fortune que nous eussions lieu de nous flatter dans la suite de la guerre, nous sommes touché principalement du désir d'arrêter les maux qu'elle cause; que nous préférons la gloire de contribuer à la paix de l'Europe à celle que nous pouvions attendre de la puissance de nos armes ; et que c'est au milieu des nouvelles prospérités dont elles sont accompagnées que nous apportons plus de facilité à les arrêter. Nous trouvons d'autant plus de joie à vous déclarer nos sentiments sur ce sujet, que nous savons que vous les approuverez davantage et que vous les regarderez sans doute comme plus favorables pour le succès de votre médiation, puisqu'une trêve empêcherait que les événements contraires ou favorables qui peuvent arriver entre les parties, durant la campagne, n'apportassent quelque changement à la négociation qui commence à se lier par vos ambassadeurs à Nimègue. Et la présente n'étant à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait, très-haut, très-excellent et très-puissant prince, notre très-cher, très-amé bon frère, cousin et allié, en sa sainte et digne garde. Écrit à Tervuerenne, ce 23 avril 1677.

Signé LOUIS[1].

Charles II fut très-touché de cette lettre qu'il trouva fort belle[2], mais il ne crut pas que les confédérés consentissent à une trêve au moment où ils espéraient que les Allemands, dont les armées s'avançaient, allaient entrer en France[3]. Louis XIV fit alors une autre proposition. Pour rassurer à la fois les Hol-

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume CXXIII.

[2] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 26 avril 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[3] *Ibid.*

landais et les Anglais sur la conservation des Pays-Bas, il consentit à ne plus les attaquer si les confédérés, ne voulant pas accéder à une trêve générale, convenaient de ne plus faire la guerre en Flandre tout en la continuant ailleurs[1]. Il chargea en même temps M. Courtin de prévenir le roi d'Angleterre et le duc d'York qu'il devait retourner à Saint-Germain avant la fin du mois de mai sans pousser plus loin ses entreprises dans les Pays-Bas. Les deux frères en eurent une extrême joie et dirent à l'ambassadeur de Louis XIV que son maître ne pouvait pas prendre un parti plus utile pour ses intérêts en Angleterre, où cette nouvelle fut très-agréablement reçue[2] et rendit les inquiétudes moins vives sur le sort de la Flandre.

En effet Louis XIV, après la prise de Valenciennes, de Cambrai, de Saint-Omer, et la victoire de Cassel, avait dispersé ses troupes dans des quartiers de rafraîchissement pour leur donner du repos pendant près d'un mois. Il avait visité sa frontière, l'avait mise dans le meilleur état de défense, et le 24 mai il passa la revue de son armée, qu'il distribua entre les maréchaux de Créqui, de Schomberg, de Luxembourg et d'Humières. Il repartit ensuite pour Versailles, où il fut de retour le 31 mai[3]. Après son départ, le maréchal de Créqui, qui était déjà en Alsace, devait s'opposer à la marche des impériaux; le maréchal de Schomberg avait ordre d'opérer entre Sambre et Meuse; le maréchal de Luxembourg devait contenir en Flandre le prince d'Orange; enfin le maréchal d'Humières était chargé de couvrir la frontière entre la mer et l'Escaut[4].

[1] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 8 mai 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[2] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 24 mai 1677. (*Corr. d'Ang.* v. CXXIII.)

[3] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 104 et 105.

[4] *Ibid.* page 105.

Jusque-là les succès de la France avaient été brillants et considérables. Aux avantages obtenus en Flandre il fallait joindre une victoire navale remportée par l'amiral d'Estrées, qui avait pris quatorze vaisseaux hollandais devant Tabago, et s'était emparé de l'île de Gorée[1]. Dans le fond du Nord même les affaires des Suédois avaient été moins malheureuses. Après les pertes qu'ils avaient d'abord essuyées dans les duchés de Brême et de Poméranie, ils avaient remporté un succès éclatant contre le Danemarck. Le roi Charles XI, combattant à la tête des Suédois, avait gagné, le 14 décembre 1676, la bataille de Lunden, en Scanie, sur Christian V, qui y avait perdu six mille hommes[2], et il racheta plus tard deux défaites navales par une victoire remportée à Landskrona le 24 juillet 1677[3]. L'électeur de Bavière avait réuni une armée de vingt mille hommes, et avait déclaré, à l'instigation de la France, qu'ayant désapprouvé cette guerre de l'empire, il se servirait de ses troupes contre ceux qui se refuseraient à la conclusion de la paix et au rétablissement des traités de Westphalie.

Louis XIV avait espéré que les succès de ses armes et la récente victoire des Suédois abattraient la fierté des confédérés et rendraient de plus en plus pacifiques les dispositions des Provinces-Unies. Depuis l'échange de propositions si contraires fait en mars 1677, les négociations pour une paix générale avaient naturellement langui à Nimègue. Aussi Louis XIV, sentant bien qu'un arrangement avec tous les confédérés n'était pas possible, revint plus que jamais à sa première pensée d'une paix particulière avec les Provinces-Unies. L'offre d'une suspension d'armes qui aurait maintenu le *statu quo* devait y ser-

[1] La Martinière, tome IV, pages 117 et 118.— Basnage, tome II, p. 831 à 834.

[2] Basnage, tome II, pages 723 et 724.

[3] Basnage, tome II, pages 822 et 823. — La Martinière, tome IV, pages 113 et 114.

vir d'acheminement; mais il fit des propositions plus directes. Il laissa espérer aux plénipotentiaires hollandais un traité de commerce analogue à celui de 1662, la formation de la barrière désirée par les Provinces-Unies du côté des Pays-Bas moyennant des dédommagements territoriaux dans une autre partie des possessions espagnoles, et la restitution de Maëstricht sans équivalent. M. de Beverningk prêta volontiers l'oreille à ces propositions, et il assura qu'un traité de commerce sur le pied de celui de 1662 était le plus sûr moyen de ramener la Hollande. Il ne parut pas de son côté admettre la possibilité d'un arrangement général et ne songea plus qu'à un traité séparé à la suite duquel les Hollandais serviraient de médiateurs entre la France et l'Espagne[1].

Dans les entretiens qui eurent lieu à ce sujet entre les ambassadeurs de France à Nimègue et M. de Beverningk, il avait été à peu près convenu « de chercher à rétablir l'amitié avec les États-Généraux par une bonne paix qui les rendrait bien plus propres à être les véritables médiateurs, et de convenir d'une suspension d'armes dans les Pays-Bas, qui les mettrait hors d'état de rien craindre, et leur donnerait tout le loisir de porter les Espagnols à des conditions raisonnables[2]. » M. de Beverningk entra dans ces pensées et dit aux plénipotentiaires français, relativement au projet de barrière : « Je vois bien ce que j'ai à faire, il faut que je fasse parler les Espagnols; car nous savons bien les places de Flandre qui conviennent pour notre sûreté, mais nous ne savons pas

[1] Dépêches de MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux à Louis XIV, des 6, 30 avril et 18 mai 1677. (*Correspondance de Hollande*, volume XCIX, et *Lettres du comte d'Estrades*, tome VIII, p. 229 à 240, 272 à 277 et 306 à 314.)

[2] Dépêche de MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux à Louis XIV, du 18 mai 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. CXIX, et *Lettres du comte d'Estrades*, tome VIII, pages 306 à 314.)

ce qu'ils souhaitent. Il faut donc qu'ils s'expliquent avec nous; je vous en rendrai compte[1]. »

Ce fut pour faciliter ce traité séparé que Louis XIV offrit d'arrêter ses conquêtes dans les Pays-Bas, et qu'il écrivit dans le même sens au roi d'Angleterre. Mais ces négociations détournées ne convenaient pas au prince d'Orange et contrariaient vivement les confédérés. Aussi les partisans du stathouder les accueillirent mal dans les États-Généraux, et les ministres des confédérés s'en plaignirent vivement à M. de Beverningk, auquel ils les reprochèrent comme une violation des engagements contractés. M. de Beverningk leur répondit que les États ne croiraient point manquer à leurs alliés, s'ils obtenaient pour eux des conditions avantageuses. Il alla trouver le prince d'Orange à l'armée[2], et se rendit ensuite à La Haye, où il fit avec beaucoup de zèle son rapport aux États-Généraux, qui, séduits par l'espoir d'un bon traité de commerce et d'une barrière rassurante, se montrèrent d'abord favorables aux offres de Louis XIV[3]. Mais le prince d'Orange avait fait suspendre ce commencement de négociation[4]; plusieurs des députés influents de la province de Hollande reprochèrent même au grand-pensionnaire Fagel sa condescendance pour les projets belliqueux du prince d'Orange, et M. Van den Bosch écrivit au maréchal d'Estrades:

Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades. La Haye, 27 juin 1677.

Ces messieurs dirent au pensionnaire Fagel qu'étant leur ami, ils voulaient l'avertir qu'ils remarquaient dans les esprits de l'assemblée

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux à Louis XIV, du 18 mai 1677. (*Corr. de Hollande*, v. XCIX, et *Lettres du comte d'Estrades*, t. VIII, p. 306 à 314.)

[2] Dépêches de MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux à Louis XIV, des 21 mai, 8 et 15 juin 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIX, et *Lettres du comte d'Estrades*, tome VIII, pages 322, 346, 365.)

[3] *Ibid.*

[4] Dépêche de MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux, à Louis XIV, du 18 juin 1677. (*Corr. de Hollande*, vol. XCIX, et *Lettres du comte d'Estrades*, tome VIII, page 375.)

beaucoup d'aigreur contre lui, en ce qu'on était persuadé qu'il ne portait pas l'esprit de M. le prince d'Orange à la paix; qu'on était informé des dispositions du roi à l'accorder à des conditions raisonnables; que les ambassadeurs de France s'en étaient ouverts à M. de Beverningk, et même sur le rétablissement du commerce, qui est ce qui leur est le plus sensible; que ledit de Beverningk en avait fait rapport aux États-Généraux; que cependant on ne remarquait aucun avancement à ces ouvertures, et que, pour lui parler franchement, on croyait que M. le prince d'Orange les éloignait, et qu'on croyait qu'il y contribuait par ses conseils; et qu'étant tous trois de ses amis, ils l'avertissaient qu'on était résolu d'examiner les raisons pourquoi cette affaire ne s'avançait pas.

Le pensionnaire Fagel les remercia de l'avis qu'ils lui donnaient, et leur dit qu'il avait ordre de son altesse de rendre compte à l'assemblée de ses sentiments sur les propositions que M. de Beverningk avait apportées, et de témoigner à l'assemblée qu'il ne souhaitait qu'une paix honorable et qui soit de durée; que, pour y parvenir, il faut savoir quelle satisfaction on donnera à leurs alliés, de qui les États-Généraux ne se peuvent pas séparer, et quelle barrière on mettra entre la France et cet état; qu'il a encore un très-grand intérêt à ménager, qui est le rétablissement de la Suède, ce qui ne se peut faire qu'en compensation d'un équivalent, c'est-à-dire qu'on rende à l'Espagne des conquêtes du roi à proportion de ce que la Suède a perdu. Et, au cas que la France n'y consente pas, ainsi qu'elle a déjà refusé, sur la proposition qui a été faite de rendre la Franche-Comté par échange de tout ce que le roi de Suède a perdu, le sentiment de son altesse est qu'on secoure par mer, et par toutes sortes de voies, le roi de Danemarck et M. l'électeur de Brandebourg, afin que, ruinant entièrement le roi de Suède, le roi de France soit obligé de céder de ses conquêtes pour rétablir son allié, y allant trop de son honneur pour l'abandonner, et qu'ainsi son avis est qu'on pousse fortement la guerre contre la Suède. Son avis est aussi que, pour obtenir des conditions de la France où la sûreté des États-

Généraux se rencontre, il faut savoir quelle satisfaction le roi veut donner au prince Charles et à leurs alliés, et que, comme ils font tous un grand effort pour cette campagne, il faut voir ce qui réussira des projets qui ont été faits, lesquels, réussissant heureusement, mettront les affaires de la paix en état de pouvoir se conclure à la satisfaction des États-Généraux et de tous leurs alliés[1].

En effet, le prince d'Orange, dont les alliés étaient prêts à entrer en campagne et qui comptait beaucoup sur le succès de leurs forces, l'avait emporté. Loin de se laisser persuader par M. de Beverningk, il avait entièrement paralysé les pacifiques dispositions du plénipotentiaire hollandais, qu'il avait renvoyé à Nimègue et qui s'y tenait dans l'inaction. « M. de Beverningk ne nous dit rien, écrivait le maréchal d'Estrades à M. de Pomponne, et même il paraît qu'il nous évite. J'en conçois bien la raison, et il est aisé à voir qu'il suit les sentiments du prince d'Orange, qui est absolument le maître des États-Généraux[2]. » Le stathouder comptait sur de grands succès pendant le reste de cette campagne. Don Emmanuel de Lira avait reçu d'Espagne un million cinq cent soixante-cinq mille écus pour le payement de la flotte et des troupes[3]. L'armée hispano-hollandaise avait été réorganisée après la défaite de Cassel, et le prince d'Orange fondait de grandes espérances sur les impériaux, qui s'avançaient pour agir en Lorraine et en Flandre[4]; il croyait à l'adjonction prochaine de l'Angleterre à la coalition[5]; il avait fait partir le lieutenant amiral Tromp avec vingt vaisseaux, pour aller joindre dans la Baltique la flotte de

[1] *Corresp. de Hollande*, vol. XCIX.

[2] Lettre du comte d'Estrades à M. de Pomponne, du 29 juin 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIX.)

[3] Lettre de La Haye, du 25 mars 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCVIII.)

[4] Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades, de La Haye, le 13 juin 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIX.)

[5] *Ibid*

Danemarck[1], et il avait le projet d'exécuter lui-même une entreprise importante.

Dès lors, avant de reprendre la négociation à Nimègue, on y attendit encore une fois le résultat de la campagne qui allait s'ouvrir de la part des confédérés. Leurs projets étaient aussi menaçants que leurs forces étaient considérables. Tandis que les troupes du roi de Danemarck et de l'électeur de Brandebourg pressaient les Suédois en Norwège et en Poméranie, tandis que le comte de Monterey opposait au maréchal de Navailles des forces supérieures sur la frontière des Pyrénées, le prince d'Orange, qu'avaient joint à la fin de juillet les troupes de Münster, de Brunswick et de Neubourg, se trouvait à la tête de cinquante mille hommes[2]. Il se proposait d'attaquer Charleroi et de se réunir ensuite au duc de Lorraine, qui s'avançait à la tête de soixante mille impériaux. Ce dernier général, dont la réputation s'était accrue par la prise de Philisbourg, comptait se remettre cette fois en possession de la Lorraine et avait fait écrire sur ses drapeaux : *Aut nunc, aut nunquam* (*Ou à présent, ou jamais*). Le maréchal de Créqui n'avait à lui opposer que vingt-cinq mille hommes. Après avoir repris ses états, jusqu'au centre desquels il croyait pénétrer sans difficulté, il avait le dessein de combiner ses mouvements avec ceux du prince d'Orange, de marcher sur Paris à travers la Champagne, et de forcer Louis XIV à subir les conditions des confédérés[3].

Pour réaliser ce plan, le prince d'Orange, après avoir menacé Maëstricht, se présenta le 6 août devant Charleroi, qu'il

[1] Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades, du 11 juillet 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIX.)

[2] La Martinière, tome IV, page 102. — Basnage, tome II, page 811.

[3] La Martinière, tome IV, page 105. — Basnage, tome II, page 813.

investit. Les Français mirent à secourir cette place une diligence proportionnée à son importance. Louvois se transporta à Lille et, en quelques jours, l'armée du maréchal de Luxembourg, renforcée par la garnison des villes voisines, s'éleva à quarante mille hommes, vint se poster entre Bruxelles et Charleroi, menaça les derrières des assiégeants, dont elle coupa les vivres, et contraignit le prince d'Orange à lever, le 14 août, le siége de Charleroi, sans même avoir ouvert la tranchée. Ce prince refusa la bataille que lui offrit le maréchal de Luxembourg et que les Espagnols voulaient imprudemment accepter. Après avoir repassé la Sambre et pris la petite ville de Link, il fut contenu, pendant tout le reste de la campagne, par le maréchal de Luxembourg, et ne put rien tenter[1].

Le plan des confédérés n'échoua pas seulement devant Charleroi; toutes les espérances du duc de Lorraine s'évanouirent devant les habiles et profondes manœuvres du maréchal de Créqui. Ce grand élève de Turenne renouvela les belles opérations qui avaient tant fait admirer son maître. Saverne et Haguenau avaient été démantelées, de peur que l'ennemi, maître de Philisbourg depuis l'année précédente, ne s'en emparât et ne s'établît dans les montagnes qui longent l'Alsace, d'où il aurait menacé la Lorraine. Toute la basse Alsace avait été ravagée, afin que les troupes des confédérés ne pussent pas y vivre. Le maréchal de Créqui laissa dans cette province le lieutenant général Montclar avec une partie de ses forces, pour qu'il s'y opposât au duc de Saxe-Eisenach, qui y pénétra par Philisbourg, à la tête des troupes allemandes des cercles. Quant à lui, avec sa petite armée, il résolut de suivre et de contrarier tous les mou-

[1] *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, p. 105. — La Martinière, tome IV, pages 102 à 104. — Basnage, tome II, pages 811 et 812.

vements de la grande armée impériale, que le duc de Lorraine avait rassemblée vers Trèves. Il le fit avec une habileté supérieure. Pendant trois mois, à l'aide des marches les mieux entendues et les plus hardies et en prenant les positions les meilleures, il harcela sans cesse le duc de Lorraine, qui ne put exécuter aucune de ses entreprises, ni l'entamer lui-même; il l'empêcha de pénétrer dans la Lorraine par la Sarre; il ne lui laissa passer ni la Seille ni la Moselle. Après avoir défendu contre lui l'entrée de ses anciens états, après avoir couvert la frontière de la France, que le général des impériaux ne put jamais entamer, le duc de Lorraine s'étant porté sur la Meuse pour accomplir le dernier de ses desseins, en joignant le prince d'Orange, le maréchal de Créqui le suivit jusqu'à Mouzon. Il pilla ses bagages, battit son arrière-garde, enleva ses convois et, secondé par les garnisons de Sedan, de Mézières, de Stenay, de Thionville, de Metz, de Montmédy, il le réduisit, faute de fourrages et de vivres, à de si dures extrémités, qu'il le contraignit de revenir sur ses pas, sans avoir rien fait de cette formidable armée, épuisée de fatigues, poursuivie par les maladies, accablée par le découragement[1].

Mais ce ne fut pas tout. Le maréchal de Créqui suivit le duc de Lorraine dans sa retraite vers le Rhin. Gagnant plusieurs marches sur lui, il se plaça entre les impériaux et l'Alsace, comme il s'était naguère placé entre eux et les frontières de la Lorraine et de la Champagne, et il empêcha le général autrichien de pénétrer dans cette province par le Palatinat. Alors il se porta avec vivacité contre le duc de Saxe-Eisenach, qui com-

[1] *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, page 106 à 115. — Mémoire adressé au roi par le maréchal de Créqui. — Basnage, tome II, pages 813 à 815. — La Martinière, tome IV, page 106 à 109. — *Mémoires militaires du marquis de Feuquières*, tome II, pages 91 à 93. Londres, in-12, 1750.

mandait l'armée des cercles, le força à se jeter dans une île du Rhin et à signer une capitulation humiliante, en déposant les armes pendant le reste de la campagne[1]. Il revint ensuite faire face au duc de Lorraine, et lorsque celui-ci, réduit à l'impuissance après tant de fatigues, eut mis ses troupes en quartier d'hiver, le maréchal de Créqui, qui lui en avait donné l'exemple pour le mieux tromper, réunit subitement les siennes, et, aussi hardi qu'il avait été prudent, il passa le Rhin le 8 novembre et alla, le 9, investir Fribourg en Brisgau. Il poussa si vivement le siége de cette forte place qu'il s'en rendit maître le 16, à la grande confusion du duc de Lorraine, qui n'eut pas le temps de la secourir[2]. La cour de Vienne en fut stupéfaite, les confédérés abattus, et Louis XIV, grâce à l'à-propos de ses attaques et à l'habileté de ses généraux, sortit glorieusement de cette campagne, qui devait lui être fatale. Il avait acquis Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer, Fribourg et Saint-Ghislain, que le maréchal d'Humières prit aussi vers la fin de l'année, remporté la victoire de Cassel, fait lever le siége de Charleroi et vu fondre devant ses troupes deux considérables armées.

La division et le mécontentement qui existaient déjà entre les confédérés s'accrurent par tous ces revers. Le prince d'Orange était surtout l'objet de reproches universels. On disait de lui qu'aucun général à son âge n'avait levé tant de siéges, perdu tant de batailles. Constamment malheureux dans ses entreprises, battu à Seneffe et à Cassel, ayant échoué devant Oudenarde, Maëstricht et Charleroi, n'ayant pu prévenir la prise d'aucune place, quoiqu'il eût tenté de secourir Limbourg, Condé, Bouchain et Saint-Omer, ses revers étaient attribués à son incapacité. « Les ministres de l'empereur, de

[1] Basnage, tome II, page 814. — La Martinière, tome IV, page 108.

[2] Basnage, tome II, page 816. — La Martinière, tome IV, pages 109 et 110.

l'Espagne, du duc de Lorraine et des autres alliés, écrivait-on de La Haye, ont ouvertement fait des plaintes à MM. les États du peu de conduite et de capacité que M. le prince d'Orange a fait paraître dans la dernière action de la levée du siége de Charleroi, dont la seule dépense de la part des Espagnols revient à plus de trois millions de francs; que le manquement d'expérience au fait de la guerre lui fait commettre des fautes si grandes, qu'elles ruineront le pays; qu'il est insupportable pour l'empereur et le roi d'Espagne, de souffrir davantage que son altesse ait le commandement en chef des armées dans leur territoire, ainsi que la direction des affaires [1]. » Le prince de Vaudémont, après lui avoir dit les paroles les plus vives, n'avait plus voulu servir sous ses ordres[2]; il en avait été de même du comte de Waldeck, et de beaucoup d'officiers, qui avaient quitté leurs charges militaires pour n'être plus commandés par lui[3]. Les Hollandais qui passaient par Bruxelles et par Anvers y étaient accablés d'injures et d'outrages[4]. Malgré ce déchaînement universel, les partisans du prince d'Orange l'avaient soutenu dans les États-Généraux, qui l'avaient approuvé d'avoir levé le siége de Charleroi sans être obligé de hasarder une bataille[5]. Mais ils l'avaient détourné de se présenter à La Haye jusqu'à ce que le temps eût adouci l'humeur du peuple, qui était très-mécontent de son altesse[6].

Ce mécontentement, qu'augmenta le mauvais succès de la campagne, avait éclaté quelques mois auparavant. Le maréchal d'Estrades écrivait, dès le 16 juillet, à M. de Pomponne : « J'ai reçu plusieurs visites des magistrats des principales villes

[1] Lettre de La Haye, du 2 septembre 1677. (*Corresp. de Hollande*, vol. C.)

[2] *Ibid.*

[3] Lettres de La Haye, des 2 et 8 septembre 1677. (*Corresp. de Hollande*, vol. C.)

[4] Mêmes lettres. (*Correspondance de Hollande*, vol. C.)

[5] Lettre de La Haye, du 2 septembre 1677. (*Corresp. de Hollande*, vol. C.)

[6] *Ibid.*

de Hollande. Je ne peux assez vous exprimer le peu de satisfaction qu'ils ont de la conduite du prince d'Orange, et l'aversion que les peuples ont pour lui[1]. » Il ajoutait, dans une lettre du 30 : « J'apprends de diverses villes de Hollande que les peuples y sont fort animés contre M. le prince d'Orange, s'attroupent aux places publiques et disent qu'ils veulent savoir ce que sont devenues tant de sommes d'argent qui ont été levées, et pourquoi on ne fait pas la paix avec la France[2]. » Le maréchal d'Estrades n'était du reste pas étranger à ce changement survenu dans les esprits. Voici comment il s'y était pris pour faire connaître dans les Provinces-Unies les intentions pacifiques de Louis XIV, que le prince d'Orange y tenait soigneusement cachées :

Extrait d'une lettre du maréchal d'Estrades au marquis de Pomponne. Nimègue, 30 juillet 1677.

Quantité de personnes, écrivait-il à M. de Pomponne, qui viennent à Nimègue de toutes les villes de la Hollande et à qui j'ai donné à manger chez moi en leur disant que le roi est tout prêt de faire la paix générale, et, en cas que l'Espagne refuse, de la faire avec les États-Généraux, et rétablir l'ancienne amitié et commerce avec eux, me répondent la plupart qu'on les trompe et qu'on n'a jamais dit que le roi voulût s'accommoder avec eux. J'ai su depuis que plusieurs de ces mêmes personnes ont fait rapport à leurs villes de ce que je leur ai dit, et que cela a fait murmurer les peuples et semer les bruits qui courent à présent. Vous connaissez mieux ce pays que personne et vous savez, monsieur, que les insinuations faites de cette manière, caressant les gens, rendent plus d'effet que toutes les autres précautions qu'on pourrait prendre avec eux[3].

Aussi, dans les États de Hollande même, l'opposition com-

[1] Lettre du comte d'Estrades à M. de Pomponne, du 16 juillet 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIX.)

[2] Lettre du comte d'Estrades à M. de Pomponne, du 30 juillet 1677. (*Correspondance de Hallande*, vol. XCIX.)

[3] *Corresp. de Hollande*, vol. CXVII.

mençait à se montrer, « quoique la crainte de l'exemple des de Witt les retînt fort à n'oser faire paraître leurs véritables sentiments [1]. » Des députés influents avaient dit au grand-pensionnaire Fagel « que, passé la campagne, la province de Hollande ne ferait rien pour la continuation de la guerre [2]. » M. Van den Bosch, qui donnait cette nouvelle au comte d'Estrades, ajoutait : « Le traité de commerce par provision, entre la France et les États-Généraux, est au reste ce qui échaufferait ces peuples et particulièrement la province de Hollande, comme la plus intéressée à presser le traité de paix pour sûreté de celui de commerce; et je vous dis que ce coup-là abattrait fort le parti de ceux qui ne veulent pas la paix ni le commerce [3]. » Trois fois deux députés des États de Hollande, amis de M. Fagel, lui avaient signifié, par l'ordre de l'assemblée, que désormais on ne lèverait plus rien pour la guerre, « les peuples n'en pouvant plus et étant dans l'impossibilité de contribuer davantage, et qu'ils étaient chargés de lui dire de disposer son altesse à la paix, ne pouvant être plus longtemps en guerre avec la France, privés de leur commerce [4]. » La dernière fois M. Van den Bosch les accompagnait, et le prince d'Orange était devant Charleroi [5]. Les villes principales s'unissaient dans ce but. « Je vous dirai, écrivait le 15 août M. Van den Bosch au comte d'Estrades, qu'Amsterdam, Haarlem, Leyde, Gouda, Rotterdam, sont déjà unies pour ne fournir plus ni subsides, ni argent pour la continuation de la guerre; mes amis m'ont chargé de vous mander qu'ils sont allés plus avant et que les

[1] Lettre du comte d'Estrades à M. de Pomponne, du 16 juillet 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIX)

[2] Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades, du 11 juillet 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCIX.)

[3] *Corresp. de Hollande*, vol. XCIX.

[4] Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades, du 8 août 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. C.)

[5] *Ibid.*

villes susdites ont dit à M. de Beverningk qu'il fît savoir à son altesse leur intention, qu'il le disposât à faire la paix avec la France, et que, s'il ne s'y portait, ils la feront particulière[1]. » Aussi l'animosité contre le stathouder et le désir de la paix acquirent chaque jour plus de force, et M. Van den Bosch écrivit : « On ne peut pas être plus mal satisfait que l'on est ici de la levée du siége de Charleroi; quelque tour que les amis de son altesse y donnent, ils ne peuvent effacer de l'esprit des peuples la haine et le mépris qu'ils ont de ce prince[2]. »

Le moment paraissait dès lors très-favorable à la reprise de la négociation qui avait langui pendant cette double campagne. La paix générale était toujours aussi difficile à conclure, les prétentions réciproques étant les mêmes et des mémoires étant échangés à Nimègue non-seulement sans résultat, mais encore sans progrès[3]. Une paix particulière avec la Hollande pouvait seule conduire à la paix générale en dissolvant la coalition, et le rétablissement du commerce était à son tour le vrai moyen d'arriver à cette paix particulière. Après qu'on eut appris à Nimègue la levée du siége de Charleroi, M. de Beverningk, qui avait reçu de nouvelles instructions de La Haye pour presser la conclusion du traité provisionnel de commerce, s'adressa aux plénipotentiaires français. Voici en quels termes M. d'Avaux rendit compte à M. de Pomponne du premier entretien qu'il eut avec lui :

Extrait d'une dépêche de MM. d'Estrades et d'Avaux au marquis de Pomponne. Nimègue, 20 août 1677.

M. de Beverningk m'ayant fait témoigner, à moi d'Avaux, qu'il

[1] Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades, du 15 août 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. C.)

[2] Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades, du 17 août 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. C.)

[3] Voir le tome II des Actes, mémoires et négociations de la paix de Nimègue, et les tomes VIII et IX des Lettres du comte d'Estrades.

avait quelque chose à me dire, comme il n'osait venir chez moi j'ai été lui rendre la visite que je lui devais : il m'a dit qu'il avait reçu de La Haye les papiers concernant le fait du commerce, et m'a demandé de quelle manière nous avions à nous comporter. Je lui ai témoigné que je lui étais fort obligé de la confiance qu'il avait en moi, et que je n'en abuserais pas, mais qu'elle ne pouvait pas s'étendre au delà de ses sentiments particuliers, et que, pour l'affaire du commerce, il serait à propos, comme nous étions tombés d'accord, de nous en donner part à tous trois; il m'a fait connaître que c'était son dessein, et nous sommes convenus qu'il nous enverrait incontinent demander audience, afin que nous eussions le temps d'envoyer à la cour des copies du mémoire qu'il nous doit donner. Je lui ai aussi témoigné, et il en est convenu, qu'il serait bon qu'en présence de tous trois il s'expliquât aujourd'hui des bons sentiments qu'il a pour la paix et de la facilité qu'il espère que le rétablissement du traité de commerce apportera à la paix générale.

Je ne vous entretiendrai pas de sa joie, qu'il ne m'a pas cachée, de la levée du siége de Charleroi, m'ayant répété plus de trois fois : « A quelque chose malheur est bon. » Je ne vous dirai rien non plus de la lettre que M. le prince d'Orange en a écrite aux États-Généraux, par laquelle il rejette toute la faute sur les Espagnols, qui nous ont laissé prendre de certains postes qu'ils devaient occuper, et par lesquels nous leur avons coupé les fourrages et les vivres. Ce sont des choses générales qu'apparemment il nous dira tantôt.

Il m'a aussi dit qu'il a vu M. de Gurk deux fois depuis qu'il est ici, et qu'il l'a assuré positivement que les États-Généraux feraient leur paix cet hiver; qu'ils ne voulaient point entrer l'année qui vient en campagne; que l'empereur pouvait prendre ses mesures là-dessus; que, pour eux, ils ne croyaient plus manquer en rien à ce qu'ils lui devaient; qu'il avait fait une guerre où il n'avait rien souffert et avait beaucoup gagné; qu'il n'en était pas de même des Espagnols et de M. le prince de Lorraine, qui ont perdu pour l'amour des États-Généraux. Je lui ai dit que M. de Lorraine n'avait rien perdu depuis

que sa majesté était en guerre contre eux. Quoi qu'il en soit, m'a-t-il dit, il faut que les uns et les autres se rendent raisonnables; à moins de cela, nous les laisserons, et je trouve déjà les Espagnols fort abattus depuis la levée du siége de Charleroi[1].

M. de Beverningk insista sur les deux points qui intéressaient directement les Provinces-Unies, à savoir : le traité provisionnel de commerce et la barrière du côté des Pays-Bas. Il demandait d'abord que les tarifs fussent remis sur le pied de 1662. Depuis cette époque, Colbert, voulant protéger les produits des nouvelles manufactures fondées en France et sa navigation commerciale, les avait successivement élevés en 1664 et en 1667. L'intérêt politique s'étant joint plus tard à l'intérêt industriel, l'entrée des marchandises hollandaises avait été en quelque sorte interdite. Indépendamment des taxes excessives auxquelles ces marchandises étaient assujetties et qui faisaient payer huit à ce qui ne payait que trois en 1662, on avait exigé cinquante sous par tonneau. Cette perception avait donné lieu à de grands abus de la part des commis, qui la levaient dans plusieurs ports différents sur le même navire, et jaugeaient les tonneaux désavantageusement pour les Hollandais[2]. M. de Beverningk proposa, dans les nouveaux articles qu'il avait reçus de La Haye et qu'il remit aux plénipotentiaires français, la suppression des nouveaux tarifs, le redressement des intolérables abus relatifs à la perception du droit de cinquante sous par tonneau et l'adoption d'un traité provisionnel de commerce, qui serait exécuté en attendant qu'on convînt de la paix générale[3].

[1] *Corresp. de Hollande*, vol. C.

[2] Dépêches de MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux à Louis XIV, des 9 juillet, 6, 12 et 17 août 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. C, et *Lettres du comte d'Estrades*, tome IX, pages 21, 73, 89 et 100.)

[3] Dépêche de MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux à Louis XIV, du 20 août 1677. (*Correspondance de Hollande*, et *Lettres du comte d'Estrades*, t. IX, p. 115.)

Ces demandes ne convenaient pas à la cour de France sous plusieurs rapports. Tandis que M. de Beverningk annonçait que, le commerce une fois rétabli, les Hollandais souscriraient facilement à la paix, de peur d'en être privés de nouveau, Louis XIV craignait, au contraire, qu'ils ne se montrassent plus difficiles sur la paix quand ils seraient une fois rentrés en possession du commerce. D'ailleurs, comme depuis 1672 ce commerce était tombé entre les mains des Anglais, il craignait de mécontenter ces derniers. Aussi avait-il eu soin, dès le début de la négociation avec les Hollandais, de supprimer les dix-sept premiers articles du traité de 1662 qui réglaient l'ancienne alliance défensive avec les Provinces-Unies[1]. Enfin il était sensible à l'intérêt des fabriques françaises, et il n'était pas disposé à se lier par un tarif immuable incorporé dans un traité.

Aussi les plénipotentiaires français répondirent à M. de Beverningk, par ordre de leur souverain, « qu'on ne pouvait pas admettre un traité provisionnel devant être exécuté pendant la guerre; que le commerce devait suivre la paix et non la précéder; qu'on en réglerait les conditions pour les suivre lorsque la paix serait conclue; qu'on ferait cesser les abus commis dans la perception du droit de cinquante sous par tonneau; que la fixation des taxes d'entrée sur les marchandises tenait tellement à la souveraineté et au droit d'augmenter ou de baisser les impositions selon le besoin de l'état, qu'il n'était pas possible de renoncer à ce droit par un traité; mais que, si les Hollandais reprenaient avec le roi leurs anciennes liaisons, ils pouvaient tout se promettre de son amitié[1]. »

[1] Lettres de Louis XIV à MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux, des 29 juillet, 5 et 26 août 1677. (*Correspondance de Hollande*, et *Lettres du comte d'Estrades*, tome IX, pages 51, 69 et 124.)

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, Colbert

M. de Beverningk insista fortement pour le rétablissement de la paix. Il en avait un ardent désir, qu'il ne déguisa nullement pour se ménager des conditions meilleures. Il jura sur sa *damnation* que non-seulement ses maîtres y étaient décidés, mais que le prince d'Orange, *enragé* contre les Espagnols, la voulait aussi. N'exigeant plus un traité provisionnel de commerce, il demanda qu'on convînt des articles d'un traité définitif, sans toutefois les signer, afin de travailler, avant de les mettre à exécution, à l'arrangement de la France avec l'Espagne. Il ne cacha point cependant que ces articles ne sauraient être fixés d'après les tarifs de 1664 à 1667, qui imposaient des pertes à leurs marchands. Prenant l'initiative sur la formation de la barrière, il proposa de laisser l'Artois, le Cambrésis, la Franche-Comté au roi, qui raserait Bouchain, rendrait Valenciennes, Condé, Charleroi, Ath, Oudenarde, Courtray, Maëstricht et Limbourg, et évacuerait la Sicile. M. de Beverningk réclama des conditions raisonnables pour les Espagnols et le duc de Lorraine, les seuls alliés à l'égard desquels les États-Généraux se crussent engagés par des devoirs stricts, et il soutint que la Suède n'aurait pas de peine à rentrer dans ses possessions dès que les Hollandais n'enverraient plus leur flotte au secours du Danemarck et ne payeraient plus de subsides à l'électeur de Brandebourg[1].

Louis XIV n'accéda ni aux propositions territoriales, ni aux conditions commerciales de M. de Beverningk. Il consentit à céder Charleroi, Ath, Oudenarde, ainsi que Limbourg et Maëstricht, qu'il avait offerts depuis longtemps; mais il re-

et d'Avaux à Louis XIV, du 20 août 1677; et lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux, du 13 septembre 1677. (*Corr. de Hollande*, vol. C, et *Lettres du comte d'Estrades*, t. IX, p. 115 et 152.)

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux à Louis XIV, du 14 septembre 1677. (*Correspond. de Hollande*, vol. C, et *Lettres du comte d'Estrades*, t. IX, p. 156.)

fusa de rendre Condé, Valenciennes, Tournay et Courtray. Il demandait de plus, en échange des restitutions auxquelles il adhérait pour la formation de la barrière, « un équivalent qui lui fût également commode et qui couvrît les frontières de son royaume. » Il voulait que la Suède, à la défense de laquelle il fut fidèle jusqu'au bout, recouvrât tout ce qui lui avait été enlevé, en vertu des conditions qu'il fixait pour la paix de l'empire et qui consistaient dans le rétablissement absolu des traités de Westphalie. Il s'expliqua plus vaguement sur le traité de commerce, dit qu'il ne pouvait pas revenir au tarif de 1662, et fit inviter les Hollandais à se confier à son amitié pour le règlement du tarif futur[2]. Lorsque les plénipotentiaires français eurent communiqué à M. de Beverningk les intentions de Louis XIV, le négociateur hollandais déclara que rien ne se conclurait si l'on ne satisfaisait pas ses maîtres sur le commerce, et que c'était la condition préalable et nécessaire d'un bon accommodement[3].

Cette négociation dura tout le mois de septembre, sans que Louis XIV accordât rien de plus.

Le prince d'Orange, qui avait paru céder un moment aux circonstances et à son mécontentement contre les Espagnols, revint au projet et reprit l'espoir de continuer la guerre. Ses partisans, aidés par les refus de Louis XIV, le secondèrent dans l'assemblée des États-Généraux, et il avait l'intention de se rendre en Angleterre pour unir ce pays à la coalition contre la France. Aussi M. Van den Bosch écrivait avec découragement au comte d'Estrades :

[2] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux, du 14 septembre 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. C, et *Lettres du comte d'Estrades*, t. IX, page 180.)

[3] Dépêches de MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux, à Louis XIV et à M. de Pomponne, du 1er octobre 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. CI, et *Lettres du comte d'Estrades*, t. IX, p. 193 et 202.)

Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades.

La Haye, 3 oct. 1677.

Son altesse est à Honslardyk. Les députés de la province de Hollande le sont venus complimenter sur son arrivée. Son altesse les a remerciés, et leur a dit qu'il allait faire un voyage d'un mois en Angleterre; qu'il les priait de disposer les États à faire un fonds suffisant, le mois de novembre prochain, pour la campagne, afin que, si l'on ne peut convenir des conditions de la paix, on soit en état de faire la guerre, et de résister à un si puissant ennemi que le roi de France est à présent. Les députés dirent à son altesse qu'ils voyaient bien qu'ils étaient éloignés de la paix, la France leur refusant de rétablir leur commerce, et qu'ils travailleraient à faire ce que son altesse désire, à l'assemblée prochaine du mois de novembre. C'est un grand malheur que le roi ne veuille entendre au traité de commerce qu'en conservant les droits qu'il a imposés sur les marchandises depuis le traité de 1662, ce qui ôte toute espérance de paix, attendu que ces peuples ne peuvent entrer en aucun accommodement avec la France que leur commerce ne soit réglé sur un pied à pouvoir gagner quelque chose, et, en demeurant en l'état où il est, ils perdraient un tiers au lieu de gagner. J'ai bien du regret de voir que tant de belles espérances soient venues à rien. Peut-être que les choses se peuvent rétablir par le crédit du roi d'Angleterre, à qui la province de Hollande en aura l'obligation, n'ayant pu d'elle-même mériter les bonnes grâces du roi[1].

En effet les États, qui, au commencement de septembre, avaient demandé compte de l'argent levé pour la guerre, et qui avaient pris la résolution de ne plus donner de subsides aux alliés[2], se refroidirent en voyant qu'on ne faisait aucune réponse aux propositions de M. de Beverningk sur le commerce, et doutèrent que le roi voulût réellement la paix[3]. Aussi dé-

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CI.

[2] Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades, du 8 septembre 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. C.)

[3] Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades, du 8 septembre 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. C.)

cidèrent-ils, en octobre, que les Provinces-Unies, au lieu des quatre-vingt-dix mille hommes payés jusque-là et qui ne se trouvaient jamais au complet sous les drapeaux, en entretiendraient soixante mille d'effectifs, dont vingt-cinq mille resteraient dans les places frontières et dont trente-cinq mille formeraient l'armée du prince d'Orange[1]. Au moment où le prince d'Orange allait se rendre auprès du roi son oncle, le pensionnaire Fagel se présenta par son ordre à l'assemblée des États de Hollande, et, lui ayant demandé le secret, il sollicita d'elle un plein pouvoir pour traiter avec l'Angleterre. Les députés se rendirent dans leurs villes pour obtenir d'elles l'autorisation nécessaire. Avant d'y aller, « les plus habiles disaient, devant M. Van den Bosch, que, si le roi eût accordé le traité de commerce pour preuve de son amitié, ils auraient rejeté toutes les propositions de son altesse, et l'auraient obligée de convenir de la paix avec la France[2]. » Le pacifique correspondant du comte d'Estrades lui écrivit :

Extrait d'une lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades.

La Haye, 13 oct. 1677.

J'apprends de bon lieu que M. de Beverningk, qui avait échauffé nos principaux députés de l'assemblée à demander la paix et à refuser les subsides pour la continuation de la guerre, a été voir son altesse à Honslardyk, et deux de mes amis de l'assemblée l'étant allé trouver pour savoir ses avis sur l'état présent des affaires, il leur a dit qu'il fallait savoir ce que son altesse désirait, puisque la seule ressource de faire la paix était dans ses mains, et qu'on voyait bien qu'il n'y avait rien à espérer du côté de la France, par le refus que le roi faisait, tant pour la réduction des droits établis sur les marchandises de Hollande que sur le règlement des exactions que les fermiers des bureaux faisaient touchant les cinquante sous par ton-

[1] Lettre de La Haye, du 7 octobre 1677. (*Corresp. de Hollande*, vol. CI.)

[2] Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades, du 13 octobre 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. CI.)

neau; que c'était une preuve certaine qu'on ne le voulait pas, puisque, depuis six semaines qu'il avait donné son mémoire par ordre de la province de Hollande, les plénipotentiaires ne lui avaient fait aucune réponse. Tout ce discours a bien persuadé des gens que la France ne veut pas de paix, et je vois à présent la plus grande part tourner du côté de la cabale de son altesse. J'ai bien du regret de voir que les espérances que j'avais conçues de la paix, par le moyen de la France, sont si éloignées; car si elle nous vient par le moyen de l'Angleterre, ce sera par des raisons qui n'auront nul rapport avec la France. Je vous écris, monsieur, avec la dernière confidence, et je vous prie de brûler ma lettre, car je serais entièrement perdu si l'on savait ce commerce[1].

Louis XIV, en apprenant ce changement des esprits, du reste facile à prévoir, abandonna ses superbes théories de souveraineté domaniale à propos des tarifs, et se décida à faire des concessions commerciales aux Hollandais. Il accorda d'abord la réduction d'un tiers, ensuite la réduction de la moitié sur les taxes de 1667. Il écrivit à ses ambassadeurs : « En renfermant dans ces limites ce que je veux faire pour eux, vous ne bornerez pas leurs espérances, lorsque après la paix faite ils se mettront en état d'en mériter les témoignages[2]. »

Mais il n'était plus temps, et il fallait s'en remettre de nouveau à la force supérieure des événements pour amener la paix. Le prince d'Orange reçut les pouvoirs qu'il avait demandés, et M. Van den Bosch écrivit :

Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades. La Haye, 16 oct. 1677.

Son altesse part pour l'Angleterre après avoir obtenu de l'assemblée de Hollande tout ce qu'il a désiré. Il est maître de la paix et

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CI.

[2] Lettres de Louis XIV à MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux, des 9 et 14 octobre 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. CI, et *Lettres du comte d'Estrades*, t. IX, pages 211 et 225.)

de la guerre. Nous voilà tous soumis aux volontés de son altesse, ce qui n'eût pas été si le roi eût bien voulu nous détacher en nous accordant le rétablissement du commerce; mais nous sommes à présent persuadés que le roi ne veut pas de paix qui ne nous soit ruineuse, et c'est ce qui a soumis toutes les villes à se remettre entre les mains de son altesse pour obtenir de meilleures conditions par l'entremise du roi d'Angleterre, que son altesse assure nous être favorable [1].

Louis XIV n'avait pas atteint son but. Ni les victoires qu'il avait remportées, ni les conditions qu'il avait offertes n'avaient ébranlé la coalition formée contre lui. La négociation de la paix générale n'avait fait aucun pas à Nimègue; la négociation d'une paix séparée entre la France et les Provinces-Unies, engagée d'abord avec le prince d'Orange, ensuite avec M. de Beverningk, avait tour à tour échoué. Le prince d'Orange ne s'était pas laissé séduire par l'offre de Maëstricht et du Limbourg, et M. de Beverningk avait exigé des concessions territoriales et commerciales plus étendues que Louis XIV n'était disposé à les accorder. La contrainte de la force et l'influence d'événements militaires encore plus décisifs pouvaient seules conduire à un arrangement sur lequel les volontés étaient encore loin de s'entendre. Le voyage du prince d'Orange en Angleterre, permis par Charles II, qui s'y était opposé jusqu'alors, était d'un mauvais signe pour la France. Il laissait craindre que le roi de la Grande-Bretagne, après avoir abandonné l'alliance de Louis XIV pour adopter une neutralité chancelante, ne se laissât enfin entraîner de la neutralité à la guerre, et, en donnant plus de force à la coalition européenne, ne lui inspirât des exigences plus hautes et des refus plus hardis. Ce

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CI.

voyage produisit, en effet, l'un de ces incidents qui surviennent toujours dans les grandes affaires, en marquent les péripéties et signalent la lutte opiniâtre des intérêts divers, jusqu'à ce qu'ils s'accordent sous l'empire supérieur des événements ou par des concessions réciproques.

SECTION IV.

Situation de plus en plus périlleuse du roi d'Angleterre, qui proroge son parlement et s'engage à l'ajourner jusqu'au printemps de 1678 moyennant deux millions de livres tournois. — Ses instances et ses propositions à Louis XIV pour hâter la paix avec les États-Généraux. — Arrivée du prince d'Orange en Angleterre en octobre 1677. — Son mariage avec la princesse Marie, fille du duc d'York. — Influence qu'il exerce sur les déterminations du roi d'Angleterre. — Propositions de paix concertées entre le prince d'Orange, Charles II et le duc d'York, et envoyées à Louis XIV. — Refus péremptoire de ces propositions par Louis XIV. — Convocation, en janvier 1678, du parlement anglais, qui ne devait se réunir qu'en avril. — Traité du 10 janvier 1678 entre le roi d'Angleterre et les États-Généraux. — Rappel du corps auxiliaire anglais servant sous le drapeau de la France. — Ouverture de la campagne de 1678; prise de Gand et d'Ypres par Louis XIV. — Offres de Louis XIV à Charles II, et incertitude de ce dernier prince entre la guerre et la paix. — *Ultimatum* de Louis XIV envoyé, le 10 avril, à ses ambassadeurs, et imprimé par ceux-ci, le 15, à Nimègue. — Nouvelle convention secrète, du 27 mai, entre Louis XIV et le roi d'Angleterre, qui s'engage, moyennant six millions de livres tournois, à licencier les troupes anglaises et à proroger le parlement. — Négociation directe d'une paix particulière entre la France et les Provinces-Unies. — Incident relatif à la Suède, qui compromet un moment cette négociation. — Changement du roi d'Angleterre, qui refuse de ratifier le traité du 27 mai. — Traité conditionnel conclu, le 26 juillet, entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, pour attaquer la France si la paix n'était pas signée le 11 août. — Incidents de la négociation de Louis XIV avec les États-Généraux. — Son heureuse conclusion par le traité de Nimègue, signé le 10 août 1678 dans la nuit. — Bataille de Saint-Denis près de Mons livrée, le 14 août, par le prince d'Orange au duc de Luxembourg. — Négociation de la paix avec l'Espagne, au succès de laquelle est subordonnée la ratification du traité du 10 août avec les États-Généraux. — Révolutions arrivées à la cour de Madrid depuis le commencement de la guerre; majorité de Charles II; éloignement de la reine régente; élévation et pouvoir de don Juan. — Traité de paix entre la France et l'Espagne, signé à Nimègue le 17 septembre 1678. — Négocia-

tion de la paix avec l'empereur et l'empire. Défaites des armées impériales par le maréchal de Créqui. — Soulèvement de la Hongrie. — Traités du 5 février 1679, signés à Nimègue entre les plénipotentiaires de France et de Suède et les plénipotentiaires de l'empereur. — Traité de Saint-Germain entre Louis XIV et l'électeur de Brandebourg, signé le 29 juin 1679. — Traité de Fontainebleau, signé le 2 septembre 1679 entre la France et le Danemarck, et de Lunden, signé le 26 septembre 1679 entre le Danemarck et la Suède. — Conclusion.

Quel était le but du stathouder en allant à Londres? Comment avait-il obtenu du roi son oncle l'autorisation de faire un voyage auquel Charles II s'était jusqu'alors opposé, et que s'était-il passé en Angleterre depuis que le parlement avait été ajourné pour six semaines, le 24 avril?

A l'expiration du terme fixé, les deux chambres s'étaient réunies[1]. Elles étaient plus animées que jamais. Les confédérés étaient décidés à les pousser aux résolutions les plus extrêmes. Afin de mieux fomenter les passions déjà si ardentes de leurs membres, en s'adressant à leurs plus sordides intérêts, M. de Bergheyck avait reçu de la cour d'Espagne pour cinquante mille écus de lettres de change[2]. Le comte de Wallenstein, envoyé par l'empereur pour continuer à Londres les menées de don Bernardo de Salinas et Fonseca, arrivait avec dix mille pistoles[3]. Les ministres étrangers avaient eu une conférence avec les principaux membres de l'opposition, pour qu'on refusât toute espèce de secours à Charles II, s'il ne voulait pas se joindre aux confédérés, et pour qu'on lui donnât douze cent mille livres sterling, s'il consentait à entrer dans

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 3 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[2] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 13 mai 1677. (*Corr. d'Angl.* v. CXXIII.)

[3] Dépêches de M. Courtin à Louis XIV, des 13 mai et 7 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

leur ligue. Ils offraient de lui payer, dans ce dernier cas, un subside, de le dédommager de toutes les pertes qu'il ferait, et de lui remettre Calais et Dunkerque, après qu'on aurait attaqué, et lorsqu'on aurait pris ces deux places [1].

Charles II ayant demandé au parlement, ouvert le 31 mai sans cérémonie, la somme de six cent mille livres sterling, nécessaire pour les préparatifs de défense auxquels il prétendait d'abord se réduire, la chambre des communes annonça qu'elle ne lui accorderait rien, s'il ne concluait préalablement les alliances demandées par elle [2]. Charles II n'avait même pas pu emprunter les deux cent mille livres dont la chambre basse s'était fait caution, parce que la garantie de celle-ci était subordonnée à l'emploi de la somme, qui devait être uniquement consacrée à remplir les magasins de l'amirauté. Or les prêteurs d'argent, ne croyant pas que Charles II exécutât ponctuellement cette clause, n'avaient rien voulu lui remettre [3]. Le 3 juin le roi d'Angleterre appela à Whitehall tous les membres des communes, et leur dit : « Messieurs, je vous ai fait venir ici afin de prévenir les malentendus et les défiances de quelques-uns, comme si je ne vous avais assemblés que pour avoir de l'argent et l'employer ensuite à d'autres usages que ceux auxquels vous le destinez. Je vous assure, sur ma parole de roi, que vous ne vous repentirez point d'avoir eu confiance en moi pour ce qui regarde la sûreté de mes royaumes, et je ne voudrais pas que vous crussiez que j'ai dessein de perdre mon crédit auprès de vous. Mais vous ayant déjà dit qu'il ne m'est pas possible de parler ni de faire rien qui réponde aux fins que vous vous proposez dans vos adresses,

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 3 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[2] Même dépêche.

[3] *Ibid.*

sans exposer mes royaumes à de plus grands dangers, je vous déclare encore que je ne prétends point hasarder ma sûreté ni la vôtre, jusqu'à ce que je me voie en état, plus que je ne le suis présentement, de défendre mes sujets et d'attaquer mes ennemis. Je vous assure encore que, depuis votre ajournement, je n'ai pas perdu un seul jour à faire tout ce qui a été de mon pouvoir pour votre défense. C'est pourquoi je vous dirai nettement que ce sera votre faute, et non pas la mienne, s'il n'est pas pourvu à votre sûreté[1]. »

A peine de retour à Westminster, la chambre des communes décida à l'unanimité des voix, moins deux, d'adresser une nouvelle remontrance au roi d'Angleterre[2]. Dans cette remontrance, qui fut votée le 4, et lue à Charles II le 5, la chambre alla plus loin qu'elle ne l'avait fait encore. Elle déclara qu'il n'était pas d'usage d'accorder des secours pour maintenir des alliances avant que celles-ci eussent été communiquées au parlement. Elle l'invita dès lors à conclure une ligue offensive et défensive avec les États-Généraux, pour s'opposer à la perte des Pays-Bas, arrêter l'agrandissement de la France, et promit dans ce cas de le soutenir vigoureusement[3]. Elle arrêta, de plus, qu'elle ne s'occuperait désormais que des affaires de la France et des papistes[4].

La question était bien posée. Le roi d'Angleterre demandait de l'argent aux communes pour se livrer à des préparatifs de défense; les communes ne lui en promettaient qu'après la con-

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 3 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.) — Rapin Thoyras, tome X, pages 364 et 365.

[2] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 3 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[3] Dépêches de M. Courtin à Louis XIV, des 3 et 7 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.) — Rapin Thoyras, tome X, page 366.

[4] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 7 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

clusion de l'alliance qui l'obligerait à rendre la guerre offensive. Voyant qu'il ne pourrait rien tirer du parlement et qu'il serait exposé à des instances répétées et impérieuses de sa part, Charles II, poussé par M. Courtin, prit la résolution de l'ajourner de nouveau, après huit jours de réunion seulement. Le 7 juin il assembla les communes à Whitehall, se plaignit qu'elles eussent attenté à sa prérogative en exigeant qu'il fît une alliance offensive et défensive avec les États-Généraux; dit que « jamais pareille chose n'était arrivée; que c'était vouloir envahir son droit de faire la paix et la guerre, droit inhérent à sa couronne, et dont il ne se départirait jamais, quoi qu'il pût arriver[1]. » Il les ajourna en même temps jusqu'au 26 juillet[2].

Cet ajournement l'obligea plus que jamais à invoquer l'assistance de Louis XIV. Quatre jours auparavant il avait mené M. Courtin dans son cabinet et lui avait dit « que tout son royaume était contre lui et voulait le forcer à faire la guerre; qu'il était néanmoins résolu de s'opposer encore au torrent et de séparer l'assemblée plutôt que de s'engager à rien qui fût contre les intérêts du roi de France[3]. » Il lui avait annoncé qu'il se proposait de ne réunir les chambres qu'au printemps de 1678, mais qu'il ne s'en ouvrirait encore à personne, « parce que tous les députés seraient enragés contre lui[4], » et qu'il couvrirait son dessein par des ajournements successifs. Il ajouta, écrivit M. Courtin à Louis XIV, « qu'il avait besoin que votre majesté l'aidât de quelques sommes[5]. » Le duc d'York insista de son côté auprès de M. Courtin sur la nécessité « d'accorder

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 7 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.) — Rapin Thoyras, tome X, pages 366 et 367.

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 3 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

quelques nouveaux secours à son frère, pour le raffermir dans son dessein et pour fermer la bouche au lord trésorier, qui ne manquerait pas de le traverser[1]. » M. Courtin objecta au duc d'York les grandes dépenses dont son souverain était accablé, sans toutefois le convaincre. Aussi écrivit-il à Louis XIV : « M. le duc d'York me répliqua qu'il en convenait, mais que, comme bon serviteur de votre majesté, il me chargeait de vous représenter qu'il était de si grande importance d'éloigner l'assemblée du parlement et d'empêcher que le roi son frère ne fût obligé de se rendre aux instances de ses sujets, que votre majesté ne devait rien épargner pour cela[2]. »

Une nouvelle négociation s'engagea alors entre les deux rois sur le subside que Louis XIV donnerait à Charles II, en échange de l'ajournement prolongé des chambres que Charles II accorderait à Louis XIV. Le roi d'Angleterre désira que M. Courtin se rendît auprès de son souverain pour l'entretenir de la situation périlleuse où il se trouvait, « tous les députés de la chambre basse s'en retournant dans les provinces ulcérés contre lui, et résolus de répandre leur aigreur dans l'esprit de ses sujets[3], » et pour le conjurer de lui donner l'argent nécessaire à ses préparatifs et de lui confier les conditions auxquelles il voulait conclure la paix[4]. Louis XIV, que l'ajournement des chambres avait comblé de joie[5], ne consentit point au voyage de M. Courtin, voyage dont cet habile ambassadeur lui avait signalé les inconvénients[6]. Comme il

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 3 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 10 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[4] Même dépêche.

[5] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 12 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[6] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 10 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

devait être bientôt remplacé en Angleterre par M. Barillon, Louis XIV l'engagea à se servir de ce prétexte et de l'éclat inévitable qu'aurait un départ subit, pour éluder ce voyage[1]. Il lui donna en même temps pouvoir d'ajouter deux cent mille écus aux quatre cent mille déjà convenus, mais à la condition qu'au lieu d'ajournements renouvelés, le parlement serait ajourné en une seule fois jusqu'à la fin d'avril ou jusqu'au commencement de mai 1678[2].

Charles II était dans les plus périlleux embarras. M. de Bergheyck se plaignait très-haut du traitement fait à don Bernardo de Salinas, et les confédérés annonçaient que si le roi d'Angleterre n'accordait pas une réparation à l'Espagne, on ne le reconnaîtrait plus comme médiateur[3]. M. Bentinck, chambellan du prince d'Orange, et fort avant dans sa confiance, venait d'arriver à Londres[4]; il conjurait le roi d'Angleterre de faire des propositions de paix qui ne fussent pas contraires aux engagements pris par son neveu, et qui missent l'honneur de celui-ci à couvert du reproche de ses alliés[5]. Le lord trésorier le pressait ouvertement de rompre avec la France. Considérant son maître comme exposé à de grands dangers, et ne voulant pas se perdre lui-même, il prenait ses précautions vis-à-vis du parti populaire et, on peut dire, de l'Angleterre tout entière. Dans un repas public, qui eut lieu chez l'archevêque de Cantorbéry, il porta un toast, à la suite duquel il proféra les plus fortes imprécations contre ceux qui s'opposaient à la guerre[6]. Cette situation influa sur les réso-

[1] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 16 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[2] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 12 juin 1677. (*Corr. d'Ang.* v. CXXIII.)

[3] Depêche de M. Courtin à Louis XIV, du 17 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] Burnet, *Histoire de son temps*, t. I, 2e partie, p. 430.

lutions de Charles II, et le décida à proposer sérieusement des conditions de paix entre Louis XIV et les confédérés. Voici comment il s'ouvrit à M. Courtin sur ces conditions, et sur ses besoins pécuniaires :

Le roi d'Angleterre, écrivit M. Courtin à Louis XIV, m'ayant fait venir dans le cabinet du sieur Chiffins, son premier valet de chambre, où il était seul avec M. le duc d'York, sa majesté britannique me commanda de m'asseoir et de mettre par écrit les points sur lesquels elle avait dessein de me faire savoir ses intentions. Elle m'interpréta elle-même un mémoire qu'elle avait écrit de sa propre main et s'étendit sur chaque article, après m'avoir témoigné qu'elle souhaitait, si je le pouvais, que je partisse en diligence pour en rendre compte à votre majesté, ou que je dépêchasse un courrier exprès pour avoir promptement sa réponse sur tout ce que j'aurais eu l'honneur de lui représenter.

Extrait d'une dépêche de M. Courtin à Louis XIV. Londres, 21 juin 1677.

En premier lieu, sa majesté britannique supplie votre majesté de considérer l'animosité et le soulèvement général de toute la nation anglaise contre la France; que c'est une chose si publique qu'elle n'a pas besoin de preuves, et que la chambre basse (qui représente le peuple d'Angleterre), dès le moment qu'elle est assemblée, abandonne toutes les autres affaires pour s'attacher, préférablement à toutes choses, au dessein de forcer sa majesté à se joindre à vos ennemis.

En second lieu, qu'il lui sera impossible de résister à l'impétuosité de toute une nation, si la paix ne se fait pas avant l'assemblée du parlement. Sur quoi sa majesté britannique supplie votre majesté de faire deux réflexions : l'une, que comme les Espagnols s'éloignent toujours de la paix, et qu'ils ne s'appliquent qu'à engager toutes les puissances de l'Europe dans la guerre présente, il ne paraît pas qu'il y ait d'autre moyen de les réduire à entrer dans un accommodement général, ou de porter les États-Généraux à les abandonner (en prenant des précautions pour la conservation des

Pays-Bas catholiques), qu'en faisant convenir lesdits États d'un projet par lequel ils puissent être persuadés que votre majesté consentira de laisser une forte barrière entre son royaume et les pays qui sont sous leur domination.

L'autre réflexion, c'est qu'à moins que cette barrière ne demeure établie par un traité garanti par l'Angleterre, sa majesté britannique ne pourrait pas s'employer pour porter les choses à la paix, parce que, dans la situation où sont les esprits de tous les Anglais, il se ferait un soulèvement général dans son royaume, si on lui pouvait imputer de n'avoir pas pourvu à la conservation des Pays-Bas, par le moyen de la restitution de quelques places, qui empêchent que, dans la suite du temps, les villes de Bruxelles, de Gand et de Bruges ne demeurent frontières, et par conséquent dans un péril continuel de pouvoir être attaquées, toutes les fois que votre majesté voudrait rompre avec les Espagnols, avant qu'on les pût secourir.

En troisième lieu, qu'il est absolument nécessaire, pour les intérêts particuliers de sa majesté britannique, que la paix se fasse promptement, parce que, encore qu'elle ait obtenu la continuation pour trois ans du droit qui se lève sur l'excise, c'est-à-dire sur la bière, qui devait expirer au terme de la Saint-Jean, il faut qu'elle prenne des mesures pour obtenir la même continuation du droit qui se lève à son profit sur les vins et sur les eaux-de-vie, dont la concession finit à la Saint-Michel de l'année prochaine; que ce droit se monte à deux cent mille livres sterling par an; et que, si la paix n'est pas faite, et que le parlement ait encore le même prétexte de demander que sadite majesté déclare la guerre à la France, ledit parlement n'accordera point la continuation de ce droit, à moins qu'on n'ait préalablement conclu et publié dans Londres une ligue offensive et défensive entre sa majesté britannique et les États-Généraux et leurs confédérés.

En quatrième lieu, que, nonobstant tous ces inconvénients, sa majesté britannique est résolue de s'exposer à tout le mal qu'elle

peut souffrir par le mauvais état de ses affaires, et par la conspiration générale de ses sujets, et particulièrement des membres de la chambre basse (qui disent hautement que, s'il n'y a point de guerre contre la France, il y aura une guerre civile en Angleterre), plutôt que de se séparer des intérêts de votre majesté.

En cinquième lieu, que les États-Généraux pressent depuis longtemps sa majesté britannique de faire une proposition, c'est-à-dire de proposer un projet des conditions pour la paix, et que M. le prince d'Orange fait témoigner par le sieur Bentinck qu'il s'accommodera à leur désir, et qu'il suivra les conseils que le roi d'Angleterre lui voudra donner sur ce sujet; mais, parce que sadite majesté connaît que, quelques instances qu'elle ait pu faire, les États n'ont pas voulu s'ouvrir jusqu'à cette heure, quoiqu'ils souhaitent ardemment la paix, parce qu'ils n'osent rien proposer qui soit contraire aux engagements portés par les traités qu'ils ont faits avec les Espagnols, elle se sent obligée, dans l'extrême besoin où elle est de se délivrer de l'embarras où elle se trouve, de faire ce qui se pratique d'ordinaire par les médiateurs, quand ils voient que les parties s'éloignent de l'accommodement; qu'elle ne veut pas néanmoins rien proposer sans savoir préalablement les intentions de votre majesté; mais qu'elle la supplie de ne pas trouver mauvais qu'elle lui représente qu'elle croit que la France a besoin de la paix; qu'il y a déjà longtemps qu'elle soutient une grande guerre, ce qui ne se fait pas sans une perte considérable d'hommes, et sans une excessive consommation d'argent; que la bonne conduite et la valeur de votre majesté lui ont fait remporter de grands avantages sur ses ennemis, mais que, si vos armées venaient à recevoir quelque échec, et que les Allemands pussent s'établir en deçà du Rhin, il serait à craindre que le parti contraire ne conçût de grandes espérances qui rendraient la négociation pour la paix bien plus difficile; que du côté des Pays-Bas, si votre majesté prenait encore quelques places, il ne serait plus en son pouvoir de retenir les Anglais; qu'ainsi il espérait que votre majesté, pour donner la paix à toute l'Europe, et pour ne le pas

jeter dans des extrémités qui l'embarrasseraient au dernier point, voudrait bien souffrir qu'il lui découvrît ses pensées, et qu'il lui communiquât librement le plan sur lequel il croyait que les choses se pourraient accommoder; que ce plan consistait à rendre Maëstricht aux États-Généraux; Charleroi, Ath, Oudenarde, Courtray, Tournay et Condé aux Espagnols, toutes les autres places que sa majesté a conquises demeurant sous sa domination; que le roi d'Espagne lui cédât la Franche-Comté; que l'empereur lui remît Philipsbourg entre les mains; que votre majesté retirât ses troupes de tous les postes qu'elle avait occupés dans la Sicile, et qu'elle rendît la Lorraine à M. le prince Charles, en rasant les fortifications de Nancy et gardant Marsal.

Sa majesté britannique exagéra en cet endroit combien il serait avantageux à votre majesté d'unir la Franche-Comté à son état, de couvrir par cette acquisition l'endroit le plus faible de son royaume, de s'assurer des Suisses pour toujours, et d'ôter aux Espagnols la communication de l'Italie avec les Pays-Bas.

Elle s'étendit aussi sur l'importance de Philipsbourg pour avoir une entrée en Allemagne et s'opposer à la puissance que l'empereur avait usurpée dans l'empire depuis quelques années, et conclut qu'avec Valenciennes, Bouchain, Cambrai, Douai, Lille, Saint-Omer, Aire, le Quesnoy, Landrecies, Avesnes et Philippeville, elle avait remarqué, en examinant la situation de ces places sur la carte, que votre majesté aurait tellement assuré sa frontière, qu'elle n'aurait jamais rien à craindre de ce côté-là.

Elle ajouta que votre majesté avait promis de rendre la Lorraine, qu'elle l'avait fait déclarer dans toutes les cours de l'Europe, et qu'un duc de Lorraine qui n'aurait aucune place fortifiée dans son état, et qui se verrait entre la Franche-Comté, l'Alsace et les évêchés, avec une citadelle que votre majesté tiendrait dans son pays en gardant Marsal, n'oserait jamais rien entreprendre qui pût déplaire à votre majesté. Pour ce qui regarde la Sicile, le roi d'Angleterre ajouta qu'il importait beaucoup plus à l'Angleterre que votre

majesté ne la réduisît pas sous son obéissance, qu'il ne lui était nécessaire de s'opposer à vos progrès dans les Pays-Bas; que, pour lui, son opinion était que, puisque votre majesté avait déjà les places maritimes, la conquête de celles qui n'étaient point situées sur la côte qui regarde l'Angleterre ne pouvait nuire aux Anglais, et qu'ainsi il considérait leur emportement sur cela comme une espèce de fureur; mais que, la Sicile étant en votre pouvoir, le commerce de la Méditerranée y serait aussi par le moyen du grand corps de galères que votre majesté pourrait joindre à ses vaisseaux, et que, si l'Angleterre était privée du commerce du Levant, elle perdrait celui dont elle tirait le plus d'avantage.

En dernier lieu, le roi d'Angleterre m'ordonna de faire connaître à votre majesté que ses affaires étaient dans un très-mauvais état; qu'il n'avait pas seulement perdu quatre-vingt mille livres sterling de son revenu ordinaire dans la Virginie, mais que, les révoltés ayant arraché les plantes du tabac, il n'en tirerait presque rien de deux ou trois ans; qu'il était obligé d'y faire bâtir un fort et d'y entretenir des troupes; que tout cela lui coûterait deux cent mille jacobus; qu'il en payerait à l'avenir quatre-vingt-quatre mille par an pour les arrérages de ce qu'il devait aux banquiers de Londres, et pour le moins quarante mille pour les intérêts des autres sommes qui lui avaient été prêtées par divers particuliers; que ces dettes se montaient en principal à deux millions deux cent mille livres sterling; qu'il appréhendait avec beaucoup de raison que le parlement ne refusât de lui accorder la continuation du droit sur le vin et l'eau-de-vie, dont il m'avait déjà parlé; ce qui serait encore une diminution dans son revenu de deux cent mille livres sterling; qu'il voyait bien néanmoins que, pour faire la paix, il était nécessaire de ne point assembler le parlement pendant l'hiver prochain; qu'il savait que tous les envoyés qui étaient ici continuaient d'entretenir leurs cabales dans la chambre basse, dans l'espérance qu'ils viendraient à bout, à la fin du mois d'octobre, de ce qui ne leur avait pas réussi dans l'assemblée qu'il avait jugé à propos de séparer; qu'ainsi, dans l'inté-

rêt qu'il avait que la paix se fît promptement, il avait voulu examiner avec soin comment il pourrait subsister et soutenir l'honneur de sa couronne, et pour cela qu'il avait été obligé de communiquer ses pensées au grand trésorier, qui était un fort honnête homme, et qui le servait très-fidèlement; qu'il était le seul en Angleterre, avec M. le duc d'York, qui sût ce qu'il me disait; mais que mondit sieur le grand trésorier, après lui avoir demandé quelques jours, lui avait remis entre les mains un état de ce qu'il pouvait recevoir et des dépenses qu'il fallait qu'il fît nécessairement, et qu'il lui avait fait voir qu'il était impossible qu'il le pût faire vivre pendant le cours de l'année présente, à moins qu'il ne reçût un secours de votre majesté de deux cent mille livres sterling; qu'il était honteux de me faire cette ouverture, qu'il voudrait se pouvoir réduire à vivre comme un particulier pour n'être pas à charge à votre majesté dans un temps où il savait qu'elle était obligée à faire de si grandes dépenses; mais que le rang qu'elle tenait l'obligeait aussi d'en faire à proportion; et que, ne les pouvant pas soutenir, il serait forcé d'avoir recours à son parlement; que si votre majesté le pouvait exempter de cette nécessité, il en remettrait l'assemblée jusqu'au mois de mars; que cela romprait les mesures de tous les confédérés, et qu'il vous répondait, et M. le duc d'York (vers qui il se tourna), que l'Angleterre ne se joindrait point à vos ennemis, quelques efforts que leurs ministres et tous les Anglais ensemble pussent faire; mais que, si votre majesté ne voulait pas se confier à lui et lui découvrir ses dernières intentions sur les conditions de la paix, dont il jura qu'il ne s'ouvrirait que par degrés avec le parti contraire, et si votre majesté ne pouvait pas le délivrer de la nécessité dans laquelle il tomberait, s'il était privé des secours qu'il pourrait tirer de ses sujets, il se trouverait accablé de tous côtés, et dans le plus grand embarras où il ait été de sa vie; que, néanmoins, comme il me l'avait dit, il me chargeait de protester à votre majesté qu'il était si pénétré de la manière obligeante avec laquelle elle en avait usé jusqu'à cette heure à son égard, qu'il n'y avait rien qu'il ne fît pour vous en témoigner

sa reconnaissance, et pour demeurer toute sa vie attaché à vos intérêts; qu'il était obligé par le sang, par l'estime et par l'amitié à votre personne[1].

Charles II ajouta que la paix ne pouvait pas être retardée plus longtemps; qu'il avait fait presser les États-Généraux par M. Van Beuninghen, et le prince d'Orange par sir William Temple, et que les États-Généraux et le prince d'Orange, se considérant comme engagés vis-à-vis des Espagnols, avaient témoigné attendre et désirer qu'on leur présentât des propositions. Il dit en terminant qu'il souhaitait connaître promptement la réponse de Louis XIV, pour savoir s'il devait ajourner ou réunir son parlement[2].

Après avoir reçu la dépêche de M. Courtin, Louis XIV adressa immédiatement à son ambassadeur la lettre suivante, qui contenait ses intentions et ses offres :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Courtin. Versailles, 3 juillet 1677.

J'ai reçu, par le courrier que vous m'avez renvoyé, votre dépêche du 21 du mois passé, qui m'a fait connaître l'entretien important que vous avez eu avec le roi d'Angleterre et les points principaux du mémoire écrit de sa main qu'il vous avait communiqué. Je veux regarder comme un effet de son amitié pour moi la confiance avec laquelle il s'est ouvert à vous sur l'état de ses affaires particulières et sur ce qui regarde mes intérêts; et je reçois comme une preuve nouvelle et bien agréable de son affection les assurances qu'il vous a encore données que rien ne serait capable de l'éloigner de mon alliance.

Mais, parce que dans une matière aussi considérable que celle qu'il a traitée avec vous je ne puis vous faire connaître trop précisément mes sentiments, je répondrai en détail à tous les points sur lesquels il vous a parlé.

[1] *Corresp. d'Angleterre*, vol. CXXIII.

[2] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 21 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

Bien qu'il soit vrai, touchant le premier, que l'animosité contre la France ne paraisse que trop dans la nation, et que la conduite de la chambre basse en soit une forte preuve, comme le roi d'Angleterre a reconnu lui-même, dans la réponse qu'il rendit à cette chambre, qu'elle entreprenait contre les droits les plus jaloux de la royauté lorsqu'elle le voulait forcer en quelque sorte à régler ses alliances, je dois croire qu'il connaît assez combien il est de son intérêt de résister avec force à des cabales dont l'effet lui serait si préjudiciable.

Pour le besoin qu'il témoigne, dans le second article, que la paix se fasse avant l'assemblée du parlement, pour le mettre en état de ne pas succomber sous l'impétuosité de ses peuples, je ne pourrais mieux y répondre que par les facilités qu'il est témoin que j'y ai apportées jusques à cette heure; je puis dire la même chose sur les réflexions qu'il y a ajoutées, que plus l'Espagne s'éloigne de la paix, plus il importe de persuader les États-Généraux que je consentirai à laisser une forte barrière entre mon royaume et leur pays, et qu'il serait nécessaire que cette précaution, pour la sûreté des Pays-Bas catholiques, fût appuyée de sa garantie. Il a vu par tous les partis que je lui ai ouverts, et il le connaîtra davantage par la suite de cette dépêche, combien mon intention est sincère pour établir cette barrière qui semble faire la plus grande inquiétude de mes voisins; mais afin de lui donner une nouvelle marque de cette même sincérité, je continue, non-seulement à agréer, mais à le convier qu'il veuille être garant de ce qui aura été arrêté dans un traité de paix; et c'est ce que je vous charge de lui demander.

Le troisième article, par lequel il représente la nécessité où il se trouve d'obtenir de ses sujets la continuation des droits sur le vin et sur l'eau-de-vie, qui doivent expirer à la Saint-Michel, regarde tellement la demande qu'il vous a faite d'une assistance nouvelle, que j'en remets la réponse à ce que vous verrez dans la suite de cette dépêche.

Le quatrième ne requiert que les témoignages de mon extrême ressentiment sur les protestations qui y sont réitérées de quelque

emportement qu'il trouve dans l'esprit de ses sujets contre la France; malgré même les bruits qu'ils répandent d'une guerre civile en Angleterre, il s'exposera plutôt à tout le mal qu'il en pourrait souffrir que de se séparer de mon alliance.

Le cinquième, et le plus considérable, regarde les instances qu'il dit lui être faites depuis longtemps par les États-Généraux, et depuis peu par le prince d'Orange, qu'il veuille faire une proposition pour la paix; l'usage ordinaire qu'il vous a cité des médiateurs, de faire un projet entre les parties lorsqu'ils les trouvent trop éloignées, et enfin les conditions mêmes qu'il vous a communiquées et auxquelles il croit que je pourrais donner les mains. Avant que de répondre sur un point si important, je trouve bon que vous lui témoigniez que je regarde comme un effet de son amitié l'assurance qu'il vous a donnée qu'il ne voulait rien proposer sans savoir auparavant mes intentions; mais parce qu'il a voulu établir dans ce même article le besoin qu'il suppose que j'aie de la paix, par l'épuisement où il me croit d'hommes et d'argent et par la vue des suites fâcheuses que pourraient avoir des succès favorables à mes ennemis, du côté de l'Allemagne, je suis bien aise que vous diminuiez dans son esprit l'appréhension de ces maux, que son amitié lui fait craindre pour moi.

Vous pouvez lui faire connaître que j'espère suppléer par l'ordre et par l'économie aux dépenses immenses de la guerre, et que, quelque perte d'hommes que cause l'action continuelle des armes, je puis toujours voir aisément compléter les troupes que j'oppose avec tant de succès à mes ennemis; qu'ainsi je puis lui dire, avec la confiance que demande notre amitié, que les facilités qu'il m'a vues jusques à cette heure pour la paix sont bien plutôt un effet de l'affection que j'ai pour le repos de l'Europe et de la considération que j'ai si particulière pour l'ardeur qu'il m'en a fait paraître, que de la difficulté où je me trouve de continuer la guerre, ni d'aucune inquiétude que je doive avoir du côté de l'Allemagne; que, pour ce qui touche l'impossibilité où il se croirait de retenir les Anglais,

si je prenais encore une place en Flandre, je veux attendre de son affection qu'il les rendrait capables, ou par raison, ou par autorité, de ne pas envier des conquêtes que je ferais dans une défense légitime et contre des ennemis qui s'éloignent autant de la paix que je fais de pas pour y arriver; surtout si, lorsqu'ils assiégeraient une ville de celles que je possède, ainsi qu'ils en publient le dessein, je me mettais en état de les en divertir en formant le siége d'une autre.

Je viens aux conditions qu'il vous a proposées, et commence par la restitution qu'il souhaiterait que je fisse des places de Charleroi, Ath, Oudenarde, Courtray, Tournay et Condé : comme je ne puis douter que, dans cette proposition, il n'envisage la sûreté des Pays-Bas qui resteraient à l'Espagne, je dois croire de même que son intention serait de pourvoir à la sûreté de mes frontières. C'est ce qu'il jugera toutefois qui ne se pourrait faire si Tournay et Condé rentraient entre les mains des Espagnols. Les limites naturelles que semble former l'Escaut pour les pays que je possède en Flandre seraient trop ouvertes par ces deux places.

Lille, qui fait la plus considérable des villes que je possède en Flandre, autant par sa grandeur que par son commerce, et que je n'ai pas moins d'intérêt d'empêcher qui ne devienne frontière, que les Espagnols en font paraître d'inquiétude pour Gand, pour Bruges et pour Bruxelles, se trouverait absolument découverte, et, non-seulement sa châtellenie, mais toute la province d'Artois serait exposée aux courses que mes ennemis y pourraient faire. Comme ils s'attachent à éloigner la guerre de leurs principales villes, il est de la justice que j'aie le même soin pour assurer les miennes, particulièrement celles où le trafic et les manufactures sont le plus établies; et c'est par cette raison que Condé m'est encore absolument nécessaire; dans la situation où il est, il couvre ou découvre Valenciennes; et, comme il m'est principalement utile, pour assurer le repos et le commerce de cette ville, il ne pourrait servir à mes ennemis que pour le troubler et le détruire. Cette place, de même que Tournay,

ouvrirait toute la châtellenie de Lille et l'Artois à mes ennemis, et romprait la barrière naturelle de l'Escaut, qui doit nous séparer lorsque le roi d'Angleterre témoigne plus de désir d'en établir une sûre et durable entre la France et l'Espagne.

Il en est de même de Courtray. Comme cette ville est seulement à quatre lieues de Lille, et qu'elle est éloignée de sept lieues de Gand, on peut dire qu'elle m'est beaucoup plus nécessaire qu'elle ne l'est aux ennemis. Ce serait les approcher de moi pour m'éloigner d'eux, et trop exposer le siége principal de mon commerce en Flandre, pour assurer celui de Gand et de Bruges; ce serait encore abandonner une des plus grandes châtellenies qui m'aient été cédées par le traité d'Aix-la-Chapelle. L'Espagne ne doit pas même opposer que, cette place demeurant entre mes mains, Gand et Bruges demeurent absolument découvertes; des villes qu'ils témoignent leur être si importantes peuvent être assurées par elles-mêmes ou défendues par des postes plus avancés. Il est en eux de se couvrir par de nouvelles places qu'ils voudront fortifier, et de se faire une frontière sur les terres qui les sépareront de mes états. C'est en cette sorte que j'ai travaillé avec beaucoup de dépense à assurer celle qui m'est demeurée par le traité d'Aix-la-Chapelle, et ils peuvent, comme je l'ai fait, changer en de bonnes places les postes faibles ou ouverts qu'ils jugeront plus propres pour leur sûreté.

Comme je ne puis douter que le roi de la Grande-Bretagne ne regarde avec un esprit d'égalité et de justice la commodité qu'il veut procurer à mes ennemis et la mienne, je ne puis douter que, lorsque vous lui exposerez ces raisons, il ne convienne que j'aurais un désavantage trop considérable dans la remise de ces trois places, et que, par leur situation autant que par l'état où je les ai mises avec tant de dépense, elles ouvriraient à jamais à mes ennemis un chemin assuré pour porter la guerre dans le cœur de mes provinces et pour ruiner le commerce de mes principales villes.

Mais, pour faire connaître au roi d'Angleterre combien je veux bien donner à ses sentiments, je trouve bon que vous lui confiiez que

je consentirai à remettre par un traité de paix Charleroi, Ath et Oudenarde; ce que je prétends en même temps est que l'Espagne me remette Ypres, Charlemont et Luxembourg, comme les places qui couvrent davantage ma frontière.

Je n'ai point besoin de vous charger de lui faire connaître l'importance de ces places que j'offre de remettre. Toutes me feraient perdre l'avantage que le traité d'Aix-la-Chapelle m'avait acquis d'être aux portes de Bruxelles, et délivreraient l'Espagne de la plus grande incommodité qu'elle en avait reçue, et toutes se peuvent dire aujourd'hui les plus fortes des Pays-Bas. Charleroi, que les Espagnols avaient commencé comme capable de faire toute leur sûreté de ce côté-là, est en état, par les extrêmes dépenses que j'y ai faites, de se dire comme inattaquable. Ath, que j'ai bâti depuis les fondements, et Oudenarde, que j'ai rendu une des meilleures places de Flandre, portent avec elles de si grandes châtellenies que, soit par leur situation et l'étendue du pays, elles couvrent bien avantageusement Bruxelles et assurent fortement cette barrière qui est si ardemment souhaitée.

Il sera peu nécessaire que vous lui fassiez remarquer l'extrême différence qui serait entre les trois places que je remettrais à l'Espagne, et les trois qu'elle me céderait. Charlemont est une des plus petites du Pays-Bas, et Luxembourg, ou Ypres séparément, sont au plus comparables à une des trois que je céderais.

Toutes trois néanmoins sont également nécessaires pour assurer ma frontière. Charlemont n'est utile à l'Espagne que pour inquiéter mes états du côté de la Meuse, et le principal avantage qu'elle tire de Luxembourg est de s'en servir pour y entrer du côté de Metz et des trois évêchés. Ainsi, lorsque je veux bien contribuer pour couvrir la capitale des Pays-Bas par des places si considérables, il est de la justice que l'Espagne m'en cède quelques-unes de celles qui exposent toujours mes sujets aux courses et aux contributions de mes ennemis. Ce que sont Luxembourg et Charlemont, du côté de la Meuse et des trois évêchés, Ypres l'est à l'égard des Pays-Bas que je possède en

Flandre. Elle coupe tellement la communication de mes places et est de telle sorte au milieu des terres de ma domination, que le roi de la Grande-Bretagne jugera sans doute qu'elle doit entrer dans la frontière qu'il souhaite établir entre la France et l'Espagne, d'autant plus que Dixmude, qui resterait aux Espagnols, aurait le même effet pour leur sûreté.

Mais, pour marquer encore davantage au roi de la Grande-Bretagne à quel point je veux bien contribuer à la paix, je trouve bon que vous lui confiiez que je consentirai à ne point garder Maëstricht. Bien qu'en cela je paraisse faire beaucoup pour les États-Généraux, je procure en effet l'avantage et l'agrandissement de l'Espagne, puisque cette place lui doit revenir par son traité avec la Hollande. Ainsi, loin que cette couronne eût perdu dans une guerre qu'elle m'a déclarée injustement, elle en aurait tiré de l'utilité, puisqu'en recouvrant une place de si grande considération sur la Meuse, et rentrant en possession de trois places principales si voisines de Gand et de Bruxelles et qui m'étaient acquises par le traité d'Aix-la-Chapelle, elle fermerait ses pays qui étaient ouverts de tant de côtés, et compenserait avantageusement les pertes qu'elle a faites durant ces dernières années aux Pays-Bas et en Bourgogne.

Pour ce qui touche la restitution de la Lorraine, bien qu'elle m'appartienne par de justes titres, mais plus particulièrement encore par le droit de la guerre depuis que le feu duc Charles et le prince de Lorraine, son neveu, ont pris les armes contre moi, je consentirai encore, pour le bien de la paix, d'admettre des tempéraments sur cette affaire. Il n'y en a point de plus équitables que ceux qui peuvent pourvoir à la sûreté de mes états, et il est également de la justice et de la prudence que je ne mette pas un duc de Lorraine nourri, attaché et marié dans le parti de mes ennemis, en état de se servir contre moi d'une souveraineté que je lui aurais rendue. Ce que je puis pour ce sujet est de le faire rentrer de telle sorte en possession de ses états, que je m'assure en même temps contre le dessein qu'il pourrait prendre de me nuire; je le puis faire en deux

manières : l'une, en suivant ce qui est porté dans le traité des Pyrénées, retenant le Barrois mouvant et non mouvant; l'autre en gardant la ville de Nancy, fortifiée, en propriété, et remettant le prince en possession du reste de son pays; mais pour mieux faire connaître que je ne veux retenir cette ville que pour m'assurer qu'un duc de Lorraine ne puisse entrer dans des intérêts qui me seraient contraires, je voudrais bien l'en dédommager en lui donnant celle de Toul en échange. Elle n'est pas moins considérable que celle de Nancy, par sa grandeur et par le nombre de ses habitants, et on peut dire qu'elle l'est davantage par son évêché, dont le diocèse s'étend presque dans toute la Lorraine : ainsi je veux bien remettre cette alternative entre les mains du roi de la Grande-Bretagne.

Quant à ce qui est de la Sicile, quelque grandes que soient déjà mes conquêtes dans ce pays, et quelles que soient celles que j'y puis envisager, le bien de la paix et la considération que j'ai pour le désir que le roi d'Angleterre en fait paraître, me porteraient encore à me priver de l'utilité si grande que j'en puis tirer contre l'Espagne. Ainsi, pourvu que l'on pût, avant toutes choses, pourvoir à la sûreté et au repos de ces peuples, qui ont eu recours à ma protection, je consentirais à me priver de ce que je possède en cette île. Ce consentement doit être d'autant plus considéré, que l'état auquel s'y trouvent mes armes peut me faire concevoir de plus grandes espérances, non-seulement pour ce royaume, mais pour celui de Naples, et que l'Espagne ne peut être attaquée par un endroit qui lui soit plus important et plus sensible.

Lorsque vous vous ouvrirez au roi de la Grande-Bretagne de mes pensées, et que vous le ferez avec toute la confiance et le secret que j'ai droit d'attendre de lui, je ne dois pas douter qu'il ne convienne que je ne puis donner davantage au bien de la paix. Ni le traité des Pyrénées, ni ceux qui l'ont précédé entre la France et l'Espagne, n'ont rien porté de comparable à la restitution que j'offre de trois places en Flandre, de celle de Maëstricht, de l'évacua-

tion de Dinant dans le pays de Liége, de la remise de la Lorraine et de l'abandonnement de la Sicile. Il y a même d'autant plus de différence de ce que j'offre de faire à ce qui s'est pratiqué dans les autres traités de paix, qu'il ne s'en trouvera guère où l'on ait quitté les armes dans un état aussi avantageux et au milieu de tant d'espérances que celles que j'ai droit de me promettre aujourd'hui. Il s'en fallait beaucoup que je renonçasse à tant d'avantages dans le traité des Pyrénées, et il ne s'en fallait pas moins que les affaires de la France et celles de l'Espagne y fussent, les unes dans une situation si heureuse, les autres dans le même abattement.

Aussi mon intention est que vous témoigniez au roi de la Grande-Bretagne que, lorsque je donne tant de choses au bien de la paix, je le donne aussi à la considération de mes alliés. En me dépouillant d'une partie de mes conquêtes, en rendant des villes qui m'étaient acquises par un traité, et des provinces entières, je ne le fais qu'à condition que la Suède soit rétablie dans celles qu'elle a perdues; que toutes choses soient remises dans l'empire, non-seulement à mon égard pour Philipsbourg, mais à celui de cette couronne, pour le duché de Brême, Wismar et la Poméranie, aux termes des traités de Münster et d'Osnabrück, et qu'il en soit de même pour ce qui touche le traité de Copenhague. Tout l'empire est intéressé à la conservation et au rétablissement des traités de Westphalie, et le roi d'Angleterre, comme allié de la Suède, l'est particulièrement à celui du Nord.

Ainsi je dois croire que, comme un médiateur équitable, il trouvera juste que lorsque je sacrifie au repos public tant d'avantages que j'ai remportés dans cette guerre, ils servent à dédommager la Suède des pertes qu'elle y a faites, et c'est la condition expresse que je souhaite que vous attachiez à celles dont je vous permets de vous ouvrir confidemment au roi de la Grande-Bretagne et auxquelles je serai prêt de consentir.

Après que vous aurez parlé en cette sorte au roi de la Grande-Bretagne, mon intention est que, pour lui marquer davantage com-

bien je donne à son amitié et à l'intérêt même dont il m'a fait connaître qu'il lui était de faire la paix, vous lui rappeliez tout ce que je lui ai confié jusques à cette heure pour y arriver; que vous le fassiez souvenir que, sur ses instances, j'ai admis depuis longtemps un échange de quelques places moyennant un équivalent qui me fût commode; que j'ai offert une longue trêve aux Pays-Bas pour guérir la crainte que les Anglais avaient de leur perte; que j'ai toujours admis une barrière pour l'Espagne, pourvu que cette couronne contribuât de sa part à m'en former une dont je puisse être satisfait; que je lui ai confié la pensée d'échanger la Sicile contre la Lorraine et de guérir en cette sorte l'appréhension de l'Angleterre pour le commerce de la mer Méditerranée; qu'enfin j'ai fait, sur ses instances, diverses et considérables démarches pour arriver à la paix; cependant qu'il ne s'en est fait aucune de la part de mes ennemis; que le même plaisir que je trouve toujours à entrer dans ce qu'il désire, lors particulièrement que j'y vois son intérêt, me porte encore à me relâcher sur les divers articles dont vous vous serez expliqué avec lui, mais que, comme en aucune manière je ne pourrais porter plus loin les conditions de la paix, je veux être persuadé qu'il ne m'en demandera point d'autres, et qu'il sera pleinement satisfait de ce que je donne à ses avis sur une matière si importante.

Il reste à vous informer de la manière dont vous devrez lui répondre sur la demande qu'il vous a faite d'un nouveau secours d'argent, comme du seul moyen qui le pouvait mettre en état de différer jusqu'au printemps l'assemblée de son parlement. Le pouvoir que vous aviez déjà reçu de lui offrir deux cent mille écus au delà des quatre cent mille que j'ai bien voulu lui continuer fait déjà une grande partie de la somme qu'il vous a témoigné lui être nécessaire pour se passer de l'assistance de ses sujets. Je veux croire même qu'elle peut être suffisante, puisque j'ai lieu de soupçonner que le grand trésorier n'ait porté jusqu'à deux cent mille livres sterling celle dont il suppose que le roi son maître ne se peut pas-

ser, que dans la pensée que je ne la pourrais accorder. La mauvaise intention de ce ministre me met en droit d'en tout appréhender, et je n'ai pas vu sans beaucoup de peine que le roi de la Grande-Bretagne l'ait appelé en tiers dans un secret qui était renfermé jusqu'à cette heure entre lui seul et le duc d'York.

Vous pouvez lui témoigner, après avoir reçu cette lettre, que je crois aussi important, autant pour son intérêt que pour le mien, même pour celui de la paix, qu'il remette l'assemblée de son parlement jusqu'au printemps; que j'ai bien voulu faire un nouvel effort pour lui en donner le moyen; que je vous charge d'ajouter une somme considérable au subside que je lui fais payer durant cette année, et qu'autant qu'il connaît que je n'oublie rien pour le satisfaire sur ce point, au milieu de tant de dépenses que j'ai à soutenir, autant je me promets qu'il y fera de considération et qu'il réduira de sa part sur un moindre pied la somme dont il peut avoir besoin. Mais en lui faisant valoir ce que je fais pour lui en cette rencontre, attachez-y une obligation et une promesse bien précise de ne point convoquer son parlement jusqu'à la campagne prochaine, et tout au moins jusqu'au 25 de mars, ainsi que lui-même s'en est ouvert. Remettez-lui encore devant les yeux que ce chemin est le seul qui puisse conduire à la paix; que l'Espagne et ses alliés ne s'y porteront point tant qu'ils se flatteront de l'espérance que l'assemblée d'un parlement dans le mois d'octobre ferait passer l'Angleterre dans leur parti; que les États-Généraux, désespérés de ne voir cette couronne déclarée pour eux que bien avant tout au plus dans l'année prochaine, obligés cependant aux dépenses des préparatifs de la campagne, et chargés presque seuls du payement des subsides de leurs alliés, se rendront plus raisonnables durant l'hiver aux propositions de la paix; qu'en se déclarant bientôt de cette résolution, il ferait cesser les bruits secrets dont s'expliquent les confédérés au dedans et au dehors de l'Angleterre, qu'ils ne veulent plus le reconnaître pour médiateur, parce que c'est seulement dans le temps d'un parlement qu'ils attendent quelque effet de ses menaces, et qu'ayant

comme ils ont un véritable besoin de la paix, ils ne voudraient pas se priver durant tout l'hiver du seul médiateur qui est capable de la leur procurer; qu'enfin, en rendant inutile par une longue prolongation l'animosité que ses sujets font paraître contre la France, il dissiperait aussi la mauvaise satisfaction qu'ils ont témoignée de la dernière réponse qu'il leur a rendue, puisqu'elle se ralentirait avec le temps, au lieu qu'elle serait capable de se rallumer plus dangereusement, si les membres du parlement qui sont aujourd'hui séparés dans les provinces devaient bientôt se retrouver ensemble; qu'en cette sorte, son intérêt, le mien et celui de la paix, demandent qu'il remette son parlement jusqu'à un temps fort éloigné; que je l'attends de son amitié, même des nouvelles assurances qu'il vous en a données, et que je veux bien réparer la perte qu'il ferait de quelques secours de ses sujets par la somme que je vous permets de lui accorder.

Je trouve bon même de confier à votre conduite de porter à toute extrémité cette augmentation jusqu'à huit cent mille livres, c'est-à-dire en cas que vous jugeassiez que le succès d'une affaire qui m'est très-considérable en dépendît; car, du reste, j'attends de votre prudence et de votre adresse que vous ménagerez cette somme autant qu'il sera en vous, que vous tâcherez d'abord de faire que le roi de la Grande-Bretagne se contente de cinq cent mille livres, et que vous ne monterez plus haut que par degrés.

Je veux espérer que, aidé de ce puissant secours et de celui que le duc d'York vous a promis, autant dans la vue de son intérêt que du mien, vous vous trouverez en état de porter le roi d'Angleterre à la résolution que je désire; il devra être pleinement satisfait sur les deux points principaux qu'il vous avait touchés des conditions de la paix et des moyens qui lui étaient nécessaires pour se passer de son parlement jusques au printemps. Vous avez tellement touché au duc d'York combien il devait connaître que le dessein du parti qui m'est opposé en Angleterre voulait s'attaquer indirectement à lui en attaquant directement les catholiques, que je n'ai rien à ajou-

ter à ce que vous lui avez dit sur ce sujet. Il en est de même de la représentation que vous avez faite diverses fois au roi son frère, que l'artifice de mes ennemis et des siens dans le parlement était de le commettre seulement avec moi pour le priver de l'unique alliance sûre, puissante et fidèle qu'il pût attendre au dehors; mais vous ne pouvez trop remettre ces raisons devant les yeux de ces deux princes, tant il est vrai qu'en se défendant par de longues prolongations des mauvaises intentions du parlement, ils font en quelque sorte beaucoup plus pour eux que pour moi [1].

Après avoir reçu cette importante lettre de Louis XIV, M. Courtin eut chez Chiffins une nouvelle entrevue avec Charles II et le duc d'York, auxquels il fit part des propositions de son souverain. Charles II approuva l'acquisition de la Franche-Comté, consentit à ce que la restitution de la Sicile, de la Lorraine et de Maëstricht, fît rentrer le roi de Suède dans les possessions qui lui avaient été enlevées; mais il ne tomba point d'accord avec Louis XIV sur les places de Flandre nécessaires à la formation de la double barrière des Pays-Bas et de la France. Malgré les raisons données dans la lettre du 3 juillet, et celles que M. Courtin y ajouta, Charles II prétendit que les États-Généraux, alarmés de la grandeur menaçante de Louis XIV, trouveraient la barrière trop faible pour eux, si Tournay et Condé demeuraient à la France; si Courtray et Ypres n'appartenaient pas aux Espagnols, afin de couvrir Bruges et Gand. Il ajouta que Luxembourg entraînerait la cession d'une province entière, et que, Rocroy pouvant fermer l'accès de la Champagne, il n'était pas nécessaire de demander Charlemont. Le duc d'York partagea l'avis de son frère, et dit que Louis XIV ne devait rien exiger

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.

en retour de Charleroi, d'Ath et d'Oudenarde[1]. Quant à l'argent, M. Courtin ayant offert au roi d'Angleterre, outre les quatre cent mille écus, d'abord cinq cent mille livres tournois, ensuite six cent mille, Charles II ne regarda point cette somme comme suffisante. Il invita l'ambassadeur de France à insister auprès de Louis XIV sur le grand embarras dans lequel il se trouvait, « ses sujets étant capables de se soulever contre lui et de le chasser de son royaume[2]. »

Quelques jours après, il vint dire à M. Courtin, qui affectait l'indifférence sur le résultat de cette négociation et laissait croire ses pouvoirs épuisés, qu'ayant bien examiné l'état de ses affaires avec le duc d'York, il ne pouvait ajourner le parlement à moins de huit cent mille écus[3]; il le pria de l'annoncer à Louis XIV, et promit, si cette somme lui était accordée, de renvoyer la session du parlement jusqu'au mois d'avril par des ajournements renouvelés. M. Courtin lui ayant demandé de l'ajourner d'un seul coup jusqu'à cette époque, Charles II lui répondit que l'usage ne permettait pas de mettre de si longs intervalles entre les ajournements. M. Courtin obtint cependant que l'ajournement se ferait du 26 juillet au mois de décembre, et du mois de décembre au 20 avril[4]. En effet, le 26 juillet étant arrivé avant que l'ambassadeur de France eût reçu les derniers ordres de Louis XIV, Charles II ajourna le parlement jusqu'au 13 décembre[5]. M. Courtin écrivit à son souverain : « Beaucoup de gens sont sortis du parlement en murmurant contre la cour. Les ministres des confédérés ont appris cette nouvelle avec beaucoup d'étonnement. L'éclat que va faire

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 12 juillet 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 19 juillet 1677. (*C. d'Angl.* v. CXXIV.)

[4] *Ibid.*

[5] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 26 juillet 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

dans les pays étrangers une résolution qui paraît si favorable à vos intérêts y fera prendre des conseils plus pacifiques[1]. »

Louis XIV trouva excessive la demande des huit cent mille écus. Il donna pouvoir à M. Courtin d'aller à la rigueur jusqu'à sept cent mille[2]. M. Courtin reprit alors la négociation sur le subside. Le lord trésorier, instruit de tout par Charles II, assista cette fois aux conférences. Il regardait les huit cent mille écus comme indispensables aux premiers besoins de son maître et il les réclamait impérieusement. Il aurait été bien aise de trouver dans le refus de M. Courtin un prétexte de rompre un arrangement pécuniaire qui lui paraissait à la fois si humiliant et si dangereux. « Il a été jusqu'à dire en ma présence, écrivit M. Courtin à Louis XIV, que votre majesté ne hasardait que de l'argent, et que le roi d'Angleterre hasardait sa couronne en s'opposant comme il faisait au désir universel de ses sujets[3]. » La contestation dura trois jours avec la plus grande vivacité; enfin, après de nombreuses et de longues conférences, M. Courtin, demeurant ferme dans l'intention de ne pas épuiser son pouvoir, l'emporta. Il conclut le marché moyennant deux millions de livres tournois[4]. Le roi d'Angleterre promit, lorsque arriverait le 13 décembre, d'ajourner le parlement au 5 ou 10 mai[5]. Il consentit encore à faire connaître sa résolution aux ambassadeurs des confédérés en leur annonçant « qu'aucune considération ne serait capable de le porter à entrer dans la guerre présente, et que, pour s'appliquer tout entier à procurer la paix par sa médiation, il avait résolu de

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 26 juillet 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[2] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 28 juillet 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 5 août 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

ne point assembler son parlement pendant cet hiver et d'en remettre la réunion jusqu'au printemps[1]. » M. Courtin ajoutait : « Le duc d'York a achevé l'affaire (malgré le grand trésorier) en faisant valoir ce que je lui avais dit confidemment, que le roi son frère avait intérêt, pour conserver à l'avenir une liaison qui lui était si nécessaire, de ne pas diminuer, en demandant une très-forte somme, le mérite du témoignage qu'il vous donnait de son amitié[2]. »

Le lord trésorier ne s'était cependant pas tenu pour battu. Charles II et le duc d'York étant allés à New-Market, il vint trouver M. Courtin et il soutint avec beaucoup d'opiniâtreté que les deux millions convenus étaient indépendants d'une somme de cent mille écus qui avait été déjà payée[3]. M. Courtin lui ayant représenté qu'on n'avait jamais songé à séparer ces deux sommes et qu'on avait seulement stipulé ce qui serait payé dans l'année, le lord trésorier lui répliqua avec amertume et avec hauteur « que, lorsque le roi son maître lui avait demandé conseil, il ne lui avait point conseillé de prendre un subside; qu'il trouvait cela honteux pour un grand roi; que, si ce prince l'avait voulu, il aurait tiré quatre fois autant de ses sujets et se serait mis bien avec eux; mais qu'il lui avait représenté que, s'il ne prenait pas ce parti qu'il jugeait le plus conforme à sa dignité, il avait besoin dans la conjoncture présente d'une plus grande somme que celle de deux cent mille livres sterling, et que ce n'était rien en comparaison de l'avantage que le roi de France tirait de ce que l'Angleterre ne se joignait pas à ses ennemis[4]. »

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 5 août 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 19 août 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[4] *Ibid.*

Lorsque le roi d'Angleterre et le duc d'York revinrent de New-Market et qu'ils furent instruits de la prétention du comte de Danby et de la contestation qu'il avait eue avec M. Courtin, ils donnèrent tort au lord trésorier[1]. Cependant Charles II, poussé par ce ministre et par ses urgents besoins, redemanda les cent mille écus, puis eut honte de les avoir demandés et y renonça[2]. Mais le lord trésorier n'abandonna point cette prétention, qu'il se proposa de faire revivre plus tard dans l'intérêt de ses desseins.

Le nouvel ambassadeur de France, M. Barillon, étant arrivé, M. Courtin le présenta le 1er septembre au roi d'Angleterre[3]. M. Courtin, qui avait si habilement conduit toutes les affaires dont il avait été chargé pendant sa mission, repartit pour le continent, non sans que les adversaires de la France en éprouvassent beaucoup de joie. Voici ce qu'il écrivait à M. de Pomponne peu de temps avant son départ, sur la situation dans laquelle il laissait M. Barillon :

Extrait d'une dépêche de M. Courtin au marquis de Pomponne. Londres. 5 août 1677.

Vous voyez, monsieur, que je laisserai à M. Barillon les affaires en bon état et que j'ai assuré son séjour en Angleterre pour longtemps. J'espère que le roi sera content de ce que je viens de faire. Je lui ai sauvé cent mille francs, je lui en ai épargné bien davantage pendant les deux sessions du parlement. Cela pourra le détromper de l'opinion qu'il a que les ambassadeurs épuisent volontiers leur pouvoir, et qu'ils ont une grande démangeaison de mettre leurs noms au bas des traités. Je me suis encore justifié sur ce dernier point, puisqu'il n'a tenu qu'à moi de conclure ici celui qu'on m'avait proposé et dont j'ai laissé recueillir tout l'honneur à M. Mon-

[1] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 2 septembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 6 septembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

tagu[1]. L'avantage que le roi en a tiré est assez visible puisque j'ai trouvé, en arrivant à Londres, qu'on était sur le point d'accorder des lettres de représailles et que j'ai mis les choses dans un tel état que, pendant une session du parlement de deux mois, il n'y a pas eu une seule plainte des marchands portée à la chambre basse. Du reste, j'ai eu des affaires assez difficiles à soutenir, et, quoique je fusse seul contre beaucoup d'ennemis, je me suis si bien défendu que tous les ministres des confédérés se réjouissent ouvertement de mon départ[2].

Il semblait en effet que la situation fût très-favorable à Louis XIV, à qui Charles II laissait encore une année pour conclure la paix à Nimègue. Le roi d'Angleterre, ainsi qu'il l'avait promis à M. Courtin, annonça aux ministres des confédérés qu'il ne réunirait point son parlement jusqu'au printemps[3]; il alla même plus loin, et il faillit s'exposer à une rupture avec l'Espagne. Le marquis de Bourgomagnero, que la cour de Madrid lui avait envoyé pour se plaindre du traitement fait à don Bernardo de Salinas et à Fonseca, lui adressa des représentations fort vives et le menaça même de la guerre[4]. Charles II répondit à ces menaces par d'autres menaces. La cour de Madrid lui annonçant qu'elle allait faire saisir les marchands anglais établis en Espagne et lui déclarer la guerre[5], « En vérité, dit-il à M. Barillon, je crois les Espagnols assez enragés pour en venir là, et, ce qui me le fait

[1] Le traité de commerce et de navigation conclu à Paris, le 24 fév., entre M. Montagu et M. de Pomponne. Voir plus haut, p. 434.

[2] *Corresp. d'Angleterre*, vol. CXXIV.

[3] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 16 août 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[4] Dépêches de M. Barillon à Louis XIV, du 13 et du 16 septembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[5] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 25 septembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

appréhender, c'est la cupidité extrême des gouverneurs des villes dans lesquelles sont les effets des Anglais[1]. »

Mais bientôt tout changea de face en Angleterre. L'auteur de ce changement subit fut le prince d'Orange. Le stathouder, qui avait accueilli si froidement en 1674 l'offre d'un mariage avec la princesse d'York, était entré dans des résolutions différentes. En 1674 il avait été détourné de ce mariage par les chefs du parti parlementaire, qui lui avaient fait craindre de se compromettre en paraissant s'associer par là aux mesures de la cour d'Angleterre et à la politique même de Louis XIV[2]. Deux ans plus tard, en 1676, il avait eu à ce sujet un entretien confidentiel avec sir William Temple. Il l'avait consulté, non comme ambassadeur mais comme ami, sur le côté politique de cette union, sur la personne et le caractère de la princesse Marie[3]. Temple lui avait répondu que ce mariage ne pouvait que lui être avantageux; « qu'il le ferait monter d'un degré plus près du trône, et, selon toute apparence, le degré le plus voisin; » que lui prince d'Orange amènerait Charles II à adopter d'autres vues, loin d'être entraîné dans les siennes; et, qu'à l'égard de la princesse Marie, il avait toujours entendu sa femme et sa sœur parler aussi avantageusement que possible de ce qu'elles avaient pu discerner dans une princesse si jeune[4].

A la suite de cette conversation le prince d'Orange avait paru décidé. Lady Temple fut envoyée en Angleterre avec des lettres du prince d'Orange à Charles II et au duc d'York, pour renouer l'affaire du mariage[5]. Elle arriva au mois d'avril,

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 4 octobre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[2] Lingard, t. XII, p. 380-381.

[3] *Memoirs of the life, works and correspondance of sir W. Temple*, t. I, 467-468.

[4] *Ibid.*

[5] Dépêche de M. de Ruvigny à M. de Pomponne, du 30 avril 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVIII.)

avant l'ouverture de la campagne, et M. de Ruvigny écrivit à sa cour au sujet de son voyage : « La proposition de Temple se lie à celle de d'Arlington sur le mariage. Il est certain que cet ambassadeur est dans la dépendance du prince d'Orange, qu'il est gouverné par sa femme, qui se mêle très-finement des affaires, et que sa sœur a reçu de cette altesse un présent de deux mille livres sterling. C'est ce que Sylvius a confirmé depuis qu'il est de retour[1]. » Le prince d'Orange demandait à ses oncles la permission de se rendre auprès d'eux. Ceux-ci en parlèrent à M. de Ruvigny, qui s'y opposa vivement, et Charles II fit répondre succinctement à son neveu « qu'il ne voulait pas qu'il vînt en Angleterre jusqu'à la conclusion de la paix[2]. »

Quatorze mois après, le prince d'Orange avait envoyé, dans le même but, M. Bentinck son chambellan, en Angleterre. Investi de la confiance particulière du stathouder, M. Bentinck, arrivé à Londres le 15 juin 1677[3], avait annoncé de sa part à Charles II et au duc d'York que le prince d'Orange « voulait suivre dorénavant leurs conseils, qu'il les priait seulement de considérer ses engagements et l'intérêt qu'il avait de mettre son honneur à couvert du reproche de ses alliés[4]. » Il avait pris en même temps grand soin de faire sa cour au duc d'York pour le disposer favorablement au mariage. Mais le duc, à qui M. Courtin en avait parlé, s'était expliqué aussi ouvertement que toujours, et lui avait répondu : « qu'il fallait commencer par faire la paix, et qu'il ne voulait écouter aucune proposition avant ce temps-là[5]. » C'est pour

[1] Dépêche de M. de Ruvigny à M. de Pomponne, du 4 mai 1676. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXVIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 17 juin 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIII.)

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

amener plus facilement leur neveu à la paix que Charles II et le duc d'York avaient manifesté le désir « qu'il reçût une nouvelle correction devant Charleroi[1], » et s'étaient montrés très-satisfaits de l'échec qu'il avait éprouvé en levant une seconde fois le siége de cette place[2].

Voulant rendre la médiation plus active et plus efficace, le roi d'Angleterre, après avoir connu les propositions de Louis XIV, avait prescrit à M. Temple de venir le trouver[3]; Temple avait obéi[4], et Charles II avait fait partir, le 10 septembre, pour Nimègue, M. Hyde, beau-frère du duc d'York, qui devait voir auparavant le prince d'Orange de sa part[5]. Il avait chargé M. Bentinck de dire à son neveu « qu'il ne ferait jamais rien de bien avec les Espagnols; qu'il croirait toujours rétablir sa réputation, et qu'il essuierait toujours de nouvelles disgrâces, et que c'était une folie à lui de hasarder sa vie, sa réputation et ses établissements si mal à propos[6]. » Afin de discuter alors plus sérieusement les conditions de la paix, il ordonna à M. Hyde de l'informer « qu'il laissait à son choix de lui envoyer quelque personne confidente ou de venir lui-même[7]. » Le prince d'Orange n'hésita point : il prit le parti de se rendre en Angleterre. Tandis que Charles II se flattait sans doute de faire adopter ses projets pacifiques par

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 9 août 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[2] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 2 septembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[3] Instructions de Louis XIV à M. Barillon, du 6 août 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[4] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 9 août 1677. (*Corr. d'Angl.* v. CXXIV.)

[5] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 7 septembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[6] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 23 septembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[7] C'est ce que dit le duc d'York à M. Barillon. — Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 27 septembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

son neveu; celui-ci espérait l'entraîner dans la ligue contre Louis XIV.

La cour de France n'ayant pas été prévenue de ce voyage, M. Barillon en témoigna sa surprise et ses craintes, lorsqu'il l'apprit par la rumeur publique [1]. Le duc d'York, auquel il en parla le premier, en insistant sur les dangers qui pouvaient en résulter, répondit « qu'il n'y avait rien à en craindre pendant que le parlement n'était pas rassemblé; que c'était une marque que le prince d'Orange se proposait de suivre les bons conseils qui lui avaient été donnés; que le roi de France ne devait en concevoir aucune inquiétude, et que ce voyage inspirerait d'ailleurs une telle défiance aux confédérés, qu'il les désunirait sans remède [2]. » Charles II avait parlé à M. Barillon dans le même sens et lui avait dit : « Je ne sais ce que peut vouloir le prince d'Orange, mais il a une fort grande envie de venir ici, et il n'a pas voulu se découvrir avec M. Hyde. Il lui a dit qu'il avait des choses dont il ne pouvait se découvrir qu'à moi seul. Je ne sais ce que ce peut être, mais je sais bien qu'il ne m'ébranlera pas. Mettez-vous l'esprit en repos; que le roi mon frère se fie à moi; mon intérêt et le sien sont joints ensemble; je ne me laisserai pas tromper par mon neveu; j'espère plutôt lui faire faire ce que je crois avantageux [3]. »

Après de semblables paroles, il paraissait que Louis XIV dût être rassuré. Cependant ce voyage l'inquiéta et il n'en augura rien de favorable. Il le voyait *trop résolu et trop avancé* pour travailler à l'empêcher; il prescrivit à M. Barillon de *témoigner* une *grande confiance dans les sentiments et la fermeté du roi d'An-*

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 23 septembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[2] Dépêches de M. Barillon à Louis XIV, du 23 et du 27 septembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, volume CXXIV.)

[3] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 27 septembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

gleterre[1]. Le prince d'Orange arriva le 19 octobre, vers le soir[2]. Il resta plusieurs jours sans parler d'affaires. Charles II le conduisit à New-Market et le ramena à Londres sans qu'il se fût ouvert sur ce qui l'amenait en Angleterre[3]. Lent, froid, contenu, dissimulé, il parut *formaliste* à cette cour légère et facile[4]. Il se montra très-assidu auprès du duc d'York; « alla régulièrement à son coucher et fort souvent à son lever[5]. » Enfin, six ou sept jours après son arrivée, il s'entretint sérieusement des affaires générales d'abord avec Charles II, ensuite avec son frère. Le roi d'Angleterre s'attacha à lui persuader qu'il ne se réunirait jamais aux confédérés, et lui conseilla de faire la paix. Comme le prince d'Orange lui demanda à quelles conditions Louis XIV entendait la conclure, Charles II, sans lui parler encore des villes de Flandre, lui dit que le roi de France ne pouvait pas abandonner toutes ses conquêtes et qu'il devait garder la Franche-Comté. Le prince d'Orange objecta que l'empereur n'y consentirait jamais, et Charles II crut cependant que son neveu céderait sur ce point[6]. Mais le duc d'York le trouva d'une fermeté peu rassurante à cet égard, ce qui fit dire à Charles II : « Il ne faut pas s'étonner que le prince d'Orange ne se rende pas d'abord aux choses mêmes qu'il croit raisonnables; il est fils d'un père et d'une mère dont l'opiniâtreté allait jusqu'à l'extrémité, et il leur ressemble en cela[7]. »

A la suite de ces entretiens sur les affaires générales, le

[1] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 6 octobre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[2] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 19 octobre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[3] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 25 octobre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[4] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 21 octobre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[5] *Ibid.*

[6] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 28 octobre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[7] *Ibid.*

prince d'Orange s'occupa des projets particuliers qui l'avaient appelé en Angleterre. Il n'avait pas voulu demander la princesse Marie sans l'avoir vue. Son intention était de se marier, non en prince, mais en homme qui mettait le bonheur domestique au-dessus de tout, et qui, d'une humeur assez difficile, désirait juger sa femme et être assuré de son caractère avant de la prendre [1]. La princesse Marie lui convint, et il proposa résolument et sans préambule son union avec elle. Voici comment le duc d'York en fit confidence à M. Barillon.

Extrait d'une dépêche de M. Barillon à Louis XIV. Londres, 28 oct. 1677.

Hier au soir M. le duc d'York me dit qu'il me chargeait de rendre compte à votre majesté d'une chose qu'il me confiait sous le dernier secret, et qu'il le demandait aussi à votre majesté; que M. le prince d'Orange, après lui avoir parlé longtemps des affaires générales, lui avait dit qu'il en avait une particulière qui le regardait et qui était le principal sujet de son voyage en Angleterre; qu'il avait l'honneur de lui appartenir, mais qu'il souhaitait avec passion celui de lui être encore plus proche, et qu'il lui aurait une extrême obligation s'il lui faisait la grâce de lui donner mademoiselle la princesse Marie. M. le duc d'York fut fort surpris de cette harangue qu'il n'avait pas prévue, et lui répondit qu'il était question présentement des affaires générales, et qu'il n'était pas à propos d'entrer dans ce qu'il lui proposait, que les autres ne fussent plus avancées. Sa réponse fut courte et fort nette, à ce qu'il m'a dit, et il évita avec soin de s'engager ni de refuser. Ce prince et le roi d'Angleterre, à qui il en a rendu compte, trouvent le procédé de M. le prince d'Orange fort brusque (c'est le terme dont ils se sont servis), et ne s'attendaient pas qu'il dût faire la demande lui-même, sans avoir auparavant fait pressentir quels seraient les sentiments de M. le duc d'York. Cependant, sire, ce prince

[1] *Memoirs of the life, works and correspondance of sir William Temple*, tome I, page 468. — Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 4 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

ne m'a rien dit qui me puisse faire juger qu'il ait aversion pour ce mariage, et, dès la première fois que je lui en parlai, je remarquai qu'il ne m'en avait fait paraître aucun éloignement. Il m'a pourtant chargé d'en rendre compte à votre majesté, et de l'assurer qu'il n'entrera dans aucune proposition sur cette matière que l'affaire de la paix ne soit plus avancée, et qu'on ne puisse juger qu'elle soit aisée à conclure[1].

Ces assurances étaient conformes à la promesse que le duc d'York avait faite, peu de temps auparavant, à M. Barillon, « de ne pas écouter la proposition de ce mariage sans la communiquer aussitôt au roi de France, et sans prendre son avis, comme il y était obligé par l'attachement qu'il avait à ses intérêts et à sa personne[2]. » Deux jours après la demande du prince d'Orange, le duc d'York dit à M. Barillon « qu'il pouvait assurer au roi son maître qu'il ne serait point question de ce mariage avant que la paix fût conclue, et qu'il ne ferait rien que de concert avec lui et par son avis[3]. » Il ajouta « que son frère et lui avaient été fort surpris de la proposition du prince d'Orange, qui était un homme fort aheurté à son sens et qui ne prenait guère de conseil; qu'il connaissait le péril qu'il y aurait de laisser prendre de nouvelles forces au crédit que le prince avait en Angleterre, et que c'était à lui d'y veiller[4]. » Mais le surlendemain tout était changé. Le roi d'Angleterre, ayant vu M. Barillon chez la duchesse de Portsmouth, le mena dans un cabinet, et lui dit :

Je veux vous parler d'une chose qui se passe ici pour en rendre

Extrait d'une dépêche de M. Barillon à Louis XIV. Londres, 30 oct. 1677.

[1] *Correspondance d'Angleterre*, v. CXXV.

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 30 septembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIV.)

[3] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 30 octobre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[4] *Ibid.*

compte au roi votre maître : c'est sur le mariage de M. le prince d'Orange avec ma nièce la princesse Marie ; je le juge très-utile pour mes intérêts, et je crois en tirer des avantages présents très-considérables, et qui le seront encore davantage pour l'avenir. Cette alliance fera cesser les soupçons que mes sujets ont pris que la liaison que je conserve avec la France n'ait pour fondement un changement dans la religion. C'est la conduite de mon frère le duc d'York qui a donné lieu à tous ces soupçons ; toute la jalousie et les emportements qu'on a en ce pays-ci contre les prospérités de la France viennent de ce qu'il a fait. Toute l'Angleterre s'est émue et est entrée dans une appréhension que je ne prisse des mesures pour le changement du gouvernement et de la religion de mon pays. Voilà le fond contre lequel il faut me garantir, et je vous assure que j'ai besoin de tout pour résister aux efforts continuels de tous les Anglais ; car enfin je suis seul de mon parti, au moins il n'y a que mon frère. Je suis assuré que le mariage du prince d'Orange et de ma nièce dissipera une partie de ces soupçons, et servira infiniment à faire voir que je n'ai aucun dessein qui ne soit conforme aux lois de l'Angleterre et à la religion qui y est établie. Cela détruit les cabales qu'on pourrait faire, et met mon neveu dans mes intérêts. Je confonds par là les espérances de ceux qui cherchaient un prétexte pour s'élever contre moi, et qui auraient essayé de mettre le prince d'Orange de leur parti, en lui faisant concevoir des prétentions qu'il n'appuiera présentement sur d'autres fondements que sur mon amitié et dans un attachement véritable à mes intérêts[1].

En transmettant ces paroles à Louis XIV, M. Barillon ajouta : « Tout cela, sire, fut dit avec beaucoup de chaleur et une grande envie de me persuader. Je vis que c'était une chose résolue[2]. » M. Barillon combattit vainement cette résolution ; elle était prise en effet, et lorsqu'il en parla au duc d'York,

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.
[2] Même dépêche.

il le trouva fort embarrassé. « Ce prince, écrivit-il à Louis XIV, me dit que le roi son frère avait jugé ce mariage entièrement nécessaire à ses intérêts; qu'il espérait que votre majesté excuserait l'obligation où il se trouvait de se conformer aux sentiments de sa majesté britannique, me chargeant d'assurer votre majesté que rien n'était capable d'altérer l'attachement qu'il avait à ses intérêts, et qu'il n'en serait pas moins son serviteur[1]. » Le mariage était convenu, annoncé, sans que Louis XIV, qui devait être consulté, en fût encore instruit. Cette nouvelle, répandue dans Londres, y avait fait éclater la plus vive allégresse, qu'on avait manifestée par des feux de joie dans les rues[2]. Le prince d'Orange avait écrit aux États-Généraux pour demander la permission de conclure ce mariage, et être autorisé à en donner part à Louis XIV[3].

Le roi de France, étonné d'une résolution si subite et si contraire à toutes les promesses qui lui avaient été faites, écrivit à M. Barillon « que les premiers avis qu'il avait eus de la conclusion de ce mariage étaient par les feux de joie qui s'en étaient allumés dans Londres[4]. » Il crut cependant inutile de se plaindre, et même de « parler sur une chose achevée[5]. » Il chargea M. Barillon de faire compliment à Charles II et au duc d'York, et de leur dire qu'il souhaitait que le prince d'Orange entrât dans leurs inclinations comme dans leur alliance[6]. Il désira que, si le prince d'Orange conservait ses prétentions sur la souveraineté de la Gueldre, ce prince sût que, lui, donnerait la main à ce qu'il y joignît Maëstricht, le Limbourg, et s'en fît

[1] *Correspondance d'Angleterre*, v. CXXV.

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 4 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[3] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 4 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, volume CXXV.)

[4] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 10 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

un établissement souverain sous la protection de la France, de l'Angleterre et des États-Généraux[1].

Les États-Généraux ayant approuvé le mariage et donné un présent considérable en argent au prince d'Orange[2], la célébration eut lieu le 15 novembre au soir sans aucune cérémonie. Personne n'y assista que le roi d'Angleterre, le duc et la duchesse d'York[3]. Deux jours après, le duc d'York eut un fils qui fut appelé duc de Cambridge, et dont la naissance « diminua un peu la joie du prince d'Orange[4]. » Mais cet enfant, à qui la couronne serait revenue de droit, mourut cinq semaines après; le 22 décembre[5].

Le changement survenu dans les résolutions de la cour d'Angleterre ne s'arrêta point là. Après avoir cédé sur le voyage de son neveu et sur son mariage, Charles II céda sur les conditions de la paix. Le prince d'Orange exerça sur les faibles déterminations du roi d'Angleterre l'influence de sa volonté froide et ferme. L'affaire de la paix avait été discutée en même temps que se traitait celle du mariage. Le prince d'Orange assurait à Charles II qu'il désirait « terminer honnêtement une guerre dans laquelle il était si peu aidé[6]. » Il avait à peu près adhéré à la cession de la Franche-Comté, pourvu que Louis XIV le laissât jouir des biens qu'il y possédait et même les lui achetât[7]. Il avait aussi approuvé le ré-

[1] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 10 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 8 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[3] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 15 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[4] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 15 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[5] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 18 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[6] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 23 décembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[7] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 30 octobre 1677; lettre de Louis XIV

tablissement des Suédois dans toutes leurs possessions. Mais il avait fait des difficultés sur les villes de Flandre, sur Courtray, qui laissait Bruges et Gand trop exposés, sur Luxembourg, « qui était la place la plus considérable des Pays-Bas, la communication de la Flandre et de l'Allemagne[1]. »

Louis XIV avait répondu qu'en consentant à couvrir les frontières des ennemis, il entendait qu'on couvrît les siennes[2]. Outre la restitution de Philipsbourg qu'il demandait, il exigeait Courtray comme abritant Lille. Il renonçait à Ypres pour Puicerda. Il abandonnait Luxembourg pour une des trois places qu'il cédait à l'Espagne, ou pour le port de Roses, ou pour Fontarabie, ou pour une place du Milanais, en réclamant Longwy en Lorraine, afin de fermer, à l'aide de cette place et de celle de Charlemont, la Champagne ouverte de ce côté. Il offrait de donner au duc de Lorraine un équivalent pour Longwy, dans les trois évêchés[3]. En apprenant que Louis XIV renonçait à Ypres pour Puicerda et à Luxembourg pour une place de la Catalogne, de la Navarre ou de l'Italie, Charles II en éprouva une grande joie. Il dit à M. Barillon, les larmes aux yeux et en l'embrassant : « Je crois présentement que la paix se fera, et je vois bien que le roi mon frère entre, en ma considération, dans des tempéraments qu'il n'admettrait pas sans moi[4]. » Il ne fit aucune difficulté sur Longwy[5], mais il insista pour que Louis XIV ne deman-

à M. Barillon, du 6 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 30 octobre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[2] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 6 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[3] Même lettre.

[4] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 11 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[5] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 16 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

dât point Courtray. « Il me dit hier, écrivit M. Barillon à Louis XIV, que la Franche-Comté, Cambrai, Aire, Saint-Omer, faisaient, à l'égard de votre royaume, ce que la mer fait à l'égard de l'Angleterre, c'est-à-dire que cela met la France en une pleine et entière sûreté[1]. »

Malgré ce rapprochement apparent, les conditions auxquelles le prince d'Orange avait fait condescendre Charles II furent fort éloignées de celles que proposait Louis XIV. Ces conditions, qu'on laissa d'abord ignorer à M. Barillon[2], furent directement portées à Louis XIV par lord Duras, depuis comte de Feversham, qui partit le 22 novembre pour se rendre à la cour de France[3]. Charles II, en les communiquant, après le départ de lord Duras, à M. Barillon, qui en éprouva la plus extrême surprise, lui exposa sa triste situation, la nécessité où il était de sortir de cette situation par la paix, et les tentatives qu'il avait faites auprès du prince d'Orange pour obtenir mieux[4]. Le duc d'York dit à M. Barillon qu'on avait fait un grand pas en décidant le prince d'Orange à présenter des propositions de paix[5]. Mais rien n'égala l'étonnement de Louis XIV lorsqu'il apprit les conditions auxquelles on prétendait le soumettre. Voici comment il s'exprima en écrivant à M. Barillon, qu'il chargea de faire connaître au roi d'Angleterre son refus péremptoire :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Barillon. Saint-Germain, 30 nov. 1677.

Milord Duras arriva il y a deux jours dans ma cour sous le seul prétexte de ses affaires domestiques, ainsi que le roi de la Grande-

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 16 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 20 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[3] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 22 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[4] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 25 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[5] *Ibid.*

Bretagne vous avait témoigné qu'il devait faire. Il me salua, et me remit une lettre de ce prince. Je la reçus comme une marque assez ordinaire de l'honnêteté et de l'amitié qui est entre nous, et, en paraissant m'enquérir seulement des nouvelles d'Angleterre, je lui donnai lieu de m'expliquer en particulier les ordres dont il était chargé. Je ne puis assez vous dire à quel point ils me surprirent.

Il me dit d'abord que le roi d'Angleterre avait principalement jeté les yeux sur lui pour cet emploi, parce qu'ignorant de quelle manière je pourrais entrer dans les propositions qu'il me devait faire, il voulait au moins qu'elles fussent ignorées de tout le monde, et que personne ne sût qu'il m'eût communiqué cette pensée. Il passa ensuite à me dire que le roi de la Grande-Bretagne, se voyant pressé de plus en plus par la crainte que ses sujets faisaient paraître de la perte de la Flandre, voyait beaucoup de difficultés à pouvoir résister au torrent auquel lui seul et le duc d'York s'opposaient depuis si longtemps; qu'il avait réajourné son parlement jusqu'au 14[e] d'avril (nouveau style); qu'il lui serait impossible d'en différer davantage l'assemblée, parce qu'une partie considérable des revenus qu'il tirait des entrées sur le vin expirait à la fin de juin, et qu'il n'en pouvait obtenir la continuation que du parlement assemblé; qu'il avait résisté l'année dernière aux requêtes qui lui avaient été présentées avec tant d'ardeur par les deux chambres pour le prier de veiller à la conservation des Pays-Bas, par les assurances qu'il s'y appliquait, et qu'il croyait y mieux réussir par la voie de la médiation et de la paix que par celle des armes; qu'il aurait peine à répondre aux instances qui lui seraient sans doute renouvelées sur ce même sujet lorsque ces mêmes chambres lui représenteraient qu'au lieu d'avoir pourvu ainsi qu'il leur avait promis à empêcher la chute des Pays-Bas, elles les voyaient cette année plus proches de leur perte s'il ne prenait une prompte résolution pour les sauver; que, dans cette extrémité où il craignait de ne pouvoir rien faire pour moi et où il voyait tout à appréhender pour lui, il me conjurait de vouloir faire la paix et de vouloir donner à mon amitié pour

lui et à ses intérêts les facilités qu'il me priait d'y apporter; qu'il avait chargé milord Duras de m'exposer le plan sur lequel il croyait pouvoir assurer mes frontières et laisser une telle barrière à l'Espagne, aux Pays-Bas, qu'elle fit perdre à l'Angleterre et à la Hollande l'inquiétude de voir passer la Flandre entière sous la domination de la France; que ces conditions seraient qu'en gardant la Franche-Comté, Aire, Saint-Omer et Cambrai, que j'ai conquis durant cette guerre, je voulusse remettre Maëstricht aux États-Généraux, Charleroi, Ath, Tournay, Oudenarde, Courtray, Valenciennes et Condé à l'Espagne; que je consentisse que Philipsbourg fût rasé et que la Lorraine fût remise au prince Charles en l'état qu'elle était lorsque je m'en suis rendu le maître; que pour l'intérêt de la Suède, le prince d'Orange faisait voir une grande disposition pour terminer la guerre en Allemagne et en Danemarck à la satisfaction de cette couronne; que pour donner plus de lieu à en discuter les conditions l'on pourrait convenir d'une trêve à son égard lorsque je serais demeuré d'accord de tout le reste, et que même, pour une plus grande sûreté, je pourrais retenir Messine jusques à ce que la paix de la Suède fût conclue.

Vous jugerez aisément que je n'eus pas de peine à répondre à milord Duras sur des partis si fort éloignés de toute apparence. Aussi lui témoignai-je sur-le-champ que, sans avoir besoin d'une plus longue délibération, je pouvais le charger de faire connaître au roi de la Grande-Bretagne combien j'étais surpris de telles propositions de paix, et combien j'étais peu en état de les accepter.

Mon intention est que vous témoigniez à ce prince que je ne puis assez lui faire connaître avec quelle extrême surprise j'ai reçu la communication qu'il m'a fait donner de ses pensées; que, lorsque j'avais accordé à ses offices si souvent réitérés de vouloir bien établir une barrière avantageuse pour les Pays-Bas espagnols, que je croyais l'avoir persuadé que mon intention n'était point d'achever la conquête de la Flandre, et que j'étais entré avec toute la confiance qu'il pouvait désirer de moi dans la discussion des places qu'il me proposait

d'échanger, je voyais aujourd'hui avec étonnement que ses dernières propositions, passant infiniment au delà des premières qu'il m'avait faites, il veuille me rendre la paix plus désavantageuse qu'elle ne le pourrait être si mes armes avaient été aussi malheureuses qu'elles ont été, Dieu merci, accompagnées de bonheur et de gloire, et qu'enfin il propose de me dépouiller non-seulement d'une grande partie des justes conquêtes que j'ai faites dans une guerre que l'Espagne m'a déclarée, mais encore des principales places qui me sont acquises par le traité d'Aix-la-Chapelle;

Que je ne puis répondre que par les témoignages d'une surprise extrême à de telles propositions, et que j'ai cru assez donner au bien de la paix en accordant à sa prière la remise de Maëstricht et l'échange des trois places si capitales et si importantes en Flandre, aux conditions dont vous vous êtes expliqué à lui; que cette barrière sur laquelle on insiste tant était suffisamment établie par cet échange; que j'avais dû attendre qu'il veillerait avec le même soin à la commodité de mes frontières qu'il paraît s'appliquer à celles de l'Espagne, et qu'il considérerait que je ne pourrais me priver des places de l'Escaut sans laisser mes états en deçà de cette rivière ouverts et exposés de tous côtés aux courses et aux contributions de mes ennemis; que la guerre, en nulle manière, ne me pourrait être si dommageable qu'une telle paix; qu'aussi suis-je incapable d'y entendre à de telles conditions, et que, plutôt que de consentir à abandonner tant de si importantes places, je m'exposerais à les perdre les unes après les autres, si mes ennemis, ce que je n'ai pas lieu de croire, étaient en état d'en entreprendre la conquête; que je ne puis admettre de milieu entre continuer la guerre ou la finir selon les tempéraments dont je vous ai permis de convenir[1].

Louis XIV terminait en disant que tout ce qu'il pouvait faire à la considération de Charles II, afin de calmer les inquiétudes de l'Angleterre et de la Hollande sur la conquête

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.

du reste des Pays-Bas, était d'offrir pour un an une suspension d'armes qui mît à couvert de ses entreprises toutes les places situées entre la Meuse et la mer[1]. Dès que M. Barillon reçut cette dépêche, il en rendit compte au roi d'Angleterre. Ce prince s'attendait au rejet des propositions portées par lord Duras, mais il ne croyait pas que ce rejet dût être aussi absolu. Il pensait que l'offre qu'il avait faite permettrait au moins de négocier. Aussi accueillit-il le projet d'une trêve, tout en disant qu'elle ne conviendrait pas au prince d'Orange. Mais il y voyait un moyen de ne pas rompre la négociation[2]. Le duc d'York fut plus étonné du refus de Louis XIV, et s'en montra fort attristé et abattu. « Ce prince, écrivit M. Barillon à Louis XIV, m'a dit, en termes pleins de respect et d'attachement pour votre majesté, que rien ne le séparerait de vos intérêts, et qu'il ne se démentirait pas, mais que je me souvinsse de ce qu'il me disait, que si la paix ne se faisait point, le roi son frère et lui courraient plus de hasards qu'on ne le pouvait imaginer; et, me quittant les larmes aux yeux, il me répéta que votre majesté serait contente de lui et qu'il ne vous manquerait pas[3]. »

Mais le duc d'York ne resta pas longtemps sans faiblir lui-même. Le comte de Danby s'était rendu maître des résolutions du roi d'Angleterre. Après l'avoir fait consentir au voyage du prince d'Orange, à son mariage, et à ses propositions de paix, il ne lui manquait plus que de le décider à convoquer immédiatement les deux chambres malgré les engagements pris avec Louis XIV, afin d'unir l'Angleterre aux confédérés.

[1] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 30 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 9 décembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[3] *Ibid.*

C'est ce qu'il tenta. Il avait reproduit ses prétentions à une augmentation de subsides pour cette année, en les réduisant toutefois de cent mille à cinquante mille écus[1]. Charles II y avait définitivement adhéré, et le duc d'York lui-même ne les combattait plus. On comptait dès lors sur le payement de six cent cinquante mille livres tournois pour le dernier quartier du subside de deux millions[2]. C'était un prétexte de rupture qu'on s'était ménagé, et auquel s'en joignit un autre. La ville de Saint-Ghislain ayant été assiégée[3] et prise à cette époque par le maréchal d'Humières, on s'en montra extraordinairement alarmé en Angleterre. On parut craindre la conquête imminente du reste de la Flandre, et le conseil britannique mit en délibération de réunir sur-le-champ les deux chambres, qui ne devaient se rassembler que le 24 avril 1678[4].

M. Barillon, instruit de ce dessein, fit tout ce qu'il put pour l'empêcher. Mais ses efforts échouèrent[5] : on décida de convoquer le parlement pour le 25 janvier. Charles II, avec lequel l'ambassadeur de France eut plusieurs entretiens à ce sujet, lui laissa même entrevoir que la réunion des chambres conduirait à une rupture; M. Barillon l'écrivit en ces termes à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche de M. Barillon à Louis XIV. Londres, 13 déc. 1677.

Le roi d'Angleterre me chargea d'assurer votre majesté que c'était une nécessité indispensable qui lui faisait faire une chose fort opposée à son inclination et contraire aux engagements qu'il avait pris; mais qu'il n'avait point trouvé d'autre remède pour arrêter, au

[1] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 13 octobre 1677. — Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 17 octobre, et à Louis XIV, du 19 octobre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.).

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 9 décembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[3] *Ibid.*

[4] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 13 décembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[5] *Ibid.*

moins jusqu'à ce temps-là, les efforts de tous ses sujets qui le veulent obliger à se déclarer contre votre majesté et à se joindre à vos ennemis; qu'il la conjurait de faire réflexion à l'état malheureux où il se trouvait, et qu'il n'y allait pour lui de rien moins que de la perte de la couronne; que le siége de Saint-Ghislain avait donné une extrême alarme aux gens les plus modérés d'Angleterre, et que les plus sages et les plus affectionnés à ses intérêts lui avaient déclaré nettement qu'ils ne se pouvaient plus empêcher de se joindre à ceux qui voulaient pourvoir à la sûreté de la Flandre; que son résident à Bruxelles lui mandait que tout le pays était dans la dernière confusion; qu'on ne doutait pas que votre majesté ne fît bientôt le siége de Mons et de Namur, et qu'il fallait ou vous laisser prendre toute la Flandre, ou chercher les moyens de l'empêcher; que, pour lui, il ne souhaitait rien tant que la continuation de l'amitié de votre majesté; qu'il connaissait le péril où il s'exposait s'il était forcé à se déclarer contre la France, et qu'il aimerait mieux perdre une main; mais que, si la paix ne se pouvait faire, il ne voyait pas de ressource pour lui, et que ses domestiques mêmes l'abandonneraient s'il ne se conformait pas aux sentiments de toute la nation[1].

Le duc d'York parla dans le même sens à M. Barillon, et avec beaucoup de tristesse. Il lui dit « que le roi son frère n'avait pas pu faire autrement, et que, s'il ne prévenait pas les inconvénients de la prise de la Flandre, tous ses sujets, sans en excepter un seul, hors lui, se révolteraient[2]. » L'annonce de la convocation du parlement fut reçue à Londres avec une extrême joie. Il y avait cependant un parti qui nourrissait contre la cour d'incurables défiances et qui voyait des piéges dans tout ce qui venait d'elle. Ce parti, aux yeux duquel le mariage du prince d'Orange avait paru suspect, avait publié

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 13 décembre 1677. (*C. d'Angl.* v. CXXV.)
[2] *Ibid.*

que c'était le résultat d'un concert avec Louis XIV[1] et l'annonce d'une étroite alliance entre le stathouder, le roi d'Angleterre et le roi de France[2].

Le prince d'Orange était reparti avec sa femme pour les Provinces-Unies. Il avait quitté Londres le 29 novembre au matin, et ses oncles l'avaient accompagné à quelques milles sur la Tamise[3]. Le parti qui avait vu avec défiance le mariage n'interpréta pas mieux la convocation inattendue du parlement. Tandis qu'à Londres et dans les provinces on regardait la guerre comme certaine et que l'on demandait déjà des commissions militaires pour lever des troupes[4], ce parti disait « que le rapprochement de la session du parlement était une chose convenue avec le roi de France pour les abuser et leur faire croire qu'on voulait entrer dans une guerre dont ils savaient bien que sa majesté britannique était fort éloignée[5]. » Les membres du parlement ajoutaient que tout ce qui se passait n'était qu'une *grimace*, et qu'on ne voulait que tirer de l'argent d'eux[6].

En apprenant cette nouvelle mesure, qui annonçait de plus en plus le dangereux changement survenu dans la politique de Charles II, Louis XIV éprouva une surprise croissante et un mécontentement extrême[7]. Il songea toutefois moins à s'en plaindre qu'à y remédier. « Je veux vous mettre en main, écri-

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 4 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 8 nov. 1677. (*Corr. d'Angl.* vol. CXXV.)

[3] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 29 novembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[4] Dépêches de M. Barillon à Louis XIV, du 13 et du 16 décembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, volume CXXV.)

[5] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 16 décembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[6] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 20 décembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[7] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 20 décembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

vit-il à M. Barillon, les moyens que je crois les plus capables de changer la résolution que vient de prendre le roi de la Grande-Bretagne, ou d'en détourner les effets[1]. » Il lui donna pouvoir d'offrir au roi d'Angleterre, *pour retarder son parlement*, deux cent mille livres sterling, et même jusqu'à trois millions de livres tournois. Si ce prince demandait davantage, Louis XIV prescrivit à M. Barillon de ne pas rompre la négociation, mais de s'adresser à lui pour avoir de nouveaux ordres[2]. Il le chargea de gagner le lord trésorier, s'il le trouvait disposé à se laisser séduire par l'appât « de quelque grosse somme » et de « remontrer au roi d'Angleterre que rien n'était plus opposé au dessein qu'il témoignait de faire la paix que de donner à ses ennemis l'espérance de la jonction de l'Angleterre; qu'il ruinait par là la disposition où il savait qu'ils étaient de la conclure[3]. » Il ordonnait à M. Barillon d'ajouter qu'il ne se déterminerait jamais à accepter les conditions que lord Duras lui avait apportées. « Dites au roi de la Grande-Bretagne, écrivit-il, que je les ai plus regardées comme le sentiment du prince d'Orange que comme le sien propre; que la guerre me sera infiniment préférable à une telle paix, et que je puis attendre de la force et de la justice de mes armes que Dieu en bénira les suites, lorsque je me verrai forcé à les retenir[4]. » Quelques jours après il fit offrir au roi d'Angleterre, ou une trêve particulière pour les Pays-Bas, ou une trêve générale avec tous ses ennemis, comme acheminement à la paix[5]. Louis XIV prescrivit en même temps à son ambassadeur de ne rien payer sans avoir reçu de nouvelles autorisations[6]. M. Barillon obéit en éludant les demandes

[1] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 20 décembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Même lettre.

[5] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 29 décembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol CXXV.)

[6] Dépêches de M. de Pomponne à

d'argent qui lui étaient faites. Il avait payé sept cent cinquante mille livres, et il lui restait en main quatre cent cinquante mille livres[1], qu'il refusa de remettre sous divers prétextes[2].

Charles II n'accepta point les offres qui lui étaient faites[3]. Le lord trésorier fut inaccessible aux séductions d'une somme considérable[4], et la réponse de Louis XIV aux propositions de lord Duras ayant été rendue publique en Angleterre, on s'attendait de tous les côtés à la guerre[5]. Charles II goûta cependant le projet d'une trêve générale, à la condition que Louis XIV lui donnerait le moyen de la négocier à Vienne et à Madrid, en s'engageant à ne rien entreprendre de deux mois dans les Pays-Bas[6]. Louis XIV, qui avait le projet d'entrer de bonne heure en campagne, ne voulut pas souscrire à cette dernière condition, et proposa seulement, si le roi d'Angleterre prorogeait son parlement jusqu'à la fin de février, et lui apportait à cette époque la trêve signée à Vienne, à Madrid, à La Haye, de restituer toutes les conquêtes qu'il ferait[7]. Mais on lui répondit que la prorogation du parlement était impossible, et que l'offre de restitution serait regardée par les Anglais comme une *raillerie*[8].

M. Barillon, des 18 et 29 décembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[1] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 23 décembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[2] Dépêches de M. Barillon à M. de Pomponne, du 3 janvier 1678, et à Louis XIV, du 10 janvier 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[3] Dépêches de M. Barillon à Louis XIV, du 30 décembre 1677 et du 3 janvier 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, volumes CXXV et CXXVII.)

[4] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 18 janvier 1678, et dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 27 janvier 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[5] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 27 décembre 1677. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXV.)

[6] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 3 janvier 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[7] Lettres de Louis XIV à M. Barillon, des 10 et 13 janvier 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[8] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 20 janvier 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

La proposition d'une trêve ne fut pas la seule que fit Louis XIV. Pour condescendre aux désirs du roi d'Angleterre et faciliter la conclusion de la paix, il diminua ses prétentions et renonça aux trois places de Luxembourg, d'Ypres et même de Courtray, sans demander de dédommagement en Catalogne ou en Italie. Il écrivit à son ambassadeur :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Barillon. Saint-Germain, 4 janv. 1678.

Comme je veux que le roi d'Angleterre connaisse que je n'oublie rien de ce qui peut conduire à la paix, non moins par le plaisir que j'aurais de contribuer au repos de l'Europe que par celui que je trouverais à lui donner une satisfaction qu'il témoigne si fort désirer et qu'il croit lui être nécessaire pour calmer l'esprit de ses peuples, j'ai encore examiné ce que je pouvais donner à ses prières.

Je veux bien me relâcher que Luxembourg me fût donné en échange. Je trouve bon de même de ne plus insister sur Ypres et sur les places que j'avais demandées, soit en Catalogne, soit en Navarre, soit aux côtes d'Italie, et, pour un dernier effort, je veux bien même que Courtray rentre en la puissance de l'Espagne. Ainsi, pour répondre aux propositions qui m'ont été faites par le roi de la Grande-Bretagne par un plan de paix que je dois croire qu'il trouvera raisonnable et qui le paraîtra sans doute à toute l'Europe, voici les conditions de paix que je veux bien lui remettre entre les mains : J'offre de remettre Maëstricht aux Hollandais, Charleroi, Ath et sa châtellenie, Oudenarde et sa châtellenie, Courtray et sa châtellenie, aux Espagnols, à la réserve de la verge de Menin, et leur former en cette sorte, comme par une chaîne de places qui ne seraient éloignées que de quatre ou cinq lieues les unes des autres, une barrière sûre et telle qu'elle ne pourrait être que difficilement pénétrée. Il vous sera aisé de représenter au roi d'Angleterre quelle en sera la force, en la commençant à Nieuport, et la continuant par Dixmude, Ypres, Courtray, Oudenarde, Ath, Mons, Charleroi et la finissant à Namur. La seule inspection de la carte et la connaissance du pays fait voir à quel point cette frontière se trouverait fortifiée par tant de places,

dont une grande partie ont été rendues comme imprenables par les extrêmes dépenses que j'y ai faites.

Mais, en même temps que je ferais une si forte barrière à l'Espagne, il serait juste que je travaillasse à la sûreté de la mienne et que, pour ôter même les différends qui naissent si souvent par le mélange des états, nous fissions en quelques endroits de nouvelles limites. Ainsi, comme Charlemont ne peut servir à l'Espagne que pour troubler la paix de ma province de Champagne, je demande qu'il me soit remis, ou que, si l'Espagne y faisait difficulté, Dinant demeurât en ma possession, et que cette couronne se chargeât d'y faire consentir et d'en dédommager le prince de Liége, comme aussi qu'elle me cédât Bouvines et sa dépendance qui est au bout du pont de Dinant. Vous ferez fort remarquer au roi d'Angleterre qu'en nulle manière je ne pourrais me départir de l'une ou de l'autre de ces places.

Vous lui ferez aussi connaître que, comme ma principale peine pour relâcher Courtray avait été de laisser Lille et toute sa châtellenie exposée et découverte par cette place, je prétends avec toute la justice en retenir la verge et la ville de Menin, qui n'en fait pas la cinquième partie, mais dont les villages s'étendent jusques aux portes de Lille, la plus puissante et la plus riche des villes que je possède aux Pays-Bas. Et, parce que la prévôté de Binch ne me servirait de rien et pourrait troubler le commerce de Mons à Charleroi, j'offre encore de la rendre et de raser Saint-Ghislain, pourvu qu'en échange de la prévôté de Binch, de la châtellenie d'Ath, de celle d'Oudenarde, et de celle de Courtray, à la réserve de la verge de Menin, l'Espagne me cède la châtellenie de Cassel, qui est composée environ de quarante-cinq villages, la terre de Poperinguc, qui n'a aucune dépendance, Bailleul et sa châtellenie, y compris la terre de Marville, qui n'a que treize villages;

Celle de Warneton, qui n'en a que huit;

Celle de Werwick, qui n'a aucune dépendance;

Et les prévôtés de Bavay, Maubeuge, et la terre de Beaumont.

Vous n'aurez pas besoin, sans doute, de faire remarquer au roi d'Angleterre que ces terres ne sont pas comparables auprès de celles que je cède, et qu'elles seront nécessaires pour la communication de la frontière qui me restera, et pour faire que la Lys soit libre depuis Lille jusques à Aire.

Ainsi, de même que je vous ai marqué ci-dessus quelle serait la frontière d'Espagne, la mienne serait Charlemont, Philippeville, Beaumont, Maubeuge, Bavay, Condé, Tournay, Menin, Bailleul, Poperingue et Furnes.

Si le roi d'Angleterre veut bien examiner cette proposition, je dois m'assurer qu'il la trouvera raisonnable. Par les liaisons que je vous ai marquées entre ces places, depuis la mer jusques à la Meuse, il verra que tout le pays du roi d'Espagne est entièrement couvert, et que le mien serait ouvert de tous côtés si je lui ôtais la défense de l'Escaut en me privant des places de Tournay, Condé et Valenciennes. Il verra de même que Menin m'est absolument nécessaire pour ne pas exposer Lille aux premières courses des ennemis; que j'ai le même besoin de Bavay et de Maubeuge pour joindre mes places; que je ne puis ni ne dois me départir, en manière quelconque, de Charlemont ou de Dinant, et qu'en voulant bien remettre Saint-Ghislain, Binch et sa prévôté, j'ôte un sujet de querelle à l'avenir par là même que je demande Poperingue, Bailleul, Cassel et les autres terres nommées ci-dessus, quise trouvent presque enclavées dans mes places.

Vous pourrez encore ajouter qu'en cette sorte Bruxelles et Gand ne seront plus frontières, puisque Gand serait couvert par Ypres, Dixmude, Courtray et Oudenarde;

Bruxelles par Ath, Mons, Charleroi et Namur.

Que même les frontières seraient tellement séparées, que les places de chaque état pourraient avoir un libre commerce sans passer sur le pays de l'un ou de l'autre;

Qu'enfin la Flandre espagnole serait beaucoup plus en sûreté qu'elle n'était par le traité d'Aix-la-Chapelle, puisque, pour Aire,

Cambrai, Saint-Omer et Valenciennes, qui ne se pouvaient communiquer ni servir d'aucune défense au reste de la Flandre, elle avait Charleroi, Ath, Oudenarde et Courtray, dont la possession couvrira le cœur de la Flandre, au lieu qu'étant à la France, elles lui donnaient moyen de porter la guerre jusqu'aux portes de Gand et de Bruxelles.

En cet état le roi d'Espagne ne pouvait avoir trente mille hommes de pied, mettre dans ses places des garnisons suffisantes pour les garantir de la moindre attaque, parce qu'elles étaient toutes également frontières; et par l'exécution des conditions ci-dessus, avec la moitié moins de troupes, son pays sera à couvert de toutes surprises, ses places au meilleur état du monde, et pourront faire une très-longue résistance. Elles seront tellement disposées, qu'il ne tombera jamais dans l'esprit d'un général d'armée de s'avancer vers Bruxelles sans avoir pris au moins deux des places marquées ci-dessus[1].

Louis XIV demandait toujours: du côté de la Champagne, Charlemont pour couvrir sa frontière, ou Dinant et Bouvines, dont le roi d'Espagne dédommagerait l'évêque de Liége, à qui ces deux dernières places appartenaient; en Lorraine, Nancy, Longwy et sa prévôté, moyennant échanges; trois chemins pour aller à Brisach et pour se rendre de Vaucouleurs à Nancy, et de Nancy à Metz, en Allemagne, Fribourg ou Philipsbourg, avec restitution aux Suédois de tout ce qui leur avait été enlevé. Enfin il s'engageait à évacuer la Sicile à condition qu'on pourvoirait à la sûreté des habitants de Messine et qu'on garantirait leurs priviléges[2]. Il semblait que cette modération de Louis XIV dût faciliter la paix. Mais, comme les confédérés ne voulaient pas encore la conclure, et que Charles II était hors d'état de la leur prescrire, l'abandon de Luxembourg, d'Ypres et de Courtray ne mena à rien. Tout en s'en montrant

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.

[2] Lettre de Louis XIV, du 4 janvier 1678 (*Corresp. d'Angl.* vol. CXXVII.)

joyeux, le roi d'Angleterre dit que la paix ne pouvait pas se faire sans la renonciation aux places de l'Escaut, c'est-à-dire à Valenciennes et Condé[1].

Charles II, effrayé des dispositions hostiles de ses peuples, espérant apaiser son parlement et obtenir de lui des subsides, venait, d'accord avec le prince d'Orange, de conclure un traité avec les États-Généraux. Par ce traité, que M. Hyde avait signé à La Haye le 10 janvier, une alliance était stipulée entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. Des deux côtés on devait employer tous les efforts à rétablir la paix générale aux conditions suivantes : Charleroi, Ath, Courtray, Tournay, Valenciennes, Saint-Ghislain, le Limbourg, Binch, toutes les conquêtes de Sicile, devaient être restitués à l'Espagne par la France, qui garderait la Franche-Comté, Cambrai, Aire, Saint-Omer. Entre la France et les États-Généraux il devait y avoir restitution réciproque. A l'égard de l'empereur et de l'empire, on s'en référait à l'équité. Le duc de Lorraine serait réintégré dans ses états. Il y aurait armistice avec la Suède jusqu'à ce qu'on traitât de la paix. Le roi d'Angleterre s'emploierait auprès du roi de France pour obtenir de lui une trêve de trois mois, pendant laquelle ces conditions seraient proposées au roi d'Espagne. Si ce dernier ne les acceptait pas, le roi de France ne pourrait ni l'attaquer ni occuper aucune place forte sur lui; mais le roi d'Angleterre se chargerait de le contraindre à s'y soumettre. Les deux parties contractantes s'engageaient à réunir leurs forces pour agir de concert en cas que les deux rois refusassent d'adhérer à cet arrangement[2].

Outre ce traité d'alliance, dont les ratifications devaient

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 10 janvier 1768. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[2] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, 1re partie, page 341.

être échangées dans un mois, Charles II avait demandé Ostende aux Espagnols, pour y envoyer des troupes et s'en servir comme d'un pied à terre sur le continent[1]. Il fit des levées pour compléter les régiments, dont les compagnies s'élevèrent de soixante à cent hommes, et porta sa petite armée à onze mille hommes d'infanterie et mille hommes de cavalerie[2]. L'amirauté eut l'ordre d'équiper trente vaisseaux, dont dix pour la Méditerranée, et le reste pour la Manche[3]. Enfin il s'était décidé à rappeler le corps anglais qui, depuis 1672, servait sous le drapeau de Louis XIV[4]. Il envoya lord Douglas en France pour le redemander, et dit à M. Barillon « qu'il n'avait pas pu faire autrement pour ne pas se discréditer entièrement parmi ses sujets, et que s'il avait attendu la réquisition du parlement, il en aurait perdu tout le mérite[5]. » Il ajouta « qu'il devait montrer à son parlement qu'il ne négligerait rien pour conserver la Flandre, et qu'il se mettrait en état de faire la guerre s'il ne pouvait venir à bout de faire la paix[6]. » Après avoir pris ces mesures, il vit approcher l'ouverture du parlement avec plus de confiance. Cependant, soit qu'il voulût gagner quelques jours pour travailler à la paix, comme il l'annonçait à M. Barillon, et comme le comte de Danby l'écrivait à M. Montagu[7], soit qu'il attendît la ratification du traité avec les États-Généraux, dont il espérait un effet très-favorable sur les esprits, le 25 janvier il prorogea les chambres de deux semaines, et renvoya leur réunion au 7 février.

[1] Lingard, tome XIII, page 42.

[2] Dépêches de M. Barillon à Louis XIV, des 24 janvier et 9 février 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[3] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 9 février 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[4] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 24 janv. 1678. (*C. d'Ang.* vol. CXXVII.)

[5] *Ibid.*

[6] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 24 janvier 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[7] Lettre du comte de Danby à M. Montagu, du 27 janvier 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, v. CXXVII.)

M. Montagu, pendant cet intervalle, demanda à Louis XIV les moyens de conclure la trêve, afin que le roi son maître pût se défendre de lui déclarer la guerre, pour laquelle on avait résolu de lever en Angleterre trente mille hommes, dont le commandement serait donné au duc d'York[1]. Ce dernier prince, qui s'était montré jusque-là si attaché à la France, venait de changer de sentiments dans l'espoir de se réconcilier avec l'opinion publique, et surtout d'être mis à la tête de l'armée qui agirait sur le continent. Louis XIV consentit, le 2 février, à ne rien entreprendre durant le mois de février, si la trêve, dont il fixa les conditions, lui était présentée à cette époque signée à Vienne et à Madrid, et si le roi d'Angleterre éloignait encore la réunion des chambres[2]. Mais Charles II répondit, le 6 février, que l'offre de ne pas agir pendant le mois de février arrivait trop tard; qu'il n'avait plus le temps nécessaire pour négocier avant la fin du mois, à Vienne et à Madrid, la trêve, qui y serait d'ailleurs refusée; que la paix était plus facile à conclure que la trêve, en renonçant aux places de l'Escaut, et qu'il ne pouvait pas proroger davantage son parlement[3].

En effet, le 7 février étant arrivé, il ouvrit lui-même la session. Après avoir hardiment rappelé aux chambres qu'il leur avait promis, avant de les rassembler de nouveau, d'avoir fait des choses dont elles seraient satisfaites, il leur dit qu'il avait tenu sa parole en concluant avec la Hollande des alliances pour la conservation de la Flandre; qu'il avait employé, comme médiateur, tous les moyens pour procurer à la chrétienté une paix sûre et honorable; que, n'ayant pu y parvenir, il ne lui

[1] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 2 février 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 7 février 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[3] *Ibid.*

restait plus que de recourir à la force; que, dans ce but, il avait signé l'alliance avec les États-Généraux, rappelé les troupes anglaises de France; et que, d'après leurs promesses réitérées, il comptait sur leurs secours. « Vous avez trop de prudence, ajouta-t-il, pour ne pas considérer que la guerre, qui sera une suite nécessaire de ces alliances, ne doit pas être poussée à demi, et pour ne pas persévérer dans vos résolutions, en donnant tous les moyens nécessaires de la poursuivre. Il n'est pas moins indispensable de persuader à nos ennemis que nous ne serons jamais las de la guerre jusqu'à ce que nous puissions procurer à la chrétienté une paix telle qu'il ne soit possible à aucun prince seul de la troubler..... C'est pour cette raison que j'ai rappelé mes troupes du service de la France, et que j'ai considéré qu'encore que les Hollandais doivent agir de leur côté, nous ne pouvons avoir, du nôtre, moins de quatre-vingt-dix vaisseaux de ligne bien entretenus et trente ou quarante mille hommes de terre avec tout ce qui en dépend, pour être employés ou sur les flottes ou ailleurs. Et, afin qu'il ne puisse y avoir aucun soupçon par rapport à l'emploi de l'argent que vous accorderez, je suis content que vous fixiez cet emploi à l'usage de la guerre avec toutes les précautions que vous jugerez à propos[1]. »

Exposant toutes les dépenses qu'il avait été obligé de faire pour remplir ses magasins, pour soumettre la Virginie, pour contenir les Algériens, pour marier au prince d'Orange sa nièce, dont il avait assuré la dot, il demanda que l'imposition sur les vins lui fût continuée. Il se servit habilement du mariage du prince d'Orange pour calmer les défiances politiques et religieuses, et il finit en disant : « J'attends de vous un puissant secours proportionné à ces grands besoins, d'où dépen-

[1] Discours du roi d'Angleterre, dans Rapin Thoyras, t. X, pages 374-75.

dent non-seulement l'honneur, mais peut-être aussi la propre existence de la nation anglaise, dont la ruine peut être prévenue en évitant la faute d'agir faiblement et à demi, et en travaillant vigoureusement à exécuter votre entreprise[1]. »

Charles II, par ce discours, annonçait une rupture complète avec la France, entrait dans toutes les animosités et toutes les alarmes de l'Angleterre, et semblait devoir se promettre l'appui empressé et passionné de son parlement. Il n'en fut cependant rien. La défiance qu'il inspirait était trop profonde pour être dissipée par de simples paroles, et l'opposition ne se rendit pas à ses démonstrations belliqueuses. Cette opposition se composait des ambitieux qui voulaient renverser le lord trésorier, et des hommes défiants qui craignaient de fournir des armes à la cour contre le gouvernement et la religion de l'Angleterre. Par une tactique habile, ne pouvant pas refuser de suivre le roi dans les voies où elle le pressait depuis longtemps d'entrer, l'opposition voulut l'y engager si avant qu'il n'osât point s'y aventurer; elle lui prescrivit des conditions de paix avec la France tellement impossibles, qu'il dût hésiter à entreprendre la guerre. Ainsi, après de longs débats, la chambre des communes, dans son adresse, le remercia du soin qu'il avait pris de la religion en mariant sa nièce au prince d'Orange, et le pria « de ne traiter avec la France qu'après avoir réduit cette couronne aux limites du traité des Pyrénées; de rompre tout commerce avec elle, d'inviter les autres puissances à en faire autant, et de communiquer ses alliances à ses fidèles communes, qui lui accorderaient tous les secours nécessaires pour pousser la guerre et la terminer par une bonne paix[2]. »

Cette adresse troubla le lord trésorier, qui emprunta aux ban-

[1] Discours du roi d'Angleterre, dans Rapin Thoyras, tome X, pages 375 et 376.
[2] *Ibid.* page 376.

quiers de Londres une somme de soixante mille livres sterling, dont une partie devait être, sans doute, employée à gagner des voix dans le parlement. Elle surprit également Charles II, qui, ayant rencontré le soir même M. Barillon, lui dit à l'oreille en lui parlant des députés : « Je crois qu'ils ont perdu l'esprit, et que vous leur avez donné de l'argent pour proposer une chose si extravagante. » — « Je ne crois pas, lui répondit M. Barillon, que l'argent fût bien employé à leur faire prendre une pareille résolution[1]. » Les soupçons de Charles II n'étaient pas dénués de fondement. Louis XIV, voyant qu'il ne pouvait plus compter sur ce prince, avait songé à entraver ses nouvelles résolutions. Il avait fait partir le fils du marquis de Ruvigny, parent des Russel, lié avec lord Hollis, et lui avait donné des instructions secrètes[2]. Le voyage du jeune Ruvigny avait pour but apparent des affaires de famille, pour objet réel de nouer dans le parlement des intrigues utiles à Louis XIV. Cette intention ne resta point tellement cachée qu'elle ne fût connue de M. Montagu, qui s'empressa d'en instruire le comte de Danby[3]. Aussi MM. de Ruvigny et Barillon, sachant que leur projet était découvert, se virent-ils obligés d'agir avec beaucoup d'adresse et de circonspection[4].

M. Barillon avait reçu pour instructions « de nourrir les divisions dans le parlement, » de se servir de l'argent qu'il avait entre les mains, et que Louis XIV augmenta bientôt, pour mettre obstacle à ce que le roi d'Angleterre disposât des sommes qui lui seraient accordées pour la guerre. Louis XIV, qui vou-

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 9 février 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[2] Dépêche de M. de Pomponne à M. Barillon, du 15 janvier 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[3] Lettre de M. Montagu au comte de Danby, du 21 janvier 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[4] Dépêche de M. de Pomponne à M. Barillon, du 23 janvier 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

lait arriver à ses fins par l'appui du roi ou par l'opposition des chambres, avait écrit à M. Barillon : « Je laisse à votre zèle et à votre adresse de vous prévaloir des bonnes intentions et de l'autorité du roi d'Angleterre contre le parlement et du parlement même pour empêcher l'effet des résolutions que ce prince pourrait prendre contre moi[1]. » N'ayant obtenu que de simples paroles de Charles II, qui engageait l'ambassadeur de France à ne point s'alarmer de ce qui se dirait ou se ferait, parce qu'au fond son dessein était de ne pas rompre la paix[2], et connaissant toute la faiblesse de ce prince, MM. de Ruvigny et Barillon s'entendirent très-secrètement avec l'opposition. Ils virent lord Hollis, lord Russel et le duc de Buckingham, dont le parti était très-puissant. Ils rassurèrent sur les intentions de Louis XIV ceux qui, désintéressés sous le rapport de l'argent, avaient conçu des craintes pour les libertés et la religion de l'Angleterre; excitèrent contre le lord trésorier les ambitieux qui aspiraient à le remplacer; et donnèrent des guinées ou des promesses à quelques membres accessibles à la corruption. Lord Hollis, lord Russel et le duc de Buckingham assurèrent à M. de Ruvigny que le parlement n'accorderait point d'argent[3].

Charles II répondit à l'adresse de la chambre des communes d'un ton très-haut et très-ferme. Dans cette réponse, qu'il fit porter à la chambre par le secrétaire d'état Coventry, il reprocha aux députés des communes d'attenter à sa prérogative, en voulant lui ôter le droit de faire la paix ou en lui prescrivant des conditions auxquelles il était impossible de la con-

[1] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 2 février 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[2] Dépêche de M. Barillon, du 14 février 1678. (*Corr. d'Angl.* vol. CXXVII.)

[3] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 10 février 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

clure. Il demanda un secours considérable et prompt pour la guerre[1]. Malgré les efforts de l'opposition, et après deux séances qui durèrent, le 15 et le 16 février, jusqu'à huit heures du soir, la chambre vota un secours d'argent[2]. Mais l'opposition fit censurer les traités conclus d'accord avec le prince d'Orange, et déclarer que les États-Généraux ne devaient pas être assujettis à l'autorité du stathouder[3]. L'opposition, ayant été hors d'état d'empêcher le vote d'un subside, s'attacha à en ralentir la levée, à rendre son acceptation difficile par les clauses dont il serait hérissé, et à ralentir le zèle belliqueux du duc d'York, en renouvelant les bills contre les catholiques[4].

Malgré ses efforts, on décida de lever vingt-six régiments d'infanterie de mille hommes chacun, quatre régiments de cavalerie de quatre cent quatre-vingt-dix hommes, deux régiments de dragons de neuf cent soixante hommes, et d'équiper une flotte de quatre-vingt-dix vaisseaux pour soutenir les alliances avec les États-Généraux. On convint d'affecter par mois cent huit mille huit cent quarante livres sterling à la flotte, et quarante-neuf mille cent trente livres sterling à l'armée[5]. Le lord trésorier l'avait emporté dans le parlement. Charles II n'était toutefois pas pressé de rompre avec Louis XIV; il voyait dans le parlement une opposition formidable et qui avait balancé la majorité; il craignait de prendre une résolution extrême, de s'exposer à des embarras et même à des dangers. Avant de pousser les choses plus loin, il voulut faire encore une tentative auprès

[1] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 14 février 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 17 février 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[3] *Ibid.*

[4] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 28 février 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[5] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 19 février 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

de Louis XIV. Il désira que M. de Ruvigny allât le trouver de sa part pour le conjurer d'accorder la paix, en recevant Charlemont et en renonçant aux villes de l'Escaut. Si Louis XIV y consentait, M. de Ruvigny devait lui proposer de sa part une alliance, à la suite de laquelle Charles II recevrait six cent mille livres sterling une fois payées, que sa position lui rendrait nécessaires sous peine d'être perdu[1]. M. Barillon ne s'opposa point à cette mission, dont il connaissait d'avance l'inutilité. Mais, comme Charles II ne devait pas envoyer de troupes en Flandre avant le retour de M. de Ruvigny, il trouva dans cette mission un moyen de gagner du temps et de retarder la déclaration de guerre[2]. M. de Ruvigny partit à la fin de février, et trouva, au commencement de mars, Louis XIV devant la ville de Gand[3].

Ce prince, dont la conduite depuis 1673 avait été si habile, si ferme, si soutenue, aimait mieux s'exposer à une guerre presque universelle, que de renoncer à la partie de ses acquisitions territoriales qui lui était indispensable, et de laisser sa frontière du nord ouverte et imparfaite. Il acheva cette mémorable guerre par un coup hardi et décisif, qui déconcerta et dompta la coalition européenne. Au moment où il avait vu le roi d'Angleterre ébranlé et sur le point de se joindre aux confédérés, il avait envisagé sa nouvelle position avec la plus grande fermeté d'esprit. Afin de concentrer ses forces et de ne pas s'exposer à être attaqué en Sicile par les flottes combinées des Anglais, des Hollandais et des Espagnols, il y avait envoyé, au commencement de janvier, le maréchal de la Feuillade[4]

[1] Dépêches de M. Barillon à Louis XIV, du 17 et du 19 février 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[2] *Ibid.*

[3] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 7 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[4] Le maréchal de Vivonne avait obtenu

pour en retirer ses troupes. « Je lui ordonnai, dit-il, de s'y préparer avec tant de réserve et de diligence, que l'union de l'Angleterre avec mes ennemis ne rendît pas leur retour impossible[1]. » Le maréchal de la Feuillade les ramena heureusement : une partie alla en Roussillon renforcer l'armée du maréchal de Navailles; une autre fut distribuée dans les provinces qu'auraient pu attaquer les Anglais; le reste prit le chemin de la Flandre[2].

L'intention de Louis XIV était de frapper de crainte les confédérés par l'exécution de quelque grande entreprise, et de garder tout ce qu'ils voulaient lui arracher, en leur prenant encore davantage. « J'avais impatience, dit-il, de commencer la campagne de 1678, et une grande envie de faire quelque chose d'aussi glorieux et de plus utile que ce qui avait été déjà fait..... J'avais pris, les années précédentes, les villes qui étaient le plus à ma bienséance, et je m'étais mis par là en état de ne rien craindre pour mes frontières. Je voyais peu d'endroits où je pusse porter un grand coup à mes ennemis..... Gand était le plus important de tout ce que je pouvais attaquer. C'est pourquoi je me fixai d'en former le siége[3]. » Comme cette place était extrêmement forte, pouvait être facilement inondée, et que les ennemis, n'étant pas sans crainte pour elle, devaient y mettre une garnison considérable, il fallait leur donner le change. Il y parvint avec une très-astucieuse habileté. Il partit de Saint-Germain avec la reine et sa cour le 7 février, et prit le chemin de Metz et de Nancy, paraissant menacer

son congé en décembre. Les pouvoirs donnés au maréchal de la Feuillade furent du 30 décembre 1677 et du 1er janvier 1678. (*Œuvres de Louis XIV*, t. IV, page 143.)

[1] *Ibid.*

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 160-161. — Le maréchal de la Feuillade arriva à Messine le 20 février, et en partit le 16 mars. (*Ibid.* pages 143 et 161.)

[3] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 144-146.

Luxembourg. Il avait donné l'ordre au maréchal de Créqui de se rendre de Lorraine en Alsace, de réunir les troupes qui étaient en quartier d'hiver sur cette frontière, et de passer le Rhin pour s'opposer aux Allemands[1]. Il avait fait avec le marquis de Louvois tous les préparatifs nécessaires, et pris les mesures les plus prévoyantes et les plus précises. Des amas de fourrages, de munitions de guerre et de bouche avaient été réunis autour de Charleville et de Metz, pour inquiéter les Espagnols sur Ypres, Mons, Charlemont, Namur, Luxembourg, qu'il fit également investir. Les Espagnols, croyant ces cinq villes sérieusement menacées, y jetèrent des troupes et dégarnirent Gand[2].

Pendant ce temps le maréchal d'Humières, selon les instructions secrètes qui lui avaient été données depuis le 4 février[3], se porta sur Gand, qu'il investit à son tour. Louis XIV se rendit à marches forcées de Stenay devant la ville assiégée, où il arriva le 4 mars, et où se concentrèrent aussi toutes les troupes qui avaient feint d'attaquer Namur, Mons, Charlemont et Ypres[4]. Il pressa cette grande ville avec une armée de soixante et dix mille hommes[5], placée sous son commandement suprême et divisée en quatre corps, ayant à leur tête les quatre maréchaux d'Humières, de Luxembourg, de Schomberg et de Lorges.

Après avoir pris toutes ses sûretés pour n'être pas troublé dans ce siége important, avoir fermé toutes les issues par où

[1] Lettre du marquis de Louvois au maréchal d'Humières. (*Œuvres de Louis XIV*, tome IV, page 125.)

[2] *Ibid.*

[3] Voir la belle et longue lettre de Louvois. (*Œuvres de Louis XIV*, tome IV, p. 123 à 142.)

[4] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 148-149.

[5] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, au camp devant Gand, du 9 mars 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVI.)

il pouvait être attaqué du dehors, fait des abatis, construit des digues, Louis XIV ouvrit la tranchée le 5 mars. L'attaque fut très-vivement conduite, et le 9 la ville se rendit. La garnison, qui était assez faible, se retira dans la citadelle, où elle capitula le 11 au soir, et d'où elle sortit le 12[1] : ce jour-là Louis XIV fut maître de la ville. « Dans ce moment, dit-il, je sentis de la joie d'avoir pris une place qu'on avait crue inattaquable par la difficulté des quartiers, des communications, par sa grandeur et par tout ce qui rend les siéges difficiles. L'heureux succès de celui-là, l'abattement de mes ennemis, le peu de consommation de toutes les munitions qu'on avait préparées, joints à l'ambition qui m'est assez naturelle, me portèrent à marcher à Ypres, que je crus pouvoir prendre en très-peu de temps[2]. » Il menaça Bruges, pour obliger les Espagnols à dégarnir Ypres, qu'il fit investir le 13, où il ouvrit la tranchée le 18, et dont il s'empara par capitulation le 25[3]. Il devint ainsi en moins d'un mois maître à la fois de la place qui devait perfectionner sa frontière et du cœur même des Pays-Bas espagnols.

La possession de Gand et d'Ypres donnait à Louis XIV le moyen de négocier avec plus de succès. Il avait renvoyé le jeune Ruvigny sans accepter les offres qu'il lui apportait de la part du roi d'Angleterre[4]. Avant de prendre Ypres, il avait écrit à M. Barillon qu'il consentait à rendre Gand pour avoir cette place et sa châtellenie, qui ne comprenait pas plus de quinze à seize villages[5]. Il lui avait même annoncé qu'à la rigueur il se désisterait d'Ypres et restituerait Gand pour

[1] *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, pages 151 à 155.

[2] *Ibid.* page 155.

[3] *Ibid.* pages 155 à 159.

[4] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 7 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[5] *Ibid.*

rien[1]. Mais, se ravisant ensuite au moment où il allait assiéger Ypres, il avait informé son ambassadeur qu'il garderait cette place après l'avoir prise, et lui avait donné l'ordre définitif de ne pas y renoncer[2]. Afin de rendre le roi d'Angleterre plus facile sur les conditions de la paix, il lui avait fait espérer, dès qu'elle serait conclue, tout l'argent et toute l'assistance dont il aurait besoin pour le rétablissement de son autorité, et ne lui avait pas laissé ignorer que ses ambassadeurs à Nimègue lui annonçaient des dispositions bien plus favorables de la part des Espagnols. Ceux-ci avaient fait offrir par le nonce du pape aux ambassadeurs de France de se désister de Tournay et de céder à Louis XIV cette place[3] plus avancée sur l'Escaut que Condé et Valenciennes. Une révolution de cour qui s'était opérée à Madrid donnait de grandes espérances. En effet la reine mère avait été écartée des affaires, don Juan avait pris la principale autorité, et le parti impérial avait perdu son influence. Louis XIV prescrivait à M. Barillon, s'il ne réussissait pas auprès de Charles II, d'agir contre lui à l'aide de l'opposition parlementaire; lui faisait envoyer par le ministre des finances Colbert cinquante mille écus de plus pour cet objet, et lui permettait de prendre sur son crédit tout ce qu'il jugerait nécessaire[4].

Le siége et la prise de Gand avaient causé une grande émotion en Angleterre. Charles II, croyant les Pays-Bas espagnols perdus, effrayé de la responsabilité à laquelle cette perte l'exposait auprès de tout son peuple, fit embarquer immédiate-

[1] Autre lettre plus secrète de Louis XIV à M. Barillon, du 7 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[2] Lettres de Louis XIV à M. Barillon, du 14 et du 20 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, v. CXXVII.)

[3] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 9 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[4] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 7 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

ment quelques bataillons d'infanterie anglaise pour Ostende [1]. Il y envoya de plus le duc de Monmouth et lord Duras avec cent hommes de sa garde [2]. Il répondit aux représentations de M. Barillon « que cette démonstration était indispensable pour apaiser les Anglais, dont les craintes devenâient extrêmes; que son cœur n'était pas changé; qu'au fond il ne voulait pas la guerre, et qu'il l'éviterait tout autant qu'il lui serait possible [3]. » Comme M. Barillon se plaignait des dispositions hostiles du duc d'York et de son prochain départ pour la Flandre, Charles II ajouta : « Je vous avoue franchement que les discours de mon frère me font de la peine. Nous n'avons pas encore un sou pour lever des troupes et il parle comme si son armée était sur pied. Il est entêté du généralat, mais, pour moi, je ne donne pas dans ces plans de guerre, et je ne suis pas persuadé qu'on puisse rien faire de bon avec les Espagnols [4]. »

Lorsque M. de Ruvigny fut de retour du camp de Louis XIV et demanda à Charles II, aux termes des traités, de rappeler ses troupes d'Ostende : « Vous voulez donc, lui dit ce prince, me faire chasser d'Angleterre? Quel préjudice ces troupes apporteront-elles au roi votre maître [5]? » Charles II persista à regarder comme impraticable la cession d'Ypres, et dit qu'il essaierait de faire accorder Valenciennes et Charlemont en échange de Gand, à condition que Louis XIV renoncerait à Condé et à Tournay [6]. M. Barillon ne désespéra pas d'obtenir Valenciennes

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 9 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[2] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 9 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[3] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 9 mars 1678. (*Corr. d'Angl.* v. CXXVII.)

[4] Même dépêche.

[5] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 10 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[6] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 13 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

et Tournay[1]. Le roi d'Angleterre envoya en effet M. Godolphin auprès du prince d'Orange pour l'inviter à céder Tournay, Valenciennes, et même, s'il se pouvait, Condé. En l'annonçant à M. Barillon, il lui dit que vouloir Ypres serait déclarer qu'on ne voulait pas la paix[2], et qu'il espérait que, si le prince d'Orange refusait Condé, le roi de France ne se déciderait pas à manquer, pour cette place, une paix glorieuse et avantageuse[3]. M. Barillon, qui n'avait pas encore reçu sur Ypres les ordres de Louis XIV, ayant assuré au roi d'Angleterre que son maître ne renoncerait pas à Condé, ce prince lui répondit avec une résignation triste : « J'ai fait tout ce qui a été en moi; si Dieu veut que je me perde pour le roi mon frère, il faut prendre patience; mais je ne me serais pas attendu qu'un si grand roi, qui peut faire une paix si glorieuse, et qui demeurera non-seulement l'arbitre, mais le maître de ses voisins et de toute l'Europe, aime mieux continuer la guerre, et ne se soucie pas de me voir exposé à perdre ma couronne pour être demeuré trop attaché à ses intérêts[4]. » La prise et la demande absolue d'Ypres découragèrent encore plus Charles II, qui faisait en outre des difficultés sur la cession de Menin et de Charlemont à la France, et qui, de plus, demandait Binch pour les Espagnols, afin qu'ils pussent communiquer de Mons à Charleroi[5].

Charles II, désespérant de la paix[6], délivra vingt-trois commissions pour lever des régiments[7], et il accepta l'impôt sur la

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 13 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 17 mars 1678. (*C. d'Ang.* v. CXXVII.)

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 17 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[6] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 20 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[7] Dépêche de M. Barillon à M. de

capitation, qui devait rendre six cent mille livres sterling, uniquement affectées à la guerre, avec la clause de l'interdiction des marchandises françaises pendant trois ans, à partir du 22 avril[1]. La chambre basse, qui chercha les moyens de compléter la somme d'un million de livres sterling nécessaire à la guerre[2], en établissant un impôt sur les maisons, demanda que la rupture avec la France fût immédiate[3]. L'opposition, favorable à la guerre lorsqu'elle y croyait la cour tout à fait contraire, s'en effrayait aujourd'hui que la cour y paraissait décidée. Elle craignait que la formation d'une armée ne servît à l'assujettissement de la nation anglaise et à la ruine des libertés publiques. Elle aurait voulu se prononcer contre la guerre, mais elle n'osait pas se mettre en contradiction avec ses désirs précédents, et résister à l'entraînement populaire. Elle se contenta de faire ajouter au vote des subsides des conditions qui devaient contrarier le roi, et qui pouvaient le décider à un refus. Elle exigea donc une déclaration de guerre immédiate; l'interdiction du commerce français, qui devait diminuer le produit des douanes et dès lors le revenu ordinaire du roi; enfin l'application exclusive au service de la guerre des sommes que le parlement avait accordées.

Charles II hésitait encore. Il avait envoyé des troupes dans Ostende et dans Bruges[4]; quinze mille hommes de la nouvelle levée étaient déjà sur pied. Son esprit vacillant et son caractère incertain ne lui permettaient pas de prendre un parti décidé. Il

Pomponne, du 17 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[1] Dépêches de M. Barillon à Louis XIV, des 17 et 31 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 31 mars 1678. (*C. d'Angl.* v. CXXVII.)

[3] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 4 avril 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[4] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 7 avril 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

n'osait pas parler en médiateur résolu; il craignait d'adhérer aux propositions au fond raisonnables de Louis XIV, de peur qu'on ne l'accusât de lui livrer la Flandre, pour exécuter un accord qui devait être funeste aux lois et à la religion de son royaume. Il négociait en secret des consentements impossibles de la part des parties belligérantes. Le prince d'Orange, qui s'était décidé à accorder Condé, n'entendait pas céder Ypres, dont Louis XIV ne voulait à aucun prix se désister. Afin de se donner du temps, et de presser Louis XIV, à l'ambassadeur duquel le lord trésorier ne craignait pas de dire que « si Cromwell était à la tête de la nation, le roi son maître aurait plus de considération pour lui[1], » Charles II ajourna deux fois son parlement de quinze en quinze jours. Tandis que ce prince faible et indécis redoutait également d'encourir l'inimitié de Louis XIV, par une guerre dont les chances pouvaient être funestes à un roi mal affermi, et de provoquer la révolte de ses sujets en laissant envahir tous les Pays-Bas espagnols par les troupes françaises, Louis XIV prenait d'autres voies pour arriver à la paix.

N'ayant pu conclure la paix, ni à Maëstricht, par l'intermédiaire de M. Pesters, agent du prince d'Orange; ni à Nimègue, où la négociation n'avait fait aucun pas entre les plénipotentiaires européens; ni à Londres, par la médiation du roi d'Angleterre, il crut le moment favorable pour s'entendre directement avec les États-Généraux. Ceux-ci étaient, en effet, plus que jamais disposés à signer un traité particulier avec Louis XIV, si leurs alliés ne voulaient pas adhérer à un arrangement général. L'épuisement des Provinces-Unies, qui dépensaient toutes les années plus de cinquante millions pour cette guerre,

[1] Depêches de M. Barillon à Louis XIV, du 7 et du 25 avril 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

était immense. Elles soupiraient après le rétablissement de leur commerce, source maintenant tarie de leur ancienne prospérité. Leur territoire n'était plus en question, et Louis XIV accordait aux Espagnols une ligne de places fortes capables de protéger ce qui leur resterait des Pays-Bas, et de servir de barrière aux Provinces-Unies. Toutes leurs inquiétudes se tournaient vers leur indépendance, qu'elles croyaient menacée par l'ambition du stathouder. Depuis les projets de ce prince sur la Gueldre, la défiance publique n'avait pas cessé à son égard; elle s'était accrue après son mariage avec la princesse Marie, et on écrivait de La Haye: « On craint par les démarches précédentes du prince d'Orange qu'il n'aspire trop haut, et ne s'autorise à présent davantage par cette alliance. L'appréhension d'un changement de gouvernement fait que l'argent est rare[1]. » Le résident de Danemarck écrivait à sa cour : « La joie causée par ce mariage n'est ici ni entière, ni générale, et les acclamations qui se font viennent pour la plupart d'un cœur dissimulé[2]. » En Hollande comme en Angleterre, on supposait que cette alliance cachait de dangereux desseins, et l'on était persuadé « que le roi de la Grande-Bretagne et le prince d'Orange avaient pris leurs mesures pour assujettir les deux pays[3]. »

Le stathouder, à son retour dans les Provinces-Unies, avait annoncé aux États-Généraux ou une paix prochaine, qui serait conclue sur des bases raisonnables par les soins du roi d'Angleterre, ou l'union étroite de ce prince avec eux si la paix ne se faisait point[4]. L'espoir de l'assistance britannique et

[1] Lettre de La Haye, du 8 novembre 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. CI.)

[2] Lettre du résident du Danemarck à La Haye, du 13 novembre 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. CI.)

[3] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 9 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[4] Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades, du 20 décembre 1677. (*Correspondance de Hollande*, vol. CI.)

les menées habiles du prince d'Orange avaient ranimé dans les Provinces-Unies le parti de la guerre[1]. A Nimègue, les ambassadeurs de Hollande ne voyaient plus les plénipotentiaires français depuis le voyage d'Angleterre[2]. Lorsque Louis XIV avait rejeté les propositions convenues entre le stathouder et son oncle Charles II, M. Hyde avait été chargé de conclure avec les États-Généraux un traité d'alliance offensive et défensive entre la Hollande et l'Angleterre. Par ce traité, le roi Charles II s'engageait à défendre avec trente mille hommes, envers et contre tous, les Provinces-Unies, à condition qu'elles ne feraient pas de paix sans lui[3]. Ce traité, communiqué d'abord aux députés des affaires secrètes, avait été soumis ensuite aux conseils des villes et avait obtenu leur approbation[4]. Il s'agissait de le ratifier, et le maréchal d'Estrades en avait fait secrètement sentir tout le danger aux amis de la paix et aux adversaires du prince d'Orange. Il leur avait annoncé « que cette ligue ferait tomber la souveraineté[5] entre ses mains. » Aussi M. Van den Bosch lui avait-il écrit :

Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades. Amsterdam, 18 fév 1678.

Je vous envoie cet exprès pour vous dire que vos amis secrets ont fait leur devoir, et que, ayant profité des avis que vous leur avez donnés, ils ont vu clair en cette ligue d'Angleterre; et je vous dirai que les États-Généraux ont refusé de ratifier ledit traité, et que son altesse est restée et a différé son départ pour Breda, afin de cabaler pour porter les États-Généraux à le ratifier. L'autorité de son altesse

[1] Lettre du maréchal d'Estrades à M. de Pomponne, du 13 janvier 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVI.)

[2] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à M. de Pomponne, du 8 février 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVI.)

[3] Lettre de La Haye, du 21 janvier 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVI.)

[4] *Ibid.*

[5] Lettre du maréchal d'Estrades à M. de Pomponne, du 2 mars 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVI.)

est venue à un si haut point, et la plupart des gens les plus accrédités sont si intimidés par l'exemple de M. de Witt, qu'il y a à douter s'ils demeureront fermes dans le refus de la ratification. Ce qui fait encore craindre la colère du prince est qu'on a découvert que M. de Beverningk est dans sa disgrâce pour avoir trop pressé les villes de Hollande de conclure le traité de commerce, et de déclarer qu'elles ne pouvaient plus fournir aux dépenses de la guerre et des subsides, ce qui a déplu à son altesse. Le pensionnaire Fagel, qui est ennemi de M. de Beverningk, a découvert toute l'affaire au prince d'Orange. Je vous demande le secret[1].

Par suite de la résistance du parti contraire au prince d'Orange, la ratification de l'alliance n'avait pas été encore accordée[2]. Ce qui vint au secours de ce parti ce fut la découverte de deux articles secrets, dont l'un portait « que le roi d'Angleterre et les États-Généraux se donneraient des assistances réciproques contre les peuples rebelles jusqu'à ce qu'ils fussent remis dans leur devoir[3]. » L'opposition fut dès lors fort vive contre le traité et le prince d'Orange. « Dans l'assemblée de La Haye, écrivit-on de cette ville, on continue dans l'opiniâtreté de ne point ratifier la ligue, et on proteste, outre cela, de ne point demander d'argent. On veut la paix ici, et si on la voulait en France, je pense qu'on la ferait sans son altesse, qui donne grande jalousie et s'attire mille malédictions[4]. » Aussi le nouveau traité de ligue offensive ne fut-il pas sanctionné[5], et un nouveau traité de simple ligue défensive, dont on supprima les deux articles objets de la défiance publique, fut envoyé d'Angleterre

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CVI.

[2] Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades, du 6 mars 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVI.)

[3] *Ibid.*

[4] Lettre de La Haye, du 19 mars 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVI.)

[5] Lettre de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à M. de Pomponne, du 29 mars 1678. (*Correspondance de Hollande*, v. CVI.)

à La Haye[1]. Le parti républicain, enhardi par son succès, effrayé par la prise de Gand, connaissant les propositions de paix que Louis XIV avait faites au roi d'Angleterre le 4 janvier précédent, et disposé à les accepter, sachant d'ailleurs que les Espagnols, lassés de la guerre, n'étaient pas éloignés de s'y soumettre[2], provoqua une négociation directe. M. Van den Bosch écrivit au maréchal d'Estrades :

Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades. Amsterdam, 18 mars 1678.

Il s'est tenu une assemblée en cette ville des plus habiles des magistrats, où j'ai été appelé. On m'a demandé si je croyais que vous voulussiez vous employer auprès du roi pour un accommodement particulier, et que la ville d'Amsterdam serait fort contente des conditions de paix que le roi offre[3].

Le maréchal d'Estrades s'était hâté de répondre à M. Van den Bosch :

Lettre du maréchal d'Estrades à M. Van den Bosch. Nimègue, 20 mars 1678.

J'ai reçu votre lettre du 18 de ce mois et la proposition qui vous a été faite, à laquelle je ne répondrai que de moi-même, qui est que je ne doute pas que le roi n'entende à un accommodement particulier, pourvu qu'il lui soit proposé par des personnes munies de bons pouvoirs des États-Généraux, ou du moins de la province de Hollande, en cas que les autres provinces ne fussent pas de ce même avis. Et afin que le roi prenne plus de créance à cette proposition, il sera nécessaire que la province de Hollande promette, aussitôt le traité arrêté avec le roi, qu'elle ne permettra aucune levée d'argent, de quelque nature qu'il puisse être, tant de deux-centième denier qu'autres impositions, jusqu'à ce que les autres pro-

[1] Lettre de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à M. de Pomponne, du 29 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CVI.)

[2] Lettre de M. d'Avaux à M. de Pomponne, du 25 février 1678. — Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à M. de Pomponne, du 18 mars 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVI.)

[3] *Correspondance de Hollande*, vol. CVI.

vinces aient ratifié ledit traité, et qu'on conviendra aussi que les places conquises depuis l'offre que le roi a faite au roi d'Angleterre des conditions de paix seront retenues par sa majesté dans ce nouveau traité[1].

Le maréchal d'Estrades était allé trop loin en annonçant la prétention de garder Gand, et M. Van den Bosch lui répliqua :

Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades. Amsterdam, 25 mars 1678.

J'ai communiqué à mes amis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 20 de ce mois; ils ne trouvent pas faisable qu'on puisse convenir qu'on garde Gand et Ypres, que le roi croit bientôt perdu, et les États et la province de Hollande pourraient prendre des résolutions vigoureuses et concluantes pour la paix, si on était assuré que le roi voulût rendre Gand et Ypres, et se contenter des premières propositions qu'il a faites. On est bien averti que les peuples de France sont ruinés, et qu'il n'y a plus d'argent pour continuer la guerre[2].

M. d'Estrades lui répondit :

Lettre du maréchal d'Estrades à M. Van den Bosch. Nimègue, 31 mars 1678.

Lorsque le roi se trouvera en nécessité d'argent pour la continuation de la guerre, il a cinquante-quatre millions d'assurés à quoi il n'a pas voulu toucher.

Savoir : quarante millions sur le tiers des bénéfices de France, dont les partisans offrent de faire les avances, aussi bien que de quatorze millions pour le toisé des maisons de Paris. Jugez après cela si ceux qui vous parlent de l'état des finances du roi en sont bien avertis.

Mais, puisque vos amis et vous me donnez occasion par votre lettre de parler sur cette matière, raisonnons un peu, je vous prie,

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CVI.

[2] *Ibid.*

sur l'état de vos finances, et donnez-moi quelque éclaircissement sur ce que j'apprends que la Hollande et la Nord-Hollande, qui payaient autrefois les troupes réparties sur leurs provinces, par avance, sont à présent en arrière de deux ans. D'où vient que les solliciteurs, à qui on ne payait qu'un demi pour cent, ne veulent plus faire des avances à moins de dix pour cent? N'est-ce pas une marque infaillible que vos fonds sont épuisés, et que la paix et les bonnes grâces du roi sont les seules ressources que MM. les États puissent avoir pour remettre leur pays dans l'abondance[1] ?

Cette lettre, communiquée aux principaux membres des États de Hollande, les décida à députer six d'entre eux au prince d'Orange « pour lui représenter l'impossibilité de continuer la guerre faute d'argent, les bourses étant épuisées, et le prier de disposer les affaires à la paix avec la France[2]. » Ils licencièrent le tiers de leurs troupes[3]. De son côté, Louis XIV, instruit de ces dispositions, crut le moment arrivé d'agir d'une manière décisive. Après la prise de Gand et d'Ypres, et avant que s'ouvrît la campagne ordinaire, il était retourné à Saint-Germain, d'où il adressa à ses plénipotentiaires à Nimègue la dépêche suivante, qui contenait son *ultimatum :*

Extrait d'une lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert. Saint-Germain, 9 avril 1678.

Comme, dans le temps même que mes armes viennent d'agir le plus heureusement en Flandre, je n'ai point discontinué les soins que j'ai donnés au bien de la paix qui m'était proposée par le roi d'Angleterre, ma première application, à mon retour en ce lieu, est d'y faire servir le temps qui reste encore jusques à ce que je me remette en campagne. C'est dans cette vue que je charge de nouveau le sieur Baril-

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CVI.

[2] Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades, du 2 avril 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[3] Lettre de La Haye, du 7 avril 1678. — Lettre de M. de Pomponne au maréchal d'Estrades, du 23 avril 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

lon de faire connaître au roi de la Grande-Bretagne que je demeure toujours dans les mêmes conditions que j'ai offertes et dont je vous fais instruire, mais que je ne prétends pas qu'elles m'engagent au delà du dixième du mois de mai. Je lui ordonne de représenter à ce prince qu'il ne serait pas juste que mes ennemis les regardassent comme un parti qu'ils seraient toujours libres d'accepter, quelque nouvelles pertes qu'ils eussent faites, et qu'ils se prévalussent de cette confiance pour faire durer la guerre. Je lui marque même que mes armes, qui doivent agir le 15 de ce mois du côté de la Catalogne, peuvent causer de nouvelles disgrâces à l'Espagne ; que, depuis trois mois qu'il m'a fait faire les premières propositions de paix, il a dû être pleinement instruit des sentiments de mes ennemis, et qu'ainsi le temps que je lui donne est plus que suffisant ou pour conclure la paix, ou pour me dégager de ma parole, si mes ennemis refusent d'accepter les propositions que j'ai faites.

Je charge le sieur Barillon de les lui renouveler, et de lui faire connaître bien fortement avec combien de justice je m'y attache, et combien je suis incapable de m'en relâcher.

Mais parce que, dans le temps que, par la seule gloire et le plaisir de donner la paix à l'Europe, je veux bien me priver de tant d'avantages dont je pourrais me flatter justement dans la continuation de la guerre, je souhaite au moins que toute l'Europe soit instruite de la sincérité de mes intentions.

C'est pour ce sujet que, puisque Nimègue est aujourd'hui le théâtre de la paix sur lequel la chrétienté a les yeux, j'ai jugé à propos que la négociation, qui s'est renfermée jusques à cette heure en Angleterre, y paraisse en public à toute l'Europe; que mes alliés et mes ennemis y soient également instruits de mes dispositions favorables pour la tranquillité publique, et qu'ils connaissent à quelles conditions je veux bien quitter les armes, dans une conjoncture que j'aurais droit de me les promettre plus heureuses.

Je désire même que, pour donner toute la forme requise et accoutumée à ces sortes de négociations, vous vous expliquiez des con-

ditions suivantes au nonce de sa sainteté, comme médiateur, et aux ambassadeurs d'Angleterre, comme exerçant la même fonction. Je sais que le premier en donnera part avec joie et avec diligence à tous les ministres des princes catholiques; mais, parce que je pourrais appréhender que les ambassadeurs d'Angleterre n'en usassent pas de même à l'égard des protestants, vous pourrez, comme de vous-mêmes et comme par conversation, vous en expliquer aux ambassadeurs de Hollande, dans les visites que vous leur rendez, et ferez enfin que toute l'assemblée soit informée des conditions auxquelles il est entre les mains de l'Espagne et de tous mes ennemis d'accepter la paix.

Pour traiter de suite les intérêts qui doivent entrer dans un traité si important, et qui doit faire le repos de tant de peuples, je commencerai par ceux de mes alliés.

La fidélité avec laquelle je m'attache inviolablement à l'observation de mes alliances m'a porté à n'entendre jamais à aucunes propositions de paix que la satisfaction pleine et entière du roi de Suède n'y fût comprise. Aussi m'a-t-elle été positivement promise par le roi de la Grande-Bretagne, comme se faisant fort en ce point pour lui et pour les États-Généraux. Elle fait encore aujourd'hui le premier article que je demande et sans lequel je ne pourrai conclure sur tous les autres points.

Comme l'intérêt du duc de Gottorp est attaché à celui de la Suède, qu'il fait partie du traité de Copenhague, dont j'ai été garant à cette couronne, je désire qu'il soit compris de même dans le traité à des conditions dont il puisse demeurer satisfait.

A l'égard du prince et évêque de Strasbourg, je m'attache formellement à la restitution de ce prince dans tous ses états, biens, honneurs et prérogatives, tant pour lui que pour toute sa maison, et particulièrement pour le prince Guillaume de Fürstenberg son frère, dont la liberté doit faire un des premiers points de la paix.

Pour ce qui touche l'empire, comme je demeure constant dans les mêmes sentiments que j'ai témoignés pour son repos, quoique je

l'aie vu troublé avec peine, et que je me suis trouvé contraint avec douleur d'y porter la guerre, je ne change rien aux déclarations publiques que j'ai faites tant de fois, que j'insistais seulement sur le rétablissement entier des traités de Westphalie dans tous leurs points, et qu'ils servissent encore une fois pour rendre la paix à l'Allemagne. C'est ce qui fait que j'offre l'alternative ou de remettre Fribourg et que Philipsbourg me soit remis, où de garder Fribourg et que Philipsbourg demeure à l'empereur, sans changer rien dans tout le reste à ce qui est porté dans lesdits traités.

Pour l'Espagne, comme son intérêt paraît le plus grand dans cette guerre, la Hollande et les états voisins de la Flandre ont témoigné désirer davantage qu'il restât à cette couronne une frontière aux Pays-Bas qui fût capable de former cette barrière qu'ils croient si importante à leur repos; j'ai bien voulu accorder, par l'entremise du roi de la Grande-Bretagne, les moyens de l'établir. C'est dans cette vue, ainsi que je m'en suis déjà expliqué à ce prince, que j'ai offert et que j'offre encore de remettre à l'Espagne les places suivantes :

Premièrement, la place de Charleroi et ses dépendances;
Limbourg et ses dépendances;
Binch et sa prévôté;
Ath et sa châtellenie;
Oudenarde et sa châtellenie;
Courtray et sa châtellenie, à la réserve de la verge de Menin;
Gand et toutes ses dépendances;
Saint-Ghislain, mais dont les fortifications seraient rasées.

Pour tant de places si importantes et fortifiées par mes soins avec tant de dépenses, je demande en échange que l'Espagne me cède de ce que j'ai occupé par mes armes dans cette dernière guerre :

La Franche-Comté entière;
La ville de Valenciennes et ses dépendances;
Bouchain et ses dépendances;
Condé et ses dépendances;

Cambrai et le Cambrésis;

Aire, Saint-Omer et leurs dépendances;

La ville d'Ypres et sa châtellenie;

Les lieux de Werwick et de Warneton sur la Lys;

Poperingue, Bailleul et Cassel avec leurs dépendances;

En un mot, toutes les places et pays dont je suis en possession, à l'exception de celles que j'ai marqué ci-dessus que je voudrais bien remettre à l'Espagne.

La ville de Charlemont, ou en échange celle de Dinant et Bouvines, au choix du roi catholique, à condition qu'il se chargera d'obtenir de l'évêque de Liége la cession de Dinant et le consentement de l'empereur et de l'empire; en cette sorte, la frontière de l'Espagne aux Pays-Bas serait dorénavant à commencer de là mer à la Meuse, Nieuport, Dixmude, Courtray, Oudenarde, Ath, Mons, Charleroi et Namur. Et cette barrière sur laquelle on insiste depuis si longtemps serait appuyée par des places dont la fortification m'a coûté des millions, et me priverait de l'avantage que j'ai jusqu'à cette heure d'avoir des postes si avancés et si importants jusqu'aux portes de Bruxelles.

Je n'ai point besoin de vous dire de quelle étendue sont les châtellenies et prévôtés que j'offre de remettre. Vous les connaissez assez. Je vous le fais remarquer seulement pour vous mettre en état de répondre aux objections qui vous seront faites sur l'étendue des châtellenies et prévôtés de Poperingue, Cassel, Bailleul, Bavay et Maubeuge, et je le fais d'autant plus que le roi d'Angleterre a paru déjà y faire difficulté. Il continue de même à en faire sur la cession d'Ypres que j'ai demandé, et je vous le remarque encore pour vous instruire que je m'attache indispensablement à cette place, et qu'il est bien juste que, lorsque je veux sans aucun équivalent me dépouiller de Gand, qui pourrait m'acquérir en quelque sorte le reste de la Flandre, je retienne cette partie, sans comparaison la moins considérable des deux conquêtes que je viens de faire.

Ce n'est pas que, lorsque je vous subministre ces raisons, je le

fasse dans le dessein que vous agitiez le plus ou le moins des conditions avec les médiateurs. Mon intention est que vous vous attachiez précisément à celles que je vous marque sans en pouvoir rien diminuer. Le fruit que je me propose de cette communication, que vous rendrez publique à Nimègue, est que toute l'Europe connaisse le plan sur lequel je veux bien faire la paix, et qu'elle accuse seulement mes ennemis de la continuation de la guerre s'ils refusent d'accepter ces conditions.

Après avoir exposé les articles qui regardent l'Espagne, je passe à ceux qui touchent les États-Généraux. Ils leur sont si favorables, qu'ils connaîtront sans doute que mon intention est de leur rendre ma première amitié après la conclusion de la paix. Je veux bien leur remettre Maëstricht et leur accorder le traité de commerce en la forme que vous l'avez projeté avec M. Beverningk. Ce n'est pas qu'en leur rendant cette place je ne connaisse assez que c'est la donner à l'Espagne, en exécution du traité qu'ils ont ensemble, et par là même on la peut regarder pour le roi catholique comme un dédommagement considérable des pertes qu'il aura faites durant cette guerre.

Pour achever de donner le dernier témoignage de la sincérité de mes intentions pour la paix, quelque raison que je pusse avoir de demeurer en possession de la Lorraine, je trouve bon d'en faire retour au prince Charles sous une des deux alternatives dont je lui laisse le choix.

La première serait de le rétablir conformément aux articles portés dans le traité des Pyrénées, sans rien changer ni altérer dans aucun.

La seconde, lui remettre généralement tous ses états, à l'exception de la ville de Nancy qui me demeurerait en toute souveraineté, et du chemin qui a été convenu par le traité de 1661 pour passer de mes frontières en Alsace, et de ceux qui seraient nécessaires pour passer de France à Nancy, et de Nancy à Metz, à Brisach et en Franche-Comté, à condition toutefois que, pour le dédommager de ladite ville de Nancy, je lui remettrais celle de Toul, considérable par sa situation et par sa grandeur, et plus encore par son évêché.

70.

Je demande encore que Longwy et sa prévôté me soient cédées, mais avec l'offre que je fais en même temps de récompenser le duc de Lorraine d'une autre prévôté de pareille valeur dans les trois évêchés. Comme Marsal m'a été cédée par un traité particulier, elle ne fait plus aujourd'hui partie de la Lorraine; ainsi elle n'entre point dans cette instruction.

Ces conditions sont celles qui peuvent et doivent former le plan de la paix générale et dont je me suis expliqué depuis longtemps au roi de la Grande-Bretagne. Je désire qu'elles soient connues par vous à l'assemblée de Nimègue, et ayez cette précaution toutefois que vous évitiez de les laisser envisager comme un premier projet sur lequel l'on peut attendre quelque changement, mais que vous les fassiez considérer comme le dernier point auquel j'ai pu me relâcher et sur lequel mes ennemis peuvent choisir de la paix ou de la guerre.

Les premières mesures que vous devez garder dans cette affaire sont de vous en ouvrir aux ambassadeurs du roi de Suède. Quelque mal qu'ils agissent avec vous, je veux qu'ils connaissent que mon premier soin et le fondement de toutes mes autres conditions, même l'abandonnement que je fais de tant de places, a été pour assurer l'intérêt et la satisfaction du roi leur maître. Je ne doute point que ce prince n'apprenne avec plaisir, ainsi qu'il l'a déjà su par le marquis de Feuquières, quelle est en ce rencontre ma fidélité pour nos traités, et j'avoue que, dans la gloire de rendre la paix à l'Europe, je suis particulièrement touché de celle de faire éprouver à mes alliés l'appui sûr et solide qu'ils se doivent toujours promettre de mon amitié. Aussi vous appliquerez-vous à faire connaître que c'est principalement dans la vue de faciliter la satisfaction entière de la Suède, que j'abandonne tant d'avantages que j'ai déjà acquis et que je pourrais encore espérer dans la suite de la guerre[1].

Louis XIV écrivit à M. Barillon pour le charger de faire

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CVII.

part au roi d'Angleterre de ces propositions définitives, en lui annonçant qu'il ne donnait aux confédérés que jusqu'au 10 mai pour les accepter[1]. Il ajouta que, si le roi d'Angleterre voulait signer les conditions auxquelles il offrait la paix, en promettant d'apporter, avant le 10 mai, la ratification des États-Généraux et de l'Espagne, il se relâcherait, à la rigueur, de Charlemont, ou de Dinant avec Bouvines[2] qu'il demandait comme équivalent. Ses plénipotentiaires à Nimègue, après avoir communiqué ses offres à M. Jenkins et au nonce du pape[3], les rendirent publiques en répandant un extrait de la lettre de Louis XIV, qui fut imprimé sous la date du 15 avril, et qui servit de projet de paix[4]. M. Jenkins en instruisit les plénipotentiaires protestants, et le nonce les plénipotentiaires catholiques[5]. Don Pedro Ronquillo dit au nonce avec résignation « qu'il valait mieux se jeter par la fenêtre que du haut du toit[6]. »

Les médiateurs anglais et les agents du prince d'Orange mirent tout en œuvre pour empêcher en Hollande l'acceptation des offres de Louis XIV. Mais la ville d'Amsterdam, qui avait donné le signal de la résistance à l'invasion de 1672, donna alors l'exemple d'un courageux empressement pour la paix : elle repoussa toutes les propositions qui lui furent faites de conclure une ligue avec l'Angleterre et d'interdire le commerce français[7]; elle se mit à la tête de l'opposition contre

[1] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 9 avril 1678. (*Corr. d'Angl.* v. CXXVIII.)

[2] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 11 avril 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[3] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à M. de Pomponne, du 19 avril 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[4] *Ibid.* Voir ce projet dans les Actes et Mémoires de la paix de Nimègue, etc. tome II, page 396.

[5] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à M. de Pomponne, du 26 avril 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[6] *Ibid.*

[7] Lettre de M. d'Estrades à M. de Pomponne, du 26 avril 1678. — Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades, du 28 avril 1678. (*C. de Hollande*, v. CVII.)

le stathouder, et gagna à cette opposition la plupart des villes de la province de Hollande. Voici comment s'opéra cette révolution importante :

Extrait d'une dépêche du comte d'Avaux à Louis XIV. La Haye, sept. 1678.

Il y a dans la ville d'Amsterdam deux des principales têtes de la république : l'un s'appelle M. Hooft, et l'autre M. Valkenier. Le premier est un homme violent, emporté, toujours opposé au prince d'Orange; le second est un homme sage, modéré, qui parle peu et qui paraît un peu pesant, mais ferme dans ses résolutions, qui a de grandes vues et un très-grand crédit. Il avait eu des démêlés avec M. de Witt; je crois même qu'il a reçu quelques bienfaits de M. le prince d'Orange, et qu'il en a témoigné toute la reconnaissance qu'un honnête homme doit avoir, jusqu'à ce qu'il a vu que ce prince voulait abuser de son autorité pour détruire la république. Alors il s'est opposé plus que pas un à ses desseins, et, pour y parvenir, comme M. de Witt l'avait brouillé avec M. Hooft, et que la ville d'Amsterdam se trouvait quasi, par ce moyen, partagée en deux factions, et qu'il apprit que la cabale du prince d'Orange tâchait de gagner M. Hooft, il l'alla trouver, et lui dit qu'il n'était pas juste que la république souffrît de leurs démêlés; qu'il fallait oublier leur animosité particulière, et s'unir ensemble tous deux pour procurer la paix à leur patrie, puisqu'ils avaient tous deux les mêmes intentions. Ils se raccommodèrent dans ce moment, et ont toujours travaillé depuis de concert l'un et l'autre. Ils n'eurent pas de peine à gagner tout le reste des magistrats, qui, voyant les deux principaux chefs réunis, se réunirent aussi ensemble; et M. Valkenier, pour faire connaître que la ville d'Amsterdam n'avait qu'une seule volonté, et ôter au prince d'Orange le prétexte de solliciter ceux qui portaient l'avis de la ville d'Amsterdam, qu'on imputait toujours à celui qui avait la parole, fit résoudre que les députés d'Amsterdam donneraient, dans toutes les affaires importantes, l'avis de la ville par écrit, ce qui se pratique présentement par cette ville, en sorte que cela passe comme le résultat de tout le conseil, sans

qu'on sache à qui s'en prendre. La ville d'Amsterdam attira à soi les autres villes de la province de Hollande, cette province les autres, et ainsi l'on vit un grand concours pour la paix[1].

En effet le conseil de la ville d'Amsterdam décida à l'unanimité d'accepter le projet de Louis XIV[2]. Il s'assura des villes de Haarlem, de Leyde, d'Alkmaar et d'à peu près toutes celles de la Nord-Hollande[3]. Comme le terme du 10 mai paraissait trop court pour qu'on espérât conclure la paix en si peu de temps, on désira qu'il fût prolongé de trois mois, ou qu'on convînt d'une trêve[4]. M. de Beverningk fut chargé de demander à Nimègue une prolongation de délai pour disposer les alliés des États-Généraux à la paix[5].

Cependant, lorsque les conditions proposées par Louis XIV furent discutées dans les États de Hollande, elles y rencontrèrent une vive opposition de la part du prince d'Orange et de ses partisans. Le stathouder était venu de l'armée pour assister à cette délibération. Il visita beaucoup de députés, afin de les ramener à son avis, qu'il exprima avec beaucoup de vivacité dans l'assemblée de Hollande. Il dit qu'on ne pouvait pas abandonner des alliés qui avaient secouru la république dans sa détresse; qu'il serait honteux de se séparer de l'électeur de Brandebourg, auquel on avait promis de faire accorder des dédommagements par la Suède; de ne laisser au duc de Lorraine que l'acceptation d'une *alternative* qui le priverait de la moitié de ses états et qui le mettrait à la discrétion

[1] *Correspondance de Hollande*, v. CVIII.

[2] Lettre de Van den Bosch au maréchal d'Estrades, du 26 avril 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[3] *Ibid.* et lettre de M. Daguerre à M. de Pomponne, de Leyde, le 28 avril 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[4] *Ibid.*

[5] Lettre de M. Van den Bosch à M. de Pomponne, du 1er mai 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

de la France; de ne plus secourir l'Espagne, dont les pertes dans les Pays-Bas avaient pour cause l'assistance qu'elle avait généreusement accordée aux Provinces-Unies; que si la république rompait ainsi ses engagements, personne ne voudrait plus désormais traiter avec elle; que d'ailleurs la paix offerte par le roi de France obligerait à entretenir beaucoup de troupes, ne serait pas sûre, entraînerait une ruine inévitable, et que, pour lui, il était trop fidèle à sa parole et espérait trop en l'alliance prochaine de l'Angleterre, pour souscrire à des conditions si mauvaises et si honteuses[1].

Son avis fut partagé par le collége des nobles, qui lui était dévoué, et qui opina pour une paix générale conclue à de meilleures conditions et du consentement des alliés. Mais les villes ne cachèrent pas leur éloignement pour la guerre, et déclarèrent que la république ne pouvait pas la soutenir désormais; elles dirent que l'empereur ne faisait pas sortir ses troupes de l'Allemagne, que l'électeur de Brandebourg se contentait de s'agrandir en Poméranie, que l'Espagne était incapable de concourir à la défense des Pays-Bas, que les Provinces-Unies se trouvaient épuisées d'hommes et d'argent, tandis que le roi de France, ayant des forces supérieures et toujours prêtes à agir, s'étendait en Flandre toutes les années, et refuserait la barrière qui leur était nécessaire ou la rendrait moins forte si l'on persistait à combattre[2]. Sans se déclarer pour l'acceptation immédiate des conditions proposées, elles soutinrent qu'il fallait demander un délai au roi de France, afin de disposer l'Espagne à un accommodement, et envoyer des députés auprès du roi d'Angleterre et du duc de Villa-Hermosa, afin de les avertir qu'on ne pouvait plus con-

[1] Basnage, tome II, page 915.
[2] *Ibid.* page 916.

tinuer les hostilités. Cet avis, qui suspendait la résolution à prendre, tout en y préparant les voies, fut adopté, et l'on fit partir pour Londres M. Van Lewen, et pour Bruxelles MM. Boreel et Dykveld[1].

A Nimègue, M. de Beverningk n'obtint d'abord pas la prolongation de délai qu'il demanda au nom de ses maîtres. Les plénipotentiaires français n'étaient pas autorisés à l'accorder[2]; mais Louis XIV, ayant appris qu'on avait parlé d'une trêve de trois mois en Hollande, leur écrivit d'en accueillir la demande, en étendant toutefois cette trêve jusqu'au dernier jour de décembre. « Vous vous attacherez exactement à ce terme, leur disait-il, parce que vous jugerez assez qu'il m'importe de ne pas me priver, durant l'espace de deux ou trois mois, des avantages que je puis remporter sur mes ennemis, et leur laisser le temps de se préparer avec plus de loisir à ce qu'ils voudraient entreprendre[3]. » Louis XIV accordait cette trêve de trois mois avec la liberté de commerce[4]. Il annonça, du reste, qu'il serait le 15 mai vers Gand, et que les États-Généraux pourraient lui envoyer des députés pour terminer plus tôt la négociation.

M. de Beverningk se montra très-sensible à l'offre de la liberté de commerce et à l'idée d'aller conclure directement la paix avec Louis XIV; mais il ne parut pas croire qu'une trêve fût agréée par les alliés, qui la repoussèrent en effet violemment[5], et il fut d'avis qu'on se bornât à une suspension

[1] Basnage, tome II, page 917, et dépêches de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV et à M. de Pomponne, du 3 mai 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[2] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 10 mai 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[3] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 5 mai 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[4] *Ibid.*

[5] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 10 mai 1678. (*Correspondance de Hollande*, volume CVII.)

d'armes de six semaines ou de deux mois pour préparer les Espagnols à l'acceptation des conditions proposées [1]. Il ne croyait même pas que les Espagnols voulussent profiter de ce délai, qui ne semblait destiné qu'à mettre les États-Généraux en règle vis-à-vis de leurs alliés. Il dit en effet aux plénipotentiaires français, « qu'on ne devait pas s'attendre à une paix générale; que les impériaux ne la voulaient point, mais que les États-Généraux ne s'en mettaient pas en peine; qu'ils demandaient seulement que le roi très-chrétien n'exigeât pas d'eux qu'ils tournassent leurs armes contre des alliés qui les avaient secourus, pour les forcer à prendre les conditions proposées, et qu'il voulût bien se contenter que les États les abandonnassent entièrement [2]. »

Ce qui n'avait laissé à M. de Beverningk aucune espérance d'un accord général, c'était l'accueil fait aux offres de Louis XIV par les plénipotentiaires des alliés à Nimègue. Tous les avaient repoussées [3]. M. Van Lewen avait été fort mal reçu à Londres, où le roi d'Angleterre lui avait reproché la conduite récente des États-Généraux envers lui [4]. Enfin MM. Boreel et Dykveld avaient échoué dans leur mission auprès du duc de Villa-Hermosa. Ils lui avaient remis le 8 mai un mémoire dans lequel ils lui annonçaient que la situation présente des affaires disposait les États à regarder les conditions proposées comme acceptables, si elles étaient agréées par leurs alliés et surtout par le roi catholique [5]. Le lendemain le duc de Villa-Hermosa leur avait répondu qu'abandonner leurs alliés pour accepter des conditions si honteuses serait une perfidie; qu'ils devaient d'au-

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à M. de Pomponne, du 17 mai 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[2] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 10 mai 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[3] *Ibid.*

[4] Lettre de La Haye, du 17 mai 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[5] Basnage, tome II, page 917.

tant moins violer leurs engagements, que l'empereur se disposait à faire marcher toutes ses forces à la défense des Pays-Bas; que le roi d'Espagne y porterait plus de troupes, maintenant que la Sicile était évacuée, et qu'il fallait s'attendre à des résultats plus heureux avec l'aide de l'Angleterre, dont on obtiendrait l'assistance prochaine [1].

Dans cet état de choses, une paix particulière avec les Hollandais semblait seule possible; encore fallait-il l'arracher à cette république fatiguée de la guerre, mais poussée à la continuer par des scrupules de fidélité et par les menées d'un parti puissant. Louis XIV l'essaya en lui offrant des facilités et en lui inspirant des craintes. Il étendit le terme fixé au 10 mai jusqu'au 20, et le comte de Calvo, gouverneur de Maëstricht, s'étant emparé de la petite ville fortifiée de Leeuw (Saint-Pierre), à deux lieues et demie environ de Bruxelles, Louis XIV déclara que la prise de cette ville ne changerait rien aux conditions qu'il avait offertes [2]. Il partit le 12 mai de Saint-Germain et se rendit à Courtray, où il avait donné rendez-vous à son armée pour rentrer en campagne. Il y arriva le 16, passa la Lys le 17, campa à Deynse [3], d'où, faisant une dernière avance aux États-Généraux, il écrivit la lettre suivante :

Lettre de Louis XIV aux États-Généraux des Provinces-Unies. Au camp de Deynse, 18 mai 1678.

Très-chers, grands amis, alliés et confédérés, l'affection sincère avec laquelle nous avons toujours souhaité de contribuer à la paix de l'Europe nous a fait apprendre avec plaisir, par nos plénipotentiaires à Nimègue, la communication que vous leur avez fait donner par l'un de vos ambassadeurs, de vos sentiments sur la conclusion d'un si grand ouvrage. Nous sommes bien aise que les conditions, desquelles nous nous sommes expliqué en cette assemblée,

[1] Basnage, tome II, page 918.

[2] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 15 mai 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[3] *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, page 63.

vous aient paru équitables, et que vous ayez été pleinement instruits de la sincérité de nos intentions sur une matière si grande et si importante. Nous trouvons même d'autant plus de satisfaction à vous les confirmer par cette lettre, qu'au milieu des avantages que nous avons acquis par les armes, et de ceux que nous pourrions espérer de la suite de la guerre, nous mettons notre principale gloire à faire tous les pas qui peuvent conduire à la paix. Mais, parce que, de la manière que vous avez fait parler à nos plénipotentiaires, il paraît que, quelque désir que vous ayez de la conclure, il vous reste quelque peine, touchant le septième article du traité de commerce qui a été agité à Nimègue entre nos ambassadeurs et les vôtres, et quelque inquiétude que nous achevassions la conquête des Pays-Bas, si l'Espagne refusait des conditions que nous lui avons offertes, nous voulons bien vous instruire de nos sentiments sur ces deux points. Nous ne pouvons le faire plus favorablement sur le premier qu'en accordant dès cette heure ce septième article en la manière que vous l'avez désiré, et en prenant de telles mesures avec vous sur le second, qu'elles guérissent la crainte que vous témoignez pour la perte de la Flandre. C'est ce que nous voudrons faire lorsque, l'Espagne ne voulant pas donner les mains à la paix, vous aurez conclu un traité avec nous sur les conditions dont nous nous sommes expliqué à votre égard, que vous serez rentrés dans notre ancienne alliance, et que vous vous serez obligés à demeurer neutres durant tout le cours de cette guerre. Nous serons toujours prêt en cet état d'accorder, à votre considération, à l'Espagne, dans les Pays-Bas, les mêmes conditions qu'elle est aujourd'hui en liberté d'accepter, et nous voulons bien même vous assurer que nous n'attaquerons point durant tout ce temps aucune place dans ces provinces. C'est en cette sorte que vous nous trouverez porté à former non-seulement, mais à affermir pour toujours cette barrière que vous croyez si nécessaire pour votre repos, et à vous rendre, avec le rétablissement du commerce, tant d'autres avantages que vous pouvez attendre de notre amitié. Que si, pour avancer cette né-

gociation, vous jugez à propos de faire passer des députés auprès de nous, ils nous trouveront dans le voisinage de Gand jusqu'au vingt-septième de ce mois, et dans les mêmes dispositions que nous avons bien voulu vous faire paraître par cette lettre. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers, grands amis, alliés et confédérés, en sa sainte et digne garde. Écrit en notre camp de Deynse, ce 18e jour de mai 1678.

Signé LOUIS.

Et plus bas, ARNAULD[1].

Cette lettre fut expédiée par deux trompettes qui se rendirent à La Haye, l'un par mer, l'autre par le Sas de Gand; un troisième trompette la porta aux plénipotentiaires français, à Nimègue, afin qu'ils la remissent à M. de Beverningk[2]. En écrivant à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, Louis XIV leur disait : « Outre les conditions déjà proposées, j'ajoute la promesse d'accorder en tous les temps à l'Espagne jusques à la barrière dont j'ai bien voulu convenir aux Pays-Bas et de m'engager, dès à cette heure, à ne point porter la guerre dans la Flandre. Par là les Hollandais seraient toujours hors de l'inquiétude que j'avançasse trop dans leur voisinage[3]. » Dès que la lettre de Louis XIV fut arrivée à La Haye, on en prévint le prince d'Orange, qui était à sa maison de campagne de Honslardyk et qui s'empressa de se rendre à l'assemblée des États, où elle fut lue[4]. Il combattit vivement le projet d'une députation, dit que la lettre de Louis XIV était un piége de ce prince pour soustraire MM. les États à leurs alliances et les attirer à lui; il ajouta que, s'ils consentaient à une pareille dé-

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CVII.

[2] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 18 mai 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[3] Même lettre.

[4] Lettre de La Haye, du 23 mai 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

marche, sans la participation des alliés, ils se rendraient suspects à tous les princes qui avaient secouru les Provinces-Unies et ils offenseraient l'Angleterre; que leur honneur, leur bonne foi, leur intérêt véritable, les obligeaient de rester fidèles et fermes observateurs des engagements pris, afin de réduire la France à faire la paix à de meilleures conditions[1]. Le collége des nobles se rangea, selon sa coutume, au sentiment du stathouder, que partagèrent aussi les villes de Dordrecht, de Haarlem, de Delft, de Gouda, mais que n'approuva point la ville d'Amsterdam. Celle-ci déclara qu'elle ne voyait rien d'irrégulier dans l'envoi d'une pareille députation, qui aurait pour objet d'obtenir une suspension d'armes de six semaines, pendant lesquelles on disposerait les alliés à la paix[2].

Après de longs débats, ce dernier avis prévalut. Les députés extraordinaires des États à Bruxelles avaient représenté de nouveau au duc de Villa-Hermosa le danger de perdre toute la Flandre, si on laissait échapper l'occasion offerte par Louis XIV[3], et si, en attendant, l'on n'acceptait pas au moins une trêve de six semaines. Le duc de Villa-Hermosa, sans répondre encore sur les conditions de la paix, avait adhéré à ce que la trêve se négociât à Nimègue[4], où les plénipotentiaires des alliés avaient consenti à la conclure pour six semaines ou deux mois au plus[5]. Cette nouvelle arriva à La Haye en même temps que des lettres d'Angleterre[6] qui décidèrent le prince d'Orange à

[1] Lettre de La Haye, du 23 mai 1678. — Basnage, tome II, page 920.

[2] Basnage, tome II, page 920.

[3] Mémoire du 14 mai. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.) — *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome II, page 429.

[4] Réponse du 16 mai. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[5] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 24 mai 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[6] Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades, du 27 mai 1678. (*Correspondance de Hollande*, volume CVII.)

ne plus s'opposer à la députation. Les États-Généraux nommèrent M. de Beverningk pour se rendre auprès de Louis XIV, auquel ils répondirent la lettre suivante :

Lettre des États-Généraux des Provinces-Unies à Louis XIV. La Haye, 25 mai 1678.

Sire, c'est avec un profond respect que nous avons reçu la lettre laquelle votre majesté nous a fait l'honneur d'écrire, et c'est avec un excès de joie que nous apprenons l'affection sincère avec laquelle votre majesté souhaite de contribuer à la paix de l'Europe, et qu'elle met sa principale gloire à faire tous les pas qui peuvent conduire à une matière si grande et importante. Nous nous trouvons obligés, sire, d'en remercier bien humblement votre majesté; et nous avons à cette fin bien voulu dépêcher vers elle, en qualité de notre ambassadeur extraordinaire, le sieur de Beverningk, seigneur de Teylinghen, etc. l'un de nos ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires à la négociation de la paix à Nimègue, pour témoigner l'impatience en laquelle nous sommes de faire donner à votre majesté de nouvelles assurances de notre intention sincère pour ladite paix, et nous espérons que votre majesté l'écoutera favorablement, et la supplions de lui donner toute la créance qu'elle pourrait donner à une personne qui est parfaitement instruite de l'intention que nous avons de demeurer à jamais,

Sire,

de votre majesté

bien humbles serviteurs.

Les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Signé L. LYCKLAMA DE GEHOLT.

Par ordonnance d'iceux,

Signé J. L. FAGEL[1].

En apprenant cette résolution, M. de Blaspiel, ministre de l'électeur de Brandebourg à La Haye, s'en plaignit vivement

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CVII.

au prince d'Orange. Le stathouder lui répondit qu'Amsterdam et d'autres villes voulaient aveuglément la paix; que cette paix lui paraissait devoir être désavantageuse à la république et à ses alliés; qu'il était résolu de s'y opposer de toutes ses forces, et de pousser les choses à toute extrémité plutôt que de la laisser conclure, mais que cette résolution rencontrerait beaucoup de difficultés et exposerait à beaucoup de dangers; que l'Espagne n'enverrait plus de secours, que l'Allemagne en envoyait toujours trop tard; que le roi d'Angleterre était indifférent, et venait de se brouiller avec son parlement qui voulait seul la guerre; que la Hollande était fatiguée et épuisée. « Je commence, ajoutait-il, à regarder la paix, toute honteuse et ruineuse qu'elle est, comme nécessaire, si l'on veut garder le peu qui reste des Pays-Bas. D'ailleurs le peuple consterné nous y forcera[1]. » Il donnait à M. de Blaspiel l'assurance que les intérêts de son maître seraient ménagés, et lui disait qu'il fallait d'ailleurs attendre le résultat de la mission de M. de Beverningk, à laquelle il avait consenti parce que le roi d'Angleterre venait de l'inviter à traiter avec la France[2].

Les dispositions de l'incertain Charles II étaient de nouveau favorables à Louis XIV. Le refus fait par les États de conclure une ligue offensive et défensive et d'interdire le commerce français; l'envoi de M. Van Lewen, qui, arrivé à Londres le 9 mai, l'avait instruit de l'impossibilité où se trouvaient ses maîtres de continuer la guerre, et de leur peu d'éloignement pour les conditions proposées par Louis XIV[3]; enfin l'attitude menaçante de son parlement, l'avaient décidé à se jeter dans les bras de la France, et à négocier un traité de subsides.

[1] Pufendorf, *de Rebus gestis Fred. Wilhelmi*, lib. XVI, § 25.

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 9 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

Après les deux courtes prorogations du mois d'avril, le parlement s'était assemblé le 9 mai. Charles II l'avait ouvert lui-même en grande cérémonie. Il avait annoncé aux chambres qu'il s'était mis en état, par ses alliances et par ses préparatifs, de commencer la guerre, et leur avait demandé conseil sur ce qu'il devait faire[1]. La chambre des communes, prenant une attitude impérieuse et menaçante, avait invité les secrétaires d'état Coventry et Williamson à lui communiquer les traités conclus, s'était élevée avec la plus vive chaleur contre les catholiques, et avait arrêté qu'on ne donnerait pas d'argent à sa majesté britannique avant qu'on eût obtenu une pleine sûreté sur la religion protestante[2].

Les attaques de la chambre des communes devinrent plus ouvertes encore après que le traité de janvier avec les États-Généraux lui eut été soumis[3]. Elle déclara que ce traité n'était pas conforme aux remontrances et aux intentions du parlement; qu'il n'était ni avantageux ni honorable au royaume, pour la sûreté duquel il fallait prendre d'autres mesures, en concluant avec l'empereur, le roi d'Espagne et les États-Généraux, toutes les alliances qui pouvaient faciliter la guerre contre la France[4]. Ce vœu ayant été exprimé par une adresse, Charles II la reçut fort mal[5]. Alors la chambre des communes s'emporta encore davantage contre la cour et contre les ministres. « On y soutint, au milieu des applaudissements, que le roi d'Angleterre ne pouvait pas lever et conserver une armée dans le pays; qu'il était à craindre qu'elle ne fût employée à changer la forme du gouvernement; que les ministres

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 9 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 15 mai 1678. (*Corr. d'Ang.* v. CXXVIII.)

[4] *Ibid.*

[5] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 16 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

n'avaient su faire ni la paix ni la guerre et avaient laissé retomber l'Angleterre dans un état qui la rendait méprisable à tous ses voisins[1]. » On attaqua le duc de Lauderdale et le comte de Danby[2]. Le parlement ne voulait ni conserver l'armée, ni donner l'argent pour la licencier[3]. Enfin dans la séance du 20 mai on résolut de demander au roi par une adresse l'éloignement des ministres qui lui avaient conseillé, en mai 1677 et en janvier 1678, ses réponses aux remontrances du parlement[4].

Cette adresse ayant été portée à Whitehall, le roi dit aux communes qu'elle « était si extravagante qu'il ne pouvait pas faire sur-le-champ la réponse qu'elle méritait[5]. » La réponse fut une nouvelle prorogation. Le 23 au matin Charles II prorogea le parlement pour dix jours. En annonçant cette mesure à M. Barillon, il lui dit qu'il s'y était décidé « sur l'avis que la chambre basse devait continuer avec plus d'emportement à faire des propositions contre ses ministres et contre son autorité; que c'était un commencement pour arriver dans quelques jours à une plus longue prorogation[6]. »

Cette résolution du roi d'Angleterre fut hâtée par la négociation d'un traité de subsides engagée depuis quelque temps avec la cour de France et qui était sur le point de se conclure. Ne trouvant dans les États-Généraux aucune disposition à la guerre, et ne voyant que des périls pour son autorité du côté du parlement, Charles II avait songé à re-

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 19 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 19 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[4] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 21 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[5] *Ibid.*

[6] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 23 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

nouer étroitement son alliance avec Louis XIV, en obtenant de lui le plus d'argent qu'il pourrait, et à faciliter une paix qu'il était hors d'état d'empêcher. Lorsque le comte de Ruvigny était allé trouver Louis XIV devant Gand, au commencement du mois de mars, Louis XIV avait fait offrir à Charles II tout l'appui et tout l'argent qui lui paraîtraient nécessaires pour rétablir son autorité dès que la paix serait conclue[1].

Conformément à cette intention, M. Barillon, après le retour de M. de Ruvigny à Londres, avait laissé espérer six millions de livres tournois au roi d'Angleterre[2]. Louis XIV lui avait donné pouvoir de l'engager pour ces six millions, payables en six années, au besoin en quatre[3], enfin en trois[4], aussitôt après la ratification de la paix[5]. Il l'avait également autorisé « à employer jusqu'à cent mille écus pour déterminer le grand trésorier[6]. » Mais la somme de six millions ne parut pas suffisante au lord trésorier « pour mettre le roi son maître en état de se passer longtemps de son parlement[7], » dont les exigences dans ce moment devenaient incommodes et périlleuses. Aussi parla-t-il de six millions par an pendant trois années à M. Barillon, auquel le roi d'Angleterre dit « que s'il n'était pas secouru il essuierait une révolution pareille à celle qui avait perdu le roi son père[8]. » Par l'ordre de ce

[1] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 7 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 13 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[3] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 20 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[4] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 31 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[5] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 20 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[6] *Ibid.*

[7] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 31 mars 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVII.)

[8] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV,

prince le comte de Danby écrivit à M. Montagu pour qu'il demandât ces dix-huit millions à Louis XIV[1].

Cette négociation pécuniaire s'était ralentie durant le mois d'avril et le commencement de mai. Charles II semblait à cette époque pencher pour la guerre; mais lorsqu'il vit les États-Généraux prêts à accepter les conditions de Louis XIV et la paix sur le point de se conclure sans lui, il songea à offrir de nouveau et à vendre sa médiation. Il consentit à faire accepter le projet de Louis XIV par les Hollandais, à condition qu'il recevrait les six millions pendant trois ans. Il désira que le comte de Ruvigny se rendît de nouveau auprès de Louis XIV pour le lui proposer. M. de Ruvigny partit le 12 mai avec le projet de traité suivant :

Projet de traité entre Louis XIV et Charles II. 12 mai 1678.

Sa majesté britannique consent à s'obliger à faire accepter par les États-Généraux le projet de paix donné à Nimègue par les ambassadeurs de sa majesté très-chrétienne, et ce dans deux mois, du jour de la signature du présent écrit; et, en cas que ledit projet de paix ne soit pas accepté dans ledit temps et par les États-Géneraux et par M. de Villa-Hermosa, sa majesté britannique s'engage à demeurer dans une entière neutralité pendant tout le temps que la présente guerre durera, et s'obligera à n'assister, directement ni indirectement, les Espagnols ni les États-Généraux, ni aucuns de leurs alliés. Pour cet effet, sa majesté britannique rappellera les troupes qu'elle a envoyées en Flandre depuis trois mois, aussitôt après que le terme dans lequel les États-Généraux et M. de Villa-Hermosa doivent fournir l'acceptation du projet sera expiré, se réservant sa majesté britannique de pouvoir, sans contrevenir à la neutralité, laisser dans Ostende les troupes anglaises destinées pour y tenir garnison, qui ne

du 4 avril 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[1] Lettre du comte de Danby à M. Montagu, du 4 avril 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

pourra être de plus de trois mille hommes, lesquels, en aucun cas, ne pourront sortir de ladite ville, et ne pourront être employés qu'à la conservation de la place.

Lorsque les conditions principales de la paix auront été arrêtées conformément au projet, elles seront renvoyées à Nimègue pour y être réduites, étendues et signées en forme de traité par les ambassadeurs plénipotentiaires et ministres des parties intéressées; et seront aussi discutées à Nimègue les autres choses de moindre conséquence, et qui suivent toujours les intérêts plus importants.

En exécution de la paix, toutes les places qui seront prises dans les Pays-Bas et ailleurs, depuis le projet donné à Nimègue le 15 avril dernier, seront restituées de part et d'autre. Par un article séparé, sa majesté très-chrétienne s'oblige de payer un subside, par chaque an, à sa majesté britannique, de la somme de laquelle il sera convenu ensemble, du nombre des années qu'il durera et du temps des payements. Il sera convenu aussi, par un article séparé, que M. le prince d'Orange jouira librement de tous les biens situés sous la domination de sa majesté très-chrétienne, même de la principauté d'Orange, après que lesdits États-Généraux auront accepté ledit projet de paix [1].

M. Barillon écrivit à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche de M. Barillon à Louis XIV. Londres, 12 mai 1678.

Sa majesté britannique ne consent à signer un traité, aux termes que votre majesté désire, qu'à condition d'avoir un subside de six millions pour la première année, et autant pour chacune des deux autres. On entrerait ici dans des tempéraments sur les dernières années, si j'avais la liberté d'accorder les six millions pour la première. J'ai essuyé de grands reproches de ce que votre majesté avait bien voulu accorder deux millions par an pour reculer seulement l'assemblée du parlement jusqu'au mois d'avril, et que je n'offrais que la

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.

même somme par an lorsque l'on fait la paix aux conditions que votre majesté a voulu prescrire [1].

M. Barillon annonça qu'il n'avait fait aucun usage des cent mille écus que Louis XIV lui avait permis d'offrir au lord trésorier pour le gagner, et que Charles II attendrait sa réponse pendant douze jours sans prendre d'autre engagement. Il ajouta : « Le roi d'Angleterre lui-même signera le traité si on peut convenir de toutes les conditions, aucun de ses sujets n'étant assez hardi pour oser le faire [2]. »

Le roi d'Angleterre attendit avec impatience le retour du comte de Ruvigny. Il était dans l'anxiété sur son résultat; il avait peur que Louis XIV, rassuré sur les sentiments pacifiques des Hollandais, ne dédaignât ses offres. « Il se sait bon gré, écrivit M. Barillon, de m'avoir fait les propositions que j'ai envoyées avant que d'avoir des nouvelles de la résolution prise à La Haye d'accepter ce projet [3]. » « Il m'a assuré que, si votre majesté entrait, avec l'amitié qu'il a droit d'attendre, dans ses besoins et le voulait secourir et aider, il n'oublierait rien de sa part pour mériter ses bonnes grâces, et que rien ne lui convenait davantage [4]. » M. Barillon écrivait encore quelques jours après : « Le roi d'Angleterre et le duc d'York ne sont pas sans inquiétude que votre majesté ne veuille pas leur redonner son amitié. Ils craignent qu'elle ne songe plus à les ménager, et que la certitude que votre majesté aura de la paix ne lui fasse mépriser les offres de sa majesté britannique [5]. » Ses

[1] *Corresp. d'Angleterre*, vol. CXXVIII.

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 12 mai 1678. (*Corr. d'Ang.* v. CXXVIII.)

[3] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 16 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[4] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 15 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[5] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 19 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

craintes n'étaient pas sans fondement : Louis XIV, avant que le comte de Ruvigny arrivât auprès de lui, mandait en effet de Lille à M. Barillon :

Je vois beaucoup de sujets d'espérer la paix; mais je vois en même temps que la Hollande y aura la principale part, et que le roi de la Grande-Bretagne n'y en aura point par lui-même, et aura suivi seulement la nécessité d'y donner les mains. C'est ce qui fait qu'autant j'ai bien voulu jusqu'à cette heure attacher des avantages aux facilités qu'il apporterait à me faire accorder les conditions que j'ai demandées, autant je tiens inutile d'agir de la même sorte avec lui lorsqu'il y contribue si peu. C'est dans cette vue que je vous dépêche ce courrier, pour vous dire que vous suspendiez l'offre que vous avez faite des millions payables après la guerre[1].

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Barillon. Lille. 15 mai 1678.

Cependant, deux jours après, ayant été joint au camp de Deynse par le comte de Ruvigny, il se décida à ne pas blesser à ce point le roi d'Angleterre et à accepter son projet. Il profita seulement de l'avantage de sa position nouvelle, et, aux conditions offertes par Charles II[2], il en ajouta d'autres. Il demanda que, à l'exception des trois mille hommes qui resteraient dans Ostende, le roi d'Angleterre, immédiatement après la signature du traité, rappelât de Flandre toutes les troupes anglaises pour les licencier; qu'il cassât ou prorogeât son parlement; qu'il promît de faire remettre entre ses mains, dans le terme de deux mois, un acte en bonne forme par lequel les États-Généraux reconnaîtraient accepter les conditions qui les regardaient en particulier, et s'engageraient à une sincère neutralité si leurs alliés n'adhéraient pas à celles qui les concernaient; il permettait, à la rigueur, de ne fixer qu'à cette

[1] *Corresp. d'Angleterre*, vol. CXXVIII.

[2] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 15 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

époque le rappel et le licenciement des troupes anglaises[1]. Quant aux subsides, il disait : « Je ne pourrais guère entrer dans la demande si excessive qu'il vous a faite de dix-huit millions, dont six seraient payés dans le reste de cette année, et les douze autres dans les deux suivantes, si Ruvigny ne m'avait assuré que la difficulté tourne toute sur les six millions que l'on me demande présentement, et qu'il serait aisé de remettre ou d'éluder de plus grandes prétentions pour l'avenir[2]. » Il accordait six millions payables, non dans les sept mois qui restaient encore de 1678, mais dans le cours de l'année qui suivrait la signature du traité, en divisant les payements, dont le premier, de deux millions, commencerait après l'exécution des promesses de Charles II; le second, d'un million, trois mois après le premier, et les trois autres, d'un million, chacun par termes égaux, dans les six derniers mois[3]. Il ajoutait, sur la prétention aux douze autres millions : « Bien que je ne puisse en admettre la proposition, je trouve bien que, sans prendre aucun engagement, vous n'en détruisiez pas l'espérance, et laissiez le roi de la Grande-Bretagne dans la liberté de s'en flatter[4]. »

Le comte de Ruvigny fut de retour à Londres dans la nuit du 19 au 20 mai[5]. La négociation s'engagea sur-le-champ. Charles II hésita beaucoup à promettre dans le traité le licenciement immédiat des troupes, qui lui parut une condition fort dure, et la prorogation du parlement, objectant « que c'était soumettre le gouvernement du dedans à une puissance

[1] Lettre de Louis XIV à M Barillon, du 17 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 17 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[5] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 21 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

étrangère[1]. » Les espérances d'un subside à venir, sans engagements précis, lui semblèrent bien vagues[2]. Cependant il s'en contenta; mais il désira que dans le préambule du traité il ne parut pas avoir voulu forcer les Hollandais à la paix, et qu'on le présentât au contraire comme ayant été engagé par les États-Généraux à y consentir[3]. M. Barillon ne s'y opposa point, n'insistant que sur les choses essentielles. Il fut autorisé par une lettre de Louis XIV du 26 mai à condescendre aux scrupules de Charles II, qui ne voulait pas faire du licenciement des troupes et de la prorogation du parlement l'objet d'un article. « Je veux bien, écrivait Louis XIV à M. Barillon le 26 mai, m'en tenir à sa simple parole sur l'un et sur l'autre point, à condition toutefois qu'il se tienne de même à la mienne sur les six millions que je lui promets[4]. » Tout fut terminé à peu près ainsi, le 27 mai, avant que M. Barillon reçût cette lettre de Louis XIV.

Les pourparlers avec Charles II et les conférences avec le lord trésorier avaient duré sept jours. Le comte de Danby craignait d'encourir seul la responsabilité d'un pareil engagement, et aurait bien voulu, sous prétexte de « son peu d'expérience dans les affaires de cette nature[5], la partager avec un autre. » Il demanda à Charles II « de lui donner quelqu'un qui pût l'aider et l'empêcher de faire des fautes[6]. » Temple était dans ce moment à Londres, et, à la grande surprise de M. Ba-

[1] Dépêches de M. Barillon à Louis XIV, des 21 et 23 mai 1678 (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 21 mai 1678 (*Corr. d'Angl.* v. CXXVIII.)

[3] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 23 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[4] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 26 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[5] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 28 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[6] *Ibid.*

rillon, Charles II le désigna. Mais ce prudent négociateur était trop contraire à de semblables conventions pour y prendre part. « J'allai voir M. Temple, écrivit M. Barillon, sans témoigner ma répugnance, et je le trouvai au lit faisant le malade ou l'étant effectivement[1]. » Le temps pressait; il fallait conclure. Charles II le fit directement, et signa lui-même[2] ce traité, qui était ainsi conçu :

Traité entre Louis XIV et Charles II. Londres, 27 mai 1678.

Le roi d'Angleterre ayant été requis depuis peu et sollicité fortement par les États-Généraux, d'employer ses offices auprès de sa majesté très-chrétienne, pour l'obliger à consentir que le projet de paix donné à Nimègue par ses ambassadeurs ne reçût aucun changement pendant deux mois, et que la prise des places que les armes de sa majesté très-chrétienne ont occupées depuis ledit projet dans les Pays-Bas et ailleurs, et qu'elles pouvaient occuper encore ci-après, n'empêchât pas que le même projet ne pût être accepté par les États-Généraux et leurs alliés dans ledit temps de deux mois;

Cette réquisition desdits États-Généraux et les instances réitérées qu'elles ont faites à sa majesté britannique l'ont engagée à s'employer de tout son pouvoir auprès de sa majesté très-chrétienne, laquelle, en considération des offices de sa majesté britannique, et pour montrer d'autant plus le véritable désir qu'elle a de contribuer de sa part à tout ce qui peut faciliter la conclusion de la paix, a consenti et accordé avec sa majesté britannique, par le sieur Barillon, conseiller d'état de sadite majesté très-chrétienne, et son ambassadeur extraordinaire auprès de sa majesté britannique, chargé d'un pouvoir suffisant, ce qui s'ensuit :

Premièrement, en cas que le projet de paix donné à Nimègue, au mois d'avril dernier, par les ambassadeurs de sa majesté très-chrétienne, ne soit pas accepté dans deux mois, du jour de la signature

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 28 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[2] *Ibid.*

du présent traité, par les États-Généraux et par M. de Villa-Hermosa, ou l'un d'eux, sa majesté britannique s'engage à demeurer dans une entière neutralité pendant tout le temps que la présente guerre durera, et de n'assister directement ni indirectement, soit par mer, soit par terre, en vaisseaux, hommes ou argent, les Espagnols, ni les États-Généraux, ni aucuns de leurs alliés, contre sa majesté très-chrétienne ou ses alliés.

Secondement, pour l'exécution de la neutralité à laquelle sa majesté britannique s'engage, elle promet, aussitôt après deux mois expirés, de rappeler les troupes qu'elle a fait passer en Flandre, à l'exception toutefois de trois mille hommes que sadite majesté britannique se réserve de pouvoir laisser dans Ostende en garnison, sans contrevenir au présent traité, lequel nombre de trois mille hommes ne pourra être augmenté en aucun cas, ni sortir de ladite ville, mais sera seulement employé à la conservation de la place.

Troisièmement, en cas que les États-Généraux se portent à accepter en son entier le projet de paix qui a été communiqué par les ambassadeurs de sa majesté très-chrétienne à Nimègue, ils seront tenus, dans le terme de deux mois porté ci-dessus, de remettre entre les mains de sa majesté très-chrétienne un acte en bonne forme par lequel lesdits États-Généraux témoigneront convenir desdites propositions de paix, et déclareront que, soit qu'elles soient agréées ou non par tous leurs alliés, ils demeureront dans une entière neutralité à l'égard de la France, sans pouvoir directement ni indirectement donner aucune assistance à ses ennemis, soit par terre, soit par mer, en troupes, en vaisseaux ou en argent, pendant tout le temps que la présente guerre durera; et à faute de fournir ledit acte dans ledit temps par lesdits États-Généraux, ils ne seront pas réputés avoir accepté le projet de paix, et sera en ce cas sa majesté britannique obligée à toutes les clauses et conditions portées par le premier et le second article ci-dessus.

Quatrièmement, lorsque les conditions principales de la paix auront été arrêtées et acceptées par toutes les parties intéressées,

conformément au projet donné par sa majesté très-chrétienne, elles seront renvoyées à Nimègue pour y être réduites, étendues et signées en forme de traité, par les ambassadeurs plénipotentiaires et ministres des parties intéressées, et seront aussi discutées à Nimègue les autres choses de moindre conséquence, et qui suivent toujours les intérêts plus importants.

Cinquièmement, en exécution de la paix, toutes les places qui seront prises dans les Pays-Bas ou ailleurs, depuis le projet donné à Nimègue, au mois d'avril dernier, seront restituées de part et d'autre.

Sixièmement, sa majesté très-chrétienne, conformément à la réquisition qui lui en a été faite par sa majesté britannique, promet de faire jouir librement M. le prince d'Orange de tous les biens situés sous la domination de sadite majesté très-chrétienne, même de la principauté d'Orange, après que les États-Généraux auront accepté ledit projet de paix.

Tout ce qui est dessus a été consenti et accordé entre le roi d'Angleterre et ledit sieur ambassadeur, et a sadite majesté britannique signé de sa main et promis et promet de garder et observer tout ce qui est contenu dans le présent traité sans y contrevenir, et s'oblige d'en fournir sa ratification, signée et scellée du grand sceau d'Angleterre, dans le temps de deux mois d'aujourd'hui; et a pareillement ledit sieur Barillon, conseiller d'état de sa majesté très-chrétienne, et son ambassadeur extraordinaire auprès de sa majesté britannique, signé le présent traité et promis au nom du roi son maître d'en fournir la ratification, scellée du grand sceau, dans le même temps de deux mois.

Fait à Londres, ce 27 mai 1678. Signé CHARLES R. et au-dessous, BARILLON DAMONCOURT[1].

Article separé du traité du 27 mai 1678.

Je soussigné, ambassadeur de France, promets à sa majesté britannique, au nom du roi mon maître, de lui faire payer la somme de six millions de livres tournois, dont le premier payement sera de

[1] Au dépôt des affaires étrangères.

trois millions et se fera incontinent après les deux mois portés par le traité signé aujourd'hui. Les trois autres millions se payeront par quartiers et par portions égales tous les trois mois dans l'année révolue, depuis le susdit premier payement, à condition expresse qu'aussitôt après les deux mois expirés, à compter de ce aujourd'hui, sa majesté britannique rappellera toutes les troupes qu'elle a en Flandre, à la réserve de trois mille hommes destinés pour Ostende, et à condition aussi que toutes les troupes que sa majesté britannique a nouvellement levées seront licenciées aussitôt après leur arrivée dans le royaume, à l'exception toutefois de trois mille hommes destinés pour Ostende, et trois mille autres hommes que sa majesté britannique destine pour envoyer en Écosse, et à condition aussi que sa majesté britannique prorogera son parlement pour quatre mois au moins, à compter depuis les deux mois expirés, pendant lesquels le projet donné à Nimègue doit être accepté; et ne sera tenue, sa majesté très-chrétienne, de commencer à faire le payement des trois premiers millions qu'après que sa majesté britannique aura prorogé son parlement pour quatre mois, rappelé ses troupes de Flandre et licencié celles qui ont été nouvellement levées, ainsi qu'il est porté ci-dessus.

Fait à Londres, le 27 mai 1678. Signé BARILLON DAMONCOURT[1].

Le comte de Ruvigny porta ce traité à Louis XIV, avec la lettre suivante de Charles II :

Lettre de Charles II à Louis XIV. Londres, 17-27 mai 1678.

Monsieur mon frère, ce m'est une joie extrême de trouver que l'occasion de renouer cette amitié qui semblait se pouvoir interrompre par le passé, se présente si favorable et assurée, et que j'ai eu le bonheur de contribuer à la paix de la chrétienté autant que j'ai fait par les articles que le sieur de Ruvigny vous porte. Comme vous

[1] Au dépôt des affaires étrangères.

agissez par cette paix tout à fait pour votre gloire, je la reçois aussi pour un effet de votre bonne volonté pour moi, le plus particulier qui me peut être rendu, en ce qu'elle met les fondements d'une amitié qui, j'espère, durera autant qu'il plaira à Dieu de nous laisser vivre. Les circonstances de mes affaires m'ont obligé de finir avec votre ambassadeur en des manières extraordinaires, parce que le secret est de la plus grande importance pour moi et pour les affaires; ainsi je vous prie bien fort que rien n'en soit dit que je ne témoigne à l'ambassadeur que le tout peut être public sans me préjudicier. J'ai prié le sieur de Ruvigny de vous parler de tous mes intérêts, pour lesquels je fais fondement sur votre amitié, sachant combien et pleinement vous devez être assuré de la mienne; ainsi je prie Dieu, monsieur mon frère, de vous avoir en sa sainte garde.

Votrè bon frère,

Signé CHARLES R.[1]

M. Barillon écrivait de son côté pour rendre compte des incidents de la négociation et des engagements pris de part et d'autre[2]. Il ajoutait ensuite : « J'ai essuyé de grandes instances pour donner des paroles pour les subsides des années suivantes. Je me suis défendu sur la nécessité de faire un nouveau traité et de prendre de nouvelles liaisons après que la paix générale sera faite[3]. » C'est pendant qu'il prorogeait son parlement et qu'il négociait ces engagements nouveaux, que Charles II avait fait écrire au prince d'Orange pour le disposer à une paix désormais inévitable. Mais avant que le traité secret du 27 mai fût devenu obligatoire en étant ratifié de part et d'autre, il survint un incident qui faillit tout rompre et nouer contre

[1] Au dépôt des affaires étrangères.

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 28 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[3] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 28 mai 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

Louis XIV une coalition plus formidable que celle qu'il était sur le point de dissoudre.

M. de Beverningk s'était rendu auprès de Louis XIV au camp de Wetteren. Il s'était d'abord excusé de remplir cette mission, ne croyant pas qu'elle convînt au prince d'Orange[1]. Mais le stathouder lui ayant écrit de l'accepter, il n'avait plus hésité et il était parti de Nimègue avec joie[2]. Il avait eu le 1er juin une longue audience de Louis XIV, auquel il avait remis la lettre des États-Généraux[3]; il avait annoncé à ce prince « que ses maîtres étaient prêts à accepter les conditions qu'il leur avait fait offrir par ses plénipotentiaires à Nimègue[4]. » Louis XIV accorda aux États-Généraux une suspension d'armes de six semaines, à partir du 1er juillet, leur donnant tout le mois de juin pour y adhérer[5]. Il les en informa dans une lettre qu'il remit à M. de Beverningk avec une déclaration qu'il chargea ses ambassadeurs à Nimègue de rendre publique[6]. Il laissa ensuite le commandement de son armée au duc de Luxembourg, qui dut attendre la réponse des États-Généraux auprès de Bruxelles[7], et il retourna à Saint-Germain[8].

M. de Beverningk partit, de son côté, pour La Haye, où il arriva le 3 juin à cinq heures[9]. Il rendit compte de sa mission le soir même aux États de Hollande, et le lendemain ma-

[1] Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades, du 31 mai 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[2] *Ibid.* et lettre de M. Boreel au maréchal d'Estrades, du 31 mai 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[3] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 1er juin 1678. (*Correspondance de Hollande*, volume CVII.)

[4] *Ibid.*

[5] Même lettre

[6] Lettre de Louis XIV aux États-Généraux, et déclaration de Louis XIV donnée à M. de Beverningk, du 1er juin 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[7] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 1er juin 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[8] *Ibid.*

[9] Lettre de La Haye, du 4 juin 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

tin aux États-Généraux des Provinces-Unies. « Il loua, écrivait-on de La Haye, le roi très-chrétien, non-seulement comme le plus grand roi, mais comme le premier homme du monde; dit qu'il avait parcouru en deux audiences qu'il lui avait données tous les points de la paix, et en avait parlé et raisonné dans des termes qui le lui avaient fait admirer, et dont messieurs des États devaient être satisfaits[1]. » Les députés furent très-joyeux, et ils regardèrent tous la paix comme conclue[2]; ils allèrent consulter leurs villes, et M. Van den Bosch écrivit au maréchal d'Estrades :

Lettre de M. Van den Bosch au comte d'Estrades. La Haye, 8 juin 1678.

Nous sommes ici tous réjouis des assurances de la paix, et encore plus des espérances de rentrer dans les anciennes liaisons avec la France, et d'être maintenus par le roi dans nos priviléges et anciennes constitutions de l'État et de la souveraineté. On prépare bien des affaires à ceux qui ont gouverné, et vous en entendrez parler à la première assemblée de Hollande. Les députés seront chargés de demander le compte de l'emploi de cinquante millions par an qui ont été levés et délivrés depuis neuf ans. On demandera aussi la réforme des troupes, qu'on diffère d'exécuter, quoique résolue. Plusieurs se trouveront embarrassés de répondre sur ces deux articles.

J'ai été prié par nos bons et fidèles amis de vous mander ce qui s'est passé à la séparation de l'assemblée. M. le pensionnaire Fagel, son altesse étant présente, dit dans l'assemblée qu'il allait quitter sa charge; mais M. Hooft, bourgmestre d'Amsterdam, bien bon ami, lui répondit qu'on ne la quittait pas de cette manière, qu'il fallait voir comment il l'avait exercée, et qu'il rendît compte de ses actions. M. le pensionnaire Fagel ne repartit rien et se retira de l'assemblée. M. Hooft dit tout haut devant son altesse que, s'il eût parlé, il aurait lu publiquement treize articles d'accusation qu'il

[1] Lettre de La Haye, du 4 juin 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)
[2] *Ibid.*

avait déjà tirés de sa poche. Son altesse ne répondit rien, et l'assemblée se sépara.

Dès le soir même M. le pensionnaire Fagel se mit au lit avec la fièvre et est très-mal. Il court un bruit qu'il a voulu s'empoisonner, comme fit le greffier Mus, à qui on avait résolu de faire le procès du temps du feu prince d'Orange. Vous verrez assurément de grands changements dans peu de temps, et nos amis triompheront. Ils m'ont prié de vous assurer de leur affection et de leurs services. Nous bûmes tous hier à souper à votre santé, et vous avons souhaité dans notre compagnie[1].

L'avis de la paix avait universellement prévalu dans les villes. Les États, de nouveau assemblés après cette consultation, avaient adopté à l'unanimité des voix les offres contenues dans la dépêche et la déclaration de Louis XIV. Ils avaient envoyé à M. de Beverningk, de retour à Nimègue, et aux autres ambassadeurs des États l'ordre d'engager leurs alliés à accepter ces offres et de travailler en attendant au traité de paix et au traité de commerce qui les concernaient eux-mêmes[2]. Enfin, le 22 juin, les États-Généraux leur prescrivirent de « conclure et de signer le traité de paix avant la fin du mois avec ceux des alliés qui s'y trouveraient disposés[3]. » Ils l'annoncèrent à Louis XIV dans la lettre qu'ils lui écrivirent en réponse à la sienne, lui donnèrent l'assurance que sa majesté catholique signerait avec eux, et le prièrent de faire cesser tous actes d'hostilité sur terre et sur mer, et de retirer ses troupes dans ses états vers la fin du mois[4].

La paix semblait certaine; les Espagnols eux-mêmes y étaient aussi décidés que les Hollandais. Dans un troisième mémoire,

[1] *Correspondance de Hollande*, v. CVII.

[2] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 17 juin 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[3] Lettre de MM. les États-Généraux à Louis XIV, du 22 juin 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[4] *Ibid.*

que MM. Boreel et Dykveld avaient adressé, le 27 mai, au duc de Villa-Hermosa, ils l'avaient pressé de se déclarer sur les conditions proposées[1]. Le gouverneur des Pays-Bas catholiques, qui s'y était montré jusqu'alors contraire, changea tout à fait de langage dans sa réponse du 8 juin. Il avait reçu des lettres d'Espagne qui l'avaient complétement découragé. Don Juan, maître des affaires depuis la dernière révolution, avait d'abord promis de lui envoyer des soldats et de l'argent. Mais la faiblesse et l'épuisement de l'Espagne, qui venait de perdre Puicerda, dont le maréchal de Navailles s'était emparé, ne lui permettaient plus de secourir la Flandre. Le cabinet de Madrid se résignait à la paix, et avait envoyé des ordres dans ce sens à ses plénipotentiaires à Nimègue, et au duc de Villa-Hermosa à Bruxelles. Celui-ci avait dès lors répondu que, « connaissant le danger évident auquel les Pays-Bas étaient exposés, sachant que leurs Hautes Puissances, si intéressées à leur conservation, se trouvaient privées de tous moyens, et que leurs peuples étaient dans l'impuissance de continuer la guerre, il croyait qu'il n'y avait rien de plus important que de sauver ce qui restait à sa majesté catholique; que, les États-Généraux redoublant d'instance afin que l'on admît les conditions proposées, il voulait bien les seconder en déclarant se conformer aux sentiments de MM. les États, et admettre la paix aux conditions offertes par le roi de France, afin qu'une preuve convaincante de la forte passion qu'on avait de s'unir à MM. les États affermît davantage les alliances réciproques et la conservation des deux puissances[2]. » A Nimègue, les choses se passaient tout aussi bien. M. de Beverningk, arrivé le 6 juin, avait vu les plénipotentiaires des alliés[3].

[1] Basnage, tome II, p. 917. — *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, t. II, p. 433.

[2] Basnage, tome II, pages 917-918.

[3] Dépêche de MM. d'Estrades, d'A-

Ceux d'Espagne lui avaient déclaré « qu'ils acceptaient les conditions de paix, et avaient offert de la signer dans le mois[1]. »

Elle paraissait si prochaine, que le 13 juin M. d'Odyk se rendit auprès du maréchal d'Estrades pour lui dire, de la part du prince d'Orange, « qu'il n'y avait rien au monde que ce prince désirât tant que de rentrer dans les bonnes grâces du roi, en se justifiant de toutes les choses où sa majesté croirait qu'il eût manqué dans sa conduite[2]. » Le stathouder fit proposer au maréchal d'Estrades d'aller à Dieren, sous prétexte d'une chasse, en priant le maréchal de s'y rendre, « pour lui découvrir ce qu'il avait sur le cœur et offrir ses services au roi[3]. » Le comte d'Estrades refusa prudemment le rendez-vous, auquel avait manqué une fois le stathouder, et qui aurait pu inspirer des inquiétudes aux amis de la France. Alors le prince d'Orange écrivit directement à Louis XIV :

J'aurais cru manquer de respect à votre majesté si j'avais eu l'honneur de lui écrire avant que la paix fût assurée ; et comme à présent messieurs les Etats-Généraux se sont déclarés de telle manière qu'elle l'a désiré, j'ai cru qu'elle ne trouverait pas mauvais que je la vinsse assurer de mes très-profonds respects, et que j'aurai une extrême joie si je pouvais contribuer quelque chose au rétablissement de l'ancienne bonne correspondance entre votre majesté et cet état. Pour moi, j'aurai toujours les sentiments de respect que je lui dois, espérant qu'elle aura la bonté de donner tels ordres à ses ambassadeurs et plénipotentiaires à Nimègue, qu'à la conclusion du traité de paix je puisse avoir une juste satisfaction

Lettre du prince d'Orange à Louis XIV.
Le Haye, 23 juin 1678.

vaux et Colbert à Louis XIV, du 7 juin 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 7 juin 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[2] Lettre de M. d'Estrades au marquis de Pomponne, du 14 juin 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[3] *Ibid.*

de toutes les pertes et dommages que j'ai soufferts pendant cette guerre. C'est de quoi je supplie très-humblement votre majesté, et de me faire la grâce d'être persuadée que je souhaite de lui pouvoir témoigner avec combien de soumission je suis,

Sire,

De votre majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé GUILLAUME, prince D'ORANGE[1].

Louis XIV, qui ne voulait donner aucun ombrage au parti favorable à la paix, et qui désirait maintenir Amsterdam et les autres villes de Hollande dans les sentiments de confiance qu'elles avaient repris pour la France[2], se contenta de répondre fort sèchement :

Lettre de Louis XIV au prince d'Orange. Saint-Germain, 29 juin 1678.

Mon cousin, j'ai été bien aise de voir, par la lettre que vous m'avez écrite, qu'un des premiers usages que vous avez faits de la paix, que vous voyez sur le point d'être conclue entre moi et les États-Généraux, a été de me renouveler les assurances de tous les sentiments que j'ai le droit d'attendre de vous. Ils me donnent lieu de me promettre que votre conduite sera telle envers moi à l'avenir qu'elle m'obligera à vous donner des marques de mon affection. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Signé LOUIS[3].

Mais la situation avait subitement changé de face, et le prince d'Orange était devenu plus influent et plus redoutable qu'auparavant. Rien n'avait d'abord arrêté à Nimègue la négociation, qui avait été directement conduite par les plénipo-

[1] *Correspondance de Hollande*, v. CVII.

[2] Lettre de M. de Pomponne au maréchal d'Estrades, du 21 mai 1678. (*Correspondance de Hollande*, volume CVII.)

[3] *Correspondance de Hollande*, volume CVII.

tentiaires français et hollandais, sans l'entremise des médiateurs. M. Jenkins était seul, ses collègues MM. Temple et Hyde se trouvant à Londres, et « il avait refusé de s'en mêler, ne voulant pas paraître avoir procuré ce traité aux conditions qui y étaient insérées[1]. » Le nonce s'en excusait aussi, à cause de l'article relatif à l'aliénation de Dinant[2], qui appartenait à un prince ecclésiastique, l'évêque de Liége. Tout avait été promptement convenu, et sur les conditions territoriales et sur le règlement commercial. Il est vrai que les plénipotentiaires des alliés, consultés au nom des États, sur les propositions de paix, persistaient à s'y montrer contraires. Dans les mémoires qu'ils avaient remis le 20 juin à M. de Beverningk, les ambassadeurs de l'empereur déclaraient qu'ils ne pouvaient pas répondre sur ces propositions, qui n'étaient pas raisonnables, et qu'ils traiteraient volontiers de la paix si on les admettait à en faire de leur côté. L'ambassadeur de Danemarck s'élevait contre elles; celui de Brandebourg se plaignait que l'électeur ne fût pas même nommé, et ajoutait qu'il ne voyait pas dès lors ce qu'on voulait qu'il répondît. Le duc de Lorraine soutenait que, lui rendre la Lorraine selon le traité des Pyrénées, c'était ne pas lui restituer la moitié de ses états, et que lui offrir *l'alternative*, c'était les lui rendre si entrecoupés, surtout en détachant Nancy, qu'il aimait mieux demeurer dépossédé et continuer la guerre que les accepter ainsi[3]. Les plénipotentiaires espagnols seuls annoncèrent qu'ils étaient prêts à les admettre et à conclure la paix[4]. Le jour de la signa-

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 24 juin 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 21 juin 1678. (*Correspondance de Hollande*, volume CVII, et *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome III, page 348.)

[4] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 24 juin 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

ture du traité était en quelque sorte fixé au 27 ou au 28 juin[1], lorsque le rétablissement de la Suède dans ses possessions, dont Louis XIV ne voulait pas seulement stipuler le principe, mais conserver le moyen, fit tout échouer.

Fidèle à l'allié malheureux qui, pour le soutenir, avait perdu dans cette guerre le duché de Brême et la Poméranie, Louis XIV exigeait qu'on rendît à la Suède ce qui lui avait été enlevé. Il renonçait à une partie de ses propres conquêtes pour faciliter cette restitution, qui était admise par les plénipotentiaires hollandais[2]. Mais comment y obliger les détenteurs des possessions suédoises? On ne pouvait y parvenir que par voie de contrainte et en employant les armes. Or, pour transporter des troupes dans les pays de Clèves et de la Marck, qui appartenaient au grand électeur, et pour les introduire jusque dans le fond de l'Allemagne, il fallait garder jusqu'alors les villes d'où on pouvait entreprendre ces indispensables expéditions. C'est ce qu'avait prévu de bonne heure Louis XIV; aussi avait-il écrit, dès le 7 juin, à ses plénipotentiaires.

Extrait d'une lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert Saint-Germain, 7 juin 1678.

Les États-Généraux et l'Espagne ensemble, ou les États-Généraux seuls, prétendront peut-être que, aussitôt après qu'ils auraient signé leur traité, je remette les places dans lesquelles je trouve bon de les faire rentrer.

Vous jugez cependant qu'il y aurait trop de péril si, lorsque je ne serais pas assuré de faire consentir leurs alliés aux conditions qui les regardent dans le projet, je commençais par me dessaisir des places dont l'Espagne et la Hollande, si elles usaient de mauvaise foi, pourraient se servir utilement contre mes intérêts; qu'elles me

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 24 juin 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol CVII.)

[2] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 17 juin 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

priveraient du moyen le plus puissant que j'aurais pour réduire les princes d'Allemagne à la paix, particulièrement l'électeur de Brandebourg, et que, comme je me suis porté principalement à les rendre dans la vue de faire rétablir le roi de Suède, je dois en quelque sorte les garder pour gages jusqu'à ce que je voie sa satisfaction assurée.

Ainsi je crois être en droit de les retenir jusqu'à la paix, en exécutant toutefois, dans tout le reste, ce qui touche les États-Généraux et l'Espagne.

Mais parce qu'il pourrait être dangereux de s'expliquer de cette juste précaution dans un temps que les États-Généraux font paraître plus de zèle pour conclure promptement, et que les malintentionnés s'en pourraient servir pour leur faire naître quelque défiance, la seule utilité que je désire que vous tiriez de la connaissance que je vous donne est de ne vous engager à rien qui puisse regarder le temps de la restitution des places avant que vous ayez reçu mes instructions et mes ordres[1].

Ses ambassadeurs avaient évité, avec le plus grand soin, de traiter ce point délicat. Ils avaient tenu à engager les Hollandais dans le rétablissement de la Suède avant d'en parler[2]. Mais enfin il avait fallu en venir là. Après que tout fut convenu, ils l'insinuèrent doucement à M. de Beverningk. « Nous avons glissé quelques paroles, écrivirent-ils à Louis XIV le 24 juin, qui lui ont fait comprendre que nous voulions garder les places que votre majesté restitue, jusqu'à ce que la Suède soit rétablie. Il n'a pas fait semblant de nous entendre, ce qui fait croire qu'il s'attend bien à cette proposition et qu'il y donnera les mains[3]. » M. de Beverningk aurait désiré en

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CVII.

[2] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 17 juin 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[3] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 24 juin 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

effet ne pas créer une difficulté, en laissant ce point dans le doute[1]. Mais le comte d'Oxenstierna, ayant eu connaissance de l'intention de Louis XIV, l'avait indiscrètement répandue, ce qui avait fait grand bruit dans Nimègue[2], et n'avait plus permis aux plénipotentiaires hollandais de garder un silence accommodant. Aussi dès le lendemain montrèrent-ils des dispositions bien différentes de celles que semblaient espérer les ambassadeurs de France. Ceux-ci écrivirent :

Extrait d'une dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV. Nimègue, 25 juin 1678.

Les ambassadeurs des États-Généraux viennent de nous dire qu'ils avaient conféré avec ceux d'Espagne, et les avaient trouvés disposés à accepter, dès à présent, les conditions que votre majesté a offertes; qu'à l'égard de l'alternative de Dinant ou de Charlemont, ils consentiraient à la première, et feraient tous leurs efforts auprès de M. l'électeur de Cologne (évêque de Liége) pour obtenir son acquiescement; mais qu'en apportant toutes ces facilités à la paix, ils avaient appris avec un grand étonnement que nous voulions la rendre impossible en retenant, jusques à ce que la Suède fût satisfaite, les places que votre majesté s'est déclarée vouloir rendre; que M. le comte d'Oxenstierna le disait assez publiquement, et qu'eux, ambassadeurs de Hollande, venaient pour s'en éclaircir avec nous. Ils nous ont en même temps représenté que cette pensée serait contraire à toutes les déclarations de votre majesté; qu'elle ne pouvait point raisonnablement demander, ni des États ni de l'Espagne, que ce qui pouvait dépendre d'eux, et que ce serait leur ôter tout le fruit de la paix si elle remettait l'évacuation des places à un temps aussi éloigné que pourrait être la satisfaction de la Suède.

Nous leur avons fait connaître qu'il serait toujours au pouvoir de l'Espagne et des États-Généraux d'obliger l'empereur et les princes

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à M. de Pomponne, du 1er juillet 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[2] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 28 juin 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

de l'empire de rétablir les traités de Westphalie en leur entier, puisqu'en leur refusant absolument toutes sortes de secours et d'hommes et d'argent, il leur serait difficile de résister longtemps à la puissance de votre majesté; que, comme elle voulait bien donner la paix à l'Espagne et à la Hollande, elle ne prétendait pas s'ôter par là les moyens que lui donnent les places qu'elle possède, de faire aussi finir la guerre dans l'empire, et qu'ils pouvaient s'assurer qu'elle aurait autant d'impatience de leur rendre et à l'Espagne les places qu'elle a offertes, qu'eux de les recevoir, pourvu qu'elle le puisse faire avec honneur par le rétablissement de ses alliés.

Ils nous ont répliqué que, si c'était là notre réponse, ils allaient dépêcher aux États-Généraux pour les en avertir, et leur donner lieu de prendre d'autres mesures, puisqu'il n'y avait pas moyen de faire la paix de cette manière [1].

Les plénipotentiaires hollandais écrivirent sur-le-champ à La Haye et à Londres [2], annoncèrent publiquement que la paix qui leur avait paru certaine était à présent fort éloignée [3], demandèrent que l'évacuation des places promises fût opérée immédiatement après l'échange des ratifications, et qu'on ajoutât dans le traité l'évacuation de Maëstricht [4]. En vain les ambassadeurs de France leur dirent-ils « que le roi leur maître souhaitait sincèrement leur rendre ces places sans retard, mais qu'il fallait qu'ils l'aidassent de leur côté à procurer la satisfaction de la Suède, et qu'il n'y avait pas d'autre moyen que de faire passer des armées dans le pays de Clèves et dans la basse Allemagne pour contraindre les princes qui les retenaient, et que ce serait s'en fermer le chemin que de restituer,

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CVII.

[2] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 25 juin 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[3] Même dépêche.

[4] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 27 juin 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

avant la fin de la guerre, les places qui devaient lui ouvrir le chemin vers ses ennemis [1]. » Les plénipotentiaires hollandais demeurèrent inflexibles, et déclarèrent « qu'ils avaient ordre de ne point signer de paix sans être assurés de cette restitution immédiatement après l'échange des ratifications [2]. » « A présent, sire, écrivaient à Louis XIV ses ambassadeurs, nous avons un très-grand besoin que votre majesté nous honore promptement de ses ordres pour nous prescrire ce que nous avons à faire [3]. »

Quand Louis XIV reçut ces dépêches il croyait la paix signée ou sur le point de l'être [4]. Se rendant au désir que lui avaient exprimé les États-Généraux, il avait donné l'ordre au duc de Luxembourg de quitter le voisinage de Bruxelles et de se replier vers Mons, et il avait accordé aux Hollandais une liberté anticipée de navigation [5]. Il l'avait annoncé aux États-Généraux eux-mêmes par une lettre cordiale [6]. L'obstacle, non tout à fait imprévu, qui s'opposait à la signature du traité, ne le troubla point. Il ne le considéra pas comme insurmontable, et il écrivit à ses plénipotentiaires « de ne se point relâcher de cette juste prétention [7], et qu'il ne pouvait pas abandonner le seul moyen qui lui restât pour procurer la satisfaction de la Suède, en cas que l'électeur de Brandebourg et les autres princes de la basse Allemagne n'acceptassent pas les conditions proposées à Nimègue [8]. » Il leur adressa le

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 27 juin 168. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 28 juin 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVII.)

[5] *Ibid.*

[6] Lettre de Louis XIV à MM. les États-Généraux, du 30 juin 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVII.)

[7] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 2 juillet 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[8] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 5 juillet 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVIII.)

12 juillet, dans une longue dépêche, toutes les raisons qui l'obligeaient de retenir ces places, et qui prouvaient la sincère intention qu'il avait de les rendre lorsque la Suède serait satisfaite. Il les chargea de faire connaître ces raisons à Nimègue et dans les villes de Hollande par des mémoires qu'ils auraient soin de répandre[1]. Ceux-ci exécutèrent ses intentions par un écrit, en forme de manifeste, qu'ils remirent, le 17 juillet, aux ambassadeurs hollandais, et dans lequel ils déclarèrent par ses ordres : « Que, puisque les ennemis de la France tâchaient de rendre suspecte la parole de sa majesté, elle voulait bien entrer avec les États-Généraux dans tous les moyens qu'ils jugeraient les plus propres pour la satisfaction de la Suède[2]. »

Cette offre était déjà un pas rétrograde. L'effet produit en Hollande et en Angleterre par la prétention de garder provisoirement les places avait décidé Louis XIV à le faire. Dès qu'on avait appris dans les États-Généraux et dans les villes des Provinces-Unies une exigence aussi alarmante, les sentiments d'inquiétude et de défiance s'étaient réveillés; les partisans du prince d'Orange et de la guerre s'étaient remis à l'œuvre et les amis de la France étaient tombés dans la surprise et l'abattement. « Vous n'entendez à présent, mandait de La Haye M. Van den Bosch au comte d'Estrades, aux coins des rues et dans les places, que des discours à nous donner des ombrages comme si le roi n'avait dessein que de nous surprendre par une feinte paix[3]. » « Et l'on dit, écrivait M. le comte d'Estrades à M. de Pomponne, que cette paix n'est ni sincère ni avantageuse; que le rétablissement de la Suède

[1] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 12 juillet 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVIII.)

[2] Dépêche de MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux à Louis XIV, du 26 juillet 1678. (*Correspondance de Hollande*, volume CVIII.)

[3] Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades, du 30 juin 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol CVII.)

sera toujours une semence de guerre sur leur frontière et dans le voisinage de la Hollande; que, les armes de France agissant sous ce prétexte dans le pays de Clèves et dans celui de la Marck, c'est être aux portes d'Amsterdam et les obliger de tenir une armée derrière l'Yssel; que la paix ne leur sera pas utile quand ils ne pourront réformer leurs troupes et vivre sans soupçon; que si le roi ne leur donne cette sûreté en ne leur demandant que ce qu'il est en leur pouvoir de faire, il vaut mieux se remettre avec leurs alliés et prendre d'autres mesures[1]. »

On s'apprêtait, en effet, à s'unir plus étroitement aux confédérés, et les affaires tournaient de nouveau à la guerre[2]. Le roi de la Grande-Bretagne lui-même, dès qu'il avait connu cet incident, avait changé encore une fois de disposition. Louis XIV avait écrit, et à lui et au duc d'York, après la conclusion du traité du 27 mai, pour témoigner à l'un et à l'autre toute sa satisfaction[3]. Pendant tout le mois de juin Charles II n'avait pas cessé de dire à M. Barillon qu'il était l'auteur véritable de la paix, les Hollandais et les Espagnols ne s'y étant décidés que sur ses conseils et parce qu'il n'avait pas voulu les soutenir[4]. Il songea aussi, durant toute cette époque, à tirer du parlement, qui se réunit le 2 juin, le plus d'argent qu'il pourrait pour ses troupes et pour ses propres besoins. Il demanda que l'armée fût maintenue sur pied jusqu'à la signature de la paix, sans laisser croire celle-ci certaine. Il demanda de plus que la chambre des communes le déchar-

[1] Lettre du maréchal d'Estrades à M. de Pomponne, du 5 juillet 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[2] Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades, du 12 juillet 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[3] Lettres de Louis XIV à Charles II et au duc d'York, du 1er juin 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[4] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 13 juin 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

geât de deux cent mille livres sterling empruntées par lui cinq mois auparavant, et le dédommageât de la diminution qu'avait apportée au produit des douanes et, dès lors, à ses revenus, l'interdiction des vins et des marchandises de France[1]. Le soir de cette séance, Charles II dit à M. Barillon « qu'il avait dû faire semblant de vouloir conserver ses troupes pour obtenir du parlement ce qui serait nécessaire pour les payer avant de les licencier[2]. »

Le licenciement des troupes était le vœu le plus ardent des chambres[3], qui craignaient que l'armée ne fût employée contre le gouvernement établi. Elles étaient moins inquiètes sur l'indépendance de la Flandre que sur les droits de l'Angleterre, et l'on avait remarqué avec plaisir que Louis XIV, en écrivant aux Hollandais, « leur avait témoigné vouloir prendre soin de leur liberté[4]. » « Votre lettre, lui écrivait M. Barillon, a persuadé le peuple que votre majesté a dessein de protéger aussi la liberté des Anglais[5]. » Aussi la chambre des communes décida-t-elle que toutes les troupes levées depuis le 29 septembre 1677 seraient licenciées incessamment, à l'exception de celles qui avaient été envoyées dans les colonies[6]. Charles II fit déclarer aux communes, par le secrétaire d'état Coventry, que la prudence ne lui permettait pas de désarmer avant que la paix fût faite, et qu'il serait bien aise de conserver jusqu'alors son armée et sa flotte[7]. Il n'avait dans le moment aucune

[1] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, et bulletin de la séance du parlement, du 2 juin 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêches de M. Barillon à Louis XIV, des 9 et 16 juin 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[4] Mêmes dépêches.

[5] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 27 juin 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[6] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 9 juin 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[7] Dépêche de M. Barillon à M. de Pom-

intention contraire aux libertés de ses peuples, et il dit à M. Barillon « que son dessein n'était pas de rien entreprendre contre leur sûreté et contre leurs priviléges, mais de les induire à mettre ses affaires en bon état pendant tout le reste de sa vie. Qu'après cela, il prorogerait son parlement pour longtemps; qu'il licencierait ses troupes en même temps et n'en garderait que ce qui lui était absolument nécessaire[1]. »

Mais la chambre des communes, dans sa défiance, décida le 21 juin que toutes les troupes de nouvelle levée, qui étaient dans le royaume, seraient complétement licenciées le 10 juillet, et celles qui étaient en Flandre, le 27[2]. Afin de mieux disposer le roi à exécuter cette mesure, après lui avoir accordé le remboursement des deux cent mille livres sterling qu'il avait empruntées[3], on résolut de lui donner encore trois cent mille livres sterling pour la dépense extraordinaire de la flotte, et cent mille pour celle de l'artillerie[4]. Mais on lui refusa trois cent mille livres sterling d'augmentation sur son revenu ordinaire, qu'il avait demandées lui-même[5].

Lorsque ce prince connut la nouvelle prétention de Louis XIV sur les places cédées, il s'éleva vivement contre elle. Il dit à M. Barillon « qu'elle rendait la paix incertaine et mettait la Flandre entièrement au pouvoir du roi son maître, à qui il serait loisible d'en achever la conquête quand les États-Généraux et l'Angleterre auraient désarmé[6]. » Il le

ponne, du 20 juin 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 23 juin 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 20 juin 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, volume CXXVIII.)

[4] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 23 juin 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[5] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 29 juin 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[6] *Ibid.*

fit supplier de s'en désister[1]. En attendant, le lord trésorier insista auprès du parlement pour différer le licenciement des troupes, et il dit à la chambre des lords que M. de Beverningk en avait beaucoup pressé M. Jenkins à Nimègue[2]. La chambre des lords adressa cette communication à la chambre des communes, qui n'y vit qu'une ruse de la cour pour conserver l'armée et persista dans sa résolution[3]. « Beaucoup de gens se sont moqués, écrivit M. Barillon, de ce qu'on s'est servi de cet artifice, et ont dit que M. de Beverningk n'était pas un ministre d'Angleterre et qu'on ne devait pas se gouverner par ses avis; que d'ailleurs il avait conduit la négociation de la paix si près de sa conclusion, que ce n'était pas de lui dont devaient venir les conseils de se préparer à faire la guerre[4]. »

Tandis que l'opposition, plus occupée de ses alarmes que des affaires du continent, voulait refuser à Charles II le moyen d'entreprendre la guerre, s'il en sentait la nécessité, ce prince s'animait chaque jour davantage. Il était excité par le duc d'York, qui, revenu un moment à ses anciens sentiments pour la France, se laissait entraîner de nouveau par l'espoir de la guerre et le désir du commandement. Il se montrait très-opposé à Louis XIV dans cette conjoncture et parlait avec beaucoup de chaleur contre la prétention qu'il venait de montrer[5]. M. Godolphin, qui arriva de La Haye avec des lettres du prince d'Orange pour son oncle, le disposa également à une rupture avec la France, en lui apprenant que la cabale du prince avait

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 29 juin 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[2] Dépêche de M. Barillon à M. de Pomponne, du 30 juin 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXVIII.)

[3] Même dépêche.

[4] *Ibid.*

[5] Dépêches de M. Barillon à Louis XIV, des 4 et 5 juillet 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIX.)

repris la supériorité en Hollande, et qu'il avait fait résoudre dans l'assemblée des États-Généraux d'exiger l'évacuation des places et la neutralité du pays de Clèves[1].

Aussi M. Barillon, ayant, d'après les ordres de Louis XIV[2], exposé à Charles II les motifs fondés qui le forçaient à garder les places, ne le convainquit point[3]. « Je lui dis alors, écrivit M. Barillon à Louis XIV, que votre majesté s'attendait qu'il exécuterait de sa part le traité qu'il avait signé, et qu'il licencierait les troupes qu'il était obligé de licencier dans la fin de ce mois : que sans cela votre majesté ne se tiendrait pas engagée à la promesse de ses millions. Ce prince m'a interrompu et m'a demandé si votre majesté prétendait qu'il licenciât ses troupes et son armée avant que la paix fût faite. Je lui ai répondu que le licenciement des troupes la ferait faire, et que les espérances de pouvoir faire embarquer l'Angleterre dans la guerre empêcheraient les confédérés de donner les mains à une chose aussi juste que celle que votre majesté propose[4]. »

Charles II ne se rendit point. Loin de là, il se plaignit vivement « qu'on ne comptât pour rien en France tout ce qu'il avait fait; qu'il avait déterminé les États-Généraux à la paix; que, s'il licenciait son armée et que le roi prît quelques places considérables de la Flandre, il serait en péril d'être chassé d'Angleterre pour avoir trahi les intérêts de la nation ; qu'il avait une extrême répugnance à la guerre, mais qu'il appréhendait d'y être forcé[5]. » L'intérêt même qu'il avait à se procurer six mil-

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 5 juillet 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIX.)

[2] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 3 juillet 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIX.)

[3] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 7 juillet 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIX.)

[4] *Ibid.*

[5] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 14 juillet 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIX.)

lions de subsides parut un moment oublié. En effet, les ratifications du traité secret du 27 mai ayant été envoyées par la cour de France[1], il se refusa à les échanger. M. Barillon ne reçut de lui et du duc d'York, « qui parlait avec une chaleur démesurée et faisait tout ce qu'il fallait pour persuader à tout le monde que la guerre était infaillible[2], » que des réponses vagues. Mais le lord trésorier s'expliqua plus positivement avec lui. « Il m'a dit, mandait M. Barillon à sa cour, que l'exécution immédiate de ce traité était impossible; que le temps de deux mois, marqué pour le licenciement des troupes, était relatif au temps dans lequel le traité devait être accepté par les États-Généraux et par l'Espagne, et qu'étant survenu des difficultés imprévues sur lesquelles on ne pouvait pas espérer qu'on s'accordât entre ci et le 27 juillet, il ne fallait pas demander au roi son maître qu'il se mît en un état auquel la prudence et toutes les raisons d'une bonne politique ne permettaient pas d'être tant que la paix serait indécise[3]. »

Loin de ratifier ce traité, qui lui imposait l'obligation de renvoyer son armée et le mettait dans la dépendance de Louis XIV, Charles II avait fait avancer ses régiments vers les côtes d'Angleterre pour être transportés en Flandre[4]. Il venait d'expédier pour La Haye et Nimègue le chevalier Temple, muni du pouvoir de conclure une alliance défensive et offensive avec les États-Généraux. Voici ce qu'il lui prescrivait dans ses instructions.

Extrait des instructions de Charles II au chevalier Temple. 6 juillet 1678.

Vous irez, dès votre arrivée, prendre connaissance de l'affaire de

[1] Lettre de M. de Pomponne à M. Barillon, du 12 juillet 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIX.)

[2] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 18 juillet 1678. (*C. d'Angl.* CXXIX.)

[3] Même dépêche.

[4] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 14 juillet 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIX.)

l'évacuation des places, auprès des États; vous leur ferez entendre à quel point je suis surpris d'une prétention si nouvelle et si imprévue de la part de la France; combien j'approuve la résolution qu'elle leur a fait prendre, combien je suis résolu moi-même, dans le cas où le roi de France persisterait finalement dans son refus de remettre les places, à soutenir les États de tous mes moyens plutôt que de céder sur un point si déraisonnable, et que je ne saurais trouver bon, ni même tolérable, de subir une condition aussi forcée que celle-là, sur la partie la plus essentielle et la plus importante de la paix. Vous les assurerez donc de la détermination où je suis de les assister à cet égard, et vous leur direz que si, après tout, la France nous obligeait, par cette prétention sur les places de Flandre, à en venir à une extrémité, je suis prêt, dès à présent, à entrer en accord avec eux. Les États se rappelleront sur quels points un accord de ce genre se fondait quand il y eut occasion de s'en entretenir avec eux en dernier lieu; on ne saurait mieux faire, dans le cas où les choses prendraient une mauvaise tournure, que de reprendre les points de la dernière négociation pour une alliance générale, et de procéder, sans perte de temps, à se tenir prêt pour les chances les plus fâcheuses, ce dont vous leur direz que vous les laisserez juger en dernier ressort, d'après ce qui résultera pour eux sur les lieux des procédés de la France, relativement à la paix.

Voilà, en résumé, ce que je désire que vous disiez aux États sur ce point important, après toutefois que vous l'aurez communiqué au prince en lui faisant connaître que, quelles qu'aient été les dernières conjonctures, je conserve toujours l'opinion qu'il vaut mieux terminer et arranger tout par une paix générale, même dans les termes présentés par la France; que, cependant, je ne puis absolument trouver bon qu'on se soumette à sa nouvelle prétention sur la reddition des places; qu'il vaut presque mieux courir les chances les plus extrêmes que de tolérer un pareil changement dans un point si essentiel du traité; que je suis résolu, s'il y a lieu, à soutenir les États dans leur résolution, de même que je souhaite que le prince

pourvoie à ce que les États me donnent la main pour le maintenir. A cette occasion, vous représenterez au prince et au pensionnaire combien il sera nécessaire, afin de se préparer à tout événement, que les États en viennent sans délai à un accord avec moi sur les points capitaux qui sont demeurés indécis dans la négociation d'une alliance avec l'empereur et l'Espagne, savoir : celui de la prohibition, celui de la fixation des contingents respectifs en hommes et en forces de toute nature à fournir par chacun des contractants, et, enfin, celui de ne faire la paix que d'un commun consentement. C'est ce dont il serait bon de convenir immédiatement entre nous [1].

M. Temple s'était rendu à La Haye avec M. Van Lewen, député extraordinaire des États auprès du roi d'Angleterre, qui devait appuyer ses propositions. M. Van Lewen était du parti intermédiaire, qui donnait alternativement la supériorité à l'ancien parti républicain des de Witt ou au parti militaire du prince d'Orange, selon que les circonstances le déterminaient à la paix ou à la guerre. Ce parti, après avoir été très-pacifique, redevenait de nouveau belliqueux. Le prince d'Orange vit arriver avec une grande joie le chevalier Temple : immédiatement, et de concert, ils travaillèrent à faire décider par les États-Généraux la conclusion d'une étroite alliance avec l'Angleterre et la continuation de la guerre. M. Van den Bosch écrivit au maréchal d'Estrades :

Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades. La Haye, 16 juillet 1678.

Les propositions de M. Temple à l'assemblée des États-Généraux, dans sa première audience, ont été envoyées au conseil de cette ville. Il leur a offert toutes sortes de liaisons et d'engagements de la part du roi d'Angleterre et du prince d'Orange pour la continuation de la guerre contre la France, afin d'empêcher d'accepter la paix aux conditions aussi raisonnables que celles dont on était con-

[1] Traduit de l'anglais. (*Memoirs of the life, works and correspondance of sir Will. Temple*, tome II, page 412.)

76

venu. Il a exagéré qu'il a bien paru, par le refus d'évacuer les places après la ratification échangée, que la France n'a pas eu intention de conclure la paix, mais seulement de contenir leurs sentiments pour prendre mieux le temps de se rendre maître de la Flandre et ensuite des provinces que les États possèdent; qu'il est temps de remédier aux desseins que le roi a de se rendre le monarque universel; que celui qu'on a perdu de s'opposer à la conquête de la Flandre l'a mis en état de n'y pouvoir remédier, si l'Angleterre n'y emploie toutes ses forces de mer et de terre; qu'il est prêt de le faire si les États-Généraux veulent entrer dans la ligue qui avait déjà été conclue et qui avait été rompue par des esprits mal intentionnés pour le repos public; il a ajouté plusieurs autres choses qui aboutissent à la même fin. MM. du conseil régent d'Amsterdam doivent envoyer demain des députés à La Haye sur ce sujet. Ils désirent la paix, et ils feront tout ce qu'ils pourront pour trouver des expédients de contenter le roi et de trouver leurs sûretés. On espère ici que vous leur serez favorable, quoique par vos lettres ils remarquent qu'il n'y a rien à espérer pour l'évacuation des places, sans la restitution de celles de Suède, à quoi MM. les États-Généraux ne peuvent rien faire, lesdites places n'étant pas en leur pouvoir[1].

On remit en délibération la ligue offensive et défensive avec l'Angleterre, la rupture immédiate avec la France, l'interdiction de toute sorte de commerce avec elle, l'engagement de ne faire aucune paix que d'un commun accord, et sans que les choses fussent remises sur le pied du traité des Pyrénées, ou tout au moins que les villes de Tournay, de Valenciennes et de Condé fussent rendues à l'Espagne[2]. La ville d'Amsterdam, malgré l'influence du parti anglais et orangiste, refusa son adhésion à la ligue offensive, aux conditions du traité des Pyrénées, à la restitution de Tournay, de Valen-

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.

[2] Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades, du 22 juillet 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

ciennes et de Condé, et consentit seulement à une ligue défensive si le roi de France, auquel on écrirait pour le supplier d'accorder la paix, ne s'y résolvait pas en évacuant les places promises aux Espagnols. Cette ville demandait de plus qu'on ne s'engageât à rien avec l'Angleterre jusqu'au 5 août, jour où l'on pourrait avoir la réponse de Louis XIV. En donnant ces nouvelles au maréchal d'Estrades, M. Van den Bosch ajoutait :

Extrait d'une lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades. La Haye, 22 juillet 1678.

La ville d'Amsterdam a envoyé ses députés à La Haye pour porter cet avis; je vous assurerai que la cabale de son altesse et celle de l'Angleterre n'en ont pas été contentes, et d'autant plus que les villes de Haarlem, Leyde et Rotterdam ont demandé du temps à La Haye pour savoir l'avis d'Amsterdam, et nous espérons, pour peu que le roi nous aide, que nous ferons revenir ces villes à désirer la paix; mais je vous dirai aussi que les cabales sont fortes pour la rompre, son altesse ayant réuni tous ses alliés et fait dire au roi d'Angleterre et au duc d'York qu'il est perdu s'ils ne le soutiennent à rompre cette paix. Vos amis revenus de Frise ont agi dans le conseil de ville avec une fermeté incroyable, et ont fait revenir quatre voix à leur avis. Je vous demande sur toutes choses le secret, car je serais perdu sans ressource si on savait que je vous eusse écrit[1].

Mais cette fois l'influence, ordinairement prépondérante, d'Amsterdam, ne prévalut point dans les États de Hollande; trois villes embrassèrent son opinion, mais ce fut tout[2]. Le prince d'Orange et M. Temple l'emportèrent[3]. La crainte y eut autant de part au moins que la conviction. « On menace, écrivit le comte d'Estrades à M. de Pomponne, tous ceux

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.

[2] Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades, du 25 juillet 1678. (*Correspondance de Hollande*, volume CVIII.)

[3] *Ibid.*

qui n'entrent pas dans les sentiments du prince d'Orange; M. Temple agit de même de la part du roi d'Angleterre, et un envoyé du duc d'York aussi, ce qui intimide si fort les députés des villes qu'ils n'osent les contredire et craignent d'être assassinés. C'est le dernier effort de M. le prince d'Orange, qui s'est rendu bien puissant par l'appui du roi d'Angleterre, et qui s'est servi de cette difficulté qui est survenue[1]. » La signature du traité avec l'Angleterre fut décidée. Avant de donner cette signature, le 26 juillet, les États-Généraux délibérèrent, le 22, sur le mémoire des plénipotentiaires français, et répondirent que dans toutes les négociations il n'avait pas été fait mention de la clause des places; qu'ils ne sauraient y consentir; que c'était un artifice de ceux qui ne voulaient pas la paix; que quant à eux ils s'engageaient à contribuer de tout leur pouvoir à l'accommodement des puissances du Nord, par tous les offices dont ils étaient capables, et qu'ils protestaient présentement qu'il ne tenait pas à eux que la paix ne fût conduite à une heureuse fin[2]. » Quatre jours après, le traité fut conclu et signé le 26 juillet. La Hollande s'engagea à continuer la guerre, l'Angleterre à la commencer, si le roi de France ne déclarait pas avant le 11 août, et sans insister sur le rétablissement préalable de la Suède, qu'il était prêt à évacuer les places cédées à l'Espagne, immédiatement après la ratification du traité de paix[3].

Il ne restait à Louis XIV que quinze jours pour se décider. Il avait donné depuis quelque temps au duc de Luxembourg

[1] Lettre du maréchal d'Estrades à M. de Pomponne, du 26 juillet 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[2] Extrait du registre de leurs Hautes Puissances, du vendredi 22 juillet 1678. — Basnage, tome II, page 925.

[3] Nouveau traité d'alliance entre le roi de la Grande-Bretagne et les États-Généraux, fait à La Haye, le 26 juillet 1678. (Du Mont, *Corps diplomatique*, tome VII, 1re partie, page 348.)

l'ordre de se porter avec son armée autour de Mons. Cette ville, serrée de très-près, était sur le point de se rendre, et le prince d'Orange, après s'être assuré d'une rupture prochaine avec la France, était parti, le 26 juillet même, pour aller se mettre à la tête de ses troupes et la débloquer[1]. Louis XIV ne voulait pas recommencer la guerre. Il espérait toujours que les Hollandais céderaient sur la garde provisoire des places promises ou bien lui offriraient quelque moyen d'assurer à la Suède la restitution de ce qu'il demandait pour elle. Il avait annoncé dans sa lettre du 12, et ses plénipotentiaires avaient inséré dans leur mémoire du 17 juillet, qu'il accepterait toute ouverture qui lui serait proposée à cet égard. Il ajouta dans une lettre du 25 juillet à ses ambassadeurs, « que nul autre intérêt ne l'attachant à cette affaire que celui du roi son allié, il admettrait volontiers les propositions et les expédients qui pourraient le procurer, et qu'il ne voulait pas douter qu'il ne s'en pût trouver à sa satisfaction et à celle des États-Généraux[2]. » Il offrit en même temps de se rendre dans six jours à Saint-Quentin ou à Gand pour conférer à ce sujet avec des députés de la république[3].

Les plénipotentiaires hollandais, en recevant cette ouverture, représentèrent « l'impossibilité où se trouvaient les États d'accepter les offres de sa majesté tant par le long temps qu'il faudrait pour tirer le consentement des villes et faire nommer des députés, que par le peu d'instructions qu'ils leur pourraient donner, vu qu'on ne leur ouvrait aucun expédient, et qu'eux n'en pouvaient point prendre tant que sa majesté insisterait

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à M. de Pomponne, du 29 juillet 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[2] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 25 juillet 1678. (*Correspond. de Hollande*, v. CVIII.)

[3] *Ibid.*

sur la satisfaction entière de la Suède[1]. » Ils consultèrent cependant les États-Généraux, qui résolurent de n'envoyer personne auprès de Louis XIV[2].

Les plénipotentiaires hollandais le signifièrent oralement et par écrit aux ambassadeurs de Louis XIV le 4 août. Ils ajoutèrent, sur l'ordre de leurs maîtres, que le terme au delà duquel ils ne pourraient plus signer la paix, même avec l'évacuation des places, était le 11 du mois[3]. Il ne restait plus que sept jours. Les plénipotentiaires français alarmés avaient écrit lettre sur lettre à Louis XIV et à M. de Pomponne pour leur faire connaître la gravité de la situation, le découragement et l'impuissance où étaient tombés en Hollande les partisans de la paix, qui se plaignaient d'avoir été abandonnés par la France après s'être compromis pour elle; la supériorité triomphante du prince d'Orange, redevenu maître absolu des Provinces-Unies, où dominerait désormais l'Angleterre; la certitude d'une rupture infaillible, et ils avaient demandé les ordres définitifs de leur cour[4].

Heureusement qu'il s'était offert un expédient naturel capable, si l'on en profitait en toute hâte, de conduire à la paix, en permettant à Louis XIV d'évacuer les places sans humilier sa volonté, et sans abandonner l'allié dans l'intérêt duquel il s'exposait, avec une fidélité si loyale et si opiniâtre, à la continuation de la guerre. L'un des ambassadeurs de Suède, M. Olivencrantz, qui avait passé plusieurs mois à Londres, où se négociait le mariage de la seconde fille du duc d'York avec

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 29 juillet 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[2] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 4 août 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVIII.)

[3] Même dépêche.

[4] Dépêches de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, des 27, 29 juillet, 2 et 4 août; et à M. de Pomponne, des 29 juillet et 4 août 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

son souverain, était revenu à Nimègue le 24 juillet[1]. Il avait témoigné aux plénipotentiaires de France « qu'il aurait été à souhaiter, dans l'intérêt de son maître, qu'ils eussent signé le traité de paix avec les ambassadeurs des États-Généraux, sans attendre la conclusion de celui de Suède, pour laquelle il aurait suffi qu'ils eussent stipulé que MM. les États-Généraux n'auraient pu donner aucun secours à ses ennemis[2]. » MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert en instruisirent immédiatement Louis XIV, en ajoutant : « Il nous a même fait entendre que ce que le roi son maître pouvait demander de la bonne foi de votre majesté était qu'elle ne fît point la paix générale avec ses ennemis qu'il n'y trouvât sa satisfaction, mais qu'il ne trouverait pas mauvais qu'elle fît, même séparément d'avec ce prince, des traités particuliers pour diminuer le nombre de vos ennemis communs[3]. » Les ambassadeurs de Suède donnèrent même un mémoire dans ce sens aux plénipotentiaires français, qui s'empressèrent de le transmettre à Louis XIV[4].

Ce prince fut ravi d'une ouverture qui arrivait avec tant d'à-propos pour l'autoriser à changer ses résolutions. « Comme le seul intérêt de la Suède, écrivit-il sur-le-champ à ses ambassadeurs, m'avait porté à vouloir retenir les places, je suis bien aise qu'il paraisse que je me suis laissé persuader aux raisons des ambassadeurs de cette couronne, pour abandonner une prétention à laquelle je m'attachais en faveur du roi leur maître. C'est dans cette vue que je vous charge de déclarer aux ambassadeurs de Hollande que, comme je n'étais entré

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 26 juillet 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Même dépêche.

[4] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 27 juillet 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

dans le dessein de retenir toutes leurs places, jusques à la satisfaction entière de la Suède, que parce que les ambassadeurs de Suède le croyaient nécessaire au roi leur maître, je veux bien m'en désister à cette heure que ces mêmes ambassadeurs consentent que je cesse de m'y attacher[1]. »

Il insistait encore dans cette lettre, qu'il expédia le 2 août par un courrier exprès, sur l'envoi d'une députation hollandaise à Saint-Quentin ou à Gand[2]. Mais, ayant appris qu'il ne fallait pas y compter, il écrivit deux jours après à ses plénipotentiaires : « Je vous donne pouvoir par cette dépêche de traiter de la paix avec les ambassadeurs des États-Généraux à Nimègue, lorsque vous perdrez toute espérance qu'ils puissent envoyer ou auprès de moi ou à Gand sur la frontière[3]. » Et les autorisant à abandonner les places, il voulut seulement que cette concession ne tournât point contre lui. Il leur prescrivit donc d'obtenir des États-Généraux la garantie que l'Espagne ne secourrait, ni directement ni indirectement, ses ennemis et ceux de ses alliés; qu'elle demeurerait scrupuleusement neutre sans fournir ni troupes ni argent à l'empereur, aux princes de l'empire, au roi de Danemarck. Il demanda que cette garantie fût spéciale et consignée dans un article particulier. Il ajouta cependant : « Si toutefois vous y trouviez une telle répugnance de la part des États-Généraux que vous perdissiez toute espérance de la surmonter, je vous permets de vous en relâcher, et de vous contenter de la garantie générale qui serait promise par les États-Généraux, autant à la France qu'à l'Espagne[4]. »

[1] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 2 août 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 4 août 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVIII.)

[4] *Ibid.*

En recevant la lettre du 2 août les plénipotentiaires français, sollicitant de nouveau l'envoi d'une députation, firent une dernière tentative auprès des ambassadeurs hollandais, qui apprirent avec joie que Louis XIV consentait à l'évacuation des places[1]; mais cette tentative ne conduisit qu'à perdre un temps précieux au dernier point. Le 9 août, à neuf heures du soir, les ambassadeurs de Hollande vinrent déclarer aux plénipotentiaires français que les États-Généraux avaient résolu de n'envoyer de députation à Gand qu'après la signature de la paix, pour laquelle il ne restait plus que la journée du lendemain[2]. Ils ajoutèrent que, le 10 au matin, ils leur donneraient cette déclaration par écrit[3], et les supplieraient en corps d'ambassade de conclure, « afin de faire voir à toute la chrétienté qu'il n'avait pas tenu à eux que la paix n'eût été faite[4]. »

Les plénipotentiaires français disaient dans le post-scriptum de la lettre qu'ils adressaient à M. de Pomponne :

Extrait d'une lettre de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à M. de Pomponne. Nimègue, 9 août 1678.

Ainsi, monsieur, nous voilà réduits à nous servir des derniers ordres du roi, et ménager notre pouvoir en un seul jour de temps. Nous ferons tout ce qui nous sera possible pour bien servir le roi dans le peu de temps que nous avons à le faire, et nous avons affaire à des gens qui paraissent à présent plus portés à la guerre qu'à la paix, se croyant assurés du roi d'Angleterre : nous tâcherons même de ne les point quitter que pour passer d'une chambre à l'autre et concerter ensemble, dans la juste appréhension que nous avons que, s'ils sortaient pour conférer avec leurs alliés et avec M. Temple, ils ne trouvassent de moment à autre de nouvelles difficultés[5].

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 7 août 1678. (*Correspondance de Hollande*, volume CVIII.)

[2] Post-scriptum de la lettre de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à M. de Pomponne, du 9 août 1678. (*C. de Holl.* CVIII.)

[3] *Ibid.*

[4] Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades, de La Haye, le 8 août 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVIII.)

[5] *Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.

Leur position était d'autant plus délicate et périlleuse, que M. Temple était arrivé, le 8 au soir, à Nimègue pour mettre obstacle à la paix[1]; que les ambassadeurs suédois voulaient être compris dans le traité sans être tombés d'accord sur les articles de leur propre accommodement avec les ambassadeurs hollandais, qui entendaient le négocier à part[2]; qu'il y avait, relativement à l'Espagne, des points importants encore indécis, et qu'il ne restait que vingt-quatre heures pour tout débattre, tout résoudre et tout conclure. C'est sous le poids de si graves obligations, avec tant de questions à décider, tant de difficultés à surmonter dans un si court espace de temps, que les plénipotentiaires, placés entre la conclusion de la paix et le renouvellement de la guerre, entrèrent en conférence le 10 au matin. Voici la longue et intéressante dépêche dans laquelle ils rendirent compte à Louis XIV d'une négociation si rapidement conduite et terminée :

Extrait d'une dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV. Nimègue, 10 août 1678, à minuit.

Par la lettre que nous écrivîmes hier, sur les neuf heures du soir, à M. de Pomponne, votre majesté aura été informée de la déclaration que les ambassadeurs de Hollande nous étaient venus faire que les États-Généraux, leurs maîtres, avaient résolu de ne point envoyer vers votre majesté que nous n'eussions signé les traités de paix et de commerce, et que, passé cejourd'hui dixième de ce mois, ils ne seraient plus en état de le faire; cette même déclaration nous a été réitérée ce matin, sur les neuf heures, par l'écrit dont nous envoyons copie à votre majesté. Ces témoignages si évidents de la disposition des États-Généraux à un renouvellement de guerre nous ont encore été confirmés par toutes les lettres de La Haye et d'Amsterdam, mais encore plus par les avis que nous avons eus de ce qui se

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à M. de Pomponne, du 9 août; et billet de M. d'Estrades à M. de Pomponne, du 10 août 1678. (*C. de Holl.* CVIII.)

[2] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à M. de Pomponne, du 9 août 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVIII.)

passait ici entre les alliés, et par les marques évidentes de la joie que leur donnait une rupture qu'ils croyaient infaillible de l'Angleterre avec la France.

Dans cette extrémité, nous avons cru qu'il ne fallait pas perdre un moment de temps à exécuter les ordres de votre majesté; nous avons été, pour cet effet, trouver les ambassadeurs de Hollande; nous leur avons fait une récapitulation de toutes les facilités que votre majesté a bien voulu apporter à l'avancement de la paix, et nous n'avons rien omis de ce qui leur pouvait faire connaître combien les États-Généraux lui doivent être obligés de la sincérité avec laquelle votre majesté veut bien leur rendre sa première amitié, et le juste sujet qu'elle a de se promettre qu'ils ne feront point de difficulté d'envoyer vers elle ou à Gand pour y convenir des points qui sont expliqués par notre dernier mémoire, et enfin nous les avons priés instamment de ne nous pas retarder plus longtemps la joie que nous donnerait cette députation; mais toutes nos remontrances ne nous ayant attiré que les mêmes déclarations qui nous avaient déjà été faites et de bouche et par écrit, nous sommes enfin entrés en matière, premièrement sur la garantie des promesses d'Espagne, à l'égard de laquelle, après de longues contestations, nous avions dressé l'article en la manière que nous l'envoyons à votre majesté; mais ils l'ont réformé, ainsi qu'elle le voit, et nous ont dit brusquement que les ordres de leurs maîtres ne leur permettaient pas d'y admettre aucun autre terme. Il est vrai, sire, que, comme ceux qui sont restés nous donnent tout ce que votre majesté nous prescrit, et que d'ailleurs, après leur avoir lu l'article que nous avons inséré dans le traité d'Espagne, et dans lequel nous n'avons omis aucune des précautions que votre majesté nous ordonne, ils nous ont témoigné être assez disposés à obliger les ministres d'Espagne à y acquiescer, nous avons estimé que, les États-Généraux s'obligeant par avance à l'entière garantie du traité d'Espagne, nous obtenions tout ce que nous pouvons désirer sur ce sujet.

L'intérêt de la Suède nous a encore donné plus de peine. Votre

majesté aura déjà vu par l'écrit que les ambassadeurs de cette couronne nous remirent hier entre les mains, une espèce de protestation qu'ils nous font pour nous empêcher de signer sans eux. Nous avons fait toutes les plus pressantes instances qu'il nous a été possible auprès de ceux de Hollande pour les obliger de conclure avec lesdits ministres de Suède en même temps qu'avec nous, mais ils nous ont si bien fait voir qu'il ne tenait pas à eux, qu'enfin nous nous sommes réduits à l'expédient que votre majesté nous a prescrit; cependant cette neutralité, sans limitation, a été aussi entièrement rejetée par lesdits ambassadeurs, d'autant plus qu'ils ne peuvent avoir aucune satisfaction des vaisseaux qui leur ont été pris et qu'ils ne voient aucune sûreté pour l'avenir; enfin il a été résolu que s'ils ne pouvaient convenir de rien aujourd'hui avec les ambassadeurs de Suède, il sera stipulé dans notre traité que les États-Généraux s'obligeront de faire toutes leurs diligences, et d'apporter toutes les facilités qui dépendront d'eux, pour signer et conclure un traité de paix, et un de commerce avec la Suède dans trois mois au plus tard, et que cependant ils observeront de part et d'autre une parfaite neutralité sans que lesdits États puissent assister les ennemis de la Suède.

Ces deux articles n'ont pas été terminés sans qu'ils aient été souvent interrompus par les questions que lesdits ambassadeurs nous ont faites sur la restitution des places, et ils nous ont même souvent déclaré qu'ils avaient ordre de n'entrer dans la discussion d'aucun article que nous ne les eussions entièrement guéris des soupçons qu'on a voulu donner aux États-Généraux que votre majesté en voulait réserver ou démolir quelques-unes; c'est sur cela que nous leur avons dit qu'à cette heure qu'elle est conviée par les ambassadeurs de Suède et par sa propre inclination pour la paix à leur donner toute la satisfaction qu'ils peuvent raisonnablement désirer, nous pouvions les assurer qu'elle est prête, aussitôt après l'échange des ratifications, de remettre entre les mains des Espagnols Ath, Oudenarde, Courtray et Leeuw. Nous sommes entrés ensuite dans toutes

les raisons qu'elle a de désirer que Gand lui serve d'une sûreté pour la parole qui lui sera donnée par l'Espagne de ne point assister ses ennemis et ceux de ses alliés, et de l'intérêt qu'a votre majesté que cette place demeure entre les mains de MM. les États-Généraux, et nous avons appuyé cette proposition de tout ce qui la leur pouvait rendre plus agréable; mais ç'a été inutilement: ils l'ont rejetée comme une dépense trop onéreuse aux Provinces-Unies, et comme une chose toute contraire à la bonne foi qu'ils doivent garder à leurs alliés, et, sans écouter davantage nos raisons, ils nous ont demandé brusquement pourquoi nous ne leur parlions pas de Charleroi; nous leur avons fait connaître qu'avant que d'en parler il fallait savoir si les ambassadeurs d'Espagne étaient prêts à nous donner ou Charlemont, ou Dinant et Bouvines, avec les cessions des évêque et chapitre de Liége, le consentement de l'empereur et de l'empire; qu'en l'un et en l'autre cas Charleroi serait rendu aux Espagnols immédiatement après l'échange des ratifications; mais que, s'ils n'étaient pas en volonté ou en pouvoir d'accomplir l'une ou l'autre de ces conditions, il était bien juste que votre majesté gardât ou Charleroi ou quelqu'une des autres places qu'elle doit rendre, excepté Leeuw, jusqu'à ce que l'Espagne eût satisfait à celle des deux alternatives qu'elle aura acceptée. Au lieu d'entrer dans nos raisons, ils ont renfermé leurs papiers et nous ont dit qu'il ne fallait plus parler de paix, et que ce n'était pas là une restitution de toutes les places, comme nous l'avons promis par notre mémoire; qu'ils voyaient bien qu'on avait eu raison de le traiter de captieux, puisque nous commencions à développer l'ambiguïté des termes dont il était conçu par une explication toute semblable à celle que les alliés en avaient faite.

Nous leur dîmes que c'était une marque qu'il était juste, puisqu'ils avaient prévu eux-mêmes que nous leur ferions cette demande, et que les ambassadeurs d'Espagne ne pouvaient pas la refuser, puisqu'elle n'avait aucun rapport avec la satisfaction de Suède, et qu'il dépendait purement du roi leur maître ou de donner Charlemont et

Argimont, ou de donner promptement des dédommagements assez grands à l'évêque et chapitre de Liége pour en obtenir la cession de Dinant, et le consentement de l'empereur et de l'empire; et que cependant ils ne devaient pas trouver étrange que votre majesté retînt une place pour sa garantie, d'autant plus qu'il dépendrait toujours du roi catholique de la retirer en vous cédant Charlemont; qu'enfin c'était un ordre que nous avions reçu longtemps auparavant que la difficulté sur la rétention des places fût née, et qu'il nous avait toujours été confirmé par les dépêches de votre majesté, en sorte que nous pouvions leur protester en gens de bien qu'il n'était pas en notre pouvoir de nous en départir sans contrevenir directement aux ordres de votre majesté et nous exposer à un désaveu infaillible.

Ils nous ont répliqué qu'ils ne pouvaient pas aussi, sans manquer à ce qu'ils doivent à leurs maîtres, signer aucun traité avec nous, ni même convenir d'aucun des articles qui le doivent composer, qu'ils ne soient assurés que toutes les places seront restituées aussitôt que les ratifications seront échangées. Nous avons été jusqu'à midi sur cette contestation: nous leur avons représenté le blâme qu'ils auraient de faire perdre aux peuples toute espérance de paix et d'engager leur pays dans un renouvellement de guerre, plus cruel et plus sanglant qu'il n'a jamais été, et tout cela sur une condition qui ne les regarde qu'indirectement et que votre majesté a tant de droit de demander; enfin nous les avons priés de prendre l'expédient de charger de cette affaire celui que les États enverront vers votre majesté, incontinent après la signature de notre traité, et de passer aux autres articles dont il doit être composé; mais toutes nos demandes et expédients, quelque justes qu'ils soient, ont été refusés avec aigreur; ils nous ont dit que, pourvu que les Espagnols s'obligeassent à fournir les cessions qu'on leur demande dans six mois ou plus tôt, nous nous en devions contenter, d'autant plus que les États-Généraux s'obligeant à la garantie de toutes les promesses d'Espagne, il serait facile à votre majesté, après les en avoir sommés, de se faire donner par la force

ce que les Espagnols lui refuseraient injustement: nous leur avons fait connaître que votre majesté voulait éviter toute occasion de renouvellement de guerre, et qu'il fallait seconder ses bons desseins en lui laissant les moyens de se faire justice sans la contraindre d'en venir à la force; mais nous n'avons eu d'autres raisons d'eux, sinon qu'il n'était pas en leur pouvoir de traiter si nous ne nous désistions de cette demande, et nous nous sommes levés de part et d'autre, croyant notre négociation entièrement rompue.

Cependant, comme nous nous étions déjà retirés plusieurs fois dans une autre chambre pour concerter ensemble, nous avons pris ce parti dans cette extrémité, afin d'examiner ce que nous pourrions faire de mieux pour le service de votre majesté. Nous avons relu et examiné ses ordres qui ne nous permettent point de nous relâcher sur ce point, et notre premier avis de tous trois a été de ne les pas outre-passer; mais nous avouons, sire, que l'horreur d'une nouvelle guerre, toutes les fâcheuses suites qu'elle peut avoir, la continuation des périls auxquels votre majesté expose si souvent sa personne sacrée, tant de lettres d'avis, de discours qui nous sont rapportés d'un concours de l'Angleterre, de la Hollande et de tous vos ennemis à la continuation de la guerre, ont fait une si forte impression sur nos esprits, qu'il valait mieux nous exposer à un désaveu, et gagner par là six semaines de temps à votre majesté, que de laisser passer ce jour fatal qui nous paraissait devoir être suivi de sanglants effets, si nous n'en faisions cesser la cause par une prompte signature de la paix, et que votre majesté nous pardonnerait moins de lui avoir attiré tant de guerres par notre timidité que d'avoir secondé la sincérité de ses intentions, même au préjudice de l'obéissance aveugle que nous devons à ses ordres. Toutes ces réflexions, sire, et beaucoup d'autres qui nous ont passé par l'esprit dans ces moments de retraite, nous ont fait prendre la résolution de venir protester une seconde fois aux ambassadeurs de Hollande que nous ne pouvions, sans contrevenir aux ordres de votre majesté, nous départir de la rétention de Charleroi ou de telle autre place qu'ils jugeraient eux-

mêmes moins importante, jusqu'à ce que les Espagnols eussent entièrement satisfait à l'une des deux alternatives, et que, selon toutes les apparences, nous serions désavoués par votre majesté si nous en usions autrement; mais qu'après que nous serions convenus de tous les autres articles et tombés d'accord avec les Espagnols du traité de paix, nous prendrions sur nous tout le péril de notre relâchement touchant Charleroi, pour ne point retarder plus longtemps le bonheur que tant de peuples attendent de la signature de nos traités.

Ils ne se sont pas encore contentés de cette offre et nous ont enfin réduits à promettre que nous nous désisterions de cette demande; nous avons seulement obtenu d'eux que l'envoyé des États-Généraux serait chargé de convenir avec votre majesté de ce qui regardera l'accomplissement des promesses des Espagnols, à quoi les États-Généraux sont déjà engagés par l'article de garantie générale que nous avons inséré dans notre traité.

Après ce désistement, si fâcheux pour nous, nous avons passé au point de Maëstricht, et nous avons tâché de l'adoucir par toutes les raisons qui leur auraient fait voir combien il est nécessaire à votre majesté pour parvenir plus promptement à une paix générale; mais ils nous ont seulement dit qu'ils voyaient bien que nous ne voulions pas de paix avec les États-Généraux, puisque nous faisions des propositions qui y sont si directement opposées, et qu'ils n'auraient rien à y répondre davantage; nous avons encore soutenu notre proposition autant qu'il nous a été possible, mais, pour ne les pas aigrir encore plus sur une demande dont ils nous témoignaient être si offensés, nous leur avons dit que, comme votre majesté était bien persuadée qu'en rendant aux États-Généraux sa première amitié, ils la seconderaient de bonne foi à rendre la paix générale, et ne lui refuseraient pas la faculté de pouvoir établir des magasins dans la ville de Maëstricht, et d'y faire passer ses troupes lorsqu'elle jugerait nécessaire, nous voulions bien, à cette condition, promettre la restitution de cette place, et pourvu aussi qu'ils consentissent que Charleroi ou quelque autre place demeurât à votre majesté pour sûreté

de la cession de Dinant; mais cette tentative ne nous a non plus réussi que les autres. Nous avons eu beau leur représenter que nous leur avions tout accordé jusqu'à contrevenir aux ordres de votre majesté, et qu'eux ne faisaient rien de leur part pour l'avancement de la paix, ils nous ont dit que c'était beaucoup qu'ils ne nous fissent pas des instances aussi pressantes qu'ils devaient sur la neutralité du pays de Clèves, qui ne serait pas moins nécessaire à leur sûreté que la barrière qu'ils ont demandée, et peu à peu ils sont venus à nous en faire une demande formelle; mais, comme nous leur avons fait voir qu'elle était directement opposée au moyen de parvenir à une paix générale, ils nous ont dit eux-mêmes que c'était une affaire qu'il fallait remettre à celui qui serait envoyé vers votre majesté. C'est aussi le parti que nous avons été à la fin obligés de prendre sur ce qui regarde le passage de vos troupes dans le comté de Vroonhoven, pays de Fauquemont, et Rolduc, qu'ils ont toujours dit ne se pouvoir accorder par un traité, mais qu'ils espéraient qu'on en tomberait d'accord avec votre majesté à sa satisfaction; et, comme ceux qui sont envoyés vers elle iront avec tous les bons sentiments qu'on doit attendre de la reconnaissance qu'auront MM. les États-Généraux de la paix qu'elle vient de leur donner, nous espérons qu'elle obtiendra, pour le succès de ses desseins, ce qu'on ne nous veut pas accorder ici, et nous nous sommes rendus aux assurances que nous en ont données lesdits ambassadeurs de Hollande, ne pouvant pas mieux faire pour le service de votre majesté.

Après être tombés d'accord de ces points, nous avons examiné tous les articles du traité de paix; les premiers, jusqu'au huitième inclus, n'ont reçu aucune difficulté, et nous n'y avons changé que quelques mots aux dictions obscures.

Le neuvième, touchant les peuples et habitants de la ville de Maëstricht et l'exercice de la religion, a donné lieu à de grandes contestations, mais nous n'en importunerons point votre majesté, puisqu'encore que nous ayons consenti qu'il soit réformé, elle verra que nous y avons fait insérer les principaux points qu'elle désirait.

L'article qui faisait le onzième, touchant les renonciations respectives à toutes prétentions, tant générales que particulières, a été entièrement retranché à notre instance, après plusieurs contestations, et il a été dit que celui qui serait envoyé vers votre majesté pourrait lui représenter, ou à ses ministres, tout ce qui serait en cela de l'intérêt de MM. les États-Généraux; cependant nous n'avons pu obtenir qu'il serait nommé des commissaires pour les prétentions des particuliers: ils s'en sont toujours défendus sur les mêmes raisons dont votre majesté a été ci-devant informée; ils nous ont seulement promis de prendre les mémoires que nous en donnerions, d'appuyer la justice de ces demandes auprès des États-Généraux, et que, si on ne pouvait pas faire avoir à ces particuliers la satisfaction qu'ils espèrent avant l'échange des ratifications, les ambassadeurs de part et d'autre seraient chargés de la poursuivre.

L'article concernant la levée des contributions a été couché de la manière que votre majesté nous l'a prescrit par ses derniers ordres.

Tous les autres jusqu'au dix-septième ne nous ont point fait de peine, mais ils ont voulu nommer tous leurs alliés, avec cette réserve que, dans le temps de six semaines, ils se déclareront d'accepter les conditions de la paix qui ont été proposées par votre majesté le 15 d'avril; nous avons aussi nommé de notre part tous ceux que votre majesté nous a ordonné.

Le reste du traité est aussi conforme à nos instructions; ils ont véritablement insisté fort longtemps pour faire comprendre dans l'article de garantie le traité de commerce; mais, comme il n'y a aucun exemple que de semblables traités aient été garantis par d'autres princes que par ceux qui les font, ils ont enfin été obligés de se rendre à nos raisons.

La dernière clause de l'article 13 du traité de commerce, et l'article entier des cinquante sous par tonneau ont été plus longtemps disputés, et enfin nous ne les avons pu terminer que par le consentement que nous avons donné que les États-Généraux chargeraient de leurs remontrances sur ces deux points celui qu'ils enverraient

vers votre majesté; que cependant la dernière clause de l'article 13 serait retranchée, et l'article entier des cinquante sous par tonneau serait couché dans les mêmes termes qu'il est au traité de 1662; il est vrai que nous n'avons pu leur refuser de signer la réponse que votre majesté nous ordonnait de leur faire sur cet article l'année dernière, à laquelle elle aura tel égard qu'il lui plaira.

Après être tombés d'accord de tous les articles de ces deux traités, nous sommes convenus avec les ambassadeurs de Hollande de voir ceux d'Angleterre, et de les convier de signer avec nous; mais nous pouvons dire sans exagération à votre majesté que nous avons été reçus de M. Temple comme si nous allions pour l'assassiner; il ne s'est seulement pas mis en peine de sauver les apparences, et nous a dit sèchement que, comme ni lui ni M. Jenkins, qui était présent, n'avaient eu aucune part à la négociation, ils n'en voulaient pas aussi avoir à la signature; qu'il n'était envoyé ici que pour procurer la paix générale, et non pour des traités particuliers. Nous lui avons fait connaître, et M. Jenkins est tombé d'accord, que nous avions toujours rendu à la médiation d'Angleterre ce qui lui est dû; que lui, M. Jenkins, nous avait refusé de s'employer dans cette négociation, et que nous étions persuadés que le roi de la Grande-Bretagne serait très-aise qu'elle ait eu un heureux succès; qu'ainsi nous l'allions signer seuls, puisqu'ils n'y voulaient pas assister. Nous avons aussi informé MM. les ambassadeurs de Suède de tout ce que nous avons fait, et nous leur avons fait voir que nous n'aurions jamais outre-passé les ordres de votre majesté, si nous ne savions bien qu'elle n'a rien de plus à cœur que le rétablissement de la Suède, et qu'il ne nous paraît pas possible de la procurer que par le moyen de la paix que nous avons signée. Nous leur avons aussi fait voir l'écrit ci-joint, que nous envoyons à votre majesté, dont ils ont témoigné être fort contents aussi bien que des assurances que nous leur avons données de la part des ambassadeurs de Hollande, qu'ils avaient toutes les instructions nécessaires pour conclure incessamment, et que, dans aujourd'hui ou demain au plus tard, leur traité

sera signé. Les ambassadeurs de Hollande nous pressent instamment aussi de conclure le nôtre avec l'Espagne, et nous leur avons promis dès aujourd'hui même que nous leur donnerions les articles qui le doivent composer; ils nous ont déjà témoigné par avance qu'ils ne consentiraient jamais à aucune autre condition que celles qui ont été proposées le 15 d'avril, et que, comme la prévôté de Bouvines et le château d'Argimont n'y étaient pas compris, ils n'accorderaient ni l'un ni l'autre, et que les États-Généraux seraient bien éloignés de les en presser; nous leur avons déjà assez fait voir la justice de ces demandes, nous la soutiendrons toujours du mieux qu'il nous sera possible; cependant, comme ils prétendent que nous signions dans la fin de la semaine le traité avec l'Espagne, nous nous trouverons embarrassés sur ces demandes.

Lesdits ambassadeurs de Hollande ne nous ont point encore parlé ni de suspension d'armes en Flandre et subsistance de Mons, ni de trêve en faveur de leurs alliés; lorsqu'ils nous en feront quelque instance, nous suivrons ponctuellement l'ordre que votre majesté nous donne.

Voilà, sire, tout ce que nous avons été nécessités pour ne pas être responsables à votre majesté de la continuation d'une guerre qui pouvait lui être beaucoup plus onéreuse que par le passé; nous attendrons avec bien de l'impatience et bien de l'inquiétude l'honneur de son approbation; mais, si nous ne sommes pas assez heureux d'avoir suivi ses intentions, nous espérons qu'elle excusera notre zèle, et le juste désir que nous avons de nous conserver longtemps par une bonne et durable paix le plus grand maître que nous puissions désirer.

M. le marquis d'Estrades, qui porte les traités à votre majesté, est si bien informé des sentiments des alliés sur cette paix, de leur consternation et de tout ce qui s'est passé dans cette conjoncture, que nous avons cru lui devoir laisser l'honneur d'en entretenir votre majesté, ne doutant point qu'il ne s'en acquitte mieux que nous ne pourrions faire nous-mêmes[1].

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.

Les actes signés dans cette nuit célèbre par le maréchal d'Estrades, le comte d'Avaux, M. Colbert, d'une part, MM. de Beverningk d'Odyk et de Haren, de l'autre, furent : un traité de paix en vingt et un articles, avec un article séparé concernant le prince d'Orange[1] ; un traité de commerce en trente-huit articles, avec un article séparé, touchant l'imposition de cinquante sous par tonneau, levée sur les navires étrangers sortant des ports de France[2]; enfin une stipulation de neutralité entre la Suède et les Provinces-Unies, jusqu'à ce que ces deux dernières puissances eussent conclu les traités de paix et de commerce qui étaient négociés par leurs plénipotentiaires[3].

Dans le traité de paix, Louis XIV obtenait que le marquisat de Berg-op-Zoom fût rendu au comte d'Auvergne[4]; il restituait aux États-Généraux Maëstricht, le comté de Vroonhoven, les comtés et pays de Fauquemont, Dalhem, Rolduc, d'outre-Meuse, avec les villages de Rédemption, Banc de Saint-Servais et tout ce qui dépendait de Maëstricht[5], d'où il pourrait retirer l'artillerie, les armes, les munitions, les vivres qu'il y avait déposés[6], et où l'exercice de la religion catholique serait maintenu, conformément à la capitulation de 1632[7]. La plus stricte neutralité était imposée aux États-Généraux pendant la continuation de la guerre[8]. Le roi d'Angleterre[9] était compris dans le traité. On y admettait en outre, de la part de la France, le roi de Suède, le duc de Holstein-Gottorp, l'évêque de Strasbourg, le prince Guillaume de Fürstenberg, et, s'ils voulaient y être admis, le roi de Portugal, la république de Venise, le duc de Savoie, les treize cantons suisses, l'électeur de Bavière, et le duc

[1] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome II, p. 590 à 599.
[2] *Ibid.* p. 600 à 622.
[3] *Ibid.* p. 623.
[4] Article VI.
[5] Article VIII.
[6] Article X.
[7] Article IX.
[8] Article XIII.
[9] Article XVII.



de Brunswick-Hanovre ; de la part des Provinces-Unies, le roi d'Espagne et tous les autres alliés qui, dans les six semaines à dater des ratifications de la paix, déclareraient accepter la paix[1]. Par l'article séparé, le prince d'Orange était remis en possession de sa principauté d'Orange, dont les revenus avaient été donnés pendant la guerre au comte d'Auvergne, et reprenait toutes les terres qui lui appartenaient en France, dans la Franche-Comté, le Charolais et la Flandre[2].

Le traité de commerce rétablissait la liberté de commerce et de navigation[3] sur toutes sortes de marchandises; interdisait le droit de visite pour les navires de guerre entrant dans les ports ou rades des deux pays[4]; abolissait le droit d'aubaine pour les Hollandais établis ou trafiquant en France, qui seraient libres en mourant d'y disposer de leurs biens[5]; étendait le commerce que pourraient faire les sujets des deux pays, avec une nation ennemie de l'un d'eux, à toutes les marchandises, excepté celles de contrebande de guerre[6], bornant le droit de visite, dans ce cas, à l'exhibition et à l'examen des passe-ports[7]; enfin autorisait la confiscation des marchandises placées sur navire ennemi, et consacrait le principe que « le navire libre couvrait la marchandise[8]. »

Ce traité obligeait encore les armateurs à fournir caution[9]; déterminait les règles à suivre en matière de prise[10], prohibait la piraterie[11], déterminait les mesures d'administration locale à prendre dans les naufrages et pour les sauvetages[12], autorisait l'établissement de consuls réciproques pour

[1] Articles XVIII et XIX.
[2] Article séparé.
[3] Article I.
[4] Article VIII.
[5] Article X.
[6] Articles XIII-XIV-XV XVI.
[7] Articles XVII à XXI.
[8] Article XII.
[9] Article XXV.
[10] Articles XXVI à XXIX.
[11] Article XXXII.
[12] Article XXXI.

favoriser le commerce[1], et déclarait qu'à l'avenir, en cas de rupture, les sujets de l'un et de l'autre pays auraient neuf mois pour emporter leurs effets[2]. L'article séparé, dérogeant aux termes d'égalité commerciale convenus dans le traité, maintenait l'impôt de cinquante sous par tonneau, établi sur tous les navires étrangers qui sortaient des ports de France, mais en déclarant qu'il ne serait payé qu'une fois[3]. Louis XIV à la suite de ce traité, et pour gagner le cœur des Hollandais en s'adressant à leurs intérêts, délivra presque immédiatement des passe-ports à leurs marchands et navigateurs[4], et remplaça le tarif de 1667 par le tarif de 1664[5].

Tous ces traités, convenus et rédigés dans la journée du 10 août, furent signés à onze heures du soir, un peu avant l'expiration du terme fatal fixé par les États-Généraux. Peut-être le peu de temps laissé aux négociateurs empêcha-t-il les plénipotentiaires des confédérés de traverser la conclusion d'une paix qu'ils croyaient devenue impossible. Mais lorsque les volontés qui, dans l'ordre moral, disposent des événements sont arrivées à ce degré de résolution et d'accord où elles surmontent tous les obstacles, le temps, loin de les arrêter, les précipite. La nécessité fit dès lors plus, en cette occasion, que n'aurait pu faire l'habileté. Tout fut convenu, rédigé, signé en moins de vingt-quatre heures, et, le lendemain, les alliés confondus apprirent ce résultat, auquel ils ne s'attendaient point, avec une extrême irritation. M. de Beverningk fit partir le 11 le secrétaire Hulst pour porter les traités aux États-Généraux et leur rendre compte de toute la négocia-

[1] Article XXXIV.

[2] Article XXXVII.

[3] Article séparé.

[4] 3 septembre. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, t. II, pag. 652 à 653.)

[5] Arrêt du conseil d'état, du 30 août 1678. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome II, pages 651-652.)

tion. Le même jour MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert envoyèrent, de leur côté, le fils du maréchal porter les traités à Louis XIV. La nouvelle de la conclusion de cette paix inattendue arriva à La Haye le 12 août, à Londres le 14, et à Saint-Germain le 15.

Au moment où la paix se signait, le prince d'Orange, dont l'armée avait été renforcée par le duc de Monmouth à la tête d'un corps anglais, s'avançait pour faire lever le siége de Mons. Cette place, vivement pressée par le duc de Luxembourg, était sur le point de se rendre. Le maréchal, campé sur les hauteurs de Saint-Denis et de Casteau, empêchait qu'on ne vînt à son secours du côté de la Flandre, tandis que le comte de Montal, posté dans son voisinage, la serrait de fort près. Le 14 au matin le prince d'Orange arriva en face du duc de Luxembourg, qui reçut des plénipotentiaires français à Nimègue la nouvelle de la conclusion de la paix et ne s'attendait pas à être attaqué[1]. Le prince d'Orange n'en avait pas encore l'avis officiel, M. de Beverningk ne lui ayant pas écrit de Nimègue pour l'en prévenir[2], et la lettre que lui adressèrent les États-Généraux, le 13 août, ne lui étant pas encore parvenue. Il ne l'ignorait cependant pas; mais la paix dérangeait ses espérances, menaçait son autorité. Il pouvait croire d'ailleurs que, s'il remportait une victoire et débloquait Mons, il empêcherait la ratification du traité, ou, tout au moins, il terminerait glorieusement une guerre qui jusqu'alors n'avait pas été brillante pour lui. S'il échouait, les conditions de la paix ne devaient pas être changées par un revers.

Ces considérations le décidèrent sans doute à attaquer. Il le fit avec beaucoup d'impétuosité, de valeur, et non sans

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 171.

[2] Déclaration de M. de Beverningk aux États-Généraux.

quelque succès. Il enleva d'abord les hauteurs de Saint-Denis et de Casteau, d'où furent débusquées avec perte les troupes françaises [1]. Mais le duc de Luxembourg ayant réuni vers midi toute son armée qui était éparse dans ses quartiers, envoya la seconde ligne au comte de Montal pour fortifier le blocus de Mons, et s'avança avec la première pour résister au prince d'Orange. Il ferma la trouée de Masnuy Saint-Pierre et de Masnuy Saint-Jean, par où l'on pouvait se diriger sur la ville et où l'ennemi fut arrêté. Il marcha en même temps pour reprendre Saint-Denis et le Casteau, dont il redevint successivement maître, après six heures de combats acharnés [2]. Les pertes furent considérables de part et d'autre, et la journée fut très-sanglante. La nuit venue, le duc de Luxembourg, dont le but était d'empêcher que le prince d'Orange ne secourût Mons, se replia en bon ordre sur les lignes du blocus [3], et le prince d'Orange coucha sur le champ de bataille.

Des deux côtés on s'attribua la victoire [4], les Hollandais alléguant la possession du terrain sur lequel on avait combattu, les Français se fondant sur leur retraite volontaire des hauteurs qu'ils avaient reprises, pour se rapprocher de Mons qui n'avait pas été délivré. En réalité, l'entreprise du prince d'Orange avait échoué puisqu'il n'était pas entré en libérateur dans la place bloquée. Toutefois cette action militaire était plus glorieuse pour lui que toutes les précédentes. Elle l'aurait été

[1] Lettre du prince d'Orange sur la bataille de Saint-Denis à leurs Hautes Puissances, du 15 août 1678. (Basnage, t. II, page 940.)

[2] *Mémoires pour servir à la vie du maréchal de Luxembourg*. (Basnage, tome II, page 941.)

[3] Quand la nuit fut venue, les troupes du roi se retirèrent en bon ordre, après avoir mis le feu au Casteau....... M. de Luxembourg marcha avec toute l'armée au quartier de M. de Montal. (*Mémoires pour servir à la vie du maréchal de Luxembourg*. Basnage, tome II, page 941.)

[4] Voir la relation du prince d'Orange et celle du duc de Luxembourg. (Basnage, tome II, pages 940-941.)

encore davantage s'il n'avait pas été accusé d'avoir livré une sanglante bataille en ayant la connaissance de la conclusion de la paix. Tout le monde le crut en Europe. On ne supposa point que le chef des Provinces-Unies, le général de leur armée, pût ignorer, près de Mons, le traité qu'elles avaient conclu quatre jours auparavant à Nimègue. On l'accusa même d'en avoir l'avis officiel dans sa poche au moment où il commença l'attaque. Mais, soit négligence de M. de Beverningk, soit lenteur des États-Généraux, il n'avait rien reçu encore de leur part, et le lendemain de la bataille il écrivit à son ami le conseiller pensionnaire : « Je ne sais comment notre peuple prendra cela [1], mais je puis vous déclarer devant Dieu que je n'ai su qu'aujourd'hui à midi, par votre lettre du treizième, que la paix était conclue [2]. » C'est ce qu'il confirma deux jours après, dans sa lettre aux États-Généraux [3]. Toutefois, en parlant plus tard de cette bataille, il convint, à en croire Gourville, que, s'il ne reçut que le lendemain la nouvelle de la paix, il savait qu'elle était faite [4]. Il ajouta « qu'il avait cru que ce pouvait être une raison pour que M. de Luxembourg ne fût pas sur ses gardes, mais qu'au moins il prendrait une leçon qui pourrait lui servir une autre fois, et qu'il avait considéré que, s'il perdait quelque monde, cela ne serait d'aucune conséquence, puisque aussi bien il fallait en réformer [5]. »

Quoi qu'il en soit, le lendemain de la bataille de Saint-De-

[1] Voici ce qu'écrivit à ce sujet le maréchal d'Estrades à M. de Pomponne, le 24 août 1678 : « La ville d'Amsterdam a trouvé très-mauvais l'attaque que le prince d'Orange a faite à l'armée du roi, quoiqu'il nie avoir su le traité signé; la plupart des villes sont persuadées du contraire. »

[2] Lettre du prince d'Orange à M. Gaspard Fagel, du 15 août 1578. (Basnage, tome II, page 942.)

[3] Lettre du prince d'Orange à leurs Hautes Puissances, du 17 août.

[4] *Mémoires de Gourville*, page 481; édition Petitot.

[5] *Ibid*

nis les deux généraux convinrent d'une suspension d'armes en attendant la trêve à laquelle consentit Louis XIV, et qui fut conclue le 19 août [1]. Les deux armées se retirèrent ensuite de devant Mons, le même jour, à la même heure, et se portèrent, celle de France du côté d'Ath, celle des États-Généraux du côté de Bruxelles [2].

Le traité de paix ne fut pas seulement exposé aux chances d'une bataille, il rencontra la plus violente désapprobation de la part des confédérés. Les plénipotentiaires du Danemarck, de l'électeur de Brandebourg et de l'évêque de Münster surtout, qui par là se voyaient arracher les conquêtes faites sur la Suède, en éprouvèrent une vive indignation à Nimègue, et poussèrent leurs plaintes contre les négociateurs hollandais jusqu'aux insultes. « La conférence, écrivirent les plénipotentiaires de Louis XIV, que les alliés eurent hier (11 août) à la maison de ville se passa en injures contre les États-Généraux, et en paroles si offensantes contre leurs ambassadeurs, qu'il n'y manquait plus que les coups [3]. » Les ministres du grand électeur à La Haye protestèrent avec la dernière énergie contre cette violation des derniers engagements contractés [4]. L'électeur de Brandebourg écrivit lui-même aux États-Généraux pour leur reprocher un abandon aussi déloyal et une infidélité qui pourrait plus tard devenir dangereuse pour eux : « Vous direz sans doute qu'une pressante nécessité vous a forcés à faire cette paix. Mais, si l'on compare les temps anciens, où la république,

[1] Traité de trêve fait entre l'Espagne et la France devant Mons. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, t. II, p. 672 à 676.)

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 171-172. — Basnage, tome II, page 943. — Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades, du 23 août 1678. (*Correspondance de Hollande*, volume CVIII.)

[3] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 12 août 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[4] Mémoires et protestations des 15, 18 et 19 août. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome II, pages 583-587.)

réduite aux dernières extrémités, témoignait tant de constance et gardait une fidélité si inviolable à ses alliés, avec ce qu'elle vient de faire, tous les bons Hollandais avoueront qu'elle n'a été élevée à cette grandeur où elle est aujourd'hui que par le courage et la fermeté de leurs pères, et qu'il est à craindre qu'une conduite opposée ne cause sa perte entière. Vous n'avez pas oublié pour quelle cause légère on vous a déclaré cette guerre qui vous a mis sur le penchant de votre ruine, et que vous ne devez votre salut qu'aux secours de vos fidèles alliés. Un pareil malheur peut vous arriver encore, et pensez-vous alors qu'on coure à votre aide comme nous avons fait? On fera plus d'attention aux belles provinces que l'Espagne perd et à ce qui m'arrive, qu'à vos besoins. Et si vos amis perdent plus en travaillant à votre conservation qu'ils n'auraient fait en vous laissant périr, ils ne hasarderont jamais un mal présent pour un avenir incertain [1]. »

Mais toutes ces protestations et tous ces reproches produisirent peu d'effet sur les Hollandais; la nouvelle de la paix et du rétablissement du commerce avait comblé de joie et d'espérance tout le peuple des Provinces-Unies [2]. Quoique le roi d'Angleterre, qui craignait de s'aventurer dans une guerre, n'eût pas été fâché au fond de la conclusion de la paix, M. Jenkins protesta aussi contre elle à Nimègue. M. Temple et le prince d'Orange firent à La Haye tout ce qu'ils purent pour en empêcher la ratification. Les difficultés survenues sur le traité entre la France et l'Espagne parurent d'abord les seconder. Don Emmanuel de Lira déclara que la demande de

[1] Lettre de S. A. E. de Brandebourg aux États-Généraux, le 15 août 1678. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome II, pages 657 à 662.)

[2] Lettre de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades, du 14 août 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

Bouvines et de Beaumont, comme dépendances de Dinant, ne pouvait pas être accordée, parce qu'elle n'était pas contenue dans le projet accepté du 15 avril. Il réclama l'assistance des Provinces-Unies si le roi de France persistait à les exiger. Les États-Généraux ajournèrent la ratification de leur propre traité jusqu'après la signature de celui d'Espagne, en se rendant toutefois médiateurs entre cette puissance et la France.

La paix ne pouvait dès lors être assurée qu'après le succès de cette seconde négociation, qui ne devait cependant pas être la dernière. Elle dépendait ainsi d'une cour orgueilleuse et lente, qui ne savait pas céder, lors même qu'elle était battue et qu'elle paraissait résignée. Pourtant ce qui, outre l'épuisement et l'impuissance de l'Espagne, donnait cette fois l'espoir d'une opiniâtreté moins intraitable de sa part, c'était le désaccord qui existait depuis quelque temps entre le cabinet de Madrid et celui de Vienne. Un an et demi auparavant la reine régente, sœur de l'empereur Léopold, avait été écartée des affaires par une révolution de cour qui avait mis le gouvernement entre les mains de don Juan d'Autriche. Voici comment cette révolution, qui contribua à faciliter la paix générale, s'était accomplie.

Deux ans environ après que la guerre eut éclaté entre la France et l'Espagne, le débile Charles II, qui était né le 6 novembre 1661, avait atteint sa majorité. Il avait pris, le 6 novembre 1675, à l'âge de quatorze ans, possession nominale du gouvernement. Son frère don Juan avait refusé peu auparavant, et avec beaucoup de hauteur, de se rendre en Sicile pour y comprimer la révolte des Messinois[1]. La reine lui avait donné cet ordre pour l'éloigner d'Espagne et n'avoir pas à

[1] Désormeaux, *Abrégé de l'histoire d'Espagne*, tome V, pages 46 et 49. Paris, 1758; in-12.

craindre l'effet de ses intrigues et de son ambition. Elle ne redoutait pas sans raison ce prince dont le parti, grossi de tous les mécontents, était favorisé par le précepteur et le confesseur même du roi, et soutenu par la plupart des grands. Aussi, à peine le roi fut-il parvenu à sa majorité, que don Juan se présenta à la cour dans l'espoir de succéder à l'autorité de la reine; mais cette fois les calculs de son ambition furent trompés. La reine mère, usant de l'influence qu'elle conservait encore sur l'esprit de Charles II, lui persuada que don Juan le dépouillerait de l'autorité, et le fit reléguer de nouveau à Saragosse [1].

Elle usa fort mal de sa victoire et indisposa encore davantage la cour en élevant au suprême pouvoir un personnage jusque-là obscur, que sa jeunesse, sa beauté et sa prodigieuse fortune, désignèrent comme l'amant de la reine. Ce personnage se nommait Fernando Valenzuela; il était originaire du royaume de Grenade; il était poëte et avait été page du duc de l'Infantado. Après la mort de son maître, il était tombé dans la plus grande pauvreté et il s'était fait conducteur des ambassadeurs dans Madrid. Le père Nithard l'avait remarqué et se l'était attaché. Après la disgrâce de ce confesseur de la reine, celle-ci avait accordé sa confiance et sa faveur à Valenzuela, dont l'esprit et la figure l'avaient également frappée [2]; elle l'avait marié à une de ses femmes [3], et l'éleva alors aux plus hautes dignités; il fut fait grand d'Espagne sous le titre de marquis de Villa-Sierra, posséda un nombre considérable de charges, et devint grand écuyer de la reine et premier ministre. Sa fortune l'éblouit, et, tandis qu'il amusait le peuple

[1] Désormeaux, *Abrégé de l'histoire d'Espagne*, tome V, pages 49 et 50.
[2] *Ibid.*
[3] Lord Mahon, *Spain under Charles II.* — Simonde de Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXV, p. 353.

par des combats de taureaux ou par des représentations gratuites de ses pièces, il provoqua la haine de la noblesse par ses dédains et par la possession exclusive de l'autorité.

La junte du gouvernement, composée du connétable de Castille, du cardinal d'Aragon, et du comte de Pegnaranda, fut abolie pour faire place à une autre junte, dans laquelle étaient seulement le connétable, le confesseur du roi et Valenzuela[1]. Celle-ci fut elle-même bientôt dissoute[2], et Valenzuela resta seul dépositaire du pouvoir royal : « L'on voit tous les jours ici, écrivait-on de Madrid, des choses extraordinaires. Valenzuela a été fait juge universel de toutes les affaires de la monarchie, le roi ayant fait une ordonnance par laquelle il déclare qu'il ne veut rien signer sans le visa de ce ministre, qui est *valido* sous un autre nom[3]. » Un bouffon de l'amiral de Castille qui avait parlé de lui trop librement fut tué d'un coup de poignard[4]. Le roi l'avait logé au palais, dans l'appartement des infants[5]. « Tous les grands, disait une lettre de Madrid, en murmurent et ne voient plus le roi que très-rarement, ne l'accompagnent pas même à la chapelle, et il n'y en a que quatre qui l'aient complimenté le jour de sa naissance[6]. » Valenzuela traita la noblesse avec la dernière hauteur, et s'oublia au dernier point vis-à-vis des ambassadeurs eux-mêmes[7].

Arrivé à ce point d'étourdissement, il ne se maintint pas longtemps dans la position où il avait été porté par un coup de la fortune et non par une heureuse habileté. On conspira

[1] Lettre de Madrid, du 30 septembre 1676. (*Corresp. d'Espagne*, vol. LXII.)

[2] *Ibid.*

[3] Lettre de Madrid, du 15 octobre 1676. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[4] *Ibid.*

[5] Lettre de l'ambassadeur de Danemarck à Madrid, au chevalier de Terlon, du 30 décembre 1676. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[6] Lettre de Madrid, du 12 novembre 1676. (*Corresp. d'Espagne*, vol. LXII.)

[7] Lettre de Madrid, du 18 novembre 1676. (*Corresp. d'Espagne*, vol. LXII.)

contre lui et l'on se servit de don Juan pour le renverser. Sa chute entraîna celle de la reine[1]. Voici comment la racontait l'ambassadeur de Danemarck dans une lettre adressée au chevalier de Terlon :

Extrait d'une lettre de l'ambassadeur de Danemarck en Espagne au chevalier de Terlon. Madrid, 30 déc. 1676.

Sachez qu'il y a près de trois mois et demi que quelques-uns de ces grands messieurs commencèrent à se lasser et dégoûter de ce gouvernement, et en donnèrent avis à don Juan, qui répondit qu'il ne viendrait point sans être appelé; mais eux n'y consentant pas disaient et l'assuraient par leurs mains (par écrit) de ne le point abandonner, mais de l'assister et tenir avec lui tant qu'il leur resterait vie, bien, honneur et tout. Ainsi le temps se passa en protestations, l'un ne voulant pas passer pour rebelle et tumultueux, ni les autres non plus, mais tous se plaignaient et voulaient remettre jusqu'à la fin du mois d'octobre, que le roi fit don Fernando Valenzuela grand d'Espagne à l'Escurial, et en venant ici le fit loger dans le palais, dans les appartements des infants, où jamais personne qu'eux n'a mis le pied, et le fit dépêcher tout comme premier ministre et favori. Il était si aveuglé de sa fortune et de son peu de naissance qu'il se mit dans un lit pour recevoir les ambassadeurs dont il avait été conducteur auparavant, lorsqu'il était dans un état à ne savoir quelquefois où manger, si bien que personne des grands ne voulait plus suivre le roi à la chapelle comme à l'ordinaire, excepté les flatteurs, comme l'amirante, qui est écuyer-major; le connétable, grand maître d'hôtel; le marquis d'Astorgas, qui a été ambassadeur à Rome et vice-roi de Naples, et encore deux grands particuliers; et la rage et dépit des autres fit conclure avec don Juan d'Autriche qu'il viendrait ici aider le roi à gouverner, séparer la reine d'avec le roi, prendre Valenzuela, qui était marquis de Villa-Sierra, et douze à quatorze charges qu'il possédait, et lui faire rendre compte de vingt-deux millions qui manquent de l'argent de la couronne, ou les rendre,

[1] Lettre de Madrid, du 30 septembre 1676. (*Corresp. d'Espagne*, vol. LXII.)

outre plus de deux cent mille pistoles qu'il a prises pour des charges qu'il a vendues[1].

L'ambassadeur de Danemarck annonçait de plus que le concert avec don Juan avait été signé par presque tous les grands et une quantité considérable de seigneurs; que le papier contenant leurs signatures avait été envoyé le 12 décembre par un courrier exprès à don Juan; que ce prince devait partir de Saragosse avec mille chevaux, escorté de beaucoup de noblesse, se rendre à Pinto, à trois lieues de Madrid, où tous les conjurés et tout le peuple iraient à sa rencontre pour l'introduire dans la ville; que si des décrets du roi lui prescrivaient de se retirer « on les respecterait, mais on ne leur obéirait point, jusqu'à ce que le roi fût mis en liberté; car, ajoutait l'ambassadeur de Danemarck, vous saurez qu'il n'est roi qu'en figure et a autant à dire que moi[2]. »

Le principal instrument de la conjuration fut le père Vingtimiglia, supérieur de Saint-Gayetano, « homme de grand esprit[3], » créature et ami de don Juan. Il quitta Madrid, où il était devenu suspect à la cour, et se rendit à Saragosse, où il arriva, le 18 décembre, auprès de don Juan, qu'il décida à tenter l'entreprise. Lorsque tout fut prêt, « les chefs mêmes firent courir le bruit que don Juan venait, pour ne point surprendre le peuple et pour voir ses sentiments, disant qu'il ôterait Valenzuela, aiderait le roi à gouverner dans ses jeunes ans, et soulagerait le peuple et les opprimés[4]. » Le peuple manifesta ses vœux, et la cour fut fort alarmée. La reine se troubla, perdit la tête, et se montra disposée à éloigner Va-

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.

[2] Lettre de l'ambassadeur de Danemarck au chevalier de Terlon.

[3] Même lettre.

[4] *Ibid.*

lenzuela, comme elle avait éloigné le père Nithard quelques années auparavant. C'est ce que voulaient l'amiral de Castille, le connétable, le grand chambellan, également ennemis de don Juan et de Valenzuela, et qui espéraient éviter la domination de l'un par la chute de l'autre, et gouverner seuls. Ils firent venir de Tolède le cardinal d'Aragon pour qu'il servît de médiateur, « en lui offrant d'être premier ministre et en lui annonçant que Valenzuela serait châtié et que la reine se retirerait[1]. »

Lorsque le cardinal fut arrivé, ils conseillèrent à la reine de chasser Valenzuela, de rester auprès du roi pour écarter don Juan, d'ordonner au président de Castille de saisir le duc d'Albe, le duc de Medina-Sidonia et le duc d'Ossuna, qu'on appelait « les trois principaux chefs des *jansénistes,* » ou amis de don Juan, et de faire étrangler don Diego de Velasco, chambellan de ce prince et son agent à Madrid[2]. L'ordre en fut donné trois fois au président de Castille, qui trois fois refusa d'obéir, se rendit enfin, à la tête du conseil royal, auprès de Charles II, et eut beaucoup de peine à pénétrer jusqu'à lui. Il exposa à ce jeune prince le misérable état dans lequel son peuple était tombé, lui dit qu'il était prêt à se révolter, et le conjura de faire arrêter Valenzuela, de le dépouiller de ses charges, et d'ôter l'autorité à la reine, conformément au testament de son père, puisqu'il était déjà majeur depuis un an. Le roi l'écouta et ne lui répondit rien. D'un autre côté, le duc d'Albe et tous ceux qui étaient menacés firent déclarer au président de Castille, et par lui à la reine, qu'ils étaient armés, et qu'à la moindre tentative contre eux ils se rendraient sur la place Mayor, au milieu de la ville, et ne souffriraient pas, « eux qui étaient de fidèles sujets, ne

[1] Lettre de l'ambassadeur de Danemarck au chevalier de Terlon.
[2] *Ibid.*

cherchant que le bien du roi et le salut de la monarchie chancelante, que ni le plus grand ni le plus petit pâtît pour un coquin comme Valenzuela[1]. »

Jusque-là le favori avait essayé de lutter; il était toujours dans le palais. Mais les amis de don Juan, n'ayant pas pu être arrêtés, et le cardinal d'Aragon, après s'être plaint qu'on l'eût trompé par de fausses promesses, s'étant détaché de la reine, Valenzuela céda à l'orage. Dans la nuit de la Noël, il quitta Madrid avec quatre carrosses du roi, escorté par cinquante de ses gardes, et se rendit dans le couvent de l'Escurial. Deux jours après, sa femme et ses enfants se mirent en route pour son marquisat de Villa-Sierra, dans la Vieille-Castille.

Quand il fut parti, la reine succomba à son tour. Cette princesse croyait que l'éloignement de Valenzuela suffirait; mais l'amiral de Castille, le connétable et le grand chambellan lui demandèrent alors le sien, afin d'ôter à don Juan tout prétexte de venir. L'amiral proposait en même temps de marcher avec des troupes contre don Juan, s'il osait quitter l'Aragon et s'avancer en Castille. Mais comme les amis de ce prince armaient dans Madrid et se montraient décidés à tout, le cardinal d'Aragon persuada à la reine, pour prévenir une guerre civile, d'écrire à don Juan au nom du roi « de venir l'assister dans son gouvernement[2]. » Le courrier partit le 29 décembre pour Saragosse. Les amis de don Juan lui écrivirent, de leur côté, de venir armé, et, comme ils montraient l'intention d'écarter la reine de la cour, l'ambassadeur d'Allemagne alla voir le duc d'Albe, et lui dit « que l'empereur, si on éloignait sa sœur du gouvernement et d'auprès de son fils, s'en ressentirait fort[3]. » — « Nous nous soucions bien de l'empe-

[1] Lettre de l'ambassadeur de Danemarck au chevalier de Terlon.

[2] Même lettre.

[3] *Ibid.*

reur, lui répondit le duc d'Albe. Ne veut-il pas bien gouverner son empire, ainsi voulons-nous notre royaume; qu'il songe que l'Espagne lui a mis la couronne sur la tête, et qu'elle sent encore aujourd'hui ce qu'il lui en a coûté et le peu qu'il a fait pour elle; qu'il dise cela à la reine, et ne se mêle point des affaires qui ne le touchent pas[1]. » Cette réponse hautaine et menaçante fit trembler la reine et ne lui laissa plus de doute sur sa disgrâce: elle n'avait d'appui nulle part, ni dans le roi, qui manquait de volonté et auquel on avait persuadé de se soustraire à son joug; ni dans les grands, qui étaient tous pour don Juan; ni dans les troupes, qui étaient peu nombreuses et nullement fidèles; ni moins encore dans le peuple de Madrid, dont l'ambassadeur de Danemarck peignait la situation en ces termes :

Figurez-vous qu'il n'y a pas la moindre maison à Madrid qui ne soit pas pourvue de haut en bas avec gens, armes, balles, et provisions, comme farine, lard, huile, vin; et tous les ministres étrangers de même, mais pour se défendre contre des fripons qui se servent de telles occasions pour piller les maisons; car figurez-vous aussi un peuple levé, et cent mille hommes en armes, en faveur de don Juan, en cas qu'on lui fasse quelque défense de parler au roi ou d'entrer dans la ville[2].

Cette révolution suivit son cours, et l'on écrivit de Madrid :

Extrait d'une lettre de Madrid. 7 janv. 1677.

Vendredi dernier, premier de ce mois, don Juan d'Autriche partit de Saragosse accompagné de bonnes troupes de cavalerie et d'infanterie; sa place d'armes sera à Pinto, à trois lieues de cette ville; c'est le roi qui l'a appelé; il demande que la reine sorte du palais, et qu'elle laisse le roi en liberté. Les grands qui suivent son parti

[1] Lettre de l'ambassadeur de Danemarck au chevalier de Terlon.
[2] *Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.

lui ont envoyé trente mille pistoles pour les dépenses de son voyage; ils ont beaucoup de monde sous les armes pour les accompagner lorsqu'ils iront à sa rencontre. Dans ces désordres d'affaires l'on doit tout appréhender, le roi ne voulant pas qu'on éloigne la reine sa mère de sa personne, qui proteste de vouloir plutôt mourir que de sortir du palais.

Tous les tribunaux sont dans les intérêts de don Juan et des grands de l'État, sous prétexte de demander l'exécution des testaments du roi défunt. Cependant on ne voit ici que de la confusion, et, si le pain manquait un seul jour, le peuple, disposé à brouiller, se porterait à des extrémités dangereuses. Toutes les affaires ont cessé, et il n'y a plus qu'une junte de quatre personnes, qui sont : le cardinal d'Aragon, l'amirante, le connétable de Castille et le duc Médina-Cœli, qui consultent jour et nuit pour trouver quelque remède aux maux qui nous menacent[1].

Cette junte, à mesure que don Juan approchait, décida le roi à se séparer de la reine :

Le 14 de ce mois, le roi, s'étant couché et ayant fait retirer ses officiers, se releva à une heure après minuit, et, accompagné des seuls duc de Médina-Cœli et comte de Talara, gentilhomme de garde, s'en alla à petit bruit à son palais du Retiro, et, le matin suivant, envoya par son confesseur, le père Moya, donner part de sa retraite à la reine sa mère, qui témoigna recevoir cette nouvelle avec beaucoup de courage et de résolution, encore qu'elle soit extrêmement affligée de cette séparation. Le même jour, le roi mangea en public, servi et assisté par tous les grands d'Espagne, ambassadeurs et autres personnes de qualité, qui témoignent beaucoup de joie de cette nouveauté : don Pedro d'Aragon régala sa majesté d'un cordon de topazes et d'une ceinture de diamants de très-grande valeur. A la fin du dîner, sa majesté donna publiquement ordre à l'amirante,

Extrait d'une lettre de Madrid. 22 janv. 1677.

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.

son grand écuyer, de ne permettre pas qu'on donnât des carrosses à la reine si elle en demandait, et lui répéta deux fois qu'il était de son service d'en user de la sorte, et surtout d'empêcher que cette princesse ne sorte du palais, où elle est observée; ensuite on assembla le conseil d'état, où on délibéra plusieurs choses, mais jusqu'à présent fort secrètes. Tous les conseils, unis d'intérêt, complimentèrent sa majesté et louèrent beaucoup sa vigoureuse résolution: le cardinal d'Aragon, le duc de Médina-Cœli et le président de Castille l'ont conseillée. A présent qu'ils ont entre leurs mains la personne du roi, ils publient qu'ils attendent don Juan; mais la plupart des grands ne souhaitent plus qu'il vienne à la cour, disant hautement qu'il n'est pas à propos de laisser le roi à sa disposition; en sorte qu'apparemment cette diversité de résolution et cette incertitude de ce qu'ils veulent feront naître de nouvelles brouilleries et peut-être une guerre civile [1].

On espérait, en éloignant la reine, qui se retira d'abord à Aranjuez et ensuite à Tolède, écarter don Juan. Ce prince s'avançait à petites journées. Le 18 le cardinal d'Aragon alla à sa rencontre [2] pour connaître ses intentions. Don Juan poursuivit sa route et arriva au Buen-Retiro le 23 janvier, à six heures du matin. Charles II, qui avait ordonné de l'éveiller à l'heure où paraîtrait son frère, le reçut avec des démonstrations de joie [3]. Il avait consenti à la disgrâce de Valenzuela et à l'éloignement de sa mère; il consentit à l'élévation de don Juan, qui fut nommé premier ministre et président de tous les conseils d'Espagne [4]. Six jours auparavant, Valenzuela avait été tiré de l'Escurial par don Antonio de Tolède, les ducs d'Uzzeda et de Medina-Sidonia, suivis d'une troupe de gens

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.

[2] *Ibid.*

[3] Ortiz y Sanz, *Comp. cronológico de la historia de España.* Madrid, imprimerie royale, 1801, tome VI, pages 521-22.

[4] *Ibid.*

armés, malgré la résistance du prieur et les priviléges du lieu[1]. Renvoyé devant le tribunal de Consuegra, il fut dégradé de ses titres, condamné à restituer les richesses qu'il avait prises, et exilé dans les îles Philippines[2]. La reine, reléguée d'abord à Tolède, obtint bientôt le domaine, le gouvernement et la propriété de cette ville[3]. Elle attendit là, non sans impatience et sans intrigues[4], que le peu d'habileté de don Juan, les difficultés d'une administration dénuée de force et d'argent, les espérances déçues du peuple et l'ambition inquiète des grands, qui ne pouvaient supporter longtemps l'autorité de personne, la ramenassent auprès de son fils et à la tête du gouvernement.

Ces dispositions ne tardèrent pas à se manifester. Don Juan essaya quelques réformes insuffisantes. Il supprima le conseil des Indes, qui absorbait des sommes immenses; il modifia celui de *l'Hacienda* ou des Finances, dont la moitié des offices fut éteint[5]; il fit des lois somptuaires pour prohiber l'usage des étoffes étrangères et des carrosses, à moins qu'on ne justifiât de certains revenus[6]. Mais ces mesures ne remédièrent point au désordre de l'administration et à la misère publique. Don Juan, déjà moins populaire, conduisit en avril Charles II à Saragosse pour y recevoir le serment des Aragonais[7]. Après son retour en juin[8], il commença à sentir l'embarras qu'il y avait à gouverner un pays épuisé, à soulager un peuple malheureux, à conserver la faveur d'une noblesse

[1] Lettre de Madrid, du 21 janvier 1677. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[2] Ortiz y Sanz, tome VI, p. 521-522.

[3] Lettres de Madrid, du 9 juillet et du 7 août 1677. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[4] Lettre de Madrid, du 3 avril 1677. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[5] Désormeaux, tome V, page 61.

[6] *Ibid.*

[7] Lettre de Madrid, du 29 avril 1677. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[8] Lettre de Madrid, du 24 juin 1677. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

indocile; dès le mois de septembre il avait mécontenté une partie de ceux-là mêmes qui s'étaient le plus ardemment déclarés pour lui, et l'on écrivait de Madrid :

Extrait d'une lettre de Madrid. 18 sept. 1677.

Le duc d'Albe est résolu à se retirer sur ses terres, et la semaine passée il a fait ses adieux à ses amis. Les ducs de Médina-Cœli, d'Osuna, de Pastrana et d'Oropesa sont sur le point d'en faire de même; en sorte qu'il demeurera peu de grands seigneurs à la cour, ce qui, joint à la cherté des vivres, qui est extrême en cette ville, rend le seigneur don Juan l'objet de la haine universelle de cette nation[1].

La guerre, qui chaque année accablait l'Espagne de nouveaux désastres et augmentait son épuisement, devait compromettre de plus en plus l'autorité déjà ébranlée de don Juan. Il importait dès lors à ce prince d'y mettre un terme dans l'intérêt de son ambition, surtout n'ayant pas les mêmes raisons que la reine de rester fidèlement attaché à l'alliance et à la politique de la cour de Vienne. L'empereur, dont il avait fait reléguer la sœur à Tolède et qui ne devait pas trouver les mêmes condescendances de sa part, lui était hostile. De son côté, don Juan avait adroitement empêché[2] le mariage de Charles II avec la fille de Léopold, mariage qui avait été arrêté entre la reine régente et son frère et dont, près d'un an auparavant, on avait donné la notification officielle à Louis XIV[3]. Il penchait pour une alliance avec la France, afin d'y trouver un appui contre l'Autriche, et il désirait secrètement faire épouser à Charles II la princesse Marie-Louise, fille du duc d'Orléans[4].

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.

[2] Lettres de Madrid, des 9 et 22 juillet 1677. (*Corresp. d'Espagne*, vol. LXII.)

[3] Lettre de Charles II à Louis XIV, du 30 septembre 1676. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

[4] Lettre de Madrid, du 16 octobre 1677. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXII.)

Dans cette situation, il avait saisi avec empressement l'occasion qui s'était offerte de conclure la paix avec Louis XIV. Les conditions proposées par ce prince, le 15 avril 1678, lui ayant paru acceptables, il avait donné l'ordre au duc de Villa-Hermosa, à Bruxelles, et au marquis de los Balbases, à Nimègue, de ne pas les repousser, ce qui avait amené, de la part des Espagnols, des facilités inattendues. Cependant ils restaient embarrassés vis-à-vis des plénipotentiaires impériaux, dont ils abandonnaient la cause, et des médiateurs anglais, dont ils n'acceptaient plus l'assistance. Il importait à Louis XIV de ne pas les rejeter vers les confédérés par des exigences intempestives. Ses ambassadeurs à Nimègue lui avaient écrit dès le 15 août : « Il y a sujet de craindre que les protestations que les alliés ont faites et toutes les remontrances envenimées du sieur Temple ne rendent notre traité avec l'Espagne beaucoup plus difficile; et que les États-Généraux, qui le considèrent comme inséparablement attaché au leur, ne diffèrent de donner leur ratification jusqu'à ce que nous nous soyons relâchés sur les demandes des Espagnols qu'ils croiront les plus justes[1]. » Ils ne s'étaient pas trompés.

Les Hollandais, s'étant rendus médiateurs entre les Français et les Espagnols, obtinrent que, dès le 12, les plénipotentiaires de Louis XIV et de Charles II échangeassent réciproquement deux projets de traité[2]. Ces deux projets de traité, dont les dispositions fondamentales reposaient sur les conditions proposées dans le projet du 15 avril, différaient sur quelques points essentiels. Les plénipotentiaires français et espagnols étaient d'accord sur la restitution à l'Espagne des

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 15 août 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[2] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome II, p. 694 à 726.

places et châtellenies de Charleroi, Ath, Oudenarde, Binch, Courtray, que la France possédait depuis la paix d'Aix-la-Chapelle; de la ville et duché de Limbourg, de la ville de Gand, de la place de Leeuw dans le Brabant, de la ville de Saint-Ghislain dont les fortifications seraient rasées, et de la ville de Puicerda en Catalogne, dont Louis XIV s'était emparé pendant la dernière guerre. Ils étaient également d'accord sur la cession à la France de la Franche-Comté, de Valenciennes, de Bouchain, de Condé, de Cambrai et du Cambrésis, d'Aire, de Saint-Omer, d'Ypres, de Werwick, Warneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Menin, Bavay, Beaumont, Maubeuge, et toutes leurs dépendances. La France renonçait à ses prétentions sur les écluses de Nieuport comme dépendantes de Furnes.

Mais à partir de là on ne s'entendait plus. Les plénipotentiaires français demandaient, pour couvrir la Champagne, ou Charlemont avec le château d'Argimont, ou Dinant avec la ville et prévôté de Bouvines, à condition que le roi catholique, dans ce dernier cas, obtînt la renonciation de l'évêque de Liége, de l'empereur et de l'empire, dans les trois mois qui suivraient la ratification. Les plénipotentiaires espagnols accordaient Dinant sans Bouvines, et prenaient un temps illimité pour obtenir les renonciations requises. Ce n'était pas l'unique point de désaccord. Tandis que Louis XIV croyait restituer, avec ses limites présentes, la châtellenie d'Ath, dont il avait détaché en 1669 un assez grand nombre de villages pour les annexer à la châtellenie de Tournay, les Espagnols entendaient que cette châtellenie leur fût rendue dans sa totalité, et telle qu'ils la possédaient en 1667. Tandis que Louis XIV voulait retirer des places qu'il abandonnait, les munitions et l'artillerie dont il les avait si abondamment pour-

vues, les Espagnols exigeaient qu'elles leur fussent laissées avec tout ce qui s'y trouvait dans le moment. Tandis que Louis XIV prétendait étendre jusqu'au 16 octobre les contributions de guerre sur les pays qui y étaient soumis, les Espagnols n'en faisaient aucune mention dans leur projet. Tandis qu'accordant un loyal et généreux appui aux malheureux exilés de Messine, Louis XIV demandait par un article exprès qu'ils fussent rétablis dans leur patrie, leurs biens, leurs droits et leurs charges, les Espagnols s'y refusaient par leur silence, pour ne pas paraître consacrer un acte de révolte. Enfin, tandis que Louis XIV réclamait de la part de l'Espagne une exacte neutralité tant que durerait la guerre, les Espagnols ne s'engageaient pas à n'assister ni directement ni indirectement ses ennemis[1].

Malgré les soins des médiateurs hollandais et les désirs des plénipotentiaires français, la négociation ne s'engagea pas vivement d'abord, à cause de la lenteur naturelle aux Espagnols, qui d'ailleurs ne voulaient montrer aucun empressement, afin de paraître contraints aux yeux de leurs alliés. La première contestation sérieuse eut lieu au sujet de Bouvines et de Beaumont, que Louis XIV réclamait comme dépendances de Dinant, et de quelques lieux situés entre Sambre et Meuse. Il fondait sa demande sur ce qu'il avait mentionné Bouvines, dans sa lettre du 9 avril, qui avait servi de base au projet du 15, et sur ce que, possédant Beaumont et les lieux entre Sambre et Meuse, on devait s'attendre à ce qu'il les gardât en vertu de l'article général du projet du 15 avril, qui lui conservait toutes les places dont il était en possession, excepté celles désignées par le projet pour être rendues[2]. Mais cette préten-

[1] Voir ces deux projets dans les Actes et mémoires de la paix de Nimègue, t. II, pages 694-726.

[2] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 27 août 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

tion ne fut ni admise par les Espagnols, ni agréée par les Hollandais. Les amis de la paix et de la France écrivirent de La Haye qu'il était de la dernière importance que le roi y renonçât[1]. Ils annoncèrent, sans cela, le refus des ratifications, la reprise des hostilités et le triomphe complet du prince d'Orange. Le stathouder en effet, de retour de l'armée, s'était rendu d'abord à sa maison de plaisance de Honslardyk, et ensuite à La Haye, où il agissait ouvertement contre la paix, qu'il trouvait défavorable et honteuse, et dont il espérait empêcher la ratification[2]. Ses émissaires répandus dans les villes y travaillaient avec hardiesse et passion dans le même sens. Ils parlaient de traiter leurs adversaires comme les de Witt[3], et ils parvenaient à les intimider.

Le prince d'Orange était puissamment secondé par les médiateurs anglais. M. Hyde avait remis aux États-Généraux, le 25 août, un mémoire dans lequel il exprimait, au nom du roi d'Angleterre, une grande surprise de ce qu'on n'avait pas compris l'Espagne dans le traité du 10. Il se plaignait qu'on n'eût exigé, par aucun article, l'évacuation des places cédées, évacuation qui serait éludée par la France, puisqu'elle adressait de nouvelles demandes à l'Espagne en réclamant Bouvines et le comté de Beaumont, dont le projet du 15 avril ne faisait pas mention. Il ajoutait que le traité signé entre l'Angleterre et la Hollande les obligeait l'une et l'autre à entreprendre la guerre contre la France, si celle-ci refusait l'évacuation des places pour quelque cause que ce fût; que ce cas était arrivé, et que, si les États voulaient refuser la ratification du traité de Ni-

[1] Lettres de M. Van den Bosch au maréchal d'Estrades, des 22 et 23 août 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[2] Lettre du maréchal d'Estrades à M. de Pomponne, du 27 août 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[3] *Ibid.*

mègue, le roi son maître, trois jours après que cette résolution lui aurait été notifiée, déclarerait la guerre à la France. Il annonçait enfin que le roi d'Angleterre était prêt à entrer dans toutes les mesures propres à assurer la neutralité du pays de Clèves, qui était aussi nécessaire aux États-Généraux que la neutralité de la Flandre[1].

Les États-Généraux, qui n'auraient pas voulu recommencer la guerre, chargèrent M. de Beverningk de demander aux plénipotentiaires français de renoncer à Bouvines, à Beaumont et aux lieux situés entre Sambre et Meuse. M. de Beverningk dit, en conséquence, aux plénipotentiaires de Louis XIV que, sans ce désistement, les ratifications ne seraient pas accordées; que la cabale des ennemis de la France avait plus de pouvoir à La Haye que celle des amis de la paix, et que, si le courrier qu'il allait y envoyer ne portait pas ce désistement, les États-Généraux seraient contraints d'accéder à la demande que le roi d'Angleterre leur avait adressée par M. Hyde[2]. Les plénipotentiaires français offrirent alors de déposer entre les mains des États-Généraux les places qui devaient être rendues à l'Espagne, afin d'obtenir les ratifications. Les médiateurs hollandais refusèrent cette offre en disant que son acceptation serait onéreuse pour les États-Généraux, obligés de pourvoir à la garde de ces places, et, de plus, contraire à leurs engagements avec la couronne d'Espagne[3].

Cependant, comme cette offre prouvait la sincérité avec laquelle Louis XIV se proposait d'opérer l'évacuation des places, elle contribua à empêcher les États-Généraux de prendre des résolutions précipitées et extrêmes. Le 3 septembre il y eut une

[1] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome II, pages 681-682.

[2] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 28 août 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[3] *Ibid.*

longue conférence entre les plénipotentiaires des deux cours de France et d'Espagne chez les ambassadeurs des Provinces-Unies : on ne put s'entendre sur rien, et aux difficultés précédentes se joignit la difficulté nouvelle relative au démembrement de la châtellenie d'Ath[1]. Les plénipotentiaires de Louis XIV prétendirent qu'il ne pouvait être question, dans le projet de traité du 15 avril, que de l'état actuel de cette châtellenie, son démembrement ayant été opéré en 1669 d'une manière publique, connue, et aucune réclamation ne s'étant élevée à ce sujet dans le cours des négociations. Les plénipotentiaires du roi catholique soutinrent, au contraire, que la châtellenie d'Ath devait être restituée telle qu'elle était en 1667, avant qu'on en eût détaché soixante et dix villages et la petite ville de Leuze pour les annexer à la châtellenie de Tournay; ils ajoutèrent que la France pourrait fortifier Leuze si elle conservait les démembrements, et annuler Ath[2]. Le lendemain, dans deux conférences de quatre heures chacune, on avança davantage le traité; on convint de presque tous les articles. Les plénipotentiaires français décidèrent les Espagnols à étendre jusqu'au 16 octobre le droit de frapper des contributions sur les lieux qui y étaient soumis, et à conserver une stricte neutralité tant que la guerre durerait, sans pouvoir fournir des secours indirects, comme ils voulaient s'en ménager le moyen, ce qui aurait retardé la paix générale. Au lieu de trois ans qu'ils demandaient pour obtenir de l'évêque de Liége, de l'empereur et de l'empire la cession de Dinant, il leur fut accordé une année, à dater de la ratification du traité. Les difficultés furent réduites à quatre points : 1° le démembrement d'Ath; 2° l'acquisition du château seul de Beaumont, en renonçant à

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 4 septembre 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVIII.)

[2] *Ibid.*

toutes les autres dépendances de Dinant; 3° une clause générale en vertu de laquelle Louis XIV devait garder tout ce dont il était en possession et qu'il ne cédait pas par désignation expresse, clause dans laquelle les Espagnols voyaient un piége; 4° enfin les Messinois [1].

Les ambassadeurs de Louis XIV, ayant reçu de lui l'autorisation de se relâcher sur les trois derniers points, offrirent de céder et de signer si les Espagnols se rendaient raisonnables sur Ath [2]. Mais les Espagnols ayant refusé, les plénipotentiaires français adressèrent les articles convenus à Louis XIV, auquel ils signalèrent les quatre points sur lesquels le désaccord subsistait encore. Ils insistèrent auprès de lui sur le danger de la jonction des États-Généraux avec l'Angleterre, et le supplièrent de leur envoyer de derniers ordres qui permissent de déjouer les menées du prince d'Orange et du parti de la guerre [3]. Le lendemain ils reprirent les concessions qu'ils avaient faites sur les trois derniers points en contestation, puisque les Espagnols n'avaient pas voulu céder sur le premier. Ils dirent aux plénipotentiaires des Provinces-Unies qu'ils s'en remettaient à l'arbitrage des États-Généraux, et ne manquèrent pas de faire valoir l'arrêt du conseil que venait de publier Louis XIV pour abolir le tarif de 1667, et soumettre de nouveau les marchandises hollandaises au tarif de 1664 [4]. Mais les plénipotentiaires hollandais les conjurèrent à leur tour de ne pas revenir sur leurs concessions, et les ambassadeurs de France rendirent compte en ces termes à leur souverain des instances dont ils avaient été l'objet, et du parti qu'ils avaient cru devoir prendre en attendant ses ordres :

[1] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 4 septembre 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVIII.)

[2] Même dépêche.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

Extrait d'une dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV. Nimègue, 6 sept. 1678.

Ces ambassadeurs ont répliqué que l'explication la plus naturelle qu'on puisse donner à la cession que votre majesté a promis de faire de ces châtellenies, c'est de les remettre en l'état qu'elles étaient lorsqu'elle les a prises sur les Espagnols; que ce démembrement donnerait une grande atteinte à la barrière qu'elle a bien voulu accorder aux États-Généraux, et rendrait la place d'Ath inutile et hors d'état de faire subsister sa garnison; qu'enfin nous ne devons pas espérer que les États-Généraux veuillent obliger les Espagnols à se désister de cet éclaircissement qu'ils demandent avec tant de raison dans le traité de paix qui doit intervenir; qu'à l'égard des autres difficultés, si nous ne nous réduisons, comme dans notre dernière conférence, au seul château de Beaumont, à l'amnistie des Messinois et aux dépendances de Dinant, nous donnerons lieu à ceux qui ne veulent pas la paix à La Haye d'y faire résoudre la rupture de toute négociation avec nous, et qu'il ne sera plus au pouvoir d'eux, ambassadeurs, de la continuer; que déjà ils sont accablés des reproches de tous leurs alliés et des Anglais de ce qu'ils persécutent par trop les ambassadeurs d'Espagne pour les obliger à se relâcher, et qu'au nom de Dieu ils nous priaient de réduire les points que nous offrons de remettre à l'arbitrage des États-Généraux, aux seuls qui étaient demeurés indécis dans notre dernière conférence; qu'ils ne pouvaient pas s'empêcher de nous avouer que lesdits États-Généraux ne pouvaient nous être favorables sur pas un; que Beaumont est un bureau d'Espagne et le principal passage qu'ils aient pour le pays de Liége; que la demande que nous leur faisions en faveur des Messinois ne leur paraît pas plus juste, et qu'à l'égard de Dinant, n'ayant demandé que la ville seulement, nous ne sommes pas en droit de prétendre qu'ils en achètent encore les dépendances en faveur de la France; mais qu'enfin, si nous remettions avec ces trois points celui d'Ath à l'arbitrage des États-Généraux, peut-être s'en pourraient-ils charger; et, après avoir parlé avec M. de Haren, M. de Beverningk a ajouté : pourvu que ce soit conjointement avec l'Angleterre.

La sincérité avec laquelle il nous a paru qu'il nous parlait, et le

danger dont toutes les lettres d'Amsterdam et de La Haye nous menacent d'une jonction des États-Généraux avec l'Angleterre pour renouveler la guerre, nous a fait croire, pour ne point donner plus de prétexte au prince d'Orange et à sa cabale d'empêcher plus longtemps l'échange des ratifications, qu'il était à propos de nous réduire au seul point qui était demeuré en contestation, et c'est ce que nous avons témoigné auxdits ambassadeurs accorder à leurs conseils et avis, les remettant à l'arbitrage seul des États-Généraux, sans aucune autre jonction à l'égard de la châtellenie d'Ath; nous leur avons dit que, comme l'article des cessions avait passé dans nos premières conférences en la manière que nous l'avions dressé et sans aucune contestation, votre majesté était bien éloignée de croire qu'il pût recevoir à présent quelque difficulté. Ils ont répliqué qu'il fallait donc attendre ses ordres, s'il était possible; mais qu'ils craignaient bien que la cabale des malintentionnés ne les entraînât malgré eux dans nn renouvellement de guerre.

Voilà, sire, à quoi nous en sommes demeurés; votre majesté voit bien que nous ne pouvons plus faire aucune démarche sans ses ordres; et comme la province de Hollande a grande peine à résister a la puissance du prince d'Orange, qui a déjà réduit toutes les autres, nous n'aurons pas le temps apparemment d'attendre de secondes instructions après celles que votre majesté nous enverra en réponse à celles-ci, et nous craignons même qu'on ne fasse de nouvelles difficultés, vu qu'il n'y a point d'articles ni de clauses dans le traité sur lesquels les Espagnols n'en aient formé; et, quelque injustes qu'elles soient, il nous paraît que les ambassadeurs des États-Généraux ont ordre de les soutenir, et que, quelque persuadés qu'ils soient de nos raisons, ils n'ont pas pouvoir de s'y rendre[1].

Avant de recevoir cette dépêche, Louis XIV avait résolu d'envoyer le comte d'Avaux, en qualité de son ambassadeur extraordinaire, à La Haye pour y donner plus de force au

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.

parti français et pacifique[1]. Il lui avait adressé les instructions les plus propres à lui concilier l'amitié des États-Généraux, qu'il s'attachait à rassurer sur son voisinage. Il confirmait l'engagement de ne pas s'étendre dans les Pays-Bas, et de ne plus y faire désormais la guerre aux Espagnols; il leur offrait de défendre leur république contre l'ambition du prince d'Orange et les projets du roi d'Angleterre[2]. La dépêche de ses ambassadeurs, du 4 septembre, avait suffi pour le décider à aplanir tous les obstacles qui s'opposaient à la signature de ce traité, sans lequel celui des États-Généraux était annulé et le retour de la guerre devenait à craindre. Par une lettre du 9 septembre, il autorisait ses ambassadeurs à se désister sans difficulté de la clause générale dans laquelle les Espagnols voyaient un danger pour eux. Il les invitait à insister sur Beaumont, et, s'ils ne pouvaient pas le garder *sans hasarder la négociation,* il leur permettait de *s'en relâcher.* Il cédait également sur les Messinois: « J'aurais désiré, disait-il, que ces exilés eussent profité de ma protection pour leur rétablissement dans leur patrie; mais comme l'intérêt général de toute l'Europe ne doit pas être assujetti à celui de quelques particuliers, je vous permets encore de réduire ce point aux termes les moins désavantageux, ou de vous en désister tout à fait lorsque vous ne pourrez rien obtenir en leur faveur[3]. » Il allait jusqu'à accorder, à la dernière extrémité, que la châtellenie d'Ath fût rendue dans l'état où elle se trouvait en 1667. « Comme je vois que la cabale d'Angleterre et celle du prince d'Orange ne cherchent que des occasions affectées d'empêcher

[1] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 5 septembre 1678. (*Correspondance de Hollande,* vol. CVIII.)

[2] Lettre et instructions de Louis XIV au comte d'Avaux, du 8 septembre 1678. (*Correspondance de Hollande,* vol. CVIII.)

[3] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 9 septembre 1678 (*Corresp. de Hollande,* vol. CVIII.)

les ratifications des États, je veux bien encore la désarmer[1]. »
Après leur avoir donné ainsi le moyen de lever toutes les difficultés, il ajoutait :

Mais ce que je vous recommande sur toutes choses est de conclure toute la négociation le plus promptement que vous le pourrez, sans que, sur aucun des points sur lesquels je viens de vous faire connaître mes intentions, vous reveniez à moi pour de nouveaux ordres.

Comme ils étaient les seuls qui arrêtaient la conclusion du traité avec l'Espagne, dans lequel les ambassadeurs de Hollande faisaient l'office de médiateurs, je ne devrais pas douter que vous ne signassiez aussitôt après avoir reçu cette dépêche, si je n'avais un juste sujet de me défier des cabales que l'Angleterre et le prince d'Orange excitent et nourrissent avec tant de soin à La Haye et à Bruxelles. Mais en cas que, contre la bonne foi et la justice, ils traversassent encore la négociation par de nouveaux incidents, vous agirez fortement auprès des ambassadeurs des États-Généraux pour les porter à échanger les ratifications. Vous les ferez souvenir qu'ils m'ont promis positivement qu'ils acceptaient les conditions portées par le projet du 15 avril, qu'ils feraient leurs efforts pour les faire accepter à leurs alliés, et, qu'en cas qu'ils le refusassent, ils concluraient le traité avec moi et promettraient, suivant les conditions que je leur avais offertes, de ne plus attaquer alors aucune place aux Pays-Bas, et de demeurer neutres durant toute la présente guerre.

J'ai accompli, au delà même de ce qu'ils le pouvaient attendre, les paroles que je leur ai données; j'attends qu'ils me tiendront de même les leurs. Notre traité a été signé, depuis vous vous êtes mis en état d'échanger les ratifications, ils ont reçu des témoignages bien sincères de mon amitié par les passe-ports que j'ai accordés et par l'arrêt que j'ai fait publier touchant les impositions sur leurs mar-

[1] Lettre de Louis XIV à MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, du 9 septembre 1678. (*Correspondance de Hollande*, volume CVIII.)

chandises; je ne dois pas croire qu'ils veuillent se conformer aux injustices de l'Espagne, si elle est capable de faire durer par sa mauvaise foi une guerre que les États-Généraux croient si fort de leur intérêt de finir[1].

Cette dépêche, qui donnait aux ambassadeurs de France le pouvoir de se rendre sur les dernières difficultés, après avoir vivement combattu pour les faire décider en leur faveur, partit de Fontainebleau le 9 septembre dans la nuit ou le 10 au matin, et parvint à Nimègue le 13 au soir[2]. Deux jours avant de la connaître, le maréchal d'Estrades, le comte d'Avaux et M. Colbert se virent obligés de prendre d'eux-mêmes un parti décisif. La situation alarmante des Provinces-Unies les y avait obligés. M. d'Avaux ayant fait part aux médiateurs hollandais de l'ordre qu'il avait reçu de se rendre incessamment à La Haye comme ambassadeur extraordinaire, ceux-ci l'en détournèrent avant qu'ils eussent prévenu leurs maîtres et tant que la contestation relative à Ath ne serait pas terminée à Nimègue. Ils lui proposèrent d'abord d'abandonner cette prétention et lui insinuèrent ensuite de la soumettre à des arbitres. Les plénipotentiaires français, après s'être concertés entre eux, écrivirent à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV. Nimègue, 12 sept. 1678.

Nous avons examiné entre nous ce qui était du service de votre majesté; nous avions déjà été informés de l'état où se trouve à cette heure la Hollande : que des sept provinces il y en a six au prince d'Orange; que de celle de Hollande, dont il n'a pas été le maître absolu, il n'y a que la seule ville d'Amsterdam qui tienne bon; les autres, quoiqu'elles ne soient pas aveuglément soumises aux volontés de ce prince, sont pourtant si préoccupées en cette occasion, qu'elles ont

[1] *Correspondance de Hollande*, v. CVIII.

[2] Dépêche de MM. d'Estrades et Colbert à Louis XIV, du 15 septembre 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVIII.)

toutes consenti qu'on n'échangerait point les ratifications que le traité d'Espagne ne fût signé[1].

Afin d'affaiblir la puissance du prince d'Orange et de « faire tomber d'un coup toutes ses cabales[2], » ils résolurent de s'en remettre à l'arbitrage des États-Généraux; ils hésitèrent d'autant moins que les États-Généraux devaient délibérer le 13 sur les ratifications, en présence du prince d'Orange, qui voulait les pousser à les refuser[3]. Ils l'annoncèrent aux médiateurs hollandais en exigeant que les Espagnols signassent leur traité ou que les États ratifiassent le leur[4]. Les ambassadeurs des Provinces-Unies montrèrent une joie extrême de cette ouverture, assurèrent que, si les Espagnols faisaient de nouvelles difficultés, les États les abandonneraient, et dirent qu'ils allaient écrire à La Haye pour qu'on leur envoyât les ratifications, avec ordre de signifier aux Espagnols qu'ils allaient les échanger, dans le cas où ils différeraient de signer. Ils ajoutèrent toutefois « qu'ils pensaient que les Espagnols étaient bien aises de paraître forcés par les États, et qu'ils n'attendaient que cela pour conclure[5]. » Les ambassadeurs de France, ayant pris les États pour arbitres, se promettaient, par suite de leur prudente détermination, ou de signer dans deux jours le traité avec l'Espagne, ou d'échanger les ratifications avec la Hollande, lorsqu'ils reçurent la communication suivante, qu'ils transmirent à Louis XIV dans un post-scriptum à leur dépêche du 12 :

[1] *Correspondance de Hollande*, v. CVIII.

[2] Dépêche de MM. d'Estrades et Colbert à Louis XIV, du 15 septembre 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVIII.)

[3] Lettre du maréchal d'Estrades à M. de Pomponne, du 12 septembre 1678. (*Correspondance de Hollande*, vollume CVIII.)

[4] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert à Louis XIV, du 12 septembre 1678. (*Corresp. de Hollande*, vol. CVIII.)

[5] *Ibid.*

P. S. Depuis notre lettre écrite et lorsque nous croyions avoir terminé toutes sortes de difficultés par l'acte ci-joint que nous offrions de donner aux ambassadeurs de Hollande, il leur est survenu de nouveaux ordres des États-Généraux qu'ils ne nous ont proposés qu'avec confusion, et un déplaisir qui nous a paru de leur part aussi sincère que celui que nous ressentons de ces nouvelles et si injustes chicanes; ils nous ont dit, sire, que le marquis de Grana et les Espagnols avaient si fort cabalé avec M. le prince d'Orange et ses émissaires, qu'ils avaient fait délibérer par les États-Généraux que c'est avec justice que les ambassadeurs d'Espagne demandent que tous les différends qui restent entre nous, même celui d'Ath, soient réglés par le jugement desdits États-Généraux avant qu'on nous donne leur ratification et que le traité d'Espagne soit signé.

M. de Beverningk a même dit en confidence à l'un de nous que M. le prince d'Orange lui avait envoyé la nuit un de ses amis pour le prier de faire voir, par ses lettres aux États-Généraux, quelque ambiguïté sur la réponse que nous ferions sur cette demande, lui faisant entendre que, pour peu qu'il y en eût, il ferait résoudre la guerre demain, lorsqu'on s'assemblerait pour délibérer sur l'échange des ratifications; et il a ajouté à cette confidence qu'il avait ordre, et son collègue, de nous venir proposer l'article en la manière que les États-Généraux le désirent, et qu'ils nous conjuraient, par avance, d'y vouloir acquiescer et d'ôter par là tout prétexte aux malintentionnés d'éloigner la paix; nous avons considéré entre nous qu'il pouvait bien être que M. de Beverningk augmentât le mal par cette confidence pour nous faire d'autant plus facilement consentir à ce que les Espagnols désirent; mais, d'ailleurs, comme nous n'avons que trop de preuves, et de la mauvaise volonté du prince d'Orange, et du pouvoir qu'a présentement sa cabale, nous avons cru devoir encore franchir ce pas pour ne nous pas exposer au hasard d'un renouvellement de guerre, et, suivant cela, nous avons seulement représenté auxdits ambassadeurs de Hollande qu'après avoir remis à l'arbitrage des États-Généraux toutes les difficultés qui nous arrêtaient, il n'était

pas de leur équité d'en précipiter le jugement, ni de le vouloir rendre avant même qu'ils fussent devenus neutres par l'échange des ratifications; qu'on ne pouvait pas même, dans les six jours de temps qu'ils prescrivaient, être informés par votre majesté de ce qui regarde le démembrement de la châtellenie d'Ath, ni produire pardevant eux les moyens et raisons que l'on a de les soutenir.

M. de Beverningk n'a fait que hausser les épaules, tomber d'accord de ce que nous lui disions et avouer qu'il est de la bienséance, du devoir et de l'intérêt de MM. les États-Généraux de ne point prononcer sur ces difficultés, mais de députer incessamment vers votre majesté pour lui représenter avec respect leurs sentiments et la supplier très-humblement de donner à leur considération ce qu'ils estimeront être de justice, mais que leur malheur veut que les malintentionnés prévalent et que les bons voient ce qui leur convient et n'ont pas la force de le faire. A cela, sire, nous n'avons point eu d'autre réplique à faire, sinon de nous remettre à la prudence et à l'équité desdits ambassadeurs et de leur laisser le soin de dresser l'acte en la manière qu'ils le jugeraient à propos et que nous le signerions; c'est ce que nous avons fait cette nuit, ainsi que votre majesté verra par la copie que nous lui envoyons; et M. d'Avaux est parti sur les trois heures du matin pour se rendre incessamment à La Haye, y disposer les États-Généraux à donner sans délai leur ratification, et à différer leur jugement jusqu'à ce qu'ils puissent être instruits par votre majesté de ses intentions sur le démembrement de la châtellenie d'Ath[1].

Le compromis par lequel les plénipotentiaires français et espagnols soumettaient à la décision arbitrale des États[2] les contestations qui restaient entre eux avait été signé le 11 à minuit. Trois heures après, le comte d'Avaux se rendit à La Haye pour le communiquer aux États-Généraux. En même

[1] *Correspondance de Hollande*, v. CVIII.

[2] Voir ce compromis dans les Actes et mémoires de la paix de Nimègue, tome II, page 727.

temps le maréchal d'Estrades écrivit à ses amis de Hollande, afin de relever leur courage abattu. « Ils étaient si fort intimidés, manda-t-il à M. de Pomponne, que la plupart se sont excusés de se trouver à l'assemblée; ils m'ont donné avis que mardi, 13 de ce mois, on devait prendre la résolution de ratifier la ligue avec l'Angleterre et de continuer la guerre. Je leur ai dépêché un exprès et leur ai fait savoir où étaient les affaires. Je leur ai marqué qu'ils trouveraient M. d'Avaux à La Haye pour les soutenir lorsqu'il sera temps, et que je les prie de prendre confiance en lui comme en moi-même [1]. » Il terminait sa lettre à M. de Pomponne par ces paroles : « Vous me permettrez de vous dire qu'à moins d'attendre une rupture à n'en pouvoir plus revenir, nous ne pouvions pas différer un moment de faire ce que nous avons fait [2]. »

La conduite des plénipotentiaires français avait été fort habile. Ils avaient pris leur parti avec beaucoup d'à-propos. L'arrivée inattendue du comte d'Avaux à La Haye avait extrêmement surpris le prince d'Orange et sa cabale, qui voulaient cacher aux ambassadeurs de Louis XIV à Nimègue la délibération que les États devaient prendre le 13, pour la publier avant qu'ils pussent y porter remède [3]. C'est ce que les amis du maréchal d'Estrades lui écrivirent. Aussi MM. d'Estrades et Colbert furent-ils très-satisfaits en recevant, le 13 à huit heures du soir [4], la lettre de Louis XIV, du 9, qui les autorisait à céder sur tous les points restés litigieux. Comme ils n'ignoraient pas qu'être jugés par les États-Généraux c'était être condamnés d'avance, ils aimèrent mieux céder d'eux-

[1] Lettre du maréchal d'Estrades à M. de Pomponne, du 12 septembre 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Lettre du maréchal d'Estrades à M. de Pomponne, du 14 septembre 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[4] Dépêche de MM. d'Estrades et Colbert à Louis XIV, du 15 septembre 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

mêmes que d'y être contraints. Ils crurent à la fois cette conduite plus habile et plus digne.

Nous savons à n'en point douter, écrivirent-ils, que les États-Généraux ont résolu de nous condamner dans ces points, et que le but de M. le prince d'Orange est de leur faire commettre tant de malhonnêtetés et de manquements de respect envers votre majesté, que la crainte de son juste ressentiment empêche de prendre des liaisons avec elle qui soient contraires au dessein qu'a ce prince sur leurs libertés. Nous avons cru que nous ne nous pouvions mieux venger des traverses qu'il apporte à la paix ni pouvoir prendre une résolution plus convenable à la dignité de votre majesté et à l'intérêt qu'elle a de rompre par une prompte paix toutes les mesures de ses ennemis, que de déclarer dès le même soir, comme nous avons fait, aux ambassadeurs de Hollande, qu'encore que toutes les difficultés que les ambassadeurs d'Espagne nous ont faites sur les points que nous avons remis à l'arbitrage des États soient très-mal fondées, et plus encore celle d'Ath qu'aucune autre, par les raisons que nous leur en avons représentées suivant vos derniers ordres, néanmoins le désir qu'a votre majesté de leur faire goûter au plus tôt de solides effets de son amitié l'oblige de donner encore à leur considération l'intérêt qu'elle a dans ces points contestés, et qu'ainsi rien ne nous empêcherait de signer dès le lendemain la paix avec les ambassadeurs d'Espagne. Ils nous ont dit qu'ils avaient bien de la joie d'apprendre de notre bouche ces derniers effets de la générosité de votre majesté[1].

Extrait d'une dépêche de MM. d'Estrades et Colbert à Louis XIV Nimègue, 15 sept. 1678.

Ils avaient en même temps dépêché un courrier au comte d'Avaux, pour lui porter une copie de la lettre de Louis XIV, en le priant de faire aux États-Généraux la même déclaration qu'ils adressaient à leurs plénipotentiaires, et de presser l'échange des ratifications. Ils avaient disposé des relais sur la

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.

route pour que M. d'Avaux vînt ensuite et promptement à Nimègue signer le traité avec eux [1]. Tout se passa ainsi qu'ils l'avaient espéré. En cédant avec une habileté prévoyante sur des points insignifiants afin de faire consacrer par un traité des acquisitions d'une vaste étendue et d'une extrême importance, ils enlevèrent au parti de la guerre en Hollande les derniers prétextes dont il se servait pour chercher à la continuer. Les États-Généraux ne confirmèrent pas la ligue avec l'Angleterre, et leurs plénipotentiaires à Nimègue invitèrent les ambassadeurs de France et d'Espagne à une conférence définitive le 16, pour soumettre les articles du traité à une dernière révision et arrêter sa rédaction, en annonçant qu'il serait signé le 17 [2].

En effet, ce traité fut dressé par les soins des médiateurs hollandais dans la conférence du 16 [3]. Il contenait trente-deux articles [4] et il stipulait la stricte neutralité de l'Espagne pendant la durée de la guerre; la levée des contributions jusqu'au 16 octobre; la renonciation de la France aux écluses de Nieuport; l'abandon de l'artillerie et des munitions renfermées dans les places restituées à l'Espagne; l'échange à l'amiable de toutes les enclaves trop éloignées, afin de rendre de part et d'autre les frontières plus régulières; la garantie de tous les intérêts privés dans les pays qui changeaient de domination, et une amnistie pour tout ce qui s'y était fait. Mais les stipulations fondamentales étaient celles qui déterminaient les cessions réciproques du territoire. Voici les articles qui contenaient ces stipulations :

[1] Dépêche de MM. d'Estrades et Colbert à Louis XIV, du 15 septembre 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Post-scriptum de la dépêche de MM. d'Estrades et Colbert à Louis XIV, du 15 septembre 1678.

[4] Voir ce traité dans les Actes et mémoires de la paix de Nimègue, t. II, p. 729 à 751.

4.

Et en contemplation de la paix, le roi très-chrétien, aussitôt après l'échange des ratifications du présent traité, remettra au pouvoir du roi catholique la place et forteresse de Charleroi, la ville de Binch, la ville et forteresse d'Ath, Oudenarde et Courtray avec leurs prévôtés et châtellenies, appartenances et dépendances, ainsi qu'elles ont été possédées par sa majesté catholique avant la guerre de l'année 1667, toutes lesquelles villes et places avaient été cédées audit seigneur roi très-chrétien par le roi catholique au traité signé à Aix-la-Chapelle, le deuxième mai 1668, auquel il a été par le présent traité expressément dérogé pour ce qui regarde lesdites villes et places, leurs appartenances et dépendances; en conséquence de quoi ledit seigneur roi catholique rentrera en la possession d'icelles pour en jouir lui et ses successeurs pleinement et paisiblement, à l'exception de la verge de Menin et de la ville de Condé, laquelle, quoique ci-devant prétendue par sa majesté très-chrétienne comme membre de la châtellenie d'Ath, demeurera néanmoins à la couronne de France avec toutes ses dépendances en vertu du présent traité, ainsi qu'il sera dit ci-après.

5.

Ledit seigneur roi très-chrétien s'oblige et promet de remettre aussi entre les mains dudit seigneur roi catholique, aussitôt après ledit échange de ratifications, la ville et duché de Limbourg avec toutes ses dépendances et le pays d'outre-Meuse, la ville et citadelle de Gand pareillement avec toutes ses dépendances, le fort de Rodenhuys, et le pays de Waes, la ville et place de Leeuw dans le Brabant, aussi avec ses dépendances; la ville et place Saint-Ghislain, de laquelle néanmoins les fortifications seront rasées, et la ville de Puicerda, en Catalogne, en l'état où elle se trouve à présent, avec leurs pays, places, châteaux, forts, terres, seigneuries, domaines, bailliages, appartenances et dépendances et annexes, sans

y rien réserver ni retenir, pour être possédées par sa majesté catholique et ses successeurs, ainsi qu'elle en a joui avant la présente guerre.

6.

Lesdits lieux, villes, places de Charleroi, Binch, Ath, Oudenarde, Courtray, leurs bailliages, châtellenies, gouvernances, prévôtés, territoires, domaines, seigneuries, appartenances, dépendances et annexes, de quelques noms qu'elles puissent être appelées, avec tous les hommes, vassaux, sujets, villes, bourgs, villages, hameaux, forêts, rivières, plat pays, et autres choses quelconques qui en dépendent, demeureront par ledit présent traité de paix à sa majesté catholique, à ses hoirs, successeurs et ayants cause, irrévocablement, et à toujours, avec les mêmes droits de souveraineté, propriété, droits de régale, patronage, gardienneté et juridiction, nomination, prérogatives et prééminences sur les évêchés, églises, cathédrales et abbayes, prieurés, dignités, cures et autres quelconques bénéfices étant dans l'étendue desdits pays, places et bailliages cédés, de quelques abbayes que lesdits prieurés soient mouvants et dépendants, et tous autres droits qui ont ci-devant appartenu au roi très-chrétien, encore qu'ils ne soient ici particulièrement énoncés, sans que sa majesté catholique puisse être à l'avenir troublée ni inquiétée par quelque voie que ce soit de droit ni de fait par ledit seigneur roi très-chrétien, ses successeurs ou aucuns princes de sa maison, ou par qui que ce soit, ou sous quelque prétexte ou occasion qui puisse arriver èsdites souveraineté, propriété, juridiction, ressort, possession et jouissance de tous lesdits pays, villes, places, châteaux, terres et seigneuries, prévôtés, domaines, châtellenies et bailliages, ensemble de tous les lieux et autres choses qui en dépendent; et pour cet effet ledit seigneur roi très-chrétien, tant pour lui que pour ses hoirs, successeurs, et ayants cause, renonce, quitte, cède et transporte, comme lesdits plénipotentiaires en son nom, par le présent traité de paix irrévocable, ont renoncé, cédé et transporté perpétuellement et à toujours, en faveur et au profit dudit seigneur

roi catholique, ses hoirs, successeurs et ayants cause, tous les droits, actions et prétentions, droits de régale, patronage, gardienneté et juridiction, nomination, prérogatives et prééminences sur les évêchés, églises, cathédrales, et autres quelconques bénéfices étant dans l'étendue desdites places, pays et bailliages cédés, de quelques abbayes que lesdits prieurés soient mouvants et dépendants, et généralement sans rien retenir ni réserver tous autres droits que ledit seigneur roi très-chrétien ou ses hoirs et successeurs ont et prétendent, ou pourraient avoir et prétendre pour quelques causes et occasions que ce soit, sur lesdits pays, places, châteaux, forts, terres, seigneuries, domaines, châtellenies, bailliages et sur tous les lieux en dépendants, comme dit est, nonobstant toutes lois, coutumes et constitutions faites au contraire, même qui auraient été confirmées par serment, auxquelles et aux clauses dérogatoires des dérogatoires il est expressément dérogé par le présent traité pour l'effet desdites renonciations et cessions, lesquelles vaudront et auront lieu sans que l'expression ou spécification particulière déroge à la générale, ni la générale à la particulière, et excluant à perpétuité toutes exceptions, sous quelques droits, titres, causes ou prétextes qu'elles puissent être fondées : déclare, consent, veut et entend ledit seigneur roi très-chrétien, que les hommes, vassaux et sujets desdits pays, villes et terres cédées à la couronne d'Espagne comme il est dit ci-dessus, soient et demeurent quittes et absous dès à présent, et pour toujours, des foi et hommage, service et serment de fidélité qu'ils pourraient tous et chacun d'eux lui avoir faits, et à ses prédécesseurs rois très-chrétiens, ensemble de toute l'obéissance, sujétion et vasselage, que, pour raison de ce, ils pourraient lui devoir; voulant, ledit seigneur roi très-chrétien, que lesdits foi, hommage et serment de fidélité demeurent nuls et de nulle valeur, comme s'ils n'avaient jamais été faits ni prêtés.

11.

Ledit seigneur roi très-chrétien retiendra et demeurera saisi et

jouira effectivement, de tout le comté de Bourgogne, vulgairement appelé la Franche-Comté, et des villes, places et pays en dépendants, y compris la ville de Besançon et son district, comme aussi des villes de Valenciennes et ses dépendances, Bouchain et ses dépendances, Condé et ses dépendances, quoique ci-devant prétendu membre de la châtellenie d'Ath; Cambrai et le Cambrésis, Aire, Saint-Omer et leurs dépendances, Ypres et sa châtellenie, Werwick et Warneton sur la Lys, Poperingue, Bailleul et Cassel avec leurs dépendances, Bavay et Maubeuge avec leurs dépendances.

12.

Ledit comté de Bourgogne, les villes, places et pays en dépendants, y compris la ville de Besançon et son district, comme aussi lesdites villes et places de Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Werwick et Warneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Bavay et Maubeuge; leurs bailliages, châtellenies, gouvernances, prévôtés, territoires, domaines, seigneuries, appartenances, dépendances et annexes, de quelques noms qu'elles puissent être appelées, avec tous les hommes, vassaux, sujets, villes, bourgs, villages, hameaux, forêts, rivières, plat pays, salines et autres choses quelconques qui en dépendent, demeureront par ledit présent traité de paix à sa majesté très-chrétienne et à ses hoirs, successeurs et ayants cause, irrévocablement et à toujours, avec les mêmes droits et souveraineté, propriété, droits de régale, patronage, gardienneté et juridiction, nomination, prérogatives et prééminences sur les évêchés et églises, cathédrales et autres abbayes, prieurés, dignités, cures et autres quelconques bénéfices étant dans l'étendue desdits pays, places et bailliages cédés, de quelques abbayes que lesdits prieurés soient mouvants et dépendants; et tous autres droits qui ont ci-devant appartenu au roi catholique, encore qu'ils ne soient ici particulièrement énoncés, sans que sa majesté très-chrétienne puisse être à l'avenir troublée ni inquiétée, par quelque voie que ce soit, de droit ni de fait, par ledit seigneur roi catholique, ses successeurs ou aucuns

princes de sa maison, ou par qui que ce soit, ou sous quelque prétexte ou occasion qui puisse arriver, èsdites souveraineté, propriété, juridiction, ressort, possession et jouissance de tous lesdits pays, villes, places, châteaux, terres et seigneuries, prévôtés, domaines, châtellenies et bailliages, ensemble de tous les lieux et autres choses qui en dépendent; et pour cet effet, ledit seigneur roi catholique, tant pour lui que pour ses hoirs, successeurs et ayants cause, renonce, quitte, cède et transporte, comme lesdits plénipotentiaires en son nom, par le présent traité de paix irrévocable, ont renoncé, cédé et transporté perpétuellement et à toujours en faveur et au profit dudit seigneur roi très-chrétien, ses hoirs, successeurs et ayants cause, tous les droits, actions et prétentions, droits de régale, patronage et gardienneté, juridiction, nomination, prérogatives, prééminences sur les évêchés, églises cathédrales et autres quelconques bénéfices étant dans l'étendue desdites places, pays et bailliages cédés, de quelques abbayes que lesdits prieurés soient mouvants et dépendants, et généralement sans rien retenir ni réserver, tous autres droits que ledit seigneur roi catholique ou ses hoirs et successeurs ont et prétendent, ou pourraient avoir et prétendre pour quelque cause et occasion que ce soit sur lesdits pays, places et châteaux, forts, terres, seigneuries, domaines, châtellenies et bailliages, et sur tous les lieux en dépendants, comme dit est, nonobstant toutes lois, coutumes, et constitutions faites au contraire, même qui auraient été confirmés par serment, auxquelles et aux clauses dérogatoires des dérogatoires il est expressément dérogé par le présent traité pour l'effet desdites renonciations et cessions, lesquelles vaudront et auront lieu sans que l'expression ou spécification particulière déroge à la générale, ni la générale à la particulière, et excluant à perpétuité toutes exceptions, sous quelques droits, titres, causes ou prétextes qu'elles puissent être fondées : déclare, consent, veut et entend ledit seigneur roi catholique, que les hommes, vassaux et sujets des pays, villes et terres cédées à la couronne de France, comme il est dit ci-dessus, soient et demeurent quittes et absous

dès à présent, et pour toujours, des foi et hommage, service et serment de fidélité qu'ils pourraient tous et chacun d'eux leur avoir faits, et à ses prédécesseurs rois catholiques, ensemble de toute l'obéissance, sujétion et vasselage, et que, pour raison de ce, ils pourraient lui devoir, voulant, ledit seigneur roi catholique, que lesdits foi et hommage et serment de fidélité demeurent nuls et de nulle valeur, comme s'ils n'avaient jamais été faits ni prêtés.

13.

Comme sa majesté très-chrétienne a déclaré, par les conditions qu'elle a offertes pour la paix, de vouloir la ville de Charlemont, ou en échange celle de Dinant, au choix de sa majesté catholique, à condition que sadite majesté catholique se chargerait d'obtenir de l'évêque de Liége la cession de Dinant, le consentement de l'empereur et de l'empire; sa majesté catholique a choisi de retenir la ville de Charlemont, comme auparavant, et, en conséquence, s'oblige et promet d'obtenir desdits sieurs évêque et chapitre de Liége la cession, en forme authentique, de ladite ville de Dinant, avec le consentement de l'empereur et de l'empire, dans un an, à compter du jour et date de la ratification du traité de paix qui doit être fait entre l'empereur et ledit seigneur roi très-chrétien; et, en cas que sadite majesté catholique ne puisse obtenir lesdites cessions desdits sieur évêque et chapitre de Liége, avec le consentement de l'empereur et de l'empire, elle s'oblige et promet de faire remettre immédiatement, après le terme susdit, au pouvoir de sadite majesté très-chrétienne, ladite ville de Charlemont, pour en jouir comme de toutes les autres places et pays cédés audit seigneur roi très-chrétien, par les articles 11 et 12 du présent traité[1].

Le 17 septembre deux exemplaires de ce traité, l'un en français, l'autre en espagnol, furent déposés sur une table, aux deux bouts de laquelle étaient placés MM. de Beverningk et

[1] Voir ce traité dans les Actes et mémoires de la paix de Nimègue, t. II, p. 729-751.

de Haren. Les trois plénipotentiaires français, le maréchal d'Estrades, le comte d'Avaux, et M. Colbert, entrèrent dans la salle par un côté, au moment où y entraient de l'autre les trois plénipotentiaires espagnols, don Paolo Spinola Doria, marquis de los Balbases, le marquis de la Fuente et M. Christin. Ils s'avancèrent du même pas vers la table, s'y assirent en même temps, sur des fauteuils semblables, en face les uns des autres, signèrent au même instant les deux exemplaires des traités et les échangèrent. M. de Haren leur dit alors : « Les rois vos maîtres vivront désormais en beaux-frères et cousins. » M. d'Avaux partit immédiatement pour aller presser à La Haye l'envoi de la ratification du traité de Hollande, que les ambassadeurs des Provinces-Unies promirent pour le 19 [1].

En effet, le 19 les États-Généraux remercièrent M. Hyde des offres généreuses que le roi d'Angleterre leur avait faites et qu'ils ne devaient plus accepter, la paix étant conclue entre la France, les Provinces-Unies et l'Espagne[2]. Le même jour ils envoyèrent à Nimègue leur ratification du traité du 10 août, qui fut échangée avec la ratification de Louis XIV donnée le 18 août[3]. En la transmettant à Louis XIV, MM. d'Estrades et Colbert lui écrivirent : « Cet acte, qui achève d'abattre la cabale opposée à la paix, fera, selon toutes les apparences, trouver dorénavant à votre majesté dans les Provinces-Unies beaucoup plus d'empressement pour ce qu'elle désire, et plus

[1] *Récit de ce qui se passa à la signature du traité de paix entre la France et l'Espagne fait dans l'hôtel de MM. les ambassadeurs de Hollande, le 17 septembre 1678.* (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, t. II, p. 755-757.)

[2] Dépêche de MM. d'Estrades, d'Avaux et Colbert, à M. de Pomponne, du 17 septembre 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[3] Dépêche de MM. d'Estrades et Colbert, du 30 septembre 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

de disposition à reconnaître ses grâces et à en mériter la continuation[1]. »

La présence et les instances du comte d'Avaux, qui était adroit, insinuant, habile, n'avaient pas été étrangères au résultat obtenu. Cet ambassadeur, après avoir instruit Louis XIV de ses démarches et de leur efficacité, lui dit:

Extrait d'une dépêche du comte d'Avaux à Louis XIV. La Haye, 22 sept. 1678.

M. le prince d'Orange s'en allant demain à Dieren pour dix à douze jours, j'ai cru que je devais l'aller voir incognito et sans cérémonie, comme c'est l'usage des ambassadeurs qui demeurent quelque temps sans faire leur entrée. Dans la conversation que nous avons eue ensemble, il m'a dit qu'il ne feignait pas de m'avouer qu'il avait été fort contraire à la paix; qu'il était persuadé que les États abandonnaient trop légèrement leurs alliés; mais qu'étant faite à cette heure, il était d'avis plus que personne qu'on la maintînt et qu'on ne fît rien qui pût l'altérer. Je lui ai répondu que les États avaient assez de gloire d'avoir tiré les Espagnols aussi avantageusement qu'ils ont fait du mauvais pas où ils étaient: il en est convenu, et, à l'égard des autres, je lui ai dit qu'il n'y en a pas un qui ait perdu, et que ce qu'ils ont gagné par le moyen de l'argent des États, il est bien juste qu'ils le rendent, lorsque votre majesté a donné trois fois autant de pays en considération des États; qu'ils l'avaient si bien reconnu, qu'ils avaient approuvé le projet de votre majesté, que lui-même avait été alors de cet avis-là, et que je ne croyais pas que l'intérêt de leurs alliés eût changé depuis ce temps-là. J'ai cru, sire, devoir lui faire connaître qu'on sait assez que ces beaux prétextes qu'il prend à présent de fidélité pour ses alliés ne sont pas la véritable cause de l'acharnement qu'il a eu pour la guerre[2].

M. d'Avaux écrivit encore à Louis XIV la lettre suivante,

[1] Dépêche de MM. d'Estrades et Colbert, du 20 septembre 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.)

[2] *Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.

sur son entrée publique à La Haye, sur les démonstrations qui avaient accompagné la publication de la paix, sur la disposition des esprits dans les Provinces-Unies, et sur la conduite qu'il croyait utile de suivre désormais :

Extrait d'une dépêche du comte d'Avaux à Louis XIV. La Haye, 29 sept. 1678.

La publication de la paix s'est faite hier matin à La Haye, avec une si furieuse foule de peuple et de si grandes démonstrations de joie, que je ne le puis assez exprimer à votre majesté. Le même jour j'ai fait mon entrée. Je me suis rendu à Delft, où les États m'ont fait apprêter à dîner, suivant l'usage ordinaire. Comme il faisait extrêmement beau, j'ai voulu aller à pied visiter quelques églises de Delft, et je n'exagère point à votre majesté quand je lui dis que je ne pouvais passer dans les rues, tant l'affluence du peuple était grande; elle n'a pas été moindre depuis Delft jusqu'à La Haye : les carrosses ne pouvaient avancer; et tout le monde m'a assuré que non-seulement à pas une entrée d'ambassadeur depuis trente ans, mais encore à celle de madame la princesse d'Orange, il n'y avait pas un si grand concours de gens ; et quoique cette ville suive assez les mouvements que lui donne le prince d'Orange, elle a témoigné en cette occasion une joie qui assurément ne lui a pas été inspirée par ce prince. On commence à cette heure à croire tout de bon à la paix. Les émissaires du prince d'Orange avaient si fortement établi dans les esprits que la France ne voulait point la paix, que cette prévention a causé toutes les difficultés que nous avons eues à la conclusion de la paix. Un des bourgmestres de Delft me l'a assez fait entendre. Il m'a fort prié de les aller voir dans quelques jours, et m'a témoigné quelque sorte d'empressement pour cela. J'irai y faire un tour un de ces jours, non pas tant pour l'importance dont pourrait être cette ville, quoique je pense qu'il ne faille rien négliger, que pour rendre moins suspect un voyage que j'ai résolu de faire à Amsterdam, et que je crois nécessaire pour établir commerce avec quelqu'un de cette ville-là. Comme elle s'est opposée en toutes choses ouvertement au prince d'Orange, soit par son intérêt particulier, soit

à cause de leur ancienne inimitié, je n'aurai pas de peine à la faire entrer dans des sentiments auxquels elle est naturellement portée. Mais comme elle n'a pas gardé de mesure dans sa conduite, et qu'elle s'est déclarée dans des temps où elle n'a fait que découvrir ses sentiments sans en tirer aucune utilité, je crois qu'il faut profiter de la faute qu'elle a faite, pour ne rien précipiter à cette heure que le prince d'Orange peut encore tout sur une grande partie des provinces. Je crois donc que la conduite que j'aurai à tenir sera de laisser, dans ces commencements-ci, les peuples se rassurer d'eux-mêmes, en voyant la paix aussi bien établie qu'ils le verront, et ne pas perdre cependant toutes les occasions que j'aurai de leur donner de la défiance de la conduite du prince d'Orange, qui est telle qu'on la peut souhaiter pour donner à tous les bons républicains une terrible jalousie; et j'espère que, par le ménage que je ferai, il ne se passera pas beaucoup de mois sans que toutes les villes de Hollande ne se réunissent ensemble et ne reprennent leur ancienne autorité et vigueur.

Le premier et le plus grand intérêt est celui des villes d'Amsterdam, Leyde, Haarlem et autres, qui n'ont à cette heure d'autre but que de rétablir leur commerce, et qui seront aisément gagnées par l'avantage qu'elles y trouveront à maintenir la paix malgré le prince d'Orange et à diminuer son autorité, qui leur est déjà trop suspecte; en quoi, sire, je les aiderai toujours par toutes les assurances que je leur donnerai de la protection solide de votre majesté. Je serai un peu plus retenu à leur promettre quelque chose sur leur commerce, sinon en termes généraux, parce que je vois que, plus on leur donnerait, et plus ils en demanderaient[1].

Il ajoutait, quelques jours après, sur le même sujet :

Extrait d'une dépêche du comte d'Avaux

Samedi dernier, qui était le dernier jour que les États m'ont traité, et qui est celui destiné pour la première audience, j'eus la mienne,

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CVIII.

et je fus suivi, en y allant, d'un assez grand concours de peuple. Il y eut quelques cris de, *Vive le roi!* qui échappèrent. Comme j'ai fait, autant qu'il m'a été possible, ma harangue dans le sens que votre majesté me l'avait prescrit, on a été content, et surtout des assurances que je leur ai données que votre majesté rendait sincèrement son amitié aux États; qu'elle appuierait toujours leurs intérêts, et qu'elle contribuerait, autant qu'il serait en elle, à maintenir la tranquillité dans les Pays-Bas.

à Louis XIV. La Haye, 6 oct. 1678.

Je tâche, sire, autant qu'il m'est possible, de découvrir la situation des esprits, l'état de la république et les différents intérêts des partis qui se forment. Ce que j'en puis découvrir assez superficiellement jusqu'à cette heure est que la conduite du prince d'Orange aliène fort les esprits et qu'il n'a pas l'amour des peuples autant qu'il l'a eu autrefois. Ils sont si contents de la paix, que beaucoup de gens m'ont dit avoir entendu dans les rues le peuple murmurer de ce qu'on n'avait pas fait sonner les cloches et tirer le canon le jour de mon entrée, quoique cela ne se soit jamais fait; mais ils disaient qu'il fallait faire quelque chose d'extraordinaire. J'appris aussi avant-hier que dans les halles et dans le marché on dit assez hautement que le prince d'Orange montrait bien qu'il était fâché de la paix, puisqu'il s'en allait à la chasse quand on faisait des feux de joie. Tout cela, sire, sont bruits du peuple, qui change aisément et qui est amateur des nouveautés. Cependant ces gens-ci s'attachent assez aux premières impressions qu'ils prennent, et ils commencent assez à se persuader que le prince d'Orange n'a pas voulu la paix, pour ses intérêts particuliers. Mais pour ce qui regarde les sentiments des principaux des États, j'ai su, par M. Silverkrons et par un autre, qu'ils croyaient qu'il se forme sourdement un parti pour remettre les choses sur l'ancien pied. Je suis après à en découvrir la vérité. J'aime mieux le savoir un peu plus tard que de hasarder de me confier à des créatures du prince d'Orange; car je ne doute pas qu'il ne vienne se livrer à moi pour tâcher par là de savoir mes sentiments et mes desseins. Des gens bien intentionnés m'ont fait donner avis, par le

sieur Silverkrons, de ne me point formaliser de petites choses qui pourraient m'arriver, qui ne veulent pas dire qu'on puisse jamais manquer à ce qu'on doit à mon caractère et encore moins au respect dû à votre majesté; mais qu'ils savent bien que les amis du prince d'Orange chercheront à me fâcher et à me donner du chagrin, pour tâcher petit à petit d'ôter la bonne correspondance qui paraît s'établir ici, et, si je l'ose dire, la bonne volonté qu'on m'y témoigne.

On fit hier, sire, à La Haye et dans toutes les villes des États-Généraux, des prières publiques et des feux de joie pour la paix. On m'a mandé qu'il se devait faire des réjouissances extraordinaires à Amsterdam : celles qui se feront ici seront grandes. On s'attendait que je ferais quelque chose d'extraordinaire en cette occasion, et j'ai cru devoir faire connaître au peuple, par des démonstrations publiques, la joie qu'on avait du rétablissement de cette alliance. J'envoyai pour cet effet, dès le matin, six cents écus aux deux églises française et flamande, qui furent distribués sur-le-champ et qui auront plus touché les peuples que les autres dépenses. Je fis faire deux fontaines de vin qui coulèrent dès midi; j'avais prié à souper dix-huit de MM. les États qui étaient venus ces jours-ci manger avec moi; j'avais fait mettre mille francs en monnaie de France que je jetai au peuple, et eux aussi en même temps qu'ils furent arrivés; j'avais fait faire des illuminations et des feux d'artifice qui étaient au haut de ma maison; les violons et les trompettes arrêtèrent tout le jour le peuple autour de chez moi, où ils voyaient les principaux des États donner des marques d'une véritable joie de cette réconciliation.

Don Emmanuel de Lira a témoigné ici assez publiquement son chagrin de ce que les États avaient publié la paix avant que les ratifications d'Espagne fussent échangées. Il n'a pas voulu faire de feux de joie et a refusé les tonneaux que les États lui avaient envoyés, comme ils en envoient à tous les ministres des princes. Je ne crois pas que cela fasse un bon effet en ce pays pour les Espagnols, non

plus que pour les Anglais l'absence de M. Temple, qui a évité de s'y rencontrer, et confirmée par les compliments de condoléance que madame Giffard, sa sœur, a faits à la princesse d'Orange sur la paix faite entre la France et les États-Généraux[1].

Le mécontentement exprimé par don Emmanuel de Lira fut suivi d'un retard dans l'échange des ratifications du traité conclu le 17 septembre[2]. Ces ratifications devaient être remises, de part et d'autre, le 31 octobre, six semaines après la signature du traité[3]. Mais, le terme arrivé, les Espagnols ne se montrèrent pas disposés à remplir l'engagement qu'ils avaient pris à cet égard. Tout comme les Hollandais avaient subordonné la ratification de leur traité à la conclusion du traité des Espagnols, de même les Espagnols désiraient, pour ratifier le leur, attendre que celui de l'empereur fût signé. La paix serait restée par là indéfiniment incertaine. Aussi Louis XIV, après avoir accordé aux Espagnols deux nouveaux délais, le premier jusqu'au 20, le second jusqu'au 30[4] novembre, prit les moyens les plus efficaces pour les obliger à l'échange convenu. Il ordonna un mouvement de troupes du côté de Bruxelles, et les plénipotentiaires espagnols, paraissant alors, aux yeux de leurs alliés, avoir cédé à la contrainte, se résignèrent. Le 15 décembre ils remirent les ratifications au maréchal d'Estrades et à M. Colbert, qui, en les transmettant à M. de Pomponne, lui écrivirent :

Les ambassadeurs d'Espagne, avant que de les donner, ont été remercier leurs alliés de la fermeté avec laquelle ils ont toujours ap- **Extrait d'une lettre de MM. d'Estrades et Colbert au marquis de Pomponne. Nimègue, 15 déc. 1678.**

[1] *Correspondance de Hollande*, v. CIX.

[2] Dépêche du comte d'Avaux à Louis XIV, du 6 octobre 1678. (*Correspondance de Hollande*, vol. CIX.)

[3] Art. XXXII du traité du 17 septembre.

[4] Mémoire du comte d'Avaux, du 11 novembre 1678. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome II, pages 761 à 763.)

puyé les intérêts de la monarchie d'Espagne pendant tout le cours de cette guerre, et ils leur ont fait voir qu'ils ne pouvaient pas différer davantage l'échange de ces ratifications, sans perdre tout ce qu'il leur reste en Flandre, et qu'ils seraient plus utiles à leurs amis après qu'une bonne paix aurait rétabli les forces de cette couronne. Enfin, monsieur, ils ont si bien doré la pilule, que la plupart de leurs alliés témoignent être contents de leur procédé et même de l'engagement dans lequel ils sont entrés de ne les pouvoir assister[1].

La paix, une fois faite avec la Hollande et avec l'Espagne, devenait inévitable avec l'empereur, l'empire, le Brandebourg et le Danemarck. D'une part, la cessation des subsides hollandais et espagnols; de l'autre, l'action désormais plus irrésistible encore des armes françaises, devaient y contraindre successivement le reste des confédérés. La paix avec l'empereur et l'empire avait moins d'obstacles à rencontrer que la paix avec le Danemarck, l'électeur de Brandebourg, les princes de la maison de Brunswick et l'évêque de Münster. En effet, Louis XIV demandait que les traités de Westphalie fussent rétablis dans l'empire; que l'empereur lui cédât Fribourg ou lui restituât Philipsbourg; qu'il remît le prince Guillaume de Fürstenberg en liberté; qu'il rétablît dans ses anciens domaines le prince évêque de Strasbourg; qu'il consentît à faire rentrer le roi de Suède dans toutes les possessions allemandes qui lui avaient été accordées en 1648. L'empereur n'avait pas beaucoup de sacrifices à faire pour accepter ces conditions. Il ne pouvait pas en être de même de la part des princes que Louis XIV condamnait impérieusement à rendre les possessions qu'ils avaient conquises : ainsi l'électeur de Brandebourg avait pris à la Suède la Poméranie; les princes de Brunswick, de Zell, de Wolfenbüttel, les évêques d'Osnabrück et de Münster lui

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. CIX.

avaient enlevé les duchés de Brême et de Verden; enfin, le roi de Danemarck s'était emparé sur elle de plusieurs places et châteaux dans les provinces de Scanie, de Bleking et de Halland, ainsi que des îles de Rugen et de Gottland dans la Baltique. Louis XIV n'avait restitué aux Espagnols tant de places dont il était maître dans les Pays-Bas, et n'avait accordé une aussi forte barrière aux Hollandais, que pour ménager, en retour, le rétablissement entier de la Suède. Mais il était à présumer que les princes du Nord ne se soumettraient à la perte de leurs conquêtes qu'à la dernière extrémité; ils devaient le faire d'autant plus tard qu'ils étaient placés plus loin des armes de la France.

Aussi n'avaient-ils pas cessé de s'élever contre les exigences impérieuses de Louis XIV, ni de protester contre les paix séparées conclues le 10 août et le 17 septembre : ils mirent alors tout en œuvre pour empêcher la paix particulière de l'empereur et de l'empire avec la France et la Suède. Dès le mois de septembre on avait vainement essayé de convenir, à Nimègue, d'un armistice ou d'une trêve entre les parties belligérantes; l'électeur de Brandebourg et le roi de Danemarck, qui étendaient dans ce moment leurs conquêtes aux dépens de la Suède, s'y étaient refusés sous divers prétextes. Cependant l'empereur, après une campagne malheureuse, n'avait pas jugé à propos de rejeter plus longtemps la paix. Le 21 octobre il avait accepté l'une des *alternatives* posées dans le projet du 15 avril; et le 4 novembre le duc de Lorraine son gendre en avait fait de même en ce qui concernait la restitution de ses états. L'opinion publique de l'Allemagne se prononçait hautement en faveur de la paix, à laquelle les électeurs de Mayence, de Trèves et l'électeur Palatin adhérèrent le 1er et le 15 novembre par des déclarations publiques. Les

pacifiques désirs du corps germanique ne disposèrent pas seuls l'empereur Léopold à traiter avec Louis XIV: des revers militaires sur le Rhin et le soulèvement de la Hongrie lui en firent une loi.

Le maréchal de Créqui, dont l'habileté et les victoires contribuèrent puissamment au succès final des dernières négociations, s'était rendu en Alsace dès le commencement de la campagne de 1678 avec une armée de vingt-deux mille six cents hommes; il avait trouvé en face de lui le duc de Lorraine, qui commandait plus de quarante mille hommes. Depuis la fin de mai jusqu'au milieu d'octobre il déjoua tous les projets de son adversaire et remporta sur lui une suite d'avantages par les manœuvres les mieux combinées, et dont il avait soumis d'avance le plan à Louis XIV[1]. Il força d'abord le duc de Lorraine à abandonner le dessein de reprendre Fribourg, qu'il couvrit habilement contre les attaques du général autrichien; il battit ensuite trois corps de l'armée impériale devant Rheinfeld et Sickingen, et près du château d'Osterberg; il prit les forts de Kehl et de Ruperschau, et ruina le pont de Strasbourg pour paralyser les dispositions hostiles de cette ville ouvertement dévouée aux impériaux; enfin, il s'empara de Landau, de Lichtenberg, et fit trembler toutes les villes du Rhin[2].

Les succès du maréchal français, qui, renforcé par les troupes désormais disponibles de l'armée de Flandre, menaçait l'Allemagne, n'étaient pas pour la cour de Vienne l'unique sujet de craindre et l'unique raison de céder. Les événements de Hongrie lui inspiraient de profondes alarmes. Ce royaume opprimé, surtout depuis 1671, avait saisi l'occasion

[1] *Mémoire du maréchal de Créqui sur le plan d'opérations de l'armée du roi pendant la campagne de 1678, du côté du Rhin.* — *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, pages 179-185.

[2] *Ibid.* p. 167-169, et surtout 186-190.

de faire éclater ses ressentiments et de revendiquer ses privi-léges. L'empereur Léopold n'avait été fidèle à aucune de ses promesses envers les Hongrois. Cédant aux conseils de ses ministres catholiques et voulant rendre héréditaire et absolue la couronne de Hongrie, il avait persécuté les protestants et méconnu les franchises aristocratiques de la noblesse hongroise. Aussi les anciens chefs de l'insurrection, qui avaient cherché un refuge soit en Turquie, soit en Pologne, soit en Transylvanie; les enfants et les parents de ceux qui avaient péri victimes de la rigueur impériale; les magnats qui avaient conservé leur position et leur autorité; enfin le prince de Transylvanie, Apafi, dont les possessions étaient convoitées par la cour de Vienne, s'étaient secrètement entendus pour renverser la domination de l'empereur. La longue guerre de Léopold avec Louis XIV, en transportant sur le Rhin les troupes autrichiennes, avait offert aux mécontents de Hongrie une occasion favorable pour se soustraire au joug qui pesait sur eux. Ils avaient invoqué en faveur de leur indépendance les secours des nations voisines, et ils avaient trouvé un allié naturel dans Louis XIV.

Cependant ce prince n'avait pas mis d'abord à fomenter les troubles de Hongrie l'activité et la promptitude que l'intérêt de sa politique semblait lui recommander. Les soulèvements avaient commencé avec la guerre, et Louis XIV n'avait accordé aux insurgés que des secours indirects, par l'entremise de son ambassadeur de Pologne. Ces secours avaient été distribués « pour obéir aux ordres de sa majesté, qui étaient de nourrir les troubles de ce pays-là et les espérances de ceux qui pouvaient les entretenir[1]. » Dès la fin de l'année 1674, M. de Forbin-Janson, évêque de Marseille et ambassadeur de Louis XIV

[1] Lettre de M. Forbin-Janson à Louis XIV, du 22 nov. 1674. (*Corr. de Hongrie*, vol. II.)

à Varsovie, écrivait à sa cour « qu'une révolution générale était imminente en Hongrie; qu'il n'était plus d'accommodement possible entre les réfugiés hongrois et l'empereur, après que celui-ci avait manqué à la parole qu'il avait donnée au comte Zrin et autres, qu'il avait fait mourir; enfin, qu'un grand nombre de mécontents devait se joindre à ceux qui s'étaient déjà déclarés, surtout si on les voyait appuyés et soutenus par le roi de France[1]. »

La cour de France aurait voulu que l'insurrection fût générale et que le prince de Transylvanie y prît part, afin d'en assurer encore mieux le succès. Dans ce but, M. de Beaumont avait été chargé, dès le mois de septembre, par M. de Forbin-Janson, d'une double mission auprès du prince Apafi et des mécontents hongrois. Il devait faire part au prince transylvain des brillantes campagnes de Condé et de Turenne, de la conquête récente de la Franche-Comté, et l'engager à profiter des circonstances pour acquérir la couronne de Hongrie, ou, s'il n'y songeait pas, pour défendre sa propre cause en soutenant celle des mécontents hongrois. M. de Beaumont avait ordre de faire à ceux-ci les mêmes ouvertures; de s'informer si le jeune Zrin ou tel autre, pris dans l'une des plus illustres familles, pouvait servir de chef de parti; de connaître surtout l'état de leurs affaires, leurs desseins, leurs ressources, le nombre de troupes qu'ils pourraient lever, le gouvernement civil et militaire qu'ils se proposaient d'établir; de savoir si les évêques, les ecclésiastiques et les seigneurs prendraient part au soulèvement, et quelle était enfin la nature de leurs relations avec la Porte. M. de Beaumont devait leur manifester l'intérêt que prenait à leur sort l'ambassadeur de France, leur garantir

[1] Dépêche de l'évêque de Marseille à Louis XIV, du 22 novembre 1674. (*Correspondance de Hongrie*, vol. II.)

l'efficacité de sa protection, et retourner immédiatement à Varsovie afin de mieux persuader aux mécontents que le but de sa mission était réel, et aussi « afin de donner d'autant plus l'alarme à la cour de Vienne[1]. »

Tous les exilés, les magnats, les nobles hongrois avaient salué avec enthousiasme[2] la présence de l'envoyé français. Le comte Wesseliny, l'un des principaux d'entre eux, qui vivait sous le patronage de la Porte, et dont le château, situé à Hahed, était le refuge de tous les mécontents, avait été chargé de répondre à l'ambassadeur de Pologne pour lui exprimer la reconnaissance commune et lui dire qu'ils étaient entièrement disposés à profiter des secours qui leur étaient offerts, tout en étant peu satisfaits des propositions adressées au prince de Transylvanie. Toutefois cette première tentative n'avait eu aucun résultat, les offres de l'ambassadeur français n'ayant été suivies d'aucunes mesures propres à en assurer l'exécution.

En 1675 M. Akakia, ancien secrétaire du comte d'Avaux au célèbre congrès de Münster, fut envoyé par la cour de France en Hongrie et en Transylvanie pour examiner de plus près la situation de ces deux pays. Après s'être concerté avec les mécontents hongrois, il vit Teleki, principal ministre d'Apafi, lui proposa le commandement militaire de l'insurrection, préférablement à Wesseliny, le gagna par cette offre, se rendit à Fogaras auprès du prince de Transylvanie, qui se montra assez disposé à seconder les mécontents. Ceux-ci demandèrent en effet à Teleki de se mettre à leur tête, et la cour de Vienne alarmée dépêcha un exprès au prince de Transylva-

[1] Instructions données à M. de Beaumont par l'évêque de Marseille, du 13 septembre 1674. (*Correspondance de Hongrie*, vol. II.)

[2] Lettre de Teleki aux réfugiés hongrois, du 18 octobre, et lettre des exilés, magnats et nobles hongrois, du 19 novembre 1674. (*Corresp de Hongrie*, vol. II.)

nie pour le prier de s'entremettre auprès des insurgés en leur offrant des concessions, et surtout de ne pas se joindre à eux. Cette démarche parut un signe évident de faiblesse, et l'envoyé français en profita habilement. Il décida le prince de Transylvanie à traiter avec le roi de France, d'accord avec les mécontents hongrois. « Ce prince, après avoir fait promettre à ceux-ci le secret sous serment, se déclara en leur faveur, attendant désormais le secours promis par la France[1]. »

Mais le cabinet de Saint-Germain ne se hâta point de conclure avec les Hongrois. Soit qu'il ne crût pas à la force ou à la durée de leur résistance, soit qu'il espérât une plus puissante diversion de la part de la Turquie, alors sur le point de terminer la guerre avec la Pologne, il ne tint pas envers les insurgés les engagements pris par son dernier envoyé. Pendant toute une année, le prince Apafi, son ministre Teleki et les magnats hongrois firent parvenir leurs plaintes à l'ambassade de Pologne. Enfin un mémoire de M. Akakia vint, en novembre 1676, appeler de nouveau l'attention sur les affaires de Hongrie, et probablement déterminer la conclusion du traité qui fut signé l'année suivante.

Dans ce mémoire, M. Akakia établissait que les Hongrois étaient alors plus unis entre eux et conséquemment plus aptes à servir les projets du roi, puisqu'ils avaient pour chef un homme qui réunissait toutes les qualités propres au commandement, qui était le principal ministre du prince de Transylvanie, et qui avait pris des mesures capables d'assurer le succès de l'entreprise s'il obtenait la protection de la France. Il ajoutait que les mécontents de Hongrie avaient hâte de mettre à profit l'éloignement des forces militaires de l'empereur pour secouer le joug de la cour de Vienne; que dès

[1] Mémoire de M. Akakia sur les affaires de Hongrie. (*Correspondance de Hongrie*, vol. II.)

lors l'alliance entre la France et la Hongrie était de la plus haute importance, qu'elle devait contribuer à l'heureux succès des armes du roi, et même à celui de la négociation pendante à Nimègue, et qu'elle semblait bien préférable à l'alliance de la Suède et des divers princes de l'empire.

M. Akakia, rappelant son ancienne mission, faisait remarquer le discrédit moral et le préjudice réel qui résulteraient d'un manquement de parole. Il était de plus à craindre, selon lui, que le prince de Transylvanie ne s'interposât entre les mécontents et l'empereur, et que les forces dont le roi pouvait alors tirer parti contre l'Autriche ne fussent plus tard tournées par l'Autriche contre la France. Il soutenait que les secours promis aux Hongrois par la Porte n'étaient qu'illusoires, car la Porte elle-même avait intérêt à ruiner la noblesse hongroise. Il ajoutait enfin que le traité de paix conclu entre la Porte et la Pologne n'était pas encore ratifié et ne devait l'être qu'à la prochaine diète.

Cependant ce traité signé à Zuranow, le 16 octobre 1676, entre Jean Sobieski et Mahomet IV, était de nature à inquiéter à la fois l'empereur et l'électeur de Brandebourg. Jean Sobieski avait remplacé sur le trône de Pologne, en 1674, le roi Michel Coribut Wieçnowieçki. Il avait été appuyé par la France et par la Suède, tandis que les cabinets de Berlin et de Vienne avaient voulu faire élire le duc de Lorraine[1]. Jean Sobieski, après avoir soutenu une guerre difficile et heureuse contre les Turcs et leur avoir arraché des conditions avantageuses, devait favoriser les desseins de la France et de la Suède. Aussi M. de Pomponne écrivait-il aux plénipotentiaires français à Nimègue : « Je n'ai pas besoin de vous dire que la nouvelle de la paix de Pologne a été reçue avec beaucoup de joie de sa

[1] Pufendorf, *de Rebus gestis Fred. Wilhelmi*, lib. XII, § 79; lib. XV, § 12-21.

majesté. Vous connaissez aisément quelles en peuvent être les conséquences qu'elle attend à l'égard de l'électeur de Brandebourg, et quelle jalousie la Porte, dégagée d'une grande guerre, peut causer à la cour de Vienne[1]. »

Les espérances que Louis XIV fondait sur la paix de Pologne n'empêchèrent pas ce prince de se rendre aux puissantes considérations que M. Akakia faisait valoir dans son mémoire. Il envisagea les affaires de Hongrie sous un nouveau jour et ne se contenta plus d'envoyer indirectement des subsides. Le 17 janvier 1677 le marquis de Béthune, qui avait remplacé à Varsovie l'évêque de Marseille, reçut plein pouvoir de traiter avec les Hongrois et le prince de Transylvanie, de favoriser leurs mouvements par un envoi de troupes, et le 27 mai de la même année il conclut avec les plénipotentiaires du prince et des confédérés un traité d'alliance qui renfermait les conditions suivantes :

1.

Le prince de Transylvanie et les confédérés devront lever une armée de neuf mille cavaliers et de six mille fantassins sous le commandement de Teleki.

Si les troupes du marquis de Béthune ne peuvent passer en Hongrie, le prince de Transylvanie leur donnera passage par les états et pays qu'ils prendront.

Si elles ne peuvent prendre leurs quartiers dans la Hongrie, le prince de Transylvanie leur en donnera dans son pays, au prix dont le marquis de Béthune conviendra avec lui.

2.

Les principaux exilés et députés du roi composeront un conseil où toutes les choses se résoudront à la pluralité des voix.

[1] Lettre de M. de Pomponne à MM. d'Estrades, Colbert et d'Avaux, du 19 novembre 1676. (*Négociations et lettres du comte d'Estrades*, tome VII, page 369.)

3.

La somme que le roi donnera se payera de quartier en quartier, selon le nombre de troupes, qui ne pourra être moindre de dix mille, et sa majesté ne pourra prétendre de remboursement des dépenses qu'elle aura faites dans cette guerre; l'argent sera remis, pour sûreté, dans quelqu'une des villes de Pologne voisine de la Hongrie.

4.

Le marquis de Béthune répond de la sûreté du transport de Pologne en Hongrie.

5.

Le prince ni Teleki ne pourront diminuer le nombre de quinze mille hommes de troupes qu'après la guerre finie, ou du consentement du roi, encore moins les troupes que fournira M. de Béthune.

6.

On choisira de bons officiers pour commander, et M. de Béthune est prié de faire venir des Français.

7.

Si le prince est obligé par des ordres de la Porte, dont il dépend, de se désister de cette guerre, il laissera le général Teleki avec ses troupes assister les confédérés sous main autant qu'il pourra.

8.

Les confédérés ne pourront pas faire de paix avec l'empereur sans le consentement du roi. Si sa majesté la fait, il tâchera de les y comprendre, et en tout cas leur continuera la protection et les assistances telles qu'elles sont stipulées dans le traité, c'est-à-dire en une somme d'argent.

9.

Si le traité attirait au prince de Transylvanie quelque disgrâce de la Porte, sa majesté l'y appuiera de ses offices par ses ambassadeurs, et ce traité ne pourra préjudicier aux engagements des confédérés envers la Porte.

10.

Le roi promet cent mille écus par an pour l'entretènement de quinze mille hommes; les confédérés s'obligent de donner aussi vingt mille écus de plus pour supplément des dépenses extraordinaires des premiers six mois, et se réservent de députer vers sa majesté pour obtenir une plus grande subsistance.

11.

Il sera à la volonté du roi de faire agir cette armée dans la Moravie, la Silésie ou la Hongrie sujette; le traité sera secret ou public, au choix du roi.

12.

La ratification du roi sera donnée dans les quinze semaines, celle du prince et des confédérés dans les dix semaines. Ils devront en outre envoyer un député de leur part à sa majesté pour la remercier et l'informer de leurs besoins[1].

Ce traité une fois signé, le marquis de Béthune s'occupa d'en assurer l'exécution. Dans cette vue, il avait envoyé l'abbé Révérend et M. de Forval auprès du prince de Transylvanie et des mécontents, et il recrutait lui-même en Pologne, parmi les troupes récemment licenciées de ce pays, le corps que la France devait joindre à l'armée des insurgés. Il fit demander

[1] Au dépôt des affaires étrangères et dans le volume II de la Correspondance de Hongrie. La ratification de Louis XIV est du 10 juillet 1677, et celle des députés hongrois, du 19 octobre 1677. (*Correspondance de Hongrie*, vol. II.)

deux officiers hongrois qui connussent les chemins afin de faciliter le passage des troupes polonaises[1]. En même temps l'abbé Révérend rapportait une expédition du traité, afin de le faire signer au prince Apafi; mais ce prince, qui obéissait entièrement aux injonctions de la Porte, et qui avait sollicité du Grand Seigneur l'autorisation de s'unir aux mécontents, ne voulait plus agir avant de l'avoir reçue. Son principal ministre Teleki avait même retardé la jonction qui devait s'opérer entre les mécontents et les troupes venant de Pologne[2]. Aussi M. de Forval s'était-il décidé à ne traiter qu'avec les mécontents, et avait-il engagé l'ambassadeur de France à mettre en mouvement le corps polonais vers le 13 septembre. Il faisait en outre remarquer l'avantage qu'il y avait à profiter du zèle d'alliés entreprenants sur lesquels on pouvait entièrement compter. « L'action, écrivait-il, se fera avec des gens qui mettront le tout pour le tout, et se font fort, si on leur tient ce qu'on leur a promis, d'avoir dans la campagne prochaine autant de troupes qu'eux et les Transylvains, en ayant déjà sept mille[3]. »

Les troupes levées en Pologne par l'ambassadeur de France avaient été placées sous le commandement du comte de Boham. Elles ne s'élevaient qu'au nombre de trois mille hommes. Elles effectuèrent leur passage du côté de Marmaros, le 25 septembre, pour venir se joindre aux insurgés hongrois[4]. Vainement l'abbé Révérend s'était-il employé auprès du prince Apafi pour qu'il favorisât ce passage. Teleki, dont l'influence sur l'esprit de son maître était en ce moment toute-puissante,

[1] Lettre du marquis de Béthune à MM. Révérend et de Forval, 1677. (*Correspondance de Hongrie*, vol. II.)

[2] Lettre de M. l'abbé Révérend à M. de Béthune, du 10 octobre 1677. (*Correspondance de Hongrie*, vol. II.)

[3] Lettre de M. de Forval à M. de Béthune, du 24 août 1677. (*Correspondance de Hongrie*, vol. II.)

[4] Lettre de M. l'abbé Révérend à M. de Béthune, du 10 octobre 1677. (*Correspondance de Hongrie*, vol. II.)

se défendit d'agir. Il ne voulait même pas céder le souverain commandement au comte Émeric Tœkœli, dont le père était mort en 1672, en défendant contre les troupes impériales son château de Likava[1], et à qui les deux émissaires français étaient parvenus à le faire accepter[2]. Le comte de Boham n'ayant pu joindre, comme il l'espérait, Wesseliny, qui à la tête d'un grand nombre de mécontents venait à sa rencontre, traversa la petite rivière de Bathor, arriva près de Szathmar et battit les impériaux, bien qu'il leur fût de beaucoup inférieur en nombre[3]. Ce premier succès produisit le meilleur effet. Apafi, qui refusait toujours de se déclarer ouvertement avant qu'il n'y eût été autorisé par la Porte, permit à Tœkœli de joindre à lui celles des troupes de sa principauté qui y consentiraient. Il envoya aux gouverneurs de ses places l'ordre de favoriser les Hongrois; et de leur fournir pour leur argent ce dont ils auraient besoin[4]. Quoique la petite armée polonaise ne parût point en état de résister aux forces des impériaux, M. de Boham, grâce à l'habileté de ses manœuvres, remporta sur eux, le 10 octobre 1677, une nouvelle victoire à Nialap. La moitié de l'armée ennemie périt en cette rencontre, et l'autre moitié ne dut qu'à l'obscurité de la nuit de pouvoir effectuer sa retraite[5].

A cette époque le marquis de Béthune, en annonçant à Louis XIV ces premiers avantages, lui exposa ainsi la situation des affaires de Hongrie :

[1] *Histoire des révolutions de Hongrie*, tome I, page 276; édition in-12. La Haye, 1739.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre d'Absolon à M. le marquis de Béthune, du 11 octobre 1677. (*Correspondance de Hongrie*, vol. II.)

[4] Lettre de l'abbé Révérend à M. de Béthune, du 10 octobre 1677. (*Correspondance de Hongrie*, vol. II.)

[5] Lettre de M. de Louvigny à M. de Béthune, du 14 décembre 1677. — *Mémoires de Betlem Niklos.* — *Histoire des Révolutions de Hongrie*, tome VI, p. 291-292. — *Relation du combat de Nialap.* (*Correspondance de Hongrie*, vol. II.)

Le corps des Hongrois peut approcher de sept mille hommes, et les troupes qui sont passées de Pologne sont au delà de trois mille. Ce nombre est suffisant pour le peu qui reste de cette campagne; mais pour retirer dans la prochaine toute l'utilité que le roi se peut promettre de cette diversion, il faut que l'armée hongroise, s'il est possible, soit supérieure à celle que l'empereur peut lui opposer, ce qui me paraît praticable par les expédients que je proposerai ci-après, en cas que sa majesté consente à une dépense plus considérable que celle de deux cent mille écus qu'elle m'a permis d'y employer.

Extrait d'un mémoire de M. le marquis de Béthune sur les affaires de Hongrie. Dantzick, 18 oct. 1677.

Si le roi regarde simplement l'affaire de Hongrie comme une occupation et une nouvelle matière de dépense et d'embarras qu'elle veuille donner à l'empereur, il suffit présentement d'entretenir complètes les troupes polonaises qui sont passées et se tenir au traité à l'égard des Hongrois, en leur payant le subside accordé à proportion du corps qui servira actuellement dans le camp, et en ce cas-là on n'aurait qu'à prendre les mesures pour faire subsister le corps polonais pendant l'hiver et en laisser le commandement et le soin au colonel Boham, le faisant brigadier, ainsi que je l'ai demandé à sa majesté, et l'on pourrait, laissant les choses dans l'état où elles sont, attendre à se régler sur les démarches des Turcs.

Que si, au contraire, sa majesté voulait, dès à présent, former le dessein d'attaquer l'empereur fortement en Hongrie, et l'obliger de diminuer ses armées du Rhin pour courir à la défense de ses pays héréditaires, je croirais que l'on pourrait, en faisant les dépenses nécessaires, former un corps de vingt mille hommes et le mettre en état d'agir au commencement du printemps.

Pour cela deux choses me paraissent nécessaires : la première, d'augmenter les troupes polonaises jusqu'à huit mille hommes, ce que je me chargerai bien d'exécuter lorsque je serai en Russie, étant assuré que l'armée se trouvant sans payement, une grande partie s'offrira de passer où je désirerai. Quant aux expédients pour fortifier le corps des Hongrois et les obliger à le tenir tou-

jours considérable, je n'en trouverai point de meilleur que de leur promettre que, à toutes les revues où ils se trouveront être au-dessus de dix mille hommes effectifs, on leur donnera le subside promis pour quinze, et que toutes les fois qu'ils se trouveront au-dessous de ce nombre ils ne recevront paye que pour les effectifs à proportion et selon la somme accordée par le traité. Si le roi voulait augmenter ce corps de quelques troupes de Transylvanie, le comte Teleki m'offre de traiter en son particulier pour lever trois mille hommes dans deux mois et de les joindre au corps polonais, pour suivre avec sa personne à tout événement les partis que l'on voudra prendre.

Après avoir exposé ce qui se peut faire, je dois faire voir ce qui est à craindre et les obstacles qu'il faudrait surmonter pour réussir à ce projet. Trois choses sont à appréhender : la mauvaise foi du comte Teleki, la jalousie et la dissension entre les Hongrois, et les ordres de la Porte; et trois difficultés se rencontrent considérables : le défaut de lieux où faire subsister les troupes et donner des quartiers, la peine extrême de faire passer sûrement en Hongrie de l'argent, et les traverses que le grand général (Teleki) continue d'apporter à la levée et à la sortie des troupes polonaises; mais je me ferais fort de vaincre ces trois dernières oppositions, si le roi me permettait d'employer jusqu'à dix mille écus pour ramener le prince [1].

L'année suivante la diversion opérée en Hongrie prit un aspect encore plus menaçant pour l'empereur. Le prince de Transylvanie, ayant eu à réprimer dans ses états une sédition qu'il avait quelques raisons d'attribuer à la cour de Vienne, parut vouloir concourir sincèrement à l'action générale [2]. La cour de Vienne avait vainement négocié avec les insurgés hongrois, leur offrant de transiger avec eux et multipliant les

[1] *Correspondance de Hongrie*, vol. II.

[2] Lettre de M. de Boham à M. de Béthune, du 29 avril 1678. (*Correspondance de Hongrie*, vol. III.)

promesses; ses tentatives de rapprochement n'avaient inspiré que des défiances [1]. Teleki lui-même, qui avait reçu de l'abbé Révérend deux mille cinq cents ducats, se réunit enfin à M. de Boham [2]. Les troupes polonaises qui servaient sous ce dernier général, celles du prince de Transylvanie, les mécontents venus de tous les points de la Hongrie, formèrent une armée dont Teleki devait avoir le suprême commandement, et qui était supérieure aux forces militaires que l'empereur entretenait en Hongrie. Mais Teleki s'étant refusé à attaquer le général ennemi Wurm et à faire le siége d'Éperies, contre le sentiment de MM. de Boham, de Forval et de Tœkœli, il n'avait pas tardé à se démettre de ses fonctions [3]. Après la retraite de Teleki, les opérations militaires furent poussées plus activement. Le comte de Boham occupa plusieurs places importantes; Tœkœli, de son côté, qui avait fait appel à tous les mécontents de Hongrie, et qui en avait réuni jusqu'à vingt mille, fit le siége d'Éperies, l'emporta de vive force, traversa le Waag malgré les impériaux, rejoignit le comte de Boham, et ils attaquèrent et défirent ensemble, à Szathmar, le général Lesley, qui avait fait la faute de partager son armée en trois corps [4]. Les deux chefs victorieux s'établirent dans les villes des montagnes.

Pendant ce temps un ministre réformé, qui avait pris le nom de *Josué*, et avait rallié environ six mille protestants, ravageait les pays héréditaires de la maison d'Autriche. La cour de Vienne alarmée entra dans des négociations nouvelles. Les

[1] *Histoire d'Émeric, comte de Tœkœli, ou Mémoires pour servir à sa vie*, édition in-12. Cologne, 1693, pag. 98-100.

[2] Lettre de M. de Forval à M. de Béthune, du 28 avril 1678, et de M. de Boham au même, du 29 avril 1678. (*Correspondance de Hongrie*, vol. III.)

[3] Lettre de M. de Forval à M. de Béthune, du 22 août 1678, et Mémoires de Betlen Niklos, p. 310. (*Correspondance de Hongrie*, v. III.)

[4] Lettres de M. de Forval et de M. de Boham à M. de Béthune, juillet 1678. (*Correspondance de Hongrie*, vol. III.)

mécontents ayant réclamé une amnistie générale, le libre exercice de leur religion, la restitution de leurs biens, la faculté d'élire un palatin, et menaçant de livrer aux Turcs toutes les villes des montagnes si l'on ne faisait droit à leurs demandes[1], l'empereur les amusa par de fausses promesses, et comprit qu'il avait besoin de la paix sur le Rhin pour se rendre maître de l'insurrection de Hongrie.

Il songea sérieusement à traiter avec Louis XIV. Les rois de France et de Suède avaient remis aux médiateurs, l'un le 24, l'autre le 26 novembre 1678, des projets de paix avec l'empereur, projets dans lesquels il était proposé de laisser Fribourg à la France et Philipsbourg à l'Autriche; de rendre au duc de Lorraine ses états, en lui donnant Toul et une prévôté dans les trois évêchés, en échange de Nancy et de Longwy, qui resteraient à Louis XIV, lequel posséderait, de plus, en toute souveraineté, et avec leurs villages, quatre chemins d'une demi-lieue de largeur, allant de Nancy à Saint-Dizier en Champagne, à Schelestatt en Alsace, à Vesoul en Franche-Comté, à Metz dans les trois évêchés; de maintenir le duc de Bouillon dans son duché, où il avait été rétabli pendant la guerre; de remettre en liberté le prince Guillaume de Fürstenberg, et de faire rentrer dans leurs principautés, biens, bénéfices, ses deux frères l'évêque de Strasbourg et le landgrave Antoine Egon; de réintégrer le roi de Suède et le duc de Holstein-Gottorp dans tout ce que leur avaient pris l'électeur de Brandebourg, les princes de la maison de Brunswick, l'évêque de Münster et le roi de Danemarck[2]. Le 2 décembre les plénipotentiaires de France avaient annoncé, de plus, aux média-

[1] *Histoire d'Émeric, comte de Tekeli*, p. 107-108.

[2] Voir ces deux projets dans les Actes, et mémoires de la paix de Nimègue, t. III, page 227-248.

teurs que, si l'empereur laissait écouler l'année sans accepter ces conditions, « sa majesté très-chrétienne prétendait être dégagée des paroles qu'elle avait données le 15 avril à l'égard de sa majesté impériale et de l'empire... vu qu'elle serait obligée de faire de très-grandes dépenses durant cet hiver et pour tous les préparatifs d'une campagne, et qu'il ne serait pas juste qu'elle ne pût profiter des avantages qu'elle en pourrait tirer[1]. »

Le 6 décembre les plénipotentiaires de l'empereur avaient présenté deux contre-projets. Le rétablissement des traités de Westphalie, sans qu'il fût permis aux membres de l'empire de prendre les armes les uns contre les autres; la restitution du duché de Bouillon à l'évêque de Liége; la remise des duchés de Lorraine et de Bar au duc Charles, sans en détacher Nancy et Longwy, et sans accorder à la France autre chose qu'un simple passage pour ses troupes de Verdun à Metz et de Metz à Saverne; le règlement arbitral dans huit ou dix mois des différends qui existaient entre les dix villes impériales d'Alsace et les feudataires des trois évêchés, d'une part, et le roi très-chrétien, de l'autre; la mise en liberté du prince Guillaume de Fürstenberg; la pacification entre la Suède et ses ennemis d'après les bases de la paix de Westphalie, « à moins que, pour le repos public, on ne jugeât à propos, d'un commun accord, de la changer[2], » en employant pendant quatre mois les bons offices de la Grande-Bretagne, des Provinces-Unies, de la France et de l'empire, et, si l'on n'y parvenait pas de cette manière et à cette époque, en recourant aux moyens dont conviendraient les mêmes puissances : tels étaient les fon-

[1] Mémoire de MM. les ambassadeurs de France donné à MM. les médiateurs, le 2 décembre. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, t. III, p. 248 et 249.)

[2] Article IV du projet de paix avec la Suède. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome III, page 280.)

dements que l'empereur assignait à la paix[1]. L'article relatif à Fribourg et à Philipsbourg, qui était fort vague dans le projet du 6 décembre, fut complété par des articles additionnels du 27 décembre, en vertu desquels Louis XIV devait garder la première de ces villes, et Léopold conserver la seconde[2].

Ces propositions réciproques, sur lesquelles les plénipotentiaires de France et d'Autriche avaient à se mettre d'accord, excitèrent le vif mécontentement de l'électeur de Brandebourg, des princes de la maison de Brunswick et du roi de Danemarck. L'ambassadeur de Brandebourg s'en plaignit vivement dans un mémoire qu'il présenta, le 20 décembre, aux plénipotentiaires impériaux. Il dit, au nom de son maître, « qu'il ne pouvait s'empêcher de témoigner la surprise extraordinaire où il se trouvait en voyant qu'on avait tâché de faire la paix entre sa majesté impériale et l'empire, d'un côté, et sa majesté le roi et la couronne de Suède, de l'autre; et d'en exclure les alliés du nord qui avaient principalement et presque tout seuls été en guerre contre la Suède[3]. » Après avoir rappelé que les Suédois avaient enfreint la loi de l'empire en envahissant les premiers les états de l'électeur, que la diète de Ratisbonne les avait déclarés ennemis publics par ses décrets, il ajoutait : « Or, comme ils se sont si clairement rendus indignes du droit qu'ils avaient à la paix de Westphalie et des bénéfices qu'ils en recevaient, et que maintenant ils sont entièrement chassés, par les justes armes de son altesse électorale et des autres alliés du nord, des terres de l'empire... on espère que l'ambassade impériale ne voudra point soutenir que les Sué-

[1] Voir ces deux projets dans les Actes et mémoires de la paix de Nimègue, t. III, pages 249 à 284.

[2] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome III, pages 296 à 300.

[3] *Ibid.* pages 333-334.

dois ont toujours seigneurie et autorité sur les pays dont ils ont été dépossédés avec justice sur l'avis de l'empire et par ordre de l'empereur[1]. » De son côté, l'ambassadeur de Danemarck s'éleva contre une manière de traiter si impérieuse et si exigeante. « La déclaration de vouloir tout avoir et ne rien donner, dit-il, ne se pourrait pas appeler traité, mais plutôt une résolution constante de vouloir à tout prix continuer la guerre[2]. » Il réclama, dans le projet de paix qu'il remit le 8 janvier : « que tout ce que le sort des armes avait acquis dans la présente guerre au roi de Danemarck, Norwége, etc. lui fût laissé en toute propriété et souveraineté, sans prétention quelconque de retour[3]. »

Ces demandes, que l'électeur de Brandebourg et le roi de Danemarck étaient décidés à appuyer de leurs armes, étaient accompagnées des réclamations de l'évêque de Liége et du duc de Lorraine. Le premier revendiquait le duché de Bouillon comme appartenant à son église[4]; le second déclarait ne pas pouvoir admettre les conditions auxquelles ses états devaient lui être rendus, d'après le projet de Louis XIV. La cession de Nancy, qui en était la capitale, et qui, d'ailleurs, avait bien plus d'étendue que Toul, la perte de cent cinquante lieues de chemin en longueur et de soixante et quinze en largeur, que le roi de France exigeait à travers ses états, ne lui paraissaient surtout pas admissibles[5]. Il offrait de démolir en partie les

[1] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome III, pages 335-336.

[2] Déclaration de l'ambassadeur de Danemarck du 6 janvier 1679. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome III, pages 366 à 370.)

[3] Premier article du projet de traité. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome III, page 370.)

[4] Voir diverses déclarations des 12, 16 et 21 janvier 1679, dans les Actes et mémoires de la paix de Nimègue, tome III, pag. 303 à 312.

[5] Observations du ministre et plénipotentiaire de Lorraine sur le projet de la France, du 24 décembre. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome III, pages 348 à 361.)

fortifications de Nancy, et demandait « qu'il plût au roi de prendre pour règle de son rétablissement celui qu'il avait fait au feu duc son oncle après le traité des Pyrénées, le dernier février 1661; il espérait que sa majesté voudrait bien s'y prêter et ne lui pas faire un traitement moins favorable qu'au duc son oncle, n'ayant jamais rien démérité d'elle; et qu'au lieu de la route mentionnée, elle se contenterait du passage que son altesse sérénissime lui offrait dans ses états[1]. » Le 6 janvier le ministre du duc de Lorraine proposa aux médiateurs d'accepter les conditions du traité de 1661, avec les modifications suivantes : ou Nancy fortifié, sans la route imposée par le traité de 1661; ou Nancy démoli, en réduisant la route à un simple droit de passage et en obtenant Marsal; ou cession de Marsal pour avoir intégralement Nancy; ou garnison française dans Nancy, sans la route; ou, enfin, échange de Nancy contre une ville de même valeur, sans les chemins exigés[2]. Par ces diverses *alternatives*, le duc de Lorraine rejetait le projet qui le mettait à la discrétion de la France, en établissant la souveraineté de celle-ci sur tant de points divers de ses états.

Mais si les plaintes et les réclamations de l'électeur de Brandebourg, du roi de Danemarck, de l'évêque de Liége, du duc de Lorraine étaient de nature à embarrasser l'empereur, elles n'étaient pas capables d'arrêter Louis XIV dans la poursuite de ses plans et l'accomplissement de ses volontés. Ce prince se montra inébranlable; il insista sur les conditions qu'il avait proposées ou menaça de la guerre. L'empereur, malgré les instances de l'électeur de Brandebourg, n'était plus disposé à continuer, avec une seule partie des alliés, une lutte qui avait été si défavorable à leurs armes lorsqu'ils étaient tous unis.

[1] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome III, page 364.

[2] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome III, page 363.

Il ne voulait pas perdre la Hongrie pour conserver au grand électeur la Poméranie. Il céda donc, dans les diverses conférences qui eurent lieu, à partir du 29 décembre, entre ses plénipotentiaires et les plénipotentiaires de France. Il ne céda pas seulement sur les conditions de sa paix particulière, il céda encore sur les moyens d'arriver à la paix générale.

Cette paix générale et le rétablissement de la Suède étant le grand but de Louis XIV, qu'avait-il à faire pour y parvenir? D'une part, à imposer une stricte neutralité à l'empereur vis-à-vis de l'électeur de Brandebourg, comme il l'avait imposée aux États-Généraux vis-à-vis de l'Espagne, et à l'Espagne vis-à-vis de l'empereur; de l'autre, à se ménager les moyens de transporter la guerre dans le nord et de contraindre par les armes les derniers confédérés à se soumettre : c'est ce qu'il fit. L'empereur promit, après que les bons offices auraient été vainement employés pour décider le roi de Danemarck, l'électeur de Brandebourg, l'évêque de Münster, les princes de la maison de Lunebourg à conclure la paix avec la Suède sur les bases du traité de Westphalie, de ne leur donner aucun secours direct ni indirect pendant que durerait la guerre entre eux, la France et la Suède[1]. Il consentit à ce que les armées de Louis XIV s'avançassent dans ce cas sur les terres de l'électeur de Brandebourg, en occupant les huit postes de Huy, le Chatelet, Verviers, Aix-la-Chapelle, Düren, Linnich, Nuys et Uerdingen, sans toutefois y faire de nouvelles fortifications, en n'étant point à charge par leur passage, et en payant tout ce qu'elles prendraient au prix coûtant[2].

[1] Article proposé par la France et déclaration des ambassadeurs impériaux. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome III, pages 372-373 et 376-377.)

[2] Declaration des ambassadeurs de France, et déclaration des ambassadeurs impériaux. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, t. III, pag. 396 à 399 et 377.)

Louis XIV obtint tout ce qu'il exigeait. La négociation, qui faillit se rompre le 2 février sur l'affaire du duché de Bouillon, fut conclue trois jours après aux conditions prescrites par la France. Le traité entre l'empereur, l'empire et Louis XIV, en trente-six articles, fut signé le 5 par l'évêque prince de Gurk, le comte Kinski, M. Henri Stratman, le maréchal d'Estrades et M. Colbert[1]. Le traité entre l'empereur et la Suède, en douze articles, fut signé le même jour par les mêmes plénipotentiaires impériaux et par le comte d'Oxenstierna et M. Olivencrantz[2]. Le premier traité décida que Fribourg resterait à la France et Philipsbourg à l'empereur; que le duc de Bouillon conserverait la possession provisoire du duché contesté, en attendant que des arbitres, nommés trois mois après la ratification du traité, prononçassent entre lui et l'évêque de Liége; que la Lorraine serait rendue au duc Charles V, moins Nancy et Longwy, en échange desquels le duc recevrait Toul et une prévôté équivalente à Longwy, et serait coupée par les quatre chemins d'une demi-lieue de largeur, dont Louis XIV resterait le maître, ainsi que des villages placés sur leurs bords. Il n'y fut mention ni des villes impériales d'Alsace ni des feudataires des trois évêchés. Le second traité stipulait la réintégration du roi de Suède et du duc de Holstein-Gottorp dans les territoires dont ils avaient été dépossédés par les confédérés du Nord.

Ces traités furent ratifiés le 26 février par Louis XIV, le 3 mars par le roi de Suède, le 23 par la diète de Ratisbonne,

[1] Traité de paix du 5 février, entre l'empereur et le roi très-chrétien. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, t. III, pages 402 à 435.)

[2] Traité de paix du 5 février entre l'empereur et la Suède. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, t. III, pages 438 à 452.)

et le 29 par l'empereur Léopold[1]. Les ratifications furent échangées à Nimègue le 19 avril[2]. L'évêque de Liége[3], le duc de Lorraine[4], l'électeur de Brandebourg, le roi de Danemarck, protestèrent[5]; mais déjà, malgré les efforts de Frédéric-Guillaume, la ligue du Nord se dissolvait. Le 5 février, au moment même où les deux traités précédents étaient signés à Nimègue, le comte de Rebenac concluait une paix particulière à Zell entre les princes de la maison de Brunswick et Lunebourg, d'une part, la France et la Suède, de l'autre. Les ducs de Brunswick et de Lunebourg, Zell et Wolfenbüttel, stipulant aussi pour le prince-évêque d'Osnabrück, s'engageaient à restituer à la couronne de Suède tout ce qu'ils avaient acquis par les armes dans les duchés de Brême et de Verden, notamment les places de Karlsbourg, de Stade et de Buxtehude. En retour, ils devaient retenir la prévôté de Dœrwerden avec le territoire placé entre l'Aller et le Weser dans le duché de Verden, le bailliage de Thedinghausen, tous les revenus dont les anciens chapitres de ces deux évêchés jouissaient dans leurs états; ils devaient recevoir, de plus, de la part du roi de France, trois cent mille écus dans la ville de Hambourg, comme dédommagement de leurs restitutions et des frais qu'ils avaient faits pendant la guerre[6]. Le prince-évêque de Münster ne tarda point à suivre leur exemple. Ce n'était plus le belliqueux et inconstant Bernard von Galen; mort le 19 septembre 1678, il avait été remplacé par Ferdinand, qui, le 29 mars, consentit à céder toutes les places qu'il occupait dans les deux duchés de Brême et de Verden, moyennant cent mille écus que la France lui compte-

[1] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome III, pages 518 à 532.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.* pages 504 à 506.

[4] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome III, p. 532 à 533.

[5] *Ibid.* pages 473 à 489.

[6] *Ibid.* pages 559-575.

rait à Hambourg, et cent mille écus que lui remettrait la Suède dans la même ville. La préfecture de Wildeshausen devait servir d'hypothèque au payement de cette somme[1].

Restaient encore l'électeur de Brandebourg et le roi de Danemarck. Ces deux princes, indignés de l'abandon où les avaient laissés les États-Généraux et l'empereur, ne pouvant pas se résoudre, sur un ordre de Louis XIV, à perdre les fruits d'une guerre longue et heureuse, devaient résister jusqu'à la dernière extrémité. Louis XIV, de son côté, n'aurait pas voulu être obligé de les contraindre à céder par les armes. Il avait fait déclarer, le 24 février, par ses plénipotentiaires à Nimègue, « que, si dans le mois de mars le roi de Danemarck et M. l'électeur de Brandebourg n'avaient pas donné une entière satisfaction à la Suède par le rétablissement des traités de Westphalie et de Copenhague, sa majesté très-chrétienne prétendait alors rester libre de demander de nouvelles conditions, qui seraient que Lippstadt fût remis à M. l'électeur de Cologne et que le roi de Danemarck et M. l'électeur de Brandebourg seraient tenus de payer à sa majesté très-chrétienne les frais de la guerre[2]. »

Cette menace d'aggravation avait vivement irrité l'électeur de Brandebourg et le roi de Danemarck, sans les faire fléchir. Frédéric-Guillaume, voyant que les troupes françaises qui occupaient déjà son pays de Juliers allaient envahir celui de Clèves, avait demandé aux États-Généraux, en vertu de leurs alliances, de s'opposer à cette invasion. Les États-Généraux s'y étaient refusés par une résolution du 28 mars. L'électeur, indigné, leur avait écrit le 7 avril : « Certes, nous n'eussions jamais cru que vos seigneuries nous eussent voulu abandonner

[1] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome IV, pages 379 à 385.

[2] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome IV, pages 245-246.

ainsi sans nous donner aucune assistance... Nous ne toucherons pas les motifs pour lesquels vos seigneuries croient avoir été nécessitées à faire une paix séparée avec la France. Nous dirons seulement, avec votre permission, que les alliances entre nous n'ont pas permis à vos seigneuries de la faire sans nous et à notre préjudice, sans renverser tous les droits divins et humains. C'est pourquoi vos seigneuries ne sauraient alléguer cette paix contre nous et à notre désavantage, ni refuser sur un fondement si faible le secours que nous demandons avec justice et sur lequel nous avons fait état. Vos seigneuries nous ont solennellement promis leur assistance, nous nous y sommes fié, et sans cela nous ne nous fussions jamais engagé dans une aussi dangereuse guerre qui ne regardait ni nous, ni notre maison électorale, mais l'état des Provinces-Unies..... Si toutes nos remontrances étaient inutiles, et si vos seigneuries, sans prendre à cœur les dommages et incommodités que nous avons soufferts pour l'amour de leur état, nous voulaient abandonner à la discrétion des ennemis, qui ne sont devenus les nôtres que pour avoir secouru votre état, il faudrait bien que nous prissions patience, ne pouvant faire autre chose que de laisser tout au jugement de Dieu, qui veut expressément qu'on tienne les promesses et qui menace de punir tous ceux qui ne font point de cas de contrevenir à leurs obligations[1]. »

La force seule pouvait obliger ce prince ambitieux, intrépide, fier et opiniâtre, à se dessaisir de ce qu'il avait acquis: Louis XIV l'employa. Les pays de Juliers et de Clèves, situés sur la rive gauche du Rhin, étaient déjà envahis. Le maréchal de Créqui, à la tête d'une armée, passa le Rhin, s'empara du comté de la Marck et de Lippstadt, prit toutes les possessions

[1] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome IV, pages 374 à 378.

électorales jusqu'au Weser, traversa ce fleuve le 30 juin, battit en deux rencontres les troupes de Frédéric-Guillaume, et menaça Magdebourg[1].

Le grand électeur fut alors contraint de céder à la nécessité. Il avait envoyé depuis quelque temps son ministre Meinders en France pour obtenir ou la Poméranie ou, à défaut, les conditions les plus supportables. Louis XIV consentait à lui laisser une portion de la Poméranie qui était à sa convenance et qui rendait plus régulière dans le nord la frontière de ses états. Le 26 mai, le grand électeur, après s'être adressé vainement aux États-Généraux, à l'empereur, au roi d'Angleterre, pour prévenir sa dépossession, avait écrit de Postdam à Louis XIV pour intéresser sa magnanimité en sa faveur :

Lettre de l'électeur de Brandebourg à Louis XIV. Postdam, 16-26 mai 1679.

Monseigneur, il est impossible que votre majesté, selon les lumières de ce grand esprit dont Dieu l'a douée, ne comprenne aisément la modération et la justice de mes prétentions, et, cela étant, qu'elle fasse violence à cette générosité et grandeur d'âme qui est née avec elle pour me forcer à des conditions de paix qui seraient pour moi iniques et honteuses. Dieu qui est juste, voyant le droit de ma cause, avait décidé par le sort des armes, de toute la Poméranie en ma faveur. Votre majesté m'en fait rendre la meilleure partie, que je remets entre ses mains, pour conserver le reste, qui est fort peu de chose au regard de tout ce que j'avais gagné au prix de mon sang et par la ruine de mes sujets. N'est-il donc pas juste, monseigneur, que, puisque votre majesté m'oblige de quitter de si grandes et belles villes et tant de places à mes ennemis, elle oblige aussi les Suédois à me laisser le reste, et que votre majesté, s'étant fort intéressée pour le parti qui n'avait pas droit de rien demander, s'intéresse pour le parti qui avait droit de tout garder, mais qui en cède

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 175.

la plus grande partie à la seule considération de votre majesté? J'ai bien entendu que ses ministres m'opposent l'intérêt de sa gloire, et je sais que c'est un puissant motif d'agir pour une âme grande; mais elle me permettra de la faire souvenir que la justice fait naître et règle la gloire, et que celle-là étant toute de mon côté, il y aura une bien plus grande et solide gloire à acquérir, en appuyant une prétention juste et modérée, qu'en favorisant celle qui n'est rien moins..... Après tout, monseigneur, je comprends bien que le parti est trop inégal des forces de votre majesté aux miennes, et que je pourrais être accablé d'un roi qui a porté seul le fardeau de la guerre contre les plus grandes puissances de l'Europe, et qui s'en est démêlé avec tant de gloire et de succès. Mais votre majesté trouvera-t-elle son avantage dans la ruine d'un prince qui a un désir extrême de la servir, et qui, étant conservé, pourrait apporter à son service quelque chose de plus que sa seule volonté? Certes, votre majesté en me détruisant s'en repentirait la première, puisqu'elle aurait de la peine à trouver dans tout le monde un prince qui fût plus véritablement que moi et avec plus de respect et de zèle, etc.[1].

Louis XIV se laissa toucher et fit quelque concession de territoire et d'argent au grand électeur, par le traité en dix-huit articles que signèrent, le 29 juin à Saint-Germain, MM. de Pomponne et Meinders. Il fut stipulé que l'électeur de Brandebourg rendrait au roi de Suède tout ce qu'il avait conquis sur lui, soit dans la Poméranie, soit ailleurs, notamment les villes de Stralsund et de Stettin; que, pour donner cependant de nouvelles limites à la Poméranie suédoise et à la Poméranie brandebourgeoise qui s'entremêlaient, il garderait tout ce que la Suède avait possédé au delà de l'Oder, à l'exception des villes de Damm, de Gollnow et de leurs dépendances; que la ville de Gollnow, enclavée dans les terres de

[1] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome IV, pages 481 à 483.

l'électeur, lui resterait engagée pour la somme de cinquante mille écus, somme moyennant laquelle le roi de Suède pourrait toujours la reprendre; que l'Oder appartiendrait toujours en souveraineté à la Suède, et que l'électeur de Brandebourg ne pourrait ériger sur ses bords, ni sur le territoire qui lui était cédé, aucune forteresse[1]. Par un article séparé, Louis XIV s'engageait à payer à l'électeur trois cent mille écus dans le terme de deux ans, pour le dédommager de ses dépenses et « pour lui faire connaître le plaisir avec lequel il le voyait rentrer dans son alliance[2]. » Ce traité fut promptement ratifié de part et d'autre, et l'échange des ratifications eut lieu le 22 juillet[3].

Le roi de Danemarck ne pouvait pas se refuser plus longtemps à la paix. Abandonné de tous ses alliés, il se résigna à la conclure, le 2 septembre, par le traité de Fontainebleau, avec la France, et le 26, par celui de Lunden, avec la Suède[4]. Il restitua à celle-ci Landskrona, Helsingborg, Marstrand, Wismar avec les îles de Rugen et de Gottland, et il remit le duc de Holstein-Gottorp en pleine possession de ses états.

Des paix séparées entre la Suède, l'Espagne[5] et les Provinces-Unies[6], un traité de commerce entre cette dernière puissance et la Suède, complétèrent ce grand accord européen, à la suite duquel chaque puissance rendit fidèlement les pays et les places qu'elle avait promis de ne pas garder. Les États-

[1] *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome IV, pages 483 à 493.

[2] *Ibid.* page 494.

[3] *Ibid.* pages 495 à 499.

[4] Le premier de ces traités a seize articles, outre deux articles séparés. Il est signé par MM. de Pomponne et Meyercroon. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, tome IV, p. 547 à 569.) Le second a dix-huit articles et est signé par MM. le comte d'Oldenbourg, Juul, Bierman, d'une part; Gyldenstierna et d'Ornsted de l'autre. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, t. IV, pages 589 à 596.)

[5] Du 27 août. (*Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, t. IV, pages 522 à 542.)

[6] Du 12 octobre. (*Actes et mémoires*

Généraux conservèrent Maëstricht, que leur remit Louis XIV, et dont les Espagnols demandèrent vainement à prendre possession, en vertu de la cession volontaire que les Provinces-Unies leur en avaient faite en 1673. Les États-Généraux prétendirent qu'ayant fait rendre aux Espagnols les places de la *barrière* qu'ils auraient perdues sans eux, la république pouvait garder légitimement Maëstricht[1], et ils ne perdirent rien dans une guerre qui avait été entreprise pour les détruire.

Quant au roi d'Angleterre, il n'avait su ni concourir ni s'opposer à aucun de ces traités, et il avait été victime des incertitudes de son caractère et de la duplicité de sa politique. Il avait refusé, ainsi que nous l'avons vu, de ratifier la convention secrète du 27 mai, par laquelle il s'était engagé, envers Louis XIV, à ne pas s'unir aux confédérés et à licencier son armée, moyennant la somme de six millions de livres tournois. La paix qu'il avait voulu empêcher par ce refus de ratification, par son traité du 26 juillet avec les États-Généraux et par l'envoi de ses troupes en Flandre, s'était conclue malgré lui entre la France et les Provinces-Unies[2]. Charles II avait alors demandé à Louis XIV les six millions, que ce prince lui avait refusés à son tour[3], en lui laissant espérer toutefois le payement d'une somme moindre s'il consentait, par ses armements, à contribuer à la paix de Suède[4]. Mais Charles II n'agit pas pour la paix du Nord avec plus de netteté et de droiture que

de la paix de Nimègue, t. IV, pages 642 à 656.)

[1] Voyez les diverses déclarations et répliques des États-Généraux et de don Emmanuel de Lira. — *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, t. IV, pages 603 à 640.

[2] Dépêches de M. Barillon à Louis XIV, des 21, 23 et 28 juillet 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIX.)

[3] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 22 août 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIX.)

[4] Lettre de Louis XIV à M. Barillon,

pour la paix des Pays-Bas. Après avoir essayé d'empêcher que les États-Généraux ne ratifiassent le traité du 10 août et que les Espagnols ne conclussent celui du 17 septembre, il n'entra point avec des intentions plus sincères dans la négociation destinée à faire restituer promptement à la Suède les possessions qu'elle avait perdues[1]. Son unique but était d'avoir de l'argent, et il descendit de la demande de quatorze millions qu'il avait d'abord adressée à Louis XIV, à celle de trois[2].

Plus habile que lui, Louis XIV, qui connaissait son caractère, devinait ses intentions, était blessé de sa conduite déloyale, traîna cette négociation en longueur tant que durèrent ses incertitudes à l'égard des confédérés, et ne lui donna rien[3]. Il fit plus; n'ayant pas obtenu de Charles II le licenciement de l'armée anglaise, objet de la convention du 27 mai, il s'entendit avec les chefs de l'opposition parlementaire, pour amener ce licenciement au moyen des chambres[4]. En effet, le 5 décembre 1678 le parlement, d'une voix unanime, décida le renvoi de toutes les troupes levées depuis le 29 novembre 1677[5].

Charles II ne s'étant pas uni à propos ni étroitement, ou à la France, ou à la coalition formée contre elle, perdit ainsi l'argent et l'appui de Louis XIV sans reconquérir la confiance

du 3 août, et dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 29 août 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIX.)

[1] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 17 octobre 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXX.)

[2] Dépêches de M. Barillon à Louis XIV, des 29 août et 17 octobre 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, volumes CXXIX et CXXX.)

[3] Lettre de Louis XIV à M. Barillon, du 5 septembre 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIX.)

[4] Lettres de Louis XIV à M. Barillon, des 5 septembre, 21 octobre et 26 novembre 1678, et dépêches de M. Barillon à Louis XIV, des 30 septembre et 24 octobre 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXIX et CXXX.)

[5] Dépêche de M. Barillon à Louis XIV, du 8 décembre 1678. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CXXX.)

du peuple anglais et assurer dans son royaume son pouvoir légal; il recueillit même alors les fruits amers de sa politique corrompue sans être habile, entreprenante sans être forte. Les longues défiances qu'il avait surtout inspirées pendant les dix dernières années éclatèrent tout à coup d'une manière formidable. L'Angleterre entière, dont les craintes sur sa religion et ses lois s'étaient si longtemps grossies, se laissa entraîner avec la fougue la plus irrésistible à la suite d'un audacieux imposteur. Le fameux Titus Oates, en dénonçant une fausse conspiration papiste, se rendit l'organe de la défiance universelle, et fut secondé par les terreurs et les animosités populaires[1]. Charles II, cédant alors lui-même à cette impulsion générale dont un roi plus fort que lui n'aurait pas pu se rendre maître, fut contraint d'éloigner son frère le duc d'York, qui se retira en Hollande[2]; de dissoudre le parlement[3], qui fut remplacé par un parlement plus hostile encore; de laisser mettre en accusation et d'envoyer à la Tour le comte de Danby[4]; de former un cabinet composé des chefs de l'opposition et dans lequel figurèrent Shaftesbury et Hollis[5]. Complétement frappé d'impuissance, il devint plus que jamais étranger aux affaires du continent.

Ainsi se termina, au bout de dix années, cette longue série de négociations et de guerres. Dans le cours de ces dix années, Louis XIV avait changé avec à-propos de desseins. Son expédition contre les Provinces-Unies, habilement préparée, mais imparfaitement conduite, n'avait pas réussi parce qu'il n'avait pas su achever leur conquête ou accepter leur soumission. Il n'avait saisi ni le moment de s'avancer avec hardiesse, ni celui

[1] Lingard, tome XIII, pages 75 à 135.
[2] Le 3 mars 1679.
[3] Le 25 janvier 1679.
[4] Le 16 avril 1679.
[5] Le 21 avril 1679. Lingard, t. XIII, pages 130 à 169.

de s'arrêter avec modération. Cette entreprise manquée, il en avait exécuté, aux dépens de l'Espagne, une autre mieux dirigée et plus heureuse. Pendant cinq années d'une guerre très-difficile contre la plus grande partie de l'Europe, il était parvenu à obtenir la neutralité de l'Angleterre, à arracher la coopération de la Suède et à vaincre constamment tous ses ennemis. Chaque campagne, supérieurement préparée, conduite, terminée, avait été suivie d'une acquisition considérable de territoire. Ses succès persévérants avaient été le prix de sa rare habileté.

Après avoir su vaincre, il avait su négocier. Modéré dans ses exigences, fidèle dans ses amitiés, inébranlable dans ses propositions, il sacrifia une partie de ce que la victoire lui avait donné pour rétablir son allié dans ce qu'il avait perdu. Sa volonté fut la base des négociations et la loi des traités. Ses ennemis fatigués s'y soumirent les uns à la suite des autres. Il détacha la Hollande de l'Espagne, l'Espagne de l'empereur et de l'empire, l'empereur et l'empire du Brandebourg et du Danemarck, enfin le Brandebourg lui-même du Danemarck, en les obligeant tous à subir les conditions qu'il leur imposait. Il retira de cette longue lutte, d'une part, la Franche-Comté, qui acheva la frontière française de l'est; de l'autre, des territoires étendus et des villes importantes dans l'Artois, la Flandre, le Hainaut, qui agrandirent la frontière du nord, formée par une ligne de places devenues, à l'aide de Vauban, une barrière impénétrable. Il put dire avec vérité, dans la joie de son triomphe : « Ma volonté seule a conclu cette paix tant désirée de ceux de qui elle ne dépendait pas; car, pour mes ennemis, ils la craignaient autant que le bien public me la faisait désirer, qui l'emporta en cette occasion sur le gain et sur la gloire personnelle que je trouvais dans la continuation de la

guerre[1]....... Je jouissais pleinement de ma bonne fortune et de ma bonne conduite, qui m'avaient fait profiter de toutes les occasions que j'avais trouvées d'étendre les bornes de mon royaume aux dépens de mes ennemis[2]. » Arbitre victorieux et pacifique de l'Europe remplie de crainte et d'admiration pour lui, Louis XIV atteignit à Nimègue l'apogée de sa grandeur.

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 147.
[2] *Ibid.* page 169.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE.

CINQUIÈME PARTIE.

SECTION PREMIÈRE.

SECTION DEUXIÈME.

SECTION QUATRIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME

